



CŒUR & COTEAUX
COMMINGES
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

N°2024-74

Objet : Fiscalité 2024 – Détermination taux CFE – TFNB – TFB - TH

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-neuf avril, les conseillers communautaires de la Communauté de Communes Cœur et Coteaux Comminges, dûment convoqués, se sont réunis en Conseil Communautaire, à Villeneuve de Rivière, sous la Présidence de Magali GASTO OUSTRIC, Présidente.

Conseillers communautaires		EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
En exercice	140	
Présents	92	Date de la convocation : 16 avril 2024
Procurations	20	
Votants	112	

Présents / Excusés / Absents / Procurations / Suppléances

	Commune	Nom	Prénom	
1	AGASSAC	ANE	Serge	Présent
2	ALAN	BEAUSOR	Francis	Présent
3	AMBAX	MIQUEL	Daniel	Présent
4	ANAN	BRIOL	Laurent	Présent
5	ASPRET-SARRAT	NOGUES	Lydie	Présent
6	AULON	DURROUX	Jean-Claude	Présent
7	AURIGNAC	LOSEGO	Jean-Michel	Présent
8	AURIGNAC	DARNISE	Laurence	Procuration à JM LOSEGO
9	AUSSON	BARRAU	Yves-Pierre	Absent
10	BACHAS	BRINI	Bouziane	Absent
11	BALESTA	DASQUE	Jean-Charles	Présent
12	BENQUE	LASSERRE	Jean-Claude	Présent
13	BLAJAN	CASTEX	Jean-Bernard	Absent
14	BOISSÈDE	FRECHOU	Alain	Présent
15	BORDES DE RIVIÈRE	CAPERAN-LORENZI	Geneviève	Absente
16	BOUDRAC	CLARENS	Gilles	Absent
17	BOULOGNE SUR GESSE	BOUBEE	Alain	Présent
18	BOULOGNE SUR GESSE	CAUBET	Fabienne	Présente
19	BOULOGNE SUR GESSE	ADOUE	Jérôme	Présent
20	BOUSSAN	BOUBE	Patrick	Présent
21	BOUZIN	PASSAMENT	Alain	Absent
22	CARDEILHAC	BOYER	Raymond	Présent
23	CASSAGNABÈRE-TOURNAS	VIGNES	Philippe	Présent
24	CASTELGAILLARD	DUCCLOS	Robert	Présent
25	CASTERA VIGNOLLES	POUZOL	Thierry	Absent
26	CAZAC	PRIAULT	Françoise	Absente
27	CAZARIL-TAMBOURÈS	LEFRANC	Gérard	Absent
28	CAZENEUVE-MONTAUT	TESSER	Christian	Présent
29	CHARLAS	DUCCLOS	Jean-Pierre	Présent
30	CIADOUX	TOUBERT	Thierry	Présent

31	CLARAC	MANENT-MANENT	Jean-Paul	Procuration à Alain BARUTAUT
32	COUEILLES	FABARON	Bernard	Présent
33	CUGURON	SANTAMARIA	Christine	Présente
34	EOUX	REY	Monique	Présente
35	ESCANECRABE	ARSEGUET	Jean-Claude	Présent
36	ESPARRON	MASSARIN	André	Suppléé par Jean-Claude LAJOUS
37	ESTANCARBON	SOUPENE	Daniel	Présent
38	FABAS	DAMIENS	Gérald	Présent
39	FRANQUEVIELLE	NICOLAS	Virginie	Absente
40	FRONTIGNAN-SAVÈS	SALLES	Thierry	Absent
41	GENSAC DE BOULOGNE	SABATHE	Daniel	Présent
42	GOUDEX	MANAVIT	Laurent	Procuration à Thierry PLANTE
43	LABARTHE-INARD	ALBENQUE	Jacques	Suppléé par G FRANCO
44	LABARTHE-RIVIERE	VOUGNY	Claire	Présente
45	LABARTHE-RIVIERE	DAVAND	Sébastien	Présent
46	LABASTIDE-PAUMÈS	BRUMAS	Catherine	Présente
47	LALOURET-LAFFITEAU	LAFFORGUE	Jean-Claude	Suppléé par Martine RIEU
48	LANDORTHE	CORTINAS	Lucienne	Présente
49	LANDORTHE	RAMOS	Jacqueline	Procuration à Lucienne CORTINAS
50	LARCAN	FOURMENT	Henri	Présent
51	LARROQUE	RENON	Jean-Louis	Procuration à Jean-Pierre DUCLOS
52	LATOUE	BOSC	Pierre	Présent
53	LE CUING	DUPUY	David	Présent
54	LECUSSAN	MALET	Bernard	Présent
55	LES TOURREILLES	SARRAQUIGNE	Denis	Absent
56	LESPITEAU	DUPUY	Jérôme	Présent
57	LESPUGUE	FOIX	Jean-François	Présent
58	LIEOUX	BARUTAUT	Alain	Présent
59	LILHAC	SIOUTAC	Gilbert	Présent
60	L'ISLE EN DODON	WELTER	Lionel	Présent
61	L'ISLE EN DODON	GAUTHIER	Chrystelle	Procuration à Lionnel WELTER
62	L'ISLE EN DODON	MONFERRAN	Michel	Absent
63	LODES	BERREBI	Véronique	Présente
64	LOUDET	ATHIEL	Hervé	Suppléé par Nicolas BRESSE
65	MARTISSERRE	TOULON	Maryse	Présente
66	MAUVEZIN	PLANTE	Thierry	Présent
67	MIRAMBEAU	DE MARCHI	Josiane	Absente
68	MIRAMONT DE COMMINGES	VIGNEAUX	Laure	Présente
69	MOLAS	MEDOUS	Joëlle	Présente
70	MONDILHAN	GASPARD	Joseph	Présent
71	MONTBERNARD	COUMES	Pascal	Présent
72	MONTESQUIEU-GUITTAUT	ALVIN	Philippe	Présent
73	MONTGAILLARD SUR SAVE	CHAINET	Julien	Absent
74	MONTMAURIN	AMIEL	Gabriel	Présent
75	MONTOULIEU SAINT-BERNARD	SORS	Camille	Présent
76	MONTRÉJEAU	MIQUEL	Eric	Procuration à Martine TARISSAN
77	MONTRÉJEAU	DUMOULIN	Maryse	Présente
78	MONTRÉJEAU	BRILAUD	Philippe	Présent
79	MONTRÉJEAU	TARISSAN	Martine	Présente
80	MONTRÉJEAU	CAPOMASI	Michel	Absent
81	NÉNIGAN	CRESPIN	Damien	Absent
82	NIZAN SUR GESSE	SOLLE	Mathieu	Présent
83	PÉGUILHAN	LAURENTIES-BARRERE	Céline	Excusée
84	PEYRISSAS	LOUBEYRE	Guy	Présent
85	PEYROUZET	LAGRANGE	Philippe	Présent
86	POINTIS-INARD	TREINQUE	Didier	Présent
87	PONLAT-TAILLEBOURG	FOURTIES	Gilles	Présent

88	PUYMAURIN	BIASON	Valentin	Présent
89	RÉGADES	GASTO	Marlène	Présente
90	RIEUCAZE	CAZAUX	Jean-François	Absent
91	RIOLAS	DUPRAT	Michel	Présent
92	SAINT-ANDRE	CASTETS	David	Procuration à Gilbert SIOUTAC
93	SAINT-ELIX SEGLAN	SUSPENE	Nicolas	Présent
94	SAINT-FERRÉOL	BOUAS	Thierry	Absent
95	SAINT-FRAJOU	DAVEZAC	Alain	Présent
96	SAINT-GAUDENS	DUCLOS	Jean-Yves	Présent
97	SAINT-GAUDENS	GASTO OUSTRIC	Magali	Présente
98	SAINT-GAUDENS	SOUYRI	Jean-Luc	Présent
99	SAINT-GAUDENS	RAULET	Isabelle	Présente
100	SAINT-GAUDENS	HEUILLET	Eric	Procuration à Elisabeth ROUEDE
101	SAINT-GAUDENS	CAZES	Josette	Présente
102	SAINT-GAUDENS	PINET	Alain	Procuration à Didier LACOUZATTE
103	SAINT-GAUDENS	RIERA	Evelyne	Procuration à Josette CAZES
104	SAINT-GAUDENS	GUILLERMIN	Joël	Procuration à Vincent PUYMEGE
105	SAINT-GAUDENS	BITEAU	Marie-Pierre	Procuration à Jean-Luc SOUYRI
106	SAINT-GAUDENS	SAFORCADA	Pierre	Procuration à Manuel ISASI
107	SAINT-GAUDENS	MALET	Béatrice	Procuration à Evelyne SANSONETTO
108	SAINT-GAUDENS	AGNES	Jean-François	Présent
109	SAINT-GAUDENS	NAVARRÉ	Annie	Procuration à Véronique BERREBI
110	SAINT-GAUDENS	PUYMEGE	Vincent	Présent
111	SAINT-GAUDENS	RICOUL	Céline	Absente
112	SAINT-GAUDENS	ISASI	Manuel	Présent
113	SAINT-GAUDENS	ANTUNES	Arminda	Procuration à Isabelle RAULET
114	SAINT-GAUDENS	LACOUZATTE	Didier	Présent
115	SAINT-GAUDENS	FINI	Laura	Procuration à Jean-François AGNES
116	SAINT-GAUDENS	CAMPO-CASTILLO	Benoît	Procuration à Jean-Yves DUCLOS
117	SAINT-GAUDENS	LOUIS	Yves	Présent
118	SAINT-GAUDENS	FAUVERNIER	Annabelle	Présente
119	SAINT-GAUDENS	IMBERT	Frédéric	Présent
120	SAINT-IGNAN	ROUEDE	Elisabeth	Présente
121	SAINT-LARY-BOUJEAN	FARRE	Régis	Procuration à Evelyne BOUBEE
122	SAINT-LAURENT-SUR-SAVE	PITOUT	Daniel	Absent
123	SAINT-LOUP EN COMMINGES	BOUZIGUES	Denis	Présent
124	SAINT-MARCEY	MILLET	Chantal	Présente
125	SAINT-PÉ-DELBOSC	FORTASSIN	Jean-Pierre	Présent
126	SAINT-PLANCARD	FONTANEAU	Marie-Hélène	Présente
127	SALHERM	DE GAULEJAC	Michel	Présent
128	SAMAN	LACROIX	Julien	Absent
129	SAMOUILLAN	DANGLA	Jean-Paul	Suppléé par Jean MAURUC
130	SARRECAVE	BOUBEE	Evelyne	Présente
131	SARREMEZAN	ENEL	Catherine	Présente
132	SAUX ET POMARÈDE	SANSONETTO	Evelyne	Présente
133	SAVARTHÈS	GILLY	Martine	Présente
134	SÉDEILHAC	CASTERAN	Philippe	Absent
135	TERREBASSE	FERRERE	Jean	Présent
136	VALENTINE	NADALET	Marie	Présente
137	VILLENEUVE DE RIVIÈRE	SUBRA	Émilie	Absente
138	VILLENEUVE DE RIVIÈRE	HERY	Patrick	Absente
139	VILLENEUVE DE RIVIÈRE	VERDIER	Nadine	Absente
140	VILLENEUVE-LÉCUSSAN	BATMALE	Lionel	Absent

Secrétaire de séance : Alain FRECHOU



Délibération n° 2024-74**FISCALITÉ DÉTERMINATION TAUX CFE – TFPB- TFPNB – TH
ANNEE 2024**

Madame la Présidente présente le rapport suivant :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Débat d'Orientation Budgétaire qui s'est tenu lors de la séance du 14 mars 2024, proposant une augmentation des taux d'imposition de foncier bâti, de taxe d'habitation sur les résidences secondaires et de la cotisation foncière des entreprises pour 2024,

Vu l'Etat 1259 notifié,

Vu la délibération n° 2024-53 en date du 11 avril 2024 ne validant pas la hausse des taux de fiscalité proposée initialement,

Vu le produit fiscal attendu pour 2024 figurant au budget primitif de la Communauté de Communes Cœur et Coteaux Comminges,

Vu la Commission des Finances en date du 25 avril 2024,

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire DÉCIDE :

- **D'APPROUVER** les taux de fiscalité suivants :

Objet	Taux 2023	Taux 2024 proposés	Bases prévisionnelles 2024	Produit Attendu 2024 En €
Cotisation Foncière Entreprises	32.90 %	32.90 %	15 027 000	4 943 681
Taxe Foncière Propriétés Bâties	3.46 %	3.46 %	58 752 000	2 034 516
Taxe Foncière Propriétés Non Bâties	23.35 %	23.35 %	2 112 000	493 413
Taxe d'Habitation Résidences Secondaires	13.09%	13.09 %	7 339 000	959 974
			Total	8 431 584

- **DE FIXER** les taux 2024 comme suit :

○ CFE	32.90 %
○ TFB	3.46 %
○ TFPNB	23.35 %
○ THRS	13.09 %

- **DE PRÉCISER** que, pour le taux de CFE, 0.07 points sont capitalisés.

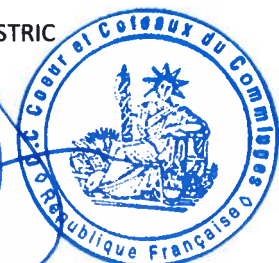
POUR : 112
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

ADOPTÉE

Fait et délibéré le 29 avril 2024.

Pour extrait conforme,

La Présidente,
Magali GASTO OUSTRIC



La Présidente,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte ;
 - informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois suivant sa publication.

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2024

I – RESSOURCES FISCALES DONT LE TAUX DOIT ÊTRE VOTÉ EN 2024

Taxes	Bases d'imposition effectives de 2023 1	Taux de référence pour 2024 2a	Tx moyens pondérés des com. si fusion 3	Bases d'imposition prévisionnelles 2024 4	Produits référence (col.4 x col.2a ou 2b) 5	Taux votés 6	Produits attendus (col. 4 x col. 6) 7
Taxe foncière bâtie additionnelle	56 497 111	3,46		58 752 000	2 034 516	3,46	2 034 516
Taxe foncière non bâtie additionnelle	2 030 023	23,35		2 112 000	493 413	23,35	493 413
Taxe d'habitation additionnelle	7 928 746	13,09		7 339 000	959 974	13,09	959 974
CFE additionnelle	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>		
CFE unique ou de zone	14 536 222	32,90		15 027 000	4 943 681	32,90	4 943 681
CFE éolienne	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>		
Taux CFE plafonné pour 2024 (2b)	>>>			Total de la fiscalité additionnelle	3 487 903	Total	8 431 584
				Total des CFE unique, de zone et éolienne	4 943 681		

Aide au calcul des taux additionnels par variation proportionnelle : il n'est pas nécessaire de remplir cette rubrique en cas de reconduction des taux de référence ou de variation différenciée.

Taxes additionnelles	Calcul du coefficient de variation proportionnelle 8	Produits attendus 9	Taux proportionnels (col. 2 x col. 9) 10
Taxe foncière bâtie additionnelle			
Taxe foncière non bâtie additionnelle			
Taxe d'habitation additionnelle			
CFE additionnelle			

Si la diminution sans lien des taux a été décidée en 2024, cochez la case

Éléments relatifs au vote du taux de CFE unique, de zone ou éolienne	Réserve de taux capitalisée utilisable en 2024 (11)	Réserve de taux utilisée pour le taux voté en 2024 (12)	Fraction de taux mis en réserve sur délibération (13)	(14) Durée retenue en cas d'intégration progressive des taux
CFE unique ou de zone	0,070			
CFE éolienne	>>>			

II – RESSOURCES FISCALES INDÉPENDANTES DES TAUX VOTÉS EN 2024

TVA	IFER	TASCOM	TAFNB	Alloc. compensatrices	DCRTP	FNGIR	Total
11 289 704	651 427	847 595	96 532	1 385 510	1 201 619	1 063 025	16 535 512

III – TOTALISATION DES RESSOURCES FISCALES PRÉVISIONNELLES POUR 2024

Produits attendus des taxes à taux voté (col. 7)	+	Ressources fiscales indépendantes des taux votés (cadre II)	=	Montant prévisionnel de la fiscalité directe locale pour 2024
8 431 584		16 535 412		24 966 996

A TOULOUSE
 Le 20 MARS 2024
 Pour la Direction des Finances publiques,
 HUGUES PERRIN

A ST-GAUDENS
 Le 30/04/2024
 Pour le Groupement,
 Pour la Préfecture,

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2024

IV – INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

1. DÉTAIL DES ALLOCATIONS COMPENSATRICES ET DOTATIONS

Taxe foncière bâtie :	
a. Personnes de condition modeste	0
b. Baux à réhabilitation, QPPV, Mayotte	4
c. Locaux industriels	74 273
d. Exonérations de longue durée	73
Taxe foncière non bâtie	30
Taxe d'habitation :	
a. Dotation pour perte de THLV	0
b. Mayotte	>>>
Cotisation foncière des entreprises :	
a. Exonérations en zone d'aménagement. du territoire	3 097
b. Base minimum	146 117
c. Locaux industriels	1 155 225
d. Autres allocations	6 691

2. BASES EXONÉRÉES

Taxe foncière bâtie :	
a. Par le conseil communautaire	265 926
b. Par la loi	3 005 088
Taxe foncière non bâtie :	
a. Par le conseil communautaire	0
b. Par la loi (terres agricoles)	496 838
c. Par la loi (autres)	0
Cotisation foncière des entreprises :	
a. Par le conseil communautaire	320 503
b. Par la loi	4 197 929
3. BASES DE TAXE D'HABITATION	
a. Résidences secondaires et assimilées	7 339 000
b. Logements vacants soumis à la THLV	0
c. Bases dégrévées hors locaux vacants	864 385
d. Bases dégrévées locaux vacants	0

4. PRODUITS PRÉVISIONNELS DE L'IFER

a. Éoliennes et hydroliennes	0
b. Centrales électriques	0
c. Centrales photovoltaïques	42 713
d. Centrales hydrauliques	53 515
e. Transformateurs électriques	411 461
f. Stations radioélectriques	126 495
g. Installations gazières et autres	17 243
5. RÉFORMES FISCALES	
a. TVA prév. (compensation TH)	9 051 207
b. TVA prév. (comp. CVAE)	2 238 497
c. DTCE (Métropole de Lyon)	>>>
6. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE TH	
a. 75% moyenne nationale	6,61
b. Taux maximum	>>>

7. ÉLÉMENTS UTILES AU VOTE DES TAUX DE COTISATION FONCIÈRE DES ENTREPRISES

7.1. TAUX MAXIMUM ET TAUX MOYENS PONDÉRÉS

CFE unique ou de zone	CFE éolienne
33,40	>>>
33,40	>>>
33,47	>>>
>>>	>>>

Taux maximum :

- a. De droit commun
- b. Dérogatoire
- c. Avec rattrapage
- d. Avec capitalisation
- e. Avec majoration spéciale

Taux moyens pondérés :

- a. 75 % de la moyenne nationale de la catégorie
- b. En cas de changement de périmètre

7.3. PLAFONNEMENT DU TAUX DE CFE

- a. Taux moyen communal de 2023 au niveau national
- b. Taux plafond de 2024

26,75
53,50

7.4. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE CFE

Taux moyens des taxes foncières de 2023 :

- a. au niveau national
- b. au niveau de l'EPCI

CFE éolienne

>>>
>>>
>>>

Taux maximum de la majoration spéciale

8. DIMINUTION SANS LIEN

Année antérieure à 2024 au titre de laquelle...

- a. ...la diminution sans lien a été appliquée
- b. ...les taux précédemment diminués sans lien ont été augmentés

Taux moyens de référence au niveau national :

- a. Taxe foncière bâtie
- b. Taxe foncière non bâtie

39,42
50,82



CŒUR & COTEAUX
COMMINGES
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

N°2024-75

Objet : Modification autorisation de programme et crédits de paiement – Pépinière Hôtel d'entreprises FABLAB (annule et remplace délibération n° 2024-56 du 11 avril 2024)

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-neuf avril, les conseillers communautaires de la Communauté de Communes Cœur et Coteaux Comminges, dûment convoqués, se sont réunis en Conseil Communautaire, à Villeneuve de Rivière, sous la Présidence de Magali GASTO OUSTRIC, Présidente.

Conseillers communautaires		EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
En exercice	140	
Présents	93	Date de la convocation : 16 avril 2024
Procurations	20	
Votants	113	

Présents / Excusés / Absents / Procurations / Suppléances

	Commune	Nom	Prénom	
1	AGASSAC	ANE	Serge	Présent
2	ALAN	BEAUSOR	Francis	Présent
3	AMBAX	MIQUEL	Daniel	Présent
4	ANAN	BRIOL	Laurent	Présent
5	ASPRET-SARRAT	NOGUES	Lydie	Présent
6	AULON	DURROUX	Jean-Claude	Présent
7	AURIGNAC	LOSEGO	Jean-Michel	Présent
8	AURIGNAC	DARNISE	Laurence	Procuration à JM LOSEGO
9	AUSSON	BARRAU	Yves-Pierre	Absent
10	BACHAS	BRINI	Bouziane	Absent
11	BALESTA	DASQUE	Jean-Charles	Présent
12	BENQUE	LASSERRE	Jean-Claude	Présent
13	BLAJAN	CASTEX	Jean-Bernard	Absent
14	BOISSÈDE	FRECHOU	Alain	Présent
15	BORDES DE RIVIÈRE	CAPERAN-LORENZI	Geneviève	Absente
16	BOUDRAC	CLARENS	Gilles	Absent
17	BOULOGNE SUR GESSE	BOUBEE	Alain	Présent
18	BOULOGNE SUR GESSE	CAUBET	Fabienne	Présente
19	BOULOGNE SUR GESSE	ADOUE	Jérôme	Présent
20	BOUSSAN	BOUBE	Patrick	Présent
21	BOUZIN	PASSAMENT	Alain	Absent
22	CARDEILHAC	BOYER	Raymond	Présent
23	CASSAGNABÈRE-TOURNAS	VIGNES	Philippe	Présent
24	CASTELGAILLARD	DUCLOS	Robert	Présent
25	CASTERA VIGNOLLES	POUZOL	Thierry	Absent
26	CAZAC	PRIAULT	Françoise	Absente
27	CAZARIL-TAMBOURÈS	LEFRANC	Gérard	Absent
28	CAZENEUVE-MONTAUT	TESSER	Christian	Présent
29	CHARLAS	DUCLOS	Jean-Pierre	Présent

30	CIADOUX	TOUBERT	Thierry	Présent
31	CLARAC	MANENT-MANENT	Jean-Paul	Procuration à Alain BARUTAUT
32	COUEILLES	FABARON	Bernard	Présent
33	CUGURON	SANTAMARIA	Christine	Présente
34	EOUX	REY	Monique	Présente
35	ESCANECRABE	ARSEGUET	Jean-Claude	Présent
36	ESPARRON	MASSARIN	André	Suppléé par Jean-Claude LAJOUS
37	ESTANCARBON	SOUPENE	Daniel	Présent
38	FABAS	DAMIENS	Gérald	Présent
39	FRANQUEVIELLE	NICOLAS	Virginie	Absente
40	FRONTIGNAN-SAVÈS	SALLES	Thierry	Absent
41	GENSAC DE BOULOGNE	SABATHE	Daniel	Présent
42	GOUDEX	MANAVIT	Laurent	Procuration à Thierry PLANTE
43	LABARTHE-INARD	ALBENQUE	Jacques	Suppléé par G FRANCO
44	LABARTHE-RIVIERE	VOUGNY	Claire	Présente
45	LABARTHE-RIVIERE	DAVAND	Sébastien	Présent
46	LABASTIDE-PAUMÈS	BRUMAS	Catherine	Présente
47	LALOURET-LAFFITEAU	LAFFORGUE	Jean-Claude	Suppléé par Martine RIEU
48	LANDORTHE	CORTINAS	Lucienne	Présente
49	LANDORTHE	RAMOS	Jacqueline	Procuration à Lucienne CORTINAS
50	LARCAN	FOURMENT	Henri	Présent
51	LARROQUE	RENON	Jean-Louis	Procuration à Jean-Pierre DUCLOS
52	LATOUE	BOSC	Pierre	Présent
53	LE CUING	DUPUY	David	Présent
54	LECUSSAN	MALET	Bernard	Présent
55	LES TOURREILLES	SARRAQUIGNE	Denis	Absent
56	LESPITEAU	DUPUY	Jérôme	Présent
57	LESPUGUE	FOIX	Jean-François	Présent
58	LIEOUX	BARUTAUT	Alain	Présent
59	LILHAC	SIOUTAC	Gilbert	Présent
60	L'ISLE EN DODON	WELTER	Lionel	Présent
61	L'ISLE EN DODON	GAUTHIER	Chrystelle	Procuration à Lionnel WELTER
62	L'ISLE EN DODON	MONFERRAN	Michel	Absent
63	LODES	BERREBI	Véronique	Présente
64	LOUDET	ATHIEL	Hervé	Suppléé par Nicolas BRESSE
65	MARTISSERRE	TOULON	Maryse	Présente
66	MAUVEZIN	PLANTE	Thierry	Présent
67	MIRAMBEAU	DE MARCHI	Josiane	Absente
68	MIRAMONT DE COMMINGES	VIGNEAUX	Laure	Présente
69	MOLAS	MEDOUS	Joëlle	Présente
70	MONDILHAN	GASPARD	Joseph	Présent
71	MONTBERNARD	COUMES	Pascal	Présent
72	MONTESQUIEU-GUITTAUT	ALVIN	Philippe	Présent
73	MONTGAILLARD SUR SAVE	CHAINET	Julien	Absent
74	MONTMAURIN	AMIEL	Gabriel	Présent
75	MONTOLIEU SAINT-BERNARD	SORS	Camille	Présent
76	MONTRÉJEAU	MIQUEL	Eric	Procuration à Martine TARISSAN
77	MONTRÉJEAU	DUMOULIN	Maryse	Présente
78	MONTRÉJEAU	BRILAUD	Philippe	Présent
79	MONTRÉJEAU	TARISSAN	Martine	Présente
80	MONTRÉJEAU	CAPOMASI	Michel	Absent
81	NÉNIGAN	CRESPIN	Damien	Absent
82	NIZAN SUR GESSE	SOLLE	Mathieu	Présent
83	PÉGUILHAN	LAURENTIES-BARRERE	Céline	Excusée
84	PEYRISSAS	LOUBEYRE	Guy	Présent
85	PEYROUZET	LAGRANGE	Philippe	Présent
86	POINTIS-INARD	TREINQUE	Didier	Présent

87	PONLAT-TAILLEBOURG	FOURTIES	Gilles	Présent
88	PUYMAURIN	BIASON	Valentin	Présent
89	RÉGADES	GASTO	Marlène	Présente
90	RIEUCAZE	CAZAUX	Jean-François	Absent
91	RIOLAS	DUPRAT	Michel	Présent
92	SAINT-ANDRE	CASTETS	David	Procuration à Gilbert SIOUTAC
93	SAINT-ELIX SEGLAN	SUSPENE	Nicolas	Présent
94	SAINT-FERRÉOL	BOUAS	Thierry	Absent
95	SAINT-FRAJOU	DAVEZAC	Alain	Présent
96	SAINT-GAUDENS	DUCLOS	Jean-Yves	Présent
97	SAINT-GAUDENS	GASTO OUSTRIC	Magali	Présente
98	SAINT-GAUDENS	SOUYRI	Jean-Luc	Présent
99	SAINT-GAUDENS	RAULET	Isabelle	Présente
100	SAINT-GAUDENS	HEUILLET	Eric	Procuration à Elisabeth ROUEDE
101	SAINT-GAUDENS	CAZES	Josette	Présente
102	SAINT-GAUDENS	PINET	Alain	Procuration à Didier LACOUZATTE
103	SAINT-GAUDENS	RIERA	Evelyne	Procuration à Josette CAZES
104	SAINT-GAUDENS	GUILLERMIN	Joël	Procuration à Vincent PUYMEGE
105	SAINT-GAUDENS	BITEAU	Marie-Pierre	Procuration à Jean-Luc SOUYRI
106	SAINT-GAUDENS	SAFORCADA	Pierre	Procuration à Manuel ISASI
107	SAINT-GAUDENS	MALET	Béatrice	Procuration à Evelyne SANSONETTO
108	SAINT-GAUDENS	AGNES	Jean-François	Présent
109	SAINT-GAUDENS	NAVARRÉ	Annie	Procuration à Véronique BERREBI
110	SAINT-GAUDENS	PUYMEGE	Vincent	Présent
111	SAINT-GAUDENS	RICOUL	Céline	Absente
112	SAINT-GAUDENS	ISASI	Manuel	Présent
113	SAINT-GAUDENS	ANTUNES	Arminda	Procuration à Isabelle RAULET
114	SAINT-GAUDENS	LACOUZATTE	Didier	Présent
115	SAINT-GAUDENS	FINI	Laura	Procuration à Jean-François AGNES
116	SAINT-GAUDENS	CAMPO-CASTILLO	Benoît	Procuration à Jean-Yves DUCLOS
117	SAINT-GAUDENS	LOUIS	Yves	Présent
118	SAINT-GAUDENS	FAUVERNIER	Annabelle	Présente
119	SAINT-GAUDENS	IMBERT	Frédéric	Présent
120	SAINT-IGNAN	ROUEDE	Elisabeth	Présente
121	SAINT-LARY-BOUJEAN	FARRE	Régis	Procuration à Evelyne BOUBEE
122	SAINT-LAURENT-SUR-SAVE	PITOUT	Daniel	Absent
123	SAINT-LOUP EN COMMINGES	BOUZIGUES	Denis	Présent
124	SAINT-MARCEY	MILLET	Chantal	Présente
125	SAINT-PÉ-DELBOSC	FORTASSIN	Jean-Pierre	Présent
126	SAINT-PLANCARD	FONTANEAU	Marie-Hélène	Présente
127	SALHERM	DE GAULEJAC	Michel	Présent
128	SAMAN	LACROIX	Julien	Absent
129	SAMOUILLAN	DANGLA	Jean-Paul	Suppléé par Jean MAURUC
130	SARRECAVE	BOUBEE	Evelyne	Présente
131	SARREMEZAN	ENEL	Catherine	Présente
132	SAUX ET POMARÈDE	SANSONETTO	Evelyne	Présente
133	SAVARTHÈS	GILLY	Martine	Présente
134	SÉDEILHAC	CASTERAN	Philippe	Absent
135	TERREBASSE	FERRERE	Jean	Présent
136	VALENTINE	NADALET	Marie	Présente
137	VILLENEUVE DE RIVIÈRE	SUBRA	Émilie	Absente
138	VILLENEUVE DE RIVIÈRE	HERY	Patrick	Absente
139	VILLENEUVE DE RIVIÈRE	VERDIER	Nadine	Présente
140	VILLENEUVE-LÉCUSSAN	BATMALE	Lionel	Absent

Délibération n° 2024-75

**MODIFICATION DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME ET CRÉDITS DE PAIEMENT
PÉPINIÈRE HÔTEL D'ENTREPRISES FABLAB
(Annule et remplace délibération n° 2024-56 du 11 avril 2024)**

Madame la Présidente présente le rapport suivant :

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

Vu la délibération du conseil communautaire du 14 janvier 2020 approuvant la réalisation d'une étude pour la création d'un FABLAB sur la zone Futuropole du Comminges,

Vu la délibération n°2023-31 du Bureau communautaire du 16 mars 2023 validant le projet de création d'une pépinière Hôtel d'entreprises FABLAB industriel et son financement,

Vu la délibération n°2023-49 du Conseil communautaire du 13 avril 2023 portant sur la création de l'autorisation de programme et crédits de paiement,

Vu le Débat d'orientation budgétaire qui s'est tenu en séance du Conseil communautaire du 14 mars 2024,

Vu la délibération n° 2024-56 du 11 avril 2024 déterminant et fixant les crédits de paiement jusqu'en 2026,

Vu la Commission finances en date du 25 avril 2024,

Il est proposé au Conseil communautaire de modifier et déterminer les crédits de paiements jusqu'en 2027 concernant cette opération, après avis de la commission finances précitée.

Autorisation de programme :

AP/CP 22-004 FABLAB	Dépenses € TTC	Recettes prévisionnelles
Création d'un FABLAB zone Futuropole	7 178 544,29	
Subvention Europe		1 794 636,07
Subvention État (Pgm 2024)		300 000,00
Subvention État (Pgm 2025)		300 000,00
Subvention Région		0,00
FCTVA		1 177 568,41
Autofinancement		1 803 169,91
Emprunt		1 803 169,90
TOTAL	7 178 544,29	7 178 544,29

Crédits de paiement :

	Dépenses
CP 2023	117 663,93
CP 2024	315 000,00
CP 2025	1 000 000,00
CP 2026	3 000 000,00
CP 2027	2 745 880,36
TOTAL	7 178 544,29

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire DÉCIDE :

- **D'APPROUVER** la modification de l'autorisation de programme / crédits de paiement « Création d'un FABLAB sur la zone du Futuropole »,
- **DE FIXER** le calendrier et le montant des crédits de paiement correspondants comme exposés ci-avant,
- **DE PRÉVOIR** l'inscription au budget primitif 2024 des crédits de paiement correspondants, tels qu'ils figurent dans le tableau ci-dessus,
- **D'AUTORISER** Madame la Présidente ou son représentant à liquider et mandater les dépenses à hauteur des crédits mentionnés.

POUR : 113

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

ADOPTÉE

Fait et délibéré le 29 avril 2024.

Pour extrait conforme,

La Présidente,
Magali GASTO OUSTRIC



La Présidente,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte ;
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois suivant sa publication.

Envoyé en préfecture le 30/04/2024

Reçu en préfecture le 30/04/2024

Publié le 30/04/2024

ID : 031-200072643-20240429-202475-BF





CŒUR & COTEAUX
COMMINGES
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

N°2024-76

Objet : Adoption budget primitif 2024 Communauté de Communes Cœur Coteaux Comminges

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-neuf avril, les conseillers communautaires de la Communauté de Communes Cœur et Coteaux Comminges, dûment convoqués, se sont réunis en Conseil Communautaire, à Villeneuve de Rivière, sous la Présidence de Magali GASTO OUSTRIC, Présidente.

Conseillers communautaires		EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
En exercice	140	
Présents	94	Date de la convocation : 16 avril 2024
Procurations	20	
Votants	114	

Présents / Excusés / Absents / Procurations / Suppléances

	Commune	Nom	Prénom	
1	AGASSAC	ANE	Serge	Présent
2	ALAN	BEAUSOR	Francis	Présent
3	AMBAX	MIQUEL	Daniel	Présent
4	ANAN	BRIOL	Laurent	Présent
5	ASPRET-SARRAT	NOGUES	Lydie	Présent
6	AULON	DURROUX	Jean-Claude	Présent
7	AURIGNAC	LOSEGO	Jean-Michel	Présent
8	AURIGNAC	DARNISE	Laurence	Procuration à JM LOSEGO
9	AUSSON	BARRAU	Yves-Pierre	Absent
10	BACHAS	BRINI	Bouziane	Absent
11	BALESTA	DASQUE	Jean-Charles	Présent
12	BENQUE	LASSERRE	Jean-Claude	Présent
13	BLAJAN	CASTEX	Jean-Bernard	Absent
14	BOISSÈDE	FRECHOU	Alain	Présent
15	BORDES DE RIVIÈRE	CAPERAN-LORENZI	Geneviève	Absente
16	BOUDRAC	CLARENS	Gilles	Absent
17	BOULOGNE SUR GESSE	BOUBEE	Alain	Présent
18	BOULOGNE SUR GESSE	CAUBET	Fabienne	Présente
19	BOULOGNE SUR GESSE	ADOUE	Jérôme	Présent
20	BOUSSAN	BOUBE	Patrick	Présent
21	BOUZIN	PASSAMENT	Alain	Absent
22	CARDEILHAC	BOYER	Raymond	Présent
23	CASSAGNABÈRE-TOURNAS	VIGNES	Philippe	Présent
24	CASTELGAILLARD	DUCLOS	Robert	Présent
25	CASTERA VIGNOLLES	POUZOL	Thierry	Absent
26	CAZAC	PRIAULT	Françoise	Absente
27	CAZARIL-TAMBOURÈS	LEFRANC	Gérard	Absent
28	CAZENEUVE-MONTAUT	TESSER	Christian	Présent
29	CHARLAS	DUCLOS	Jean-Pierre	Présent
30	CIADOUX	TOUBERT	Thierry	Présent

31	CLARAC	MANENT-MANENT	Jean-Paul	Procuration à Alain BARUTAUT
32	COUEILLES	FABARON	Bernard	Présent
33	CUGURON	SANTAMARIA	Christine	Présente
34	EOUX	REY	Monique	Présente
35	ESCANECRABE	ARSEGUET	Jean-Claude	Présent
36	ESPARRON	MASSARIN	André	Suppléé par Jean-Claude LAJOUS
37	ESTANCARBON	SOUPENE	Daniel	Présent
38	FABAS	DAMIENS	Gérald	Présent
39	FRANQUEVIELLE	NICOLAS	Virginie	Absente
40	FRONTIGNAN-SAVÈS	SALLES	Thierry	Présent
41	GENSAC DE BOULOGNE	SABATHE	Daniel	Présent
42	GOUDEX	MANAVIT	Laurent	Procuration à Thierry PLANTE
43	LABARTHE-INARD	ALBENQUE	Jacques	Suppléé par G FRANCO
44	LABARTHE-RIVIERE	VOUGNY	Claire	Présente
45	LABARTHE-RIVIERE	DAVAND	Sébastien	Présent
46	LABASTIDE-PAUMÈS	BRUMAS	Catherine	Présente
47	LALOURET-LAFFITEAU	LAFFORGUE	Jean-Claude	Suppléé par Martine RIEU
48	LANDORTHE	CORTINAS	Lucienne	Présente
49	LANDORTHE	RAMOS	Jacqueline	Procuration à Lucienne CORTINAS
50	LARCAN	FOURMENT	Henri	Présent
51	LARROQUE	RENON	Jean-Louis	Procuration à Jean-Pierre DUCLOS
52	LATOUE	BOSC	Pierre	Présent
53	LE CUING	DUPUY	David	Présent
54	LECUSSAN	MALET	Bernard	Présent
55	LES TOURREILLES	SARRAQUIGNE	Denis	Absent
56	LESPITEAU	DUPUY	Jérôme	Présent
57	LESPUGUE	FOIX	Jean-François	Présent
58	LIEUX	BARUTAUT	Alain	Présent
59	LILHAC	SIOUTAC	Gilbert	Présent
60	L'ISLE EN DODON	WELTER	Lionel	Présent
61	L'ISLE EN DODON	GAUTHIER	Chrystelle	Procuration à Lionel WELTER
62	L'ISLE EN DODON	MONFERRAN	Michel	Absent
63	LODES	BERREBI	Véronique	Présente
64	LOUDET	ATHIEL	Hervé	Suppléé par Nicolas BRESSE
65	MARTISSERRE	TOULON	Maryse	Présente
66	MAUVEZIN	PLANTE	Thierry	Présent
67	MIRAMBEAU	DE MARCHI	Josiane	Absente
68	MIRAMONT DE COMMINGES	VIGNEAUX	Laure	Présente
69	MOLAS	MEDOUS	Joëlle	Présente
70	MONDILHAN	GASPARD	Joseph	Présent
71	MONTBERNARD	COUMES	Pascal	Présent
72	MONTESQUIEU-GUITTAUT	ALVIN	Philippe	Présent
73	MONTGAILLARD SUR SAVE	CHAINET	Julien	Absent
74	MONTMAURIN	AMIEL	Gabriel	Présent
75	MONTOULIEU SAINT-BERNARD	SORS	Camille	Présent
76	MONTRÉJEAU	MIQUEL	Eric	Procuration à Martine TARISSAN
77	MONTRÉJEAU	DUMOULIN	Maryse	Présente
78	MONTRÉJEAU	BRILAUD	Philippe	Présent
79	MONTRÉJEAU	TARISSAN	Martine	Présente
80	MONTRÉJEAU	CAPOMASI	Michel	Absent
81	NÉNIGAN	CRESPIN	Damien	Absent
82	NIZAN SUR GESSE	SOLLE	Mathieu	Présent
83	PÉGUILHAN	LAURENTIES-BARRERE	Céline	Excusée
84	PEYRISSAS	LOUBEYRE	Guy	Présent
85	PEYROUZET	LAGRANGE	Philippe	Présent
86	POINTIS-INARD	TREINQUE	Didier	Présent
87	PONLAT-TAILLEBOURG	FOURTIÉS	Gilles	Présent

88	PUYMAURIN	BIASON	Valentin	Présent
89	RÉGADES	GASTO	Marlène	Présente
90	RIEUCAZE	CAZAUX	Jean-François	Absent
91	RIOLAS	DUPRAT	Michel	Présent
92	SAINT-ANDRE	CASTETS	David	Procuration à Gilbert SIOUTAC
93	SAINT-ELIX SEGLAN	SUSPENE	Nicolas	Présent
94	SAINT-FERRÉOL	BOUAS	Thierry	Absent
95	SAINT-FRAJOU	DAVEZAC	Alain	Présent
96	SAINT-GAUDENS	DUCLOS	Jean-Yves	Présent
97	SAINT-GAUDENS	GASTO OUSTRIC	Magali	Présente
98	SAINT-GAUDENS	SOUYRI	Jean-Luc	Présent
99	SAINT-GAUDENS	RAULET	Isabelle	Présente
100	SAINT-GAUDENS	HEUILLET	Eric	Procuration à Elisabeth ROUEDE
101	SAINT-GAUDENS	CAZES	Josette	Présente
102	SAINT-GAUDENS	PINET	Alain	Procuration à Didier LACOUZATTE
103	SAINT-GAUDENS	RIERA	Evelyne	Procuration à Josette CAZES
104	SAINT-GAUDENS	GUILLERMIN	Joël	Procuration à Vincent PUYMEGE
105	SAINT-GAUDENS	BITEAU	Marie-Pierre	Procuration à Jean-Luc SOUYRI
106	SAINT-GAUDENS	SAFORCADA	Pierre	Procuration à Manuel ISASI
107	SAINT-GAUDENS	MALET	Béatrice	Procuration à Evelyne SANSONETTO
108	SAINT-GAUDENS	AGNES	Jean-François	Présent
109	SAINT-GAUDENS	NAVARRÉ	Annie	Procuration à Véronique BERREBI
110	SAINT-GAUDENS	PUYMEGE	Vincent	Présent
111	SAINT-GAUDENS	RICOUL	Céline	Absente
112	SAINT-GAUDENS	ISASI	Manuel	Présent
113	SAINT-GAUDENS	ANTUNES	Arminda	Procuration à Isabelle RAULET
114	SAINT-GAUDENS	LACOUZATTE	Didier	Présent
115	SAINT-GAUDENS	FINI	Laura	Procuration à Jean-François AGNES
116	SAINT-GAUDENS	CAMPO-CASTILLO	Benoît	Procuration à Jean-Yves DUCLOS
117	SAINT-GAUDENS	LOUIS	Yves	Présent
118	SAINT-GAUDENS	FAUVERNIER	Annabelle	Présente
119	SAINT-GAUDENS	IMBERT	Frédéric	Présent
120	SAINT-IGNAN	ROUEDE	Elisabeth	Présente
121	SAINT-LARY-BOUJEAN	FARRE	Régis	Procuration à Evelyne BOUBEE
122	SAINT-LAURENT-SUR-SAVE	PITOUT	Daniel	Absent
123	SAINT-LOUP EN COMMINGES	BOUZIGUES	Denis	Présent
124	SAINT-MARCET	MILLET	Chantal	Présente
125	SAINT-PÉ-DELBOSC	FORTASSIN	Jean-Pierre	Présent
126	SAINT-PLANCARD	FONTANEAU	Marie-Hélène	Présente
127	SALHERM	DE GAULEJAC	Michel	Présent
128	SAMAN	LACROIX	Julien	Absent
129	SAMOUILLAN	DANGLA	Jean-Paul	Suppléé par Jean MAURUC
130	SARRECAVE	BOUBEE	Evelyne	Présente
131	SARREMEZAN	ENEL	Catherine	Présente
132	SAUX ET POMARÈDE	SANSONETTO	Evelyne	Présente
133	SAVARTHÈS	GILLY	Martine	Présente
134	SÉDEILHAC	CASTERAN	Philippe	Absent
135	TERREBASSE	FERRERE	Jean	Présent
136	VALENTINE	NADALET	Marie	Présente
137	VILLENEUVE DE RIVIÈRE	SUBRA	Émilie	Absente
138	VILLENEUVE DE RIVIÈRE	HERY	Patrick	Absente
139	VILLENEUVE DE RIVIÈRE	VERDIER	Nadine	Présente
140	VILLENEUVE-LÉCUSSAN	BATMALE	Lionel	Absent

Secrétaire de séance : Alain FRECHOU

Délibération n° 2024-76

**ADOPTION BUDGET PRIMITIF COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR ET COTEAUX COMMINGES
EXERCICE 2024**

Madame La Présidente présente le rapport suivant :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu le Débat d'orientation budgétaire en date du 14 mars 2024 ;
Vu la Commission des Finances en date du 25 avril 2024,

Considérant que le budget principal a été retiré de l'ordre du jour en cours de séance du conseil communautaire du 11 avril 2024 car celui-ci n'était plus sincère du fait de la non-adoption de la délibération augmentant les taux de fiscalité,

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire DÉCIDE :

- **D'ADOPTER** le budget primitif de la Communauté de Communes Cœur et Coteaux Comminges pour l'exercice 2024, qui s'équilibre comme suit :

	DÉPENSES	RECETTES
INVESTISSEMENT	18 745 612.19	18 745 612.19
FONCTIONNEMENT	48 340 944.14	48 340 944.14
TOTAL	67 086 556.33	67 086 556.33

Et qui peut se résumer ainsi :

Chapitre	Libellé chapitre	BP VOTE 2024
011	Charges à caractère général	9 506 362.00
012	Dépenses de personnel	20 810 607.00
014	Atténuations de produits	7 376 500.00
65	Autres charges de gestion	5 338 498.00
66	Charges financières	678 450.00
67	Charges spécifiques	20 100.00
68	Dotations aux amortissements et provisions	10 674.00
042	Opérations d'ordre entre sections	2 345 000.00
023	Virement à section d'investissement	2 254 753.14
TOTAL	DÉPENSES FONCTIONNEMENT	48 340 944.14
013	Atténuations de charges	520 000.00
70	Produits des services et du domaine	3 192 569.00
73	Impôts et taxes	12 887 408.00
731	Fiscalité locale	16 940 766.00
74	Dotations et participations	9 663 934.00
75	Autres produits de gestion courante	1 476 420.00
76	Produits financiers	0.00
77	Produits spécifiques	15 000.00

78	Reprises sur provisions	7 543.00
042	Opérations d'ordre entre sections	1 281 581.00
R002	Excédent reporté	2 355 723.14
TOTAL	RECETTES FONCTIONNEMENT	48 340 944.14
10	Dotations et fonds divers	0.00
13	Subventions d'investissement	0.00
16	Emprunts et dettes assimilées	2 183 295.00
20	Immob. Incorporelles	696 009.54
204	Subventions investissement versées	1 480 711.89
21	Immob. Corporelles	12 292 368.19
26	Participations et créances rattachées	34 700.00
27	Immobilisations financières	2 000.00
040	Opérations d'ordre entre sections	1 281 581.00
D001	Solde d'exécution N-1 de la section d'investissement	774 946.57
TOTAL	DÉPENSES INVESTISSEMENT	18 745 612.19
1068	Affectation des résultats	774 946.57
10	Dotations et fonds divers	1 003 420.48
13	Subventions d'investissement	4 849 492.00
16	Emprunt	7 400 000.00
024	Produits des cessions d'immobilisations	118 000.00
040	Opérations d'ordre entre sections	2 345 000.00
021	Virement de la section de fonctionnement	2 254 753.14
TOTAL	RECETTES INVESTISSEMENT	18 745 612.19

POUR : 112

CONTRE : 2

ABSTENTION : 0

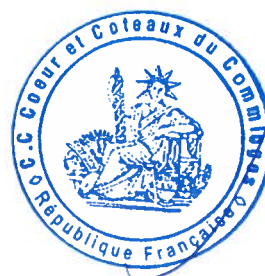
ADOPTÉE

Fait et délibéré le 29 avril 2024.

Pour extrait conforme,

La Présidente,

Magali GASTO OUSTRIC



La Présidente,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte ;
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois suivant sa publication.

Envoyé en préfecture le 30/04/2024

Reçu en préfecture le 30/04/2024

Publié le 30/04/2024

ID : 031-200072643-20240429-202476-BF



V – ARRETE ET SIGNATURES	V
ARRETE ET SIGNATURES	A

Nombre de membres en exercice : 140

Nombre de membres présents : 94

Nombre de suffrages exprimés : 114

VOTES :

Pour : 112

Contre : 2

Abstentions : 0

Date de convocation : 16/04/2024

Présenté par La Présidente (1),

A Villeneuve de Rivière, le 29/04/2024

Délibéré par l'assemblée Conseil Communautaire(2), réunie en session Ordinaire

A Villeneuve de Rivière, le 29/04/2024





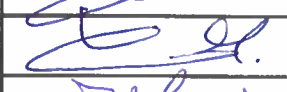

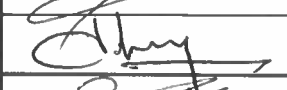





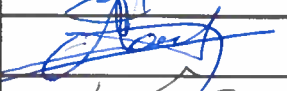
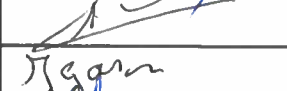








Les membres de l'assemblée délibérante Conseil Communautaire (2),(3).

ADOUE Jérôme	
AGNES Jean-François	
ALBENQUE Jacques	
ALVIN Philippe	
AMIEL Gabriel	
ANE Serge	
ANTUNES Arminda	
ARSEGUET Jean-Claude	
ATHIEL Hervé	
BARRAU Yves-Pierre	
BARUTAUT Alain	
BATMALE Lionel	
BEAUSOR Francis	
BERREBI Véronique	
BIASON Valentin	
BITEAU Marie-Pierre	
BOSC Pierre	
BOUAS Thierry	
BOUBE Patrick	
BOUBEE Alain	



V – ARRETE ET SIGNATURES	V
ARRETE ET SIGNATURES	A

BOUBEE Evelyne	
BOUZIGUES Denis	
BOYER Raymond	
BRILLAUD Philippe	
BRINI Bouziane	
BRIOL Laurent	
BRUMAS Catherine	
CAMPO-CASTILLO Benoît	
CAPERAN-LORENZI Geneviève	
CAPOMASI Michel	
CASTERAN Philippe	
CASTETS David	
CASTEX Jean-Bernard	
CAUBET Fabienne	
CAZAUX Jean-François	
CAZES Josette	
CHAINET Julien	
CLARENS Gilles	
CORTINAS Lucienne	
COUMES Pascal	
CRESPIN Damien	
DAMIENS Gérald	
DANGLA Jean-Paul	
DARNISE Laurence	
DASQUE Jean-Charles	
DAVAND Sébastien	
DAVEZAC Alain	
DEMARCHI Josiane	
DUCLOS Jean-Pierre	

V – ARRETE ET SIGNATURES ARRETE ET SIGNATURES	V A
DUCLOS Jean-Yves	
DUCLOS Robert	
DUMOULIN Maryse	
DUPRAT Michel	
DUPUY David	
DUPUY Jérôme	
DURROUX Jean-Claude	
De GAULEJAC Michel	
ENEL Catherine	
FABARON Bernard	
FARRE Régis	
FAUVERNIER Annabelle	
FERRERE Jean	
FINI Laura	
FOIX Jean-François	
FONTANEAU Marie-Hélène	
FORTASSIN Jean-Pierre	
FOURMENT Henri	
FOURTIES Gilles	
FRECHOU Alain	
GASPARD Joseph	
GASTO Marlène	
GASTOOSTRIC Magali	
GAUTHIER Chrystelle	
GILLY Martine	
GUILLERMIN Joël	
HERY Patrick	
HEUILLET Eric	
IMBERT Frédéric	



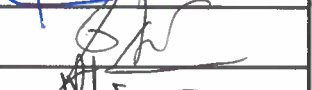

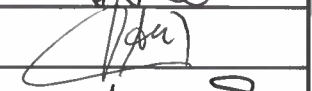

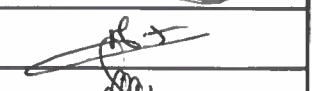
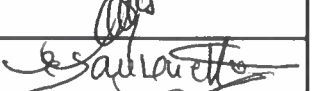




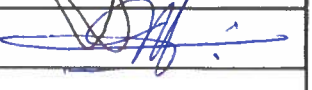










V – ARRETE ET SIGNATURES	V
ARRETE ET SIGNATURES	A

ISASI Manuel	
LACOUZATTE Didier	
LACROIX Julien	
LAFFORGUE Jean-Claude	
LAGRANGE Philippe	
LASSERRE Jean-Claude	
LAURENTIES-BARRERE Céline	
LEFRANC Gérard	
LOSEGO Jean-Michel	
LOUBEYRE Guy	
LOUIS Yves	
MALET Bernard	
MALET Béatrice	
MANAVIT Laurent	
MANENT-MANENT Jean-Paul	
MASSARIN André	
MEDOUS Joëlle	
MILLET Chaniel	
MIQUEL Daniel	
MIQUEL Eric	
MONFERRAN Michel	
NADALET Marie	
NAVARRÉ Annie	
NICOLAS Virginie	
NOGUES Lydie	
PASSAMENT Alain	
PINET Alain	
PITOUT Daniel	
PLANTE Thierry	



V – ARRETE ET SIGNATURES	V
ARRETE ET SIGNATURES	A

POUZOL Thierry	
PRIAULT Françoise	
PUYMEGE Vincent	
RAMOS Jacqueline	
RAULET Isabelle	
RENON Jean-Louis	
REY Monique	
RICOUL Céline	
RIERA Evelyne	
ROUEDE Elisabeth	
SABATHE Daniel	
SAFORCADA Pierre	
SALLES Thierry	
SANSONETTO Evelyne	
SANTAMARIA Christine	
SARRAQUIGNE Denis	
SIOUTAC Gilbert	
SOLLE Mathieu	
SORS Camille	
SOUPENE Daniel	
SOUYRI Jean-Luc	
SUBRA Emilie	
SUSPENE Nicolas	
TARISSAN Martine	
TESSER Christian	
TOUBERT Thierry	
TOULON Maryse	
TREINQUE Didier	
VERDIER Nadine	

Envoyé en préfecture le 30/04/2024

Reçu en préfecture le 30/04/2024

Publié le 30/04/2024





projet de budget - 2024

ID : 031-200072643-20240429-202476-BF

Berger
Levrault

C.C Coeur & Coteaux du Comminges - Budget principal 5C - BP (projet de budget) - 2024

V – ARRETE ET SIGNATURES	V
ARRETE ET SIGNATURES	A

VIGNEAUX Laure	
VIGNES Philippe	
VOUGNY Claire	
WELTER Lionel	

Certifié exécutoire par (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A , le

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président »

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante du conseil régional de de la Collectivité territoriale unique de de la métropole de du Conseil syndical de

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif

Envoyé en préfecture le 30/04/2024

Reçu en préfecture le 30/04/2024

Publié le 30/04/2024

ID : 031-200072643-20240429-2024761-BF



BUDGETS 2024

Conseil Communautaire



CŒUR & COTEAUX
COMMINGES
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

29 avril 2024

SOMMAIRE

Envoyé en préfecture le 30/04/2024

Reçu en préfecture le 30/04/2024

Publié le 30/04/2024

ID : 031-200072643-20240429-2024761-BF



1 Fiscalité 2024

3 AP - CP

2 Budget principal
2024

4 Les budgets
annexes 2024

5 Questions



CŒUR & COTEAUX
COMMINGES
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Envoyé en préfecture le 30/04/2024

Reçu en préfecture le 30/04/2024

Publié le 30/04/2024

ID : 031-200072643-20240429-2024761-BF



Fiscalité 2024



CŒUR & COTEAUX
COMMINGES
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

4 TAXES : CFE, FB, TFNB, TH

Envoyé en préfecture le 30/04/2024

Reçu en préfecture le 30/04/2024

Publié le 30/04/2024

ID : 031-200072643-20240429-2024761-BF



Objet	Taux 2023	Taux 2024 proposés	Bases prév. 2024	Produit Attendu 2024 en €
Cotisation Foncière des Entreprises	32,90 %	32,90 %	15 027 000	4 943 681
Taxe Foncière Propriétés Bâties	3,46 %	3,46 %	58 752 000	2 034 516
Taxe Foncière Propriétés Non Bâties	23,35 %	23,35 %	2 112 000	493 413
Taxe d'Habitation sur les résidences secondaires	13,09%	13,09 %	7 339 000	959 974
			Total	8 431 584



CŒUR & CÔTEAUX
COMMINGES
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Envoyé en préfecture le 30/04/2024

Reçu en préfecture le 30/04/2024

Publié le 30/04/2024

ID : 031-200072643-20240429-2024761-BF



Budgets 2024



CŒUR & CÔTEAUX
COMMINGES
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

BUDGET PRINCIPAL - FONCTIONNEMENT DÉPENSES

Envoyé en préfecture le 30/04/2024

Reçu en préfecture le 30/04/2024

Publié le 30/04/2024



ID : 031-200072643-20240429-2024761-BF

	CA 2022	CA 2023	BP 2024
011 Charges à caractère général	4 451 573,45	9 221 570,32	9 506 362,00
012 Charges de personnel	15 288 121,04	20 169 347,55	20 810 607,00
014 Atténuations de produits (AC)	11 152 951,10	7 411 899,77	7 376 500,00
65 Autres charges de gestion courante	4 272 065,08	4 139 108,53	5 338 498,00
66 Charges financières	406 970,50	528 468,89	678 450,00
67 Charges spécifiques	76 786,78	5 058,88	20 100,00
68 Dotations aux amortissements et provisions	-	-	10 674,00
042 Opération ordre transfert entre sections	1 458 279,97	1 863 463,85	2 345 000,00
023 Virement à la section d'investissement	-	-	2 254 753,14
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	37 106 747,92	43 338 917,79	48 340 944,14

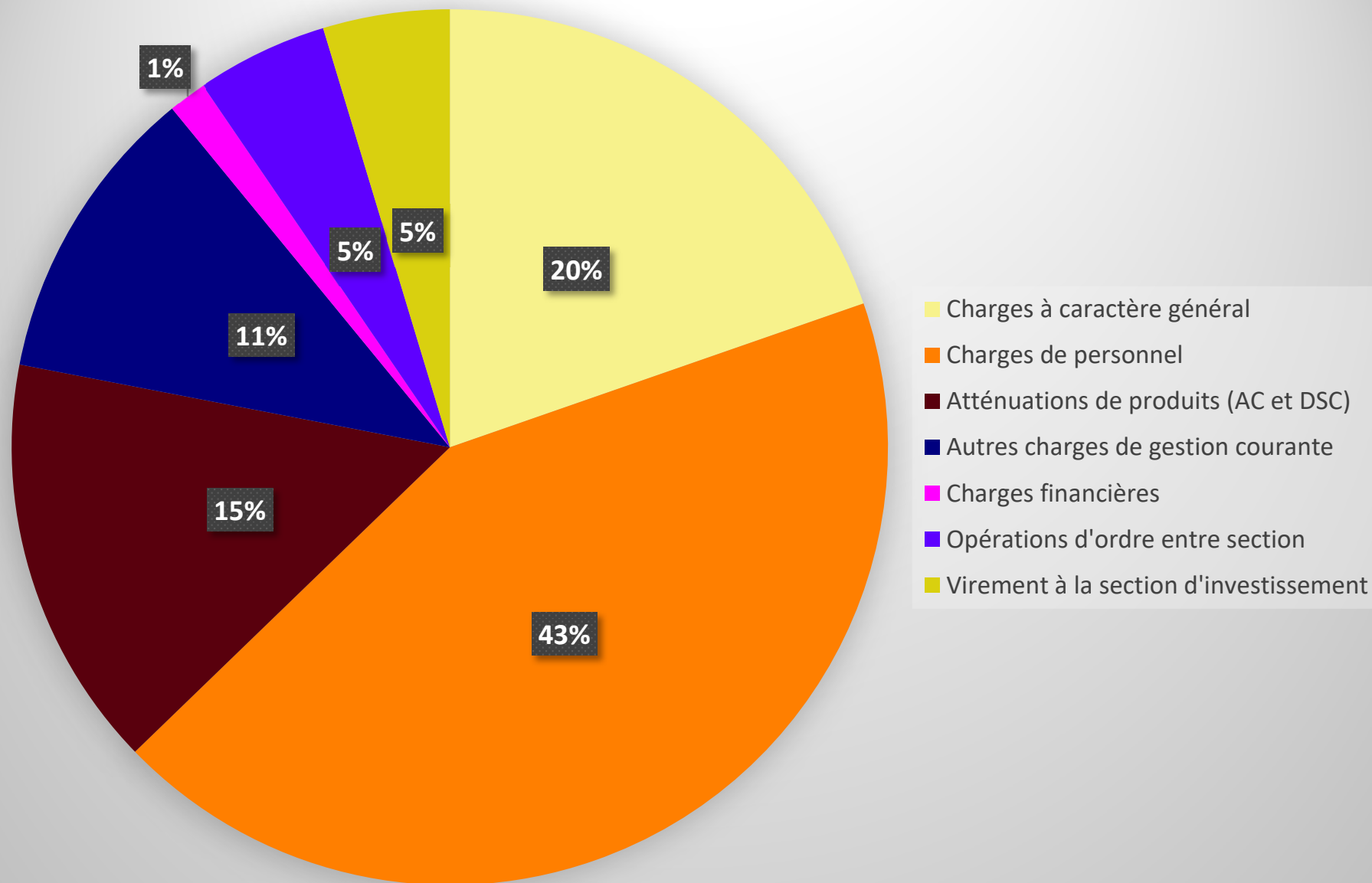
RÉPARTITION DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Envoyé en préfecture le 30/04/2024

Reçu en préfecture le 30/04/2024

Publié le 30/04/2024

ID : 031-200072643-20240429-2024761-BF



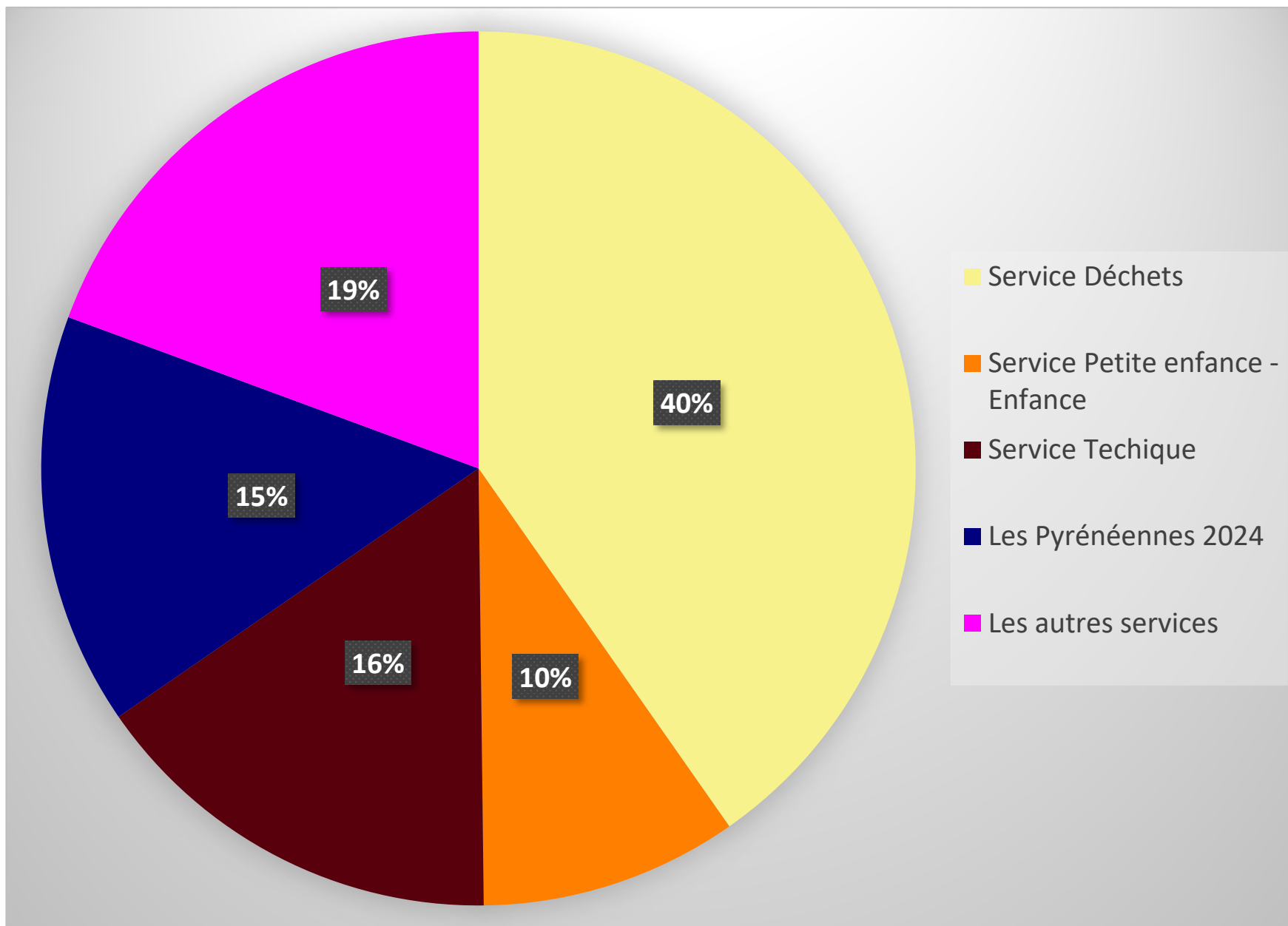
RÉPARTITION DES CHARGES A CARACTERE GENERAL 2024

Envoyé en préfecture le 30/04/2024

Reçu en préfecture le 30/04/2024

Publié le 30/04/2024

ID : 031-200072643-20240429-2024761-BF



CŒUR & COTEAUX
COMMINGES
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

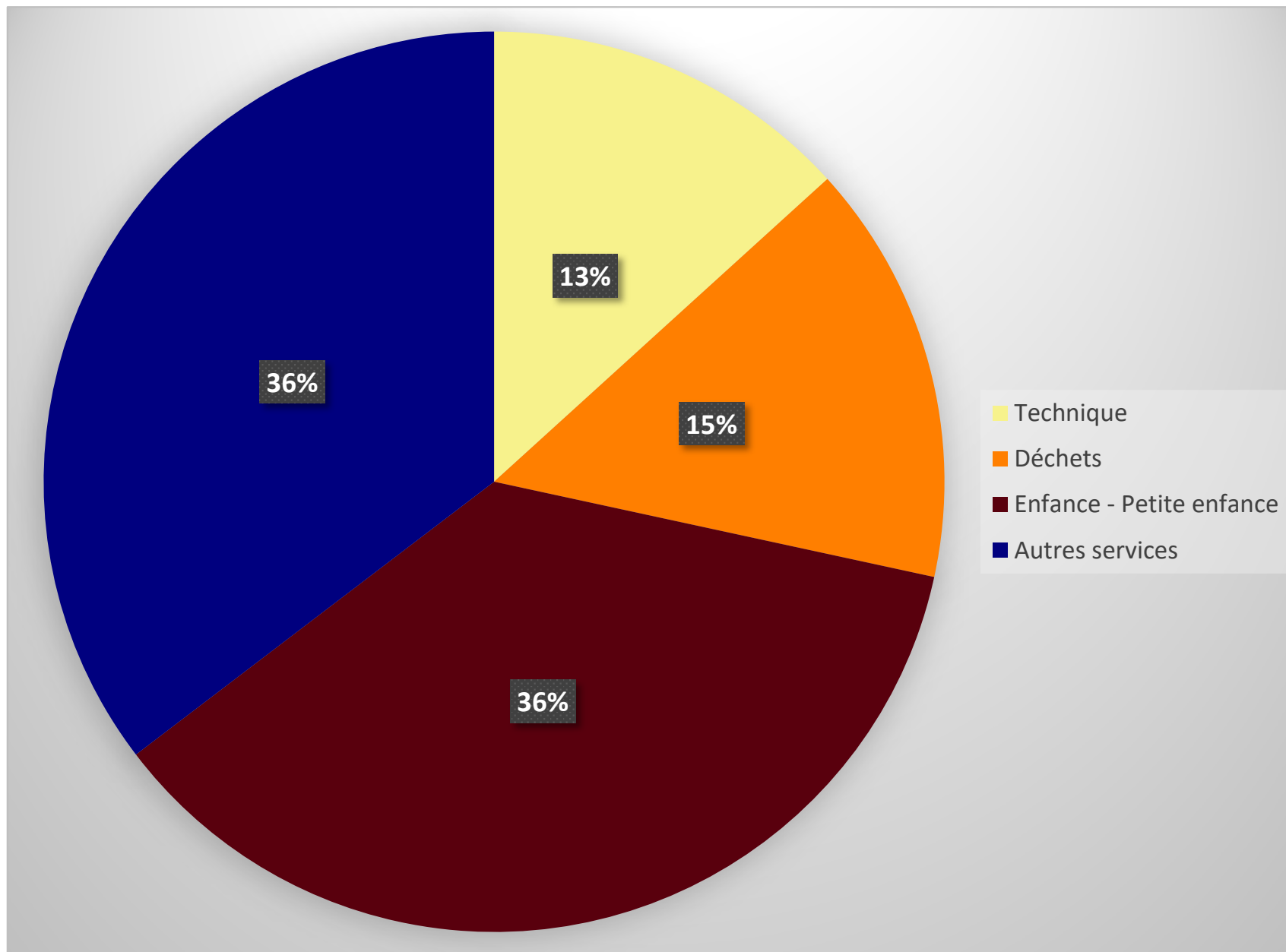
RÉPARTITION DES CHARGES DU PERSONNEL

Envoyé en préfecture le 30/04/2024

Reçu en préfecture le 30/04/2024

Publié le 30/04/2024

ID : 031-200072643-20240429-2024761-BF



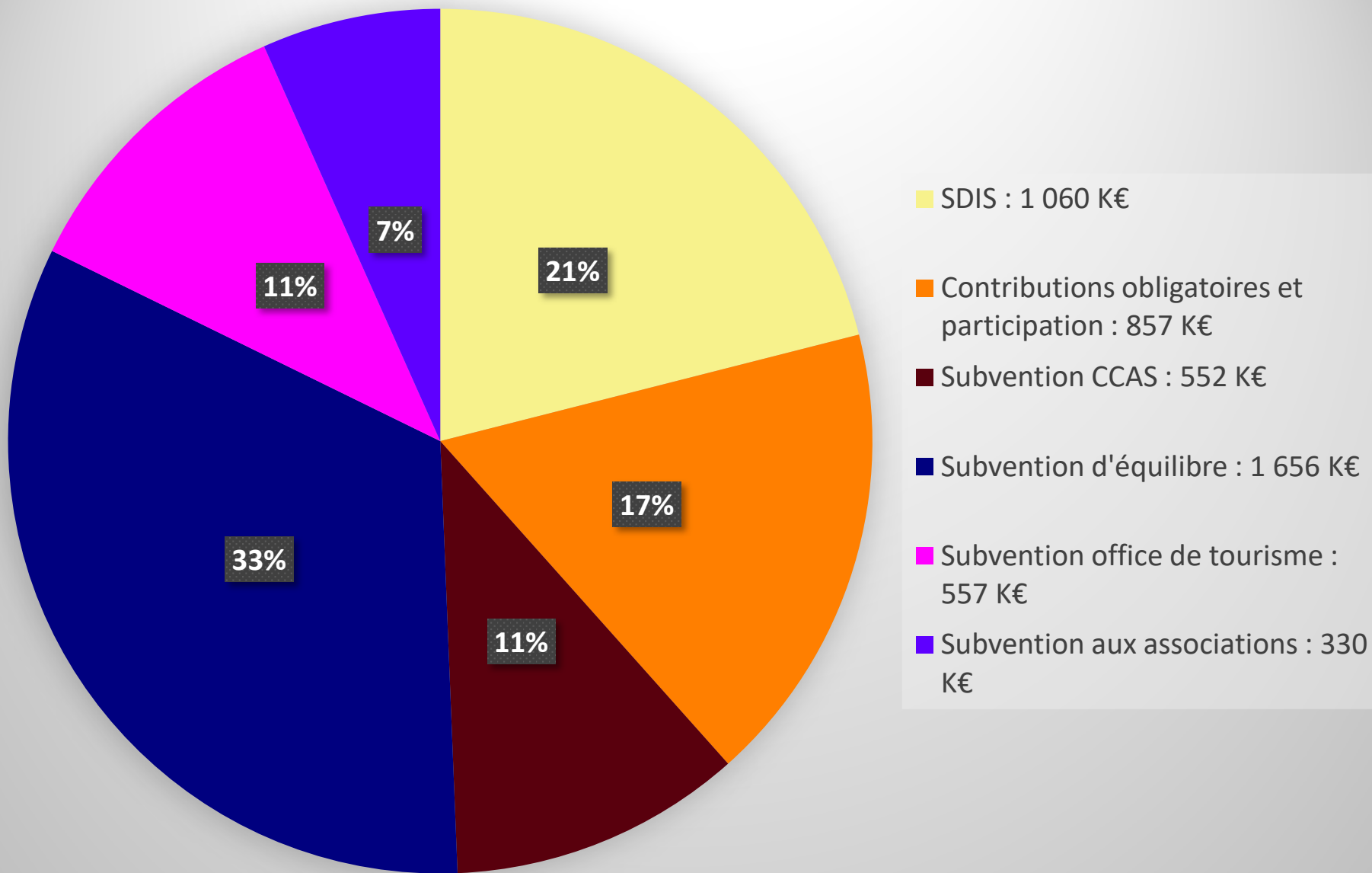
CHAP. 65 – AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTES

Envoyé en préfecture le 30/04/2024

Reçu en préfecture le 30/04/2024

Publié le 30/04/2024

ID : 031-200072643-20240429-2024761-BF



BUDGET PRINCIPAL - FONCTIONNEMENT RECETTES

Envoyé en préfecture le 30/04/2024

Reçu en préfecture le 30/04/2024

Publié le 30/04/2024

Berser
Levrault

ID : 031-200072643-20240429-2024761-BF

	CA 2022	CA 2023	BP 2024		
70	Produit des services	1 653 222,91	3 761 293,45	3 192 569,00	
73	Impôts et taxes	27 174 663,27	12 597 974,68	12 887 408,00	
731	Fiscalité locale	0,00	15 900 745,25	16 940 766,00	
013	Atténuation de charges	464 141,36	635 033,16	520 000,00	
74	Dotations et participations	8 205 120,65	8 911 917,89	9 663 934,00	
75	Autres produits de gestions courantes	327 705,00	357 681,34	1 476 420,00	
77	Produits spécifiques	304 152,48	122 651,60	15 000,00	
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	7 543,00	
042	Recettes d'ordre	429 825,10	1 108 393,08	1 281 581,00	
Total budgétaire			38 558 830,68	43 395 690,45	45 985 221,00
Résultat de fonctionnement reporté					2 355 723,14
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT					48 340 944,14

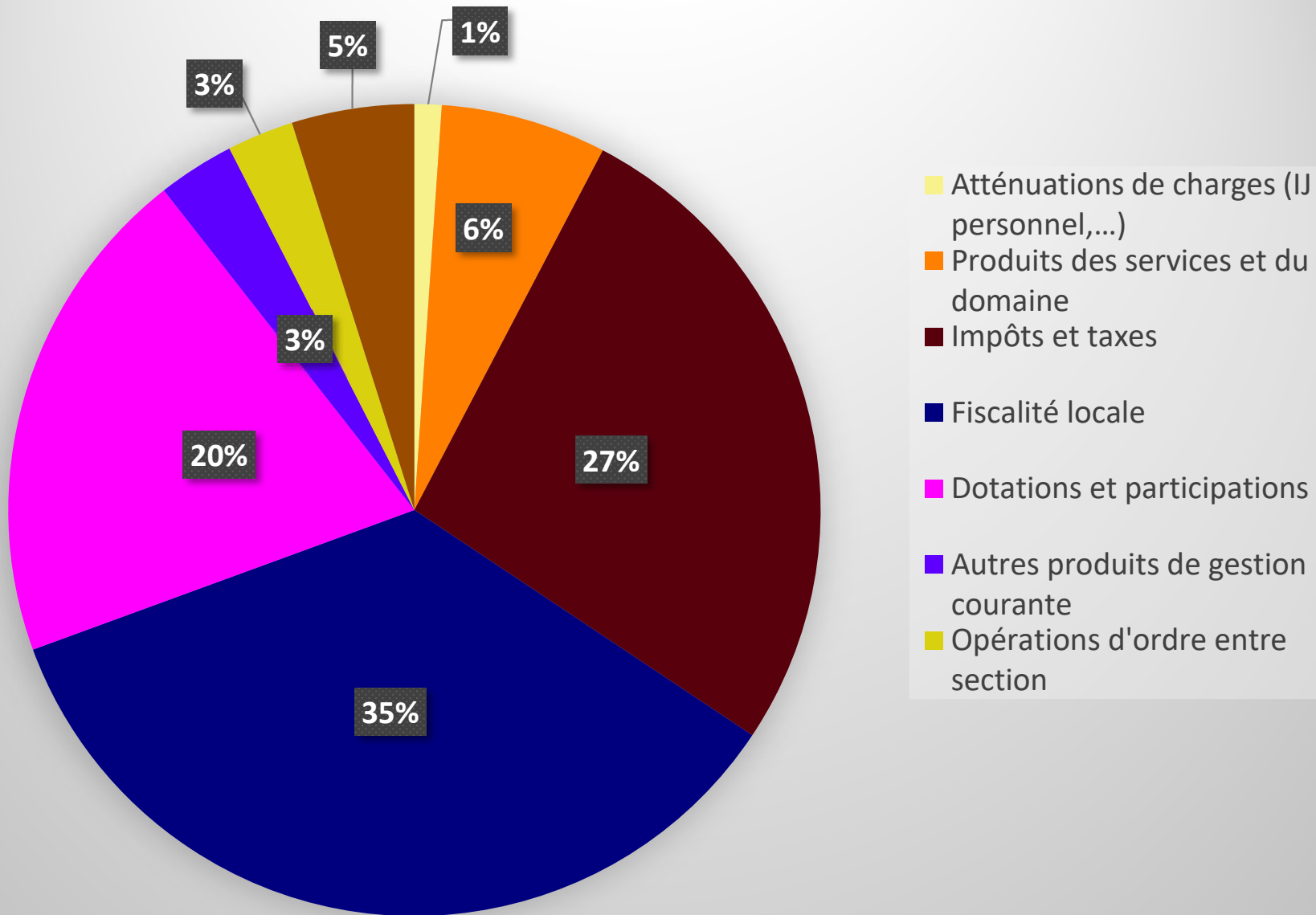
RÉPARTITION DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Envoyé en préfecture le 30/04/2024

Reçu en préfecture le 30/04/2024

Publié le 30/04/2024

ID : 031-200072643-20240429-2024761-BF



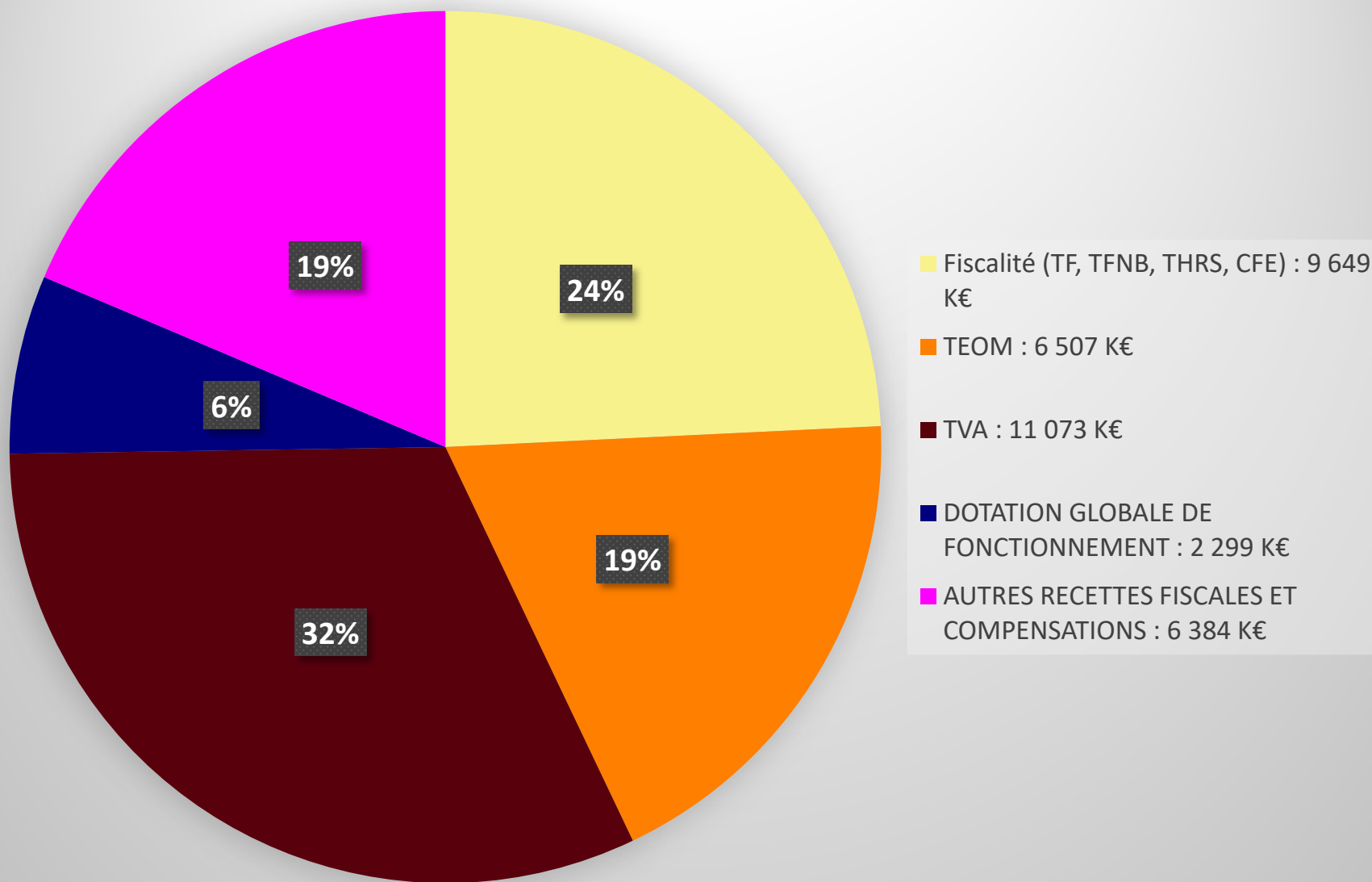
RÉPARTITION DES RECETTES FISCALES ET DOTATION DE L'ETAT

Envoyé en préfecture le 30/04/2024

Reçu en préfecture le 30/04/2024

Publié le 30/04/2024

ID : 031-200072643-20240429-2024761-BF



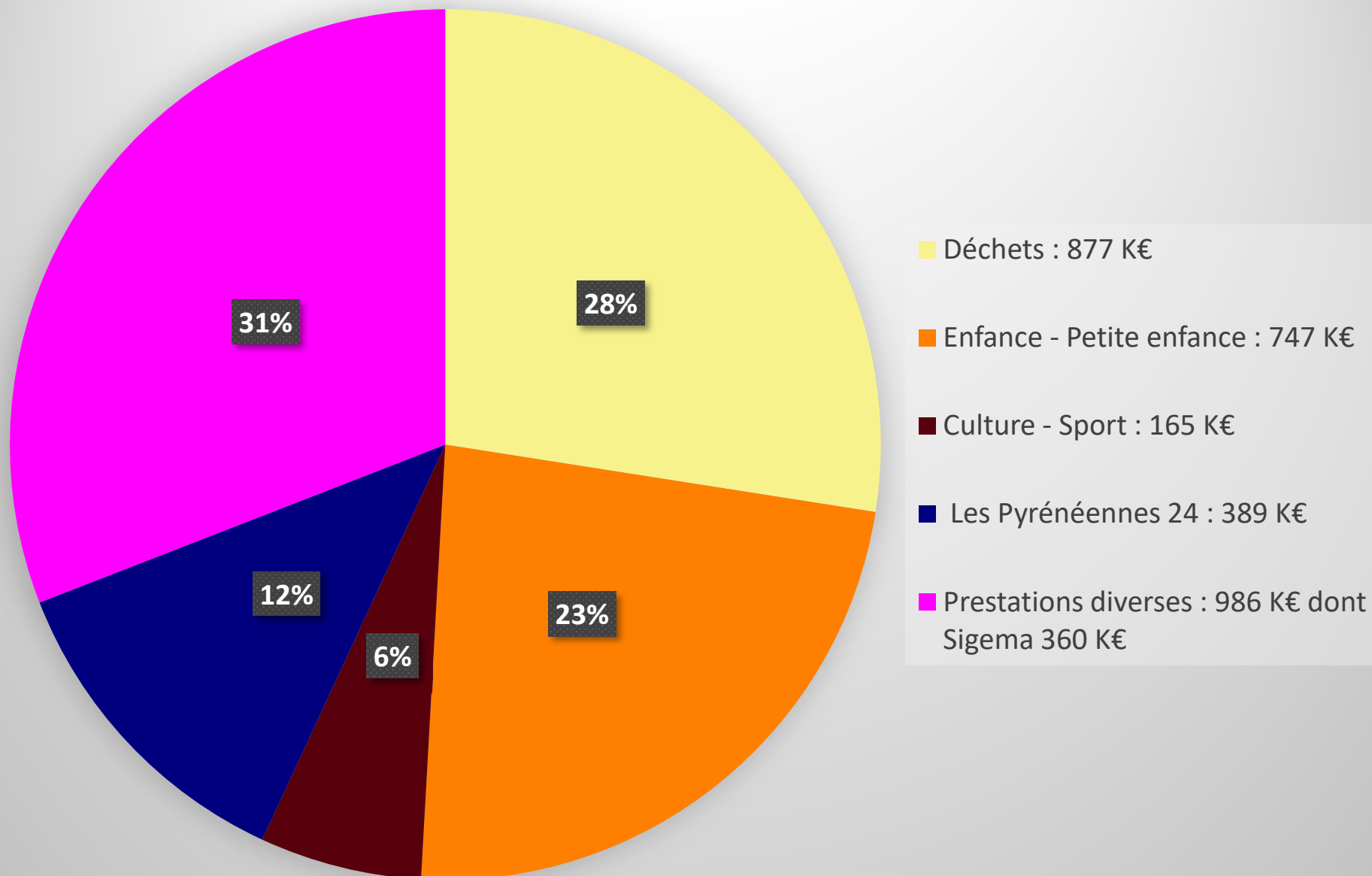
CHAP. 70 PRODUITS DES SERVICES

Envoyé en préfecture le 30/04/2024

Reçu en préfecture le 30/04/2024

Publié le 30/04/2024

ID : 031-200072643-20240429-2024761-BF



8 COTEAUX
IMINGES

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

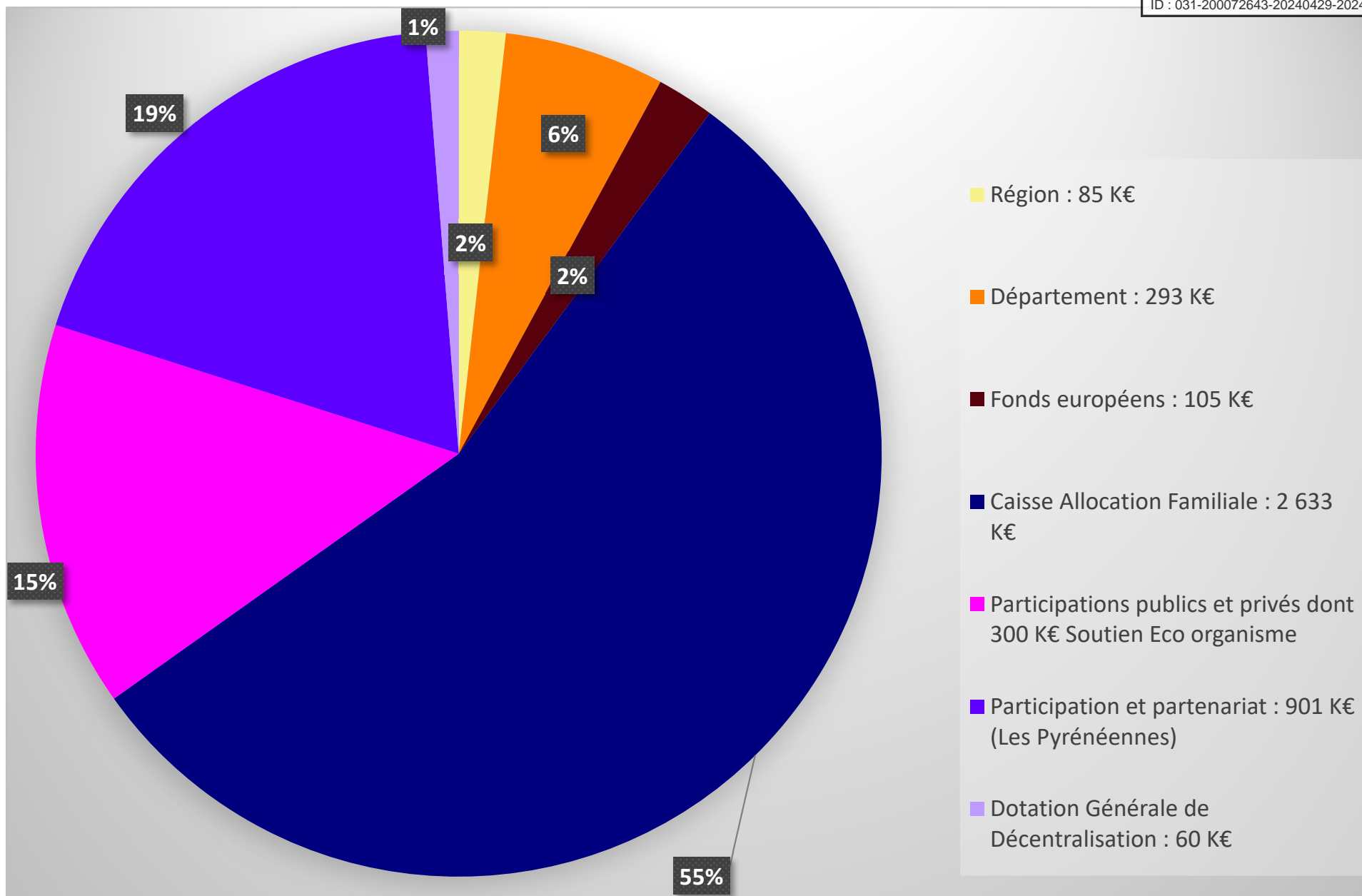
CHAP. 74 SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS

Envoyé en préfecture le 30/04/2024

Reçu en préfecture le 30/04/2024

Publié le 30/04/2024

ID : 031-200072643-20240429-2024761-BF



BUDGET PRINCIPAL - INVESTISSEMENTS DEPENSES

Envoyé en préfecture le 30/04/2024

Reçu en préfecture le 30/04/2024

Publié le 30/04/2024

ID : 031-200072643-20240429-2024761-BF



		CA 2022	CA 2023	BP 2024 avec RAR
10	Dotations fonds divers	1 227,96	1 022,23	0,00
20	Immobilisation Incorporelles	28 544,94	106 446,63	696 009,54
204	Subventions d'équipement	530 013,77	453 963,55	1 480 711,89
21	Immobilisations corporelles	522 866,60	829 689,61	12 292 368,19
13	Subvention d'investissement	40 000,00	0,00	0,00
16	Emprunts	1 364 541,19	2 019 652,10	2 183 295,00
26	Parti. créances rattachées	201 000,00	35 700	34 700,00
27	Autres immobilisations financières		1 700	2 000,00
040	Opération d'ordre	439 584,46	1 108 393,08	1 281 581,00
Total budgétaire				17 970 665,62
Déficit reporté (001)				774 946,57
Total dépenses d'investissement		7 015 776,71	10 596 421,50	18 745 612,19

BUDGET PRINCIPAL - INVESTISSEMENT RECETTES EN €

Envoyé en préfecture le 30/04/2024
 Reçu en préfecture le 30/04/2024
 Publié le 30/04/2024
 ID : 031-200072643-20240429-2024761-BF

		CA 2022	CA 2023	BP 2024 et RAR
13	Subvention d'investissement	1 479 367,83	1 325 706,44	4 849 492,00
16	Emprunts	1 100 000,00	4 251 650,00	7 400 000,00
20	Immo incorporelles	33 225,67	0,00	0,00
21	Immo corporelles	162 677,14	0,00	0,00
10	Dotations	687 231,03	762 225,80	1 003 420,48
45	Opé. pour compte de tiers	30 000,00	27 510,35	0,00
165	Produit de caution	2 623,41	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	2 272 855,56	1 590 918,49	774 946,57
040	Opération d'ordre	1 468 039,33	1 863 463,85	2 345 000,00
021	Virement de la section d'investissement			2 254 753,14
024	Produits de cessions			118 000,00
Total		7 236 019,97	9 821 474,93	18 745 612,19

BUDGET PRINCIPAL - OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENTS 2024 | F0 €

Envoyé en préfecture le 30/04/2024

Reçu en préfecture le 30/04/2024

Publié le 30/04/2024

Berser
Levrault

ID : 031-200072643-20240429-2024761-BF

Les principales opérations d'équipement		CA 2023	BP 2024 (avec RAR)
18-001	Acquisition matériel roulant	762 140	442 260
18-003	Piscine Aurignac	744 752	-
18-005	Réseau Télécommunication	50 700	8 265
19-003	Matériels informatiques	212 067	491 300
19-004	Parc expos Aménagements bureaux	204 448	99 320
19-005	Evolution PLU	5 190	-
19-006	PLUI INFRA	296 906	530 774
19-008	Réhabilitation Hôtel de Lassus	140 133,9	1 430 690
19-009	Parc des expositions du Comminges extension	80 155	4 021 200
19-011	Aides aux entreprises	200 384	365 685
20-001	Aménagement du siège	400 559	-
21-002	Chenil	3 000	175 000
21-009	Couveuse maraichère	3 470	65 405
22-001	Pool routier 22/24	1 454 230	2 280 000
22-002	Déchetterie Blajan	128 207	281 380
22-003	Aires d'accueil	7 500	100 000
22-004	Fablab	117 664	315 000
23-002	Centre social Azimut	4 200	493 320
23-003	Aire de covoiturage	74 640	192 000
23-004	Relais d'hébergement d'urgence	191 719	355 400
23-005	Acquisition matériel roulant multi-services (hors véhicules légers)	-	247 980

EPARGNE NETTE PRÉVISIONNELLE 2024 | EN K€

Envoyé en préfecture le 30/04/2024

Reçu en préfecture le 30/04/2024

Publié le 30/04/2024



ID : 031-200072643-20240429-2024761-BF

	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	BP 2024
Produits de fonctionnement courant	35 124	36 936	38 129	42 287	44 703
- Charges de fonctionnement courant	30 820	33 961	34 735	40 432	43 741
= EPARGNE BRUTE (avec régie)	3 764	2 595	3 231	1 855	2 244
- Remboursement capital de la dette (chap. 16)	1 146	1 247	1 364	2 019	2 183
= EPARGNE NETTE	2 618	1 348	1 849	- 216	61
CAPACITE DE DESENDETTEMENT	4,20	6,30	5,70	10,26	11,80

Envoyé en préfecture le 30/04/2024

Reçu en préfecture le 30/04/2024

Publié le 30/04/2024

ID : 031-200072643-20240429-2024761-BF



Autorisation de Programme / Crédits de paiement



CŒUR & COTEAUX
COMMINGES
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

AUTORISATION DE PROGRAMME / CRÉDITS DE PAIEMENT

Envoyé en préfecture le 30/04/2024

Reçu en préfecture le 30/04/2024

Publié le 30/04/2024

ID : 031-200072643-20240429-2024761-BF



> CREATION PEPINIERE – HOTEL D'ENTREPRISE – FABLAB INDUSTRIEL

AP/CP 22-004 FABLAB	Dépenses € TTC	Recettes prévisionnelles
Création d'un FABLAB zone Futuropole	7 178 544,29	
Subvention Europe		1 794 636,07
Subvention Etat (Pgm 2024)		300 000,00
Subvention Etat (Pgm 2025)		300 000,00
Subvention Région		0,00
FCTVA		1 177 568,41
Autofinancement		1 803 169,91
Emprunt		1 803 169,90
TOTAL	7 178 544,29	7 178 544,29

Credits de paiement

	Dépenses
CP 2023	117 663,93
CP 2024	315 000,00
CP 2025	1 000 000,00
CP 2026	3 000 000,00
CP 2027	2 745 880,36
TOTAL	7 178 544,29



CŒUR & CÔTEAUX
COMMINGES
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Envoyé en préfecture le 30/04/2024

Reçu en préfecture le 30/04/2024

Publié le 30/04/2024

ID : 031-200072643-20240429-2024761-BF



Les budgets annexes



CŒUR & CÔTEAUX
COMMINGES
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

ATELIER DE CLARAC

Envoyé en préfecture le 30/04/2024
 Reçu en préfecture le 30/04/2024
 Publié le 30/04/2024
 ID : 031-200072643-20240429-2024761-BF

	DÉPENSES	RECETTES
INVESTISSEMENT	20 000,00	20 000,00
FONCTIONNEMENT	1 930 640,00	1 930 640,00
TOTAL	1 950 640,00	1 950 640,00

Chapitre	Libellé chapitre	BP VOTE 2024
011	Charges à caractère général	1 537 300,00
012	Charges du personnel	373 340,00
023	Virement à section d'investissement	20 000,00
TOTAL	DEPENSES EXPLOITATION	1 930 640,00
70	Ventes produits prestations	694 000,00
74	Dotations et participations	1 236 640,00
TOTAL	RECETTES EXPLOITATION	1 930 640,00
21	Immobilisations corporelles	20 000,00
TOTAL	DEPENSES INVESTISSEMENT	20 000,00
021	Virement de la section d'exploitation	20 000,00
TOTAL	RECETTES INVESTISSEMENT	20 000,00

Gestion du parc des véhicules de la collectivité (hormis la flotte suivie par le garage sur L'isle en Dodon);

Cela comprend l'approvisionnement et les prises de carburant sur les stations de distribution de Clarac et de La Graouade, y compris Sivom et System

La flotte sur l'ensemble de la collectivité représente près de 150 véhicules



TRANSPORT

Envoyé en préfecture le 30/04/2024

Reçu en préfecture le 30/04/2024

Publié le 30/04/2024

ID : 031-200072643-20240429-2024761-BF



	DÉPENSES	RECETTES
INVESTISSEMENT	281 556,42	281 556,42
FONCTIONNEMENT	519 640,00	519 640,00
TOTAL	801 196,42	801 196,42

Principales dépenses :

- Réparation 25 K€
- Carburants 40 K€
- Prestations de services 68 K€
- Assurances 14 K€
- Charges du personnel 330 K€

Section investissement :

- Nouveau bus urbain : 160 K€
- Signalétique : 30 K€

Principales recettes

- Subvention d'équilibre 405 K€
- Subvention de la Région 83 K€
- Transport de voyageur 26 K€

Chapitre	Libellé chapitre	BP VOTE 2024
011	Charges à caractère général	158 850,00
012	Charges de personnel	330 400,00
65	Autres charges gestion courante	20,00
66	Intérêts	350,00
68	Dotations aux amortissements et provisions	20,00
042	Opération d'ordre	30 000,00
TOTAL	DEPENSES EXPLOITATION	519 640,00
R002	Résultat reporté	0,00
013	Atténuation de charges	3 000,00
70	Ventes produits prestations	26 000,00
74	Subventions d'exploitation	488 630,00
75	Autres produits de gestion courante	10,00
77	Produits exceptionnels	2 000,00
TOTAL	RECETTES EXPLOITATION	519 640,00
D001	Solde d'exécution	45 556,42
21	Immobilisations corporelles	195 500,00
16	Emprunt	40 500,00
TOTAL	DEPENSES INVESTISSEMENT	281 556,42
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	9 373,02
16	Emprunts	242 183,40
040	Opération d'ordre amortissement	30 000,00
TOTAL	RECETTES INVESTISSEMENT	281 556,42



BÂTIMENTS PRODUCTIFS DE REVENUS

Envoyé en préfecture le 30/04/2024

Reçu en préfecture le 30/04/2024

Publié le 30/04/2024

ID : 031-200072643-20240429-2024761-BF



	DÉPENSES	RECETTES
INVESTISSEMENT	666 950,18	666 950,18
FONCTIONNEMENT	395 146,35	395 146,35
TOTAL	1 062 096,53	1 062 096,53

Chapitre	Libellé chapitre	BP VOTE 2024
011	Charges à caractère général	40 300,00
66	Intérêts	13 000,00
042	Opération d'ordre	341 846,35
TOTAL	DEPENSES EXPLOITATION	395 146,35
R002	Résultat reporté	186 202,35
70	Ventes produits prestations	13 056,00
75	Autres produits gestion courante	160 888,00
042	Opération d'ordre	35 000,00
TOTAL	RECETTES EXPLOITATION	395 146,35
20	Immobilisations incorporelles	60 000,00
21	Immobilisations corporelles	504 750,18
16	Emprunt	67 200,00
040	Opération d'ordre	35 000,00
TOTAL	DEPENSES INVESTISSEMENT	666 950,18
R001	Solde d'exécution	225 113,83
13	Subventions investissement	100 000,00
040	Opération d'ordre	341 836,35
TOTAL	RECETTES INVESTISSEMENT	666 950,18

Section de fonctionnement

Dépenses :

Entretien bâtiment 29 K€

Assurances 4 K€

Recettes :

Revenus locatifs 160 K€

Section investissement :

Réhabilitation abattoir
de Boulogne



CŒUR & CÔTEAUX
COMMINGES
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

AFFERMAGE

Envoyé en préfecture le 30/04/2024
 Reçu en préfecture le 30/04/2024
 Publié le 30/04/2024
 ID : 031-200072643-20240429-2024761-BF



	DÉPENSES	RECETTES
INVESTISSEMENT	7 580 799,70	7 580 799,70
FONCTIONNEMENT	859 000,00	859 000,00
TOTAL	8 439 799.70	8 439 799.70

Section de fonctionnement

Dépenses

- Gaz 225 K€
- Intérêts d'emprunt 60 K€
- Assurances dommage ouvrage 150 K€

Recettes

- Remboursement du gaz 225 K€
- Redevance d'occupation 74 K€
- Redevance d'usage 374 K€

Chapitre	Libellé chapitre	BP VOTE 2024
011	Charges à caractère général	387 500.00
012	Dépenses de personnel	0,00
66	Intérêts	61 500,00
67	Charges exceptionnelles	20 000,00
042	Opération ordre transfert entre sections	390 000,00
023	Virement à section d'investissement	0.00
TOTAL	DEPENSES FONCTIONNEMENT	859 000.00
70	Ventes produits prestations	232 187. 31
75	Autres produits de gestion courante	448 400,00
D002	Report déficit de fonctionnement	62 912,69
042	Opérations d'ordre entre section	115 500.00
TOTAL	RECETTES FONCTIONNEMENT	859 000.00
20	Immobilisations incorporelles	396 425,00
21	Immobilisations corporelles	6 287 053.00
23	Immobilisations en cours	600 000.00
16	Emprunt	79 680,00
040	Opérations d'ordre entre section	115 500,00
D001	Report déficit d'investissement	102 141,70
TOTAL	DEPENSES INVESTISSEMENT	7 580 799,70
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	102 141,70
13	Subventions investissement	2 128 530.00
16	Emprunt	4 960 128.00
040	Opérations d'ordre entre section	390 000,00
TOTAL	RECETTES INVESTISSEMENT	7 580 799,70

Section investissement

Dépenses

- Travaux de réhabilitation de l'abattoir de Saint-Gaudens : 7 144 K€
- Acquisition bâtiment ancien restaurant des abattoirs : 140 K€

Recettes :

- Subventions : 2 128 K€
- Emprunt : 4 960 K€



CŒUR & CÔTEAUX
COMMINGES
 COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

ZAC DES LANDES

Envoyé en préfecture le 30/04/2024

Reçu en préfecture le 30/04/2024

Publié le 30/04/2024

ID : 031-200072643-20240429-2024761-BF



	DÉPENSES	RECETTES
INVESTISSEMENT	300 000,00	300 000,00
FONCTIONNEMENT	344 000,00	344 000,00
TOTAL	644 000,00	644 000,00

Chapitre	Libellé chapitre	BP VOTE 2024
011	Charges à caractère général	25 000,00
042	Stocks	300 000,00
66	Intérêts	19 000,00
TOTAL	DEPENSES FONCTIONNEMENT	344 000,00
042	Stocks	44 000,00
70	Produits des services	300 000,00
TOTAL	RECETTES FONCTIONNEMENT	344 000,00
D001	Résultat reporté	194 308,35
040	Stocks	44 000,00
16	Emprunt	61 691,65
TOTAL	DEPENSES INVESTISSEMENT	300 000,00
040	Opération d'ordre amortissement	300 000,00
16	Emprunts	0,00
TOTAL	RECETTES INVESTISSEMENT	300 000,00



CŒUR & COTEAUX
COMMINGES
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

ZAC OUEST OZE

Envoyé en préfecture le 30/04/2024

Reçu en préfecture le 30/04/2024

Publié le 30/04/2024

ID : 031-200072643-20240429-2024761-BF



	DÉPENSES	RECETTES
INVESTISSEMENT	1 116 743,10	1 116 743,10
FONCTIONNEMENT	952 000,00	952 000,00
TOTAL	2 068 743,10	2 068 743,10

Chapitre	Libellé chapitre	BP VOTE 2024
011	Charges à caractère général	102 000,00
042	Stocks	850 000,00
TOTAL	DEPENSES FONCTIONNEMENT	952 000,00
042	Stocks	48 000,00
70	Produits des services	104 000,00
74	Dotations et participations	800 000,00
TOTAL	RECETTES FONCTIONNEMENT	952 000,00
D001	Résultat reporté	872 743,10
16	Emprunts	196 000,00
040	Stocks	48 000,00
TOTAL	DEPENSES INVESTISSEMENT	1 116 743,10
040	Opération d'ordre amortissement	850 000,00
16	Emprunts	266 743,10
TOTAL	RECETTES INVESTISSEMENT	1 116 743,10



CŒUR & COTEAUX
COMMINGES
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

LOTISSEMENT PAPAYET

Envoyé en préfecture le 30/04/2024

Reçu en préfecture le 30/04/2024

Publié le 30/04/2024

ID : 031-200072643-20240429-2024761-BF



	DÉPENSES	RECETTES
INVESTISSEMENT	166 741,24	166 741,24
FONCTIONNEMENT	61 000,00	61 000,00
TOTAL	227 741,24	227 741,24

Chapitre	Libellé chapitre	BP VOTE 2024
011	Charges à caractère général	6 000,00
042	Stocks	55 000,00
TOTAL	DEPENSES FONCTIONNEMENT	61 000,00
042	Stocks	11 000,00
70	Produits des services	50 000,00
TOTAL	RECETTES FONCTIONNEMENT	61 000,00
D001	Résultat reporté	155 741,24
040	Stocks	11 000,00
TOTAL	DEPENSES INVESTISSEMENT	166 741,24
040	Opération d'ordre amortissement	50 000,00
16	Emprunts	116 741,24
TOTAL	RECETTES INVESTISSEMENT	166 741,24



CŒUR & COTEAUX
COMMINGES
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

ZAE LECUSSAN

Envoyé en préfecture le 30/04/2024

Reçu en préfecture le 30/04/2024

Publié le 30/04/2024

ID : 031-200072643-20240429-2024761-BF



	DÉPENSES	RECETTES
INVESTISSEMENT	70 515,98	70 515,98
FONCTIONNEMENT	71 600,00	71 600,00
TOTAL	142 115,98	142 115,98

Chapitre	Libellé chapitre	BP VOTE 2024
011	Charges à caractère général	11 600,00
042	Stocks	60 000,00
TOTAL	DEPENSES FONCTIONNEMENT	71 600,00
042	Stocks	11 600,00
70	Produits des services	60 000,00
TOTAL	RECETTES FONCTIONNEMENT	71 600,00
D001	Résultat reporté	58 915,98
040	Stocks	11 600,00
TOTAL	DEPENSES INVESTISSEMENT	70 515,98
040	Opération d'ordre amortissement	60 000,00
16	Emprunts	10 515,98
TOTAL	RECETTES INVESTISSEMENT	70 515,98



CŒUR & COTEAUX
COMMINGES
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

ZAE AUSSON PONLAT

Envoyé en préfecture le 30/04/2024

Reçu en préfecture le 30/04/2024

Publié le 30/04/2024

ID : 031-200072643-20240429-2024761-BF



	DÉPENSES	RECETTES
INVESTISSEMENT	463 036,01 €	463 036,01 €
FONCTIONNEMENT	289 004,67 €	289 004,67 €
TOTAL	752 040,68 €	752 040,68 €

Chapitre	Libellé chapitre	BP VOTE 2024
011	Charges à caractère général	142 000,00
042	Stocks	145 000,00
66	Intérêts	2 004,67
TOTAL	DEPENSES FONCTIONNEMENT	289 004,67
042	Stocks	144 004,57
70	Produits des services	145 000,00
TOTAL	RECETTES FONCTIONNEMENT	289 004,57
D001	Résultat reporté	276 031,34
16	Emprunt	43 000,00
040	Stocks	144 004,67
TOTAL	DEPENSES INVESTISSEMENT	463 036,01
040	Opération d'ordre amortissement	145 000,00
16	Emprunts	318 036,01
TOTAL	RECETTES INVESTISSEMENT	463 036,01



CŒUR & COTEAUX
COMMINGES
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

ZA RIBEIRO

Envoyé en préfecture le 30/04/2024

Reçu en préfecture le 30/04/2024

Publié le 30/04/2024



ID : 031-200072643-20240429-2024761-BF

	DÉPENSES	RECETTES
INVESTISSEMENT	401 486,06	401 486,06
FONCTIONNEMENT	232 995,82	232 995,82
TOTAL	634 481,88	634 481,88

Chapitre	Libellé chapitre	BP VOTE 2024
011	Charges à caractère général	172 478,70
042	Opérations d'ordre entre sections	60 000,00
66	Charges financières	517,12
TOTAL	DEPENSES FONCTIONNEMENT	232 995,82
R002	Résultat reporté	0,00
042	Opérations d'ordre entre sections	172 995,82
70	Produits des services	60 000,00
TOTAL	RECETTES FONCTIONNEMENT	232 995,82
D001	Résultat reporté	215 990,24
16	Emprunts	12 500,00
040	Stocks	172 995,82
TOTAL	DEPENSES INVESTISSEMENT	401 486,06
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	0,00
040	Opération d'ordre amortissement	60 000,00
16	Emprunts	341 486,06
TOTAL	RECETTES INVESTISSEMENT	401 486,06



CŒUR & CÔTEAUX
COMMINGES
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Envoyé en préfecture le 30/04/2024

Reçu en préfecture le 30/04/2024

Publié le 30/04/2024

ID : 031-200072643-20240429-2024761-BF



Questions



CŒUR & COTEAUX
COMMINGES
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES



CŒUR & COTEAUX
COMMINGES
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

N°2024-77

Objet : Adoption budget primitif 2024 – ZAC DES LANDES (annule et remplace délibération n° 2024-63 du 11/04/24)

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-neuf avril, les conseillers communautaires de la Communauté de Communes Cœur et Coteaux Comminges, dûment convoqués, se sont réunis en Conseil Communautaire, à Villeneuve de Rivière, sous la Présidence de Magali GASTO OUSTRIC, Présidente.

Conseillers communautaires		EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
En exercice	140	
Présents	94	Date de la convocation : 16 avril 2024
Procurations	20	
Votants	114	

Présents / Excusés / Absents / Procurations / Suppléances

	Commune	Nom	Prénom	
1	AGASSAC	ANE	Serge	Présent
2	ALAN	BEAUSOR	Francis	Présent
3	AMBAX	MIQUEL	Daniel	Présent
4	ANAN	BRIOL	Laurent	Présent
5	ASPRET-SARRAT	NOGUES	Lydie	Présent
6	AULON	DURROUX	Jean-Claude	Présent
7	AURIGNAC	LOSEGO	Jean-Michel	Présent
8	AURIGNAC	DARNISE	Laurence	Procuration à JM LOSEGO
9	AUSSON	BARRAU	Yves-Pierre	Absent
10	BACHAS	BRINI	Bouziane	Absent
11	BALESTA	DASQUE	Jean-Charles	Présent
12	BENQUE	LASSERRE	Jean-Claude	Présent
13	BLAJAN	CASTEX	Jean-Bernard	Absent
14	BOISSÈDE	FRECHOU	Alain	Présent
15	BORDES DE RIVIÈRE	CAPERAN-LORENZI	Geneviève	Absente
16	BOUDRAC	CLARENS	Gilles	Absent
17	BOULOGNE SUR GESSE	BOUBEE	Alain	Présent
18	BOULOGNE SUR GESSE	CAUBET	Fabienne	Présente
19	BOULOGNE SUR GESSE	ADOUE	Jérôme	Présent
20	BOUSSAN	BOUBE	Patrick	Présent
21	BOUZIN	PASSAMENT	Alain	Absent
22	CARDEILHAC	BOYER	Raymond	Présent
23	CASSAGNABÈRE-TOURNAS	VIGNES	Philippe	Présent
24	CASTELGAILLARD	DUCLOS	Robert	Présent
25	CASTERA VIGNOLLES	POUZOL	Thierry	Absent
26	CAZAC	PRIAULT	Françoise	Absente
27	CAZARIL-TAMBOURÈS	LEFRANC	Gérard	Absent
28	CAZENEUVE-MONTAUT	TESSER	Christian	Présent
29	CHARLAS	DUCLOS	Jean-Pierre	Présent

30	CIADOUX	TOUBERT	Thierry	Présent
31	CLARAC	MANENT-MANENT	Jean-Paul	Procuration à Alain BARUTAUT
32	COUEILLES	FABARON	Bernard	Présent
33	CUGURON	SANTAMARIA	Christine	Présente
34	EOUX	REY	Monique	Présente
35	ESCANECRABE	ARSEGUET	Jean-Claude	Présent
36	ESPARRON	MASSARIN	André	Suppléé par Jean-Claude LAJOUS
37	ESTANCARBON	SOUPENE	Daniel	Présent
38	FABAS	DAMIENS	Gérald	Présent
39	FRANQUEVIELLE	NICOLAS	Virginie	Absente
40	FRONTIGNAN-SAVÈS	SALLES	Thierry	Présent
41	GENSAC DE BOULOGNE	SABATHE	Daniel	Présent
42	GOUDEX	MANAVIT	Laurent	Procuration à Thierry PLANTE
43	LABARTHE-INARD	ALBENQUE	Jacques	Suppléé par G FRANCO
44	LABARTHE-RIVIERE	VOUGNY	Claire	Présente
45	LABARTHE-RIVIERE	DAVAND	Sébastien	Présent
46	LABASTIDE-PAUMÈS	BRUMAS	Catherine	Présente
47	LALOURET-LAFFITEAU	LAFFORGUE	Jean-Claude	Suppléé par Martine RIEU
48	LANDORTHE	CORTINAS	Lucienne	Présente
49	LANDORTHE	RAMOS	Jacqueline	Procuration à Lucienne CORTINAS
50	LARCAN	FOURMENT	Henri	Présent
51	LARROQUE	RENON	Jean-Louis	Procuration à Jean-Pierre DUCLOS
52	LATOUE	BOSC	Pierre	Présent
53	LE CUING	DUPUY	David	Présent
54	LECUSSAN	MALET	Bernard	Présent
55	LES TOURREILLES	SARRAQUIGNE	Denis	Absent
56	LESPITEAU	DUPUY	Jérôme	Présent
57	LESPUGUE	FOIX	Jean-François	Présent
58	LIEOUX	BARUTAUT	Alain	Présent
59	LILHAC	SIOUTAC	Gilbert	Présent
60	L'ISLE EN DODON	WELTER	Lionel	Présent
61	L'ISLE EN DODON	GAUTHIER	Chrystelle	Procuration à Lionel WELTER
62	L'ISLE EN DODON	MONFERRAN	Michel	Absent
63	LODES	BERREBI	Véronique	Présente
64	LOUDET	ATHIEL	Hervé	Suppléé par Nicolas BRESSE
65	MARTISSERRE	TOULON	Maryse	Présente
66	MAUVEZIN	PLANTE	Thierry	Présent
67	MIRAMBEAU	DE MARCHI	Josiane	Absente
68	MIRAMONT DE COMMINGES	VIGNEAUX	Laure	Présente
69	MOLAS	MEDOUS	Joëlle	Présente
70	MONDILHAN	GASPARD	Joseph	Présent
71	MONTBERNARD	COUMES	Pascal	Présent
72	MONTESQUIEU-GUITTAUT	ALVIN	Phillippe	Présent
73	MONTGAILLARD SUR SAVE	CHAINET	Julien	Absent
74	MONTMAURIN	AMIEL	Gabriel	Présent
75	MONTOULIEU SAINT-BERNARD	SORS	Camille	Présent
76	MONTRÉJEAU	MIQUEL	Eric	Procuration à Martine TARISSAN
77	MONTRÉJEAU	DUMOULIN	Maryse	Présente
78	MONTRÉJEAU	BRILAUD	Phillippe	Présent
79	MONTRÉJEAU	TARISSAN	Martine	Présente
80	MONTRÉJEAU	CAPOMASI	Michel	Absent
81	NÉNIGAN	CRESPIN	Damien	Absent
82	NIZAN SUR GESSE	SOLLE	Mathieu	Présent
83	PÉGUILHAN	LAURENTIES-BARRERE	Céline	Excusée
84	PEYRISSAS	LOUBEYRE	Guy	Présent
85	PEYROUZET	LAGRANGE	Philippe	Présent
86	POINTIS-INARD	TREINQUE	Didier	Présent

87	PONLAT-TAILLEBOURG	FOURTIES	Gilles	Présent
88	PUYMAURIN	BIASON	Valentin	Présent
89	RÉGADES	GASTO	Marlène	Présente
90	RIEUCAZE	CAZAUX	Jean-François	Absent
91	RIOLAS	DUPRAT	Michel	Présent
92	SAINT-ANDRE	CASTETS	David	Procuration à Gilbert SIOUTAC
93	SAINT-ELIX SEGLAN	SUSPENE	Nicolas	Présent
94	SAINT-FERRÉOL	BOUAS	Thierry	Absent
95	SAINT-FRAJOU	DAVEZAC	Alain	Présent
96	SAINT-GAUDENS	DUCLOS	Jean-Yves	Présent
97	SAINT-GAUDENS	GASTO OUSTRIC	Magali	Présente
98	SAINT-GAUDENS	SOUYRI	Jean-Luc	Présent
99	SAINT-GAUDENS	RAULET	Isabelle	Présente
100	SAINT-GAUDENS	HEUILLET	Eric	Procuration à Elisabeth ROUEDE
101	SAINT-GAUDENS	CAZES	Josette	Présente
102	SAINT-GAUDENS	PINET	Alain	Procuration à Didier LACOUZATTE
103	SAINT-GAUDENS	RIERA	Evelyne	Procuration à Josette CAZES
104	SAINT-GAUDENS	GUILLEMIN	Joël	Procuration à Vincent PUYMEGE
105	SAINT-GAUDENS	BITEAU	Marie-Pierre	Procuration à Jean-Luc SOUYRI
106	SAINT-GAUDENS	SAFORCADA	Pierre	Procuration à Manuel ISASI
107	SAINT-GAUDENS	MALET	Béatrice	Procuration à Evelyne SANSONETTO
108	SAINT-GAUDENS	AGNES	Jean-François	Présent
109	SAINT-GAUDENS	NAVARRÉ	Annie	Procuration à Véronique BERREBI
110	SAINT-GAUDENS	PUYMEGE	Vincent	Présent
111	SAINT-GAUDENS	RICOUL	Céline	Absente
112	SAINT-GAUDENS	ISASI	Manuel	Présent
113	SAINT-GAUDENS	ANTUNES	Arminda	Procuration à Isabelle RAULET
114	SAINT-GAUDENS	LACOUZATTE	Didier	Présent
115	SAINT-GAUDENS	FINI	Laura	Procuration à Jean-François AGNES
116	SAINT-GAUDENS	CAMPO-CASTILLO	Benoît	Procuration à Jean-Yves DUCLOS
117	SAINT-GAUDENS	LOUIS	Yves	Présent
118	SAINT-GAUDENS	FAUVERNIER	Annabelle	Présente
119	SAINT-GAUDENS	IMBERT	Frédéric	Présent
120	SAINT-IGNAN	ROUEDE	Elisabeth	Présente
121	SAINT-LARY-BOUJEAN	FARRE	Régis	Procuration à Evelyne BOUBEE
122	SAINT-LAURENT-SUR-SAVE	PITOUT	Daniel	Absent
123	SAINT-LOUP EN COMMINGES	BOUZIGUES	Denis	Présent
124	SAINT-MARCET	MILLET	Chantal	Présente
125	SAINT-PÉ-DELBOSC	FORTASSIN	Jean-Pierre	Présent
126	SAINT-PLANCARD	FONTANEAU	Marie-Hélène	Présente
127	SALHERM	DE GAULEJAC	Michel	Présent
128	SAMAN	LACROIX	Julien	Absent
129	SAMOUILLAN	DANGLA	Jean-Paul	Suppléé par Jean MAURUC
130	SARRECAVE	BOUBEE	Evelyne	Présente
131	SARREMEZAN	ENEL	Catherine	Présente
132	SAUX ET POMARÈDE	SANSONETTO	Evelyne	Présente
133	SAVARTHÈS	GILLY	Martine	Présente
134	SÉDEILHAC	CASTERAN	Philippe	Absent
135	TERREBASSE	FERRERE	Jean	Présent
136	VALENTINE	NADALET	Marie	Présente
137	VILLENEUVE DE RIVIÈRE	SUBRA	Émilie	Absente
138	VILLENEUVE DE RIVIÈRE	HERY	Patrick	Absente
139	VILLENEUVE DE RIVIÈRE	VERDIER	Nadine	Présente
140	VILLENEUVE-LÉCUSSAN	BATMALE	Lionel	Absent

Secrétaire de séance : Alain FRECHOU

Délibération n° 2024-77

ADOPTION BUDGET PRIMITIF ZAC DES LANDES - EXERCICE 2024
(annule et remplace délibération n° 2024-63 du 11 avril 2024)

Madame La Présidente présente le rapport suivant :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le débat d'orientation budgétaire en date du 14 mars 2024 ;

Vu la Commission des Finances en date du 25 avril 2024,

Considérant qu'en vertu du principe d'unité budgétaire, les budgets annexes doivent être adoptés à la même séance que le budget principal,

Considérant que le budget principal a été retiré de l'ordre du jour en cours de séance du conseil communautaire du 11 avril 2024 car celui-ci n'était plus sincère du fait de la non-adoption de la délibération augmentant les taux de fiscalité,

Considérant que, de ce fait, le budget annexe ZAC des Landes n'aurait pas dû être adopté au cours de la séance du 11 avril 2024,

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire DÉCIDE :

- **D'ADOPTER** le budget primitif de la ZAC des Landes pour l'exercice 2024, qui s'équilibre comme suit :

	DÉPENSES	RECETTES
INVESTISSEMENT	300 000,00	300 000,00
FONCTIONNEMENT	344 000,00	344 000,00
TOTAL	644 000,00	644 000,00

Et peut se résumer ainsi :

Chapitre	Libellé chapitre	BP VOTE 2024
011	Charges à caractère général	25 000,00
042	Stocks	300 000,00
66	Intérêts	19 000,00
TOTAL	DÉPENSES FONCTIONNEMENT	344 000,00
042	Stocks	44 000,00
70	Produits des services	300 000,00
TOTAL	RECETTES FONCTIONNEMENT	344 000,00
D001	Résultat reporté	194 308,35
040	Stocks	44 000,00
16	Emprunt	61 691,65
TOTAL	DÉPENSES INVESTISSEMENT	300 000,00
040	Opération d'ordre amortissement	300 000,00
16	Emprunts	0,00
TOTAL	RECETTES INVESTISSEMENT	300 000,00

POUR : 114

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

ADOPTÉE

Fait et délibéré le 29 avril 2024.

Pour extrait conforme,

La Présidente,

Magali GASTO OUSTRIC



La Présidente,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte ;
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois suivant sa publication.

Envoyé en préfecture le 30/04/2024

Reçu en préfecture le 30/04/2024

Publié le 30/04/2024

ID : 031-200072643-20240429-202477-BF



V – ARRETE ET SIGNATURES

ARRETE ET SIGNATURES

A

Nombre de membres en exercice : 140

Nombre de membres présents : 94

Nombre de suffrages exprimés : 114

VOTES :

Pour : 114

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation : 16/04/2024






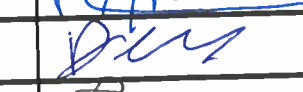




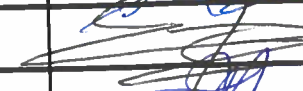





Présenté par La Présidente (1),

A Villeneuve de Rivière, le 29/04/2024

Délibéré par l'assemblée Conseil Communautaire(2), réunie en session ordinaire

A Villeneuve de Rivière, le 29/04/2024





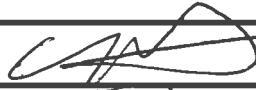



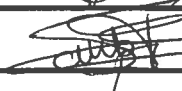


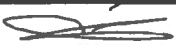







Les membres de l'assemblée délibérante Conseil Communautaire (2),(3).

ADOUE Jérôme	
AGNES Jean-François	
ALBENQUE Jacques	
ALVIN Philippe	
AMIEL Gabriel	
ANE Serge	
ANTUNES Arminda	
ARSEGUET Jean-Claude	
ATHIEL Hervé	
BARRAU Yves-Pierre	
BARUTAUT Alain	
BATMALE Lionel	
BEAUSOR Francis	
BERREBI Véronique	
BIASON Valentin	
BITEAU Marie-Pierre	
BOSC Pierre	
BOUAS Thierry	
BOUBE Patrick	
BOUBEE Alain	

V - ARRETE ET SIGNATURES

ARRETE ET SIGNATURES





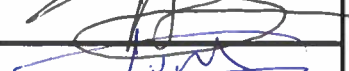
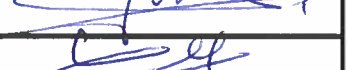
















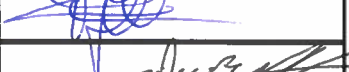






A

BOUBEE Evelyne	
BOUZIGUES Denis	
BOYER Raymond	
BRILLAUD Philippe	
BRINI Bouziane	
BRIOL Laurent	
BRUMAS Catherine	
CAMPO-CASTILLO Benoît	
CAPERAN-LORENZI Geneviève	
CAPOMASI Michel	
CASTERAN Philippe	
CASTETS David	
CASTEX Jean-Bernard	
CAUBET Fabienne	
CAZAUX Jean-François	
CAZES Josette	
CHAINET Julien	
CLARENS Gilles	
CORTINAS Lucienne	
COUMES Pascal	
CRESPIN Damien	
DAMIENS Gérald	
DANGLA Jean-Paul	
DARNISE Laurence	
DASQUE Jean-Charles	
DAVAND Sébastien	
DAVEZAC Alain	
DEMARCHI Josiane	
DUCLOS Jean-Pierre	









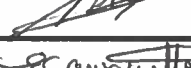
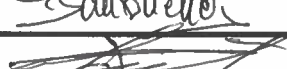






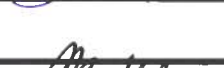





V – ARRETE ET SIGNATURES

ARRETE ET SIGNATURES

A

DUCLOS Jean-Yves	
DUCLOS Robert	
DUMOULIN Maryse	
DUPRAT Michel	
DUPUY David	
DUPUY Jérôme	
DURROUX Jean-Claude	
De GAULEJAC Michel	
ENEL Catherine	
FABARON Bernard	
FARRE Régis	
FAUVERNIER Annabelle	
FERRERE Jean	
FINI Laura	
FOIX Jean-François	
FONTANEAU Marie-Hélène	
FORTASSIN Jean-Pierre	
FOURMENT Henri	
FOURTIES Gilles	
FRECHOU Alain	
GASPARD Joseph	
GASTO Marlène	
GASTOUSTRIC Magali	
GAUTHIER Chrystelle	
GILLY Martine	
GUILLERMIN Joël	
HERY Patrick	
HEUILLET Eric	
IMBERT Frédéric	











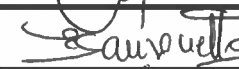















V – ARRETE ET SIGNATURES
ARRETE ET SIGNATURES





ISASI Manuel	
LACOUZATTE Didier	
LACROIX Julien	
LAFFORGUE Jean-Claude	
LAGRANGE Philippe	
LASSERRE Jean-Claude	
LAURENTIES-BARRERE Céline	
LEFRANC Gérard	
LOSEGO Jean-Michel	
LOUBEYRE Guy	
LOUIS Yves	
MALET Bernard	
MALET Béatrice	
MANAVIT Laurent	
MANENT-MANENT Jean-Paul	
MASSARIN André	
MEDOUS Joëlle	
MILLET Chantal	
MIQUEL Daniel	
MIQUEL Eric	
MONFERRAN Michel	
NADALET Marie	
NAVARRÉ Annie	
NICOLAS Virginie	
NOGUES Lydie	
PASSAMENT Alain	
PINET Alain	
PITOUT Daniel	
PLANTE Thierry	

V – ARRETE ET SIGNATURES

ARRETE ET SIGNATURES

A

POUZOL Thierry	
PRIAULT Françoise	
PUYMEGE Vincent	
RAMOS Jacqueline	
RAULET Isabelle	
RENON Jean-Louis	
REY Monique	
RICOUL Céline	
RIERA Evelyne	
ROUEDE Elisabeth	
SABATHE Daniel	
SAFORCADA Pierre	
SALLES Thierry	
SANSONETTO Evelyne	
SANTAMARIA Christine	
SARRAQUIGNE Denis	
SIOUTAC Gilbert	
SOLLE Mathieu	
SORS Camille	
SOUPENE Daniel	
SOUYRI Jean-Luc	
SUBRA Émilie	
SUSPENE Nicolas	
TARISSAN Martine	
TESSER Christian	
TOUBERT Thierry	
TOULON Maryse	
TREINQUE Didier	
VERDIER Nadine	

V – ARRETE ET SIGNATURES	
ARRETE ET SIGNATURES	
	A
VIGNEAUX Laure	
VIGNES Philippe	
VOUGNY Claire	
WELTER Lionel	

Certifié exécutoire par (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A , le

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.



CŒUR & COTEAUX
COMMINGES
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

N°2024-78

Objet : Adoption budget primitif 2024 – ZAE OZE PARC ACTIVITÉS OUEST (annule et remplace délibération n° 2024-64 du 11/04/24)

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-neuf avril, les conseillers communautaires de la Communauté de Communes Cœur et Coteaux Comminges, dûment convoqués, se sont réunis en Conseil Communautaire, à Villeneuve de Rivière, sous la Présidence de Magali GASTO OUSTRIC, Présidente.

Conseillers communautaires		EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
En exercice	140	
Présents	94	Date de la convocation : 16 avril 2024
Procurations	20	
Votants	114	

Présents / Excusés / Absents / Procurations / Suppléances

	Commune	Nom	Prénom	
1	AGASSAC	ANE	Serge	Présent
2	ALAN	BEAUSOR	Francis	Présent
3	AMBAX	MIQUEL	Daniel	Présent
4	ANAN	BRIOL	Laurent	Présent
5	ASPRET-SARRAT	NOGUES	Lydie	Présent
6	AULON	DURROUX	Jean-Claude	Présent
7	AURIGNAC	LOSEGO	Jean-Michel	Présent
8	AURIGNAC	DARNISE	Laurence	Procuration à JM LOSEGO
9	AUSSON	BARRAU	Yves-Pierre	Absent
10	BACHAS	BRINI	Bouziane	Absent
11	BALESTA	DASQUE	Jean-Charles	Présent
12	BENQUE	LASSERRE	Jean-Claude	Présent
13	BLAJAN	CASTEX	Jean-Bernard	Absent
14	BOISSÈDE	FRECHOU	Alain	Présent
15	BORDES DE RIVIÈRE	CAPERAN-LORENZI	Geneviève	Absente
16	BOUDRAC	CLARENS	Gilles	Absent
17	BOULOGNE SUR GESSE	BOUBEE	Alain	Présent
18	BOULOGNE SUR GESSE	CAUBET	Fabienne	Présente
19	BOULOGNE SUR GESSE	ADOUE	Jérôme	Présent
20	BOUSSAN	BOUBE	Patrick	Présent
21	BOUZIN	PASSAMENT	Alain	Absent
22	CARDEILHAC	BOYER	Raymond	Présent
23	CASSAGNABÈRE-TOURNAS	VIGNES	Philippe	Présent
24	CASTELGAILLARD	DUCLOS	Robert	Présent
25	CASTERA VIGNOLLES	POUZOL	Thierry	Absent
26	CAZAC	PRIAULT	Françoise	Absente
27	CAZARIL-TAMBOURÈS	LEFRANC	Gérard	Absent
28	CAZENEUVE-MONTAUT	TESSER	Christian	Présent
29	CHARLAS	DUCLOS	Jean-Pierre	Présent

30	CIADOUX	TOUBERT	Thierry	Présent
31	CLARAC	MANENT-MANENT	Jean-Paul	Procuration à Alain BARUTAUT
32	COUEILLES	FABARON	Bernard	Présent
33	CUGURON	SANTAMARIA	Christine	Présente
34	EOUX	REY	Monique	Présente
35	ESCANECRABE	ARSEGUET	Jean-Claude	Présent
36	ESPARRON	MASSARIN	André	Suppléé par Jean-Claude LAJOUS
37	ESTANCARBON	SOUPENE	Daniel	Présent
38	FABAS	DAMIENS	Gérald	Présent
39	FRANQUEVIELLE	NICOLAS	Virginie	Absente
40	FRONTIGNAN-SAVÈS	SALLES	Thierry	Présent
41	GENSAC DE BOULOGNE	SABATHE	Daniel	Présent
42	GOUDEX	MANAVIT	Laurent	Procuration à Thierry PLANTE
43	LABARTHE-INARD	ALBENQUE	Jacques	Suppléé par G FRANCO
44	LABARTHE-RIVIERE	VOUGNY	Claire	Présente
45	LABARTHE-RIVIERE	DAVAND	Sébastien	Présent
46	LABASTIDE-PAUMÈS	BRUMAS	Catherine	Présente
47	LALOURET-LAFFITEAU	LAFFORGUE	Jean-Claude	Suppléé par Martine RIEU
48	LANDORTHE	CORTINAS	Lucienne	Présente
49	LANDORTHE	RAMOS	Jacqueline	Procuration à Lucienne CORTINAS
50	LARCAN	FOURMENT	Henri	Présent
51	LARROQUE	RENON	Jean-Louis	Procuration à Jean-Pierre DUCLOS
52	LATOUE	BOSC	Pierre	Présent
53	LE CUING	DUPUY	David	Présent
54	LECUSSAN	MALET	Bernard	Présent
55	LES TOURREILLES	SARRAQUIGNE	Denis	Absent
56	LESPITEAU	DUPUY	Jérôme	Présent
57	LESPUGUE	FOIX	Jean-François	Présent
58	LIEUX	BARUTAUT	Alain	Présent
59	LILHAC	SIOUTAC	Gilbert	Présent
60	L'ISLE EN DODON	WELTER	Lionel	Présent
61	L'ISLE EN DODON	GAUTHIER	Chrystelle	Procuration à Lionel WELTER
62	L'ISLE EN DODON	MONFERRAN	Michel	Absent
63	LODES	BERREBI	Véronique	Présente
64	LOUDET	ATHIEL	Hervé	Suppléé par Nicolas BRESSE
65	MARTISSERRE	TOULON	Maryse	Présente
66	MAUVEZIN	PLANTE	Thierry	Présent
67	MIRAMBEAU	DE MARCHI	Josiane	Absente
68	MIRAMONT DE COMMINGES	VIGNEAUX	Laure	Présente
69	MOLAS	MEDOUS	Joëlle	Présente
70	MONDILHAN	GASPARD	Joseph	Présent
71	MONTBERNARD	COUMES	Pascal	Présent
72	MONTESQUIEU-GUITTAUT	ALVIN	Philippe	Présent
73	MONTGAILLARD SUR SAVE	CHAINET	Julien	Absent
74	MONTMAURIN	AMIEL	Gabriel	Présent
75	MONTOULIEU SAINT-BERNARD	SORS	Camille	Présent
76	MONTRÉJEAU	MIQUEL	Eric	Procuration à Martine TARISSAN
77	MONTRÉJEAU	DUMOULIN	Maryse	Présente
78	MONTRÉJEAU	BRILAUD	Philippe	Présent
79	MONTRÉJEAU	TARISSAN	Martine	Présente
80	MONTRÉJEAU	CAPOMASI	Michel	Absent
81	NÉNIGAN	CRESPIN	Damien	Absent
82	NIZAN SUR GESSE	SOLLE	Mathieu	Présent
83	PÉGUILHAN	LAURENTIES-BARRERE	Céline	Excusée
84	PEYRISSAS	LOUBEYRE	Guy	Présent
85	PEYROUZET	LAGRANGE	Philippe	Présent
86	POINTIS-INARD	TREINQUE	Didier	Présent

87	PONLAT-TAILLEBOURG	FOURTIES	Gilles	Présent
88	PUYMAURIN	BIASON	Valentin	Présent
89	RÉGADES	GASTO	Marlène	Présente
90	RIEUCAZE	CAZAUX	Jean-François	Absent
91	RIOLAS	DUPRAT	Michel	Présent
92	SAINT-ANDRE	CASTETS	David	Procuration à Gilbert SIOUTAC
93	SAINT-ELIX SEGLAN	SUSPENE	Nicolas	Présent
94	SAINT-FERRÉOL	BOUAS	Thierry	Absent
95	SAINT-FRAJOU	DAVEZAC	Alain	Présent
96	SAINT-GAUDENS	DUCLOS	Jean-Yves	Présent
97	SAINT-GAUDENS	GASTO OUSTRIC	Magali	Présente
98	SAINT-GAUDENS	SOUYRI	Jean-Luc	Présent
99	SAINT-GAUDENS	RAULET	Isabelle	Présente
100	SAINT-GAUDENS	HEUILLET	Eric	Procuration à Elisabeth ROUEDE
101	SAINT-GAUDENS	CAZES	Josette	Présente
102	SAINT-GAUDENS	PINET	Alain	Procuration à Didier LACOUZATTE
103	SAINT-GAUDENS	RIERA	Evelyne	Procuration à Josette CAZES
104	SAINT-GAUDENS	GUILLERMIN	Joël	Procuration à Vincent PUYMEGE
105	SAINT-GAUDENS	BITEAU	Marie-Pierre	Procuration à Jean-Luc SOUYRI
106	SAINT-GAUDENS	SAFORCADA	Pierre	Procuration à Manuel ISASI
107	SAINT-GAUDENS	MALET	Béatrice	Procuration à Evelyne SANSONETTO
108	SAINT-GAUDENS	AGNES	Jean-François	Présent
109	SAINT-GAUDENS	NAVARRÉ	Annie	Procuration à Véronique BERREBI
110	SAINT-GAUDENS	PUYMEGE	Vincent	Présent
111	SAINT-GAUDENS	RICOUL	Céline	Absente
112	SAINT-GAUDENS	ISASI	Manuel	Présent
113	SAINT-GAUDENS	ANTUNES	Arminda	Procuration à Isabelle RAULET
114	SAINT-GAUDENS	LACOUZATTE	Didier	Présent
115	SAINT-GAUDENS	FINI	Laura	Procuration à Jean-François AGNES
116	SAINT-GAUDENS	CAMPO-CASTILLO	Benoît	Procuration à Jean-Yves DUCLOS
117	SAINT-GAUDENS	LOUIS	Yves	Présent
118	SAINT-GAUDENS	FAUVERNIER	Annabelle	Présente
119	SAINT-GAUDENS	IMBERT	Frédéric	Présent
120	SAINT-IGNAN	ROUEDE	Elisabeth	Présente
121	SAINT-LARY-BOUJEAN	FARRE	Régis	Procuration à Evelyne BOUBEE
122	SAINT-LAURENT-SUR-SAVE	PITOUT	Daniel	Absent
123	SAINT-LOUP EN COMMINGES	BOUZIGUES	Denis	Présent
124	SAINT-MARCET	MILLET	Chantal	Présente
125	SAINT-PÉ-DELBOC	FORTASSIN	Jean-Pierre	Présent
126	SAINT-PLANCARD	FONTANEAU	Marie-Hélène	Présente
127	SALHERM	DE GAULEJAC	Michel	Présent
128	SAMAN	LACROIX	Julien	Absent
129	SAMOUILLAN	DANGLA	Jean-Paul	Suppléé par Jean MAURUC
130	SARRECAVE	BOUBEE	Evelyne	Présente
131	SARREMEZAN	ENEL	Catherine	Présente
132	SAUX ET POMARÈDE	SANSONETTO	Evelyne	Présente
133	SAVARTHÈS	GILLY	Martine	Présente
134	SÉDEILHAC	CASTERAN	Philippe	Absent
135	TERREBASSE	FERRERE	Jean	Présent
136	VALENTINE	NADALET	Marie	Présente
137	VILLENEUVE DE RIVIÈRE	SUBRA	Émilie	Absente
138	VILLENEUVE DE RIVIÈRE	HERY	Patrick	Absente
139	VILLENEUVE DE RIVIÈRE	VERDIER	Nadine	Présente
140	VILLENEUVE-LÉCUSSAN	BATMALE	Lionel	Absent

Secrétaire de séance : Alain FRECHOU

Délibération n° 2024-78

**ADOPTION BUDGET PRIMITIF ZAE OZE PARC ACTIVITÉS OUEST - EXERCICE 2024
(Annule et remplace délibération n° 2024-64 du 11 avril 2024)**

Madame La Présidente présente le rapport suivant :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu le Débat d'orientation budgétaire en date du 14 mars 2024 ;
Vu la Commission des Finances en date du 25 avril 2024,

Considérant qu'en vertu du principe d'unité budgétaire, les budgets annexes doivent être adoptés à la même séance que le budget principal,

Considérant que le budget principal a été retiré de l'ordre du jour en cours de séance du conseil communautaire du 11 avril 2024 car celui-ci n'était plus sincère du fait de la non-adoption de la délibération augmentant les taux de fiscalité,

Considérant que, de ce fait, le budget annexe ZAE OZE Parc d'activités ouest n'aurait pas dû être adopté au cours de la séance du 11 avril 2024,

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire DÉCIDE :

- **D'ADOPTER** le budget primitif de la ZAE OZE Parc d'activités Ouest pour l'exercice 2024, qui s'équilibre comme suit :

	DÉPENSES	RECETTES
INVESTISSEMENT	1 116 743,10	1 116 743,10
FONCTIONNEMENT	952 000,00	952 000,00
TOTAL	2 068 743,10	2 068 743,10

Et peut se résumer ainsi :

Chapitre	Libellé chapitre	BP VOTE 2024
011	Charges à caractère général	102 000,00
042	Stocks	850 000,00
TOTAL	DÉPENSES FONCTIONNEMENT	952 000,00
042	Stocks	48 000,00
70	Produits des services	104 000,00
74	Dotations et participations	800 000,00
TOTAL	RECETTES FONCTIONNEMENT	952 000,00
D001	Résultat reporté	872 743,10
16	Emprunts	196 000,00
040	Stocks	48 000,00
TOTAL	DÉPENSES INVESTISSEMENT	1 116 743,10
040	Opération d'ordre amortissement	850 000,00
16	Emprunts	266 743,10
TOTAL	RECETTES INVESTISSEMENT	1 116 743,10

POUR : 111

CONTRE : 3

ABSTENTION : 0

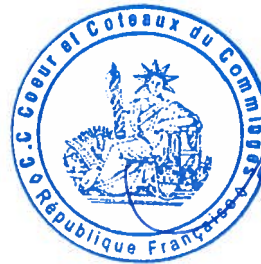
ADOPTÉE

Fait et délibéré le 29 avril 2024.

Pour extrait conforme,

La Présidente,

Magali GASTO OUSTRIC



La Présidente,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte ;
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois suivant sa publication.

Envoyé en préfecture le 30/04/2024

Reçu en préfecture le 30/04/2024

Publié le 30/04/2024

ID : 031-200072643-20240429-202478-BF



V - ARRETE ET SIGNATURES**ARRETE ET SIGNATURES****A**

Nombre de membres en exercice : 140

Nombre de membres présents : 94

Nombre de suffrages exprimés : 114

VOTES :

Pour : 111

Contre : 3

Abstentions : 0

Date de convocation : 16/04/2024








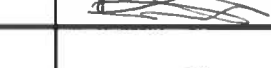


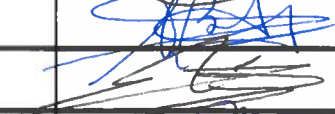
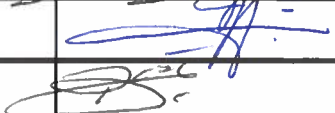




Présenté par La Présidente (1),

A Villeneuve de Rivière, le 29/04/2024

Délibéré par l'assemblée Conseil Communautaire(2), réunie en session ordinaire

A Villeneuve de Rivière, le 29/04/2024










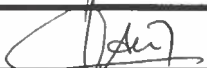









Les membres de l'assemblée délibérante Conseil Communautaire (2),(3).

ADOUE Jérôme	
AGNES Jean-François	
ALBENQUE Jacques	
ALVIN Philippe	
AMIEL Gabriel	
ANE Serge	
ANTUNES Arminda	
ARSEGUET Jean-Claude	
ATHIEL Hervé	
BARRAU Yves-Pierre	
BARUTAUT Alain	
BATMALE Lionel	
BEAUSOR Francis	
BERREBI Véronique	
BIASON Valentin	
BITEAU Marie-Pierre	
BOSC Pierre	
BOUAS Thierry	
BOUBE Patrick	
BOUBEE Alain	

V - ARRETE ET SIGNATURES

ARRETE ET SIGNATURES





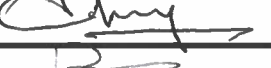











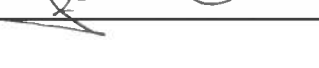

A

BOUBEE Evelyne	
BOUZIGUES Denis	
BOYER Raymond	
BRILLAUD Philippe	
BRINI Bouziane	
BRIOL Laurent	
BRUMAS Catherine	
CAMPO-CASTILLO Benoît	
CAPERAN-LORENZI Geneviève	
CAPOMASI Michel	
CASTERAN Philippe	
CASTETS David	
CASTEX Jean-Bernard	
CAUBET Fabienne	
CAZAUX Jean-François	
CAZES Josette	
CHAINET Julien	
CLARENS Gilles	
CORTINAS Lucienne	
COUMES Pascal	
CRESPIN Damien	
DAMIENS Gérald	
DANGLA Jean-Paul	
DARNISE Laurence	
DASQUE Jean-Charles	
DAVAND Sébastien	
DAVEZAC Alain	
DEMARCHI Josiane	
DUCLOS Jean-Pierre	

V – ARRETE ET SIGNATURES

ARRETE ET SIGNATURES




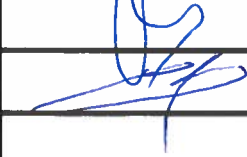


















A

DUCLOS Jean-Yves	
DUCLOS Robert	
DUMOULIN Maryse	
DUPRAT Michel	
DUPUY David	
DUPUY Jérôme	
DURROUX Jean-Claude	
De GAULEJAC Michel	
ENEL Catherine	
FABARON Bernard	
FARRE Régis	
FAUVERNIER Annabelle	
FERRERE Jean	
FINI Laura	
FOIX Jean-François	
FONTANEAU Marie-Hélène	
FORTASSIN Jean-Pierre	
FOURMENT Henri	
FOURTIES Gilles	
FRECHOU Alain	
GASPARD Joseph	
GASTO Marlène	
GASTOUSTRIC Magali	
GAUTHIER Chrystelle	
GILLY Martine	
GUILLERMIN Joël	
HERY Patrick	
HEUILLET Eric	
IMBERT Frédéric	

V – ARRETE ET SIGNATURES

ARRETE ET SIGNATURES









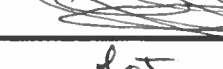

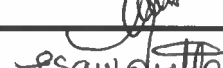











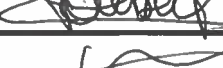



A

ISASI Manuel	
LACOUZATTE Didier	
LACROIX Julien	
LAFFORGUE Jean-Claude	
LAGRANGE Philippe	
LASSERRE Jean-Claude	
LAURENTIES-BARRERE Céline	
LEFRANC Gérard	
LOSEGO Jean-Michel	
LOUBEYRE Guy	
LOUIS Yves	
MALET Bernard	
MALET Béatrice	
MANAVIT Laurent	
MANENT-MANENT Jean-Paul	
MASSARIN André	
MEDOUS Joëlle	
MILLET Chantal	
MIQUEL Daniel	
MIQUEL Eric	
MONFERRAN Michel	
NADALET Marie	
NAVARRE Annie	
NICOLAS Virginie	
NOGUES Lydie	
PASSAMENT Alain	
PINET Alain	
PITOUT Daniel	
PLANTE Thierry	

V – ARRETE ET SIGNATURES
ARRETE ET SIGNATURES

V





A

POUZOL Thierry	
PRIAULT Françoise	
PUYMEGE Vincent	
RAMOS Jacqueline	
RAULET Isabelle	
RENON Jean-Louis	
REY Monique	
RICOUL Céline	
RIERA Evelyne	
ROUEDE Elisabeth	
SABATHE Daniel	
SAFORCADA Pierre	
SALLES Thierry	
SANSONETTO Evelyne	
SANTAMARIA Christine	
SARRAQUIGNE Denis	
SIOUTAC Gilbert	
SOLLE Mathieu	
SORS Camille	
SOUPENE Daniel	
SOUYRI Jean-Luc	
SUBRA Émilie	
SUSPENE Nicolas	
TARISSAN Martine	
TESSER Christian	
TOUBERT Thierry	
TOULON Maryse	
TREINQUE Didier	
VERDIER Nadine	

V – ARRETE ET SIGNATURES

ARRETE ET SIGNATURES

A

VIGNEAUX Laure	
VIGNES Philippe	
VOUGNY Claire	
WELTER Lionel	

Certifié exécutoire par (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A , le

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.



CŒUR & COTEAUX
COMMINGES
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

N°2024-79

Objet : Adoption budget primitif 2024 – ZAE LECUSSAN (annule et remplace délibération n° 2024-65 du 11/04/24)

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-neuf avril, les conseillers communautaires de la Communauté de Communes Cœur et Coteaux Comminges, dûment convoqués, se sont réunis en Conseil Communautaire, à Villeneuve de Rivière, sous la Présidence de Magali GASTO OUSTRIC, Présidente.

Conseillers communautaires		EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
En exercice	140	
Présents	94	Date de la convocation : 16 avril 2024
Procurations	20	
Votants	114	

Présents / Excusés / Absents / Procurations / Suppléances

	Commune	Nom	Prénom	
1	AGASSAC	ANE	Serge	Présent
2	ALAN	BEAUSOR	Francis	Présent
3	AMBAX	MIQUEL	Daniel	Présent
4	ANAN	BRIOL	Laurent	Présent
5	ASPRET-SARRAT	NOGUES	Lydie	Présent
6	AULON	DURROUX	Jean-Claude	Présent
7	AURIGNAC	LOSEGO	Jean-Michel	Présent
8	AURIGNAC	DARNISE	Laurence	Procuration à JM LOSEGO
9	AUSSON	BARRAU	Yves-Pierre	Absent
10	BACHAS	BRINI	Bouziane	Absent
11	BALESTA	DASQUE	Jean-Charles	Présent
12	BENQUE	LASSERRE	Jean-Claude	Présent
13	BLAJAN	CASTEX	Jean-Bernard	Absent
14	BOISSÈDE	FRECHOU	Alain	Présent
15	BORDES DE RIVIÈRE	CAPERAN-LORENZI	Geneviève	Absente
16	BOUDRAC	CLARENS	Gilles	Absent
17	BOULOGNE SUR GESSE	BOUBEE	Alain	Présent
18	BOULOGNE SUR GESSE	CAUBET	Fabienne	Présente
19	BOULOGNE SUR GESSE	ADOUE	Jérôme	Présent
20	BOUSSAN	BOUBE	Patrick	Présent
21	BOUZIN	PASSAMENT	Alain	Absent
22	CARDEILHAC	BOYER	Raymond	Présent
23	CASSAGNABÈRE-TOURNAS	VIGNES	Philippe	Présent
24	CASTELGAILLARD	DUCCLOS	Robert	Présent
25	CASTERA VIGNOLLES	POUZOL	Thierry	Absent
26	CAZAC	PRIAULT	Françoise	Absente
27	CAZARIL-TAMBOURÈS	LEFRANC	Gérard	Absent
28	CAZENEUVE-MONTAUT	TESSER	Christian	Présent
29	CHARLAS	DUCCLOS	Jean-Pierre	Présent

30	CIADOUX	TOUBERT	Thierry	Présent
31	CLARAC	MANENT-MANENT	Jean-Paul	Procuration à Alain BARUTAUT
32	COUEILLES	FABARON	Bernard	Présent
33	CUGURON	SANTAMARIA	Christine	Présente
34	EOUX	REY	Monique	Présente
35	ESCANECRABE	ARSEGUET	Jean-Claude	Présent
36	ESPARRON	MASSARIN	André	Suppléé par Jean-Claude LAJOUS
37	ESTANCARBON	SOUPENE	Daniel	Présent
38	FABAS	DAMIENS	Gérald	Présent
39	FRANQUEVIELLE	NICOLAS	Virginie	Absente
40	FRONTIGNAN-SAVÈS	SALLES	Thierry	Présent
41	GENSAC DE BOULOGNE	SABATHE	Daniel	Présent
42	GOUDEX	MANAVIT	Laurent	Procuration à Thierry PLANTE
43	LABARTHE-INARD	ALBENQUE	Jacques	Suppléé par G FRANCO
44	LABARTHE-RIVIERE	VOUGNY	Claire	Présente
45	LABARTHE-RIVIERE	DAVAND	Sébastien	Présent
46	LABASTIDE-PAUMÈS	BRUMAS	Catherine	Présente
47	LALOURET-LAFFITEAU	LAFFORGUE	Jean-Claude	Suppléé par Martine RIEU
48	LANDORTHE	CORTINAS	Lucienne	Présente
49	LANDORTHE	RAMOS	Jacqueline	Procuration à Lucienne CORTINAS
50	LARCAN	FOURMENT	Henri	Présent
51	LARROQUE	RENON	Jean-Louis	Procuration à Jean-Pierre DUCLOS
52	LATOUE	BOSC	Pierre	Présent
53	LE CUING	DUPUY	David	Présent
54	LECUSSAN	MALET	Bernard	Présent
55	LES TOURREILLES	SARRAQUIGNE	Denis	Absent
56	LESPITEAU	DUPUY	Jérôme	Présent
57	LESPUGUE	FOIX	Jean-François	Présent
58	LIEOUX	BARUTAUT	Alain	Présent
59	LILHAC	SIOUTAC	Gilbert	Présent
60	L'ISLE EN DODON	WELTER	Lionel	Présent
61	L'ISLE EN DODON	GAUTHIER	Chrystelle	Procuration à Lionel WELTER
62	L'ISLE EN DODON	MONFERRAN	Michel	Absent
63	LODES	BERREBI	Véronique	Présente
64	LOUDET	ATHIEL	Hervé	Suppléé par Nicolas BRESSE
65	MARTISSERRE	TOULON	Maryse	Présente
66	MAUVEZIN	PLANTE	Thierry	Présent
67	MIRAMBEAU	DE MARCHI	Josiane	Absente
68	MIRAMONT DE COMMINGES	VIGNEAUX	Laure	Présente
69	MOLAS	MEDOUS	Joëlle	Présente
70	MONDILHAN	GASPARD	Joseph	Présent
71	MONTBERNARD	COUMES	Pascal	Présent
72	MONTESQUIEU-GUITTAUT	ALVIN	Philippe	Présent
73	MONTGAILLARD SUR SAVE	CHAINET	Julien	Absent
74	MONTMAURIN	AMIEL	Gabriel	Présent
75	MONTOULIEU SAINT-BERNARD	SORS	Camille	Présent
76	MONTRÉJEAU	MIQUEL	Eric	Procuration à Martine TARISSAN
77	MONTRÉJEAU	DUMOULIN	Maryse	Présente
78	MONTRÉJEAU	BRILAUD	Philippe	Présent
79	MONTRÉJEAU	TARISSAN	Martine	Présente
80	MONTRÉJEAU	CAPOMASI	Michel	Absent
81	NÉNIGAN	CRESPIN	Damien	Absent
82	NIZAN SUR GESSE	SOLLE	Mathieu	Présent
83	PÉGUILHAN	LAURENTIES-BARRERE	Céline	Excusée
84	PEYRISSAS	LOUBEYRE	Guy	Présent
85	PEYROUZET	LAGRANGE	Philippe	Présent
86	POINTIS-INARD	TREINQUE	Didier	Présent

87	PONLAT-TAILLEBOURG	FOURTIES	Gilles	Présent
88	PUYMAURIN	BIASON	Valentin	Présent
89	RÉGADES	GASTO	Marlène	Présente
90	RIEUCAZE	CAZAUX	Jean-François	Absent
91	RIOLAS	DUPRAT	Michel	Présent
92	SAINT-ANDRE	CASTETS	David	Procuration à Gilbert SIOUTAC
93	SAINT-ELIX SEGLAN	SUSPENE	Nicolas	Présent
94	SAINT-FERRÉOL	BOUAS	Thierry	Absent
95	SAINT-FRAJOU	DAVEZAC	Alain	Présent
96	SAINT-GAUDENS	DUCLOS	Jean-Yves	Présent
97	SAINT-GAUDENS	GASTO OUSTRIC	Magali	Présente
98	SAINT-GAUDENS	SOUYRI	Jean-Luc	Présent
99	SAINT-GAUDENS	RAULET	Isabelle	Présente
100	SAINT-GAUDENS	HEUILLET	Eric	Procuration à Elisabeth ROUEDE
101	SAINT-GAUDENS	CAZES	Josette	Présente
102	SAINT-GAUDENS	PINET	Alain	Procuration à Didier LACOUZATTE
103	SAINT-GAUDENS	RIERA	Evelyne	Procuration à Josette CAZES
104	SAINT-GAUDENS	GUILLERMIN	Joël	Procuration à Vincent PUYMEGE
105	SAINT-GAUDENS	BITEAU	Marie-Pierre	Procuration à Jean-Luc SOUYRI
106	SAINT-GAUDENS	SAFORCADA	Pierre	Procuration à Manuel ISASI
107	SAINT-GAUDENS	MALET	Béatrice	Procuration à Evelyne SANSONETTO
108	SAINT-GAUDENS	AGNES	Jean-François	Présent
109	SAINT-GAUDENS	NAVARRÉ	Annie	Procuration à Véronique BERREBI
110	SAINT-GAUDENS	PUYMEGE	Vincent	Présent
111	SAINT-GAUDENS	RICOUL	Céline	Absente
112	SAINT-GAUDENS	ISASI	Manuel	Présent
113	SAINT-GAUDENS	ANTUNES	Arminda	Procuration à Isabelle RAULET
114	SAINT-GAUDENS	LACOUZATTE	Didier	Présent
115	SAINT-GAUDENS	FINI	Laura	Procuration à Jean-François AGNES
116	SAINT-GAUDENS	CAMPO-CASTILLO	Benoît	Procuration à Jean-Yves DUCLOS
117	SAINT-GAUDENS	LOUIS	Yves	Présent
118	SAINT-GAUDENS	FAUVERNIER	Annabelle	Présente
119	SAINT-GAUDENS	IMBERT	Frédéric	Présent
120	SAINT-IGNAN	ROUEDE	Elisabeth	Présente
121	SAINT-LARY-BOUJEAN	FARRE	Régis	Procuration à Evelyne BOUBEE
122	SAINT-LAURENT-SUR-SAVE	PITOUT	Daniel	Absent
123	SAINT-LOUP EN COMMINGES	BOUZIGUES	Denis	Présent
124	SAINT-MARCET	MILLET	Chantal	Présente
125	SAINT-PÉ-DELBOSC	FORTASSIN	Jean-Pierre	Présent
126	SAINT-PLANCARD	FONTANEAU	Marie-Hélène	Présente
127	SALHERM	DE GAULEJAC	Michel	Présent
128	SAMAN	LACROIX	Julien	Absent
129	SAMOUILLAN	DANGLA	Jean-Paul	Suppléé par Jean MAURUC
130	SARRECAVE	BOUBEE	Evelyne	Présente
131	SARREMEZAN	ENEL	Catherine	Présente
132	SAUX ET POMARÈDE	SANSONETTO	Evelyne	Présente
133	SAVARTHÈS	GILLY	Martine	Présente
134	SÉDEILHAC	CASTERAN	Philippe	Absent
135	TERREBASSE	FERRERE	Jean	Présent
136	VALENTINE	NADALET	Marie	Présente
137	VILLENEUVE DE RIVIÈRE	SUBRA	Émilie	Absente
138	VILLENEUVE DE RIVIÈRE	HERY	Patrick	Absente
139	VILLENEUVE DE RIVIÈRE	VERDIER	Nadine	Présente
140	VILLENEUVE-LÉCUSSAN	BATMALE	Lionel	Absent

Délibération n° 2024-79

ADOPTION BUDGET PRIMITIF ZAE LECUSSAN - EXERCICE 2024
(annule et remplace délibération n° 2024-65 du 11 avril 2024)

Madame La Présidente présente le rapport suivant :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Débat d'orientation budgétaire en date du 14 mars 2024 ;

Vu la Commission des Finances en date du 25 avril 2024,

Considérant qu'en vertu du principe d'unité budgétaire, les budgets annexes doivent être adoptés à la même séance que le budget principal,

Considérant que le budget principal a été retiré de l'ordre du jour en cours de séance du conseil communautaire du 11 avril 2024 car celui-ci n'était plus sincère du fait de la non-adoption de la délibération augmentant les taux de fiscalité,

Considérant que, de ce fait, le budget annexe ZAE LECUSSAN n'aurait pas dû être adopté au cours de la séance du 11 avril 2024,

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire DÉCIDE :

- **D'ADOPTER** le budget primitif de la ZAE Lécussan pour l'exercice 2024, qui s'équilibre comme suit :

	DÉPENSES	RECETTES
INVESTISSEMENT	70 515,98	70 515,98
FONCTIONNEMENT	71 600,00	71 600,00
TOTAL	142 115,98	142 115,98

Et peut se résumer ainsi :

Chapitre	Libellé chapitre	BP VOTE 2024
011	Charges à caractère général	11 600,00
042	Stocks	60 000,00
TOTAL	DÉPENSES FONCTIONNEMENT	71 600,00
042	Stocks	11 600,00
70	Produits des services	60 000,00
TOTAL	RECETTES FONCTIONNEMENT	71 600,00
D001	Résultat reporté	58 915,98
040	Stocks	11 600,00
TOTAL	DÉPENSES INVESTISSEMENT	70 515,98
040	Opération d'ordre amortissement	60 000,00
16	Emprunts	10 515,98
TOTAL	RECETTES INVESTISSEMENT	70 515,98

POUR : 114

CONTRE : //

ABSTENTION : //

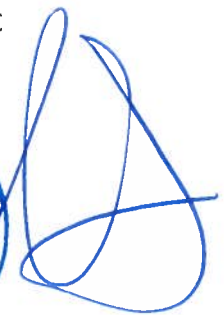
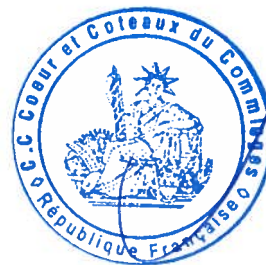
ADOPTÉE

Fait et délibéré le 29 avril 2024.

Pour extrait conforme,

La Présidente,

Magali GASTO OUSTRIC



La Présidente,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte ;
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois suivant sa publication.

V – ARRETE ET SIGNATURES**ARRETE ET SIGNATURES****A**

Nombre de membres en exercice : 140

Nombre de membres présents : 94

Nombre de suffrages exprimés : 114

VOTES :

Pour : 114

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation : 16/04/2024





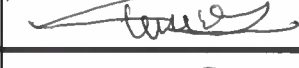




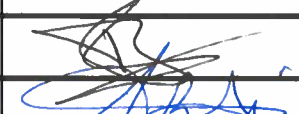
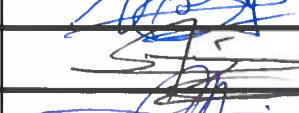



Présenté par La Présidente (1),

A Villeneuve de Rivière, le 29/04/2024

Délibéré par l'assemblée Conseil Communautaire(2), réunie en session ordinaire

A Villeneuve de Rivière, le 29/04/2024










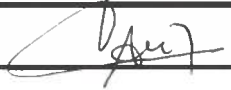








Les membres de l'assemblée délibérante Conseil Communautaire (2),(3).

ADOUE Jérôme	
AGNES Jean-François	
ALBENQUE Jacques	
ALVIN Philippe	
AMIEL Gabriel	
ANE Serge	
ANTUNES Arminda	
ARSEGUET Jean-Claude	
ATHIEL Hervé	
BARRAU Yves-Pierre	
BARUTAUT Alain	
BATMALE Lionel	
BEAUSOR Francis	
BERREBI Véronique	
BIASON Valentin	
BITEAU Marie-Pierre	
BOSC Pierre	
BOUAS Thierry	
BOUBE Patrick	
BOUBEE Alain	

V – ARRETE ET SIGNATURES

ARRETE ET SIGNATURES




























A

BOUBEE Evelyne	
BOUZIGUES Denis	
BOYER Raymond	
BRILLAUD Philippe	
BRINI Bouziane	
BRIOL Laurent	
BRUMAS Catherine	
CAMPO-CASTILLO Benoît	
CAPERAN-LORENZI Geneviève	
CAPOMASI Michel	
CASTERAN Philippe	
CASTETS David	
CASTEX Jean-Bernard	
CAUBET Fabienne	
CAZAUX Jean-François	
CAZES Josette	
CHAINET Julien	
CLARENS Gilles	
CORTINAS Lucienne	
COUMES Pascal	
CRESPIN Damien	
DAMIENS Gérald	
DANGLA Jean-Paul	
DARNISE Laurence	
DASQUE Jean-Charles	
DAVAND Sébastien	
DAVEZAC Alain	
DEMARCHI Josiane	
DUCLOS Jean-Pierre	

V – ARRETE ET SIGNATURES

ARRETE ET SIGNATURES


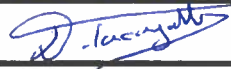

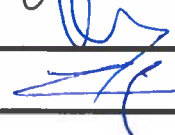







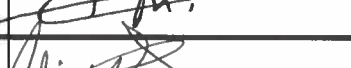





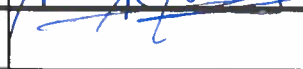





A

DUCLOS Jean-Yves	
DUCLOS Robert	
DUMOULIN Maryse	
DUPRAT Michel	
DUPUY David	
DUPUY Jérôme	
DURROUX Jean-Claude	
De GAULEJAC Michel	
ENEL Catherine	
FABARON Bernard	
FARRE Régis	
FAUVERNIER Annabelle	
FERRERE Jean	
FINI Laura	
FOIX Jean-François	
FONTANEAU Marie-Hélène	
FORTASSIN Jean-Pierre	
FOURMENT Henri	
FOURTIES Gilles	
FRECHOU Alain	
GASPARD Joseph	
GASTO Marlène	
GASTOOSTRIC Magali	
GAUTHIER Chrystelle	
GILLY Martine	
GUILLERMIN Joël	
HERY Patrick	
HEUILLET Eric	
IMBERT Frédéric	

V – ARRETE ET SIGNATURES

ARRETE ET SIGNATURES







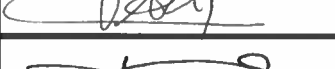















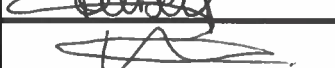



A

ISASI Manuel	
LACOUZATTE Didier	
LACROIX Julien	
LAFFORGUE Jean-Claude	
LAGRANGE Philippe	
LASSERRE Jean-Claude	
LAURENTIES-BARRERE Céline	
LEFRANC Gérard	
LOSEGO Jean-Michel	
LOUBEYRE Guy	
LOUIS Yves	
MALET Bernard	
MALET Béatrice	
MANAVIT Laurent	
MANENT-MANENT Jean-Paul	
MASSARIN André	
MEDOUS Joëlle	
MILLET Chantal	
MIQUEL Daniel	
MIQUEL Eric	
MONFERRAN Michel	
NADALET Marie	
NAVARRE Annie	
NICOLAS Virginie	
NOGUES Lydie	
PASSAMENT Alain	
PINET Alain	
PITOUT Daniel	
PLANTE Thierry	





V - ARRETE ET SIGNATURES

ARRETE ET SIGNATURES

A

POUZOL Thierry	
PRIAULT Françoise	
PUYMEGE Vincent	
RAMOS Jacqueline	
RAULET Isabelle	
RENON Jean-Louis	
REY Monique	
RICOUL Céline	
RIERA Evelyne	
ROUEDE Elisabeth	
SABATHE Daniel	
SAFORCADA Pierre	
SALLES Thierry	
SANSONETTO Evelyne	
SANTAMARIA Christine	
SARRAQUIGNE Denis	
SIOUTAC Gilbert	
SOLLE Mathieu	
SORS Camille	
SOUPENE Daniel	
SOUYRI Jean-Luc	
SUBRA Émilie	
SUSPENE Nicolas	
TARISSAN Martine	
TESSER Christian	
TOUBERT Thierry	
TOULON Maryse	
TREINQUE Didier	
VERDIER Nadine	

V – ARRETE ET SIGNATURES
ARRETE ET SIGNATURES

VIGNEAUX Laure	
VIGNES Philippe	
VOUGNY Claire	
WELTER Lionel	

Certifié exécutoire par (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A , le

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.



CŒUR & COTEAUX
COMMINGES
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

N°2024-80

Objet : Adoption budget primitif 2024 – LOTISSEMENT PAPAYET SOUBEILLE (annule et remplace délibération n° 2024-66 du 11/04/24)

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-neuf avril, les conseillers communautaires de la Communauté de Communes Cœur et Coteaux Comminges, dûment convoqués, se sont réunis en Conseil Communautaire, à Villeneuve de Rivière, sous la Présidence de Magali GASTO OUSTRIC, Présidente.

Conseillers communautaires		EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
En exercice	140	
Présents	94	Date de la convocation : 16 avril 2024
Procurations	20	
Votants	114	

Présents / Excusés / Absents / Procurations / Suppléances

	Commune	Nom	Prénom	
1	AGASSAC	ANE	Serge	Présent
2	ALAN	BEAUSOR	Francis	Présent
3	AMBAX	MIQUEL	Daniel	Présent
4	ANAN	BRIOL	Laurent	Présent
5	ASPRET-SARRAT	NOGUES	Lydie	Présent
6	AULON	DURROUX	Jean-Claude	Présent
7	AURIGNAC	LOSEGO	Jean-Michel	Présent
8	AURIGNAC	DARNISE	Laurence	Procuration à JM LOSEGO
9	AUSSON	BARRAU	Yves-Pierre	Absent
10	BACHAS	BRINI	Bouziane	Absent
11	BALESTA	DASQUE	Jean-Charles	Présent
12	BENQUE	LASSERRE	Jean-Claude	Présent
13	BLAJAN	CASTEX	Jean-Bernard	Absent
14	BOISSÈDE	FRECHOU	Alain	Présent
15	BORDES DE RIVIÈRE	CAPERAN-LORENZI	Geneviève	Absente
16	BOUDRAC	CLARENS	Gilles	Absent
17	BOULOGNE SUR GESSE	BOUBEE	Alain	Présent
18	BOULOGNE SUR GESSE	CAUBET	Fabienne	Présente
19	BOULOGNE SUR GESSE	ADOUE	Jérôme	Présent
20	BOUSSAN	BOUBE	Patrick	Présent
21	BOUZIN	PASSAMENT	Alain	Absent
22	CARDEILHAC	BOYER	Raymond	Présent
23	CASSAGNABÈRE-TOURNAS	VIGNES	Philippe	Présent
24	CASTELGAILLARD	DUCLOS	Robert	Présent
25	CASTERA VIGNOLLES	POUZOL	Thierry	Absent
26	CAZAC	PRIAULT	Françoise	Absente
27	CAZARIL-TAMBOURÈS	LEFRANC	Gérard	Absent
28	CAZENEUVE-MONTAUT	TESSER	Christian	Présent
29	CHARLAS	DUCLOS	Jean-Pierre	Présent

30	CIADOUX	TOUBERT	Thierry	Présent
31	CLARAC	MANENT-MANENT	Jean-Paul	Procuration à Alain BARUTAUT
32	COUEILLES	FABARON	Bernard	Présent
33	CUGURON	SANTAMARIA	Christine	Présente
34	EOUX	REY	Monique	Présente
35	ESCANECRABE	ARSEGUET	Jean-Claude	Présent
36	ESPARRON	MASSARIN	André	Suppléé par Jean-Claude LAJOUS
37	ESTANCARBON	SOUPENE	Daniel	Présent
38	FABAS	DAMIENS	Gérald	Présent
39	FRANQUEVIELLE	NICOLAS	Virginie	Absente
40	FRONTIGNAN-SAVÈS	SALLES	Thierry	Présent
41	GENSAC DE BOULOGNE	SABATHE	Daniel	Présent
42	GOUDEX	MANAVIT	Laurent	Procuration à Thierry PLANTE
43	LABARTHE-INARD	ALBENQUE	Jacques	Suppléé par G FRANCO
44	LABARTHE-RIVIERE	VOUGNY	Claire	Présente
45	LABARTHE-RIVIERE	DAVAND	Sébastien	Présent
46	LABASTIDE-PAUMÈS	BRUMAS	Catherine	Présente
47	LALOURET-LAFFITEAU	LAFFORGUE	Jean-Claude	Suppléé par Martine RIEU
48	LANDORTHE	CORTINAS	Lucienne	Présente
49	LANDORTHE	RAMOS	Jacqueline	Procuration à Lucienne CORTINAS
50	LARCAN	FOURMENT	Henri	Présent
51	LARROQUE	RENON	Jean-Louis	Procuration à Jean-Pierre DUCLOS
52	LATOUE	BOSC	Pierre	Présent
53	LE CUING	DUPUY	David	Présent
54	LECUSSAN	MALET	Bernard	Présent
55	LES TOURREILLES	SARRAQUIGNE	Denis	Absent
56	LESPITEAU	DUPUY	Jérôme	Présent
57	LESPUGUE	FOIX	Jean-François	Présent
58	LIEOUX	BARUTAUT	Alain	Présent
59	LILHAC	SIOUTAC	Gilbert	Présent
60	L'ISLE EN DODON	WELTER	Lionel	Présent
61	L'ISLE EN DODON	GAUTHIER	Chrystelle	Procuration à Lionel WELTER
62	L'ISLE EN DODON	MONFERRAN	Michel	Absent
63	LODES	BERREBI	Véronique	Présente
64	LOUDET	ATHIEL	Hervé	Suppléé par Nicolas BRESSE
65	MARTISSERRE	TOULON	Maryse	Présente
66	MAUVEZIN	PLANTE	Thierry	Présent
67	MIRAMBEAU	DE MARCHI	Josiane	Absente
68	MIRAMONT DE COMMINGES	VIGNEAUX	Laure	Présente
69	MOLAS	MEDOUS	Joëlle	Présente
70	MONDILHAN	GASPARD	Joseph	Présent
71	MONTBERNARD	COUMES	Pascal	Présent
72	MONTESQUIEU-GUITTAUT	ALVIN	Philippe	Présent
73	MONTGAILLARD SUR SAVE	CHAINET	Julien	Absent
74	MONTMAURIN	AMIEL	Gabriel	Présent
75	MONTOULIEU SAINT-BERNARD	SORS	Camille	Présent
76	MONTRÉJEAU	MIQUEL	Eric	Procuration à Martine TARISSAN
77	MONTRÉJEAU	DUMOULIN	Maryse	Présente
78	MONTRÉJEAU	BRILAUD	Philippe	Présent
79	MONTRÉJEAU	TARISSAN	Martine	Présente
80	MONTRÉJEAU	CAPOMASI	Michel	Absent
81	NÉNIGAN	CRESPIN	Damien	Absent
82	NIZAN SUR GESSE	SOLLE	Mathieu	Présent
83	PÉGUILHAN	LAURENTIES-BARRERE	Céline	Excusée
84	PEYRISSAS	LOUBEYRE	Guy	Présent
85	PEYROUZET	LAGRANGE	Philippe	Présent
86	POINTIS-INARD	TREINQUE	Didier	Présent

87	PONLAT-TAILLEBOURG	FOURTIES	Gilles	Présent
88	PUYMAURIN	BIASON	Valentin	Présent
89	RÉGADES	GASTO	Marlène	Présente
90	RIEUCAZE	CAZAUX	Jean-François	Absent
91	RIOLAS	DUPRAT	Michel	Présent
92	SAINT-ANDRE	CASTETS	David	Procuration à Gilbert SIOUTAC
93	SAINT-ELIX SEGLAN	SUSPENE	Nicolas	Présent
94	SAINT-FERRÉOL	BOUAS	Thierry	Absent
95	SAINT-FRAJOU	DAVEZAC	Alain	Présent
96	SAINT-GAUDENS	DUCLOS	Jean-Yves	Présent
97	SAINT-GAUDENS	GASTO OUSTRIC	Magali	Présente
98	SAINT-GAUDENS	SOUYRI	Jean-Luc	Présent
99	SAINT-GAUDENS	RAULET	Isabelle	Présente
100	SAINT-GAUDENS	HEUILLET	Eric	Procuration à Elisabeth ROUEDE
101	SAINT-GAUDENS	CAZES	Josette	Présente
102	SAINT-GAUDENS	PINET	Alain	Procuration à Didier LACOUZATTE
103	SAINT-GAUDENS	RIERA	Evelyne	Procuration à Josette CAZES
104	SAINT-GAUDENS	GUILLERMIN	Joël	Procuration à Vincent PUYMEGE
105	SAINT-GAUDENS	BITEAU	Marie-Pierre	Procuration à Jean-Luc SOUYRI
106	SAINT-GAUDENS	SAFORCADA	Pierre	Procuration à Manuel ISASI
107	SAINT-GAUDENS	MALET	Béatrice	Procuration à Evelyne SANSONETTO
108	SAINT-GAUDENS	AGNES	Jean-François	Présent
109	SAINT-GAUDENS	NAVARRÉ	Annie	Procuration à Véronique BERREBI
110	SAINT-GAUDENS	PUYMEGE	Vincent	Présent
111	SAINT-GAUDENS	RICOUL	Céline	Absente
112	SAINT-GAUDENS	ISASI	Manuel	Présent
113	SAINT-GAUDENS	ANTUNES	Arminda	Procuration à Isabelle RAULET
114	SAINT-GAUDENS	LACOUZATTE	Didier	Présent
115	SAINT-GAUDENS	FINI	Laura	Procuration à Jean-François AGNES
116	SAINT-GAUDENS	CAMPO-CASTILLO	Benoît	Procuration à Jean-Yves DUCLOS
117	SAINT-GAUDENS	LOUIS	Yves	Présent
118	SAINT-GAUDENS	FAUVERNIER	Annabelle	Présente
119	SAINT-GAUDENS	IMBERT	Frédéric	Présent
120	SAINT-IGNAN	ROUEDE	Elisabeth	Présente
121	SAINT-LARY-BOUJEAN	FARRE	Régis	Procuration à Evelyne BOUBEE
122	SAINT-LAURENT-SUR-SAVE	PITOUT	Daniel	Absent
123	SAINT-LOUP EN COMMINGES	BOUZIGUES	Denis	Présent
124	SAINT-MARCET	MILLET	Chantal	Présente
125	SAINT-PÉ-DELBOSC	FORTASSIN	Jean-Pierre	Présent
126	SAINT-PLANCARD	FONTANEAU	Marie-Hélène	Présente
127	SALHERM	DE GAULEJAC	Michel	Présent
128	SAMAN	LACROIX	Julien	Absent
129	SAMOUILLAN	DANGLA	Jean-Paul	Suppléé par Jean MAURUC
130	SARRECAVE	BOUBEE	Evelyne	Présente
131	SARREMEZAN	ENEL	Catherine	Présente
132	SAUX ET POMARÈDE	SANSONETTO	Evelyne	Présente
133	SAVARTHÈS	GILLY	Martine	Présente
134	SÉDEILHAC	CASTERAN	Philippe	Absent
135	TERREBASSE	FERRERE	Jean	Présent
136	VALENTINE	NADALET	Marie	Présente
137	VILLENEUVE DE RIVIÈRE	SUBRA	Émilie	Absente
138	VILLENEUVE DE RIVIÈRE	HERY	Patrick	Absente
139	VILLENEUVE DE RIVIÈRE	VERDIER	Nadine	Présente
140	VILLENEUVE-LÉCUSSAN	BATMALE	Lionel	Absent

Secrétaire de séance : Alain FRECHOU

Délibération n° 2024-80

ADOPTION BUDGET PRIMITIF LOTISSEMENT PAPAYET SOUBEILLE - EXERCICE 2024
(annule et remplace délibération n° 2024-66 du 11 avril 2024)

Madame La Présidente présente le rapport suivant :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Débat d'orientation budgétaire en date du 14 mars 2024 ;

Vu la Commission des Finances en date du 25 avril 2024,

Considérant qu'en vertu du principe d'unité budgétaire, les budgets annexes doivent être adoptés à la même séance que le budget principal,

Considérant que le budget principal a été retiré de l'ordre du jour en cours de séance du conseil communautaire du 11 avril 2024 car celui-ci n'était plus sincère du fait de la non-adoption de la délibération augmentant les taux de fiscalité,

Considérant que, de ce fait, le budget annexe Lotissement Papayet Soubeille n'aurait pas dû être adopté au cours de la séance du 11 avril 2024,

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire DÉCIDE :

- **D'ADOPTER** le budget primitif du Lotissement Papayet-Soubeille pour l'exercice 2024, qui s'équilibre comme suit :

	DÉPENSES	RECETTES
INVESTISSEMENT	166 741,24	166 741,24
FONCTIONNEMENT	61 000,00	61 000,00
TOTAL	227 741,24	227 741,24

Et peut se résumer ainsi :

Chapitre	Libellé chapitre	BP VOTE 2024
011	Charges à caractère général	6 000,00
042	Stocks	55 000,00
TOTAL	DÉPENSES FONCTIONNEMENT	61 000,00
042	Stocks	11 000,00
70	Produits des services	50 000,00
TOTAL	RECETTES FONCTIONNEMENT	61 000,00
D001	Résultat reporté	155 741,24
040	Stocks	11 000,00
TOTAL	DÉPENSES INVESTISSEMENT	166 741,24
040	Opération d'ordre amortissement	50 000,00
16	Emprunts	116 741,24
TOTAL	RECETTES INVESTISSEMENT	166 741,24

POUR : 114

CONTRE : //

ABSTENTION : //

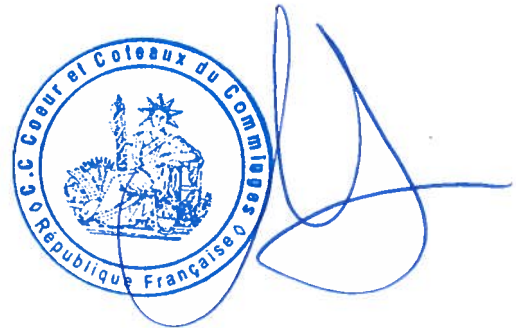
ADOPTÉE

Fait et délibéré le 29 avril 2024.

Pour extrait conforme,

La Présidente,

Magali GASTO OUSTRIC



La Présidente,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte ;
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois suivant sa publication.

Envoyé en préfecture le 30/04/2024

Reçu en préfecture le 30/04/2024

Publié le 30/04/2024

ID : 031-200072643-20240429-202480-BF



V – ARRETE ET SIGNATURES

ARRETE ET SIGNATURES

A

Nombre de membres en exercice : 140

Nombre de membres présents : 94

Nombre de suffrages exprimés : 114

VOTES :

Pour : 114

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation : 16/04/2024





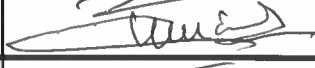















Présenté par La Présidente (1),

A Villeneuve de Rivière, le 29/04/2024

Délibéré par l'assemblée Conseil Communautaire(2), réunie en session ordinaire

A Villeneuve de Rivière, le 29/04/2024










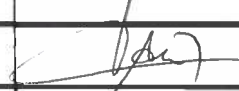









Les membres de l'assemblée délibérante Conseil Communautaire (2),(3).

ADOUE Jérôme	
AGNES Jean-François	
ALBENQUE Jacques	
ALVIN Philippe	
AMIEL Gabriel	
ANE Serge	
ANTUNES Arminda	
ARSEGUET Jean-Claude	
ATHIEL Hervé	
BARRAU Yves-Pierre	
BARUTAUT Alain	
BATMALE Lionel	
BEAUSOR Francis	
BERREBI Véronique	
BIASON Valentin	
BITEAU Marie-Pierre	
BOSC Pierre	
BOUAS Thierry	
BOUBE Patrick	
BOUBEE Alain	

V – ARRETE ET SIGNATURES

ARRETE ET SIGNATURES

A

BOUBEE Evelyne	
BOUZIGUES Denis	
BOYER Raymond	
BRILLAUD Philippe	
BRINI Bouziane	
BRIOL Laurent	
BRUMAS Catherine	
CAMPO-CASTILLO Benoît	
CAPERAN-LORENZI Geneviève	
CAPOMASI Michel	
CASTERAN Philippe	
CASTETS David	
CASTEX Jean-Bernard	
CAUBET Fabienne	
CAZAUX Jean-François	
CAZES Josette	
CHAINET Julien	
CLARENS Gilles	
CORTINAS Lucienne	
COUMES Pascal	
CRESPIN Damien	
DAMIENS Gérald	
DANGLA Jean-Paul	
DARNISE Laurence	
DASQUE Jean-Charles	
DAVAND Sébastien	
DAVEZAC Alain	
DEMARCHI Josiane	
DUCLOS Jean-Pierre	

















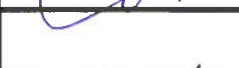



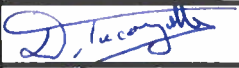

V – ARRETE ET SIGNATURES
ARRETE ET SIGNATURES

DUCLOS Jean-Yves	
DUCLOS Robert	
DUMOULIN Maryse	
DUPRAT Michel	
DUPUY David	
DUPUY Jérôme	
DURROUX Jean-Claude	
De GAULEJAC Michel	
ENEL Catherine	
FABARON Bernard	
FARRE Régis	
FAUVERNIER Annabelle	
FERRERE Jean	
FINI Laura	
FOIX Jean-François	
FONTANEAU Marie-Hélène	
FORTASSIN Jean-Pierre	
FOURMENT Henri	
FOURTIES Gilles	
FRECHOU Alain	
GASPARD Joseph	
GASTO Marlène	
GASTOUSTRIC Magali	
GAUTHIER Chrystelle	
GILLY Martine	
GUILLERMIN Joël	
HERY Patrick	
HEUILLET Eric	
IMBERT Frédéric	

V – ARRETE ET SIGNATURES

ARRETE ET SIGNATURES









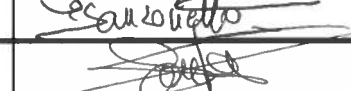
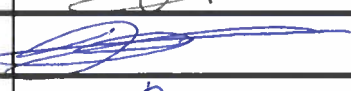



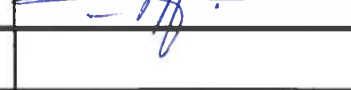







A

ISASI Manuel	
LACOUZATTE Didier	
LACROIX Julien	
LAFFORGUE Jean-Claude	
LAGRANGE Philippe	
LASSERRE Jean-Claude	
LAURENTIES-BARRERE Céline	
LEFRANC Gérard	
LOSEGO Jean-Michel	
LOUBEYRE Guy	
LOUIS Yves	
MALET Bernard	
MALET Béatrice	
MANAVIT Laurent	
MANENT-MANENT Jean-Paul	
MASSARIN André	
MEDOUS Joëlle	
MILLET Chantal	
MIQUEL Daniel	
MIQUEL Eric	
MONFERRAN Michel	
NADALET Marie	
NAVARRÉ Annie	
NICOLAS Virginie	
NOGUES Lydie	
PASSAMENT Alain	
PINET Alain	
PITOUT Daniel	
PLANTE Thierry	

V – ARRETE ET SIGNATURES




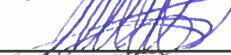
ARRETE ET SIGNATURES

A

POUZOL Thierry	
PRIAULT Françoise	
PUYMEGE Vincent	
RAMOS Jacqueline	
RAULET Isabelle	
RENON Jean-Louis	
REY Monique	
RICOUL Céline	
RIERA Evelyne	
ROUEDE Elisabeth	
SABATHE Daniel	
SAFORCADA Pierre	
SALLES Thierry	
SANSONETTO Evelyne	
SANTAMARIA Christine	
SARRAQUIGNE Denis	
SIOUTAC Gilbert	
SOLLE Mathieu	
SORS Camille	
SOUPENE Daniel	
SOUYRI Jean-Luc	
SUBRA Émilie	
SUSPENE Nicolas	
TARISSAN Martine	
TESSER Christian	
TOUBERT Thierry	
TOULON Maryse	
TREINQUE Didier	
VERDIER Nadine	



V – ARRETE ET SIGNATURES
ARRETE ET SIGNATURES
A

VIGNEAUX Laure	
VIGNES Philippe	
VOUGNY Claire	
WELTER Lionel	

Certifié exécutoire par (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A , le

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.



CŒUR & COTEAUX
COMMINGES
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

N°2024-81

Objet : Adoption budget primitif 2024 – ZAE AUSSON PONLAT (annule et remplace délibération n° 2024-67 du 11/04/24)

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-neuf avril, les conseillers communautaires de la Communauté de Communes Cœur et Coteaux Comminges, dûment convoqués, se sont réunis en Conseil Communautaire, à Villeneuve de Rivière, sous la Présidence de Magali GASTO OUSTRIC, Présidente.

Conseillers communautaires		EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
En exercice	140	
Présents	94	Date de la convocation : 16 avril 2024
Procurations	20	
Votants	114	

Présents / Excusés / Absents / Procurations / Suppléances

	Commune	Nom	Prénom	
1	AGASSAC	ANE	Serge	Présent
2	ALAN	BEAUSOR	Francis	Présent
3	AMBAX	MIQUEL	Daniel	Présent
4	ANAN	BRIOL	Laurent	Présent
5	ASPRET-SARRAT	NOGUES	Lydie	Présent
6	AULON	DURROUX	Jean-Claude	Présent
7	AURIGNAC	LOSEGO	Jean-Michel	Présent
8	AURIGNAC	DARNISE	Laurence	Procuration à JM LOSEGO
9	AUSSON	BARRAU	Yves-Pierre	Absent
10	BACHAS	BRINI	Bouziane	Absent
11	BALESTA	DASQUE	Jean-Charles	Présent
12	BENQUE	LASSERRE	Jean-Claude	Présent
13	BLAJAN	CASTEX	Jean-Bernard	Absent
14	BOISSÈDE	FRECHOU	Alain	Présent
15	BORDES DE RIVIÈRE	CAPERAN-LORENZI	Geneviève	Absente
16	BOUDRAC	CLARENS	Gilles	Absent
17	BOULOGNE SUR GESSE	BOUBEE	Alain	Présent
18	BOULOGNE SUR GESSE	CAUBET	Fabienne	Présente
19	BOULOGNE SUR GESSE	ADOUE	Jérôme	Présent
20	BOUSSAN	BOUBE	Patrick	Présent
21	BOUZIN	PASSAMENT	Alain	Absent
22	CARDEILHAC	BOYER	Raymond	Présent
23	CASSAGNABÈRE-TOURNAS	VIGNES	Philippe	Présent
24	CASTELGAILLARD	DUCLOS	Robert	Présent
25	CASTERA VIGNOLLES	POUZOL	Thierry	Absent
26	CAZAC	PRIAULT	Françoise	Absente
27	CAZARIL-TAMBOURÈS	LEFRANC	Gérard	Absent
28	CAZENEUVE-MONTAUT	TESSER	Christian	Présent
29	CHARLAS	DUCLOS	Jean-Pierre	Présent

30	CIADOUX	TOUBERT	Thierry	Présent
31	CLARAC	MANENT-MANENT	Jean-Paul	Procuration à Alain BARUTAUT
32	COUEILLES	FABARON	Bernard	Présent
33	CUGURON	SANTAMARIA	Christine	Présente
34	EOUX	REY	Monique	Présente
35	ESCANECRABE	ARSEGUET	Jean-Claude	Présent
36	ESPARRON	MASSARIN	André	Suppléé par Jean-Claude LAJOUS
37	ESTANCARBON	SOUPENE	Daniel	Présent
38	FABAS	DAMIENS	Gérald	Présent
39	FRANQUEVIELLE	NICOLAS	Virginie	Absente
40	FRONTIGNAN-SAVÈS	SALLES	Thierry	Présent
41	GENSAC DE BOULOGNE	SABATHE	Daniel	Présent
42	GOUDEX	MANAVIT	Laurent	Procuration à Thierry PLANTE
43	LABARTHE-INARD	ALBENQUE	Jacques	Suppléé par G FRANCO
44	LABARTHE-RIVIERE	VOUGNY	Claire	Présente
45	LABARTHE-RIVIERE	DAVAND	Sébastien	Présent
46	LABASTIDE-PAUMÈS	BRUMAS	Catherine	Présente
47	LALOURET-LAFFITEAU	LAFFORGUE	Jean-Claude	Suppléé par Martine RIEU
48	LANDORTHE	CORTINAS	Lucienne	Présente
49	LANDORTHE	RAMOS	Jacqueline	Procuration à Lucienne CORTINAS
50	LARCAN	FOURMENT	Henri	Présent
51	LARROQUE	RENON	Jean-Louis	Procuration à Jean-Pierre DUCLOS
52	LATOUE	BOSC	Pierre	Présent
53	LE CUING	DUPUY	David	Présent
54	LECUSSAN	MALET	Bernard	Présent
55	LES TOURREILLES	SARRAQUIGNE	Denis	Absent
56	LESPITEAU	DUPUY	Jérôme	Présent
57	LESPUGUE	FOIX	Jean-François	Présent
58	LIEOUX	BARUTAUT	Alain	Présent
59	LILHAC	SIOUTAC	Gilbert	Présent
60	L'ISLE EN DODON	WELTER	Lionel	Présent
61	L'ISLE EN DODON	GAUTHIER	Chrystelle	Procuration à Lionel WELTER
62	L'ISLE EN DODON	MONFERRAN	Michel	Absent
63	LODES	BERREBI	Véronique	Présente
64	LOUDET	ATHIEL	Hervé	Suppléé par Nicolas BRESSE
65	MARTISSERRE	TOULON	Maryse	Présente
66	MAUVEZIN	PLANTE	Thierry	Présent
67	MIRAMBEAU	DE MARCHI	Josiane	Absente
68	MIRAMONT DE COMMINGES	VIGNEAUX	Laure	Présente
69	MOLAS	MEDOUS	Joëlle	Présente
70	MONDILHAN	GASPARD	Joseph	Présent
71	MONTBERNARD	COUMES	Pascal	Présent
72	MONTESQUIEU-GUITTAUT	ALVIN	Philippe	Présent
73	MONTGAILLARD SUR SAVE	CHAINET	Julien	Absent
74	MONTMAURIN	AMIEL	Gabriel	Présent
75	MONTLOULIEU SAINT-BERNARD	SORS	Camille	Présent
76	MONTRÉJEAU	MIQUEL	Eric	Procuration à Martine TARISSAN
77	MONTRÉJEAU	DUMOULIN	Maryse	Présente
78	MONTRÉJEAU	BRILAUD	Philippe	Présent
79	MONTRÉJEAU	TARISSAN	Martine	Présente
80	MONTRÉJEAU	CAPOMASI	Michel	Absent
81	NÉNIGAN	CRESPIN	Damien	Absent
82	NIZAN SUR GESSE	SOLLE	Mathieu	Présent
83	PÉGUILHAN	LAURENTIES-BARRERE	Céline	Excusée
84	PEYRISSAS	LOUBEYRE	Guy	Présent
85	PEYROUZET	LAGRANGE	Philippe	Présent
86	POINTIS-INARD	TREINQUE	Didier	Présent

87	PONLAT-TAILLEBOURG	FOURTIES	Gilles	Présent
88	PUYMAURIN	BIASON	Valentin	Présent
89	RÉGADES	GASTO	Marlène	Présente
90	RIEUCAZE	CAZAUX	Jean-François	Absent
91	RIOLAS	DUPRAT	Michel	Présent
92	SAINT-ANDRE	CASTETS	David	Procuration à Gilbert SIOUTAC
93	SAINT-ELIX SEGLAN	SUSPENE	Nicolas	Présent
94	SAINT-FERRÉOL	BOUAS	Thierry	Absent
95	SAINT-FRAJOU	DAVEZAC	Alain	Présent
96	SAINT-GAUDENS	DUCLOS	Jean-Yves	Présent
97	SAINT-GAUDENS	GASTO OUSTRIC	Magali	Présente
98	SAINT-GAUDENS	SOUYRI	Jean-Luc	Présent
99	SAINT-GAUDENS	RAULET	Isabelle	Présente
100	SAINT-GAUDENS	HEUILLET	Eric	Procuration à Elisabeth ROUEDE
101	SAINT-GAUDENS	CAZES	Josette	Présente
102	SAINT-GAUDENS	PINET	Alain	Procuration à Didier LACOUZATTE
103	SAINT-GAUDENS	RIERA	Evelyne	Procuration à Josette CAZES
104	SAINT-GAUDENS	GUILLERMIN	Joël	Procuration à Vincent PUYMEGE
105	SAINT-GAUDENS	BITEAU	Marie-Pierre	Procuration à Jean-Luc SOUYRI
106	SAINT-GAUDENS	SAFORCADA	Pierre	Procuration à Manuel ISASI
107	SAINT-GAUDENS	MALET	Béatrice	Procuration à Evelyne SANSONETTO
108	SAINT-GAUDENS	AGNES	Jean-François	Présent
109	SAINT-GAUDENS	NAVARRÉ	Annie	Procuration à Véronique BERREBI
110	SAINT-GAUDENS	PUYMEGE	Vincent	Présent
111	SAINT-GAUDENS	RICOUL	Céline	Absente
112	SAINT-GAUDENS	ISASI	Manuel	Présent
113	SAINT-GAUDENS	ANTUNES	Arminda	Procuration à Isabelle RAULET
114	SAINT-GAUDENS	LACOUZATTE	Didier	Présent
115	SAINT-GAUDENS	FINI	Laura	Procuration à Jean-François AGNES
116	SAINT-GAUDENS	CAMPO-CASTILLO	Benoît	Procuration à Jean-Yves DUCLOS
117	SAINT-GAUDENS	LOUIS	Yves	Présent
118	SAINT-GAUDENS	FAUVERNIER	Annabelle	Présente
119	SAINT-GAUDENS	IMBERT	Frédéric	Présent
120	SAINT-IGNAN	ROUEDE	Elisabeth	Présente
121	SAINT-LARY-BOUJEAN	FARRE	Régis	Procuration à Evelyne BOUBEE
122	SAINT-LAURENT-SUR-SAVE	PITOUT	Daniel	Absent
123	SAINT-LOUP EN COMMINGES	BOUZIGUES	Denis	Présent
124	SAINT-MARCEY	MILLET	Chantal	Présente
125	SAINT-PÉ-DELBOSC	FORTASSIN	Jean-Pierre	Présent
126	SAINT-PLANCARD	FONTANEAU	Marie-Hélène	Présente
127	SALHERM	DE GAULEJAC	Michel	Présent
128	SAMAN	LACROIX	Julien	Absent
129	SAMOUILLAN	DANGLA	Jean-Paul	Suppléé par Jean MAURUC
130	SARRECAVE	BOUBEE	Evelyne	Présente
131	SARREMEZAN	ENEL	Catherine	Présente
132	SAUX ET POMARÈDE	SANSONETTO	Evelyne	Présente
133	SAVARTHÈS	GILLY	Martine	Présente
134	SÉDEILHAC	CASTERAN	Philippe	Absent
135	TERREBASSE	FERRERE	Jean	Présent
136	VALENTINE	NADALET	Marie	Présente
137	VILLENEUVE DE RIVIÈRE	SUBRA	Émilie	Absente
138	VILLENEUVE DE RIVIÈRE	HERY	Patrick	Absente
139	VILLENEUVE DE RIVIÈRE	VERDIER	Nadine	Présente
140	VILLENEUVE-LÉCUSSAN	BATMALE	Lionel	Absent

Secrétaire de séance : Alain FRECHOU

Délibération n° 2024-81

ADOPTION BUDGET PRIMITIF ZAE AUSSON PONLAT - EXERCICE 2024
(annule et remplace délibération n° 2024-67 du 11 avril 2024)

Madame La Présidente présente le rapport suivant :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Débat d'orientation budgétaire en date du 14 mars 2024 ;

Vu la Commission des Finances en date du 25 avril 2024,

Considérant qu'en vertu du principe d'unité budgétaire, les budgets annexes doivent être adoptés à la même séance que le budget principal,

Considérant que le budget principal a été retiré de l'ordre du jour en cours de séance du conseil communautaire du 11 avril 2024 car celui-ci n'était plus sincère du fait de la non-adoption de la délibération augmentant les taux de fiscalité,

Considérant que, de ce fait, le budget annexe ZAE AUSSON PONLAT n'aurait pas dû être adopté au cours de la séance du 11 avril 2024,

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire DÉCIDE :

- **D'ADOPTER** le budget primitif de la ZAE Ausson-Ponlat pour l'exercice 2024, qui s'équilibre comme suit :

	DÉPENSES	RECETTES
INVESTISSEMENT	463 036,01 €	463 036,01 €
FONCTIONNEMENT	289 004,67 €	289 004,67 €
TOTAL	752 040,68 €	752 040,68 €

Et peut se résumer ainsi :

Chapitre	Libellé chapitre	BP VOTE 2024
011	Charges à caractère général	142 000,00
042	Stocks	145 000,00
66	Intérêts	2 004,67
TOTAL	DÉPENSES FONCTIONNEMENT	289 004,67
042	Stocks	144 004,57
70	Produits des services	145 000,00
TOTAL	RECETTES FONCTIONNEMENT	289 004,57
D001	Résultat reporté	276 031,34
16	Emprunt	43 000,00
040	Stocks	144 004,67
TOTAL	DÉPENSES INVESTISSEMENT	463 036,01
040	Opération d'ordre amortissement	145 000,00
16	Emprunts	318 036,01
TOTAL	RECETTES INVESTISSEMENT	463 036,01

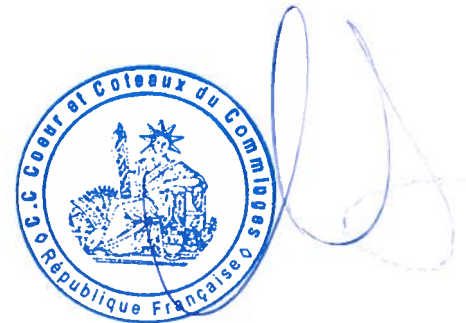
POUR : 114
CONTRE : //
ABSTENTION : //

ADOPTÉE

Fait et délibéré le 29 avril 2024.

Pour extrait conforme,

La Présidente,
Magali GASTO OUSTRIC



La Présidente,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte ;
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois suivant sa publication.

V – ARRETE ET SIGNATURES	V
ARRETE ET SIGNATURES	A

Nombre de membres en exercice : 140

Nombre de membres présents : 94

Nombre de suffrages exprimés : 114

VOTES :

Pour : 114

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation : 16/04/2024


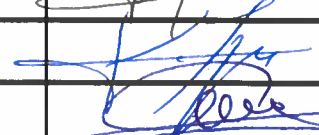


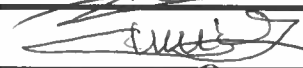

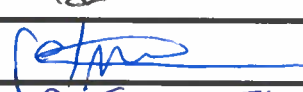








Présenté par La Présidente (1),

A Villeneuve de Rivière, le 29/04/2024

Délibéré par l'assemblée Conseil Communautaire(2), réunie en session ordinaire


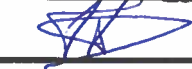







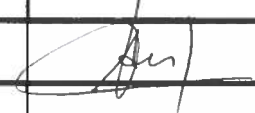









A Villeneuve de Rivière, le 29/04/2024

Les membres de l'assemblée délibérante Conseil Communautaire (2),(3).

ADOUE Jérôme	
AGNES Jean-François	
ALBENQUE Jacques	
ALVIN Philippe	
AMIEL Gabriel	
ANE Serge	
ANTUNES Arminda	
ARSEGUET Jean-Claude	
ATHIEL Hervé	
BARRAU Yves-Pierre	
BARUTAUT Alain	
BATMALE Lionel	
BEAUSOR Francis	
BERREBI Véronique	
BIASON Valentin	
BITEAU Marie-Pierre	
BOSC Pierre	
BOUAS Thierry	
BOUBE Patrick	
BOUBEE Alain	

V – ARRETE ET SIGNATURES
ARRETE ET SIGNATURES













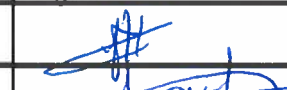
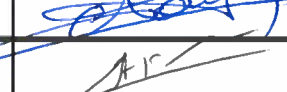
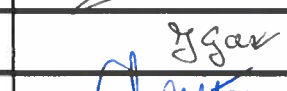

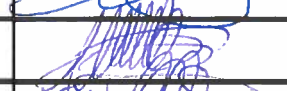


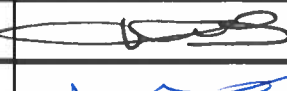



A

BOUBEE Evelyne	
BOUZIGUES Denis	
BOYER Raymond	
BRILLAUD Philippe	
BRINI Bouziane	
BRIOL Laurent	
BRUMAS Catherine	
CAMPO-CASTILLO Benoît	
CAPERAN-LORENZI Geneviève	
CAPOMASI Michel	
CASTERAN Philippe	
CASTETS David	
CASTEX Jean-Bernard	
CAUBET Fabienne	
CAZAUX Jean-François	
CAZES Josette	
CHAINET Julien	
CLARENS Gilles	
CORTINAS Lucienne	
COUMES Pascal	
CRESPIN Damien	
DAMIENS Gérald	
DANGLA Jean-Paul	
DARNISE Laurence	
DASQUE Jean-Charles	
DAVAND Sébastien	
DAVEZAC Alain	
DEMARCHI Josiane	
DUCLOS Jean-Pierre	

V – ARRETE ET SIGNATURES

ARRETE ET SIGNATURES





















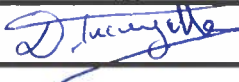

A

DUCLOS Jean-Yves	
DUCLOS Robert	
DUMOULIN Maryse	
DUPRAT Michel	
DUPUY David	
DUPUY Jérôme	
DURROUX Jean-Claude	
De GAULEJAC Michel	
ENEL Catherine	
FABARON Bernard	
FARRE Régis	
FAUVERNIER Annabelle	
FERRERE Jean	
FINI Laura	
FOIX Jean-François	
FONTANEAU Marie-Hélène	
FORTASSIN Jean-Pierre	
FOURMENT Henri	
FOURTIES Gilles	
FRECHOU Alain	
GASPARD Joseph	
GASTO Marlène	
GASTOUSTRIC Magali	
GAUTHIER Chrystelle	
GILLY Martine	
GUILLERMIN Joël	
HERY Patrick	
HEUILLET Eric	
IMBERT Frédéric	

V – ARRETE ET SIGNATURES

ARRETE ET SIGNATURES











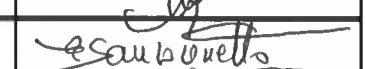










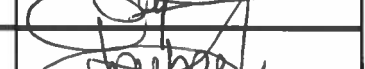




A

ISASI Manuel	
LACOUZATTE Didier	
LACROIX Julien	
LAFFORGUE Jean-Claude	
LAGRANGE Philippe	
LASSERRE Jean-Claude	
LAURENTIES-BARRERE Céline	
LEFRANC Gérard	
LOSEGO Jean-Michel	
LOUBEYRE Guy	
LOUIS Yves	
MALET Bernard	
MALET Béatrice	
MANAVIT Laurent	
MANENT-MANENT Jean-Paul	
MASSARIN André	
MEDOUS Joëlle	
MILLET Chantal	
MIQUEL Daniel	
MIQUEL Eric	
MONFERRAN Michel	
NADALET Marie	
NAVARRÉ Annie	
NICOLAS Virginie	
NOGUES Lydie	
PASSAMENT Alain	
PINET Alain	
PITOUT Daniel	
PLANTE Thierry	

V – ARRETE ET SIGNATURES

ARRETE ET SIGNATURES



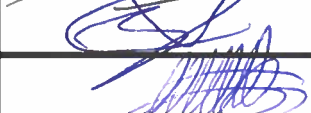
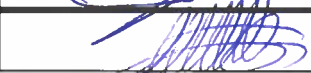
A

POUZOL Thierry	
PRIAULT Françoise	
PUYMEGE Vincent	
RAMOS Jacqueline	
RAULET Isabelle	
RENON Jean-Louis	
REY Monique	
RICOUL Céline	
RIERA Evelyne	
ROUEDE Elisabeth	
SABATHE Daniel	
SAFORCADA Pierre	
SALLES Thierry	
SANSONETTO Evelyne	
SANTAMARIA Christine	
SARRAQUIGNE Denis	
SIOUTAC Gilbert	
SOLLE Mathieu	
SORS Camille	
SOUPENE Daniel	
SOUYRI Jean-Luc	
SUBRA Émilie	
SUSPENE Nicolas	
TARISSAN Martine	
TESSER Christian	
TOUBERT Thierry	
TOULON Maryse	
TREINQUE Didier	
VERDIER Nadine	

V – ARRETE ET SIGNATURES

ARRETE ET SIGNATURES

A

VIGNEAUX Laure	
VIGNES Philippe	
VOUGNY Claire	
WELTER Lionel	

Certifié exécutoire par (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A , le

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.



**CŒUR & COTEAUX
COMMINGES**
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

N°2024-82

Objet : Adoption budget primitif 2024 – ZA RIBERO (annule et remplace délibération n° 2024-68 du 11/04/24)

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-neuf avril, les conseillers communautaires de la Communauté de Communes Cœur et Coteaux Comminges, dûment convoqués, se sont réunis en Conseil Communautaire, à Villeneuve de Rivière, sous la Présidence de Magali GASTO OUSTRIC, Présidente.

Conseillers communautaires		EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
En exercice	140	
Présents	94	Date de la convocation : 16 avril 2024
Procurations	20	
Votants	114	

Présents / Excusés / Absents / Procurations / Suppléances

	Commune	Nom	Prénom	
1	AGASSAC	ANE	Serge	Présent
2	ALAN	BEAUSOR	Francis	Présent
3	AMBAX	MIQUEL	Daniel	Présent
4	ANAN	BRIOL	Laurent	Présent
5	ASPRET-SARRAT	NOGUES	Lydie	Présent
6	AULON	DURROUX	Jean-Claude	Présent
7	AURIGNAC	LOSEGO	Jean-Michel	Présent
8	AURIGNAC	DARNISE	Laurence	Procuration à JM LOSEGO
9	AUSSON	BARRAU	Yves-Pierre	Absent
10	BACHAS	BRINI	Bouziane	Absent
11	BALESTA	DASQUE	Jean-Charles	Présent
12	BENQUE	LASSERRE	Jean-Claude	Présent
13	BLAJAN	CASTEX	Jean-Bernard	Absent
14	BOISSÈDE	FRECHOU	Alain	Présent
15	BORDES DE RIVIÈRE	CAPERAN-LORENZI	Geneviève	Absente
16	BOUDRAC	CLARENS	Gilles	Absent
17	BOULOGNE SUR GESSE	BOUBEE	Alain	Présent
18	BOULOGNE SUR GESSE	CAUBET	Fabienne	Présente
19	BOULOGNE SUR GESSE	ADOUE	Jérôme	Présent
20	BOUSSAN	BOUBE	Patrick	Présent
21	BOUZIN	PASSAMENT	Alain	Absent
22	CARDEILHAC	BOYER	Raymond	Présent
23	CASSAGNABÈRE-TOURNAS	VIGNES	Philippe	Présent
24	CASTELGAILLARD	DUCCLOS	Robert	Présent
25	CASTERA VIGNOLLES	POUZOL	Thierry	Absent
26	CAZAC	PRIAULT	Françoise	Absente
27	CAZARIL-TAMBOURÈS	LEFRANC	Gérard	Absent
28	CAZENEUVE-MONTAUT	TESSER	Christian	Présent
29	CHARLAS	DUCCLOS	Jean-Pierre	Présent

30	CIADOUX	TOUBERT	Thierry	Présent
31	CLARAC	MANENT-MANENT	Jean-Paul	Procuration à Alain BARUTAUT
32	COUEILLES	FABARON	Bernard	Présent
33	CUGURON	SANTAMARIA	Christine	Présente
34	EOUX	REY	Monique	Présente
35	ESCANECRABE	ARSEGUET	Jean-Claude	Présent
36	ESPARRON	MASSARIN	André	Suppléé par Jean-Claude LAJOUS
37	ESTANCARBON	SOUPENE	Daniel	Présent
38	FABAS	DAMIENS	Gérald	Présent
39	FRANQUEVIELLE	NICOLAS	Virginie	Absente
40	FRONTIGNAN-SAVÈS	SALLES	Thierry	Présent
41	GENSAC DE BOULOGNE	SABATHE	Daniel	Présent
42	GOUDEX	MANAVIT	Laurent	Procuration à Thierry PLANTE
43	LABARTHE-INARD	ALBENQUE	Jacques	Suppléé par G FRANCO
44	LABARTHE-RIVIERE	VOUGNY	Claire	Présente
45	LABARTHE-RIVIERE	DAVAND	Sébastien	Présent
46	LABASTIDE-PAUMÈS	BRUMAS	Catherine	Présente
47	LALOURET-LAFFITEAU	LAFFORGUE	Jean-Claude	Suppléé par Martine RIEU
48	LANDORTHE	CORTINAS	Lucienne	Présente
49	LANDORTHE	RAMOS	Jacqueline	Procuration à Lucienne CORTINAS
50	LARCAN	FOURMENT	Henri	Présent
51	LARROQUE	RENON	Jean-Louis	Procuration à Jean-Pierre DUCLOS
52	LATOUE	BOSC	Pierre	Présent
53	LE CUING	DUPUY	David	Présent
54	LECUSSAN	MALET	Bernard	Présent
55	LES TOURREILLES	SARRAQUIGNE	Denis	Absent
56	LESPITEAU	DUPUY	Jérôme	Présent
57	LESPUGUE	FOIX	Jean-François	Présent
58	LIEOUX	BARUTAUT	Alain	Présent
59	LILHAC	SIOUTAC	Gilbert	Présent
60	L'ISLE EN DODON	WELTER	Lionel	Présent
61	L'ISLE EN DODON	GAUTHIER	Chrystelle	Procuration à Lionnel WELTER
62	L'ISLE EN DODON	MONFERRAN	Michel	Absent
63	LODES	BERREBI	Véronique	Présente
64	LOUDET	ATHIEL	Hervé	Suppléé par Nicolas BRESSE
65	MARTISSERRE	TOULON	Maryse	Présente
66	MAUVEZIN	PLANTE	Thierry	Présent
67	MIRAMBEAU	DE MARCHI	Josiane	Absente
68	MIRAMONT DE COMMINGES	VIGNEAUX	Laure	Présente
69	MOLAS	MEDOUS	Joëlle	Présente
70	MONDILHAN	GASPARD	Joseph	Présent
71	MONTBERNARD	COUMES	Pascal	Présent
72	MONTESQUIEU-GUITTAUT	ALVIN	Philippe	Présent
73	MONTGAILLARD SUR SAVE	CHAINET	Julien	Absent
74	MONTMAURIN	AMIEL	Gabriel	Présent
75	MONTOULIEU SAINT-BERNARD	SORS	Camille	Présent
76	MONTRÉJEAU	MIQUEL	Eric	Procuration à Martine TARISSAN
77	MONTRÉJEAU	DUMOULIN	Maryse	Présente
78	MONTRÉJEAU	BRILAUD	Philippe	Présent
79	MONTRÉJEAU	TARISSAN	Martine	Présente
80	MONTRÉJEAU	CAPOMASI	Michel	Absent
81	NÉNIGAN	CRESPIN	Damien	Absent
82	NIZAN SUR GESSE	SOLLE	Mathieu	Présent
83	PÉGUILHAN	LAURENTIES-BARRERE	Céline	Excusée
84	PEYRISSAS	LOUBEYRE	Guy	Présent
85	PEYROUZET	LAGRANGE	Philippe	Présent
86	POINTIS-INARD	TREINQUE	Didier	Présent

87	PONLAT-TAILLEBOURG	FOURTIES	Gilles	Présent
88	PUYMAURIN	BIASON	Valentin	Présent
89	RÉGADES	GASTO	Marlène	Présente
90	RIEUCAZE	CAZAUX	Jean-François	Absent
91	RIOLAS	DUPRAT	Michel	Présent
92	SAINT-ANDRE	CASTETS	David	Procuration à Gilbert SIOUTAC
93	SAINT-ELIX SEGLAN	SUSPENE	Nicolas	Présent
94	SAINT-FERRÉOL	BOUAS	Thierry	Absent
95	SAINT-FRAJOU	DAVEZAC	Alain	Présent
96	SAINT-GAUDENS	DUCLOS	Jean-Yves	Présent
97	SAINT-GAUDENS	GASTO OUSTRIC	Magali	Présente
98	SAINT-GAUDENS	SOUYRI	Jean-Luc	Présent
99	SAINT-GAUDENS	RAULET	Isabelle	Présente
100	SAINT-GAUDENS	HEUILLET	Eric	Procuration à Elisabeth ROUEDE
101	SAINT-GAUDENS	CAZES	Josette	Présente
102	SAINT-GAUDENS	PINET	Alain	Procuration à Didier LACOUZATTE
103	SAINT-GAUDENS	RIERA	Evelyne	Procuration à Josette CAZES
104	SAINT-GAUDENS	GUILLEMIN	Joël	Procuration à Vincent PUYMEGE
105	SAINT-GAUDENS	BITEAU	Marie-Pierre	Procuration à Jean-Luc SOUYRI
106	SAINT-GAUDENS	SAFORCADA	Pierre	Procuration à Manuel ISASI
107	SAINT-GAUDENS	MALET	Béatrice	Procuration à Evelyne SANSONETTO
108	SAINT-GAUDENS	AGNES	Jean-François	Présent
109	SAINT-GAUDENS	NAVARRÉ	Annie	Procuration à Véronique BERREBI
110	SAINT-GAUDENS	PUYMEGE	Vincent	Présent
111	SAINT-GAUDENS	RICOUL	Céline	Absente
112	SAINT-GAUDENS	ISASI	Manuel	Présent
113	SAINT-GAUDENS	ANTUNES	Arminda	Procuration à Isabelle RAULET
114	SAINT-GAUDENS	LACOUZATTE	Didier	Présent
115	SAINT-GAUDENS	FINI	Laura	Procuration à Jean-François AGNES
116	SAINT-GAUDENS	CAMPO-CASTILLO	Benoît	Procuration à Jean-Yves DUCLOS
117	SAINT-GAUDENS	LOUIS	Yves	Présent
118	SAINT-GAUDENS	FAUVERNIER	Annabelle	Présente
119	SAINT-GAUDENS	IMBERT	Frédéric	Présent
120	SAINT-IGNAN	ROUEDE	Elisabeth	Présente
121	SAINT-LARY-BOUJEAN	FARRE	Régis	Procuration à Evelyne BOUBEE
122	SAINT-LAURENT-SUR-SAVE	PITOUT	Daniel	Absent
123	SAINT-LOUP EN COMMINGES	BOUZIGUES	Denis	Présent
124	SAINT-MARCET	MILLET	Chantal	Présente
125	SAINT-PÉ-DELBOSC	FORTASSIN	Jean-Pierre	Présent
126	SAINT-PLANCARD	FONTANEAU	Marie-Hélène	Présente
127	SALHERM	DE GAULEJAC	Michel	Présent
128	SAMAN	LACROIX	Julien	Absent
129	SAMOUILLAN	DANGLA	Jean-Paul	Suppléé par Jean MAURUC
130	SARRECAVE	BOUBEE	Evelyne	Présente
131	SARREMEZAN	ENEL	Catherine	Présente
132	SAUX ET POMARÈDE	SANSONETTO	Evelyne	Présente
133	SAVARTHÈS	GILLY	Martine	Présente
134	SÉDEILHAC	CASTERAN	Philippe	Absent
135	TERREBASSE	FERRERE	Jean	Présent
136	VALENTINE	NADALET	Marie	Présente
137	VILLENEUVE DE RIVIÈRE	SUBRA	Émilie	Absente
138	VILLENEUVE DE RIVIÈRE	HERY	Patrick	Absente
139	VILLENEUVE DE RIVIÈRE	VERDIER	Nadine	Présente
140	VILLENEUVE-LÉCUSSAN	BATMALE	Lionel	Absent

Secrétaire de séance : Alain FRECHOU

Délibération n° 2024-82**ADOPTION BUDGET PRIMITIF ZA RIBERO - EXERCICE 2024**
(annule et remplace délibération n° 2024-68 du 11 avril 2024)

Madame La Présidente présente le rapport suivant :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu le Débat d'orientation budgétaire en date du 14 mars 2024 ;
Vu la Commission des Finances en date du 25 avril 2024,

Considérant qu'en vertu du principe d'unité budgétaire, les budgets annexes doivent être adoptés à la même séance que le budget principal,

Considérant que le budget principal a été retiré de l'ordre du jour en cours de séance du conseil communautaire du 11 avril 2024 car celui-ci n'était plus sincère du fait de la non-adoption de la délibération augmentant les taux de fiscalité,

Considérant que, de ce fait, le budget annexe ZA Ribero n'aurait pas dû être adopté au cours de la séance du 11 avril 2024,

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire DÉCIDE :

- **D'ADOPTER** le budget primitif de la ZA RIBERO pour l'exercice 2024, qui s'équilibre comme suit :

	DÉPENSES	RECETTES
INVESTISSEMENT	401 486.06	401 486.06
FONCTIONNEMENT	232 995.82	232 995.82
TOTAL	634 481.88	634 481.88

Et peut se résumer ainsi :

Chapitre	Libellé chapitre	BP VOTE 2024
011	Charges à caractère général	172 478.70
042	Opérations d'ordre entre sections	60 000.00
66	Charges financières	517.12
TOTAL	DÉPENSES FONCTIONNEMENT	232 995.82
R002	Résultat reporté	0.00
042	Opérations d'ordre entre sections	172 995.82
70	Produits des services	60 000.00
TOTAL	RECETTES FONCTIONNEMENT	232 995.82
D001	Résultat reporté	215 990.24
16	Emprunts	12 500.00
040	Stocks	172 995.82
TOTAL	DÉPENSES INVESTISSEMENT	401 486.06

Envoyé en préfecture le 30/04/2024

Reçu en préfecture le 30/04/2024

Publié le 30/04/2024

ID : 031-200072643-20240429-202482-BF



1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	0.00
040	Opération d'ordre entre sections	60 000.00
16	Emprunts	341 486.06
TOTAL	RECETTES INVESTISSEMENT	401 486.06

POUR : 114

CONTRE : //

ABSTENTION : //

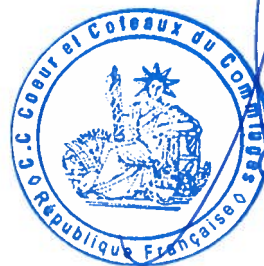
ADOPTÉE

Fait et délibéré le 29 avril 2024.

Pour extrait conforme,

La Présidente,

Magali GASTO OUSTRIC



La Présidente,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte ;
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois suivant sa publication.

Envoyé en préfecture le 30/04/2024

Reçu en préfecture le 30/04/2024

Publié le 30/04/2024

ID : 031-200072643-20240429-202482-BF



V – ARRETE ET SIGNATURES**ARRETE ET SIGNATURES****V****A**

Nombre de membres en exercice : 140

Nombre de membres présents : 94

Nombre de suffrages exprimés : 114

VOTES :

Pour : 114

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation : 16/04/2024





Présenté par La Présidente (1),

A Villeneuve deRivière, le 29/04/2024

Délibéré par l'assemblée Conseil Communautaire(2), réunie en session ordinaire

A Villeneuve de Rivière, le 29/04/2024


















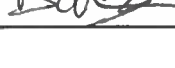

Les membres de l'assemblée délibérante Conseil Communautaire (2),(3).

ADOUE Jérôme	
AGNES Jean-François	
ALBENQUE Jacques	
ALVIN Philippe	
AMIEL Gabriel	
ANE Serge	
ANTUNES Arminda	
ARSEGUET Jean-Claude	
ATHIEL Hervé	
BARRAU Yves-Pierre	
BARUTAUT Alain	
BATMALE Lionel	
BEAUSOR Francis	
BERREBI Véronique	
BIASON Valentin	
BITEAU Marie-Pierre	
BOSC Pierre	
BOUAS Thierry	
BOUBE Patrick	
BOUBEE Alain	

V - ARRETE ET SIGNATURES

ARRETE ET SIGNATURES

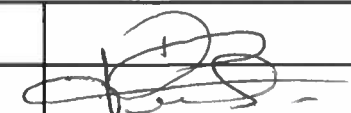




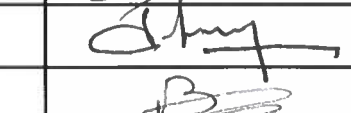

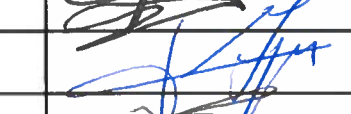
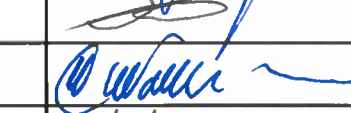

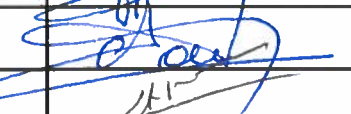
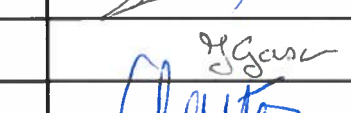

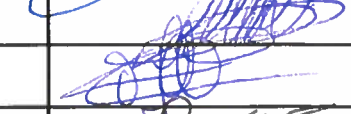




A

BOUBEE Evelyne	
BOUZIGUES Denis	
BOYER Raymond	
BRILLAUD Philippe	
BRINI Bouziane	
BRIOL Laurent	
BRUMAS Catherine	
CAMPO-CASTILLO Benoît	
CAPERAN-LORENZI Geneviève	
CAPOMASI Michel	
CASTERAN Philippe	
CASTETS David	
CASTEX Jean-Bernard	
CAUBET Fabienne	
CAZAUX Jean-François	
CAZES Josette	
CHAINET Julien	
CLARENS Gilles	
CORTINAS Lucienne	
COUMES Pascal	
CRESPIN Damien	
DAMIENS Gérald	
DANGLA Jean-Paul	
DARNISE Laurence	
DASQUE Jean-Charles	
DAVAND Sébastien	
DAVEZAC Alain	
DEMARCHI Josiane	
DUCLOS Jean-Pierre	

V - ARRETE ET SIGNATURES

ARRETE ET SIGNATURES


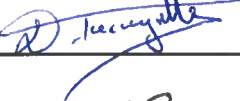





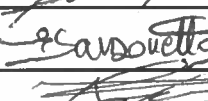

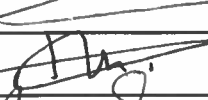

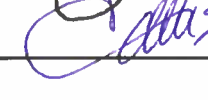



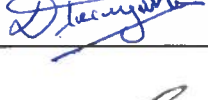



A

DUCLOS Jean-Yves	
DUCLOS Robert	
DUMOULIN Maryse	
DUPRAT Michel	
DUPUY David	
DUPUY Jérôme	
DURROUX Jean-Claude	
De GAULEJAC Michel	
ENEL Catherine	
FABARON Bernard	
FARRE Régis	
FAUVERNIER Annabelle	
FERRERE Jean	
FINI Laura	
FOIX Jean-François	
FONTANEAU Marie-Hélène	
FORTASSIN Jean-Pierre	
FOURMENT Henri	
FOURTIES Gilles	
FRECHOU Alain	
GASPARD Joseph	
GASTO Marlène	
GASTOUSTRIC Magali	
GAUTHIER Chrystelle	
GILLY Martine	
GUILLERMIN Joël	
HERY Patrick	
HEUILLET Eric	
IMBERT Frédéric	

V - ARRETE ET SIGNATURES

ARRETE ET SIGNATURES

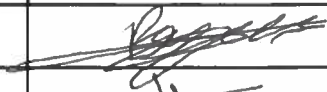










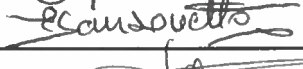














A

ISASI Manuel	
LACOUZATTE Didier	
LACROIX Julien	
LAFFORGUE Jean-Claude	
LAGRANGE Philippe	
LASSERRE Jean-Claude	
LAURENTIES-BARRERE Céline	
LEFRANC Gérard	
LOSEGO Jean-Michel	
LOUBEYRE Guy	
LOUIS Yves	
MALET Bernard	
MALET Béatrice	
MANAVIT Laurent	
MANENT-MANENT Jean-Paul	
MASSARIN André	
MEDOUS Joëlle	
MILLET Chantal	
MIQUEL Daniel	
MIQUEL Eric	
MONFERRAN Michel	
NADALET Marie	
NAVARRÉ Annie	
NICOLAS Virginie	
NOGUES Lydie	
PASSAMENT Alain	
PINET Alain	
PITOUT Daniel	
PLANTE Thierry	





V – ARRETE ET SIGNATURES

ARRETE ET SIGNATURES

A

POUZOL Thierry	
PRIAULT Françoise	
PUYMEGE Vincent	
RAMOS Jacqueline	
RAULET Isabelle	
RENON Jean-Louis	
REY Monique	
RICOUL Céline	
RIERA Evelyne	
ROUEDE Elisabeth	
SABATHE Daniel	
SAFORCADA Pierre	
SALLES Thierry	
SANSONETTO Evelyne	
SANTAMARIA Christine	
SARRAQUIGNE Denis	
SIOUTAC Gilbert	
SOLLE Mathieu	
SORS Camille	
SOUPENE Daniel	
SOUYRI Jean-Luc	
SUBRA Émilie	
SUSPENE Nicolas	
TARISSAN Martine	
TESSER Christian	
TOUBERT Thierry	
TOULON Maryse	
TREINQUE Didier	
VERDIER Nadine	

V – ARRETE ET SIGNATURES
ARRETE ET SIGNATURES

VIGNEAUX Laure	
VIGNES Philippe	
VOUGNY Claire	
WELTER Lionel	

Certifié exécutoire par (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A , le

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.



CŒUR & COTEAUX
COMMINGES
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

N°2024-83

Objet : Adoption budget primitif 2024 – RÉGIE DES TRANSPORTS

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-neuf avril, les conseillers communautaires de la Communauté de Communes Cœur et Coteaux Comminges, dûment convoqués, se sont réunis en Conseil Communautaire, à Villeneuve de Rivière, sous la Présidence de Magali GASTO OUSTRIC, Présidente.

Conseillers communautaires		EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
En exercice	140	
Présents	95	Date de la convocation : 16 avril 2024
Procurations	20	
Votants	115	

Présents / Excusés / Absents / Procurations / Suppléances

	Commune	Nom	Prénom	
1	AGASSAC	ANE	Serge	Présent
2	ALAN	BEAUSOR	Francis	Présent
3	AMBAX	MIQUEL	Daniel	Présent
4	ANAN	BRIOL	Laurent	Présent
5	ASPRET-SARRAT	NOGUES	Lydie	Présent
6	AULON	DURROUX	Jean-Claude	Présent
7	AURIGNAC	LOSEGO	Jean-Michel	Présent
8	AURIGNAC	DARNISE	Laurence	Procuration à JM LOSEGO
9	AUSSON	BARRAU	Yves-Pierre	Absent
10	BACHAS	BRINI	Bouziane	Absent
11	BALESTA	DASQUE	Jean-Charles	Présent
12	BENQUE	LASSERRE	Jean-Claude	Présent
13	BLAJAN	CASTEX	Jean-Bernard	Absent
14	BOISSÈDE	FRECHOU	Alain	Présent
15	BORDES DE RIVIÈRE	CAPERAN-LORENZI	Geneviève	Absente
16	BOUDRAC	CLARENS	Gilles	Absent
17	BOULOGNE SUR GESSE	BOUBEE	Alain	Présent
18	BOULOGNE SUR GESSE	CAUBET	Fabienne	Présente
19	BOULOGNE SUR GESSE	ADOUE	Jérôme	Présent
20	BOUSSAN	BOUBE	Patrick	Présent
21	BOUZIN	PASSAMENT	Alain	Absent
22	CARDEILHAC	BOYER	Raymond	Présent
23	CASSAGNABÈRE-TOURNAS	VIGNES	Phillippe	Présent
24	CASTELGAILLARD	DUCCLOS	Robert	Présent
25	CASTERA VIGNOLLES	POUZOL	Thierry	Absent
26	CAZAC	PRIAULT	Françoise	Absente
27	CAZARIL-TAMBOURÈS	LEFRANC	Gérard	Absent
28	CAZENEUVE-MONTAUT	TESSER	Christian	Présent
29	CHARLAS	DUCCLOS	Jean-Pierre	Présent

30	CIADOUX	TOUBERT	Thierry	Présent
31	CLARAC	MANENT-MANENT	Jean-Paul	Procuration à Alain BARUTAUT
32	COUEILLES	FABARON	Bernard	Présent
33	CUGURON	SANTAMARIA	Christine	Présente
34	EOUX	REY	Monique	Présente
35	ESCANECRABE	ARSEGUET	Jean-Claude	Présent
36	ESPARRON	MASSARIN	André	Suppléé par Jean-Claude LAJOUS
37	ESTANCARBON	SOUPENE	Daniel	Présent
38	FABAS	DAMIENS	Gérald	Présent
39	FRANQUEVIELLE	NICOLAS	Virginie	Absente
40	FRONTIGNAN-SAVÈS	SALLES	Thierry	Présent
41	GENSAC DE BOULOGNE	SABATHE	Daniel	Présent
42	GOUDEX	MANAVIT	Laurent	Procuration à Thierry PLANTE
43	LABARTHE-INARD	ALBENQUE	Jacques	Suppléé par G FRANCO
44	LABARTHE-RIVIERE	VOUGNY	Claire	Présente
45	LABARTHE-RIVIERE	DAVAND	Sébastien	Présent
46	LABASTIDE-PAUMÈS	BRUMAS	Catherine	Présente
47	LALOURET-LAFFITEAU	LAFFORGUE	Jean-Claude	Suppléé par Martine RIEU
48	LANDORTHE	CORTINAS	Lucienne	Présente
49	LANDORTHE	RAMOS	Jacqueline	Procuration à Lucienne CORTINAS
50	LARCAN	FOURMENT	Henri	Présent
51	LARROQUE	RENON	Jean-Louis	Procuration à Jean-Pierre DUCLOS
52	LATOUE	BOSC	Pierre	Présent
53	LE CUING	DUPUY	David	Présent
54	LECUSSAN	MALET	Bernard	Présent
55	LES TOURREILLES	SARRAQUIGNE	Denis	Absent
56	LESPITEAU	DUPUY	Jérôme	Présent
57	LESPUGUE	FOIX	Jean-François	Présent
58	LIEOUX	BARUTAUT	Alain	Présent
59	LILHAC	SIOUTAC	Gilbert	Présent
60	L'ISLE EN DODON	WELTER	Lionel	Présent
61	L'ISLE EN DODON	GAUTHIER	Chrystelle	Procuration à Lionnel WELTER
62	L'ISLE EN DODON	MONFERRAN	Michel	Absent
63	LODES	BERREBI	Véronique	Présente
64	LOUDET	ATHIEL	Hervé	Suppléé par Nicolas BRESSE
65	MARTISSERRE	TOULON	Maryse	Présente
66	MAUVEZIN	PLANTE	Thierry	Présent
67	MIRAMBEAU	DE MARCHI	Josiane	Absente
68	MIRAMONT DE COMMINGES	VIGNEAUX	Laure	Présente
69	MOLAS	MEDOUS	Joëlle	Présente
70	MONDILHAN	GASPARD	Joseph	Présent
71	MONTBERNARD	COUMES	Pascal	Présent
72	MONTESQUIEU-GUITTAUT	ALVIN	Philippe	Présent
73	MONTGAILLARD SUR SAVE	CHAINET	Julien	Absent
74	MONTMAURIN	AMIEL	Gabriel	Présent
75	MONTOLIEU SAINT-BERNARD	SORS	Camille	Présent
76	MONTRÉJEAU	MIQUEL	Eric	Procuration à Martine TARISSAN
77	MONTRÉJEAU	DUMOULIN	Maryse	Présente
78	MONTRÉJEAU	BRILAUD	Philippe	Présent
79	MONTRÉJEAU	TARISSAN	Martine	Présente
80	MONTRÉJEAU	CAPOMASI	Michel	Absent
81	NÉNIGAN	CRESPIN	Damien	Absent
82	NIZAN SUR GESSE	SOLLE	Mathieu	Présent
83	PÉGUILHAN	LAURENTIES-BARRERE	Céline	Excusée
84	PEYRISSAS	LOUBEYRE	Guy	Présent
85	PEYROUZET	LAGRANGE	Philippe	Présent
86	POINTIS-INARD	TREINQUE	Didier	Présent

87	PONLAT-TAILLEBOURG	FOURTIES	Gilles	Présent
88	PUYMAURIN	BIASON	Valentin	Présent
89	RÉGADES	GASTO	Marlène	Présente
90	RIEUCAZE	CAZAUX	Jean-François	Absent
91	RIOLAS	DUPRAT	Michel	Présent
92	SAINT-ANDRE	CASTETS	David	Procuration à Gilbert SIOUTAC
93	SAINT-ELIX SEGLAN	SUSPENE	Nicolas	Présent
94	SAINT-FERRÉOL	BOUAS	Thierry	Absent
95	SAINT-FRAJOU	DAVEZAC	Alain	Présent
96	SAINT-GAUDENS	DUCLOS	Jean-Yves	Présent
97	SAINT-GAUDENS	GASTO OUSTRIC	Magali	Présente
98	SAINT-GAUDENS	SOUYRI	Jean-Luc	Présent
99	SAINT-GAUDENS	RAULET	Isabelle	Présente
100	SAINT-GAUDENS	HEUILLET	Eric	Procuration à Elisabeth ROUEDE
101	SAINT-GAUDENS	CAZES	Josette	Présente
102	SAINT-GAUDENS	PINET	Alain	Procuration à Didier LACOUZATTE
103	SAINT-GAUDENS	RIERA	Evelyne	Procuration à Josette CAZES
104	SAINT-GAUDENS	GUILLERMIN	Joël	Procuration à Vincent PUYMEGE
105	SAINT-GAUDENS	BITEAU	Marie-Pierre	Procuration à Jean-Luc SOUYRI
106	SAINT-GAUDENS	SAFORCADA	Pierre	Procuration à Manuel ISASI
107	SAINT-GAUDENS	MALET	Béatrice	Procuration à Evelyne SANSONETTO
108	SAINT-GAUDENS	AGNES	Jean-François	Présent
109	SAINT-GAUDENS	NAVARRÉ	Annie	Procuration à Véronique BERREBI
110	SAINT-GAUDENS	PUYMEGE	Vincent	Présent
111	SAINT-GAUDENS	RICOUL	Céline	Présente
112	SAINT-GAUDENS	ISASI	Manuel	Présent
113	SAINT-GAUDENS	ANTUNES	Arminda	Procuration à Isabelle RAULET
114	SAINT-GAUDENS	LACOUZATTE	Didier	Présent
115	SAINT-GAUDENS	FINI	Laura	Procuration à Jean-François AGNES
116	SAINT-GAUDENS	CAMPO-CASTILLO	Benoît	Procuration à Jean-Yves DUCLOS
117	SAINT-GAUDENS	LOUIS	Yves	Présent
118	SAINT-GAUDENS	FAUVERNIER	Annabelle	Présente
119	SAINT-GAUDENS	IMBERT	Frédéric	Présent
120	SAINT-IGNAN	ROUEDE	Elisabeth	Présente
121	SAINT-LARY-BOUJEAN	FARRE	Régis	Procuration à Evelyne BOUBEE
122	SAINT-LAURENT-SUR-SAVE	PITOUT	Daniel	Absent
123	SAINT-LOUP EN COMMINGES	BOUZIGUES	Denis	Présent
124	SAINT-MARCET	MILLET	Chantal	Présente
125	SAINT-PÉ-DELBOSC	FORTASSIN	Jean-Pierre	Présent
126	SAINT-PLANCARD	FONTANEAU	Marie-Hélène	Présente
127	SALHERM	DE GAULEJAC	Michel	Présent
128	SAMAN	LACROIX	Julien	Absent
129	SAMOUILLAN	DANGLA	Jean-Paul	Suppléé par Jean MAURUC
130	SARRECAVE	BOUBEE	Evelyne	Présente
131	SARREMEZAN	ENEL	Catherine	Présente
132	SAUX ET POMARÈDE	SANSONETTO	Evelyne	Présente
133	SAVARTHÈS	GILLY	Martine	Présente
134	SÉDEILHAC	CASTERAN	Phillippe	Absent
135	TERREBASSE	FERRERE	Jean	Présent
136	VALENTINE	NADALET	Marie	Présente
137	VILLENEUVE DE RIVIÈRE	SUBRA	Émilie	Absente
138	VILLENEUVE DE RIVIÈRE	HERY	Patrick	Absente
139	VILLENEUVE DE RIVIÈRE	VERDIER	Nadine	Présente
140	VILLENEUVE-LÉCUSSAN	BATMALE	Lionel	Absent

Secrétaire de séance : Alain FRECHOU

Délibération n° 2024-83

ADOPTION BUDGET PRIMITIF RÉGIE DES TRANSPORTS - EXERCICE 2024

Madame La Présidente présente le rapport suivant :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu le Débat d'orientation budgétaire en date du 14 mars 2024 ;
Vu la Commission des Finances en date du 25 avril 2024,

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire DÉCIDE :

- **D'ADOPTER** le budget primitif de la Régie des Transports pour l'exercice 2024, qui s'équilibre comme suit :

	DÉPENSES	RECETTES
INVESTISSEMENT	281 556,42	281 556,42
FONCTIONNEMENT	519 640,00	519 640,00
TOTAL	801 196,42	801 196,42

Et peut se résumer ainsi :

Chapitre	Libellé chapitre	BP VOTE 2024
011	Charges à caractère général	158 850,00
012	Charges de personnel	330 400,00
65	Autres charges gestion courante	20,00
66	Intérêts	350,00
68	Dotations aux amortissements et provisions	20,00
042	Opération d'ordre	30 000,00
TOTAL	DÉPENSES EXPLOITATION	519 640,00
R002	Résultat reporté	0,00
013	Atténuation de charges	3 000,00
70	Ventes produits prestations	26 000,00
74	Subventions d'exploitation	488 630,00
75	Autres produits de gestion courante	10,00
77	Produits exceptionnels	2 000,00
TOTAL	RECETTES EXPLOITATION	519 640,00
D001	Solde d'exécution	45 556,42
21	Immobilisations corporelles	195 500,00
16	Emprunt	40 500,00
TOTAL	DÉPENSES INVESTISSEMENT	281 556,42
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	9 373,02
16	Emprunts	242 183,40
040	Opération d'ordre amortissement	30 000,00
TOTAL	RECETTES INVESTISSEMENT	281 556,42

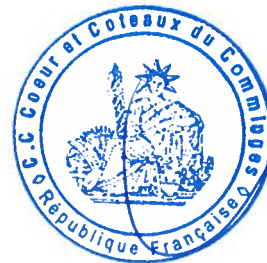
POUR : 115
CONTRE : //
ABSTENTION : //

ADOPTÉE

Fait et délibéré le 29 avril 2024.

Pour extrait conforme,

La Présidente,
Magali GASTO OUSTRIC



La Présidente,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte ;
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois suivant sa publication.

Envoyé en préfecture le 30/04/2024

Reçu en préfecture le 30/04/2024

Publié le 30/04/2024

ID : 031-200072643-20240429-202483-BF



IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D

Nombre de membres en exercice : 140

Nombre de membres présents : 95

Nombre de suffrages exprimés : 115

VOTES :

Pour : 115


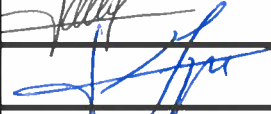











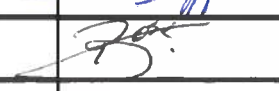




Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation : 16/04/2024

Présenté par (1) La Présidente,
A Villeneuve de Rivière le 29/04/2024
(1) La Présidente,



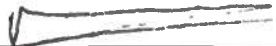





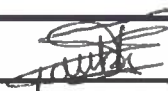











Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session ordinaire
A Villeneuve de Rivière, le 29/04/2024
Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3),

ADOUE Jérôme	
AGNES Jean-François	
ALBENQUE Jacques	
ALVIN Philippe	
AMIEL Gabriel	
ANE Serge	
ANTUNES Arminda	
ARSEGUET Jean-Claude	
ATHIEL Hervé	
BARRAU Yves-Pierre	
BARUTAUT Alain	
BATMALE Lionel	
BEAUSOR Francis	
BERREBI Véronique	
BIASON Valentin	
BITEAU Marie-Pierre	
BOSC Pierre	
BOUAS Thierry	
BOUBE Patrick	
BOUBEE Alain	
BOUBEE Evelyne	

IV – ANNEXES

ARRETE ET SIGNATURES

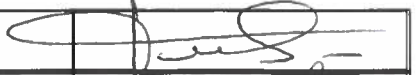



























D

BOUZIGUES Denis	
BOYER Raymond	
BRILLAUD Philippe	
BRINI Bouziane	
BRIOL Laurent	
BRUMAS Catherine	
CAMPO-CASTILLO Benoît	
CAPERAN-LORENZI Geneviève	
CAPOMASI Michel	
CASTERAN Philippe	
CASTETS David	
CASTEX Jean-Bernard	
CAUBET Fabienne	
CAZAUX Jean-François	
CAZES Josette	
CHAINET Julien	
CLARENS Gilles	
CORTINAS Lucienne	
COUMES Pascal	
CRESPIN Damien	
DAMIENS Gérald	
DANGLA Jean-Paul	
DARNISE Laurence	
DASQUE Jean-Charles	
DAVAND Sébastien	
DAVEZAC Alain	
DEMARCHI Josiane	
DUCLOS Jean-Pierre	
DUCLOS Jean-Yves	

IV – ANNEXES

ARRETE ET SIGNATURES

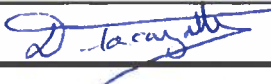
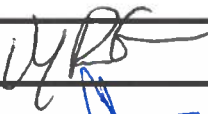



















D

DUCLOS Robert	
DUMOULIN Maryse	
DUPRAT Michel	
DUPUY David	
DUPUY Jérôme	
DURROUX Jean-Claude	
De GAULEJAC Michel	
ENEL Catherine	
FABARON Bernard	
FARRE Régis	
FAUVERNIER Annabelle	
FERRERE Jean	
FINI Laura	
FOIX Jean-François	
FONTANEAU Marie-Hélène	
FORTASSIN Jean-Pierre	
FOURMENT Henri	
FOURTIES Gilles	
FRECHOU Alain	
GASPARD Joseph	
GASTO Marlène	
GASTOUSTRIC Magali	
GAUTHIER Chrystelle	
GILLY Martine	
GUILLERMIN Joël	
HERY Patrick	
HEUILLET Eric	
IMBERT Frédéric	
ISASI Manuel	







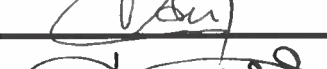



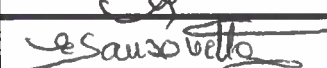

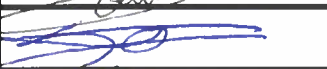














IV – ANNEXES

ARRETE ET SIGNATURES

D

LACOUZATTE Didier	
LACROIX Julien	
LAFFORGUE Jean-Claude	
LAGRANGE Philippe	
LASSERRE Jean-Claude	
LAURENTIES-BARRERE Céline	
LEFRANC Gérard	
LOSEGO Jean-Michel	
LOUBEYRE Guy	
LOUIS Yves	
MALET Bernard	
MALET Béatrice	
MANAVIT Laurent	
MANENT-MANENT Jean-Paul	
MASSARIN André	
MEDOUS Joëlle	
MILLET Chantal	
MIQUEL Daniel	
MIQUEL Eric	
MONFERRAN Michel	
NADALET Marie	
NAVARRÉ Annie	
NICOLAS Virginie	
NOGUES Lydie	
PASSAMENT Alain	
PINET Alain	
PITOUT Daniel	
PLANTE Thierry	
POUZOL Thierry	

IV – ANNEXES
ARRETE ET SIGNATURES**D**

PRIAULT Françoise	
PUYMEGE Vincent	
RAMOS Jacqueline	
RAULET Isabelle	
RENON Jean-Louis	
REY Monique	
RICOUL Céline	
RIERA Evelyne	
ROUEDE Elisabeth	
SABATHE Daniel	
SAFORCADA Pierre	
SALLES Thierry	
SANSONETTO Evelyne	
SANTAMARIA Christine	
SARRAQUIGNE Denis	
SIOUTAC Gilbert	
SOLLE Mathieu	
SORS Camille	
SOUPENE Daniel	
SOUYRI Jean-Luc	
SUBRA Émilie	
SUSPENE Nicolas	
TARISSAN Martine	
TESSER Christian	
TOUBERT Thierry	
TOULON Maryse	
TREINQUE Didier	
VERDIER Nadine	
VIGNEAUX Laure	



IV – ANNEXES
ARRETE ET SIGNATURES
D

VIGNES Philippe	
VOUGNY Claire	
WELTER Lionel	

Certifié exécutoire par (1) , compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A , le

(1) Indiquer le « président du conseil d'administration » ou l'exécutif de la collectivité de rattachement : maire, président du conseil général, ...

(2) L'assemblée délibérante étant : ..

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.



CŒUR & COTEAUX
COMMINGES
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

N°2024-84

Objet : Adoption budget primitif 2024 – BÂTIMENTS PRODUCTIFS REVENUS
(annule et remplace délibération n° 2024-69 du 11/04/2024)

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-neuf avril, les conseillers communautaires de la Communauté de Communes Cœur et Coteaux Comminges, dûment convoqués, se sont réunis en Conseil Communautaire, à Villeneuve de Rivière, sous la Présidence de Magali GASTO OUSTRIC, Présidente.

Conseillers communautaires		EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
En exercice	140	
Présents	95	Date de la convocation : 16 avril 2024
Procurations	20	
Votants	115	

Présents / Excusés / Absents / Procurations / Suppléances

	Commune	Nom	Prénom	
1	AGASSAC	ANE	Serge	Présent
2	ALAN	BEAUSOR	Francis	Présent
3	AMBAX	MIQUEL	Daniel	Présent
4	ANAN	BRIOL	Laurent	Présent
5	ASPRET-SARRAT	NOGUES	Lydie	Présent
6	AULON	DURROUX	Jean-Claude	Présent
7	AURIGNAC	LOSEGO	Jean-Michel	Présent
8	AURIGNAC	DARNISE	Laurence	Procuration à JM LOSEGO
9	AUSSON	BARRAU	Yves-Pierre	Absent
10	BACHAS	BRINI	Bouziane	Absent
11	BALESTA	DASQUE	Jean-Charles	Présent
12	BENQUE	LASSERRE	Jean-Claude	Présent
13	BLAJAN	CASTEX	Jean-Bernard	Absent
14	BOISSÈDE	FRECHOU	Alain	Présent
15	BORDES DE RIVIÈRE	CAPERAN-LORENZI	Geneviève	Absente
16	BOUDRAC	CLARENS	Gilles	Absent
17	BOULOGNE SUR GESSE	BOUBEE	Alain	Présent
18	BOULOGNE SUR GESSE	CAUBET	Fabienne	Présente
19	BOULOGNE SUR GESSE	ADOUE	Jérôme	Présent
20	BOUSSAN	BOUBE	Patrick	Présent
21	BOUZIN	PASSAMENT	Alain	Absent
22	CARDEILHAC	BOYER	Raymond	Présent
23	CASSAGNABÈRE-TOURNAS	VIGNES	Philippe	Présent
24	CASTELGAILLARD	DUCLOS	Robert	Présent
25	CASTERA VIGNOLLES	POUZOL	Thierry	Absent
26	CAZAC	PRIAULT	Françoise	Absente
27	CAZARIL-TAMBOURÈS	LEFRANC	Gérard	Absent
28	CAZENEUVE-MONTAUT	TESSER	Christian	Présent
29	CHARLAS	DUCLOS	Jean-Pierre	Présent

30	CIADOUX	TOUBERT	Thierry	Présent
31	CLARAC	MANENT-MANENT	Jean-Paul	Procuration à Alain BARUTAUT
32	COUEILLES	FABARON	Bernard	Présent
33	CUGURON	SANTAMARIA	Christine	Présente
34	EOUX	REY	Monique	Présente
35	ESCANECRABE	ARSEGUET	Jean-Claude	Présent
36	ESPARRON	MASSARIN	André	Suppléé par Jean-Claude LAJOUS
37	ESTANCARBON	SOUPENE	Daniel	Présent
38	FABAS	DAMIENS	Gérald	Présent
39	FRANQUEVIELLE	NICOLAS	Virginie	Absente
40	FRONTIGNAN-SAVÈS	SALLES	Thierry	Présent
41	GENSAC DE BOULOGNE	SABATHE	Daniel	Présent
42	GOUDEX	MANAVIT	Laurent	Procuration à Thierry PLANTE
43	LABARTHE-INARD	ALBENQUE	Jacques	Suppléé par G FRANCO
44	LABARTHE-RIVIERE	VOUGNY	Claire	Présente
45	LABARTHE-RIVIERE	DAVAND	Sébastien	Présent
46	LABASTIDE-PAUMÈS	BRUMAS	Catherine	Présente
47	LALOURET-LAFFITEAU	LAFFORGUE	Jean-Claude	Suppléé par Martine RIEU
48	LANDORTHE	CORTINAS	Lucienne	Présente
49	LANDORTHE	RAMOS	Jacqueline	Procuration à Lucienne CORTINAS
50	LARCAN	FOURMENT	Henri	Présent
51	LARROQUE	RENON	Jean-Louis	Procuration à Jean-Pierre DUCLOS
52	LATOUE	BOSC	Pierre	Présent
53	LE CUING	DUPUY	David	Présent
54	LECUSSAN	MALET	Bernard	Présent
55	LES TOURREILLES	SARRAQUIGNE	Denis	Absent
56	LESPITEAU	DUPUY	Jérôme	Présent
57	LESPUGUE	FOIX	Jean-François	Présent
58	LIEOUX	BARUTAUT	Alain	Présent
59	LILHAC	SIOUTAC	Gilbert	Présent
60	L'ISLE EN DODON	WELTER	Lionel	Présent
61	L'ISLE EN DODON	GAUTHIER	Chrystelle	Procuration à Lionel WELTER
62	L'ISLE EN DODON	MONFERRAN	Michel	Absent
63	LODES	BERREBI	Véronique	Présente
64	LOUDET	ATHIEL	Hervé	Suppléé par Nicolas BRESSE
65	MARTISSERRE	TOULON	Maryse	Présente
66	MAUVEZIN	PLANTE	Thierry	Présent
67	MIRAMBEAU	DE MARCHI	Josiane	Absente
68	MIRAMONT DE COMMINGES	VIGNEAUX	Laure	Présente
69	MOLAS	MEDOUS	Joëlle	Présente
70	MONDILHAN	GASPARD	Joseph	Présent
71	MONTBERNARD	COUMES	Pascal	Présent
72	MONTESQUIEU-GUITTAUT	ALVIN	Philippe	Présent
73	MONTGAILLARD SUR SAVE	CHAINET	Julien	Absent
74	MONTMAURIN	AMIEL	Gabriel	Présent
75	MONTOULIEU SAINT-BERNARD	SORS	Camille	Présent
76	MONTRÉJEAU	MIQUEL	Eric	Procuration à Martine TARISSAN
77	MONTRÉJEAU	DUMOULIN	Maryse	Présente
78	MONTRÉJEAU	BRILAUD	Philippe	Présent
79	MONTRÉJEAU	TARISSAN	Martine	Présente
80	MONTRÉJEAU	CAPOMASI	Michel	Absent
81	NÉNIGAN	CRESPIN	Damien	Absent
82	NIZAN SUR GESSE	SOLLE	Mathieu	Présent
83	PÉGUILHAN	LAURENTIES-BARRERE	Céline	Excusée
84	PEYRISSAS	LOUBEYRE	Guy	Présent
85	PEYROUZET	LAGRANGE	Philippe	Présent
86	POINTIS-INARD	TREINQUE	Didier	Présent

87	PONLAT-TAILLEBOURG	FOURTIES	Gilles	Présent
88	PUYMAURIN	BIASON	Valentin	Présent
89	RÉGADES	GASTO	Marlène	Présente
90	RIEUCAZE	CAZAUX	Jean-François	Absent
91	RIOLAS	DUPRAT	Michel	Présent
92	SAINT-ANDRE	CASTETS	David	Procuration à Gilbert SIOUTAC
93	SAINT-ELIX SEGLAN	SUSPENE	Nicolas	Présent
94	SAINT-FERRÉOL	BOUAS	Thierry	Absent
95	SAINT-FRAJOU	DAVEZAC	Alain	Présent
96	SAINT-GAUDENS	DUCLOS	Jean-Yves	Présent
97	SAINT-GAUDENS	GASTO OUSTRIC	Magali	Présente
98	SAINT-GAUDENS	SOUYRI	Jean-Luc	Présent
99	SAINT-GAUDENS	RAULET	Isabelle	Présente
100	SAINT-GAUDENS	HEUILLET	Eric	Procuration à Elisabeth ROUEDE
101	SAINT-GAUDENS	CAZES	Josette	Présente
102	SAINT-GAUDENS	PINET	Alain	Procuration à Didier LACOUZATTE
103	SAINT-GAUDENS	RIERA	Evelyne	Procuration à Josette CAZES
104	SAINT-GAUDENS	GUILLERMIN	Joël	Procuration à Vincent PUYMEGE
105	SAINT-GAUDENS	BITEAU	Marie-Pierre	Procuration à Jean-Luc SOUYRI
106	SAINT-GAUDENS	SAFORCADA	Pierre	Procuration à Manuel ISASI
107	SAINT-GAUDENS	MALET	Béatrice	Procuration à Evelyne SANSONETTO
108	SAINT-GAUDENS	AGNES	Jean-François	Présent
109	SAINT-GAUDENS	NAVARRÉ	Annie	Procuration à Véronique BERREBI
110	SAINT-GAUDENS	PUYMEGE	Vincent	Présent
111	SAINT-GAUDENS	RICOUL	Céline	Présente
112	SAINT-GAUDENS	ISASI	Manuel	Présent
113	SAINT-GAUDENS	ANTUNES	Arminda	Procuration à Isabelle RAULET
114	SAINT-GAUDENS	LACOUZATTE	Didier	Présent
115	SAINT-GAUDENS	FINI	Laura	Procuration à Jean-François AGNES
116	SAINT-GAUDENS	CAMPO-CASTILLO	Benoît	Procuration à Jean-Yves DUCLOS
117	SAINT-GAUDENS	LOUIS	Yves	Présent
118	SAINT-GAUDENS	FAUVERNIER	Annabelle	Présente
119	SAINT-GAUDENS	IMBERT	Frédéric	Présent
120	SAINT-IGNAN	ROUEDE	Elisabeth	Présente
121	SAINT-LARY-BOUJEAN	FARRE	Régis	Procuration à Evelyne BOUBEE
122	SAINT-LAURENT-SUR-SAVE	PITOUT	Daniel	Absent
123	SAINT-LOUP EN COMMINGES	BOUZIGUES	Denis	Présent
124	SAINT-MARCET	MILLET	Chantal	Présente
125	SAINT-PÉ-DELBOSC	FORTASSIN	Jean-Pierre	Présent
126	SAINT-PLANCARD	FONTANEAU	Marie-Hélène	Présente
127	SALHERM	DE GAULEJAC	Michel	Présent
128	SAMAN	LACROIX	Julien	Absent
129	SAMOUILLAN	DANGLA	Jean-Paul	Suppléé par Jean MAURUC
130	SARRECAVE	BOUBEE	Evelyne	Présente
131	SARREMEZAN	ENEL	Catherine	Présente
132	SAUX ET POMARÈDE	SANSONETTO	Evelyne	Présente
133	SAVARTHÈS	GILLY	Martine	Présente
134	SÉDEILHAC	CASTERAN	Philippe	Absent
135	TERREBASSE	FERRERE	Jean	Présent
136	VALENTINE	NADALET	Marie	Présente
137	VILLENEUVE DE RIVIÈRE	SUBRA	Émilie	Absente
138	VILLENEUVE DE RIVIÈRE	HERY	Patrick	Absente
139	VILLENEUVE DE RIVIÈRE	VERDIER	Nadine	Présente
140	VILLENEUVE-LÉCUSSAN	BATMALE	Lionel	Absent

Secrétaire de séance : Alain FRECHOU

Délibération n° 2024-84

ADOPTION BUDGET PRIMITIF BÂTIMENTS PRODUCTIFS DE REVENUS - EXERCICE 2024
(annule et remplace délibération n° 2024-69 du 11 avril 2024)

Madame La Présidente présente le rapport suivant :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Débat d'orientation budgétaire en date du 14 mars 2024,

Vu la Commission des Finances en date du 25 avril 2024,

Considérant qu'en vertu du principe d'unité budgétaire, les budgets annexes doivent être adoptés à la même séance que le budget principal,

Considérant que le budget principal a été retiré de l'ordre du jour en cours de séance du conseil communautaire du 11 avril 2024 car celui-ci n'était plus sincère du fait de la non-adoption de la délibération augmentant les taux de fiscalité,

Considérant que, de ce fait, le budget annexe Bâtiments Productifs de Revenus n'aurait pas dû être adopté au cours de la séance du 11 avril 2024,

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire DÉCIDE :

- **D'ADOPTER** le budget primitif des Bâtiments Productifs de revenus pour l'exercice 2024, qui s'équilibre comme suit :

	DÉPENSES	RECETTES
INVESTISSEMENT	666 950,18	666 950,18
FONCTIONNEMENT	395 146,35	395 146,35
TOTAL	1 062 096,53	1 062 096,53

Et peut se résumer ainsi :

Chapitre	Libellé chapitre	BP VOTE 2024
011	Charges à caractère général	40 300,00
66	Intérêts	13 000,00
042	Opération d'ordre	341 846,35
TOTAL	DÉPENSES EXPLOITATION	395 146,35
R002	Résultat reporté	186 202,35
70	Ventes produits prestations	13 056,00
75	Autres produits gestion courante	160 888,00
042	Opération d'ordre	35 000,00
TOTAL	RECETTES EXPLOITATION	395 146,35
20	Immobilisations incorporelles	60 000,00
21	Immobilisations corporelles	504 750,18
16	Emprunt	67 200,00
040	Opération d'ordre	35 000,00
TOTAL	DÉPENSES INVESTISSEMENT	666 950,18

Envoyé en préfecture le 30/04/2024

Reçu en préfecture le 30/04/2024

Publié le 30/04/2024

ID : 031-200072643-20240429-202484-BF



R001	Solde d'exécution	225 113,83
13	Subventions investissement	100 000,00
040	Opération d'ordre	341 836,35
TOTAL	RECETTES INVESTISSEMENT	666 950,18

POUR : 115

CONTRE : //

ABSTENTION : //

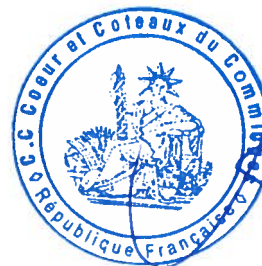
ADOPTÉE

Fait et délibéré le 29 avril 2024.

Pour extrait conforme,

La Présidente,

Magali GASTO OUSTRIC



La Présidente,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte ;
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois suivant sa publication.

Envoyé en préfecture le 30/04/2024

Reçu en préfecture le 30/04/2024

Publié le 30/04/2024

ID : 031-200072643-20240429-202484-BF



IV – ANNEXES

ARRETE ET SIGNATURES

IV
D

Nombre de membres en exercice : 140

Nombre de membres présents : 95

Nombre de suffrages exprimés : 115

VOTES :

Pour : 115


















Contre : 0

Abstentions : 0









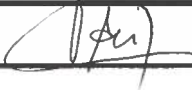






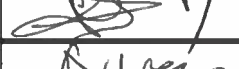



Date de convocation : 16/04/2024

Présenté par (1) La Présidente,
A Villeneuve de Rivière le 29/04/2024
(1) La Présidente,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session ordinaire
A Villeneuve de Rivière, le 29/04/2024
Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3),




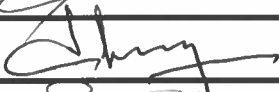






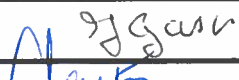




ADOUE Jérôme	
AGNES Jean-François	
ALBENQUE Jacques	
ALVIN Philippe	
AMIEL Gabriel	
ANE Serge	
ANTUNES Arminda	
ARSEGUET Jean-Claude	
ATHIEL Hervé	
BARRAU Yves-Pierre	
BARUTAUT Alain	
BATMALE Lionel	
BEAUSOR Francis	
BERREBI Véronique	
BIASON Valentin	
BITEAU Marie-Pierre	
BOSC Pierre	
BOUAS Thierry	
BOUBE Patrick	
BOUBEE Alain	
BOUBEE Evelyne	

IV – ANNEXES
ARRETE ET SIGNATURES

BOUZIGUES Denis	
BOYER Raymond	
BRILLAUD Philippe	
BRINI Bouziane	
BRIOL Laurent	
BRUMAS Catherine	
CAMPO-CASTILLO Benoît	
CAPERAN-LORENZI Geneviève	
CAPOMASI Michel	
CASTERAN Philippe	
CASTETS David	
CASTEX Jean-Bernard	
CAUBET Fabienne	
CAZAUX Jean-François	
CAZES Josette	
CHAINET Julien	
CLARENS Gilles	
CORTINAS Lucienne	
COUMES Pascal	
CRESPIN Damien	
DAMIENS Gérald	
DANGLA Jean-Paul	
DARNISE Laurence	
DASQUE Jean-Charles	
DAVAND Sébastien	
DAVEZAC Alain	
DEMARCHI Josiane	
DUCLOS Jean-Pierre	
DUCLOS Jean-Yves	

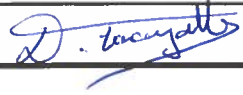












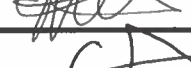

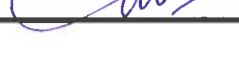





IV – ANNEXES

ARRETE ET SIGNATURES

DUCLOS Robert	
DUMOULIN Maryse	
DUPRAT Michel	
DUPUY David	
DUPUY Jérôme	
DURROUX Jean-Claude	
De GAULEJAC Michel	
ENEL Catherine	
FABARON Bernard	
FARRE Régis	
FAUVERNIER Annabelle	
FERRERE Jean	
FINI Laura	
FOIX Jean-François	
FONTANEAU Marie-Hélène	
FORTASSIN Jean-Pierre	
FOURMENT Henri	
FOURTIES Gilles	
FRECHOU Alain	
GASPARD Joseph	
GASTO Marlène	
GASTOUSTRIC Magali	
GAUTHIER Chrystelle	
GILLY Martine	
GUILLERMIN Joël	
HERY Patrick	
HEUILLET Eric	
IMBERT Frédéric	
ISASI Manuel	

IV – ANNEXES
ARRETE ET SIGNATURES















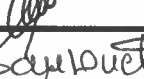
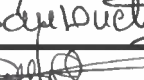




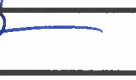




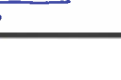


D

LACOUZATTE Didier	
LACROIX Julien	
LAFFORGUE Jean-Claude	
LAGRANGE Philippe	
LASSERRE Jean-Claude	
LAURENTIES-BARRERE Céline	
LEFRANC Gérard	
LOSEGO Jean-Michel	
LOUBEYRE Guy	
LOUIS Yves	
MALET Bernard	
MALET Béatrice	
MANAVIT Laurent	
MANENT-MANENT Jean-Paul	
MASSARIN André	
MEDOUS Joëlle	
MILLET Chantal	
MIQUEL Daniel	
MIQUEL Eric	
MONFERRAN Michel	
NADALET Marie	
NAVARRE Annie	
NICOLAS Virginie	
NOGUES Lydie	
PASSAMENT Alain	
PINET Alain	
PITOUT Daniel	
PLANTE Thierry	
POUZOL Thierry	




IV - ANNEXES

ARRETE ET SIGNATURES

D

PRIault Françoise	
PUYMEGE Vincent	
RAMOS Jacqueline	
RAULET Isabelle	
RENON Jean-Louis	
REY Monique	
RICOUL Céline	
RIERA Evelyne	
ROUEDE Elisabeth	
SABATHE Daniel	
SAFORCADA Pierre	
SALLES Thierry	
SANSONETTO Evelyne	
SANTAMARIA Christine	
SARRAQUIGNE Denis	
SIOUTAC Gilbert	
SOLLE Mathieu	
SORS Camille	
SOUPENE Daniel	
SOUYRI Jean-Luc	
SUBRA Émilie	
SUSPENE Nicolas	
TARISSAN Martine	
TESSER Christian	
TOUBERT Thierry	
TOULON Maryse	
TREINQUE Didier	
VERDIER Nadine	
VIGNEAUX Laure	

IV – ANNEXES	D
ARRETE ET SIGNATURES	

VIGNES Philippe	
VOUGNY Claire	
WELTER Lionel	

Certifié exécutoire par (1) , compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A ,le

(1) Indiquer le « président du conseil d'administration » ou l'exécutif de la collectivité de rattachement : maire, président du conseil général,...

(2) L'assemblée délibérante étant :

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.



CŒUR & COTEAUX
COMMINGES
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

N°2024-85

Objet : Adoption budget primitif 2024 – ATELIER DE CLARAC

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-neuf avril, les conseillers communautaires de la Communauté de Communes Cœur et Coteaux Comminges, dûment convoqués, se sont réunis en Conseil Communautaire, à Villeneuve de Rivière, sous la Présidence de Magali GASTO OUSTRIC, Présidente.

Conseillers communautaires		EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
En exercice	140	
Présents	95	Date de la convocation : 16 avril 2024
Procurations	20	
Votants	115	

Présents / Excusés / Absents / Procurations / Suppléances

	Commune	Nom	Prénom	
1	AGASSAC	ANE	Serge	Présent
2	ALAN	BEAUSOR	Francis	Présent
3	AMBAX	MIQUEL	Daniel	Présent
4	ANAN	BRIOL	Laurent	Présent
5	ASPRET-SARRAT	NOGUES	Lydie	Présent
6	AULON	DURROUX	Jean-Claude	Présent
7	AURIGNAC	LOSEGO	Jean-Michel	Présent
8	AURIGNAC	DARNISE	Laurence	Procuration à JM LOSEGO
9	AUSSON	BARRAU	Yves-Pierre	Absent
10	BACHAS	BRINI	Bouziane	Absent
11	BALESTA	DASQUE	Jean-Charles	Présent
12	BENQUE	LASSERRE	Jean-Claude	Présent
13	BLAJAN	CASTEX	Jean-Bernard	Absent
14	BOISSÈDE	FRECHOU	Alain	Présent
15	BORDES DE RIVIÈRE	CAPERAN-LORENZI	Geneviève	Absente
16	BOUDRAC	CLARENS	Gilles	Absent
17	BOULOGNE SUR GESSE	BOUBEE	Alain	Présent
18	BOULOGNE SUR GESSE	CAUBET	Fabienne	Présente
19	BOULOGNE SUR GESSE	ADOUE	Jérôme	Présent
20	BOUSSAN	BOUBE	Patrick	Présent
21	BOUZIN	PASSAMENT	Alain	Absent
22	CARDEILHAC	BOYER	Raymond	Présent
23	CASSAGNABÈRE-TOURNAS	VIGNES	Philippe	Présent
24	CASTELGAILLARD	DUCCLOS	Robert	Présent
25	CASTERA VIGNOLLES	POUZOL	Thierry	Absent
26	CAZAC	PRIAULT	Françoise	Absente
27	CAZARIL-TAMBOURÈS	LEFRANC	Gérard	Absent
28	CAZENEUVE-MONTAUT	TESSER	Christian	Présent
29	CHARLAS	DUCCLOS	Jean-Pierre	Présent

30	CIADOUX	TOUBERT	Thierry	Présent
31	CLARAC	MANENT-MANENT	Jean-Paul	Procuration à Alain BARUTAUT
32	COUEILLES	FABARON	Bernard	Présent
33	CUGURON	SANTAMARIA	Christine	Présente
34	EOUX	REY	Monique	Présente
35	ESCANECRABE	ARSEGUET	Jean-Claude	Présent
36	ESPARRON	MASSARIN	André	Suppléé par Jean-Claude LAJOUS
37	ESTANCARBON	SOUPENE	Daniel	Présent
38	FABAS	DAMIENS	Gérald	Présent
39	FRANQUEVIELLE	NICOLAS	Virginie	Absente
40	FRONTIGNAN-SAVÈS	SALLES	Thierry	Présent
41	GENSAC DE BOULOGNE	SABATHE	Daniel	Présent
42	GOUDEX	MANAVIT	Laurent	Procuration à Thierry PLANTE
43	LABARTHE-INARD	ALBENQUE	Jacques	Suppléé par G FRANCO
44	LABARTHE-RIVIERE	VOUGNY	Claire	Présente
45	LABARTHE-RIVIERE	DAVAND	Sébastien	Présent
46	LABASTIDE-PAUMÈS	BRUMAS	Catherine	Présente
47	LALOURET-LAFFITEAU	LAFFORGUE	Jean-Claude	Suppléé par Martine RIEU
48	LANDORTHE	CORTINAS	Lucienne	Présente
49	LANDORTHE	RAMOS	Jacqueline	Procuration à Lucienne CORTINAS
50	LARCAN	FOURMENT	Henri	Présent
51	LARROQUE	RENON	Jean-Louis	Procuration à Jean-Pierre DUCLOS
52	LATOUE	BOSC	Pierre	Présent
53	LE CUING	DUPUY	David	Présent
54	LECUSSAN	MALET	Bernard	Présent
55	LES TOURREILLES	SARRAQUIGNE	Denis	Absent
56	LESPITEAU	DUPUY	Jérôme	Présent
57	LESPUGUE	FOIX	Jean-François	Présent
58	LIEUX	BARUTAUT	Alain	Présent
59	LILHAC	SIOUTAC	Gilbert	Présent
60	L'ISLE EN DODON	WELTER	Lionel	Présent
61	L'ISLE EN DODON	GAUTHIER	Chrystelle	Procuration à Lionnel WELTER
62	L'ISLE EN DODON	MONFERRAN	Michel	Absent
63	LODES	BERREBI	Véronique	Présente
64	LOUDET	ATHIEL	Hervé	Suppléé par Nicolas BRESSE
65	MARTISSERRE	TOULON	Maryse	Présente
66	MAUVEZIN	PLANTE	Thierry	Présent
67	MIRAMBEAU	DE MARCHI	Josiane	Absente
68	MIRAMONT DE COMMINGES	VIGNEAUX	Laure	Présente
69	MOLAS	MEDOUS	Joëlle	Présente
70	MONDILHAN	GASPARD	Joseph	Présent
71	MONTBERNARD	COUMES	Pascal	Présent
72	MONTESQUIEU-GUITTAUT	ALVIN	Philippe	Présent
73	MONTGAILLARD SUR SAVE	CHAINET	Julien	Absent
74	MONTMAURIN	AMIEL	Gabriel	Présent
75	MONTOULIEU SAINT-BERNARD	SORS	Camille	Présent
76	MONTRÉJEAU	MIQUEL	Eric	Procuration à Martine TARISSAN
77	MONTRÉJEAU	DUMOULIN	Maryse	Présente
78	MONTRÉJEAU	BRILAUD	Philippe	Présent
79	MONTRÉJEAU	TARISSAN	Martine	Présente
80	MONTRÉJEAU	CAPOMASI	Michel	Absent
81	NÉNIGAN	CRESPIN	Damien	Absent
82	NIZAN SUR GESSE	SOLLE	Mathieu	Présent
83	PÉGUILHAN	LAURENTIES-BARRERE	Céline	Excusée
84	PEYRISSAS	LOUBEYRE	Guy	Présent
85	PEYROUZET	LAGRANGE	Philippe	Présent
86	POINTIS-INARD	TREINQUE	Didier	Présent

87	PONLAT-TAILLEBOURG	FOURTIES	Gilles	Présent
88	PUYMAURIN	BIASON	Valentin	Présent
89	RÉGADES	GASTO	Marlène	Présente
90	RIEUCAZE	CAZAUX	Jean-François	Absent
91	RIOLAS	DUPRAT	Michel	Présent
92	SAINT-ANDRE	CASTETS	David	Procuration à Gilbert SIOUTAC
93	SAINT-ELIX SEGLAN	SUSPENE	Nicolas	Présent
94	SAINT-FERRÉOL	BOUAS	Thierry	Absent
95	SAINT-FRAJOU	DAVEZAC	Alain	Présent
96	SAINT-GAUDENS	DUCLOS	Jean-Yves	Présent
97	SAINT-GAUDENS	GASTO OUSTRIC	Magali	Présente
98	SAINT-GAUDENS	SOUYRI	Jean-Luc	Présent
99	SAINT-GAUDENS	RAULET	Isabelle	Présente
100	SAINT-GAUDENS	HEUILLET	Eric	Procuration à Elisabeth ROUEDE
101	SAINT-GAUDENS	CAZES	Josette	Présente
102	SAINT-GAUDENS	PINET	Alain	Procuration à Didier LACOUZATTE
103	SAINT-GAUDENS	RIERA	Evelyne	Procuration à Josette CAZES
104	SAINT-GAUDENS	GUILLERMIN	Joël	Procuration à Vincent PUYMEGE
105	SAINT-GAUDENS	BITEAU	Marie-Pierre	Procuration à Jean-Luc SOUYRI
106	SAINT-GAUDENS	SAFORCADA	Pierre	Procuration à Manuel ISASI
107	SAINT-GAUDENS	MALET	Béatrice	Procuration à Evelyne SANSONETTO
108	SAINT-GAUDENS	AGNES	Jean-François	Présent
109	SAINT-GAUDENS	NAVARRÉ	Annie	Procuration à Véronique BERREBI
110	SAINT-GAUDENS	PUYMEGE	Vincent	Présent
111	SAINT-GAUDENS	RICOUL	Céline	Présente
112	SAINT-GAUDENS	ISASI	Manuel	Présent
113	SAINT-GAUDENS	ANTUNES	Arminda	Procuration à Isabelle RAULET
114	SAINT-GAUDENS	LACOUZATTE	Didier	Présent
115	SAINT-GAUDENS	FINI	Laura	Procuration à Jean-François AGNES
116	SAINT-GAUDENS	CAMPO-CASTILLO	Benoît	Procuration à Jean-Yves DUCLOS
117	SAINT-GAUDENS	LOUIS	Yves	Présent
118	SAINT-GAUDENS	FAUVERNIER	Annabelle	Présente
119	SAINT-GAUDENS	IMBERT	Frédéric	Présent
120	SAINT-IGNAN	ROUEDE	Elisabeth	Présente
121	SAINT-LARY-BOUJEAN	FARRE	Régis	Procuration à Evelyne BOUBEE
122	SAINT-LAURENT-SUR-SAVE	PITOUT	Daniel	Absent
123	SAINT-LOUP EN COMMINGES	BOUZIGUES	Denis	Présent
124	SAINT-MARCEY	MILLET	Chantal	Présente
125	SAINT-PÉ-DELBOSC	FORTASSIN	Jean-Pierre	Présent
126	SAINT-PLANCARD	FONTANEAU	Marie-Hélène	Présente
127	SALHERM	DE GAULEJAC	Michel	Présent
128	SAMAN	LACROIX	Julien	Absent
129	SAMOUILLAN	DANGLA	Jean-Paul	Suppléé par Jean MAURUC
130	SARRECAVE	BOUBEE	Evelyne	Présente
131	SARREMEZAN	ENEL	Catherine	Présente
132	SAUX ET POMARÈDE	SANSONETTO	Evelyne	Présente
133	SAVARTHÈS	GILLY	Martine	Présente
134	SÉDEILHAC	CASTERAN	Philippe	Absent
135	TERREBASSE	FERRERE	Jean	Présent
136	VALENTINE	NADALET	Marie	Présente
137	VILLENEUVE DE RIVIÈRE	SUBRA	Émilie	Absente
138	VILLENEUVE DE RIVIÈRE	HERY	Patrick	Absente
139	VILLENEUVE DE RIVIÈRE	VERDIER	Nadine	Présente
140	VILLENEUVE-LÉCUSSAN	BATMALE	Lionel	Absent

Secrétaire de séance : Alain FRECHOU



Délibération n° 2024-85

ADOPTION BUDGET PRIMITIF ATELIER DE CLARAC - EXERCICE 2024

Madame La Présidente présente le rapport suivant :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu le Débat d'orientation budgétaire en date du 14 mars 2024 ;
Vu la Commission des Finances en date du 25 avril 2024,

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire DÉCIDE :

- D'ADOPTER le budget primitif de l'Atelier de Clarac pour l'exercice 2024, qui s'équilibre comme suit :

	DÉPENSES	RECETTES
INVESTISSEMENT	20 000,00	20 000,00
FONCTIONNEMENT	1 930 640,00	1 930 640,00
TOTAL	1 950 640,00	1 950 640,00

Et peut se résumer ainsi :

Chapitre	Libellé chapitre	BP VOTE 2024
011	Charges à caractère général	1 537 300,00
012	Charges du personnel	373 340,00
023	Virement à section d'investissement	20 000,00
TOTAL	DÉPENSES EXPLOITATION	1 930 640,00
70	Ventes produits prestations	694 000,00
74	Dotations et participations	1 236 640,00
TOTAL	RECETTES EXPLOITATION	1 930 640,00
21	Immobilisations corporelles	20 000,00
TOTAL	DÉPENSES INVESTISSEMENT	20 000,00
021	Virement de la section d'exploitation	20 000,00
TOTAL	RECETTES INVESTISSEMENT	20 000,00

POUR : 115

CONTRE : //

ABSTENTION : //

ADOPTÉE

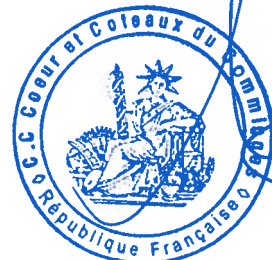
Fait et délibéré le 29 avril 2024.

Pour extrait conforme,

La Présidente,
Magali GASTO OUSTRIC

La Présidente,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte ;
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois suivant sa publication.



V – ARRETE ET SIGNATURES
ARRETE ET SIGNATURES

V
A

Nombre de membres en exercice : 140

Nombre de membres présents : 95

Nombre de suffrages exprimés : 115

VOTES :

Pour : 115

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation : 16/04/2024





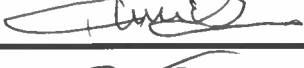





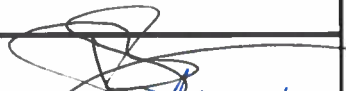


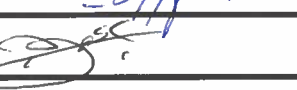



Présenté par La Présidente (1),

A Villeneuve de Rivière, le 29/04/2024

Délibéré par l'assemblée Conseil Communautaire(2), réunie en session ordinaire






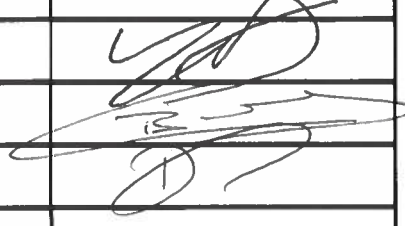


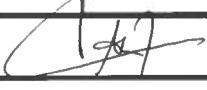






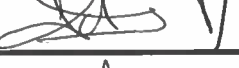
A Villeneuve de Rivière, le 29/04/2024

Les membres de l'assemblée délibérante Conseil Communautaire (2),(3).

ADOUE Jérôme	
AGNES Jean-François	
ALBENQUE Jacques	
ALVIN Philippe	
AMIEL Gabriel	
ANE Serge	
ANTUNES Arminda	
ARSEGUET Jean-Claude	
ATHIEL Hervé	
BARRAU Yves-Pierre	
BARUTAUT Alain	
BATMALE Lionel	
BEAUSOR Francis	
BERREBI Véronique	
BIASON Valentin	
BITEAU Marie-Pierre	
BOSC Pierre	
BOUAS Thierry	
BOUBE Patrick	
BOUBEE Alain	

V – ARRETE ET SIGNATURES
ARRETE ET SIGNATURES


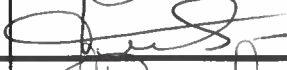



























A

BOUBEE Evelyne	
BOUZIGUES Denis	
BOYER Raymond	
BRILLAUD Philippe	
BRINI Bouziane	
BRIOL Laurent	
BRUMAS Catherine	
CAMPO-CASTILLO Benoît	
CAPERAN-LORENZI Geneviève	
CAPOMASI Michel	
CASTERAN Philippe	
CASTETS David	
CASTEX Jean-Bernard	
CAUBET Fabienne	
CAZAUX Jean-François	
CAZES Josette	
CHAINET Julien	
CLARENS Gilles	
CORTINAS Lucienne	
COUMES Pascal	
CRESPIN Damien	
DAMIENS Gérald	
DANGLA Jean-Paul	
DARNISE Laurence	
DASQUE Jean-Charles	
DAVAND Sébastien	
DAVEZAC Alain	
DEMARCHI Josiane	
DUCLOS Jean-Pierre	

V – ARRETE ET SIGNATURES

ARRETE ET SIGNATURES
















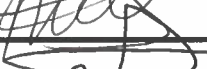





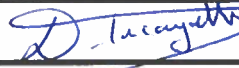


A

DUCLOS Jean-Yves	
DUCLOS Robert	
DUMOULIN Maryse	
DUPRAT Michel	
DUPUY David	
DUPUY Jérôme	
DURROUX Jean-Claude	
De GAULEJAC Michel	
ENEL Catherine	
FABARON Bernard	
FARRE Régis	
FAUVERNIER Annabelle	
FERRERE Jean	
FINI Laura	
FOIX Jean-François	
FONTANEAU Marie-Hélène	
FORTASSIN Jean-Pierre	
FOURMENT Henri	
FOURTIES Gilles	
FRECHOU Alain	
GASPARD Joseph	
GASTO Marlène	
GASTOUSTRIC Magali	
GAUTHIER Chrystelle	
GILLY Martine	
GUILLERMIN Joël	
HERY Patrick	
HEUILLET Eric	
IMBERT Frédéric	

V – ARRETE ET SIGNATURES










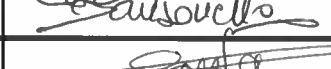

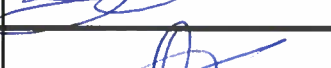




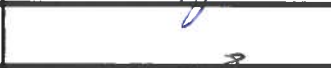










ARRETE ET SIGNATURES

A

ISASI Manuel	
LACOUZATTE Didier	
LACROIX Julien	
LAFFORGUE Jean-Claude	
LAGRANGE Philippe	
LASSERRE Jean-Claude	
LAURENTIES-BARRERE Céline	
LEFRANC Gérard	
LOSEGO Jean-Michel	
LOUBEYRE Guy	
LOUIS Yves	
MALET Bernard	
MALET Béatrice	
MANAVIT Laurent	
MANENT-MANENT Jean-Paul	
MASSARIN André	
MEDOUS Joëlle	
MILLET Chantal	
MIQUEL Daniel	
MIQUEL Eric	
MONFERRAN Michel	
NADALET Marie	
NAVARRÉ Annie	
NICOLAS Virginie	
NOGUES Lydie	
PASSAMENT Alain	
PINET Alain	
PITOUT Daniel	
PLANTE Thierry	

V – ARRETE ET SIGNATURES





ARRETE ET SIGNATURES

POUZOL Thierry	
PRIAULT Françoise	
PUYMEGE Vincent	
RAMOS Jacqueline	
RAULET Isabelle	
RENON Jean-Louis	
REY Monique	
RICOUL Céline	
RIERA Evelyne	
ROUEDE Elisabeth	
SABATHE Daniel	
SAFORCADA Pierre	
SALLES Thierry	
SANSONETTO Evelyne	
SANTAMARIA Christine	
SARRAQUIGNE Denis	
SIOUTAC Gilbert	
SOLLE Mathieu	
SORS Camille	
SOUPENE Daniel	
SOUYRI Jean-Luc	
SUBRA Émilie	
SUSPENE Nicolas	
TARISSAN Martine	
TESSER Christian	
TOUBERT Thierry	
TOULON Maryse	
TREINQUE Didier	
VERDIER Nadine	

V – ARRETE ET SIGNATURES

ARRETE ET SIGNATURES

A

VIGNEAUX Laure	
VIGNES Philippe	
VOUGNY Claire	
WELTER Lionel	

Certifié exécutoire par (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A , le

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.



CŒUR & COTEAUX
COMMINGES
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

N°2024-86

Objet : Adoption budget primitif 2024 – AFFERMAGE ABATTOIRS (annule et remplace délibération n° 2024-70 du 11/04/2024)

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-neuf avril, les conseillers communautaires de la Communauté de Communes Cœur et Coteaux Comminges, dûment convoqués, se sont réunis en Conseil Communautaire, à Villeneuve de Rivière, sous la Présidence de Magali GASTO OUSTRIC, Présidente.

Conseillers communautaires		EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
En exercice	140	
Présents	95	Date de la convocation : 16 avril 2024
Procurations	20	
Votants	115	

Présents / Excusés / Absents / Procurations / Suppléances

	Commune	Nom	Prénom	
1	AGASSAC	ANE	Serge	Présent
2	ALAN	BEAUSOR	Francis	Présent
3	AMBAX	MIQUEL	Daniel	Présent
4	ANAN	BRIOL	Laurent	Présent
5	ASPRET-SARRAT	NOGUES	Lydie	Présent
6	AULON	DURROUX	Jean-Claude	Présent
7	AURIGNAC	LOSEGO	Jean-Michel	Présent
8	AURIGNAC	DARNISE	Laurence	Procuration à JM LOSEGO
9	AUSSON	BARRAU	Yves-Pierre	Absent
10	BACHAS	BRINI	Bouziane	Absent
11	BALESTA	DASQUE	Jean-Charles	Présent
12	BENQUE	LASSERRE	Jean-Claude	Présent
13	BLAJAN	CASTEX	Jean-Bernard	Absent
14	BOISSÈDE	FRECHOU	Alain	Présent
15	BORDES DE RIVIÈRE	CAPERAN-LORENZI	Geneviève	Absente
16	BOUDRAC	CLARENS	Gilles	Absent
17	BOULOGNE SUR GESSE	BOUBEE	Alain	Présent
18	BOULOGNE SUR GESSE	CAUBET	Fabienne	Présente
19	BOULOGNE SUR GESSE	ADOUE	Jérôme	Présent
20	BOUSSAN	BOUBE	Patrick	Présent
21	BOUZIN	PASSAMENT	Alain	Absent
22	CARDEILHAC	BOYER	Raymond	Présent
23	CASSAGNABÈRE-TOURNAS	VIGNES	Philippe	Présent
24	CASTELGAILLARD	DUCLOS	Robert	Présent
25	CASTERA VIGNOLLES	POUZOL	Thierry	Absent
26	CAZAC	PRIAULT	Françoise	Absente
27	CAZARIL-TAMBOURÈS	LEFRANC	Gérard	Absent
28	CAZENEUVE-MONTAUT	TESSER	Christian	Présent
29	CHARLAS	DUCLOS	Jean-Pierre	Présent

30	CIADOUX	TOUBERT	Thierry	Présent
31	CLARAC	MANENT-MANENT	Jean-Paul	Procuration à Alain BARUTAUT
32	COUEILLES	FABARON	Bernard	Présent
33	CUGURON	SANTAMARIA	Christine	Présente
34	EOUX	REY	Monique	Présente
35	ESCANECRABE	ARSEGUET	Jean-Claude	Présent
36	ESPARRON	MASSARIN	André	Suppléé par Jean-Claude LAJOUS
37	ESTANCARBON	SOUPENE	Daniel	Présent
38	FABAS	DAMIENS	Gérald	Présent
39	FRANQUEVIELLE	NICOLAS	Virginie	Absente
40	FRONTIGNAN-SAVÈS	SALLES	Thierry	Présent
41	GENSAC DE BOULOGNE	SABATHE	Daniel	Présent
42	GOUDEX	MANAVIT	Laurent	Procuration à Thierry PLANTE
43	LABARTHE-INARD	ALBENQUE	Jacques	Suppléé par G FRANCO
44	LABARTHE-RIVIERE	VOUGNY	Claire	Présente
45	LABARTHE-RIVIERE	DAVAND	Sébastien	Présent
46	LABASTIDE-PAUMÈS	BRUMAS	Catherine	Présente
47	LALOURET-LAFFITEAU	LAFFORGUE	Jean-Claude	Suppléé par Martine RIEU
48	LANDORTHE	CORTINAS	Lucienne	Présente
49	LANDORTHE	RAMOS	Jacqueline	Procuration à Lucienne CORTINAS
50	LARCAN	FOURMENT	Henri	Présent
51	LARROQUE	RENON	Jean-Louis	Procuration à Jean-Pierre DUCLOS
52	LATOUE	BOSC	Pierre	Présent
53	LE CUING	DUPUY	David	Présent
54	LECUSSAN	MALET	Bernard	Présent
55	LES TOURREILLES	SARRAQUIGNE	Denis	Absent
56	LESPITEAU	DUPUY	Jérôme	Présent
57	LESPUGUE	FOIX	Jean-François	Présent
58	LIEUX	BARUTAUT	Alain	Présent
59	LILHAC	SIOUTAC	Gilbert	Présent
60	L'ISLE EN DODON	WELTER	Lionel	Présent
61	L'ISLE EN DODON	GAUTHIER	Chrystelle	Procuration à Lionel WELTER
62	L'ISLE EN DODON	MONFERRAN	Michel	Absent
63	LODES	BERREBI	Véronique	Présente
64	LOUDET	ATHIEL	Hervé	Suppléé par Nicolas BRESSE
65	MARTISSERRE	TOULON	Maryse	Présente
66	MAUVEZIN	PLANTE	Thierry	Présent
67	MIRAMBEAU	DE MARCHI	Josiane	Absente
68	MIRAMONT DE COMMINGES	VIGNEAUX	Laure	Présente
69	MOLAS	MEDOUS	Joëlle	Présente
70	MONDILHAN	GASPARD	Joseph	Présent
71	MONTBERNARD	COUMES	Pascal	Présent
72	MONTESQUIEU-GUITTAUT	ALVIN	Philippe	Présent
73	MONTGAILLARD SUR SAVE	CHAINET	Julien	Absent
74	MONTMAURIN	AMIEL	Gabriel	Présent
75	MONTOULIEU SAINT-BERNARD	SORS	Camille	Présent
76	MONTRÉJEAU	MIQUEL	Eric	Procuration à Martine TARISSAN
77	MONTRÉJEAU	DUMOULIN	Maryse	Présente
78	MONTRÉJEAU	BRILAUD	Philippe	Présent
79	MONTRÉJEAU	TARISSAN	Martine	Présente
80	MONTRÉJEAU	CAPOMASI	Michel	Absent
81	NÉNIGAN	CRESPIN	Damien	Absent
82	NIZAN SUR GESSE	SOLLE	Mathieu	Présent
83	PÉGUILHAN	LAURENTIES-BARRERE	Céline	Excusée
84	PEYRISSAS	LOUBEYRE	Guy	Présent
85	PEYROUZET	LAGRANGE	Philippe	Présent
86	POINTIS-INARD	TREINQUE	Didier	Présent

87	PONLAT-TAILLEBOURG	FOURTIES	Gilles	Présent
88	PUYMAURIN	BIASON	Valentin	Présent
89	RÉGADES	GASTO	Marlène	Présente
90	RIEUCAZE	CAZAUX	Jean-François	Absent
91	RIOLAS	DUPRAT	Michel	Présent
92	SAINT-ANDRE	CASTETS	David	Procuration à Gilbert SIOUTAC
93	SAINT-ELIX SEGLAN	SUSPENE	Nicolas	Présent
94	SAINT-FERRÉOL	BOUAS	Thierry	Absent
95	SAINT-FRAJOU	DAVEZAC	Alain	Présent
96	SAINT-GAUDENS	DUCLOS	Jean-Yves	Présent
97	SAINT-GAUDENS	GASTO OUSTRIC	Magali	Présente
98	SAINT-GAUDENS	SOUYRI	Jean-Luc	Présent
99	SAINT-GAUDENS	RAULET	Isabelle	Présente
100	SAINT-GAUDENS	HEUILLET	Eric	Procuration à Elisabeth ROUEDE
101	SAINT-GAUDENS	CAZES	Josette	Présente
102	SAINT-GAUDENS	PINET	Alain	Procuration à Didier LACOUZATTE
103	SAINT-GAUDENS	RIERA	Evelyne	Procuration à Josette CAZES
104	SAINT-GAUDENS	GUILLERMIN	Joël	Procuration à Vincent PUYMEGE
105	SAINT-GAUDENS	BITEAU	Marie-Pierre	Procuration à Jean-Luc SOUYRI
106	SAINT-GAUDENS	SAFORCADA	Pierre	Procuration à Manuel ISASI
107	SAINT-GAUDENS	MALET	Béatrice	Procuration à Evelyne SANSONETTO
108	SAINT-GAUDENS	AGNES	Jean-François	Présent
109	SAINT-GAUDENS	NAVARRÉ	Annie	Procuration à Véronique BERREBI
110	SAINT-GAUDENS	PUYMEGE	Vincent	Présent
111	SAINT-GAUDENS	RICOUL	Céline	Présente
112	SAINT-GAUDENS	ISASI	Manuel	Présent
113	SAINT-GAUDENS	ANTUNES	Arminda	Procuration à Isabelle RAULET
114	SAINT-GAUDENS	LACOUZATTE	Didier	Présent
115	SAINT-GAUDENS	FINI	Laura	Procuration à Jean-François AGNES
116	SAINT-GAUDENS	CAMPO-CASTILLO	Benoît	Procuration à Jean-Yves DUCLOS
117	SAINT-GAUDENS	LOUIS	Yves	Présent
118	SAINT-GAUDENS	FAUVERNIER	Annabelle	Présente
119	SAINT-GAUDENS	IMBERT	Frédéric	Présent
120	SAINT-IGNAN	ROUEDE	Elisabeth	Présente
121	SAINT-LARY-BOUJEAN	FARRE	Régis	Procuration à Evelyne BOUBEE
122	SAINT-LAURENT-SUR-SAVE	PITOUT	Daniel	Absent
123	SAINT-LOUP EN COMMINGES	BOUZIGUES	Denis	Présent
124	SAINT-MARCEY	MILLET	Chantal	Présente
125	SAINT-PÉ-DELBOC	FORTASSIN	Jean-Pierre	Présent
126	SAINT-PLANCARD	FONTANEAU	Marie-Hélène	Présente
127	SALHERM	DE GAULEJAC	Michel	Présent
128	SAMAN	LACROIX	Julien	Absent
129	SAMOUILLAN	DANGLA	Jean-Paul	Suppléé par Jean MAURUC
130	SARRECAVE	BOUBEE	Evelyne	Présente
131	SARREMEZAN	ENEL	Catherine	Présente
132	SAUX ET POMARÈDE	SANSONETTO	Evelyne	Présente
133	SAVARTHÈS	GILLY	Martine	Présente
134	SÉDEILHAC	CASTERAN	Philippe	Absent
135	TERREBASSE	FERRERE	Jean	Présent
136	VALENTINE	NADALET	Marie	Présente
137	VILLENEUVE DE RIVIÈRE	SUBRA	Émilie	Absente
138	VILLENEUVE DE RIVIÈRE	HERY	Patrick	Absente
139	VILLENEUVE DE RIVIÈRE	VERDIER	Nadine	Présente
140	VILLENEUVE-LÉCUSSAN	BATMALE	Lionel	Absent

Secrétaire de séance : Alain FRECHOU

Délibération n° 2024-86**ADOPTION BUDGET PRIMITIF AFFERMAGE ABATTOIRS - EXERCICE 2024**

Madame La Présidente présente le rapport suivant :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Débat d'orientation budgétaire en date du 14 mars 2024 ;

Vu la Commission des Finances en date du 25 avril 2024,

Considérant qu'en vertu du principe d'unité budgétaire, les budgets annexes doivent être adoptés à la même séance que le budget principal,

Considérant que le budget principal a été retiré de l'ordre du jour en cours de séance du conseil communautaire du 11 avril 2024 car celui-ci n'était plus sincère du fait de la non-adoption de la délibération augmentant les taux de fiscalité,

Considérant que, de ce fait, le budget annexe Affermage abattoirs n'aurait pas dû être adopté au cours de la séance du 11 avril 2024,

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire DÉCIDE :

- **D'ADOPTER** le budget primitif « Affermage Abattoirs » pour l'exercice 2024, qui s'équilibre comme suit :

	DÉPENSES	RECETTES
INVESTISSEMENT	7 580 799,70	7 580 799,70
FONCTIONNEMENT	859 000,00	859 000,00
TOTAL	8 439 799.70	8 439 799.70

Et peut se résumer ainsi :

Chapitre	Libellé chapitre	BP VOTE 2024
011	Charges à caractère général	387 500.00
012	Dépenses de personnel	0,00
66	Intérêts	61 500,00
67	Charges exceptionnelles	20 000,00
042	Opération ordre transfert entre sections	390 000,00
023	Virement à section d'investissement	0.00
TOTAL	DÉPENSES FONCTIONNEMENT	859 000.00
70	Ventes produits prestations	232 187. 31
75	Autres produits de gestion courante	448 400,00
D002	Report déficit de fonctionnement	62 912,69
042	Opérations d'ordre entre section	115 500.00
TOTAL	RECETTES FONCTIONNEMENT	859 000.00
20	Immobilisation incorporelles	396 425,00
21	Immobilisations corporelles	6 287 053.00
23	Immobilisations en cours	600 000.00
16	Emprunt	79 680,00

040	Opérations d'ordre entre section	115 500,00
D001	Report déficit d'investissement	102 141,70
TOTAL	DÉPENSES INVESTISSEMENT	7 580 799,70
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	102 141,70
13	Subventions investissement	2 128 530.00
16	Emprunt	4 960 128.00
040	Opérations d'ordre entre section	390 000,00
TOTAL	RECETTES INVESTISSEMENT	7 580 799,70

POUR : 115

CONTRE : //

ABSTENTION : //

ADOPTÉE

Fait et délibéré le 29 avril 2024.

Pour extrait conforme,

La Présidente,
Magali GASTO OUSTRIC

La Présidente,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte ;
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois suivant sa publication.

Envoyé en préfecture le 30/04/2024

Reçu en préfecture le 30/04/2024

Publié le 30/04/2024

ID : 031-200072643-20240429-202486-BF



IV – ANNEXES

ARRETE ET SIGNATURES

D

Nombre de membres en exercice : 140

Nombre de membres présents : 95

Nombre de suffrages exprimés : 115

VOTES :

Pour : 115

Contre : 0

Abstentions : 0










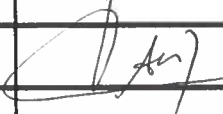
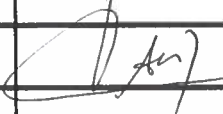
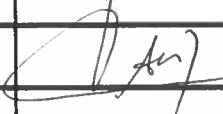

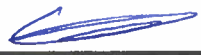








Date de convocation : 16/04/2024

Présenté par (1) La Présidente,
A Villeneuve de Rivière le 29/04/2024
(1) La Présidente,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session ordinaire
A Villeneuve de Rivière, le 29/04/2024
Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3),













ADOUE Jérôme	
AGNES Jean-François	
ALBENQUE Jacques	
ALVIN Philippe	
AMIEL Gabriel	
ANE Serge	
ANTUNES Arminda	
ARSEGUET Jean-Claude	
ATHIEL Hervé	
BARRAU Yves-Pierre	
BARUTAUT Alain	
BATMALE Lionel	
BEAUSOR Francis	
BERREBI Véronique	
BIASON Valentin	
BITEAU Marie-Pierre	
BOSC Pierre	
BOUAS Thierry	
BOUBE Patrick	
BOUBEE Alain	
BOUBEE Evelyne	

IV – ANNEXES
ARRETE ET SIGNATURES

BOUZIGUES Denis	
BOYER Raymond	
BRILLAUD Philippe	
BRINI Bouziane	
BRIOL Laurent	
BRUMAS Catherine	
CAMPO-CASTILLO Benoît	
CAPERAN-LORENZI Geneviève	
CAPOMASI Michel	
CASTERAN Philippe	
CASTETS David	
CASTEX Jean-Bernard	
CAUBET Fabienne	
CAZAUX Jean-François	
CAZES Josette	
CHAINET Julien	
CLARENS Gilles	
CORTINAS Lucienne	
COUMES Pascal	
CRESPIN Damien	
DAMIENS Gérald	
DANGLA Jean-Paul	
DARNISE Laurence	
DASQUE Jean-Charles	
DAVAND Sébastien	
DAVEZAC Alain	
DEMARCHI Josiane	
DUCLOS Jean-Pierre	
DUCLOS Jean-Yves	


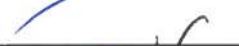
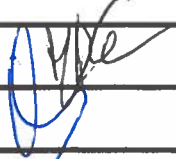





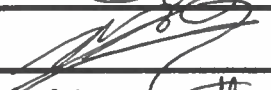
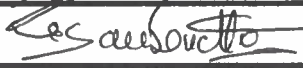



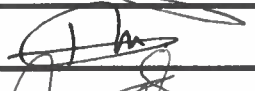




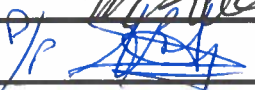




IV – ANNEXES

ARRETE ET SIGNATURES

DUCLOS Robert	
DUMOULIN Maryse	
DUPRAT Michel	
DUPUY David	
DUPUY Jérôme	
DURROUX Jean-Claude	
De GAULEJAC Michel	
ENEL Catherine	
FABARON Bernard	
FARRE Régis	
FAUVERNIER Annabelle	
FERRERE Jean	
FINI Laura	
FOIX Jean-François	
FONTANEAU Marie-Hélène	
FORTASSIN Jean-Pierre	
FOURMENT Henri	
FOURTIES Gilles	
FRECHOU Alain	
GASPARD Joseph	
GASTO Marlène	
GASTOUSTRIC Magali	
GAUTHIER Chrystelle	
GILLY Martine	
GULLERMIN Joël	
HERY Patrick	
HEUILLET Eric	
IMBERT Frédéric	
ISASI Manuel	









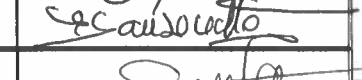













IV – ANNEXES

ARRETE ET SIGNATURES


LACOUZATTE Didier	
LACROIX Julien	
LAFFORGUE Jean-Claude	
LAGRANGE Philippe	
LASSERRE Jean-Claude	
LAURENTIES-BARRERE Céline	
LEFRANC Gérard	
LOSEGO Jean-Michel	
LOUBEYRE Guy	
LOUIS Yves	
MALET Bernard	
MALET Béatrice	
MANAVIT Laurent	
MANENT-MANENT Jean-Paul	
MASSARIN André	
MEDOUS Joëlle	
MILLET Chantal	
MIQUEL Daniel	
MIQUEL Eric	
MONFERRAN Michel	
NADALET Marie	
NAVARRE Annie	
NICOLAS Virginie	
NOGUES Lydie	
PASSAMENT Alain	
PINET Alain	
PITOUT Daniel	
PLANTE Thierry	
POUZOL Thierry	

IV – ANNEXES




ARRETE ET SIGNATURES

PRIAULT Françoise	
PUYMEGE Vincent	
RAMOS Jacqueline	
RAULET Isabelle	
RENON Jean-Louis	
REY Monique	
RICOUL Céline	
RIERA Evelyne	
ROUEDE Elisabeth	
SABATHE Daniel	
SAFORCADA Pierre	
SALLES Thierry	
SANSONETTO Evelyne	
SANTAMARIA Christine	
SARRAQUIGNE Denis	
SIOUTAC Gilbert	
SOLLE Mathieu	
SORS Camille	
SOUPENE Daniel	
SOUYRI Jean-Luc	
SUBRA Émilie	
SUSPENE Nicolas	
TARISSAN Martine	
TESSER Christian	
TOUBERT Thierry	
TOULON Maryse	
TREINQUE Didier	
VERDIER Nadine	
VIGNEAUX Laure	

Envoyé en préfecture le 30/04/2024
 Reçu en préfecture le 30/04/2024
 Publié le 30/04/2024
 ID : 031-200072643-20240429-202486-BF



IV – ANNEXES
ARRETE ET SIGNATURES

VIGNES Philippe	
VOUGNY Claire	
WELTER Lionel	

Certifié exécutoire par (1) , compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A , le

- (1) Indiquer le « président du conseil d'administration » ou l'exécutif de la collectivité de rattachement : maire, président du conseil général,...
- (2) L'assemblée délibérante étant :
- (3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.



**CŒUR & COTEAUX
COMMINGES**
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

N°2024-87

Objet : CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE CC CŒUR COTEAUX COMMINGES – Subvention 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-neuf avril, les conseillers communautaires de la Communauté de Communes Cœur et Coteaux Comminges, dûment convoqués, se sont réunis en Conseil Communautaire, à Villeneuve de Rivière, sous la Présidence de Magali GASTO OUSTRIC, Présidente.

Conseillers communautaires		EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
En exercice	140	
Présents	95	Date de la convocation : 16 avril 2024
Procurations	20	
Votants	115	

Présents / Excusés / Absents / Procurations / Suppléances

	Commune	Nom	Prénom	
1	AGASSAC	ANE	Serge	Présent
2	ALAN	BEAUSOR	Francis	Présent
3	AMBAX	MIQUEL	Daniel	Présent
4	ANAN	BRIOL	Laurent	Présent
5	ASPRET-SARRAT	NOGUES	Lydie	Présent
6	AULON	DURROUX	Jean-Claude	Présent
7	AURIGNAC	LOSEGO	Jean-Michel	Présent
8	AURIGNAC	DARNISE	Laurence	Procuration à JM LOSEGO
9	AUSSON	BARRAU	Yves-Pierre	Absent
10	BACHAS	BRINI	Bouziane	Absent
11	BALESTA	DASQUE	Jean-Charles	Présent
12	BENQUE	LASSERRE	Jean-Claude	Présent
13	BLAJAN	CASTEX	Jean-Bernard	Absent
14	BOISSÈDE	FRECHOU	Alain	Présent
15	BORDES DE RIVIÈRE	CAPERAN-LORENZI	Geneviève	Absente
16	BOUDRAC	CLARENS	Gilles	Absent
17	BOULOGNE SUR GESSE	BOUBEE	Alain	Présent
18	BOULOGNE SUR GESSE	CAUBET	Fabienne	Présente
19	BOULOGNE SUR GESSE	ADOUE	Jérôme	Présent
20	BOUSSAN	BOUBE	Patrick	Présent
21	BOUZIN	PASSAMENT	Alain	Absent
22	CARDEILHAC	BOYER	Raymond	Présent
23	CASSAGNABÈRE-TOURNAS	VIGNES	Philippe	Présent
24	CASTELGAILLARD	DUCCLOS	Robert	Présent
25	CASTERA VIGNOLLES	POUZOL	Thierry	Absent
26	CAZAC	PRIAULT	Françoise	Absente
27	CAZARIL-TAMBOURÈS	LEFRANC	Gérard	Absent
28	CAZENEUVE-MONTAUT	TESSER	Christian	Présent
29	CHARLAS	DUCCLOS	Jean-Pierre	Présent

30	CIADOUX	TOUBERT	Thierry	Présent
31	CLARAC	MANENT-MANENT	Jean-Paul	Procuration à Alain BARUTAUT
32	COUEILLES	FABARON	Bernard	Présent
33	CUGURON	SANTAMARIA	Christine	Présente
34	EOUX	REY	Monique	Présente
35	ESCANECRABE	ARSEGUET	Jean-Claude	Présent
36	ESPARRON	MASSARIN	André	Suppléé par Jean-Claude LAJOUS
37	ESTANCARBON	SOUPENE	Daniel	Présent
38	FABAS	DAMIENS	Gérald	Présent
39	FRANQUEVIELLE	NICOLAS	Virginie	Absente
40	FRONTIGNAN-SAVÈS	SALLES	Thierry	Présent
41	GENSAC DE BOULOGNE	SABATHE	Daniel	Présent
42	GOUDEX	MANAVIT	Laurent	Procuration à Thierry PLANTE
43	LABARTHE-INARD	ALBENQUE	Jacques	Suppléé par G FRANCO
44	LABARTHE-RIVIERE	VOUGNY	Claire	Présente
45	LABARTHE-RIVIERE	DAVAND	Sébastien	Présent
46	LABASTIDE-PAUMÈS	BRUMAS	Catherine	Présente
47	LALOURET-LAFFITEAU	LAFFORGUE	Jean-Claude	Suppléé par Martine RIEU
48	LANDORTHE	CORTINAS	Lucienne	Présente
49	LANDORTHE	RAMOS	Jacqueline	Procuration à Lucienne CORTINAS
50	LARCAN	FOURMENT	Henri	Présent
51	LARROQUE	RENON	Jean-Louis	Procuration à Jean-Pierre DUCLOS
52	LATOUE	BOSC	Pierre	Présent
53	LE CUIING	DUPUY	David	Présent
54	LECUSSAN	MALET	Bernard	Présent
55	LES TOURREILLES	SARRAQUIGNE	Denís	Absent
56	LESPITEAU	DUPUY	Jérôme	Présent
57	LESPUGUE	FOIX	Jean-François	Présent
58	LIEOUX	BARUTAUT	Alain	Présent
59	LILHAC	SIOUTAC	Gilbert	Présent
60	L'ISLE EN DODON	WELTER	Lionel	Présent
61	L'ISLE EN DODON	GAUTHIER	Chrystelle	Procuration à Lionel WELTER
62	L'ISLE EN DODON	MONFERRAN	Michel	Absent
63	LODES	BERREBI	Véronique	Présente
64	LOUDET	ATHIEL	Hervé	Suppléé par Nicolas BRESSE
65	MARTISSERRE	TOULON	Maryse	Présente
66	MAUVEZIN	PLANTE	Thierry	Présent
67	MIRAMBEAU	DE MARCHI	Josiane	Absente
68	MIRAMONT DE COMMINGES	VIGNEAUX	Laure	Présente
69	MOLAS	MEDOUS	Joëlle	Présente
70	MONDILHAN	GASPARD	Joseph	Présent
71	MONTBERNARD	COUMES	Pascal	Présent
72	MONTESQUIEU-GUITTAUT	ALVIN	Phillippe	Présent
73	MONTGAILLARD SUR SAVE	CHAINET	Julien	Absent
74	MONTMAURIN	AMIEL	Gabriel	Présent
75	MONTOULIEU SAINT-BERNARD	SORS	Camille	Présent
76	MONTRÉJEAU	MIQUEL	Eric	Procuration à Martine TARISSAN
77	MONTRÉJEAU	DUMOULIN	Maryse	Présente
78	MONTRÉJEAU	BRILAUD	Phillippe	Présent
79	MONTRÉJEAU	TARISSAN	Martine	Présente
80	MONTRÉJEAU	CAPOMASI	Michel	Absent
81	NÉNIGAN	CRESPIN	Damien	Absent
82	NIZAN SUR GESSE	SOLLE	Mathieu	Présent
83	PÉGUILHAN	LAURENTIES-BARRERE	Céline	Excusée
84	PEYRISSAS	LOUBEYRE	Guy	Présent
85	PEYROUZET	LAGRANGE	Philippe	Présent
86	POINTIS-INARD	TREINQUE	Didier	Présent

87	PONLAT-TAILLEBOURG	FOURTIES	Gilles	Présent
88	PUYMAURIN	BIASON	Valentin	Présent
89	RÉGADES	GASTO	Marlène	Présente
90	RIEUCAZE	CAZAUX	Jean-François	Absent
91	RIOLAS	DUPRAT	Michel	Présent
92	SAINT-ANDRE	CASTETS	David	Procuration à Gilbert SIOUTAC
93	SAINT-ELIX SEGLAN	SUSPENE	Nicolas	Présent
94	SAINT-FERRÉOL	BOUAS	Thierry	Absent
95	SAINT-FRAJOU	DAVEZAC	Alain	Présent
96	SAINT-GAUDENS	DUCLOS	Jean-Yves	Présent
97	SAINT-GAUDENS	GASTO OUSTRIC	Magali	Présente
98	SAINT-GAUDENS	SOUYRI	Jean-Luc	Présent
99	SAINT-GAUDENS	RAULET	Isabelle	Présente
100	SAINT-GAUDENS	HEUILLET	Eric	Procuration à Elisabeth ROUEDE
101	SAINT-GAUDENS	CAZES	Josette	Présente
102	SAINT-GAUDENS	PINET	Alain	Procuration à Didier LACOUZATTE
103	SAINT-GAUDENS	RIERA	Evelyne	Procuration à Josette CAZES
104	SAINT-GAUDENS	GUILLEMIN	Joël	Procuration à Vincent PUYMEGE
105	SAINT-GAUDENS	BITEAU	Marie-Pierre	Procuration à Jean-Luc SOUYRI
106	SAINT-GAUDENS	SAFORCADA	Pierre	Procuration à Manuel ISASI
107	SAINT-GAUDENS	MALET	Béatrice	Procuration à Evelyne SANSONETTO
108	SAINT-GAUDENS	AGNES	Jean-François	Présent
109	SAINT-GAUDENS	NAVARRÉ	Annie	Procuration à Véronique BERREBI
110	SAINT-GAUDENS	PUYMEGE	Vincent	Présent
111	SAINT-GAUDENS	RICOUL	Céline	Présente
112	SAINT-GAUDENS	ISASI	Manuel	Présent
113	SAINT-GAUDENS	ANTUNES	Arminda	Procuration à Isabelle RAULET
114	SAINT-GAUDENS	LACOUZATTE	Didier	Présent
115	SAINT-GAUDENS	FINI	Laura	Procuration à Jean-François AGNES
116	SAINT-GAUDENS	CAMPO-CASTILLO	Benoît	Procuration à Jean-Yves DUCLOS
117	SAINT-GAUDENS	LOUIS	Yves	Présent
118	SAINT-GAUDENS	FAUVERNIER	Annabelle	Présente
119	SAINT-GAUDENS	IMBERT	Frédéric	Présent
120	SAINT-IGNAN	ROUEDE	Elisabeth	Présente
121	SAINT-LARY-BOUJEAN	FARRE	Régis	Procuration à Evelyne BOUBEE
122	SAINT-LAURENT-SUR-SAVE	PITOUT	Daniel	Absent
123	SAINT-LOUP EN COMMINGES	BOUZIGUES	Denis	Présent
124	SAINT-MARCEY	MILLET	Chantal	Présente
125	SAINT-PÉ-DELBOSC	FORTASSIN	Jean-Pierre	Présent
126	SAINT-PLANCARD	FONTANEAU	Marie-Hélène	Présente
127	SALHERM	DE GAULEJAC	Michel	Présent
128	SAMAN	LACROIX	Julien	Absent
129	SAMOUILLAN	DANGLA	Jean-Paul	Suppléé par Jean MAURUC
130	SARRECAVE	BOUBEE	Evelyne	Présente
131	SARREMEZAN	ENEL	Catherine	Présente
132	SAUX ET POMARÈDE	SANSONETTO	Evelyne	Présente
133	SAVARTHÈS	GILLY	Martine	Présente
134	SÉDEILHAC	CASTERAN	Philippe	Absent
135	TERREBASSE	FERRERE	Jean	Présent
136	VALENTINE	NADALET	Marie	Présente
137	VILLENEUVE DE RIVIÈRE	SUBRA	Émilie	Absente
138	VILLENEUVE DE RIVIÈRE	HERY	Patrick	Absente
139	VILLENEUVE DE RIVIÈRE	VERDIER	Nadine	Présente
140	VILLENEUVE-LÉCUSSAN	BATMALE	Lionel	Absent

Secrétaire de séance : Alain FRECHOU

Délibération n° 2024-87

**CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE CŒUR ET COTEAUX COMMINGES
SUBVENTION 2024**

Madame la Présidente présente le rapport suivant :

Afin d'assurer le fonctionnement du Centre Intercommunal d'Action Sociale Cœur et Coteaux Comminges, il convient de lui allouer une subvention annuelle de 552 400.00 €.

Vu la délibération n° 2023-235 en date du 14 décembre 2023 approuvant le versement d'une avance sur la subvention 2024, d'un montant de 276 000 €,

Vu la délibération n° 2024-008 en date du 14 mars 2024 approuvant le versement d'une avance complémentaire sur la subvention 2024, d'un montant de 160 000 €,

Vu la Commission des Finances en date du 25 avril 2024,

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire DÉCIDE :

- **D'ATTRIBUER**, au Centre Intercommunal d'Action Sociale Cœur et Coteaux Comminges, une subvention pour l'année 2024 d'un montant de 552 400 € (avances comprises),

- **DE DIRE** que cette somme est inscrite dans le budget primitif 2024.

POUR : 115

CONTRE : //

ABSTENTION : //

ADOPTÉE

Fait et délibéré le 29 avril 2024.

Pour extrait conforme,

La Présidente,

Magali GASTO OUSTRIC



La Présidente,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte ;
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois suivant sa publication.



CŒUR & COTEAUX
COMMINGES
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

N°2024-88

Objet : BUDGET RÉGIE DES TRANSPORTS – Subvention 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-neuf avril, les conseillers communautaires de la Communauté de Communes Cœur et Coteaux Comminges, dûment convoqués, se sont réunis en Conseil Communautaire, à Villeneuve de Rivière, sous la Présidence de Magali GASTO OUSTRIC, Présidente.

Conseillers communautaires		EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
En exercice	140	
Présents	97	Date de la convocation : 16 avril 2024
Procurations	21	
Votants	118	

Présents / Excusés / Absents / Procurations / Suppléances

	Commune	Nom	Prénom	
1	AGASSAC	ANE	Serge	Présent
2	ALAN	BEAUSOR	Francis	Présent
3	AMBAX	MIQUEL	Daniel	Présent
4	ANAN	BRIOL	Laurent	Présent
5	ASPRET-SARRAT	NOGUES	Lydie	Présent
6	AULON	DURROUX	Jean-Claude	Présent
7	AURIGNAC	LOSEGO	Jean-Michel	Présent
8	AURIGNAC	DARNISE	Laurence	Procuration à JM LOSEGO
9	AUSSON	BARRAU	Yves-Pierre	Absent
10	BACHAS	BRINI	Bouziane	Absent
11	BALESTA	DASQUE	Jean-Charles	Présent
12	BENQUE	LASSERRE	Jean-Claude	Présent
13	BLAJAN	CASTEX	Jean-Bernard	Absent
14	BOISSÈDE	FRECHOU	Alain	Présent
15	BORDES DE RIVIÈRE	CAPERAN-LORENZI	Geneviève	Absente
16	BOUDRAC	CLARENS	Gilles	Absent
17	BOULOGNE SUR GESSE	BOUBEE	Alain	Présent
18	BOULOGNE SUR GESSE	CAUBET	Fabienne	Présente
19	BOULOGNE SUR GESSE	ADOUE	Jérôme	Présent
20	BOUSSAN	BOUBE	Patrick	Présent
21	BOUZIN	PASSAMENT	Alain	Absent
22	CARDEILHAC	BOYER	Raymond	Présent
23	CASSAGNABÈRE-TOURNAS	VIGNES	Philippe	Présent
24	CASTELGAILLARD	DUCCLOS	Robert	Présent
25	CASTERA VIGNOLLES	POUZOL	Thierry	Procuration à Julien LACROIX
26	CAZAC	PRIAULT	Françoise	Absente
27	CAZARIL-TAMBOURÈS	LEFRANC	Gérard	Absent
28	CAZENEUVE-MONTAUT	TESSER	Christian	Présent
29	CHARLAS	DUCCLOS	Jean-Pierre	Présent

30	CIADOUX	TOUBERT	Thierry	Présent
31	CLARAC	MANENT-MANENT	Jean-Paul	Procuration à Alain BARUTAUT
32	COUEILLES	FABARON	Bernard	Présent
33	CUGURON	SANTAMARIA	Christine	Présente
34	EOUX	REY	Monique	Présente
35	ESCANECRABE	ARSEGUET	Jean-Claude	Présent
36	ESPARRON	MASSARIN	André	Suppléé par Jean-Claude LAJOUS
37	ESTANCARBON	SOUPENE	Daniel	Présent
38	FABAS	DAMIENS	Gérald	Présent
39	FRANQUEVIELLE	NICOLAS	Virginie	Absente
40	FRONTIGNAN-SAVÈS	SALLES	Thierry	Présent
41	GENSAC DE BOULOGNE	SABATHE	Daniel	Présent
42	GOUDEX	MANAVIT	Laurent	Procuration à Thierry PLANTE
43	LABARTHE-INARD	ALBENQUE	Jacques	Suppléé par G FRANCO
44	LABARTHE-RIVIERE	VOUGNY	Claire	Présente
45	LABARTHE-RIVIERE	DAVAND	Sébastien	Présent
46	LABASTIDE-PAUMÈS	BRUMAS	Catherine	Présente
47	LALOURET-LAFFITEAU	LAFFORGUE	Jean-Claude	Suppléé par Martine RIEU
48	LANDORTHE	CORTINAS	Lucienne	Présente
49	LANDORTHE	RAMOS	Jacqueline	Procuration à Lucienne CORTINAS
50	LARCAN	FOURMENT	Henri	Présent
51	LARROQUE	RENON	Jean-Louis	Procuration à Jean-Pierre DUCLOS
52	LATOUE	BOSC	Pierre	Présent
53	LE CUING	DUPUY	David	Présent
54	LECUSSAN	MALET	Bernard	Présent
55	LES TOURREILLES	SARRAQUIGNE	Denis	Présent
56	LESPITEAU	DUPUY	Jérôme	Présent
57	LESPUGUE	FOIX	Jean-François	Présent
58	LIEOUX	BARUTAUT	Alain	Présent
59	LILHAC	SIOUTAC	Gilbert	Présent
60	L'ISLE EN DODON	WELTER	Lionel	Présent
61	L'ISLE EN DODON	GAUTHIER	Chrystelle	Procuration à Lionnel WELTER
62	L'ISLE EN DODON	MONFERRAN	Michel	Absent
63	LODES	BERREBI	Véronique	Présente
64	LOUDET	ATHIEL	Hervé	Suppléé par Nicolas BRESSE
65	MARTISSERRE	TOULON	Maryse	Présente
66	MAUVEZIN	PLANTE	Thierry	Présent
67	MIRAMBEAU	DE MARCHI	Josiane	Absente
68	MIRAMONT DE COMMINGES	VIGNEAUX	Laure	Présente
69	MOLAS	MEDOUS	Joëlle	Présente
70	MONDILHAN	GASPARD	Joseph	Présent
71	MONTBERNARD	COUMES	Pascal	Présent
72	MONTESQUIEU-GUITTAUT	ALVIN	Philippe	Présent
73	MONTGAILLARD SUR SAVE	CHAINET	Julien	Absent
74	MONTMAURIN	AMIEL	Gabriel	Présent
75	MONTOULIEU SAINT-BERNARD	SORS	Camille	Présent
76	MONTRÉJEAU	MIQUEL	Eric	Procuration à Martine TARISSAN
77	MONTRÉJEAU	DUMOULIN	Maryse	Présente
78	MONTRÉJEAU	BRILAUD	Philippe	Présent
79	MONTRÉJEAU	TARISSAN	Martine	Présente
80	MONTRÉJEAU	CAPOMASI	Michel	Absent
81	NÉNIGAN	CRESPIN	Damien	Absent
82	NIZAN SUR GESSE	SOLLE	Mathieu	Présent
83	PÉGUILHAN	LAURENTIES-BARRERE	Céline	Excusée
84	PEYRISSAS	LOUBEYRE	Guy	Présent
85	PEYROUZET	LAGRANGE	Philippe	Présent
86	POINTIS-INARD	TREINQUE	Didier	Présent

87	PONLAT-TAILLEBOURG	FOURTIES	Gilles	Présent
88	PUYMAURIN	BIASON	Valentin	Présent
89	RÉGADES	GASTO	Marlène	Présente
90	RIEUCAZE	CAZAUX	Jean-François	Absent
91	RIOLAS	DUPRAT	Michel	Présent
92	SAINT-ANDRE	CASTETS	David	Procuration à Gilbert SIOUTAC
93	SAINT-ELIX SEGLAN	SUSPENE	Nicolas	Présent
94	SAINT-FERRÉOL	BOUAS	Thierry	Absent
95	SAINT-FRAJOU	DAVEZAC	Alain	Présent
96	SAINT-GAUDENS	DUCLOS	Jean-Yves	Présent
97	SAINT-GAUDENS	GASTO OUSTRIC	Magali	Présente
98	SAINT-GAUDENS	SOUYRI	Jean-Luc	Présent
99	SAINT-GAUDENS	RAULET	Isabelle	Présente
100	SAINT-GAUDENS	HEUILLET	Eric	Procuration à Elisabeth ROUEDE
101	SAINT-GAUDENS	CAZES	Josette	Présente
102	SAINT-GAUDENS	PINET	Alain	Procuration à Didier LACOUZATTE
103	SAINT-GAUDENS	RIERA	Evelyne	Procuration à Josette CAZES
104	SAINT-GAUDENS	GUILLERMIN	Joël	Procuration à Vincent PUYMEGE
105	SAINT-GAUDENS	BITEAU	Marie-Pierre	Procuration à Jean-Luc SOUYRI
106	SAINT-GAUDENS	SAFORCADA	Pierre	Procuration à Manuel ISASI
107	SAINT-GAUDENS	MALET	Béatrice	Procuration à Evelyne SANSONETTO
108	SAINT-GAUDENS	AGNES	Jean-François	Présent
109	SAINT-GAUDENS	NAVARRÉ	Annie	Procuration à Véronique BERREBI
110	SAINT-GAUDENS	PUYMEGE	Vincent	Présent
111	SAINT-GAUDENS	RICOUL	Céline	Présente
112	SAINT-GAUDENS	ISASI	Manuel	Présent
113	SAINT-GAUDENS	ANTUNES	Arminda	Procuration à Isabelle RAULET
114	SAINT-GAUDENS	LACOUZATTE	Didier	Présent
115	SAINT-GAUDENS	FINI	Laura	Procuration à Jean-François AGNES
116	SAINT-GAUDENS	CAMPO-CASTILLO	Benoît	Procuration à Jean-Yves DUCLOS
117	SAINT-GAUDENS	LOUIS	Yves	Présent
118	SAINT-GAUDENS	FAUVERNIER	Annabelle	Présente
119	SAINT-GAUDENS	IMBERT	Frédéric	Présent
120	SAINT-IGNAN	ROUEDE	Elisabeth	Présente
121	SAINT-LARY-BOUJEAN	FARRE	Régis	Procuration à Evelyne BOUBEE
122	SAINT-LAURENT-SUR-SAVE	PITOUT	Daniel	Absent
123	SAINT-LOUP EN COMMINGES	BOUZIGUES	Denis	Présent
124	SAINT-MARCET	MILLET	Chantal	Présente
125	SAINT-PÉ-DELBOSC	FORTASSIN	Jean-Pierre	Présent
126	SAINT-PLANCARD	FONTANEAU	Marie-Hélène	Présente
127	SALHERM	DE GAULEJAC	Michel	Présent
128	SAMAN	LACROIX	Julien	Présent
129	SAMOUILLAN	DANGLA	Jean-Paul	Suppléé par Jean MAURUC
130	SARRECAVE	BOUBEE	Evelyne	Présente
131	SARREMEZAN	ENEL	Catherine	Présente
132	SAUX ET POMARÈDE	SANSONETTO	Evelyne	Présente
133	SAVARTHÈS	GILLY	Martine	Présente
134	SÉDEILHAC	CASTERAN	Philippe	Absent
135	TERREBASSE	FERRERE	Jean	Présent
136	VALENTINE	NADALET	Marie	Présente
137	VILLENEUVE DE RIVIÈRE	SUBRA	Émilie	Absente
138	VILLENEUVE DE RIVIÈRE	HERY	Patrick	Absente
139	VILLENEUVE DE RIVIÈRE	VERDIER	Nadine	Présente
140	VILLENEUVE-LÉCUSSAN	BATMALE	Lionel	Absent

Secrétaire de séance : Alain FRECHOU

Délibération n° 2024-88

BUDGET RÉGIE DES TRANSPORTS – SUBVENTION 2024

Madame la Présidente présente le rapport suivant :

Afin d'assurer le fonctionnement de la Régie des Transports, il convient de lui allouer une subvention annuelle de 446 193 € TTC (405 630 € HT).

Vu la délibération n° 2023-233 en date du 14 décembre 2023 approuvant le versement d'une avance sur la subvention 2024, d'un montant de 187 550 €,

Vu la Commission des Finances en date du 25 avril 2024,

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire DÉCIDE :

- **D'ATTRIBUER**, à la Régie des transports, pour l'année 2024, une subvention d'un montant de 446 193 € TTC (405 630 € HT), avance comprise.
- **DE DIRE** que cette somme est inscrite au compte 6573641 dans le budget primitif 2024.

POUR : 118

CONTRE : //

ABSTENTION : //

ADOPTÉE

Fait et délibéré le 29 avril 2024.

Pour extrait conforme,

La Présidente,
Magali GASTO OUSTRIC



La Présidente,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte ;
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois suivant sa publication.



**CŒUR & COTEAUX
COMMINGES**
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

N°2024-89

Objet : SYNDICAT MIXTE GARONNE AMONT – Participation 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-neuf avril, les conseillers communautaires de la Communauté de Communes Cœur et Coteaux Comminges, dûment convoqués, se sont réunis en Conseil Communautaire, à Villeneuve de Rivière, sous la Présidence de Magali GASTO OUSTRIC, Présidente.

Conseillers communautaires		EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
En exercice	140	
Présents	96	Date de la convocation : 16 avril 2024
Procurations	21	
Votants	117	

Présents / Excusés / Absents / Procurations / Suppléances

	Commune	Nom	Prénom	
1	AGASSAC	ANE	Serge	Présent
2	ALAN	BEAUSOR	Francis	Présent
3	AMBAX	MIQUEL	Daniel	Présent
4	ANAN	BRIOL	Laurent	Présent
5	ASPRET-SARRAT	NOGUES	Lydie	Présent
6	AULON	DURROUX	Jean-Claude	Présent
7	AURIGNAC	LOSEGO	Jean-Michel	Présent
8	AURIGNAC	DARNISE	Laurence	Procuration à JM LOSEGO
9	AUSSON	BARRAU	Yves-Pierre	Absent
10	BACHAS	BRINI	Bouziane	Absent
11	BALESTA	DASQUE	Jean-Charles	Présent
12	BENQUE	LASSERRE	Jean-Claude	Présent
13	BLAJAN	CASTEX	Jean-Bernard	Absent
14	BOISSÈDE	FRECHOU	Alain	Ne prend pas part au vote
15	BORDES DE RIVIÈRE	CAPERAN-LORENZI	Geneviève	Absente
16	BOUDRAC	CLARENS	Gilles	Absent
17	BOULOGNE SUR GESSE	BOUBEE	Alain	Présent
18	BOULOGNE SUR GESSE	CAUBET	Fabienne	Présente
19	BOULOGNE SUR GESSE	ADOUE	Jérôme	Présent
20	BOUSSAN	BOUBE	Patrick	Présent
21	BOUZIN	PASSAMENT	Alain	Absent
22	CARDEILHAC	BOYER	Raymond	Présent
23	CASSAGNABÈRE-TOURNAS	VIGNES	Philippe	Présent
24	CASTELGAILLARD	DUCCLOS	Robert	Présent
25	CASTERA VIGNOLLES	POUZOL	Thierry	Procuration à Julien LACROIX
26	CAZAC	PRIAULT	Françoise	Absente
27	CAZARIL-TAMBOURÈS	LEFRANC	Gérard	Absent
28	CAZENEUVE-MONTAUT	TESSER	Christian	Présent
29	CHARLAS	DUCCLOS	Jean-Pierre	Présent

30	CIADOUX	TOUBERT	Thierry	Présent
31	CLARAC	MANENT-MANENT	Jean-Paul	Procuration à Alain BARUTAUT
32	COUEILLES	FABARON	Bernard	Présent
33	CUGURON	SANTAMARIA	Christine	Présente
34	EOUX	REY	Monique	Présente
35	ESCANECRABE	ARSEGUET	Jean-Claude	Présent
36	ESPARRON	MASSARIN	André	Suppléé par Jean-Claude LAJOUS
37	ESTANCARBON	SOUPENE	Daniel	Présent
38	FABAS	DAMIENS	Gérald	Présent
39	FRANQUEVIELLE	NICOLAS	Virginie	Absente
40	FRONTIGNAN-SAVÈS	SALLES	Thierry	Présent
41	GENSAC DE BOULOGNE	SABATHE	Daniel	Présent
42	GOUDEX	MANAVIT	Laurent	Procuration à Thierry PLANTE
43	LABARTHE-INARD	ALBENQUE	Jacques	Suppléé par G FRANCO
44	LABARTHE-RIVIERE	VOUGNY	Claire	Présente
45	LABARTHE-RIVIERE	DAVAND	Sébastien	Présent
46	LABASTIDE-PAUMÈS	BRUMAS	Catherine	Présente
47	LALOURET-LAFFITEAU	LAFFORGUE	Jean-Claude	Suppléé par Martine RIEU
48	LANDORTHE	CORTINAS	Lucienne	Présente
49	LANDORTHE	RAMOS	Jacqueline	Procuration à Lucienne CORTINAS
50	LARCAN	FOURMENT	Henri	Présent
51	LARROQUE	RENON	Jean-Louis	Procuration à Jean-Pierre DUCLOS
52	LATOUE	BOSC	Pierre	Présent
53	LE CUING	DUPUY	David	Présent
54	LECUSSAN	MALET	Bernard	Présent
55	LES TOURREILLES	SARRAQUIGNE	Denis	Présent
56	LESPITEAU	DUPUY	Jérôme	Présent
57	LESPUGUE	FOIX	Jean-François	Présent
58	LIEOUX	BARUTAUT	Alain	Présent
59	LILHAC	SIOUTAC	Gilbert	Présent
60	L'ISLE EN DODON	WELTER	Lionel	Présent
61	L'ISLE EN DODON	GAUTHIER	Chrystelle	Procuration à Lionel WELTER
62	L'ISLE EN DODON	MONFERRAN	Michel	Absent
63	LODES	BERREBI	Véronique	Présente
64	LOUDET	ATHIEL	Hervé	Suppléé par Nicolas BRESSE
65	MARTISSERRE	TOULON	Maryse	Présente
66	MAUVEZIN	PLANTE	Thierry	Présent
67	MIRAMBEAU	DE MARCHI	Josiane	Absente
68	MIRAMONT DE COMMINGES	VIGNEAUX	Laure	Présente
69	MOLAS	MEDOUS	Joëlle	Présente
70	MONDILHAN	GASPARD	Joseph	Présent
71	MONTBERNARD	COUMES	Pascal	Présent
72	MONTESQUIEU-GUITTAUT	ALVIN	Philippe	Présent
73	MONTGAILLARD SUR SAVE	CHAINET	Julien	Absent
74	MONTMAURIN	AMIEL	Gabriel	Présent
75	MONTOULIEU SAINT-BERNARD	SORS	Camille	Présent
76	MONTRÉJEAU	MIQUEL	Eric	Procuration à Martine TARISSAN
77	MONTRÉJEAU	DUMOULIN	Maryse	Présente
78	MONTRÉJEAU	BRILAUD	Philippe	Présent
79	MONTRÉJEAU	TARISSAN	Martine	Présente
80	MONTRÉJEAU	CAPOMASI	Michel	Absent
81	NÉNIGAN	CRESPIN	Damien	Absent
82	NIZAN SUR GESSE	SOLLE	Mathieu	Présent
83	PÉGUILHAN	LAURENTIES-BARRERE	Céline	Excusée
84	PEYRISSAS	LOUBEYRE	Guy	Présent
85	PEYROUZET	LAGRANGE	Philippe	Présent
86	POINTIS-INARD	TREINQUE	Didier	Présent

87	PONLAT-TAILLEBOURG	FOURTIES	Gilles	Présent
88	PUYMAURIN	BIASON	Valentin	Présent
89	RÉGADES	GASTO	Marlène	Présente
90	RIEUCAZE	CAZAUX	Jean-François	Absent
91	RIOLAS	DUPRAT	Michel	Présent
92	SAINT-ANDRE	CASTETS	David	Procuration à Gilbert SIOUTAC
93	SAINT-ELIX SEGLAN	SUSPENE	Nicolas	Présent
94	SAINT-FERRÉOL	BOUAS	Thierry	Absent
95	SAINT-FRAJOU	DAVEZAC	Alain	Présent
96	SAINT-GAUDENS	DUCLOS	Jean-Yves	Présent
97	SAINT-GAUDENS	GASTO OUSTRIC	Magali	Présente
98	SAINT-GAUDENS	SOUYRI	Jean-Luc	Présent
99	SAINT-GAUDENS	RAULET	Isabelle	Présente
100	SAINT-GAUDENS	HEUILLET	Eric	Procuration à Elisabeth ROUEDE
101	SAINT-GAUDENS	CAZES	Josette	Présente
102	SAINT-GAUDENS	PINET	Alain	Procuration à Didier LACOUZATTE
103	SAINT-GAUDENS	RIERA	Evelyne	Procuration à Josette CAZES
104	SAINT-GAUDENS	GUILLERMIN	Joël	Procuration à Vincent PUYMEGE
105	SAINT-GAUDENS	BITEAU	Marie-Pierre	Procuration à Jean-Luc SOUYRI
106	SAINT-GAUDENS	SAFORCADA	Pierre	Procuration à Manuel ISASI
107	SAINT-GAUDENS	MALET	Béatrice	Procuration à Evelyne SANSONETTO
108	SAINT-GAUDENS	AGNES	Jean-François	Présent
109	SAINT-GAUDENS	NAVARRÉ	Annie	Procuration à Véronique BERREBI
110	SAINT-GAUDENS	PUYMEGE	Vincent	Présent
111	SAINT-GAUDENS	RICOUL	Céline	Présente
112	SAINT-GAUDENS	ISASI	Manuel	Présent
113	SAINT-GAUDENS	ANTUNES	Arminda	Procuration à Isabelle RAULET
114	SAINT-GAUDENS	LACOUZATTE	Didier	Présent
115	SAINT-GAUDENS	FINI	Laura	Procuration à Jean-François AGNES
116	SAINT-GAUDENS	CAMPO-CASTILLO	Benoît	Procuration à Jean-Yves DUCLOS
117	SAINT-GAUDENS	LOUIS	Yves	Présent
118	SAINT-GAUDENS	FAUVERNIER	Annabelle	Présente
119	SAINT-GAUDENS	IMBERT	Frédéric	Présent
120	SAINT-IGNAN	ROUEDE	Elisabeth	Présente
121	SAINT-LARY-BOUJEAN	FARRE	Régis	Procuration à Evelyne BOUBEE
122	SAINT-LAURENT-SUR-SAVE	PITOUT	Daniel	Absent
123	SAINT-LOUP EN COMMINGES	BOUZIGUES	Denis	Présent
124	SAINT-MARCET	MILLET	Chantal	Présente
125	SAINT-PÉ-DELBOSC	FORTASSIN	Jean-Pierre	Présent
126	SAINT-PLANCARD	FONTANEAU	Marie-Hélène	Présente
127	SALHERM	DE GAULEJAC	Michel	Présent
128	SAMAN	LACROIX	Julien	Présent
129	SAMOUILLAN	DANGLA	Jean-Paul	Suppléé par Jean MAURUC
130	SARRECAVE	BOUBEE	Evelyne	Présente
131	SARREMEZAN	ENEL	Catherine	Présente
132	SAUX ET POMARÈDE	SANSONETTO	Evelyne	Présente
133	SAVARTHÈS	GILLY	Martine	Présente
134	SÉDEILHAC	CASTERAN	Philippe	Absent
135	TERREBASSE	FERRERE	Jean	Présent
136	VALENTINE	NADALET	Marie	Présente
137	VILLENEUVE DE RIVIÈRE	SUBRA	Émilie	Absente
138	VILLENEUVE DE RIVIÈRE	HERY	Patrick	Absente
139	VILLENEUVE DE RIVIÈRE	VERDIER	Nadine	Présente
140	VILLENEUVE-LÉCUSSAN	BATMALE	Lionel	Absent

Secrétaire de séance : Alain FRECHOU

Délibération n° 2024-89

**SYNDICAT MIXTE GARONNE AMONT
PARTICIPATION 2024**

Madame la Présidente donne lecture du rapport suivant :

Vu la délibération n° 2023-225 du 14 décembre 2023, approuvant le versement d'une avance sur la participation de 2024, pour un montant de 50 000,00 €,

Vu la délibération n° 2024-06 du Comité Syndical du Syndicat Mixte Garonne Amont, en date du 22 février 2024, portant vote du montant de la contribution 2024 de la Communauté de Communes pour 173 551€,

Vu la Commission des Finances en date du 25 avril 2024,

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire DÉCIDE :

- **D'ATTRIBUER** au Syndicat Mixte Garonne Amont, une participation 2024, d'un montant de 173 551 € (avance comprise),
- **DE DIRE** que les crédits sont inscrits au budget 2024, article 65568.

POUR : 117

CONTRE : //

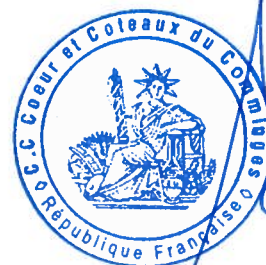
ABSTENTION : //

ADOPTÉE

Fait et délibéré le 29 avril 2024.

Pour extrait conforme,

La Présidente,
Magali GASTO OUSTRIC



La Présidente,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte ;
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois suivant sa publication.



CŒUR & COTEAUX
COMMINGES
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

N°2024-90

Objet : HAUTE GARONNE NUMERIQUE – Participation 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-neuf avril, les conseillers communautaires de la Communauté de Communes Cœur et Coteaux Comminges, dûment convoqués, se sont réunis en Conseil Communautaire, à Villeneuve de Rivière, sous la Présidence de Magali GASTO OUSTRIC, Présidente.

Conseillers communautaires		EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
En exercice	140	
Présents	97	Date de la convocation : 16 avril 2024
Procurations	21	
Votants	118	

Présents / Excusés / Absents / Procurations / Suppléances

	Commune	Nom	Prénom	
1	AGASSAC	ANE	Serge	Présent
2	ALAN	BEAUSOR	Francis	Présent
3	AMBAX	MIQUEL	Daniel	Présent
4	ANAN	BRIOL	Laurent	Présent
5	ASPRET-SARRAT	NOGUES	Lydie	Présent
6	AULON	DURROUX	Jean-Claude	Présent
7	AURIGNAC	LOSEGO	Jean-Michel	Présent
8	AURIGNAC	DARNISE	Laurence	Procuration à JM LOSEGO
9	AUSSON	BARRAU	Yves-Pierre	Absent
10	BACHAS	BRINI	Bouziane	Absent
11	BALESTA	DASQUE	Jean-Charles	Présent
12	BENQUE	LASSERRE	Jean-Claude	Présent
13	BLAJAN	CASTEX	Jean-Bernard	Absent
14	BOISSÈDE	FRECHOU	Alain	Présent
15	BORDES DE RIVIÈRE	CAPERAN-LORENZI	Geneviève	Absente
16	BOUDRAC	CLARENS	Gilles	Absent
17	BOULOGNE SUR GESSE	BOUBEE	Alain	Présent
18	BOULOGNE SUR GESSE	CAUBET	Fabienne	Présente
19	BOULOGNE SUR GESSE	ADOUE	Jérôme	Présent
20	BOUSSAN	BOUBE	Patrick	Présent
21	BOUZIN	PASSAMENT	Alain	Absent
22	CARDEILHAC	BOYER	Raymond	Présent
23	CASSAGNABÈRE-TOURNAS	VIGNES	Philippe	Présent
24	CASTELGAILLARD	DUCLOS	Robert	Présent
25	CASTERA VIGNOLLES	POUZOL	Thierry	Procuration à Julien LACROIX
26	CAZAC	PRIAULT	Françoise	Absente
27	CAZARIL-TAMBOURÈS	LEFRANC	Gérard	Absent
28	CAZENEUVE-MONTAUT	TESSER	Christian	Présent
29	CHARLAS	DUCLOS	Jean-Pierre	Présent

30	CIADOUX	TOUBERT	Thierry	Présent
31	CLARAC	MANENT-MANENT	Jean-Paul	Procuration à Alain BARUTAUT
32	COUEILLES	FABARON	Bernard	Présent
33	CUGURON	SANTAMARIA	Christine	Présente
34	EOUX	REY	Monique	Présente
35	ESCANECRABE	ARSEGUET	Jean-Claude	Présent
36	ESPARRON	MASSARIN	André	Suppléé par Jean-Claude LAJOUS
37	ESTANCARBON	SOUPENE	Daniel	Présent
38	FABAS	DAMIENS	Gérald	Présent
39	FRANQUEVIELLE	NICOLAS	Virginie	Absente
40	FRONTIGNAN-SAVÈS	SALLES	Thierry	Présent
41	GENSAC DE BOULOGNE	SABATHE	Daniel	Présent
42	GOUDEX	MANAVIT	Laurent	Procuration à Thierry PLANTE
43	LABARTHE-INARD	ALBENQUE	Jacques	Suppléé par G FRANCO
44	LABARTHE-RIVIERE	VOUGNY	Claire	Présente
45	LABARTHE-RIVIERE	DAVAND	Sébastien	Présent
46	LABASTIDE-PAUMÈS	BRUMAS	Catherine	Présente
47	LALOURET-LAFFITEAU	LAFFORGUE	Jean-Claude	Suppléé par Martine RIEU
48	LANDORTHE	CORTINAS	Lucienne	Présente
49	LANDORTHE	RAMOS	Jacqueline	Procuration à Lucienne CORTINAS
50	LARCAN	FOURMENT	Henri	Présent
51	LARROQUE	RENON	Jean-Louis	Procuration à Jean-Pierre DUCLOS
52	LATOUE	BOSC	Pierre	Présent
53	LE CUING	DUPUY	David	Présent
54	LECUSSAN	MALET	Bernard	Présent
55	LES TOURREILLES	SARRAQUIGNE	Denis	Présent
56	LESPITEAU	DUPUY	Jérôme	Présent
57	LESPUGUE	FOIX	Jean-François	Présent
58	LIEOUX	BARUTAUT	Alain	Présent
59	LILHAC	SIOUTAC	Gilbert	Présent
60	L'ISLE EN DODON	WELTER	Lionel	Présent
61	L'ISLE EN DODON	GAUTHIER	Chrystelle	Procuration à Lionel WELTER
62	L'ISLE EN DODON	MONFERRAN	Michel	Absent
63	LODES	BERREBI	Véronique	Présente
64	LOUDET	ATHIEL	Hervé	Suppléé par Nicolas BRESSE
65	MARTISSERRE	TOULON	Maryse	Présente
66	MAUVEZIN	PLANTE	Thierry	Présent
67	MIRAMBEAU	DE MARCHI	Josiane	Absente
68	MIRAMONT DE COMMINGES	VIGNEAUX	Laure	Présente
69	MOLAS	MEDOUS	Joëlle	Présente
70	MONDILHAN	GASPARD	Joseph	Présent
71	MONTBERNARD	COUMES	Pascal	Présent
72	MONTESQUIEU-GUITTAUT	ALVIN	Philippe	Présent
73	MONTGAILLARD SUR SAVE	CHAINET	Julien	Absent
74	MONTMAURIN	AMIEL	Gabriel	Présent
75	MONTLOULIEU SAINT-BERNARD	SORS	Camille	Présent
76	MONTRÉJEAU	MIQUEL	Eric	Procuration à Martine TARISSAN
77	MONTRÉJEAU	DUMOULIN	Maryse	Présente
78	MONTRÉJEAU	BRILAUD	Philippe	Présent
79	MONTRÉJEAU	TARISSAN	Martine	Présente
80	MONTRÉJEAU	CAPOMASI	Michel	Absent
81	NÉNIGAN	CRESPIN	Damien	Absent
82	NIZAN SUR GESSE	SOLLE	Mathieu	Présent
83	PÉGUILHAN	LAURENTIES-BARRERE	Céline	Excusée
84	PEYRISSAS	LOUBEYRE	Guy	Présent
85	PEYROUZET	LAGRANGE	Philippe	Présent
86	POINTIS-INARD	TREINQUE	Didier	Présent

87	PONLAT-TAILLEBOURG	FOURTIES	Gilles	Présent
88	PUYMAURIN	BIASON	Valentin	Présent
89	RÉGADES	GASTO	Marlène	Présente
90	RIEUCAZE	CAZAUX	Jean-François	Absent
91	RIOLAS	DUPRAT	Michel	Présent
92	SAINT-ANDRE	CASTETS	David	Procuration à Gilbert SIOUTAC
93	SAINT-ELIX SEGLAN	SUSPENE	Nicolas	Présent
94	SAINT-FERRÉOL	BOUAS	Thierry	Absent
95	SAINT-FRAJOU	DAVEZAC	Alain	Présent
96	SAINT-GAUDENS	DUCLOS	Jean-Yves	Présent
97	SAINT-GAUDENS	GASTO OUSTRIC	Magali	Présente
98	SAINT-GAUDENS	SOUYRI	Jean-Luc	Présent
99	SAINT-GAUDENS	RAULET	Isabelle	Présente
100	SAINT-GAUDENS	HEUILLET	Eric	Procuration à Elisabeth ROUEDE
101	SAINT-GAUDENS	CAZES	Josette	Présente
102	SAINT-GAUDENS	PINET	Alain	Procuration à Didier LACOUZATTE
103	SAINT-GAUDENS	RIERA	Evelyne	Procuration à Josette CAZES
104	SAINT-GAUDENS	GUILLERMIN	Joël	Procuration à Vincent PUYMEGE
105	SAINT-GAUDENS	BITEAU	Marie-Pierre	Procuration à Jean-Luc SOUYRI
106	SAINT-GAUDENS	SAFORCADA	Pierre	Procuration à Manuel ISASI
107	SAINT-GAUDENS	MALET	Béatrice	Procuration à Evelyne SANSONETTO
108	SAINT-GAUDENS	AGNES	Jean-François	Présent
109	SAINT-GAUDENS	NAVARRÉ	Annie	Procuration à Véronique BERREBI
110	SAINT-GAUDENS	PUYMEGE	Vincent	Présent
111	SAINT-GAUDENS	RICOUL	Céline	Présente
112	SAINT-GAUDENS	ISASI	Manuel	Présent
113	SAINT-GAUDENS	ANTUNES	Arminda	Procuration à Isabelle RAULET
114	SAINT-GAUDENS	LACOUZATTE	Didier	Présent
115	SAINT-GAUDENS	FINI	Laura	Procuration à Jean-François AGNES
116	SAINT-GAUDENS	CAMPO-CASTILLO	Benoît	Procuration à Jean-Yves DUCLOS
117	SAINT-GAUDENS	LOUIS	Yves	Présent
118	SAINT-GAUDENS	FAUVERNIER	Annabelle	Présente
119	SAINT-GAUDENS	IMBERT	Frédéric	Présent
120	SAINT-IGNAN	ROUEDE	Elisabeth	Présente
121	SAINT-LARY-BOUJEAN	FARRE	Régis	Procuration à Evelyne BOUBEE
122	SAINT-LAURENT-SUR-SAVE	PITOUT	Daniel	Absent
123	SAINT-LOUP EN COMMINGES	BOUZIGUES	Denis	Présent
124	SAINT-MARCET	MILLET	Chantal	Présente
125	SAINT-PÉ-DELBOSC	FORTASSIN	Jean-Pierre	Présent
126	SAINT-PLANCARD	FONTANEAU	Marie-Hélène	Présente
127	SALHERM	DE GAULEJAC	Michel	Présent
128	SAMAN	LACROIX	Julien	Présent
129	SAMOUILLAN	DANGLA	Jean-Paul	Suppléé par Jean MAURUC
130	SARRECAVE	BOUBEE	Evelyne	Présente
131	SARREMEZAN	ENEL	Catherine	Présente
132	SAUX ET POMARÈDE	SANSONETTO	Evelyne	Présente
133	SAVARTHÈS	GILLY	Martine	Présente
134	SÉDEILHAC	CASTERAN	Philippe	Absent
135	TERREBASSE	FERRERE	Jean	Présent
136	VALENTINE	NADALET	Marie	Présente
137	VILLENEUVE DE RIVIÈRE	SUBRA	Émilie	Absente
138	VILLENEUVE DE RIVIÈRE	HERY	Patrick	Absente
139	VILLENEUVE DE RIVIÈRE	VERDIER	Nadine	Présente
140	VILLENEUVE-LÉCUSSAN	BATMALE	Lionel	Absent

Secrétaire de séance : Alain FRECHOU

Délibération n° 2024-90

HAUTE-GARONNE NUMERIQUE - PARTICIPATION 2024

Madame la Présidente présente le rapport suivant :

Le Syndicat Mixte Haute-Garonne Numérique, créé en juin 2016, par la volonté du Conseil Départemental et des intercommunalités, développe des solutions pour amener, au plus vite, le Très-haut Débit dans toutes les communes du département et préparer le déploiement de la Fibre Optique vers la totalité des logements et des locaux professionnels qui se trouvent sur le territoire.

La Communauté de Communes Cœur et Coteaux Comminges adhère pour la totalité de son territoire au Syndicat Mixte Ouvert Haute-Garonne Numérique.

La participation de la Communauté de communes s'élève à un montant total de :

- 72 638.40 € au titre du fonctionnement, ventilée en deux appels de 36 319.20 € chacun.
- 37 499,00 € au titre de l'investissement, ventilée en deux appels de 18 749.50 € chacun.

Vu la commission des finances en date du 25 avril 2024,

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire DÉCIDE :

- **D'APPROUVER** le montant de la contribution 2024 de la Communauté de Communes à verser au Syndicat Mixte Ouvert Haute Garonne Numérique, soit un total de 110 137.40 €,
- **D'AUTORISER** Madame la Présidente à faire procéder au versement de ladite contribution au titre de l'exercice 2024,
- **DE DIRE** que les crédits sont inscrits au budget 2024, article 65568 pour la dépense au titre du fonctionnement et article 2041583 pour la dépense au titre de l'investissement.

POUR : 118

CONTRE : //

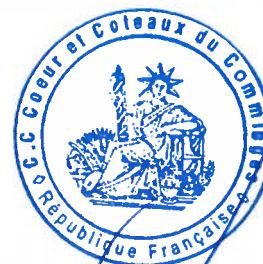
ABSTENTION : //

ADOPTÉE

Fait et délibéré le 29 avril 2024.

Pour extrait conforme,

La Présidente,
Magali GASTO OUSTRIC



La Présidente,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte ;
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois suivant sa publication.



CŒUR & COTEAUX
COMMINGES
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

N°2024-91

Objet : PÔLE ÉQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL COMMINGES PYRÉNÉES – Cotisation 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-neuf avril, les conseillers communautaires de la Communauté de Communes Cœur et Coteaux Comminges, dûment convoqués, se sont réunis en Conseil Communautaire, à Villeneuve de Rivière, sous la Présidence de Magali GASTO OUSTRIC, Présidente.

Conseillers communautaires		EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
En exercice	140	
Présents	97	Date de la convocation : 16 avril 2024
Procurations	21	
Votants	118	

Présents / Excusés / Absents / Procurations / Suppléances

	Commune	Nom	Prénom	
1	AGASSAC	ANE	Serge	Présent
2	ALAN	BEAUSOR	Francis	Présent
3	AMBAX	MIQUEL	Daniel	Présent
4	ANAN	BRIOL	Laurent	Présent
5	ASPRET-SARRAT	NOGUES	Lydie	Présent
6	AULON	DURROUX	Jean-Claude	Présent
7	AURIGNAC	LOSEGO	Jean-Michel	Présent
8	AURIGNAC	DARNISE	Laurence	Procuration à JM LOSEGO
9	AUSSON	BARRAU	Yves-Pierre	Absent
10	BACHAS	BRINI	Bouziane	Absent
11	BALESTA	DASQUE	Jean-Charles	Présent
12	BENQUE	LASSERRE	Jean-Claude	Présent
13	BLAJAN	CASTEX	Jean-Bernard	Absent
14	BOISSÈDE	FRECHOU	Alain	Présent
15	BORDES DE RIVIÈRE	CAPERAN-LORENZI	Geneviève	Absente
16	BOUDRAC	CLARENS	Gilles	Absent
17	BOULOGNE SUR GESSE	BOUBEE	Alain	Présent
18	BOULOGNE SUR GESSE	CAUBET	Fabienne	Présente
19	BOULOGNE SUR GESSE	ADOUE	Jérôme	Présent
20	BOUSSAN	BOUBE	Patrick	Présent
21	BOUZIN	PASSAMENT	Alain	Absent
22	CARDEILHAC	BOYER	Raymond	Présent
23	CASSAGNABÈRE-TOURNAS	VIGNES	Philippe	Présent
24	CASTELGAILLARD	DUCLOS	Robert	Présent
25	CASTERA VIGNOLLES	POUZOL	Thierry	Procuration à Julien LACROIX
26	CAZAC	PRIAULT	Françoise	Absente
27	CAZARIL-TAMBOURÈS	LEFRANC	Gérard	Absent
28	CAZENEUVE-MONTAUT	TESSER	Christian	Présent
29	CHARLAS	DUCLOS	Jean-Pierre	Présent

30	CIADOUX	TOUBERT	Thierry	Présent
31	CLARAC	MANENT-MANENT	Jean-Paul	Procuration à Alain BARUTAUT
32	COUEILLES	FABARON	Bernard	Présent
33	CUGURON	SANTAMARIA	Christine	Présente
34	EOUX	REY	Monique	Présente
35	ESCANECRABE	ARSEGUET	Jean-Claude	Présent
36	ESPARRON	MASSARIN	André	Suppléé par Jean-Claude LAJOUS
37	ESTANCARBON	SOUPENE	Daniel	Présent
38	FABAS	DAMIENS	Gérald	Présent
39	FRANQUEVIELLE	NICOLAS	Virginie	Absente
40	FRONTIGNAN-SAVÈS	SALLES	Thierry	Présent
41	GENSAC DE BOULOGNE	SABATHE	Daniel	Présent
42	GOUDEX	MANAVIT	Laurent	Procuration à Thierry PLANTE
43	LABARTHE-INARD	ALBENQUE	Jacques	Suppléé par G FRANCO
44	LABARTHE-RIVIERE	VOUGNY	Claire	Présente
45	LABARTHE-RIVIERE	DAVAND	Sébastien	Présent
46	LABASTIDE-PAUMÈS	BRUMAS	Catherine	Présente
47	LALOURET-LAFFITEAU	LAFFORGUE	Jean-Claude	Suppléé par Martine RIEU
48	LANDORTHE	CORTINAS	Lucienne	Présente
49	LANDORTHE	RAMOS	Jacqueline	Procuration à Lucienne CORTINAS
50	LARCAN	FOURMENT	Henri	Présent
51	LARROQUE	RENON	Jean-Louis	Procuration à Jean-Pierre DUCLOS
52	LATOUE	BOSC	Pierre	Présent
53	LE CUIING	DUPUY	David	Présent
54	LECUSSAN	MALET	Bernard	Présent
55	LES TOURREILLES	SARRAQUIGNE	Denis	Présent
56	LESPITEAU	DUPUY	Jérôme	Présent
57	LESPUGUE	FOIX	Jean-François	Présent
58	LIEOUX	BARUTAUT	Alain	Présent
59	LILHAC	SIOUTAC	Gilbert	Présent
60	L'ISLE EN DODON	WELTER	Lionel	Présent
61	L'ISLE EN DODON	GAUTHIER	Chrystelle	Procuration à Lionel WELTER
62	L'ISLE EN DODON	MONFERRAN	Michel	Absent
63	LODES	BERREBI	Véronique	Présente
64	LOUDET	ATHIEL	Hervé	Suppléé par Nicolas BRESSE
65	MARTISSERRE	TOULON	Maryse	Présente
66	MAUVEZIN	PLANTE	Thierry	Présent
67	MIRAMBEAU	DE MARCHI	Josiane	Absente
68	MIRAMONT DE COMMINGES	VIGNEAUX	Laure	Présente
69	MOLAS	MEDOUS	Joëlle	Présente
70	MONDILHAN	GASPARD	Joseph	Présent
71	MONTBERNARD	COUMES	Pascal	Présent
72	MONTESQUIEU-GUITTAUT	ALVIN	Philippe	Présent
73	MONTGAILLARD SUR SAVE	CHAINET	Julien	Absent
74	MONTMAURIN	AMIEL	Gabriel	Présent
75	MONTLOULIEU SAINT-BERNARD	SORS	Camille	Présent
76	MONTRÉJEAU	MIQUEL	Eric	Procuration à Martine TARISSAN
77	MONTRÉJEAU	DUMOULIN	Maryse	Présente
78	MONTRÉJEAU	BRILAUD	Philippe	Présent
79	MONTRÉJEAU	TARISSAN	Martine	Présente
80	MONTRÉJEAU	CAPOMASI	Michel	Absent
81	NÉNIGAN	CRESPIN	Damien	Absent
82	NIZAN SUR GESSE	SOLLE	Mathieu	Présent
83	PÉGUILHAN	LAURENTIES-BARRERE	Céline	Excusée
84	PEYRISSAS	LOUBEYRE	Guy	Présent
85	PEYROUZET	LAGRANGE	Philippe	Présent
86	POINTIS-INARD	TREINQUE	Didier	Présent

87	PONLAT-TAILLEBOURG	FOURTIES	Gilles	Présent
88	PUYMAURIN	BIASON	Valentin	Présent
89	RÉGADES	GASTO	Marlène	Présente
90	RIEUCAZE	CAZAUX	Jean-François	Absent
91	RIOLAS	DUPRAT	Michel	Présent
92	SAINT-ANDRE	CASTETS	David	Procuration à Gilbert SIOUTAC
93	SAINT-ELIX SEGLAN	SUSPENE	Nicolas	Présent
94	SAINT-FERRÉOL	BOUAS	Thierry	Absent
95	SAINT-FRAJOU	DAVEZAC	Alain	Présent
96	SAINT-GAUDENS	DUCLOS	Jean-Yves	Présent
97	SAINT-GAUDENS	GASTO OUSTRIC	Magali	Présente
98	SAINT-GAUDENS	SOUYRI	Jean-Luc	Présent
99	SAINT-GAUDENS	RAULET	Isabelle	Présente
100	SAINT-GAUDENS	HEUILLET	Eric	Procuration à Elisabeth ROUEDE
101	SAINT-GAUDENS	CAZES	Josette	Présente
102	SAINT-GAUDENS	PINET	Alain	Procuration à Didier LACOUZATTE
103	SAINT-GAUDENS	RIERA	Evelyne	Procuration à Josette CAZES
104	SAINT-GAUDENS	GULLERMIN	Joël	Procuration à Vincent PUYMEGE
105	SAINT-GAUDENS	BITEAU	Marie-Pierre	Procuration à Jean-Luc SOUYRI
106	SAINT-GAUDENS	SAFORCADA	Pierre	Procuration à Manuel ISASI
107	SAINT-GAUDENS	MALET	Béatrice	Procuration à Evelyne SANSONETTO
108	SAINT-GAUDENS	AGNES	Jean-François	Présent
109	SAINT-GAUDENS	NAVARRÉ	Annie	Procuration à Véronique BERREBI
110	SAINT-GAUDENS	PUYMEGE	Vincent	Présent
111	SAINT-GAUDENS	RICOUL	Céline	Présente
112	SAINT-GAUDENS	ISASI	Manuel	Présent
113	SAINT-GAUDENS	ANTUNES	Arminda	Procuration à Isabelle RAULET
114	SAINT-GAUDENS	LACOUZATTE	Didier	Présent
115	SAINT-GAUDENS	FINI	Laura	Procuration à Jean-François AGNES
116	SAINT-GAUDENS	CAMPO-CASTILLO	Benoît	Procuration à Jean-Yves DUCLOS
117	SAINT-GAUDENS	LOUIS	Yves	Présent
118	SAINT-GAUDENS	FAUVERNIER	Annabelle	Présente
119	SAINT-GAUDENS	IMBERT	Frédéric	Présent
120	SAINT-IGNAN	ROUEDE	Elisabeth	Présente
121	SAINT-LARY-BOUJEAN	FARRE	Régis	Procuration à Evelyne BOUBEE
122	SAINT-LAURENT-SUR-SAVE	PITOUT	Daniel	Absent
123	SAINT-LOUP EN COMMINGES	BOUZIGUES	Denis	Présent
124	SAINT-MARCEY	MILLET	Chantal	Présente
125	SAINT-PÉ-DELBOC	FORTASSIN	Jean-Pierre	Présent
126	SAINT-PLANCARD	FONTANEAU	Marie-Hélène	Présente
127	SALHERM	DE GAULEJAC	Michel	Présent
128	SAMAN	LACROIX	Julien	Présent
129	SAMOUILLAN	DANGLA	Jean-Paul	Suppléé par Jean MAURUC
130	SARRECAVE	BOUBEE	Evelyne	Présente
131	SARREMEZAN	ENEL	Catherine	Présente
132	SAUX ET POMARÈDE	SANSONETTO	Evelyne	Présente
133	SAVARTHÈS	GILLY	Martine	Présente
134	SÉDEILHAC	CASTERAN	Philippe	Absent
135	TERREBASSE	FERRERE	Jean	Présent
136	VALENTINE	NADALET	Marie	Présente
137	VILLENEUVE DE RIVIÈRE	SUBRA	Émilie	Absente
138	VILLENEUVE DE RIVIÈRE	HERY	Patrick	Absente
139	VILLENEUVE DE RIVIÈRE	VERDIER	Nadine	Présente
140	VILLENEUVE-LÉCUSSAN	BATMALE	Lionel	Absent

Secrétaire de séance : Alain FRECHOU

Délibération n° 2024-91

POLE ÉQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL COMMINGES PYRÉNÉES – COTISATION 2024

Madame la Présidente présente le rapport suivant :

La Communauté de Communes Cœur et Coteaux Comminges adhère au Pôle d'Équilibre Territorial et Rural Comminges Pyrénées avec les Communautés de Communes de Cagire Garonne Salat et Pyrénées Haut-Garonnaises.

Vu la délibération n°2023-224 du 14 décembre 2023 portant avance sur la participation 2024 allouée au PETR Comminges Pyrénées, d'un montant de 116 887.84€,

Vu le Comité Syndical du PETR fixant le montant des cotisations de chacun des EPCI adhérents, à 5.29 €/habitant, pour l'exercice 2024,

Vu la Commission des finances en date du 25 avril 2024,

Considérant que la population de la Communauté de Communes Cœur Coteaux Comminges retenue pour le calcul du montant de la cotisation est de 44 068 habitants, la cotisation 2024 s'élève à 233 119.72 €.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire DÉCIDE :

- **D'APPROUVER** le montant de la cotisation 2024 du PETR Comminges Pyrénées, soit 233 119.72 € (avance comprise),
- **D'AUTORISER** Madame la Présidente à faire procéder au versement de la cotisation 2024, déduction faite de l'avance opérée au profit du PETR Comminges Pyrénées au titre de l'exercice 2024,
- **DE DIRE** que les crédits sont inscrits au budget 2024, article 65568.

POUR : 118

CONTRE : //

ABSTENTION : //

ADOPTÉE

Fait et délibéré le 29 avril 2024.

Pour extrait conforme,

La Présidente,
Magali GASTO OUSTRIC



La Présidente,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte ;
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois suivant sa publication.



CŒUR & COTEAUX
COMMINGES
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

N°2024-92

Objet : MUSÉE FORUM DE L'AURIGNACIEN - Participation 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-neuf avril, les conseillers communautaires de la Communauté de Communes Cœur et Coteaux Comminges, dûment convoqués, se sont réunis en Conseil Communautaire, à Villeneuve de Rivière, sous la Présidence de Magali GASTO OUSTRIC, Présidente.

Conseillers communautaires		EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
En exercice	140	
Présents	97	Date de la convocation : 16 avril 2024
Procurations	21	
Votants	118	

Présents / Excusés / Absents / Procurations / Suppléances

	Commune	Nom	Prénom	
1	AGASSAC	ANE	Serge	Présent
2	ALAN	BEAUSOR	Francis	Présent
3	AMBAX	MIQUEL	Daniel	Présent
4	ANAN	BRIOL	Laurent	Présent
5	ASPRET-SARRAT	NOGUES	Lydie	Présent
6	AULON	DURROUX	Jean-Claude	Présent
7	AURIGNAC	LOSEGO	Jean-Michel	Présent
8	AURIGNAC	DARNISE	Laurence	Procuration à JM LOSEGO
9	AUSSON	BARRAU	Yves-Pierre	Absent
10	BACHAS	BRINI	Bouziane	Absent
11	BALESTA	DASQUE	Jean-Charles	Présent
12	BENQUE	LASSERRE	Jean-Claude	Présent
13	BLAJAN	CASTEX	Jean-Bernard	Absent
14	BOISSÈDE	FRECHOU	Alain	Présent
15	BORDES DE RIVIÈRE	CAPERAN-LORENZI	Geneviève	Absente
16	BOUDRAC	CLARENS	Gilles	Absent
17	BOULOGNE SUR GESSE	BOUBEE	Alain	Présent
18	BOULOGNE SUR GESSE	CAUBET	Fabienne	Présente
19	BOULOGNE SUR GESSE	ADOUE	Jérôme	Présent
20	BOUSSAN	BOUBE	Patrick	Présent
21	BOUZIN	PASSAMENT	Alain	Absent
22	CARDEILHAC	BOYER	Raymond	Présent
23	CASSAGNABÈRE-TOURNAS	VIGNES	Philippe	Présent
24	CASTELGAILLARD	DUCCLOS	Robert	Présent
25	CASTERA VIGNOLLES	POUZOL	Thierry	Procuration à Julien LACROIX
26	CAZAC	PRIAULT	Françoise	Absente
27	CAZARIL-TAMBOURÈS	LEFRANC	Gérard	Absent
28	CAZENEUVE-MONTAUT	TESSER	Christian	Présent
29	CHARLAS	DUCCLOS	Jean-Pierre	Présent

30	CIADOUX	TOUBERT	Thierry	Présent
31	CLARAC	MANENT-MANENT	Jean-Paul	Procuration à Alain BARUTAUT
32	COUEILLES	FABARON	Bernard	Présent
33	CUGURON	SANTAMARIA	Christine	Présente
34	EOUX	REY	Monique	Présente
35	ESCANECRABE	ARSEGUET	Jean-Claude	Présent
36	ESPARRON	MASSARIN	André	Suppléé par Jean-Claude LAJOUS
37	ESTANCARBON	SOUPENE	Daniel	Présent
38	FABAS	DAMIENS	Gérald	Présent
39	FRANQUEVIELLE	NICOLAS	Virginie	Absente
40	FRONTIGNAN-SAVÈS	SALLES	Thierry	Présent
41	GENSAC DE BOULOGNE	SABATHE	Daniel	Présent
42	GOUDEX	MANAVIT	Laurent	Procuration à Thierry PLANTE
43	LABARTHE-INARD	ALBENQUE	Jacques	Suppléé par G FRANCO
44	LABARTHE-RIVIERE	VOUGNY	Claire	Présente
45	LABARTHE-RIVIERE	DAVAND	Sébastien	Présent
46	LABASTIDE-PAUMÈS	BRUMAS	Catherine	Présente
47	LALOURET-LAFFITEAU	LAFFORGUE	Jean-Claude	Suppléé par Martine RIEU
48	LANDORTHE	CORTINAS	Lucienne	Présente
49	LANDORTHE	RAMOS	Jacqueline	Procuration à Lucienne CORTINAS
50	LARCAN	FOURMENT	Henri	Présent
51	LARROQUE	RENON	Jean-Louis	Procuration à Jean-Pierre DUCLOS
52	LATOUE	BOSC	Pierre	Présent
53	LE CUIING	DUPUY	David	Présent
54	LECUSSAN	MALET	Bernard	Présent
55	LES TOURREILLES	SARRAQUIGNE	Denis	Présent
56	LESPITEAU	DUPUY	Jérôme	Présent
57	LESPUGUE	FOIX	Jean-François	Présent
58	LIEUX	BARUTAUT	Alain	Présent
59	LILHAC	SIOUTAC	Gilbert	Présent
60	L'ISLE EN DODON	WELTER	Lionel	Présent
61	L'ISLE EN DODON	GAUTHIER	Chrystelle	Procuration à Lionel WELTER
62	L'ISLE EN DODON	MONFERRAN	Michel	Absent
63	LODES	BERREBI	Véronique	Présente
64	LOUDET	ATHIEL	Hervé	Suppléé par Nicolas BRESSE
65	MARTISSERRE	TOULON	Maryse	Présente
66	MAUVEZIN	PLANTE	Thierry	Présent
67	MIRAMBEAU	DE MARCHI	Josiane	Absente
68	MIRAMONT DE COMMINGES	VIGNEAUX	Laure	Présente
69	MOLAS	MEDOUS	Joëlle	Présente
70	MONDILHAN	GASPARD	Joseph	Présent
71	MONTBERNARD	COUMES	Pascal	Présent
72	MONTESQUIEU-GUITTAUT	ALVIN	Phillippe	Présent
73	MONTGAILLARD SUR SAVE	CHAINET	Julien	Absent
74	MONTMAURIN	AMIEL	Gabriel	Présent
75	MONTOULIEU SAINT-BERNARD	SORS	Camille	Présent
76	MONTRÉJEAU	MIQUEL	Eric	Procuration à Martine TARISSAN
77	MONTRÉJEAU	DUMOULIN	Maryse	Présente
78	MONTRÉJEAU	BRILAUD	Phillippe	Présent
79	MONTRÉJEAU	TARISSAN	Martine	Présente
80	MONTRÉJEAU	CAPOMASI	Michel	Absent
81	NÉNIGAN	CRESPIN	Damien	Absent
82	NIZAN SUR GESSE	SOLLE	Mathieu	Présent
83	PÉGUILHAN	LAURENTIES-BARRERE	Céline	Excusée
84	PEYRISSAS	LOUBEYRE	Guy	Présent
85	PEYROUZET	LAGRANGE	Philippe	Présent
86	POINTIS-INARD	TREINQUE	Didier	Présent

87	PONLAT-TAILLEBOURG	FOURTIES	Gilles	Présent
88	PUYMAURIN	BIASON	Valentin	Présent
89	RÉGADES	GASTO	Marlène	Présente
90	RIEUCAZE	CAZAUX	Jean-François	Absent
91	RIOLAS	DUPRAT	Michel	Présent
92	SAINT-ANDRE	CASTETS	David	Procuration à Gilbert SIOUTAC
93	SAINT-ELIX SEGLAN	SUSPENE	Nicolas	Présent
94	SAINT-FERRÉOL	BOUAS	Thierry	Absent
95	SAINT-FRAJOU	DAVEZAC	Alain	Présent
96	SAINT-GAUDENS	DUCLOS	Jean-Yves	Présent
97	SAINT-GAUDENS	GASTO OUSTRIC	Magali	Présente
98	SAINT-GAUDENS	SOUYRI	Jean-Luc	Présent
99	SAINT-GAUDENS	RAULET	Isabelle	Présente
100	SAINT-GAUDENS	HEUILLET	Eric	Procuration à Elisabeth ROUEDE
101	SAINT-GAUDENS	CAZES	Josette	Présente
102	SAINT-GAUDENS	PINET	Alain	Procuration à Didier LACOUZATTE
103	SAINT-GAUDENS	RIERA	Evelyne	Procuration à Josette CAZES
104	SAINT-GAUDENS	GUILLERMIN	Joël	Procuration à Vincent PUYMEGE
105	SAINT-GAUDENS	BITEAU	Marie-Pierre	Procuration à Jean-Luc SOUYRI
106	SAINT-GAUDENS	SAFORCADA	Pierre	Procuration à Manuel ISASI
107	SAINT-GAUDENS	MALET	Béatrice	Procuration à Evelyne SANSONETTO
108	SAINT-GAUDENS	AGNES	Jean-François	Présent
109	SAINT-GAUDENS	NAVARRÉ	Annie	Procuration à Véronique BERREBI
110	SAINT-GAUDENS	PUYMEGE	Vincent	Présent
111	SAINT-GAUDENS	RICOUL	Céline	Présente
112	SAINT-GAUDENS	ISASI	Manuel	Présent
113	SAINT-GAUDENS	ANTUNES	Arminda	Procuration à Isabelle RAULET
114	SAINT-GAUDENS	LACOUZATTE	Didier	Présent
115	SAINT-GAUDENS	FINI	Laura	Procuration à Jean-François AGNES
116	SAINT-GAUDENS	CAMPO-CASTILLO	Benoît	Procuration à Jean-Yves DUCLOS
117	SAINT-GAUDENS	LOUIS	Yves	Présent
118	SAINT-GAUDENS	FAUVERNIER	Annabelle	Présente
119	SAINT-GAUDENS	IMBERT	Frédéric	Présent
120	SAINT-IGNAN	ROUEDE	Elisabeth	Présente
121	SAINT-LARY-BOUJEAN	FARRE	Régis	Procuration à Evelyne BOUBEE
122	SAINT-LAURENT-SUR-SAVE	PITOUT	Daniel	Absent
123	SAINT-LOUP EN COMMINGES	BOUZIGUES	Denis	Présent
124	SAINT-MARCET	MILLET	Chantal	Présente
125	SAINT-PÉ-DELBOSC	FORTASSIN	Jean-Pierre	Présent
126	SAINT-PLANCARD	FONTANEAU	Marie-Hélène	Présente
127	SALHERM	DE GAULEJAC	Michel	Présent
128	SAMAN	LACROIX	Julien	Présent
129	SAMOUILLAN	DANGLA	Jean-Paul	Suppléé par Jean MAURUC
130	SARRECAVE	BOUBEE	Evelyne	Présente
131	SARREMEZAN	ENEL	Catherine	Présente
132	SAUX ET POMARÈDE	SANSONETTO	Evelyne	Présente
133	SAVARTHÈS	GILLY	Martine	Présente
134	SÉDEILHAC	CASTERAN	Philippe	Absent
135	TERREBASSE	FERRERE	Jean	Présent
136	VALENTINE	NADALET	Marie	Présente
137	VILLENEUVE DE RIVIÈRE	SUBRA	Émilie	Absente
138	VILLENEUVE DE RIVIÈRE	HERY	Patrick	Absente
139	VILLENEUVE DE RIVIÈRE	VERDIER	Nadine	Présente
140	VILLENEUVE-LÉCUSSAN	BATMALE	Lionel	Absent

Secrétaire de séance : Alain FRECHOU

Délibération n° 2024-92

**MUSÉE FORUM DE L'AURIGNACIEN
PARTICIPATION 2024**

Madame la Présidente présente le rapport suivant :

Le Musée-forum de l'Aurignacien est un établissement culturel public géré par un syndicat mixte du Conseil Départemental de la Haute-Garonne et de la Communauté de Communes Cœur et Coteaux Comminges. Son siège se situe sur la commune d'Aurignac.

La Communauté de Communes Cœur et Coteaux Comminges prévoit le versement d'une contribution sur l'exercice 2024, d'un montant de 105 332,00 €, conformément à la délibération du Comité syndical.

Vu la Commission des finances en date du 25 avril 2024,

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire DÉCIDE :

- **D'APPROUVER** le montant de la contribution 2024 de la Communauté de Communes à verser au Musée Forum de l'Aurignacien, soit 105 332 €,
- **D'AUTORISER** Madame la Présidente à faire procéder au versement de ladite contribution au titre de l'exercice 2024,
- **DE DIRE** que les crédits sont inscrits au budget 2024, article 65568.

POUR : 118

CONTRE : //

ABSTENTION : //

ADOPTÉE

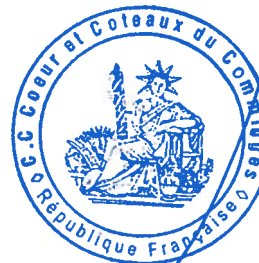
Fait et délibéré le 29 avril 2024.

Pour extrait conforme,

La Présidente,
Magali GASTO OUSTRIC

La Présidente,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte ;
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois suivant sa publication.





CŒUR & COTEAUX
COMMINGES
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

N°2024-93

Objet : PARC NATUREL RÉGIONAL COMMINGES BAROUSSE PYRÉNÉES - Participation 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-neuf avril, les conseillers communautaires de la Communauté de Communes Cœur et Coteaux Comminges, dûment convoqués, se sont réunis en Conseil Communautaire, à Villeneuve de Rivière, sous la Présidence de Magali GASTO OUSTRIC, Présidente.

Conseillers communautaires		EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
En exercice	140	
Présents	97	Date de la convocation : 16 avril 2024
Procurations	21	
Votants	118	

Présents / Excusés / Absents / Procurations / Suppléances

	Commune	Nom	Prénom	
1	AGASSAC	ANE	Serge	Présent
2	ALAN	BEAUSOR	Francis	Présent
3	AMBAX	MIQUEL	Daniel	Présent
4	ANAN	BRIOL	Laurent	Présent
5	ASPRET-SARRAT	NOGUES	Lydie	Présent
6	AULON	DURROUX	Jean-Claude	Présent
7	AURIGNAC	LOSEGO	Jean-Michel	Présent
8	AURIGNAC	DARNISE	Laurence	Procuration à JM LOSEGO
9	AUSSON	BARRAU	Yves-Pierre	Absent
10	BACHAS	BRINI	Bouziane	Absent
11	BALESTA	DASQUE	Jean-Charles	Présent
12	BENQUE	LASSERRE	Jean-Claude	Présent
13	BLAJAN	CASTEX	Jean-Bernard	Absent
14	BOISSÈDE	FRECHOU	Alain	Présent
15	BORDES DE RIVIÈRE	CAPERAN-LORENZI	Geneviève	Absente
16	BOUDRAC	CLARENS	Gilles	Absent
17	BOULOGNE SUR GESSE	BOUBEE	Alain	Présent
18	BOULOGNE SUR GESSE	CAUBET	Fabienne	Présente
19	BOULOGNE SUR GESSE	ADOUE	Jérôme	Présent
20	BOUSSAN	BOUBE	Patrick	Présent
21	BOUZIN	PASSAMENT	Alain	Absent
22	CARDEILHAC	BOYER	Raymond	Présent
23	CASSAGNABÈRE-TOURNAS	VIGNES	Philippe	Présent
24	CASTELGAILLARD	DUCCLOS	Robert	Présent
25	CASTERA VIGNOLLES	POUZOL	Thierry	Procuration à Julien LACROIX
26	CAZAC	PRIAULT	Françoise	Absente
27	CAZARIL-TAMBOURÈS	LEFRANC	Gérard	Absent
28	CAZENEUVE-MONTAUT	TESSER	Christian	Présent
29	CHARLAS	DUCCLOS	Jean-Pierre	Présent

30	CIADOUX	TOUBERT	Thierry	Présent
31	CLARAC	MANENT-MANENT	Jean-Paul	Procuration à Alain BARUTAUT
32	COUEILLES	FABARON	Bernard	Présent
33	CUGURON	SANTAMARIA	Christine	Présente
34	EOUX	REY	Monique	Présente
35	ESCANECRABE	ARSEGUET	Jean-Claude	Présent
36	ESPARRON	MASSARIN	André	Suppléé par Jean-Claude LAJOUS
37	ESTANCARBON	SOUPENE	Daniel	Présent
38	FABAS	DAMIENS	Gérald	Présent
39	FRANQUEVIELLE	NICOLAS	Virginie	Absente
40	FRONTIGNAN-SAVÈS	SALLES	Thierry	Présent
41	GENSAC DE BOULOGNE	SABATHE	Daniel	Présent
42	GOUDEX	MANAVIT	Laurent	Procuration à Thierry PLANTE
43	LABARTHE-INARD	ALBENQUE	Jacques	Suppléé par G FRANCO
44	LABARTHE-RIVIERE	VOUGNY	Claire	Présente
45	LABARTHE-RIVIERE	DAVAND	Sébastien	Présent
46	LABASTIDE-PAUMÈS	BRUMAS	Catherine	Présente
47	LALOURET-LAFFITEAU	LAFFORGUE	Jean-Claude	Suppléé par Martine RIEU
48	LANDORTHE	CORTINAS	Lucienne	Présente
49	LANDORTHE	RAMOS	Jacqueline	Procuration à Lucienne CORTINAS
50	LARCAN	FOURMENT	Henri	Présent
51	LARROQUE	RENON	Jean-Louis	Procuration à Jean-Pierre DUCLOS
52	LATOUE	BOSC	Pierre	Présent
53	LE CUING	DUPUY	David	Présent
54	LECUSSAN	MALET	Bernard	Présent
55	LES TOURREILLES	SARRAQUIGNE	Denis	Présent
56	LESPITEAU	DUPUY	Jérôme	Présent
57	LESPUGUE	FOIX	Jean-François	Présent
58	LIEOUX	BARUTAUT	Alain	Présent
59	LILHAC	SIOUTAC	Gilbert	Présent
60	L'ISLE EN DODON	WELTER	Lionel	Présent
61	L'ISLE EN DODON	GAUTHIER	Chrystelle	Procuration à Lionnel WELTER
62	L'ISLE EN DODON	MONFERRAN	Michel	Absent
63	LODES	BERREBI	Véronique	Présente
64	LOUDET	ATHIEL	Hervé	Suppléé par Nicolas BRESSE
65	MARTISSERRE	TOULON	Maryse	Présente
66	MAUVEZIN	PLANTE	Thierry	Présent
67	MIRAMBEAU	DE MARCHI	Josiane	Absente
68	MIRAMONT DE COMMINGES	VIGNEAUX	Laure	Présente
69	MOLAS	MEDOUS	Joëlle	Présente
70	MONDILHAN	GASPARD	Joseph	Présent
71	MONTBERNARD	COUMES	Pascal	Présent
72	MONTESQUIEU-GUITTAUT	ALVIN	Phillippe	Présent
73	MONTGAILLARD SUR SAVE	CHAINET	Julien	Absent
74	MONTMAURIN	AMIEL	Gabriel	Présent
75	MONTOULIEU SAINT-BERNARD	SORS	Camille	Présent
76	MONTRÉJEAU	MIQUEL	Eric	Procuration à Martine TARISSAN
77	MONTRÉJEAU	DUMOULIN	Maryse	Présente
78	MONTRÉJEAU	BRILAUD	Phillippe	Présent
79	MONTRÉJEAU	TARISSAN	Martine	Présente
80	MONTRÉJEAU	CAPOMASI	Michel	Absent
81	NÉNIGAN	CRESPIN	Damien	Absent
82	NIZAN SUR GESSE	SOLLE	Mathieu	Présent
83	PÉGUILHAN	LAURENTIES-BARRERE	Céline	Excusée
84	PEYRISSAS	LOUBEYRE	Guy	Présent
85	PEYROUZET	LAGRANGE	Phillippe	Présent
86	POINTIS-INARD	TREINQUE	Didier	Présent

87	PONLAT-TAILLEBOURG	FOURTIES	Gilles	Présent
88	PUYMAURIN	BIASON	Valentin	Présent
89	RÉGADES	GASTO	Marlène	Présente
90	RIEUCAZE	CAZAUX	Jean-François	Absent
91	RIOLAS	DUPRAT	Michel	Présent
92	SAINT-ANDRE	CASTETS	David	Procuration à Gilbert SIOUTAC
93	SAINT-ELIX SEGLAN	SUSPENE	Nicolas	Présent
94	SAINT-FERRÉOL	BOUAS	Thierry	Absent
95	SAINT-FRAIOU	DAVEZAC	Alain	Présent
96	SAINT-GAUDENS	DUCLOS	Jean-Yves	Présent
97	SAINT-GAUDENS	GASTO OUSTRIC	Magali	Présente
98	SAINT-GAUDENS	SOUYRI	Jean-Luc	Présent
99	SAINT-GAUDENS	RAULET	Isabelle	Présente
100	SAINT-GAUDENS	HEUILLET	Eric	Procuration à Elisabeth ROUEDE
101	SAINT-GAUDENS	CAZES	Josette	Présente
102	SAINT-GAUDENS	PINET	Alain	Procuration à Didier LACOUZATTE
103	SAINT-GAUDENS	RIERA	Evelyne	Procuration à Josette CAZES
104	SAINT-GAUDENS	GUILLERMIN	Joël	Procuration à Vincent PUYMEGE
105	SAINT-GAUDENS	BITEAU	Marie-Pierre	Procuration à Jean-Luc SOUYRI
106	SAINT-GAUDENS	SAFORCADA	Pierre	Procuration à Manuel ISASI
107	SAINT-GAUDENS	MALET	Béatrice	Procuration à Evelyne SANSONETTO
108	SAINT-GAUDENS	AGNES	Jean-François	Présent
109	SAINT-GAUDENS	NAVARRÉ	Annie	Procuration à Véronique BERREBI
110	SAINT-GAUDENS	PUYMEGE	Vincent	Présent
111	SAINT-GAUDENS	RICOUL	Céline	Présente
112	SAINT-GAUDENS	ISASI	Manuel	Présent
113	SAINT-GAUDENS	ANTUNES	Arminda	Procuration à Isabelle RAULET
114	SAINT-GAUDENS	LACOUZATTE	Didier	Présent
115	SAINT-GAUDENS	FINI	Laura	Procuration à Jean-François AGNES
116	SAINT-GAUDENS	CAMPO-CASTILLO	Benoît	Procuration à Jean-Yves DUCLOS
117	SAINT-GAUDENS	LOUIS	Yves	Présent
118	SAINT-GAUDENS	FAUVERNIER	Annabelle	Présente
119	SAINT-GAUDENS	IMBERT	Frédéric	Présent
120	SAINT-IGNAN	ROUEDE	Elisabeth	Présente
121	SAINT-LARY-BOUJEAN	FARRE	Régis	Procuration à Evelyne BOUBEE
122	SAINT-LAURENT-SUR-SAVE	PITOUT	Daniel	Absent
123	SAINT-LOUP EN COMMINGES	BOUZIGUES	Denis	Présent
124	SAINT-MARCEY	MILLET	Chantal	Présente
125	SAINT-PÉ-DELBOSC	FORTASSIN	Jean-Pierre	Présent
126	SAINT-PLANCARD	FONTANEAU	Marie-Hélène	Présente
127	SALHERM	DE GAULEJAC	Michel	Présent
128	SAMAN	LACROIX	Julien	Présent
129	SAMOUILLAN	DANGLA	Jean-Paul	Suppléé par Jean MAURUC
130	SARRECAVE	BOUBEE	Evelyne	Présente
131	SARREMEZAN	ENEL	Catherine	Présente
132	SAUX ET POMARÈDE	SANSONETTO	Evelyne	Présente
133	SAVARTHÈS	GILLY	Martine	Présente
134	SÉDEILHAC	CASTERAN	Philippe	Absent
135	TERREBASSE	FERRERE	Jean	Présent
136	VALENTINE	NADALET	Marie	Présente
137	VILLENEUVE DE RIVIÈRE	SUBRA	Émilie	Absente
138	VILLENEUVE DE RIVIÈRE	HERY	Patrick	Absente
139	VILLENEUVE DE RIVIÈRE	VERDIER	Nadine	Présente
140	VILLENEUVE-LÉCUSSAN	BATMALE	Lionel	Absent

Secrétaire de séance : Alain FRECHOU

Délibération n° 2024-93

**PARC NATUREL RÉGIONAL COMMINGES BAROUSSE PYRÉNÉES
PARTICIPATION 2024**

Madame la Présidente présente le rapport suivant :

Le Parc Naturel Régional permet de mettre en valeur et de protéger de grands espaces ruraux habités : paysages, milieux naturels, sites remarquables, ainsi que le patrimoine bâti. Les activités humaines sont encouragées et valorisées dans une logique de développement durable.

Par délibération en date du 20 juin 2018, la Communauté de Communes Cœur et Coteaux Comminges a adhéré à l'association pour la création du Parc Naturel Régional Comminges Barousse Pyrénées pour ses communes comprises dans le périmètre de ce dernier.

Conformément aux statuts de l'association, la Communauté de Communes a prévu le versement d'une contribution au titre de 2024.

Le montant de la contribution correspond, conformément aux dispositions statutaires (article 12 des statuts de l'association) à 0.50€ par habitant des communes de la Communauté de Communes qui adhèrent à l'association, soit 9 671 habitants, sans révision pendant la durée de l'association.

La participation pour la Communauté de Communes est ainsi fixée à 4 835.50 € pour 2024.

Vu la Commission des Finances en date du 25 avril 2024,

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire DÉCIDE :

- **D'APPROUVER** le montant de la contribution 2024 de la Communauté de Communes à verser à l'association de préfiguration du Parc Naturel Régional Comminges Barousse Pyrénées, soit 4 835.50€,
- **D'AUTORISER** Madame la Présidente à faire procéder au versement de ladite contribution au titre de l'exercice 2024,
- **DE DIRE** que les crédits sont inscrits au budget 2024, article 65568.

POUR : 118

CONTRE : //

ABSTENTION : //

ADOPTÉE

Fait et délibéré le 29 avril 2024.

Pour extrait conforme,

La Présidente,
Magali GASTO OUSTRIC

La Présidente,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte ;
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois suivant sa publication.





CŒUR & COTEAUX
COMMINGES
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

N°2024-94

Objet : SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX (SAGE) NESTE ET RIVIÈRES DE GASCOGNE – DÉPARTEMENT DU GERS - Participation 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-neuf avril, les conseillers communautaires de la Communauté de Communes Cœur et Coteaux Comminges, dûment convoqués, se sont réunis en Conseil Communautaire, à Villeneuve de Rivière, sous la Présidence de Magali GASTO OUSTRIC, Présidente.

Conseillers communautaires		EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
En exercice	140	
Présents	97	Date de la convocation : 16 avril 2024
Procurations	21	
Votants	118	

Présents / Excusés / Absents / Procurations / Suppléances

	Commune	Nom	Prénom	
1	AGASSAC	ANE	Serge	Présent
2	ALAN	BEAUSOR	Francis	Présent
3	AMBAX	MIQUEL	Daniel	Présent
4	ANAN	BRIOL	Laurent	Présent
5	ASPRET-SARRAT	NOGUES	Lydie	Présent
6	AULON	DURROUX	Jean-Claude	Présent
7	AURIGNAC	LOSEGO	Jean-Michel	Présent
8	AURIGNAC	DARNISE	Laurence	Procuration à JM LOSEGO
9	AUSSON	BARRAU	Yves-Pierre	Absent
10	BACHAS	BRINI	Bouziane	Absent
11	BALESTA	DASQUE	Jean-Charles	Présent
12	BENQUE	LASSERRE	Jean-Claude	Présent
13	BLAJAN	CASTEX	Jean-Bernard	Absent
14	BOISSÈDE	FRECHOU	Alain	Présent
15	BORDES DE RIVIÈRE	CAPERAN-LORENZI	Geneviève	Absente
16	BOUDRAC	CLARENS	Gilles	Absent
17	BOULOGNE SUR GESSE	BOUBEE	Alain	Présent
18	BOULOGNE SUR GESSE	CAUBET	Fabienne	Présente
19	BOULOGNE SUR GESSE	ADOUE	Jérôme	Présent
20	BOUSSAN	BOUBE	Patrick	Présent
21	BOUZIN	PASSAMENT	Alain	Absent
22	CARDEILHAC	BOYER	Raymond	Présent
23	CASSAGNABÈRE-TOURNAS	VIGNES	Philippe	Présent
24	CASTELGAILLARD	DUCCLOS	Robert	Présent
25	CASTERA VIGNOLLES	POUZOL	Thierry	Procuration à Julien LACROIX
26	CAZAC	PRIAULT	Françoise	Absente
27	CAZARIL-TAMBOURÈS	LEFRANC	Gérard	Absent
28	CAZENEUVE-MONTAUT	TESSER	Christian	Présent

29	CHARLAS	DUCLOS	Jean-Pierre	Présent
30	CIADOUX	TOUBERT	Thierry	Présent
31	CLARAC	MANENT-MANENT	Jean-Paul	Procuration à Alain BARUTAUT
32	COUEILLES	FABARON	Bernard	Présent
33	CUGURON	SANTAMARIA	Christine	Présente
34	EOUX	REY	Monique	Présente
35	ESCANECRABE	ARSEGUET	Jean-Claude	Présent
36	ESPARRON	MASSARIN	André	Suppléé par Jean-Claude LAJOUS
37	ESTANCARBON	SOUPENE	Daniel	Présent
38	FABAS	DAMIENS	Gérald	Présent
39	FRANQUEVIELLE	NICOLAS	Virginie	Absente
40	FRONTIGNAN-SAVÈS	SALLES	Thierry	Présent
41	GENSAC DE BOULOGNE	SABATHE	Daniel	Présent
42	GOUDEX	MANAVIT	Laurent	Procuration à Thierry PLANTE
43	LABARTHE-INARD	ALBENQUE	Jacques	Suppléé par G FRANCO
44	LABARTHE-RIVIERE	VOUGNY	Claire	Présente
45	LABARTHE-RIVIERE	DAVAND	Sébastien	Présent
46	LABASTIDE-PAUMÈS	BRUMAS	Catherine	Présente
47	LALOURET-LAFFITEAU	LAFFORGUE	Jean-Claude	Suppléé par Martine RIEU
48	LANDORTHE	CORTINAS	Lucienne	Présente
49	LANDORTHE	RAMOS	Jacqueline	Procuration à Lucienne CORTINAS
50	LARCAN	FOURMENT	Henri	Présent
51	LARROQUE	RENON	Jean-Louis	Procuration à Jean-Pierre DUCLOS
52	LATOUE	BOSC	Pierre	Présent
53	LE CUING	DUPUY	David	Présent
54	LECUSSAN	MALET	Bernard	Présent
55	LES TOURREILLES	SARRAQUIGNE	Denis	Présent
56	LESPITEAU	DUPUY	Jérôme	Présent
57	LESPUGUE	FOIX	Jean-François	Présent
58	LIEOUX	BARUTAUT	Alain	Présent
59	LILHAC	SIOUTAC	Gilbert	Présent
60	L'ISLE EN DODON	WELTER	Lionel	Présent
61	L'ISLE EN DODON	GAUTHIER	Chrystelle	Procuration à Lionel WELTER
62	L'ISLE EN DODON	MONFERRAN	Michel	Absent
63	LODES	BERREBI	Véronique	Présente
64	LOUDET	ATHIEL	Hervé	Suppléé par Nicolas BRESSE
65	MARTISSERRE	TOULON	Maryse	Présente
66	MAUVEZIN	PLANTE	Thierry	Présent
67	MIRAMBEAU	DE MARCHI	Josiane	Absente
68	MIRAMONT DE COMMINGES	VIGNEAUX	Laure	Présente
69	MOLAS	MEDOUS	Joëlle	Présente
70	MONDILHAN	GASPARD	Joseph	Présent
71	MONTBERNARD	COUMES	Pascal	Présent
72	MONTESQUIEU-GUITTAUT	ALVIN	Philippe	Présent
73	MONTGAILLARD SUR SAVE	CHAINET	Julien	Absent
74	MONTMAURIN	AMIEL	Gabriel	Présent
75	MONTOULIEU SAINT-BERNARD	SORS	Camille	Présent
76	MONTRÉJEAU	MIQUEL	Eric	Procuration à Martine TARISSAN
77	MONTRÉJEAU	DUMOULIN	Maryse	Présente
78	MONTRÉJEAU	BRILAUD	Philippe	Présent
79	MONTRÉJEAU	TARISSAN	Martine	Présente
80	MONTRÉJEAU	CAPOMASI	Michel	Absent
81	NÉNIGAN	CRESPIN	Damien	Absent
82	NIZAN SUR GESSE	SOLLE	Mathieu	Présent
83	PÉGUILHAN	LAURENTIES-BARRERE	Céline	Excusée
84	PEYRISSAS	LOUBEYRE	Guy	Présent
85	PEYROUZET	LAGRANGE	Philippe	Présent

86	POINTIS-INARD	TREINQUE	Didier	Présent
87	PONLAT-TAILLEBOURG	FOURTIES	Gilles	Présent
88	PUYMAURIN	BIASON	Valentin	Présent
89	RÉGADES	GASTO	Marlène	Présente
90	RIEUCAZE	CAZAUX	Jean-François	Absent
91	RIOLAS	DUPRAT	Michel	Présent
92	SAINT-ANDRE	CASTETS	David	Procuration à Gilbert SIOUTAC
93	SAINT-ELIX SEGLAN	SUSPENE	Nicolas	Présent
94	SAINT-FERRÉOL	BOUAS	Thierry	Absent
95	SAINT-FRAJOU	DAVEZAC	Alain	Présent
96	SAINT-GAUDENS	DUCLOS	Jean-Yves	Présent
97	SAINT-GAUDENS	GASTO OUSTRIC	Magali	Présente
98	SAINT-GAUDENS	SOUYRI	Jean-Luc	Présent
99	SAINT-GAUDENS	RAULET	Isabelle	Présente
100	SAINT-GAUDENS	HEUILLET	Eric	Procuration à Elisabeth ROUEDE
101	SAINT-GAUDENS	CAZES	Josette	Présente
102	SAINT-GAUDENS	PINET	Alain	Procuration à Didier LACOUZATTE
103	SAINT-GAUDENS	RIERA	Evelyne	Procuration à Josette CAZES
104	SAINT-GAUDENS	GUILLERMIN	Joël	Procuration à Vincent PUYMEGE
105	SAINT-GAUDENS	BITEAU	Marie-Pierre	Procuration à Jean-Luc SOUYRI
106	SAINT-GAUDENS	SAFORCADA	Pierre	Procuration à Manuel ISASI
107	SAINT-GAUDENS	MALET	Béatrice	Procuration à Evelyne SANSONETTO
108	SAINT-GAUDENS	AGNES	Jean-François	Présent
109	SAINT-GAUDENS	NAVARRÉ	Annie	Procuration à Véronique BERREBI
110	SAINT-GAUDENS	PUYMEGE	Vincent	Présent
111	SAINT-GAUDENS	RICOUL	Céline	Présente
112	SAINT-GAUDENS	ISASI	Manuel	Présent
113	SAINT-GAUDENS	ANTUNES	Arminda	Procuration à Isabelle RAULET
114	SAINT-GAUDENS	LACOUZATTE	Didier	Présent
115	SAINT-GAUDENS	FINI	Laura	Procuration à Jean-François AGNES
116	SAINT-GAUDENS	CAMPO-CASTILLO	Benoît	Procuration à Jean-Yves DUCLOS
117	SAINT-GAUDENS	LOUIS	Yves	Présent
118	SAINT-GAUDENS	FAUVERNIER	Annabelle	Présente
119	SAINT-GAUDENS	IMBERT	Frédéric	Présent
120	SAINT-IGNAN	ROUEDE	Elisabeth	Présente
121	SAINT-LARY-BOUJEAN	FARRE	Régis	Procuration à Evelyne BOUBEE
122	SAINT-LAURENT-SUR-SAVE	PITOUT	Daniel	Absent
123	SAINT-LOUP EN COMMINGES	BOUZIGUES	Denis	Présent
124	SAINT-MARCEY	MILLET	Chantal	Présente
125	SAINT-PÉ-DELBOSC	FORTASSIN	Jean-Pierre	Présent
126	SAINT-PLANCARD	FONTANEAU	Marie-Hélène	Présente
127	SALHERM	DE GAULEJAC	Michel	Présent
128	SAMAN	LACROIX	Julien	Présent
129	SAMOUILLAN	DANGLA	Jean-Paul	Suppléé par Jean MAURUC
130	SARRECAVE	BOUBEE	Evelyne	Présente
131	SARREMEZAN	ENEL	Catherine	Présente
132	SAUX ET POMARÈDE	SANSONETTO	Evelyne	Présente
133	SAVARTHÈS	GILLY	Martine	Présente
134	SÉDEILHAC	CASTERAN	Philippe	Absent
135	TERREBASSE	FERRERE	Jean	Présent
136	VALENTINE	NADALET	Marie	Présente
137	VILLENEUVE DE RIVIÈRE	SUBRA	Émilie	Absente
138	VILLENEUVE DE RIVIÈRE	HERY	Patrick	Absente
139	VILLENEUVE DE RIVIÈRE	VERDIER	Nadine	Présente
140	VILLENEUVE-LÉCUSSAN	BATMALE	Lionel	Absent

Secrétaire de séance : Alain FRECHOU

Délibération n° 2024-94

**SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX (SAGE) NESTE ET RIVIÈRES DE GASCogne
DÉPARTEMENT DU GERS - PARTICIPATION 2024**

Madame la Présidente présente le rapport suivant :

Dans le cadre de l'élaboration du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) « Neste et rivières de Gascogne », un partenariat a été approuvé entre le Département du Gers, pilote et les départements des Hautes Pyrénées, de la Haute Garonne, du Lot et Garonne, du Tarn et Garonne et des Landes en y associant les EPCI à fiscalité propre qui sont des acteurs majeurs des politiques liées à l'eau dans cette démarche.

Le Conseil communautaire du 16 décembre 2019 a ainsi approuvé le principe d'une participation financière annuelle à hauteur de 140 € par an sur les années de déroulement de l'étude.

Dans l'attente de l'avis des sommes à payer produit annuellement en juillet par le Département du Gers, la Communauté de Communes a prévu le versement d'une contribution sur l'exercice 2024, d'un montant de 139 €.

Vu la Commission des Finances en date du 25 avril 2024,

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire DÉCIDE :

- **D'APPROUVER** le montant maximal de la contribution 2024 de la Communauté de Communes à verser au Département du Gers dans le cadre de l'élaboration du SAGE Neste et Rivière de Gascogne, soit 139 €,
- **D'AUTORISER** Madame la Présidente à faire procéder au versement de ladite contribution au titre de l'exercice 2024,
- **DE DIRE** que les crédits sont inscrits au budget 2024, article 65568.

POUR : 118

CONTRE : //

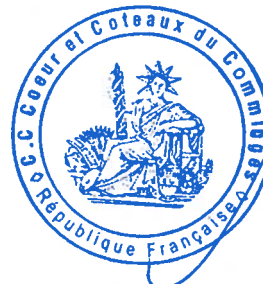
ABSTENTION : //

ADOPTÉE

Fait et délibéré le 29 avril 2024.

Pour extrait conforme,

La Présidente,
Magali GASTO OUSTRIC



La Présidente,
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte ;
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois suivant sa publication.



CŒUR & COTEAUX
COMMINGES
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

N°2024-95

Objet : SYNDICAT MIXTE GARONNE AUSSONNELLE LOUGE TOUCH (SMAGLT) - Participation 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-neuf avril, les conseillers communautaires de la Communauté de Communes Cœur et Coteaux Comminges, dûment convoqués, se sont réunis en Conseil Communautaire, à Villeneuve de Rivière, sous la Présidence de Magali GASTO OUSTRIC, Présidente.

Conseillers communautaires		EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
En exercice	140	
Présents	97	Date de la convocation : 16 avril 2024
Procurations	21	
Votants	118	

Présents / Excusés / Absents / Procurations / Suppléances

	Commune	Nom	Prénom	
1	AGASSAC	ANE	Serge	Présent
2	ALAN	BEAUSOR	Francis	Présent
3	AMBAX	MIQUEL	Daniel	Présent
4	ANAN	BRIOL	Laurent	Présent
5	ASPRET-SARRAT	NOGUES	Lydie	Présent
6	AULON	DURROUX	Jean-Claude	Présent
7	AURIGNAC	LOSEGO	Jean-Michel	Présent
8	AURIGNAC	DARNISE	Laurence	Procuration à JM LOSEGO
9	AUSSON	BARRAU	Yves-Pierre	Absent
10	BACHAS	BRINI	Bouziane	Absent
11	BALESTA	DASQUE	Jean-Charles	Présent
12	BENQUE	LASSERRE	Jean-Claude	Présent
13	BLAJAN	CASTEX	Jean-Bernard	Absent
14	BOISSÈDE	FRECHOU	Alain	Présent
15	BORDES DE RIVIÈRE	CAPERAN-LORENZI	Geneviève	Absente
16	BOUDRAC	CLARENS	Gilles	Absent
17	BOULOGNE SUR GESSE	BOUBEE	Alain	Présent
18	BOULOGNE SUR GESSE	CAUBET	Fabienne	Présente
19	BOULOGNE SUR GESSE	ADOUE	Jérôme	Présent
20	BOUSSAN	BOUBE	Patrick	Présent
21	BOUZIN	PASSAMENT	Alain	Absent
22	CARDEILHAC	BOYER	Raymond	Présent
23	CASSAGNABÈRE-TOURNAS	VIGNES	Philippe	Présent
24	CASTELGAILLARD	DUCLOS	Robert	Présent
25	CASTERA VIGNOLLES	POUZOL	Thierry	Procuration à Julien LACROIX
26	CAZAC	PRIAULT	Françoise	Absente
27	CAZARIL-TAMBOURÈS	LEFRANC	Gérard	Absent
28	CAZENEUVE-MONTAUT	TESSER	Christian	Présent
29	CHARLAS	DUCLOS	Jean-Pierre	Présent

30	CIADOUX	TOUBERT	Thierry	Présent
31	CLARAC	MANENT-MANENT	Jean-Paul	Procuration à Alain BARUTAUT
32	COUEILLES	FABARON	Bernard	Présent
33	CUGURON	SANTAMARIA	Christine	Présente
34	EOUX	REY	Monique	Présente
35	ESCANECRABE	ARSEGUET	Jean-Claude	Présent
36	ESPARRON	MASSARIN	André	Suppléé par Jean-Claude LAJOUS
37	ESTANCARBON	SOUPENE	Daniel	Présent
38	FABAS	DAMIENS	Gérald	Présent
39	FRANQUEVIELLE	NICOLAS	Virginie	Absente
40	FRONTIGNAN-SAVÈS	SALLES	Thierry	Présent
41	GENSAC DE BOULOGNE	SABATHE	Daniel	Présent
42	GOUDEX	MANAVIT	Laurent	Procuration à Thierry PLANTE
43	LABARTHE-INARD	ALBENQUE	Jacques	Suppléé par G FRANCO
44	LABARTHE-RIVIERE	VOUGNY	Claire	Présente
45	LABARTHE-RIVIERE	DAVAND	Sébastien	Présent
46	LABASTIDE-PAUMÈS	BRUMAS	Catherine	Présente
47	LALOURET-LAFFITEAU	LAFFORGUE	Jean-Claude	Suppléé par Martine RIEU
48	LANDORTHE	CORTINAS	Lucienne	Présente
49	LANDORTHE	RAMOS	Jacqueline	Procuration à Lucienne CORTINAS
50	LARCAN	FOURMENT	Henri	Présent
51	LARROQUE	RENON	Jean-Louis	Procuration à Jean-Pierre DUCLOS
52	LATOUE	BOSC	Pierre	Présent
53	LE CUING	DUPUY	David	Présent
54	LECUSSAN	MALET	Bernard	Présent
55	LES TOURREILLES	SARRAQUIGNE	Denis	Présent
56	LESPITEAU	DUPUY	Jérôme	Présent
57	LESPUGUE	FOIX	Jean-François	Présent
58	LIEOUX	BARUTAUT	Alain	Présent
59	LILHAC	SIOUTAC	Gilbert	Présent
60	L'ISLE EN DODON	WELTER	Lionel	Présent
61	L'ISLE EN DODON	GAUTHIER	Chrystelle	Procuration à Lionnel WELTER
62	L'ISLE EN DODON	MONFERRAN	Michel	Absent
63	LODES	BERREBI	Véronique	Présente
64	LOUDET	ATHIEL	Hervé	Suppléé par Nicolas BRESSE
65	MARTISSERRE	TOULON	Maryse	Présente
66	MAUVEZIN	PLANTE	Thierry	Présent
67	MIRAMBEAU	DE MARCHI	Josiane	Absente
68	MIRAMONT DE COMMINGES	VIGNEAUX	Laure	Présente
69	MOLAS	MEDOUS	Joëlle	Présente
70	MONDILHAN	GASPARD	Joseph	Présent
71	MONTBERNARD	COUMES	Pascal	Présent
72	MONTESQUIEU-GUITTAUT	ALVIN	Phillippe	Présent
73	MONTGAILLARD SUR SAVE	CHAINET	Julien	Absent
74	MONTMAURIN	AMIEL	Gabriel	Présent
75	MONTOULIEU SAINT-BERNARD	SORS	Camille	Présent
76	MONTRÉJEAU	MIQUEL	Eric	Procuration à Martine TARISSAN
77	MONTRÉJEAU	DUMOULIN	Maryse	Présente
78	MONTRÉJEAU	BRILAUD	Phillippe	Présent
79	MONTRÉJEAU	TARISSAN	Martine	Présente
80	MONTRÉJEAU	CAPOMASI	Michel	Absent
81	NÉNIGAN	CRESPIN	Damien	Absent
82	NIZAN SUR GESSE	SOLLE	Mathieu	Présent
83	PÉGUILHAN	LAURENTIES-BARRERE	Céline	Excusée
84	PEYRISSAS	LOUBEYRE	Guy	Présent
85	PEYROUZET	LAGRANGE	Phillippe	Présent
86	POINTIS-INARD	TREINQUE	Didier	Présent

87	PONLAT-TAILLEBOURG	FOURTIES	Gilles	Présent
88	PUYMAURIN	BIASON	Valentin	Présent
89	RÉGADES	GASTO	Marlène	Présente
90	RIEUCAZE	CAZAUX	Jean-François	Absent
91	RIOLAS	DUPRAT	Michel	Présent
92	SAINT-ANDRE	CASTETS	David	Procuration à Gilbert SIOUTAC
93	SAINT-ELIX SEGLAN	SUSPENE	Nicolas	Présent
94	SAINT-FERRÉOL	BOUAS	Thierry	Absent
95	SAINT-FRAJOU	DAVEZAC	Alain	Présent
96	SAINT-GAUDENS	DUCLOS	Jean-Yves	Présent
97	SAINT-GAUDENS	GASTO OUSTRIC	Magali	Présente
98	SAINT-GAUDENS	SOUYRI	Jean-Luc	Présent
99	SAINT-GAUDENS	RAULET	Isabelle	Présente
100	SAINT-GAUDENS	HEUILLET	Eric	Procuration à Elisabeth ROUEDE
101	SAINT-GAUDENS	CAZES	Josette	Présente
102	SAINT-GAUDENS	PINET	Alain	Procuration à Didier LACOUZATTE
103	SAINT-GAUDENS	RIERA	Evelyne	Procuration à Josette CAZES
104	SAINT-GAUDENS	GUILLERMIN	Joël	Procuration à Vincent PUYMEGE
105	SAINT-GAUDENS	BITEAU	Marie-Pierre	Procuration à Jean-Luc SOUYRI
106	SAINT-GAUDENS	SAFORCADA	Pierre	Procuration à Manuel ISASI
107	SAINT-GAUDENS	MALET	Béatrice	Procuration à Evelyne SANSONETTO
108	SAINT-GAUDENS	AGNES	Jean-François	Présent
109	SAINT-GAUDENS	NAVARRÉ	Annie	Procuration à Véronique BERREBI
110	SAINT-GAUDENS	PUYMEGE	Vincent	Présent
111	SAINT-GAUDENS	RICOUL	Céline	Présente
112	SAINT-GAUDENS	ISASI	Manuel	Présent
113	SAINT-GAUDENS	ANTUNES	Arminda	Procuration à Isabelle RAULET
114	SAINT-GAUDENS	LACOUZATTE	Didier	Présent
115	SAINT-GAUDENS	FINI	Laura	Procuration à Jean-François AGNES
116	SAINT-GAUDENS	CAMPO-CASTILLO	Benoît	Procuration à Jean-Yves DUCLOS
117	SAINT-GAUDENS	LOUIS	Yves	Présent
118	SAINT-GAUDENS	FAUVERNIER	Annabelle	Présente
119	SAINT-GAUDENS	IMBERT	Frédéric	Présent
120	SAINT-IGNAN	ROUEDE	Elisabeth	Présente
121	SAINT-LARY-BOUJEAN	FARRE	Régis	Procuration à Evelyne BOUBEE
122	SAINT-LAURENT-SUR-SAVE	PITOUT	Daniel	Absent
123	SAINT-LOUP EN COMMINGES	BOUZIGUES	Denis	Présent
124	SAINT-MARCET	MILLET	Chantal	Présente
125	SAINT-PÉ-DELBOSC	FORTASSIN	Jean-Pierre	Présent
126	SAINT-PLANCARD	FONTANEAU	Marie-Hélène	Présente
127	SALHERM	DE GAULEJAC	Michel	Présent
128	SAMAN	LACROIX	Julien	Présent
129	SAMOUILLAN	DANGLA	Jean-Paul	Suppléé par Jean MAURUC
130	SARRECAVE	BOUBEE	Evelyne	Présente
131	SARREMEZAN	ENEL	Catherine	Présente
132	SAUX ET POMARÈDE	SANSONETTO	Evelyne	Présente
133	SAVARTHÈS	GILLY	Martine	Présente
134	SÉDEILHAC	CASTERAN	Philippe	Absent
135	TERREBASSE	FERRERE	Jean	Présent
136	VALENTINE	NADALET	Marie	Présente
137	VILLENEUVE DE RIVIÈRE	SUBRA	Émilie	Absente
138	VILLENEUVE DE RIVIÈRE	HERY	Patrick	Absente
139	VILLENEUVE DE RIVIÈRE	VERDIER	Nadine	Présente
140	VILLENEUVE-LÉCUSSAN	BATMALE	Lionel	Absent

Secrétaire de séance : Alain FRECHOU

Délibération n° 2024-95

**SYNDICAT MIXTE GARONNE AUSSONNELLE LOUGE TOUCH (SMAGLT)
PARTICIPATION 2024**

Madame la Présidente présente le rapport suivant :

Par délibération n° 2018-129 du conseil communautaire du 27 juin 2018, la Communauté de Communes a délégué la compétence GEMAPI dans son intégralité au Syndicat mixte Garonne Aussonnelle Louge Touch (ancien Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique) et sur la totalité de son territoire couvert par ce syndicat.

La Communauté de Communes Cœur et Coteaux Comminges adhérant à ce syndicat, il convient de voter le versement d'une contribution sur l'exercice 2024.

Par délibération, le Conseil Syndical a adopté la répartition des contributions parmi les membres, soit 104 945.13 € pour la Communauté de Communes.

Vu la Commission des finances en date du 25 avril 2024,

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire DÉCIDE :

- **D'APPROUVER** le montant de la contribution 2024 de la Communauté de Communes à verser au Syndicat Mixte Garonne Aussonnelle Louge Touch (SMAGLT), soit 104 945.13
- **D'AUTORISER** Madame la Présidente à faire procéder au versement de ladite contribution au titre de l'exercice 2024,
- **DE DIRE** que les crédits sont inscrits au budget 2024, article 65568.

POUR : 118

CONTRE : //

ABSTENTION : //

ADOPTÉE

Fait et délibéré le 29 avril 2024.

Pour extrait conforme,

La Présidente,
Magali GASTO OUSTRIC



La Présidente,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte ;
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois suivant sa publication.



CŒUR & COTEAUX
COMMINGES
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

N°2024-96

Objet : SYNDICAT MIXTE DE GESTION DES RIVIÈRES ASTARAC-LOMAGNE (SYGRAL) - Participation 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-neuf avril, les conseillers communautaires de la Communauté de Communes Cœur et Coteaux Comminges, dûment convoqués, se sont réunis en Conseil Communautaire, à Villeneuve de Rivière, sous la Présidence de Magali GASTO OUSTRIC, Présidente.

Conseillers communautaires		EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
En exercice	140	
Présents	97	Date de la convocation : 16 avril 2024
Procurations	21	
Votants	118	

Présents / Excusés / Absents / Procurations / Suppléances

	Commune	Nom	Prénom	
1	AGASSAC	ANE	Serge	Présent
2	ALAN	BEAUSOR	Francis	Présent
3	AMBAX	MIQUEL	Daniel	Présent
4	ANAN	BRIOL	Laurent	Présent
5	ASPRET-SARRAT	NOGUES	Lydie	Présent
6	AULON	DURROUX	Jean-Claude	Présent
7	AURIGNAC	LOSEGO	Jean-Michel	Présent
8	AURIGNAC	DARNISE	Laurence	Procuration à JM LOSEGO
9	AUSSON	BARRAU	Yves-Pierre	Absent
10	BACHAS	BRINI	Bouziane	Absent
11	BALESTA	DASQUE	Jean-Charles	Présent
12	BENQUE	LASSERRE	Jean-Claude	Présent
13	BLAJAN	CASTEX	Jean-Bernard	Absent
14	BOISSÈDE	FRECHOU	Alain	Présent
15	BORDES DE RIVIÈRE	CAPERAN-LORENZI	Geneviève	Absente
16	BOUDRAC	CLARENS	Gilles	Absent
17	BOULOGNE SUR GESSE	BOUBEE	Alain	Présent
18	BOULOGNE SUR GESSE	CAUBET	Fabienne	Présente
19	BOULOGNE SUR GESSE	ADOUE	Jérôme	Présent
20	BOUSSAN	BOUBE	Patrick	Présent
21	BOUZIN	PASSAMENT	Alain	Absent
22	CARDEILHAC	BOYER	Raymond	Présent
23	CASSAGNABÈRE-TOURNAS	VIGNES	Philippe	Présent
24	CASTELGAILLARD	DUCCLOS	Robert	Présent
25	CASTERA VIGNOLLES	POUZOL	Thierry	Procuration à Julien LACROIX
26	CAZAC	PRIAULT	Françoise	Absente
27	CAZARIL-TAMBOURÈS	LEFRANC	Gérard	Absent
28	CAZENEUVE-MONTAUT	TESSER	Christian	Présent
29	CHARLAS	DUCCLOS	Jean-Pierre	Présent

30	CIADOUX	TOUBERT	Thierry	Présent
31	CLARAC	MANENT-MANENT	Jean-Paul	Procuration à Alain BARUTAUT
32	COUEILLES	FABARON	Bernard	Présent
33	CUGURON	SANTAMARIA	Christine	Présente
34	EOUX	REY	Monique	Présente
35	ESCANECRABE	ARSEGUET	Jean-Claude	Présent
36	ESPARRON	MASSARIN	André	Suppléé par Jean-Claude LAJOUS
37	ESTANCARBON	SOUPENE	Daniel	Présent
38	FABAS	DAMIENS	Gérald	Présent
39	FRANQUEVIELLE	NICOLAS	Virginie	Absente
40	FRONTIGNAN-SAVÈS	SALLES	Thierry	Présent
41	GENSAC DE BOULOGNE	SABATHE	Daniel	Présent
42	GOUDEX	MANAVIT	Laurent	Procuration à Thierry PLANTE
43	LABARTHE-INARD	ALBENQUE	Jacques	Suppléé par G FRANCO
44	LABARTHE-RIVIERE	VOUGNY	Claire	Présente
45	LABARTHE-RIVIERE	DAVAND	Sébastien	Présent
46	LABASTIDE-PAUMÈS	BRUMAS	Catherine	Présente
47	LALOURET-LAFFITEAU	LAFFORGUE	Jean-Claude	Suppléé par Martine RIEU
48	LANDORTHE	CORTINAS	Lucienne	Présente
49	LANDORTHE	RAMOS	Jacqueline	Procuration à Lucienne CORTINAS
50	LARCAN	FOURMENT	Henri	Présent
51	LARROQUE	RENON	Jean-Louis	Procuration à Jean-Pierre DUCLOS
52	LATOUE	BOSC	Pierre	Présent
53	LE CUING	DUPUY	David	Présent
54	LECUSSAN	MALET	Bernard	Présent
55	LES TOURREILLES	SARRAQUIGNE	Denis	Présent
56	LESPITEAU	DUPUY	Jérôme	Présent
57	LESPUGUE	FOIX	Jean-François	Présent
58	LIEOUX	BARUTAUT	Alain	Présent
59	LILHAC	SIOUTAC	Gilbert	Présent
60	L'ISLE EN DODON	WELTER	Lionel	Présent
61	L'ISLE EN DODON	GAUTHIER	Chrystelle	Procuration à Lionel WELTER
62	L'ISLE EN DODON	MONFERRAN	Michel	Absent
63	LODES	BERREBI	Véronique	Présente
64	LOUDET	ATHIEL	Hervé	Suppléé par Nicolas BRESSE
65	MARTISSERRE	TOULON	Maryse	Présente
66	MAUVEZIN	PLANTE	Thierry	Présent
67	MIRAMBEAU	DE MARCHI	Josiane	Absente
68	MIRAMONT DE COMMINGES	VIGNEAUX	Laure	Présente
69	MOLAS	MEDOUS	Joëlle	Présente
70	MONDILHAN	GASPARD	Joseph	Présent
71	MONTBERNARD	COUMES	Pascal	Présent
72	MONTESQUIEU-GUITTAUT	ALVIN	Philippe	Présent
73	MONTGAILLARD SUR SAVE	CHAINET	Julien	Absent
74	MONTMAURIN	AMIEL	Gabriel	Présent
75	MONTOLIEU SAINT-BERNARD	SORS	Camille	Présent
76	MONTRÉJEAU	MIQUEL	Eric	Procuration à Martine TARISSAN
77	MONTRÉJEAU	DUMOULIN	Maryse	Présente
78	MONTRÉJEAU	BRILAUD	Philippe	Présent
79	MONTRÉJEAU	TARISSAN	Martine	Présente
80	MONTRÉJEAU	CAPOMASI	Michel	Absent
81	NÉNIGAN	CRESPIN	Damien	Absent
82	NIZAN SUR GESSE	SOLLE	Mathieu	Présent
83	PÉGUILHAN	LAURENTIES-BARRERE	Céline	Excusée
84	PEYRISSAS	LOUBEYRE	Guy	Présent
85	PEYROUZET	LAGRANGE	Philippe	Présent
86	POINTIS-INARD	TREINQUE	Didier	Présent

87	PONLAT-TAILLEBOURG	FOURTIES	Gilles	Présent
88	PUYMAURIN	BIASON	Valentin	Présent
89	RÉGADES	GASTO	Marlène	Présente
90	RIEUCAZE	CAZAUX	Jean-François	Absent
91	RIOLAS	DUPRAT	Michel	Présent
92	SAINT-ANDRE	CASTETS	David	Procuration à Gilbert SIOUTAC
93	SAINT-ELIX SEGLAN	SUSPENE	Nicolas	Présent
94	SAINT-FERRÉOL	BOUAS	Thierry	Absent
95	SAINT-FRAJOU	DAVEZAC	Alain	Présent
96	SAINT-GAUDENS	DUCLOS	Jean-Yves	Présent
97	SAINT-GAUDENS	GASTO OUSTRIC	Magali	Présente
98	SAINT-GAUDENS	SOUYRI	Jean-Luc	Présent
99	SAINT-GAUDENS	RAULET	Isabelle	Présente
100	SAINT-GAUDENS	HEUILLET	Eric	Procuration à Elisabeth ROUEDE
101	SAINT-GAUDENS	CAZES	Josette	Présente
102	SAINT-GAUDENS	PINET	Alain	Procuration à Didier LACOUZATTE
103	SAINT-GAUDENS	RIERA	Evelyne	Procuration à Josette CAZES
104	SAINT-GAUDENS	GUILLERMIN	Joël	Procuration à Vincent PUYMEGE
105	SAINT-GAUDENS	BITEAU	Marie-Pierre	Procuration à Jean-Luc SOUYRI
106	SAINT-GAUDENS	SAFORCADA	Pierre	Procuration à Manuel ISASI
107	SAINT-GAUDENS	MALET	Béatrice	Procuration à Evelyne SANSONETTO
108	SAINT-GAUDENS	AGNES	Jean-François	Présent
109	SAINT-GAUDENS	NAVARRÉ	Annie	Procuration à Véronique BERREBI
110	SAINT-GAUDENS	PUYMEGE	Vincent	Présent
111	SAINT-GAUDENS	RICOUL	Céline	Présente
112	SAINT-GAUDENS	ISASI	Manuel	Présent
113	SAINT-GAUDENS	ANTUNES	Arminda	Procuration à Isabelle RAULET
114	SAINT-GAUDENS	LACOUZATTE	Didier	Présent
115	SAINT-GAUDENS	FINI	Laura	Procuration à Jean-François AGNES
116	SAINT-GAUDENS	CAMPO-CASTILLO	Benoît	Procuration à Jean-Yves DUCLOS
117	SAINT-GAUDENS	LOUIS	Yves	Présent
118	SAINT-GAUDENS	FAUVERNIER	Annabelle	Présente
119	SAINT-GAUDENS	IMBERT	Frédéric	Présent
120	SAINT-IGNAN	ROUEDE	Elisabeth	Présente
121	SAINT-LARY-BOUJEAN	FARRE	Régis	Procuration à Evelyne BOUBEE
122	SAINT-LAURENT-SUR-SAVE	PITOUT	Daniel	Absent
123	SAINT-LOUP EN COMMINGES	BOUZIGUES	Denis	Présent
124	SAINT-MARCET	MILLET	Chantal	Présente
125	SAINT-PÉ-DELBOSC	FORTASSIN	Jean-Pierre	Présent
126	SAINT-PLANCARD	FONTANEAU	Marie-Hélène	Présente
127	SALHERM	DE GAULEJAC	Michel	Présent
128	SAMAN	LACROIX	Julien	Présent
129	SAMOUILLAN	DANGLA	Jean-Paul	Suppléé par Jean MAURUC
130	SARRECAVE	BOUBEE	Evelyne	Présente
131	SARREMEZAN	ENEL	Catherine	Présente
132	SAUX ET POMARÈDE	SANSONETTO	Evelyne	Présente
133	SAVARTHÈS	GILLY	Martine	Présente
134	SÉDEILHAC	CASTERAN	Philippe	Absent
135	TERREBASSE	FERRERE	Jean	Présent
136	VALENTINE	NADALET	Marie	Présente
137	VILLENEUVE DE RIVIÈRE	SUBRA	Émilie	Absente
138	VILLENEUVE DE RIVIÈRE	HERY	Patrick	Absente
139	VILLENEUVE DE RIVIÈRE	VERDIER	Nadine	Présente
140	VILLENEUVE-LÉCUSSAN	BATMALE	Lionel	Absent

Secrétaire de séance : Alain FRECHOU

Délibération n° 2024-96

**SYNDICAT MIXTE DE GESTION DES RIVIÈRES ASTARAC-LOMAGNE (SYGRAL)
PARTICIPATION 2024**

Madame la Présidente présente le rapport suivant :

Le Syndicat Mixte de Gestion des Rivières Astarac-Lomagne (SYGRAL) a été créé en 2020 pour exercer la compétence GEMAPI transférée de ses membres sur les bassins versants de l'Arrats, de l'Ayroux, de la Sère, du St Michel et de la Gimone, de la Tessonne, du Lambon, de la Nadesse, du Marguestaud, ainsi que la tête de bassin versant de la Gimone et le sous-bassin versant du Sarrampion.

Par délibération 2021-148 du conseil communautaire du 5 juillet 2021, la Communauté de Communes Cœur et Coteaux Comminges adhère au SYGRAL pour la partie de ses communes membres comprise dans le périmètre du Syndicat mixte.

Par délibération, le Conseil Syndical a adopté la répartition des contributions pour 2024. Ainsi, le SYGRAL a voté une participation de 971.50 € correspondant au 1^{er} semestre 2024 pour la Communauté de Communes.

Vu la Commission des finances en date du 25 avril 2024,

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire DÉCIDE :

- **D'APPROUVER** le montant de la contribution 2024 de la Communauté de Communes à verser au Syndicat Mixte de Gestion des Rivières Astarac-Lomagne (SYGRAL), soit 971.50 € pour le 1^{er} semestre,
- **D'AUTORISER** Madame la Présidente à faire procéder au versement de ladite contribution au titre de l'exercice 2024,
- **DE DIRE** que les crédits sont inscrits au budget 2024, article 65568.

POUR : 118

CONTRE : //

ABSTENTION : //

ADOPTÉE

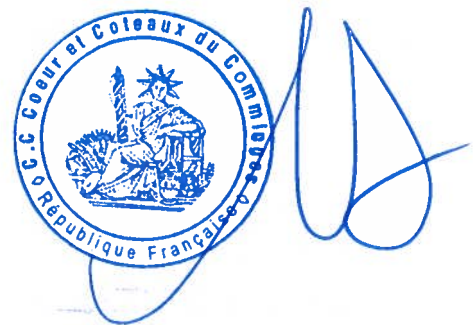
Fait et délibéré le 29 avril 2024.

Pour extrait conforme,

La Présidente,
Magali GASTO OUSTRIC

La Présidente,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte ;
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois suivant sa publication.





CŒUR & COTEAUX
COMMINGES
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

N°2024-97

Objet : SYNDICAT DE GESTION DE LA SAVE ET DE SES AFFLUENTS - Participation 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-neuf avril, les conseillers communautaires de la Communauté de Communes Cœur et Coteaux Comminges, dûment convoqués, se sont réunis en Conseil Communautaire, à Villeneuve de Rivière, sous la Présidence de Magali GASTO OUSTRIC, Présidente.

Conseillers communautaires		EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
En exercice	140	
Présents	97	Date de la convocation : 16 avril 2024
Procurations	21	
Votants	118	

Présents / Excusés / Absents / Procurations / Suppléances

	Commune	Nom	Prénom	
1	AGASSAC	ANE	Serge	Présent
2	ALAN	BEAUSOR	Francis	Présent
3	AMBAX	MIQUEL	Daniel	Présent
4	ANAN	BRIOL	Laurent	Présent
5	ASPRET-SARRAT	NOGUES	Lydie	Présent
6	AULON	DURROUX	Jean-Claude	Présent
7	AURIGNAC	LOSEGO	Jean-Michel	Présent
8	AURIGNAC	DARNISE	Laurence	Procuration à JM LOSEGO
9	AUSSON	BARRAU	Yves-Pierre	Absent
10	BACHAS	BRINI	Bouziane	Absent
11	BALESTA	DASQUE	Jean-Charles	Présent
12	BENQUE	LASSERRE	Jean-Claude	Présent
13	BLAJAN	CASTEX	Jean-Bernard	Absent
14	BOISSÈDE	FRECHOU	Alain	Présent
15	BORDES DE RIVIÈRE	CAPERAN-LORENZI	Geneviève	Absente
16	BOUDRAC	CLARENS	Gilles	Absent
17	BOULOGNE SUR GESSE	BOUBEE	Alain	Présent
18	BOULOGNE SUR GESSE	CAUBET	Fabienne	Présente
19	BOULOGNE SUR GESSE	ADOUE	Jérôme	Présent
20	BOUSSAN	BOUBE	Patrick	Présent
21	BOUZIN	PASSAMENT	Alain	Absent
22	CARDEILHAC	BOYER	Raymond	Présent
23	CASSAGNABÈRE-TOURNAS	VIGNES	Philippe	Présent
24	CASTELGAILLARD	DUCLOS	Robert	Présent
25	CASTERA VIGNOLLES	POUZOL	Thierry	Procuration à Julien LACROIX
26	CAZAC	PRIAULT	Françoise	Absente
27	CAZARIL-TAMBOURÈS	LEFRANC	Gérard	Absent
28	CAZENEUVE-MONTAUT	TESSER	Christian	Présent
29	CHARLAS	DUCLOS	Jean-Pierre	Présent

30	CIADOUX	TOUBERT	Thierry	Présent
31	CLARAC	MANENT-MANENT	Jean-Paul	Procuration à Alain BARUTAUT
32	COUEILLES	FABARON	Bernard	Présent
33	CUGURON	SANTAMARIA	Christine	Présente
34	EOUX	REY	Monique	Présente
35	ESCANECRABE	ARSEGUET	Jean-Claude	Présent
36	ESPARRON	MASSARIN	André	Suppléé par Jean-Claude LAJOUS
37	ESTANCARBON	SOUPENE	Daniel	Présent
38	FABAS	DAMIENS	Gérald	Présent
39	FRANQUEVIELLE	NICOLAS	Virginie	Absente
40	FRONTIGNAN-SAVÈS	SALLES	Thierry	Présent
41	GENSAC DE BOULOGNE	SABATHE	Daniel	Présent
42	GOUX	MANAVIT	Laurent	Procuration à Thierry PLANTE
43	LABARTHE-INARD	ALBENQUE	Jacques	Suppléé par G FRANCO
44	LABARTHE-RIVIERE	VOUGNY	Claire	Présente
45	LABARTHE-RIVIERE	DAVAND	Sébastien	Présent
46	LABASTIDE-PAUMÈS	BRUMAS	Catherine	Présente
47	LALOURET-LAFFITEAU	LAFFORGUE	Jean-Claude	Suppléé par Martine RIEU
48	LANDORTHE	CORTINAS	Lucienne	Présente
49	LANDORTHE	RAMOS	Jacqueline	Procuration à Lucienne CORTINAS
50	LARCAN	FOURMENT	Henri	Présent
51	LARROQUE	RENON	Jean-Louis	Procuration à Jean-Pierre DUCLOS
52	LATOUE	BOSC	Pierre	Présent
53	LE CUIING	DUPUY	David	Présent
54	LECUSSAN	MALET	Bernard	Présent
55	LES TOURREILLES	SARRAQUIGNE	Denis	Présent
56	LESPITEAU	DUPUY	Jérôme	Présent
57	LESPUGUE	FOIX	Jean-François	Présent
58	LIEUX	BARUTAUT	Alain	Présent
59	LILHAC	SIOUTAC	Gilbert	Présent
60	L'ISLE EN DODON	WELTER	Lionel	Présent
61	L'ISLE EN DODON	GAUTHIER	Chrystelle	Procuration à Lionnel WELTER
62	L'ISLE EN DODON	MONFERRAN	Michel	Absent
63	LODES	BERREBI	Véronique	Présente
64	LOUDET	ATHIEL	Hervé	Suppléé par Nicolas BRESSE
65	MARTISSERRE	TOULON	Maryse	Présente
66	MAUVEZIN	PLANTE	Thierry	Présent
67	MIRAMBEAU	DE MARCHI	Josiane	Absente
68	MIRAMONT DE COMMINGES	VIGNEAUX	Laure	Présente
69	MOLAS	MEDOUS	Joëlle	Présente
70	MONDILHAN	GASPARD	Joseph	Présent
71	MONTBERNARD	COUMES	Pascal	Présent
72	MONTESQUIEU-GUITTAUT	ALVIN	Philippe	Présent
73	MONTGAILLARD SUR SAVE	CHAINET	Julien	Absent
74	MONTMAURIN	AMIEL	Gabriel	Présent
75	MONTOULIEU SAINT-BERNARD	SORS	Camille	Présent
76	MONTRÉJEU	MIQUEL	Eric	Procuration à Martine TARISSAN
77	MONTRÉJEU	DUMOULIN	Maryse	Présente
78	MONTRÉJEU	BRILAUD	Philippe	Présent
79	MONTRÉJEU	TARISSAN	Martine	Présente
80	MONTRÉJEU	CAPOMASI	Michel	Absent
81	NÉNIGAN	CRESPIN	Damien	Absent
82	NIZAN SUR GESSE	SOLLE	Mathieu	Présent
83	PÉGUILHAN	LAURENTIES-BARRERE	Céline	Excusée
84	PEYRISSAS	LOUBEYRE	Guy	Présent
85	PEYROUZET	LAGRANGE	Philippe	Présent
86	POINTIS-INARD	TREINQUE	Didier	Présent

87	PONLAT-TAILLEBOURG	FOURTIES	Gilles	Présent
88	PUYMAURIN	BIASON	Valentin	Présent
89	RÉGADES	GASTO	Marlène	Présente
90	RIEUCAZE	CAZAUX	Jean-François	Absent
91	RIOLAS	DUPRAT	Michel	Présent
92	SAINT-ANDRE	CASTETS	David	Procuration à Gilbert SIOUTAC
93	SAINT-ELIX SEGLAN	SUSPENE	Nicolas	Présent
94	SAINT-FERRÉOL	BOUAS	Thierry	Absent
95	SAINT-FRAJOU	DAVEZAC	Alain	Présent
96	SAINT-GAUDENS	DUCLOS	Jean-Yves	Présent
97	SAINT-GAUDENS	GASTO OUSTRIC	Magali	Présente
98	SAINT-GAUDENS	SOUYRI	Jean-Luc	Présent
99	SAINT-GAUDENS	RAULET	Isabelle	Présente
100	SAINT-GAUDENS	HEUILLET	Eric	Procuration à Elisabeth ROUEDE
101	SAINT-GAUDENS	CAZES	Josette	Présente
102	SAINT-GAUDENS	PINET	Alain	Procuration à Didier LACOUZATTE
103	SAINT-GAUDENS	RIERA	Evelyne	Procuration à Josette CAZES
104	SAINT-GAUDENS	GUILLERMIN	Joël	Procuration à Vincent PUYMEGE
105	SAINT-GAUDENS	BITEAU	Marie-Pierre	Procuration à Jean-Luc SOUYRI
106	SAINT-GAUDENS	SAFORCADA	Pierre	Procuration à Manuel ISASI
107	SAINT-GAUDENS	MALET	Béatrice	Procuration à Evelyne SANSONETTO
108	SAINT-GAUDENS	AGNES	Jean-François	Présent
109	SAINT-GAUDENS	NAVARRÉ	Annie	Procuration à Véronique BERREBI
110	SAINT-GAUDENS	PUYMEGE	Vincent	Présent
111	SAINT-GAUDENS	RICOUL	Céline	Présente
112	SAINT-GAUDENS	ISASI	Manuel	Présent
113	SAINT-GAUDENS	ANTUNES	Arminda	Procuration à Isabelle RAULET
114	SAINT-GAUDENS	LACOUZATTE	Didier	Présent
115	SAINT-GAUDENS	FINI	Laura	Procuration à Jean-François AGNES
116	SAINT-GAUDENS	CAMPO-CASTILLO	Benoît	Procuration à Jean-Yves DUCLOS
117	SAINT-GAUDENS	LOUIS	Yves	Présent
118	SAINT-GAUDENS	FAUVERNIER	Annabelle	Présente
119	SAINT-GAUDENS	IMBERT	Frédéric	Présent
120	SAINT-IGNAN	ROUEDE	Elisabeth	Présente
121	SAINT-LARY-BOUJEAN	FARRE	Régis	Procuration à Evelyne BOUBEE
122	SAINT-LAURENT-SUR-SAVE	PITOUT	Daniel	Absent
123	SAINT-LOUP EN COMMINGES	BOUZIGUES	Denis	Présent
124	SAINT-MARCE	MILLET	Chantal	Présente
125	SAINT-PÉ-DELBOSC	FORTASSIN	Jean-Pierre	Présent
126	SAINT-PLANCARD	FONTANEAU	Marie-Hélène	Présente
127	SALHERM	DE GAULEJAC	Michel	Présent
128	SAMAN	LACROIX	Julien	Présent
129	SAMOUILLAN	DANGLA	Jean-Paul	Suppléé par Jean MAURUC
130	SARRECAVE	BOUBEE	Evelyne	Présente
131	SARREMEZAN	ENEL	Catherine	Présente
132	SAUX ET POMARÈDE	SANSONETTO	Evelyne	Présente
133	SAVARTHÈS	GILLY	Martine	Présente
134	SÉDEILHAC	CASTERAN	Philippe	Absent
135	TERREBASSE	FERRERE	Jean	Présent
136	VALENTINE	NADALET	Marie	Présente
137	VILLENEUVE DE RIVIÈRE	SUBRA	Émilie	Absente
138	VILLENEUVE DE RIVIÈRE	HERY	Patrick	Absente
139	VILLENEUVE DE RIVIÈRE	VERDIER	Nadine	Présente
140	VILLENEUVE-LÉCUSSAN	BATMALE	Lionel	Absent

Secrétaire de séance : Alain FRECHOU

Délibération n° 2024-97

**SYNDICAT DE GESTION DE LA SAVE ET DE SES AFFLUENTS
PARTICIPATION 2024**

Madame la Présidente présente le rapport suivant :

Le Syndicat de Gestion de la Save et de ses affluents a vu le jour le 1^{er} janvier 2017 suite à la fusion des trois syndicats existants sur la Save. Depuis le 1^{er} janvier 2018, suite à l'entrée en vigueur de la compétence GEMAPI, ce syndicat est constitué de sept communautés de communes dont la Communauté de Communes Cœur Coteaux Comminges.

La Communauté de Communes Cœur Coteaux Comminges étant membre, le versement d'une contribution sur l'exercice 2024 est à prévoir. Par délibération, le Conseil Syndical a voté la répartition des contributions parmi les membres, soit 76 900.00 € pour la Communauté de Communes.

Vu la Commission des Finances en date du 25 avril 2024,

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire DÉCIDE :

- **D'APPROUVER** le montant de la contribution 2024 de la Communauté de Communes à verser au Syndicat de Gestion de la Save, soit 76 900.00 €,
- **D'AUTORISER** Madame la Présidente à faire procéder au versement de ladite contribution au titre de l'exercice 2024,
- **DE DIRE** que les crédits sont inscrits au budget 2024, article 65568.

POUR : 118

CONTRE : //

ABSTENTION : //

ADOPTÉE

Fait et délibéré le 29 avril 2024.

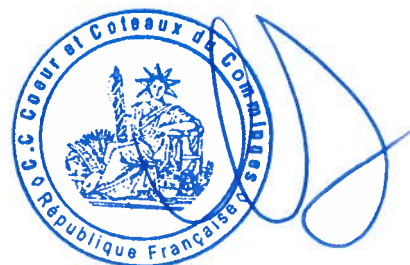
Pour extrait conforme,

La Présidente,

Magali GASTO OUSTRIC

La Présidente,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte ;
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois suivant sa publication.





**CŒUR & COTEAUX
COMMINGES**
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

N°2024-98

Objet : SMAGV MANEO (Syndicat mixte accueil gens du voyage en région Occitanie) - Participation 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-neuf avril, les conseillers communautaires de la Communauté de Communes Cœur et Coteaux Comminges, dûment convoqués, se sont réunis en Conseil Communautaire, à Villeneuve de Rivière, sous la Présidence de Magali GASTO OUSTRIC, Présidente.

Conseillers communautaires		EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
En exercice	140	
Présents	97	Date de la convocation : 16 avril 2024
Procurations	21	
Votants	118	

Présents / Excusés / Absents / Procurations / Suppléances

	Commune	Nom	Prénom	
1	AGASSAC	ANE	Serge	Présent
2	ALAN	BEAUSOR	Francis	Présent
3	AMBAX	MIQUEL	Daniel	Présent
4	ANAN	BRIOL	Laurent	Présent
5	ASPRET-SARRAT	NOGUES	Lydie	Présent
6	AULON	DURROUX	Jean-Claude	Présent
7	AURIGNAC	LOSEGO	Jean-Michel	Présent
8	AURIGNAC	DARNISE	Laurence	Procuration à JM LOSEGO
9	AUSSON	BARRAU	Yves-Pierre	Absent
10	BACHAS	BRINI	Bouziane	Absent
11	BALESTA	DASQUE	Jean-Charles	Présent
12	BENQUE	LASSERRE	Jean-Claude	Présent
13	BLAJAN	CASTEX	Jean-Bernard	Absent
14	BOISSÈDE	FRECHOU	Alain	Présent
15	BORDES DE RIVIÈRE	CAPERAN-LORENZI	Geneviève	Absente
16	BOUDRAC	CLARENS	Gilles	Absent
17	BOULOGNE SUR GESSE	BOUBEE	Alain	Présent
18	BOULOGNE SUR GESSE	CAUBET	Fabienne	Présente
19	BOULOGNE SUR GESSE	ADOUE	Jérôme	Présent
20	BOUSSAN	BOUBE	Patrick	Présent
21	BOUZIN	PASSAMENT	Alain	Absent
22	CARDEILHAC	BOYER	Raymond	Présent
23	CASSAGNABÈRE-TOURNAS	VIGNES	Philippe	Présent
24	CASTELGAILLARD	DUCLOS	Robert	Présent
25	CASTERA VIGNOLLES	POUZOL	Thierry	Procuration à Julien LACROIX
26	CAZAC	PRIAUT	Françoise	Absente
27	CAZARIL-TAMBOURÈS	LEFRANC	Gérard	Absent
28	CAZENEUVE-MONTAUT	TESSER	Christian	Présent
29	CHARLAS	DUCLOS	Jean-Pierre	Présent

30	CIADOUX	TOUBERT	Thierry	Présent
31	CLARAC	MANENT-MANENT	Jean-Paul	Procuration à Alain BARUTAUT
32	COUEILLES	FABARON	Bernard	Présent
33	CUGURON	SANTAMARIA	Christine	Présente
34	EOUX	REY	Monique	Présente
35	ESCANECRABE	ARSEGUET	Jean-Claude	Présent
36	ESPARRON	MASSARIN	André	Suppléé par Jean-Claude LAJOUS
37	ESTANCARBON	SOUPENE	Daniel	Présent
38	FABAS	DAMIENS	Gérald	Présent
39	FRANQUEVIELLE	NICOLAS	Virginie	Absente
40	FRONTIGNAN-SAVÈS	SALLES	Thierry	Présent
41	GENSAC DE BOULOGNE	SABATHE	Daniel	Présent
42	GOUDEX	MANAVIT	Laurent	Procuration à Thierry PLANTE
43	LABARTHE-INARD	ALBENQUE	Jacques	Suppléé par G FRANCO
44	LABARTHE-RIVIERE	VOUGNY	Claire	Présente
45	LABARTHE-RIVIERE	DAVAND	Sébastien	Présent
46	LABASTIDE-PAUMÈS	BRUMAS	Catherine	Présente
47	LALOURET-LAFFITEAU	LAFFORGUE	Jean-Claude	Suppléé par Martine RIEU
48	LANDORTHE	CORTINAS	Lucienne	Présente
49	LANDORTHE	RAMOS	Jacqueline	Procuration à Lucienne CORTINAS
50	LARCAN	FOURMENT	Henri	Présent
51	LARROQUE	RENON	Jean-Louis	Procuration à Jean-Pierre DUCLOS
52	LATOUE	BOSC	Pierre	Présent
53	LE CUIING	DUPUY	David	Présent
54	LECUSSAN	MALET	Bernard	Présent
55	LES TOURREILLES	SARRAQUIGNE	Denis	Présent
56	LESPITEAU	DUPUY	Jérôme	Présent
57	LESPUGUE	FOIX	Jean-François	Présent
58	LIEUX	BARUTAUT	Alain	Présent
59	LILHAC	SIOUTAC	Gilbert	Présent
60	L'ISLE EN DODON	WELTER	Lionel	Présent
61	L'ISLE EN DODON	GAUTHIER	Chrystelle	Procuration à Lionnel WELTER
62	L'ISLE EN DODON	MONFERRAN	Michel	Absent
63	LODES	BERREBI	Véronique	Présente
64	LOUDET	ATHIEL	Hervé	Suppléé par Nicolas BRESSE
65	MARTISSERRE	TOULON	Maryse	Présente
66	MAUVEZIN	PLANTE	Thierry	Présent
67	MIRAMBEAU	DE MARCHI	Josiane	Absente
68	MIRAMONT DE COMMINGES	VIGNEAUX	Laure	Présente
69	MOLAS	MEDOUS	Joëlle	Présente
70	MONDILHAN	GASPARD	Joseph	Présent
71	MONTBERNARD	COUMES	Pascal	Présent
72	MONTESQUIEU-GUITTAUT	ALVIN	Philippe	Présent
73	MONTGAILLARD SUR SAVE	CHAINET	Julien	Absent
74	MONTMAURIN	AMIEL	Gabriel	Présent
75	MONTOULIEU SAINT-BERNARD	SORS	Camille	Présent
76	MONTRÉJEAU	MIQUEL	Eric	Procuration à Martine TARISSAN
77	MONTRÉJEAU	DUMOULIN	Maryse	Présente
78	MONTRÉJEAU	BRILAUD	Philippe	Présent
79	MONTRÉJEAU	TARISSAN	Martine	Présente
80	MONTRÉJEAU	CAPOMASI	Michel	Absent
81	NÉNIGAN	CRESPIN	Damien	Absent
82	NIZAN SUR GESSE	SOLLE	Mathieu	Présent
83	PÉGUILHAN	LAURENTIES-BARRERE	Céline	Excusée
84	PEYRISSAS	LOUBEYRE	Guy	Présent
85	PEYROUZET	LAGRANGE	Philippe	Présent
86	POINTIS-INARD	TREINQUE	Didier	Présent

87	PONLAT-TAILLEBOURG	FOURTIES	Gilles	Présent
88	PUYMAURIN	BIASON	Valentin	Présent
89	RÉGADES	GASTO	Marlène	Présente
90	RIEUCAZE	CAZAUX	Jean-François	Absent
91	RIOLAS	DUPRAT	Michel	Présent
92	SAINT-ANDRE	CASTETS	David	Procuration à Gilbert SIOUTAC
93	SAINT-ELIX SEGLAN	SUSPENE	Nicolas	Présent
94	SAINT-FERRÉOL	BOUAS	Thierry	Absent
95	SAINT-FRAJOU	DAVEZAC	Alain	Présent
96	SAINT-GAUDENS	DUCLOS	Jean-Yves	Présent
97	SAINT-GAUDENS	GASTO OUSTRIC	Magali	Présente
98	SAINT-GAUDENS	SOUYRI	Jean-Luc	Présent
99	SAINT-GAUDENS	RAULET	Isabelle	Présente
100	SAINT-GAUDENS	HEUILLET	Eric	Procuration à Elisabeth ROUEDE
101	SAINT-GAUDENS	CAZES	Josette	Présente
102	SAINT-GAUDENS	PINET	Alain	Procuration à Didier LACOUZATTE
103	SAINT-GAUDENS	RIERA	Evelyne	Procuration à Josette CAZES
104	SAINT-GAUDENS	GUILLERMIN	Joël	Procuration à Vincent PUYMEGE
105	SAINT-GAUDENS	BITEAU	Marie-Pierre	Procuration à Jean-Luc SOUYRI
106	SAINT-GAUDENS	SAFORCADA	Pierre	Procuration à Manuel ISASI
107	SAINT-GAUDENS	MALET	Béatrice	Procuration à Evelyne SANSONETTO
108	SAINT-GAUDENS	AGNES	Jean-François	Présent
109	SAINT-GAUDENS	NAVARRÉ	Annie	Procuration à Véronique BERREBI
110	SAINT-GAUDENS	PUYMEGE	Vincent	Présent
111	SAINT-GAUDENS	RICOUL	Céline	Présente
112	SAINT-GAUDENS	ISASI	Manuel	Présent
113	SAINT-GAUDENS	ANTUNES	Arminda	Procuration à Isabelle RAULET
114	SAINT-GAUDENS	LACOUZATTE	Didier	Présent
115	SAINT-GAUDENS	FINI	Laura	Procuration à Jean-François AGNES
116	SAINT-GAUDENS	CAMPO-CASTILLO	Benoît	Procuration à Jean-Yves DUCLOS
117	SAINT-GAUDENS	LOUIS	Yves	Présent
118	SAINT-GAUDENS	FAUVERNIER	Annabelle	Présente
119	SAINT-GAUDENS	IMBERT	Frédéric	Présent
120	SAINT-IGNAN	ROUEDE	Elisabeth	Présente
121	SAINT-LARY-BOUJEAN	FARRE	Régis	Procuration à Evelyne BOUBEE
122	SAINT-LAURENT-SUR-SAVE	PITOUT	Daniel	Absent
123	SAINT-LOUP EN COMMINGES	BOUZIGUES	Denis	Présent
124	SAINT-MARCE	MILLET	Chantal	Présente
125	SAINT-PÉ-DELBOSC	FORTASSIN	Jean-Pierre	Présent
126	SAINT-PLANCARD	FONTANEAU	Marie-Hélène	Présente
127	SALHERM	DE GAULEJAC	Michel	Présent
128	SAMAN	LACROIX	Julien	Présent
129	SAMOUILLAN	DANGLA	Jean-Paul	Suppléé par Jean MAURUC
130	SARRECAVE	BOUBEE	Evelyne	Présente
131	SARREMEZAN	ENEL	Catherine	Présente
132	SAUX ET POMARÈDE	SANSONETTO	Evelyne	Présente
133	SAVARTHÈS	GILLY	Martine	Présente
134	SÉDEILHAC	CASTERAN	Philippe	Absent
135	TERREBASSE	FERRERE	Jean	Présent
136	VALENTINE	NADALET	Marie	Présente
137	VILLENEUVE DE RIVIÈRE	SUBRA	Émilie	Absente
138	VILLENEUVE DE RIVIÈRE	HERY	Patrick	Absente
139	VILLENEUVE DE RIVIÈRE	VERDIER	Nadine	Présente
140	VILLENEUVE-LÉCUSSAN	BATMALE	Lionel	Absent

Secrétaire de séance : Alain FRECHOU

Délibération n° 2024-98

**SMAGV MANEO
SYNDICAT MIXTE ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE EN RÉGION OCCITANIE
PARTICIPATION 2024**

Madame la Présidente présente le rapport suivant :

Dans le cadre de l'exercice de la compétence obligatoire accueil des gens du voyage, la Communauté de Communes Cœur et Coteaux Comminges est adhérente au Syndicat Mixte d'Accueil des Gens du Voyage de Haute-Garonne dit MANEO.

Par délibération n° 2023-01-04 du 30 janvier 2023, le Conseil Syndical a jugé nécessaire d'augmenter le taux de la contribution annuelle par habitant de 0.03 centimes chaque année pour les trois années à venir, portant la contribution 2024 à 0.38 centimes par habitant (population INSEE au 1^{er} janvier 2024), soit :

$$44\ 689\ Habitants \times 0.38\ € = 16\ 981.82\ €$$

Vu la Commission des Finances en date du 25 avril 2024,

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire DÉCIDE :

- **D'APPROUVER** le montant de la contribution 2024 de la Communauté de Communes à verser au Syndicat Mixte d'Accueil des Gens du Voyage SMAGV MANEO, soit 16 981.82 €,
- **D'AUTORISER** Madame la Présidente à faire procéder au versement de ladite contribution au titre de l'exercice 2024,
- **DE DIRE** que les crédits sont inscrits au budget 2024, article 65568.

POUR : 118

CONTRE : //

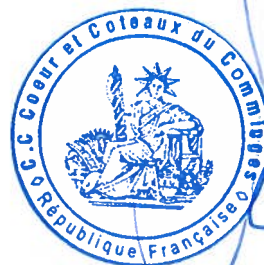
ABSTENTION : //

ADOPTÉE

Fait et délibéré le 29 avril 2024.

Pour extrait conforme,

La Présidente,
Magali GASTO OUSTRIÇ



La Présidente,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte ;
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois suivant sa publication.



CŒUR & COTEAUX
COMMINGES
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

N°2024-99

Objet : FONDS DE COOPÉRATION POUR LA JEUNESSE ET L'ÉDUCATION POPULAIRE – Contribution 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-neuf avril, les conseillers communautaires de la Communauté de Communes Cœur et Coteaux Comminges, dûment convoqués, se sont réunis en Conseil Communautaire, à Villeneuve de Rivière, sous la Présidence de Magali GASTO OUSTRIC, Présidente.

Conseillers communautaires		EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
En exercice	140	
Présents	97	Date de la convocation : 16 avril 2024
Procurations	21	
Votants	118	

Présents / Excusés / Absents / Procurations / Suppléances

	Commune	Nom	Prénom	
1	AGASSAC	ANE	Serge	Présent
2	ALAN	BEAUSOR	Francis	Présent
3	AMBAX	MIQUEL	Daniel	Présent
4	ANAN	BRIOL	Laurent	Présent
5	ASPRET-SARRAT	NOGUES	Lydie	Présent
6	AULON	DURROUX	Jean-Claude	Présent
7	AURIGNAC	LOSEGO	Jean-Michel	Présent
8	AURIGNAC	DARNISE	Laurence	Procuration à JM LOSEGO
9	AUSSON	BARRAU	Yves-Pierre	Absent
10	BACHAS	BRINI	Bouziane	Absent
11	BALESTA	DASQUE	Jean-Charles	Présent
12	BENQUE	LASSERRE	Jean-Claude	Présent
13	BLAJAN	CASTEX	Jean-Bernard	Absent
14	BOISSÈDE	FRECHOU	Alain	Présent
15	BORDES DE RIVIÈRE	CAPERAN-LORENZI	Geneviève	Absente
16	BOUDRAC	CLARENS	Gilles	Absent
17	BOULOGNE SUR GESSE	BOUBEE	Alain	Présent
18	BOULOGNE SUR GESSE	CAUBET	Fabienne	Présente
19	BOULOGNE SUR GESSE	ADOUE	Jérôme	Présent
20	BOUSSAN	BOUBE	Patrick	Présent
21	BOUZIN	PASSAMENT	Alain	Absent
22	CARDEILHAC	BOYER	Raymond	Présent
23	CASSAGNABÈRE-TOURNAS	VIGNES	Philippe	Présent
24	CASTELGAILLARD	DUCLOS	Robert	Présent
25	CASTERA VIGNOLLES	POUZOL	Thierry	Procuration à Julien LACROIX
26	CAZAC	PRIault	Françoise	Absente
27	CAZARIL-TAMBOURÈS	LEFRANC	Gérard	Absent
28	CAZENEUVE-MONTAUT	TESSER	Christian	Présent
29	CHARLAS	DUCLOS	Jean-Pierre	Présent

30	CIADOUX	TOUBERT	Thierry	Présent
31	CLARAC	MANENT-MANENT	Jean-Paul	Procuration à Alain BARUTAUT
32	COUEILLES	FABARON	Bernard	Présent
33	CUGURON	SANTAMARIA	Christine	Présente
34	EOUX	REY	Monique	Présente
35	ESCANECRABE	ARSEGUET	Jean-Claude	Présent
36	ESPARRON	MASSARIN	André	Suppléé par Jean-Claude LAJOUS
37	ESTANCARBON	SOUPENE	Daniel	Présent
38	FABAS	DAMIENS	Gérald	Présent
39	FRANQUEVIELLE	NICOLAS	Virginie	Absente
40	FRONTIGNAN-SAVÈS	SALLES	Thierry	Présent
41	GENSAC DE BOULOGNE	SABATHE	Daniel	Présent
42	GOUDEX	MANAVIT	Laurent	Procuration à Thierry PLANTE
43	LABARTHE-INARD	ALBENQUE	Jacques	Suppléé par G FRANCO
44	LABARTHE-RIVIERE	VOUGNY	Claire	Présente
45	LABARTHE-RIVIERE	DAVAND	Sébastien	Présent
46	LABASTIDE-PAUMÈS	BRUMAS	Catherine	Présente
47	LALOURET-LAFFITEAU	LAFFORGUE	Jean-Claude	Suppléé par Martine RIEU
48	LANDORTHE	CORTINAS	Lucienne	Présente
49	LANDORTHE	RAMOS	Jacqueline	Procuration à Lucienne CORTINAS
50	LARCAN	FOURMENT	Henri	Présent
51	LARROQUE	RENON	Jean-Louis	Procuration à Jean-Pierre DUCLOS
52	LATOUE	BOSC	Pierre	Présent
53	LE CUIING	DUPUY	David	Présent
54	LECUSSAN	MALET	Bernard	Présent
55	LES TOURREILLES	SARRAQUIGNE	Denis	Présent
56	LESPITEAU	DUPUY	Jérôme	Présent
57	LESPUGUE	FOIX	Jean-François	Présent
58	LIEUX	BARUTAUT	Alain	Présent
59	LILHAC	SIOUTAC	Gilbert	Présent
60	L'ISLE EN DODON	WELTER	Lionel	Présent
61	L'ISLE EN DODON	GAUTHIER	Chrystelle	Procuration à Lionel WELTER
62	L'ISLE EN DODON	MONFERRAN	Michel	Absent
63	LODES	BERREBI	Véronique	Présente
64	LOUDET	ATHIEL	Hervé	Suppléé par Nicolas BRESSE
65	MARTISSERRE	TOULON	Maryse	Présente
66	MAUVEZIN	PLANTE	Thierry	Présent
67	MIRAMBEAU	DE MARCHI	Josiane	Absente
68	MIRAMONT DE COMMINGES	VIGNEAUX	Laure	Présente
69	MOLAS	MEDOUS	Joëlle	Présente
70	MONDILHAN	GASPARD	Joseph	Présent
71	MONTBERNARD	COUMES	Pascal	Présent
72	MONTESQUIEU-GUITTAUT	ALVIN	Phillippe	Présent
73	MONTGAILLARD SUR SAVE	CHAINET	Julien	Absent
74	MONTMAURIN	AMIEL	Gabriel	Présent
75	MONTOLIEU SAINT-BERNARD	SORS	Camille	Présent
76	MONTRÉJEAU	MIQUEL	Eric	Procuration à Martine TARISSAN
77	MONTRÉJEAU	DUMOULIN	Maryse	Présente
78	MONTRÉJEAU	BRILLAUD	Phillippe	Présent
79	MONTRÉJEAU	TARISSAN	Martine	Présente
80	MONTRÉJEAU	CAPOMASI	Michel	Absent
81	NÉNIGAN	CRESPIN	Damien	Absent
82	NIZAN SUR GESSE	SOLLE	Mathieu	Présent
83	PÉGUILHAN	LAURENTIES-BARRERE	Céline	Excusée
84	PEYRISSAS	LOUBEYRE	Guy	Présent
85	PEYROUZET	LAGRANGE	Phillippe	Présent
86	POINTIS-INARD	TREINQUE	Didier	Présent

87	PONLAT-TAILLEBOURG	FOURTIES	Gilles	Présent
88	PUYMAURIN	BIASON	Valentin	Présent
89	RÉGADES	GASTO	Marlène	Présente
90	RIEUCAZE	CAZAUX	Jean-François	Absent
91	RIOLAS	DUPRAT	Michel	Présent
92	SAINT-ANDRE	CASTETS	David	Procuration à Gilbert SIOUTAC
93	SAINT-ELIX SEGLAN	SUSPENE	Nicolas	Présent
94	SAINT-FERRÉOL	BOUAS	Thierry	Absent
95	SAINT-FRAJOU	DAVEZAC	Alain	Présent
96	SAINT-GAUDENS	DUCLOS	Jean-Yves	Présent
97	SAINT-GAUDENS	GASTO OUSTRIC	Magali	Présente
98	SAINT-GAUDENS	SOUYRI	Jean-Luc	Présent
99	SAINT-GAUDENS	RAULET	Isabelle	Présente
100	SAINT-GAUDENS	HEUILLET	Eric	Procuration à Elisabeth ROUEDE
101	SAINT-GAUDENS	CAZES	Josette	Présente
102	SAINT-GAUDENS	PINET	Alain	Procuration à Didier LACOUZATTE
103	SAINT-GAUDENS	RIERA	Evelyne	Procuration à Josette CAZES
104	SAINT-GAUDENS	GUILLERMIN	Joël	Procuration à Vincent PUYMEGE
105	SAINT-GAUDENS	BITEAU	Marie-Pierre	Procuration à Jean-Luc SOUYRI
106	SAINT-GAUDENS	SAFORCADA	Pierre	Procuration à Manuel ISASI
107	SAINT-GAUDENS	MALET	Béatrice	Procuration à Evelyne SANSONETTO
108	SAINT-GAUDENS	AGNES	Jean-François	Présent
109	SAINT-GAUDENS	NAVARRÉ	Annie	Procuration à Véronique BERREBI
110	SAINT-GAUDENS	PUYMEGE	Vincent	Présent
111	SAINT-GAUDENS	RICOUL	Céline	Présente
112	SAINT-GAUDENS	ISASI	Manuel	Présent
113	SAINT-GAUDENS	ANTUNES	Arminda	Procuration à Isabelle RAULET
114	SAINT-GAUDENS	LACOUZATTE	Didier	Présent
115	SAINT-GAUDENS	FINI	Laura	Procuration à Jean-François AGNES
116	SAINT-GAUDENS	CAMPO-CASTILLO	Benoît	Procuration à Jean-Yves DUCLOS
117	SAINT-GAUDENS	LOUIS	Yves	Présent
118	SAINT-GAUDENS	FAUVERNIER	Annabelle	Présente
119	SAINT-GAUDENS	IMBERT	Frédéric	Présent
120	SAINT-IGNAN	ROUEDE	Elisabeth	Présente
121	SAINT-LARY-BOUJEAN	FARRE	Régis	Procuration à Evelyne BOUBEE
122	SAINT-LAURENT-SUR-SAVE	PITOUT	Daniel	Absent
123	SAINT-LOUP EN COMMINGES	BOUZIGUES	Denis	Présent
124	SAINT-MARCEY	MILLET	Chantal	Présente
125	SAINT-PÉ-DELBOSC	FORTASSIN	Jean-Pierre	Présent
126	SAINT-PLANCARD	FONTANEAU	Marie-Hélène	Présente
127	SALHERM	DE GAULEJAC	Michel	Présent
128	SAMAN	LACROIX	Julien	Présent
129	SAMOUILLAN	DANGLA	Jean-Paul	Suppléé par Jean MAURUC
130	SARRECAVE	BOUBEE	Evelyne	Présente
131	SARREMEZAN	ENEL	Catherine	Présente
132	SAUX ET POMARÈDE	SANSONETTO	Evelyne	Présente
133	SAVARTHÈS	GILLY	Martine	Présente
134	SÉDEILHAC	CASTERAN	Philippe	Absent
135	TERREBASSE	FERRERE	Jean	Présent
136	VALENTINE	NADALET	Marie	Présente
137	VILLENEUVE DE RIVIÈRE	SUBRA	Émilie	Absente
138	VILLENEUVE DE RIVIÈRE	HERY	Patrick	Absente
139	VILLENEUVE DE RIVIÈRE	VERDIER	Nadine	Présente
140	VILLENEUVE-LÉCUSSAN	BATMALE	Lionel	Absent

Secrétaire de séance : Alain FRECHOU

Délibération n° 2024-99**FONDS DE COOPÉRATION POUR LA JEUNESSE ET L'ÉDUCATION POPULAIRE –
CONTRIBUTION 2024**

Madame la Présidente présente le rapport suivant :

Conçu comme une interface entre les collectivités et les associations bénéficiaires, le Fonds de Coopération pour la Jeunesse et l'Éducation Populaire (FONJEP) est un relais permettant de concrétiser et de pérenniser des projets associatifs.

Il a pour mission la gestion des aides publiques qui lui servent à subventionner les mouvements de jeunesse, associations d'éducation populaire et organismes de droit privé à but non lucratif concourant à l'action sociale pour les postes de personnels remplissant des fonctions de direction.

Ainsi, le poste de direction de la Maison des Jeunes et de la Culture du Saint Gaudinois bénéficie d'une aide forfaitaire de l'État par l'intermédiaire du FONJEP, comme en dispose l'avenant au contrat FONJEP annexé à la présente délibération reconduisant le financement sur une période de trois années du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2025.

La Communauté de Communes finance le coût complémentaire de ce poste ; ce financement est versé au FONJEP sur présentation d'avis de redevance par ce dernier.

Au titre de l'année 2024, l'avis de redevance présenté par le FONJEP s'élève à 60 643 € pour ce poste.
Vu la Commission Finances en date du 25 avril 2024,

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire DÉCIDE :

- **D'APPROUVER** le montant de l'avis de redevance 2024 du FONJEP, soit 60 643 €,
- **D'AUTORISER** le paiement de la redevance 2024,
- **D'AUTORISER** Madame la Présidente à signer l'avenant annexé à la présente délibération, ainsi que tout autre document pris pour l'application de cette délibération,
- **DE DIRE** que les crédits sont inscrits au budget 2024, article 65568.

POUR : 118**CONTRE : //****ABSTENTION : //****ADOPTÉE**

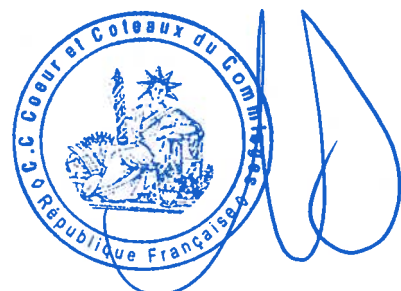
Fait et délibéré le 29 avril 2024.

Pour extrait conforme,

La Présidente,
Magali GASTO OUSTRIC

La Présidente,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte ;
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois suivant sa publication.





**CŒUR & COTEAUX
COMMINGES**
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

N°2024-100

Objet : Créations de postes

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-neuf avril, les conseillers communautaires de la Communauté de Communes Cœur et Coteaux Comminges, dûment convoqués, se sont réunis en Conseil Communautaire, à Villeneuve de Rivière, sous la Présidence de Magali GASTO OUSTRIC, Présidente.

Conseillers communautaires		EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
En exercice	140	
Présents	97	Date de la convocation : 16 avril 2024
Procurations	21	
Votants	118	

Présents / Excusés / Absents / Procurations / Suppléances

	Commune	Nom	Prénom	
1	AGASSAC	ANE	Serge	Présent
2	ALAN	BEAUSOR	Francis	Présent
3	AMBAX	MIQUEL	Daniel	Présent
4	ANAN	BRIOL	Laurent	Présent
5	ASPRET-SARRAT	NOGUES	Lydie	Présent
6	AULON	DURROUX	Jean-Claude	Présent
7	AURIGNAC	LOSEGO	Jean-Michel	Présent
8	AURIGNAC	DARNISE	Laurence	Procuration à JM LOSEGO
9	AUSSON	BARRAU	Yves-Pierre	Absent
10	BACHAS	BRINI	Bouziane	Absent
11	BALESTA	DASQUE	Jean-Charles	Présent
12	BENQUE	LASSERRE	Jean-Claude	Présent
13	BLAJAN	CASTEX	Jean-Bernard	Absent
14	BOISSÈDE	FRECHOU	Alain	Présent
15	BORDES DE RIVIÈRE	CAPERAN-LORENZI	Geneviève	Absente
16	BOUDRAC	CLARENS	Gilles	Absent
17	BOULOGNE SUR GESSE	BOUBEE	Alain	Présent
18	BOULOGNE SUR GESSE	CAUBET	Fabienne	Présente
19	BOULOGNE SUR GESSE	ADOUE	Jérôme	Présent
20	BOUSSAN	BOUBE	Patrick	Présent
21	BOUZIN	PASSAMENT	Alain	Absent
22	CARDEILHAC	BOYER	Raymond	Présent
23	CASSAGNABÈRE-TOURNAS	VIGNES	Philippe	Présent
24	CASTELGAILLARD	DUCCLOS	Robert	Présent
25	CASTERA VIGNOLLES	POUZOL	Thierry	Procuration à Julien LACROIX
26	CAZAC	PRIAULT	Françoise	Absente
27	CAZARIL-TAMBOURÈS	LEFRANC	Gérard	Absent
28	CAZENEUVE-MONTAUT	TESSER	Christian	Présent
29	CHARLAS	DUCCLOS	Jean-Pierre	Présent
30	CIADOUX	TOUBERT	Thierry	Présent

31	CLARAC	MANENT-MANENT	Jean-Paul	Procuration à Alain BARUTAUT
32	COUEILLES	FABARON	Bernard	Présent
33	CUGURON	SANTAMARIA	Christine	Présente
34	EOUX	REY	Monique	Présente
35	ESCANECRABE	ARSEGUET	Jean-Claude	Présent
36	ESPARRON	MASSARIN	André	Suppléé par Jean-Claude LAJOUS
37	ESTANCARBON	SOUPENE	Daniel	Présent
38	FABAS	DAMIENS	Gérald	Présent
39	FRANQUEVIELLE	NICOLAS	Virginie	Absente
40	FRONTIGNAN-SAVÈS	SALLES	Thierry	Présent
41	GENSAC DE BOULOGNE	SABATHE	Daniel	Présent
42	GOUDEX	MANAVIT	Laurent	Procuration à Thierry PLANTE
43	LABARTHE-INARD	ALBENQUE	Jacques	Suppléé par G FRANCO
44	LABARTHE-RIVIERE	VOUGNY	Claire	Présente
45	LABARTHE-RIVIERE	DAVAND	Sébastien	Présent
46	LABASTIDE-PAUMÈS	BRUMAS	Catherine	Présente
47	LALOURET-LAFFITEAU	LAFFORGUE	Jean-Claude	Suppléé par Martine RIEU
48	LANDORTHE	CORTINAS	Lucienne	Présente
49	LANDORTHE	RAMOS	Jacqueline	Procuration à Lucienne CORTINAS
50	LARCAN	FOURMENT	Henri	Présent
51	LARROQUE	RENON	Jean-Louis	Procuration à Jean-Pierre DUCLOS
52	LATOUE	BOSC	Pierre	Présent
53	LE CUIING	DUPUY	David	Présent
54	LECUSSAN	MALET	Bernard	Présent
55	LES TOURREILLES	SARRAQUIGNE	Denis	Présent
56	LESPITEAU	DUPUY	Jérôme	Présent
57	LESPUGUE	FOIX	Jean-François	Présent
58	LIEOUX	BARUTAUT	Alain	Présent
59	LILHAC	SIOUTAC	Gilbert	Présent
60	L'ISLE EN DODON	WELTER	Lionel	Présent
61	L'ISLE EN DODON	GAUTHIER	Chrystelle	Procuration à Lionnel WELTER
62	L'ISLE EN DODON	MONFERRAN	Michel	Absent
63	LODES	BERREBI	Véronique	Présente
64	LOUDET	ATHIEL	Hervé	Suppléé par Nicolas BRESSE
65	MARTISSERRE	TOULON	Maryse	Présente
66	MAUVEZIN	PLANTE	Thierry	Présent
67	MIRAMBEAU	DE MARCHI	Josiane	Absente
68	MIRAMONT DE COMMINGES	VIGNEAUX	Laure	Présente
69	MOLAS	MEDOUS	Joëlle	Présente
70	MONDILHAN	GASPARD	Joseph	Présent
71	MONTBERNARD	COUMES	Pascal	Présent
72	MONTESQUIEU-GUITTAUT	ALVIN	Phillippe	Présent
73	MONTGAILLARD SUR SAVE	CHAINET	Julien	Absent
74	MONTMAURIN	AMIEL	Gabriel	Présent
75	MONTOULIEU SAINT-BERNARD	SORS	Camille	Présent
76	MONTRÉJEAU	MIQUEL	Eric	Procuration à Martine TARISSAN
77	MONTRÉJEAU	DUMOULIN	Maryse	Présente
78	MONTRÉJEAU	BRILAUD	Phillippe	Présent
79	MONTRÉJEAU	TARISSAN	Martine	Présente
80	MONTRÉJEAU	CAPOMASI	Michel	Absent
81	NÉNIGAN	CRESPIN	Damien	Absent
82	NIZAN SUR GESSE	SOLLE	Mathieu	Présent
83	PÉGUILHAN	LAURENTIES-BARRERE	Céline	Excusée
84	PEYRISSAS	LOUBEYRE	Guy	Présent
85	PEYROUZET	LAGRANGE	Phillippe	Présent
86	POINTIS-INARD	TREINQUE	Didier	Présent
87	PONLAT-TAILLEBOURG	FOURTIES	Gilles	Présent

88	PUYMAURIN	BIASON	Valentin	Présent
89	RÉGADES	GASTO	Marlène	Présente
90	RIEUCAZE	CAZAUX	Jean-François	Absent
91	RIOLAS	DUPRAT	Michel	Présent
92	SAINT-ANDRE	CASTETS	David	Procuration à Gilbert SIOUTAC
93	SAINT-ELIX SEGLAN	SUSPENE	Nicolas	Présent
94	SAINT-FERRÉOL	BOUAS	Thierry	Absent
95	SAINT-FRAJOU	DAVEZAC	Alain	Présent
96	SAINT-GAUDENS	DUCLOS	Jean-Yves	Présent
97	SAINT-GAUDENS	GASTO OUSTRIC	Magali	Présente
98	SAINT-GAUDENS	SOUYRI	Jean-Luc	Présent
99	SAINT-GAUDENS	RAULET	Isabelle	Présente
100	SAINT-GAUDENS	HEUILLET	Eric	Procuration à Elisabeth ROUEDE
101	SAINT-GAUDENS	CAZES	Josette	Présente
102	SAINT-GAUDENS	PINET	Alain	Procuration à Didier LACOUZATTE
103	SAINT-GAUDENS	RIERA	Evelyne	Procuration à Josette CAZES
104	SAINT-GAUDENS	GUILLERMIN	Joël	Procuration à Vincent PUYPEGE
105	SAINT-GAUDENS	BITEAU	Marie-Pierre	Procuration à Jean-Luc SOUYRI
106	SAINT-GAUDENS	SAFORCADA	Pierre	Procuration à Manuel ISASI
107	SAINT-GAUDENS	MALET	Béatrice	Procuration à Evelyne SANSONETTO
108	SAINT-GAUDENS	AGNES	Jean-François	Présent
109	SAINT-GAUDENS	NAVARRÉ	Annie	Procuration à Véronique BERREBI
110	SAINT-GAUDENS	PUYPEGE	Vincent	Présent
111	SAINT-GAUDENS	RICOUL	Céline	Présente
112	SAINT-GAUDENS	ISASI	Manuel	Présent
113	SAINT-GAUDENS	ANTUNES	Arminda	Procuration à Isabelle RAULET
114	SAINT-GAUDENS	LACOUZATTE	Didier	Présent
115	SAINT-GAUDENS	FINI	Laura	Procuration à Jean-François AGNES
116	SAINT-GAUDENS	CAMPO-CASTILLO	Benoît	Procuration à Jean-Yves DUCLOS
117	SAINT-GAUDENS	LOUIS	Yves	Présent
118	SAINT-GAUDENS	FAUVERNIER	Annabelle	Présente
119	SAINT-GAUDENS	IMBERT	Frédéric	Présent
120	SAINT-IGNAN	ROUEDE	Elisabeth	Présente
121	SAINT-LARY-BOUJEAN	FARRE	Régis	Procuration à Evelyne BOUBEE
122	SAINT-LAURENT-SUR-SAVE	PITOUT	Daniel	Absent
123	SAINT-LOUP EN COMMINGES	BOUZIGUES	Denis	Présent
124	SAINT-MARCEY	MILLET	Chantal	Présente
125	SAINT-PÉ-DELBOSC	FORTASSIN	Jean-Pierre	Présent
126	SAINT-PLANCARD	FONTANEAU	Marie-Hélène	Présente
127	SALHERM	DE GAULEJAC	Michel	Présent
128	SAMAN	LACROIX	Julien	Présent
129	SAMOUILLAN	DANGLA	Jean-Paul	Suppléé par Jean MAURUC
130	SARRECAVE	BOUBEE	Evelyne	Présente
131	SARREMEZAN	ENEL	Catherine	Présente
132	SAUX ET POMARÈDE	SANSONETTO	Evelyne	Présente
133	SAVARTHÈS	GILLY	Martine	Présente
134	SÉDEILHAC	CASTERAN	Philippe	Absent
135	TERREBASSE	FERRERE	Jean	Présent
136	VALENTINE	NADALET	Marie	Présente
137	VILLENEUVE DE RIVIÈRE	SUBRA	Émilie	Absente
138	VILLENEUVE DE RIVIÈRE	HERY	Patrick	Absente
139	VILLENEUVE DE RIVIÈRE	VERDIER	Nadine	Présente
140	VILLENEUVE-LÉCUSSAN	BATMALE	Lionel	Absent

Secrétaire de séance : Alain FRECHOU

Délibération n° 2024-100**CRÉATION DE POSTES**

Madame la Présidente présente le rapport suivant :

Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment ses articles L313-1 et L332-8

Conformément à la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, les emplois de chaque collectivité territoriale ou établissement public sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Considérant le tableau des emplois adopté par le conseil communautaire en date du 14 décembre 2023,

Considérant la nécessité de créer les emplois ci-dessous en raison de nécessité de service,

Il est proposé de créer les postes suivants :

Service de l'habitat

- Création d'un poste de technicien territorial pour le renouvellement d'un contrat à durée indéterminée à temps complet, échelon 7 (technicien du bâtiment à sensibilité sociale)

Service ressources humaines

- Création d'un emploi permanent sur le grade d'adjoint administratif à temps complet pour les missions de gestionnaire ressources humaines

Service petite enfance

- Création d'un emploi permanent sur le grade d'éducateur de jeunes enfants pour les missions de responsable relais petite enfance

Direction générale des services

- Création d'un poste sur le grade d'attaché hors classe à temps complet suite au recrutement du Directeur général des services

Les emplois permanents des collectivités et établissements sont occupés par des fonctionnaires. Toutefois, dans l'hypothèse d'un recrutement infructueux de fonctionnaire, les fonctions proposées pourront être exercées par un contractuel sur le fondement et dans les conditions fixées à l'article L. 332-8 1°, 2°, 3°, 4°, 5° ou 6° ou à l'article L. 332-14 du code général de la fonction publique.

En fonction du diplôme, titre ou de la qualification détenu et de l'expérience professionnelle antérieure de l'agent recruté sous contrat*, le montant du traitement accordé sera limité à l'indice brut terminal du grade d'attaché hors classe.

**Soit être titulaire d'une licence ou d'un autre titre ou diplôme classé au moins au niveau 6 au sens du répertoire national des certifications professionnelles ou d'une qualification reconnue comme équivalente à l'un de ces titres ou diplômes et justifier d'au moins trois années d'activités professionnelles les qualifiant particulièrement pour l'exercice de fonctions supérieures de direction, d'encadrement ou d'expertise ;*

2° Soit justifier d'au moins cinq années d'activités professionnelles les qualifiant particulièrement pour l'exercice de fonctions supérieures de direction, d'encadrement ou d'expertise et avoir exercé des responsabilités d'un niveau comparable à celles dévolues aux fonctionnaires des corps et cadres d'emplois auxquels ces fonctions sont ouvertes

L'agent percevra le régime indemnitaire (hors NBI) prévu par les délibérations adoptées par l'assemblée délibérante de la collectivité pour l'exercice des fonctions correspondant au grade de référence qui sera retenu et à l'emploi concerné.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire DÉCIDE :

- **DE VALIDER** la création des postes ouverts, telle que détaillée ci-dessus,
- **DE PRÉCISER** que les crédits correspondants sont ouverts au chapitre 012 du budget principal,
- **D'AUTORISER** Madame la Présidente à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente.

POUR : 118

CONTRE : //

ABSTENTION : //

ADOPTÉE

Fait et délibéré le 29 avril 2024.

Pour extrait conforme,

La Présidente,
Magali GASTO OUSTRIC

La Présidente,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte ;
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois suivant sa publication.





CŒUR & COTEAUX
COMMINGES
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

N°2024-101

Objet : Autorisation signature convention opération de revitalisation du territoire (ORT) de la ville de Montréjeau

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-neuf avril, les conseillers communautaires de la Communauté de Communes Cœur et Coteaux Comminges, dûment convoqués, se sont réunis en Conseil Communautaire, à Villeneuve de Rivière, sous la Présidence de Magali GASTO OUSTRIC, Présidente.

Conseillers communautaires		EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
En exercice	140	
Présents	97	Date de la convocation : 16 avril 2024
Procurations	21	
Votants	118	

Présents / Excusés / Absents / Procurations / Suppléances

	Commune	Nom	Prénom	
1	AGASSAC	ANE	Serge	Présent
2	ALAN	BEAUSOR	Francis	Présent
3	AMBAX	MIQUEL	Daniel	Présent
4	ANAN	BRIOL	Laurent	Présent
5	ASPRET-SARRAT	NOGUES	Lydie	Présent
6	AULON	DURROUX	Jean-Claude	Présent
7	AURIGNAC	LOSEGO	Jean-Michel	Présent
8	AURIGNAC	DARNISE	Laurence	Procuration à JM LOSEGO
9	AUSSON	BARRAU	Yves-Pierre	Absent
10	BACHAS	BRINI	Bouziane	Absent
11	BALESTA	DASQUE	Jean-Charles	Présent
12	BENQUE	LASSERRE	Jean-Claude	Présent
13	BLAJAN	CASTEX	Jean-Bernard	Absent
14	BOISSÈDE	FRECHOU	Alain	Présent
15	BORDES DE RIVIÈRE	CAPERAN-LORENZI	Geneviève	Absente
16	BOUDRAC	CLARENS	Gilles	Absent
17	BOULOGNE SUR GESSE	BOUBEE	Alain	Présent
18	BOULOGNE SUR GESSE	CAUBET	Fabienne	Présente
19	BOULOGNE SUR GESSE	ADOUE	Jérôme	Présent
20	BOUSSAN	BOUBE	Patrick	Présent
21	BOUZIN	PASSAMENT	Alain	Absent
22	CARDEILHAC	BOYER	Raymond	Présent
23	CASSAGNABÈRE-TOURNAS	VIGNES	Philippe	Présent
24	CASTELGAILLARD	DUCCLOS	Robert	Présent
25	CASTERA VIGNOLLES	POUZOL	Thierry	Procuration à Julien LACROIX
26	CAZAC	PRIault	Françoise	Absente
27	CAZARIL-TAMBOURÈS	LEFRANC	Gérard	Absent
28	CAZENEUVE-MONTAUT	TESSER	Christian	Présent
29	CHARLAS	DUCCLOS	Jean-Pierre	Présent
30	CIADOUX	TOUBERT	Thierry	Présent

31	CLARAC	MANENT-MANENT	Jean-Paul	Procuration à Alain BARUTAUT
32	COUEILLES	FABARON	Bernard	Présent
33	CUGURON	SANTAMARIA	Christine	Présente
34	EOUX	REY	Monique	Présente
35	ESCANECRABE	ARSEGUET	Jean-Claude	Présent
36	ESPARRON	MASSARIN	André	Suppléé par Jean-Claude LAJOUS
37	ESTANCARBON	SOUPENE	Daniel	Présent
38	FABAS	DAMIENS	Gérald	Présent
39	FRANQUEVIELLE	NICOLAS	Virginie	Absente
40	FRONTIGNAN-SAVÈS	SALLES	Thierry	Présent
41	GENSAC DE BOULOGNE	SABATHE	Daniel	Présent
42	GOUDEX	MANAVIT	Laurent	Procuration à Thierry PLANTE
43	LABARTHE-INARD	ALBENQUE	Jacques	Suppléé par G FRANCO
44	LABARTHE-RIVIERE	VOUGNY	Claire	Présente
45	LABARTHE-RIVIERE	DAVAND	Sébastien	Présent
46	LABASTIDE-PAUMÈS	BRUMAS	Catherine	Présente
47	LALOURET-LAFFITEAU	LAFFORGUE	Jean-Claude	Suppléé par Martine RIEU
48	LANDORTHE	CORTINAS	Lucienne	Présente
49	LANDORTHE	RAMOS	Jacqueline	Procuration à Lucienne CORTINAS
50	LARCAN	FOURMENT	Henri	Présent
51	LARROQUE	RENON	Jean-Louis	Procuration à Jean-Pierre DUCLOS
52	LATOUE	BOSC	Pierre	Présent
53	LE CUIING	DUPUY	David	Présent
54	LECUSSAN	MALET	Bernard	Présent
55	LES TOURREILLES	SARRAQUIGNE	Denis	Présent
56	LESPITEAU	DUPUY	Jérôme	Présent
57	LESPUGUE	FOIX	Jean-François	Présent
58	LIEUX	BARUTAUT	Alain	Présent
59	LILHAC	SIOUTAC	Gilbert	Présent
60	L'ISLE EN DODON	WELTER	Lionel	Présent
61	L'ISLE EN DODON	GAUTHIER	Chrystelle	Procuration à Lionel WELTER
62	L'ISLE EN DODON	MONFERRAN	Michel	Absent
63	LODES	BERREBI	Véronique	Présente
64	LOUDET	ATHIEL	Hervé	Suppléé par Nicolas BRESSE
65	MARTISSERRE	TOULON	Maryse	Présente
66	MAUVEZIN	PLANTE	Thierry	Présent
67	MIRAMBEAU	DE MARCHI	Josiane	Absente
68	MIRAMONT DE COMMINGES	VIGNEAUX	Laure	Présente
69	MOLAS	MEDOUS	Joëlle	Présente
70	MONDILHAN	GASPARD	Joseph	Présent
71	MONTBERNARD	COUMES	Pascal	Présent
72	MONTESQUIEU-GUITTAUT	ALVIN	Philippe	Présent
73	MONTGAILLARD SUR SAVE	CHAINET	Julien	Absent
74	MONTMAURIN	AMIEL	Gabriel	Présent
75	MONTOULIEU SAINT-BERNARD	SORS	Camille	Présent
76	MONTRÉJEAU	MIQUEL	Eric	Procuration à Martine TARISSAN
77	MONTRÉJEAU	DUMOULIN	Maryse	Présente
78	MONTRÉJEAU	BRILLAUD	Philippe	Présent
79	MONTRÉJEAU	TARISSAN	Martine	Présente
80	MONTRÉJEAU	CAPOMASI	Michel	Absent
81	NÉNIGAN	CRESPIN	Damien	Absent
82	NIZAN SUR GESSE	SOLLE	Mathieu	Présent
83	PÉGUILHAN	LAURENTIES-BARRERE	Céline	Excusée
84	PEYRISSAS	LOUBEYRE	Guy	Présent
85	PEYROUZET	LAGRANGE	Philippe	Présent
86	POINTIS-INARD	TREINQUE	Didier	Présent
87	PONLAT-TAILLEBOURG	FOURTIES	Gilles	Présent

88	PUYMAURIN	BIASON	Valentin	Présent
89	RÉGADES	GASTO	Marlène	Présente
90	RIEUCAZE	CAZAUX	Jean-François	Absent
91	RIOLAS	DUPRAT	Michel	Présent
92	SAINT-ANDRE	CASTETS	David	Procuration à Gilbert SIOUTAC
93	SAINT-ELIX SEGLAN	SUSPENE	Nicolas	Présent
94	SAINT-FERRÉOL	BOUAS	Thierry	Absent
95	SAINT-FRAJOU	DAVEZAC	Alain	Présent
96	SAINT-GAUDENS	DUCLOS	Jean-Yves	Présent
97	SAINT-GAUDENS	GASTO OUSTRIC	Magali	Présente
98	SAINT-GAUDENS	SOUYRI	Jean-Luc	Présent
99	SAINT-GAUDENS	RAULET	Isabelle	Présente
100	SAINT-GAUDENS	HEUILLET	Eric	Procuration à Elisabeth ROUEDE
101	SAINT-GAUDENS	CAZES	Josette	Présente
102	SAINT-GAUDENS	PINET	Alain	Procuration à Didier LACOUZATTE
103	SAINT-GAUDENS	RIERA	Evelyne	Procuration à Josette CAZES
104	SAINT-GAUDENS	GUILLERMIN	Joël	Procuration à Vincent PUYPEGE
105	SAINT-GAUDENS	BITEAU	Marie-Pierre	Procuration à Jean-Luc SOUYRI
106	SAINT-GAUDENS	SAFORCADA	Pierre	Procuration à Manuel ISASI
107	SAINT-GAUDENS	MALET	Béatrice	Procuration à Evelyne SANSONETTO
108	SAINT-GAUDENS	AGNES	Jean-François	Présent
109	SAINT-GAUDENS	NAVARRÉ	Annie	Procuration à Véronique BERREBI
110	SAINT-GAUDENS	PUYPEGE	Vincent	Présent
111	SAINT-GAUDENS	RICOUL	Céline	Présente
112	SAINT-GAUDENS	ISASI	Manuel	Présent
113	SAINT-GAUDENS	ANTUNES	Arminda	Procuration à Isabelle RAULET
114	SAINT-GAUDENS	LACOUZATTE	Didier	Présent
115	SAINT-GAUDENS	FINI	Laura	Procuration à Jean-François AGNES
116	SAINT-GAUDENS	CAMPO-CASTILLO	Benoît	Procuration à Jean-Yves DUCLOS
117	SAINT-GAUDENS	LOUIS	Yves	Présent
118	SAINT-GAUDENS	FAUVERNIER	Annabelle	Présente
119	SAINT-GAUDENS	IMBERT	Frédéric	Présent
120	SAINT-IGNAN	ROUEDE	Elisabeth	Présente
121	SAINT-LARY-BOUJEAN	FARRE	Régis	Procuration à Evelyne BOUBEE
122	SAINT-LAURENT-SUR-SAVE	PITOUT	Daniel	Absent
123	SAINT-LOUP EN COMMINGES	BOUZIGUES	Denis	Présent
124	SAINT-MARCET	MILLET	Chantal	Présente
125	SAINT-PÉ-DELBOSC	FORTASSIN	Jean-Pierre	Présent
126	SAINT-PLANCARD	FONTANEAU	Marie-Hélène	Présente
127	SALHERM	DE GAULEJAC	Michel	Présent
128	SAMAN	LACROIX	Julien	Présent
129	SAMOUILLAN	DANGLA	Jean-Paul	Suppléé par Jean MAURUC
130	SARRECAVE	BOUBEE	Evelyne	Présente
131	SARREMEZAN	ENEL	Catherine	Présente
132	SAUX ET POMARÈDE	SANSONETTO	Evelyne	Présente
133	SAVARTHÈS	GILLY	Martine	Présente
134	SÉDEILHAC	CASTERAN	Philippe	Absent
135	TERREBASSE	FERRERE	Jean	Présent
136	VALENTINE	NADALET	Marie	Présente
137	VILLENEUVE DE RIVIÈRE	SUBRA	Émilie	Absente
138	VILLENEUVE DE RIVIÈRE	HERY	Patrick	Absente
139	VILLENEUVE DE RIVIÈRE	VERDIER	Nadine	Présente
140	VILLENEUVE-LÉCUSSAN	BATMALE	Lionel	Absent

Secrétaire de séance : Alain FRECHOU

Délibération n° 2024-101**AUTORISATION SIGNATURE CONVENTION OPÉRATION DE REVITALISATION DU TERRITOIRE (ORT)
DE LA VILLE DE MONTREJEAU**

Monsieur le Vice-Président Alain FRECHOU présente le rapport suivant :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°2018-1021 du 23 novembre 2018 portant sur l'Évolution du Logement, de l'Aménagement et du Numérique instaurant le dispositif Opération de Revitalisation du Territoire,

Vu la délibération n°2020-59 du conseil municipal de la commune de Montréjeau du 26 octobre 2020 relative à l'adhésion à une Opération de Revitalisation du Territoire engagée par la Communauté de Communes Cœur et Coteaux du Comminges,

Vu la délibération n°2021-28 du conseil communautaire du 18 mars 2021 correspondant à la réalisation d'une étude stratégique globale valant étude pré-opérationnelle d'Opération Programmée de l'Habitat – Renouvellement Urbain (OPAH-RU) pour l'extension de l'Opération de Revitalisation du Territoire à la commune de Montréjeau,

Vu les conclusions de l'étude pré-opérationnelle pour la mise en place d'une OPAH-RU réalisée par le bureau d'études Villes Vivantes,

La Communauté de Communes Cœur et Coteaux du Comminges s'est engagée dès 2019 à la mise en place d'une Opération de Revitalisation du Territoire (ORT) sur son secteur. L'ORT est un dispositif permettant à une commune de mettre en place un projet global de territoire dans différents domaines : l'habitat, le développement économique et les commerces, les espaces publics, la mobilité, le patrimoine, les équipements et services publics ainsi que le tourisme et la culture.

Une fois mise en place sur une commune, l'ORT ouvre le droit à plusieurs avantages et mesures dérogatoires pouvant être mobilisés :

- Pour la réhabilitation de l'habitat :
 - Le dispositif de défiscalisation Denormandie dans l'ancien
 - Un accès prioritaire aux aides de l'Agence Nationale de l'Habitat
- Pour le renforcement de l'attractivité commerciale en centre-ville :
 - La dispense d'autorisation d'exploitation commerciale pour les projets situés dans le périmètre ORT
 - La possibilité de suspension au cas par cas de projets commerciaux périphériques
- Pour améliorer la maîtrise foncière :
 - Le droit de préemption urbain renforcé
 - Le droit de préemption dans les locaux artisanaux

Pour assurer la bonne mise en œuvre d'une ORT sur la commune de Montréjeau, le bureau d'études Villes Vivantes, recruté par la Communauté de Communes, a réalisé une étude de 2022 à 2024 incluant plusieurs phases : un diagnostic, la définition d'une stratégie d'intervention et la mise en place d'un programme d'actions. Cette étude a été menée en concertation avec les partenaires, la population locale ainsi que les professionnels intervenants sur le territoire comme les agents immobiliers et les notaires.

Pour être effective, l'ORT est matérialisée par une convention signée a minima entre l'Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI), la ville, l'État et ses établissements publics. Cette convention peut être signée par toute personne publique ou privée susceptible d'apporter son soutien ou de prendre part à des opérations prévues dans le contrat.

La convention, conclue pour une durée de 5 ans, décrit un projet partagé ainsi qu'un périmètre de stratégie territoriale. Ce périmètre comprend le cœur de ville de la commune de Montréjeau, les faubourgs d'entrée de ville ainsi qu'une grande copropriété et une résidence appartenant à l'OPH31 qui va faire l'objet de travaux de démolition-reconstruction.

La convention ORT de la ville de Montréjeau ainsi que son programme d'action sont joints en annexe.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire DÉCIDE :

- **D'APPROUVER** la convention cadre de l'Opération de Revitalisation du Territoire de la commune de Montréjeau jointe à la présente,
- **D'AUTORISER** Madame la Présidente à signer la convention ORT ainsi que tout document y afférent et à conclure toute convention partenariale en lien avec l'ORT,
- **D'AUTORISER** Madame la Présidente à signer tous les documents administratifs techniques permettant la mise en œuvre de ce projet.

POUR : 118

CONTRE : //

ABSTENTION : //

ADOPTÉE

Fait et délibéré le 29 avril 2024.

Pour extrait conforme,

La Présidente,

Magali GASTO OUSTRIC

La Présidente,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte ;
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois suivant sa publication.



Envoyé en préfecture le 30/04/2024

Reçu en préfecture le 30/04/2024

Publié le 30/04/2024

ID : 031-200072643-20240429-2024101-DE

Berger
Levrault



OPERATION DE REVITALISATION DU TERRITOIRE DE MONTREJEAU

Convention-cadre pluriannuelle

2024-2029

ENTRE

La Communauté de Communes Cœur & Coteaux Comminges, représentée par sa présidente, Madame Magali Gasto Oustric,
Ci-après désignée la communauté de communes

La Commune de Montréjeau, représentée par son maire Monsieur Eric Miquel,

Ci-dessus, les Collectivités Bénéficiaires

D'une part,

ET

L'Etat, représenté par le Préfet de la Région Occitanie, Monsieur Pierre-André Durand,

Le Conseil Régional Occitanie, représenté par sa Présidente Madame Carole Delga,
Ci-après désignée la Région Occitanie,

Le Conseil Départemental de la Haute-Garonne, représenté par son président Monsieur Sébastien Vincini,
Ci-après désigné Le Département de la Haute-Garonne,

L'Agence Nationale de l'Habitat, représentée par Monsieur Sébastien Vincini, agissant en vertu d'une convention de délégation des aides à la pierre,
Ci-après désignée l'Anah,

La SACICAP Procivis Sud Massif Central Toulouse Pyrénées, représentée en application de la délégation de signature par Madame Agathe CARBONEL, attachée relations institutionnelles,

Ci-dessus, les partenaires financeurs

D'autre part,

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Table des matières

Préambule	4
Article 1 – Le dispositif ORT	5
1.1 Principes	5
1.2 Outils juridiques et fiscaux	5
Article 2 – La stratégie de revitalisation	6
2.1 Le projet de territoire	6
2.2 Diagnostics transversaux	10
2.2.1 Le diagnostic habitat	11
2.2.2 Le diagnostic espaces publics et patrimoine	16
2.2.3 Le diagnostic commerces et économie	19
2.2.4 Le diagnostic mobilités	21
2.2.5 Le diagnostic équipements, services et tourisme	22
2.3 Enjeux issus du diagnostic	23
2.4 Stratégie de développement et axes de travail	26
Article 3 - Les périmètres d'étude et d'intervention de l'ORT	27
3.1 Le périmètre de la stratégie territoriale	27
3.2 Les secteurs d'intervention opérationnels	27
Article 4 – Engagements des partenaires	28
4.1 Engagements de l'État	28
4.2 Engagements de la Région Occitanie	28
4.3 Engagements du Département de la Haute-Garonne	28
4.4 Dispositions générales concernant les financements	30
4.5 Engagements des collectivités bénéficiaires	31
Article 5 – Gouvernance et pilotage de l'opération	31
5.1 Gouvernance	31
5.2 Instances de pilotage	31
Article 6 – Calendrier	32
Article 7 – Communication	33
Article 8 – Évaluation	33
Article 9 – Animation	33
Article 10 – Durée de la convention	33
Article 11 – Modification de la convention	34
Annexes	36

Préambule

La présente convention s'inscrit dans le cadre des Opérations de Revitalisation du Territoire (ORT) créées par l'article 157 de la loi portant Évolution du Logement, de l'Aménagement et du Numérique, dite loi ELAN, du 23 novembre 2018.

L'ORT est un contrat intégrateur unique, programmatique et évolutif, reposant sur un projet global de l'intercommunalité, sa ville-centre et toute autre commune volontaire membre de l'EPCI. L'ORT est un projet d'intervention formalisé intégrant des actions relevant de différentes dimensions (habitat, urbanisme, commerces, économie, politiques sociales...) dont la mise en œuvre doit être coordonnée et formalisée dans une approche intercommunale.

L'ORT est destinée à prendre en compte l'ensemble des enjeux de revitalisation de centre-ville : modernisation du parc de logements et de locaux commerciaux, lutte contre la vacance et l'habitat indigne, réhabilitation de l'immobilier de loisirs et de friches urbaines, valorisation du patrimoine bâti... Le tout dans une perspective de mixité sociale, d'innovation et de développement durable. L'ORT permet d'intervenir de manière concertée et transversale sur l'habitat, l'urbanisme, le commerce, l'économie, les politiques sociales, etc.

Elle est ainsi créatrice de droits et s'accompagne de mesures favorisant la rénovation de l'habitat ainsi que de dispositions favorisant l'implantation de surfaces commerciales en centre-ville et permettant la suspension des autorisations d'implantations en périphérie.

Par ailleurs, l'ORT est complétée par le dispositif fiscal Denormandie voté dans le cadre de la loi de finances 2019. Il s'agit d'un dispositif de soutien à l'investissement locatif dans le parc de logements anciens, qui participera à la rénovation du parc ancien des communes signataires de la convention d'ORT.

Le territoire de la Communauté de Communes Cœur & Coteaux Comminges fait face à d'importants enjeux de revitalisation. La communauté de communes a souhaité couvrir l'ensemble de ses centralités par des dispositifs de revitalisation des centres-villes. La commune de Saint-Gaudens a lancé en 2021 une Opération de Revitalisation du Territoire. Ensuite, l'Etat, par le biais de l'ANCT a instauré le programme national "Petites Villes de Demain", sur le territoire intercommunal, ce sont les communes d'Aurignac, de Boulogne-sur-Gesse et de l'Isle-en-Dodon qui sont inscrites à ce programme. En juin 2023, ces communes ont signé leur propre convention ORT. La communauté de communes a proposé à la ville de Montréjeau d'étendre l'ORT de Saint-Gaudens à Montréjeau, la commune y a délibéré favorablement le 26 octobre 2020 et la communauté de communes le 18 mars 2021. L'ORT de la ville de Saint-Gaudens ayant désormais évolué par le biais du programme Action Cœur de Ville, l'ORT de Montréjeau sera dissociée de celle de Saint-Gaudens. Ainsi, la démarche de revitalisation des centres-villes est donc pleinement engagée sur le territoire de la Communauté de Communes Cœur & Coteaux Comminges.

En 2023, l'Etat, par le biais de l'ANCT, a créé le programme Villages d'Avenir ayant pour objectif de faire travailler les communes ensemble autour d'un projet commun. A l'échelle de la Communauté de Communes Cœur & Coteaux Comminges, trois communes ont rejoint ce programme : Miramont-de-Comminges, Valentine et Montréjeau.

De plus, dans le cadre du dispositif "Bourgs-Centres Occitanie" de la Région Occitanie, la ville de Montréjeau a conclu un contrat bourg-centre qui vise à la revitalisation de son centre-ville, approuvé par délibération des deux collectivités le 21 février 2019 pour la communauté de communes et le 8 juin 2020 pour la commune de Montréjeau.

La présente convention-cadre pluriannuelle qui détaille les projets de revitalisation propre à la commune de Montréjeau, est reconnue comme valant Opération de Revitalisation de Territoire au sens de l'article L.303-2 du code de la construction et de l'habitation.

Article 1 – Le dispositif ORT

1.1 Principes

Créée par la loi portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique (Elan) du 23 novembre 2018, l'Opération de Revitalisation du Territoire (ORT) est un outil nouveau à disposition des collectivités locales pour porter et mettre en œuvre un projet de territoire dans les domaines urbain, économique et social, et pour lutter prioritairement contre la dévitalisation des centres-villes.

L'ORT vise une requalification d'ensemble d'un centre-ville dont elle facilite la rénovation du parc de logements, de locaux commerciaux et artisanaux, et plus globalement le tissu urbain, pour créer un cadre de vie attractif propice au développement à long terme du territoire, dans une perspective d'innovation et de développement durable.

Pour mettre en œuvre cette ambition, le programme porte une dimension de concertation significative puisqu'il vise à associer à la construction d'un projet communal, l'ensemble des acteurs territoriaux qui sont à même d'y participer : entreprises, associations, habitants...

Dans cette logique, la présente convention décrit les ambitions retenues pour la redynamisation de la commune de Montréjeau. Cette convention précise également l'ensemble des engagements des partenaires pour la période 2024-2029 (5 ans).

Sur les bases d'un projet de territoire construit de manière partenariale, la convention ORT décline un programme d'actions permettant la mise en œuvre d'orientations stratégiques qui ont été définies à l'appui d'une étude pré-opérationnelle lancée par la Communauté de Communes Cœur & Coteaux Comminges et à la suite de la mise en place de la convention ORT de Saint Gaudens.

Ainsi, le programme d'action pour le cœur de ville de Montréjeau doit en permettre sa transformation, à moyen et long terme au bénéfice de la qualité de vie de leurs habitants et des territoires environnants. Cette transformation doit s'inscrire dans une démarche de transition écologique affirmée en cohérence avec les documents cadres du territoire : projet de territoire de la CC, PLUI en cours d'élaboration, PLH, SCOT, PCAET, CRTE, etc...

1.2 Outils juridiques et fiscaux

L'ORT présente un certain nombre d'avantages concrets et immédiats et de droits juridiques et fiscaux au service d'un projet de territoire maîtrisé. Parmi ces avantages, peuvent être cités :

- Renforcer l'attractivité commerciale en centre-ville grâce à la mise en place d'une dispense d'autorisation d'exploitation commerciale et la possibilité de suspension au cas par cas de projets commerciaux périphériques ;
- Favoriser la réhabilitation de l'habitat par l'accès prioritaire aux aides de l'Anah et l'éligibilité au dispositif fiscal Denormandie dans l'ancien (réhabilitation de l'habitat via l'investissement locatif pour la totalité des logements de la commune) ;
- Faciliter les projets à travers des dispositifs expérimentaux comme le permis d'innover ou le permis d'aménager multisite ;
- Mieux maîtriser le foncier, notamment par le renforcement du droit de préemption urbain et du droit de préemption dans les locaux artisanaux.
- En complément de ces outils spécifiques à l'ORT, la commune de Montréjeau pourra mener un travail d'identification et de mise en place d'outils adaptés aux problématiques d'habitat indigne et de vacance dans les logements et dans les commerces comme par exemple réduire le délai de bien sans maître à 10 ans, l'application du VIR (vente d'immeuble à rénover).

La ville de Montréjeau a déjà instauré la taxe sur les logements vacants en 2023.

Article 2 – La stratégie de revitalisation

2.1 Le projet de territoire

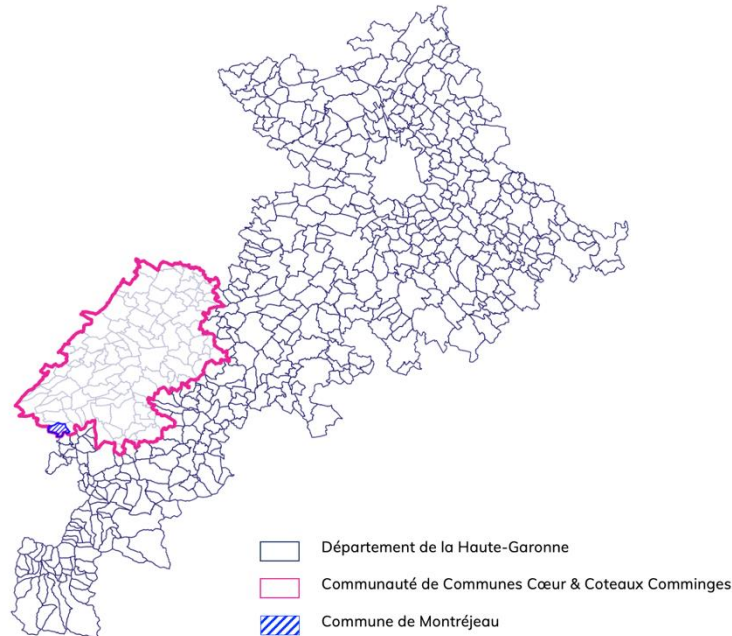


Figure 1 – Situation de la Commune de Montréjeau au sein de la Communauté de Communes Cœur & Coteaux Comminges et du département de la Haute-Garonne

La Communauté de Communes Cœur & Coteaux Comminges a été créée à la suite de la loi du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République. Cette loi a imposé une taille minimale de 15 000 habitants aux Établissements Publics de Coopération Intercommunale à fiscalité propre (EPCI-FP). Pour se faire, les EPCI à fiscalité propre ont dû fusionner pour pouvoir atteindre ce seuil de population.

La Communauté de Communes Cœur & Coteaux Comminges est issue de la fusion de 5 intercommunalités :

- La Communauté de Communes du Boulonnais
- La Communauté de Communes du Nébouzan-Rivière-Verdun
- La Communauté de Communes des Portes du Comminges
- La Communauté de Communes du Saint-Gaudinois
- La Communauté de Communes des Terres d'Aurignac

La Communauté de Communes Cœur & Coteaux Comminges compte actuellement 104 communes et 44 192 habitants (INSEE, 2020).

Ainsi, lors de sa création, la Communauté de Communes Cœur & Coteaux Comminges a élaboré son projet de territoire répondant à 4 enjeux principaux :

1. Favoriser le développement économique

Le développement économique est un préalable à la construction d'une dynamique locale et d'un développement social en étant source d'emploi et de création de richesse pour le territoire. La communauté de communes a souhaité donner la priorité au :

- Développement de l'accès au numérique sur l'ensemble du territoire intercommunal en anticipant les nouveaux usages privés et professionnels
- Accompagner l'économie traditionnelle en structurant la filière viande, en soutenant le commerce et l'artisanat, en accompagnant la transmission des entreprises et aussi l'installation de pépinières d'entreprises dans des zones d'activités
- Développement de filières durables telles que le bois-énergie en partenariat avec le PETR Pays Comminges Pyrénées et structuration des réseaux d'entreprises intervenant dans le même secteur

L'ORT s'inscrit pleinement dans cet axe notamment au titre du soutien au commerce et à l'artisanat en lien avec le dispositif carte blanche du Conseil Départemental de la Haute-Garonne dont a pu bénéficier la commune de Montréjeau. Ce dispositif lui a permis de mettre en place des boutiques éphémères, aujourd'hui, la ville de Montréjeau propose des boutiques éphémères deux fois par an (pour la période estivale et pour la période de fin d'année).

2. Accompagner la ruralité en évolution

Le territoire rural de la communauté de communes est confronté au vieillissement de la population, à la paupérisation des cœurs de ville et au manque de dynamisme de certains secteurs. Afin de renforcer l'attractivité des communes rurales de la communauté de communes, différentes actions ont été envisagées :

- Accueillir de nouvelles populations en améliorant le cadre et la qualité de vie
- Rechercher de la cohérence et de l'équité territoriale dans tous les domaines de compétences de la communauté de communes
- Adapter les services à la population en tenant compte des attentes d'aujourd'hui et de demain
- Mener des actions favorisant le lien social et participer à la formation des jeunes
- Mettre en place une politique de l'habitat

Cet axe constitue le cœur de l'ORT et de l'OPAH-RU de la ville de Montréjeau en lien avec le PLUi en cours d'élaboration et le Programme Local de l'Habitat (PLH) approuvé en conseil communautaire en juillet 2022.

3. L'agriculture une source de richesse locale

L'agriculture et l'élevage ont une place prépondérante sur le territoire de la communauté de communes, permettant de façonner et préserver ses paysages mais une réelle réflexion est à mener quant à l'avenir de ces activités. La communauté de communes a donc fait le choix d'intervenir sur :

- La préservation et le développement de l'activité agricole en pérennisant les exploitations existantes, en facilitant leur transmission et en garantissant les conditions de fonctionnement de l'activité agricole par la préservation du foncier agricole stratégique en s'appuyant sur le PLUi en cours d'élaboration
- L'encouragement à la diversification de l'activité agricole en accompagnant le développement des circuits courts et en valorisant la production locale
- L'accompagnement de l'activité agricole dans un développement durable en lien avec le Plan Climat Air Energie Territorial comme par exemple, via des projets de valorisation des résidus agricoles par la méthanisation

L'ORT de Montréjeau va permettre de soutenir les actions menées par la communauté de

communes sur la mise en place de circuits courts et sur la valorisation de la production locale en lien avec le marché de plein vent de Montréjeau qui est très renommé.

4. Enclencher une dynamique intercommunale autour du tourisme vert et culturel

Le territoire de la communauté de communes est peu connu des touristes qui sont essentiellement de passage. Le tourisme y est donc peu développé alors que le territoire présente de nombreux avantages en termes de patrimoine, de nature et de paysage, de culture, de sport et de terroir. Le projet de territoire consiste donc en :

- L'articulation du développement du tourisme avec la stratégie touristique du PETR Pays Comminges Pyrénées, du Comité Départemental du Tourisme de Haute-Garonne et du Comité Régional du Tourisme d'Occitanie et en la promotion de la marque Comminges
- La valorisation du patrimoine et des sites touristiques préexistants tout en s'assurant d'un niveau de qualité cohérent sur l'ensemble de l'offre
- La qualification de l'offre d'hébergements touristiques
- L'utilisation du tourisme comme levier pour mailler les sites touristiques et de loisirs avec l'offre d'hébergement, de restauration, de commerces, de points de vente de produits locaux, de services via le réseau des chemins de randonnée par exemple

La commune de Montréjeau connaît cependant une fréquentation touristique accrue d'année en année, notamment grâce à sa base de loisirs particulièrement fréquentée. L'ORT de Montréjeau va permettre de renforcer et de continuer à dynamiser l'attrait touristique de la commune par la valorisation de son riche patrimoine historique et paysager. La commune de Montréjeau propose un agenda estival bien rempli. La ville de Montréjeau a aussi une résidence hôtelière non exploitée à ce jour, cette résidence permettrait de diversifier l'offre en hébergement touristique sur la commune et sur le territoire intercommunal.



Figure 2 – Schéma du projet de territoire de la CC Cœur & Coteaux Comminges

En parallèle de ce projet de territoire, les cinq centralités de la Communauté de Communes Cœur & Coteaux Comminges ont conclu un contrat lié au dispositif Bourg-Centre de la Région Occitanie pour la période 2019-2021. Ce contrat, actuellement en cours de renouvellement, a permis à la commune de Montréjeau de se doter d'un premier programme d'actions lié à ses projets de ville.

L'Opération de Revitalisation du Territoire de la ville de Montréjeau vient en complément du contrat Bourg-Centre de la Région Occitanie. Pour la mise en place de l'ORT, un diagnostic transversal a été réalisé en complément du diagnostic qui a été mené dans le cadre de l'élaboration du contrat Bourg-Centre de la commune de Montréjeau. Ce diagnostic a permis à la commune d'avoir une vision globale des enjeux de son territoire dans différents domaines comme l'habitat, le commerce, les espaces publics, le stationnement, la culture et le tourisme.

2.2 Diagnostics transversaux

La commune de Montréjeau est située à l'ouest de la communauté de communes et de sa ville principale Saint-Gaudens, sur l'autoroute A64 entre Bayonne et Toulouse. Située sur une terrasse naturelle surplombant la confluence du fleuve de la Garonne avec la Neste, dans le piémont pyrénéen, la commune est au carrefour de plusieurs passages entre Saint-Gaudens, Tarbes-Lourdes, Toulouse, Luchon et l'Espagne.

La ville de Montréjeau est l'un des principaux pôles urbains du Pays Comminges Pyrénées et la seconde ville en termes de population et de poids économique de la Communauté de Communes Cœur & Coteaux Comminges.

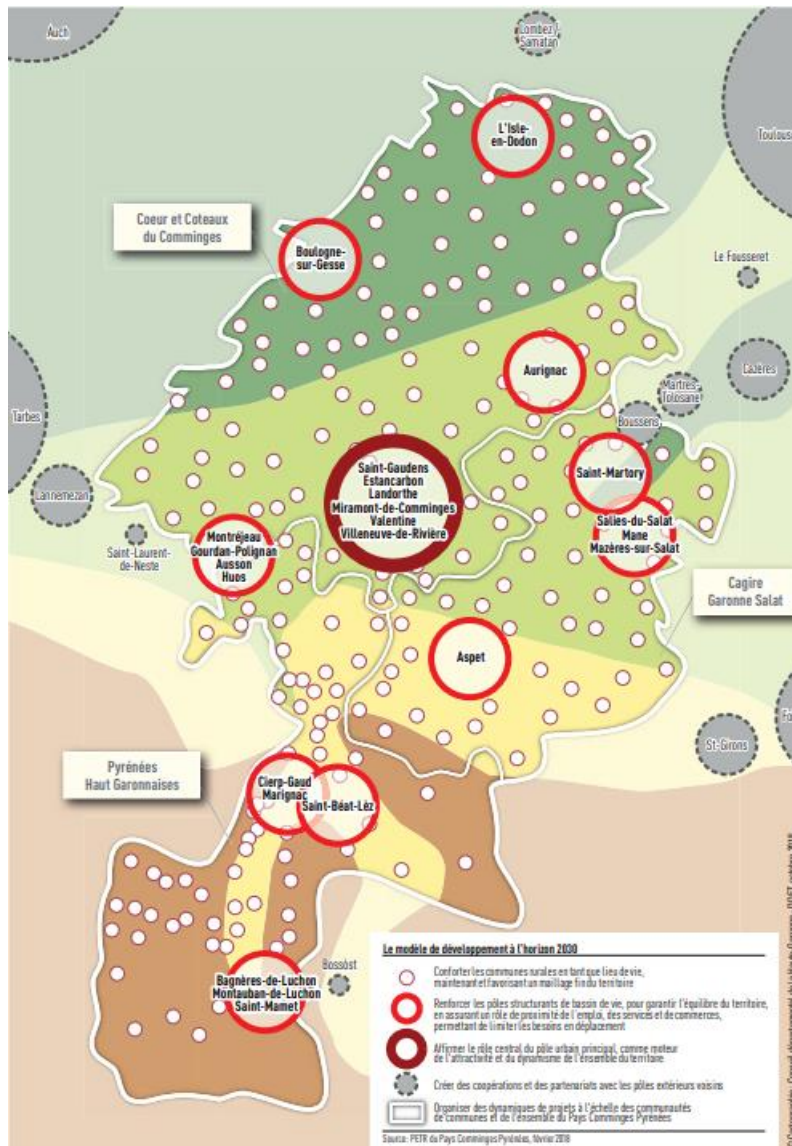


Figure 3 – Les différents pôles du Comminges, schéma issu du SCOT

Le schéma de cohérence territoriale (SCoT) du Pays Comminges Pyrénées définit la ville de Montréjeau comme l'un des pôles structurants de bassin de vie du Comminges ; il assure à ce titre un rôle essentiel de relais de services et d'emploi en milieu rural au sein du Pays Comminges Pyrénées et de la Région Occitanie / Pyrénées Méditerranée, entre la métropole toulousaine (80km) et l'agglomération de Tarbes (50km). La commune participe à la constitution d'une armature urbaine équilibrée et moins consommatrice d'espaces naturels agricoles et forestiers.

Le PLU de la commune a été approuvé le 2 juillet 2007 et a fait l'objet d'une dernière révision simplifiée en date du 11 mars 2013. Le PADD définit une stratégie claire et précise du projet de développement de la ville. Le PLUi est en cours d'élaboration et son PADD, approuvé en conseil communautaire le 7 juillet 2022, identifie la commune de Montréjeau comme un pôle structurant de l'intercommunalité au côté des 4 autres centralités de la communauté de communes. Le diagnostic du territoire réalisé dans le cadre de l'élaboration de l'ORT, a associé la mobilisation de données et une implication des élus, habitants et partenaires. Plusieurs rencontres ont eu lieu notamment avec les élus, à travers une visite de terrain et un petit déjeuner avec les acteurs de l'immobilier. Un questionnaire à destination des monréjeaulais a également permis de recueillir les attentes et les préoccupations des personnes qui vivent sur le territoire.

2.2.1 Le diagnostic habitat

Le contexte socio-démographique

Malgré une croissance démographique positive dans la CC Cœur & Coteaux Comminges (+47hab/an), Montréjeau perd des habitants (-20hab/an), sur la période 2013-2019. Pour autant c'est un territoire proche de grandes aires d'attractivités comme Toulouse (1h15) ou Pau (1h) mais aussi d'autres pôles secondaires comme Tarbes (48 minutes) ou Bagnères de Luchon (45 minutes), qui conserve des prix attractifs.

On constate une augmentation des petits ménages (80% des ménages sont composés de 2 personnes ou moins) due au desserrement des ménages, au vieillissement, aux séparations... induisant une demande croissante de logements T2/T3 dans un parc composé en majorité de grands logements (58% des logements sont des T4 et plus) révélant un enjeu fort de production/rénovation de petits logements et de fluidification du parc.

Le volet foncier

Le cœur de ville de Montréjeau est composé de bâtis construits sans fondations, à même la roche, étroits et traversants. Les immeubles de cœur de ville sont dégradés visuellement notamment rue du Barry, avenue de Luchon, place Valentin Abeille et rue du général Pelleport. Ainsi, il y a un besoin de reconfiguration du bâti ancien de cœur de ville qui n'est pas toujours adapté aux besoins et aspirations du XXIème siècle. La fusion entre les immeubles, conduit à une complexité de rénovation du bâti ancien et patrimonial (secteur protégé au titre des abords de monuments historiques). Une politique communale volontariste est menée par la commune, (mise en place d'arrêtés de périls, surveillance de certains immeubles...).

Le volet immobilier

Le parc locatif

Il y a une grande part de logements locatifs occupés dans le cœur de ville de Montréjeau (41% de logement locatif occupé), avec une forte demande de logements locatifs de qualité et abordables. Du côté des bailleurs, on voit une certaine réticence des propriétaires à mettre leur bien en location longue durée (peur des impayés, des dégradations...). Une majorité des propriétaires bailleurs possède moins de 2 logements et peu de multipropriétaires possédant plus de 10 logements. Les petits immeubles à rénover, peu chers trouvent facilement un acquéreur, même si les travaux ne sont pas toujours réalisés

par la suite. Pour autant, les grands immeubles de ville à rénover vendus plus de 100 000€ trouvent difficilement acquéreur. La balance entre le prix d'achat, les coûts des travaux, et les faibles loyers ne permettent pas aux investisseurs de rentabiliser leur investissement.

L'achat dans l'ancien

L'accueil des nouveaux arrivants et la poursuite des parcours résidentiels dans la commune se fait majoritairement dans le parc existant (86 mutations /an soit 4% du parc contre 6 logements neufs construits/an). Les propriétaires occupants et les logements locatifs représentent chacun environ un tiers de ces mutations (35% de PO et 29% de locatif). Les prix d'achat dans l'ancien, notamment en cœur de ville sont très abordables (640€/m² en médiane). Pour un ménage médian de la commune, les prix sont abordables mais avec le coût des travaux et des emprunts en augmentation, la capacité à faire des travaux réellement requalifiant est de plus en plus limitée. Ainsi, Avec un budget médian, les porteurs de projets se tournent plutôt vers des biens « prêts à habiter » hors du centre-ville.

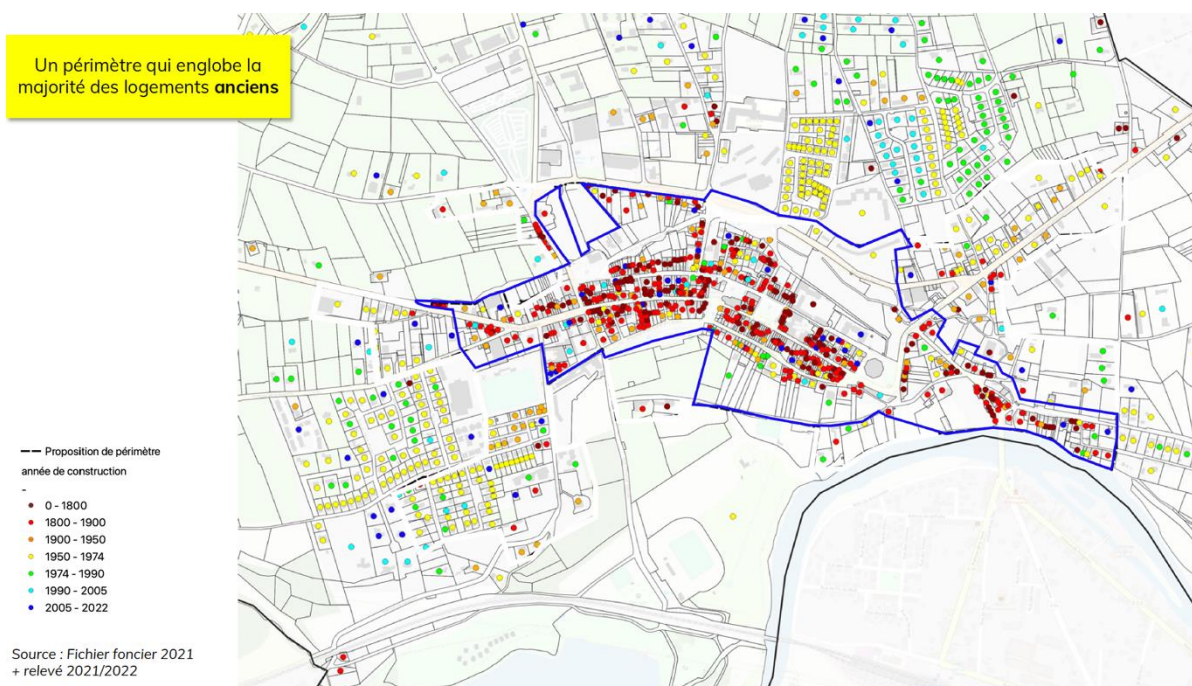


Figure 4 – Carte des logements dans le périmètre OPAH-RU de Montréjeau par année de construction

La construction neuve

Il y a très peu de terrains à bâtir disponibles dans la commune. Le profil de terrains à bâtir vendus entre 2010 et 2020 est diversifié, allant de 500 à 7 000m² pour un prix de 14 800€ à 61 500€. Cette demande de terrains à bâtir reste tout de même soutenue malgré une raréfaction des biens à la vente.

Le volet habitat indigne et dégradation

Habitat indigne et dégradation

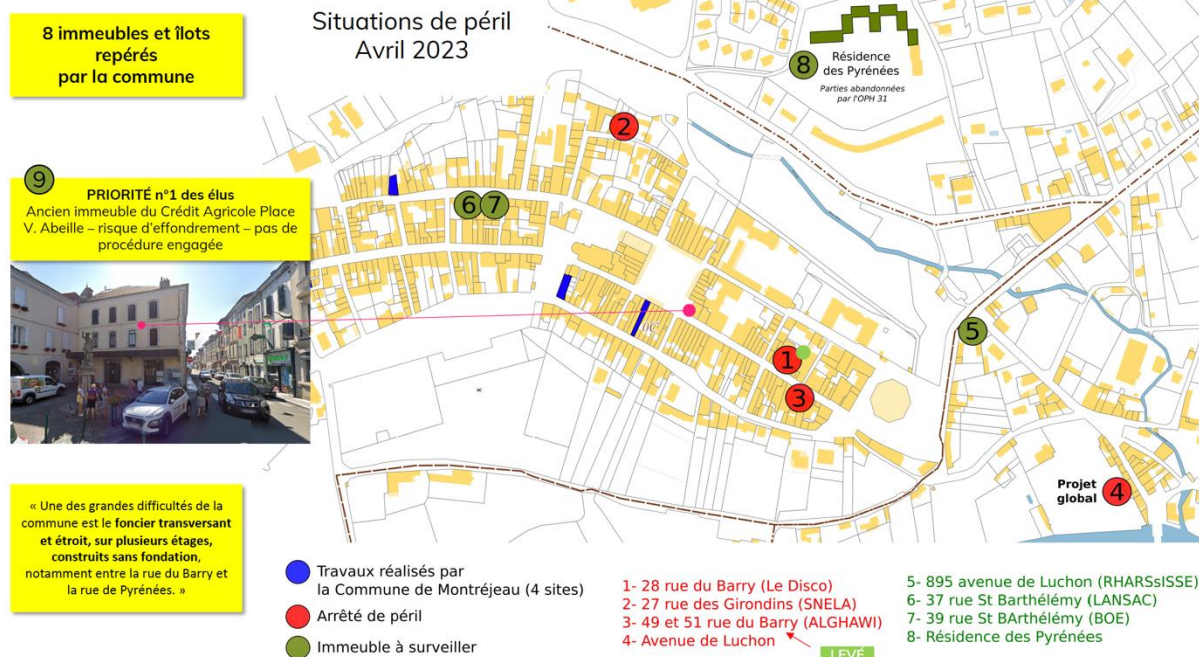


Figure 5 - Situations d’habitat indigne et dégradés prioritaires dans le périmètre OPAH-RU de Montréjeau

Depuis 2009, 41 signalements et procédures auprès de la cellule départementale de Lutte contre l’Habitat Indigne (PDLHI) ont été portés, dont 4 sont toujours en cours aujourd’hui. Le cœur de ville de Montréjeau compte un nombre important de bâtis dégradés et très dégradés (94 bâtiments).

4 arrêtés de péril sont en cours dans la commune de Montréjeau :

- 28 rue du Barry,
- 49 rue du Barry,
- 27 rue des Girondins,
- Avenue de Luchon.

5 immeubles sont notés « à surveiller » par la commune :

- 895 avenue de Luchon,
- 37 et 39 rue Saint-Barthélemy,
- Résidence des Pyrénées (appartenant à l’OPH31 et qui va être démolie)
- 2 rue du Barry (Crédit Agricole)

Vacance des logements

21% de logements déclarés vacants au 1er janvier 2021 dont 47% le sont depuis plus de 5 ans. Le cœur de ville concentre les logements vacants, mais le taux de vacance est en diminution depuis 2021. Dans les années 2000, beaucoup de lotissements ont été créés, les acquéreurs se sont alors tournés vers les lotissements et ont délaissés les biens de centre-ville. Aussi, entre 30% et 47% des biens les moins chers restent vacants après achat, alors que les biens les plus chers sont à plus de 50% habités par leurs propriétaires après achat et moins de 20% restent vacants. (source fichiers fonciers 2021)

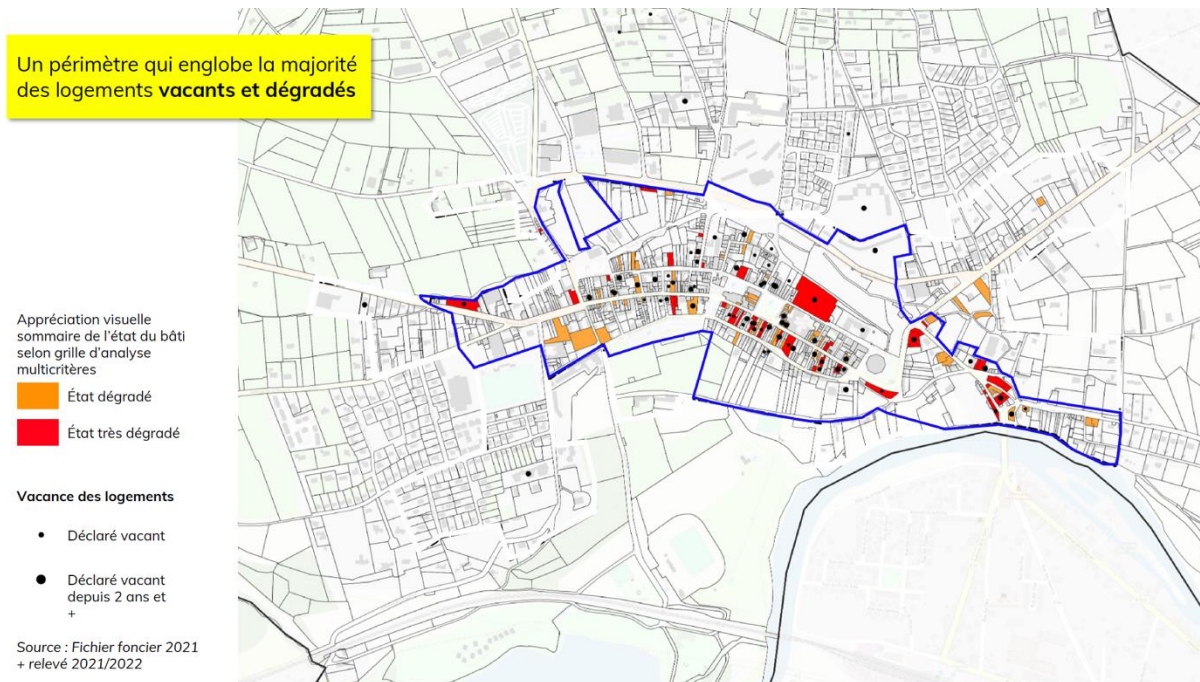


Figure 6 – Carte des immeubles visuellement dégradés comprenant des logements vacants

L'ADIL a mené une étude auprès des propriétaires dont les biens étaient confirmés vacants ou semblaient vacants. 48 propriétaires ont été contactés, 19 propriétaires ont répondu ce qui a permis de catégoriser et trouver des pistes de solution liée à la vacance longue dans la commune de Montréjeau.

La vacance est principalement liée à l'ampleur des travaux nécessaires pour remettre le logement sur le marché, ce qui représente un investissement que les propriétaires ne peuvent assumer sans aides financières. Au-delà des aides financières, ces propriétaires ont fait remonter leur méconnaissance des aides et disponibles sur le marché. Ainsi, il est important de mettre à disposition de ces propriétaires une ingénierie qui permettra de capter tous les dispositifs disponibles sur le territoire pour permettre aux projets d'aboutir.

Des situations de vacance principalement liées à un état du bâti dégradé

Sur les 19 biens confirmés vacants ou partiellement vacants :

- 11 biens relèvent d'une situation de blocage liée à l'état du bâti/logement 1
- 4 biens relèvent d'une situation de blocage liés au propriétaire 2
- 4 biens sont en fin/ en cours de rénovation et seront à priori bientôt remis sur le marché 3
 - 4 logements locatifs situés 2 bd Bertrand de Lassus et 2, rue Général Barthier
 - 1 maison à vendre sur 3 niveaux sans garage, ni cour, ni jardin, à priori habitable (16000€ engagés par la propriétaire)

Situation du bien	Motifs de vacance / freins à la remise sur le marché	Nombre de biens vacants ou partiellement vacants
1 Situations de blocage	Logements non habitables/ insalubres et nécessitant des travaux importants	8
	Logements nécessitant des travaux	2
	Bien bloqué sur le marché de la vente	1
	Projet qui n'aboutit pas (litige)	1
2 Situations de blocage liées au propriétaire	Vacance volontaire	2
	Succession sous tutelle en cours	1
3 Vers une sortie de vacance ?	Projet en cours : travaux en cours pour mise en location	3
	Projet en cours : mise en vente (travaux effectués)	1

Figure 7 – Typologie des situations de vacance de l'enquête menée par l'ADIL

Le volet adaptation à l'âge et au handicap

Le diagnostic a permis de mettre en lumière une augmentation de la part des 60-74 ans dans la population totale. Un tiers des propriétaires occupants a plus de 70 ans et a potentiellement besoin d'adapter leur logement. Il y a une demande de petits logements de plain-pied proche des commerces et services. La commune est bien équipée (quantité et diversité) en professionnels de santé qui attire les seniors.

Le volet performance énergétique du parc de logement

La commune compte près de 470 passoires énergétiques (soit 22% du parc de logements). Les rénovations énergétiques et le coût de l'énergie sont au cœur des préoccupations des ménages interrogés dans l'enquête web. Elle a aussi révélé de potentielles situations de précarité énergétique dans la commune. Les typologies de logements les plus sujettes aux enjeux de performance énergétique sont les lotissements construits avant 1974. La performance énergétique devient un enjeu au moment de l'achat d'un bien. En effet, les ménages sont de plus en plus exigeants sur la performance énergétique du logement lors de l'achat. Par ailleurs, 37 dossiers Ma Prime Rénov' (mono geste) engagés en 2022 contre 1 dossier énergie en PIG (rénovation globale).

Le volet social

Plus de 20% des ménages du cœur de ville (grande part de vacants et de locatifs) vivent en dessous du seuil de pauvreté, ainsi que dans une partie des lotissements au nord de la ville. La Résidence des Pyrénées (en gestion par un bailleur social) a été en partie laissée vacante au fur et à mesure des départs. Un projet de démolition de la Résidence est en cours mais le nouveau projet sur le foncier libre n'est pas encore défini. Quelques personnes habitent encore la Résidence mais un accompagnement au relogement est prévu par l'OPH 31.

La commune a un parc de logement social important :

5 bailleurs sociaux sont présents dans la commune :

- L'OPH 31 (69 logements),
- Mesolia (32 logements),
- Erilia (96 logements),
- SFHE du groupe Arcade (9 logements),
- Promologis (30 logements) ;

La commune compte 236 logements sociaux, dont, 77 appartements et 159 maisons. Le parc de logement social est en majorité composé de T3 (62 logements) et T4 (131 logements). Les loyers moyens sont plus élevés pour les appartements que pour les maisons. Il y a une forte demande de logements sociaux mais peu d'attributions. En 2022, 44 demandes de logements sociaux ont été reçues (pour 11 attributions) dont :

- 10 renouvellements et/ou modifications,
- 16 demandes par des foyers avec au moins un enfant,
- 15 demandes dont les personnes sont en activité et ont un salaire,
- 31 demandes sont faites par des personnes seules, soit 70% des demandes ;

Ainsi, les demandeurs de logements sociaux ont des profils divers : retraités, adultes handicapés, familles monoparentales, couples avec ou sans enfants, familles nombreuses, jeunes, chômeurs, bénéficiaires des minimas sociaux. 223 demandes de logements sociaux sont en cours en 2023. Les demandes se font en majorité sur les T3 et T4.

Le volet copropriétés

Peu de copropriétés sont enregistrées au RIC (15 enregistrées sur 51 copropriétés). La majorité des copropriétés font moins de 5 logements. Pour autant, 5 copropriétés concentrent la majorité des logements (60%). Les copropriétés représentent 19% du parc de logements. Parmi ces copropriétés 3 semblent en difficultés :

- Les jardins de Montespan : 36 logements dont 29 en locatif et 6 vacants, aucun syndic de copropriété connu, avec un taux d’impayé de 18%,
- L’immeuble situé au 46 rue Saint-Barthélemy : composé de 6 logements dont 3 résidences secondaires, 2 locatifs et 1 vacant, le taux d’impayé atteint 19%,
- La résidence Le Trianon : composée de 75 logements dont 31 locatifs, 19 propriétaires occupants, 10 résidences secondaires 15 vacants, le taux d’impayé s’élève à 39% ;

Le volet patrimonial

La commune de Montréjeau bénéficie d’un patrimoine riche : le château de Valmirande, le pont de la RN 125, l’ancien Hôtel du Parc, l’Hôtel de Lassus et la Halle... L’ensemble du bâti du centre-ville est protégé au titre des abords des monuments historiques, il y a donc une nécessité d’utiliser les matériaux prescrits afin de garantir une rénovation respectueuse de l’histoire patrimoniale de la commune et qui contribue à un cadre de vie en centre-ville plus qualitatif. L’ancien Hôtel du Parc a été réhabilité par un bailleur privé et est aujourd’hui occupé. Il constitue un bon exemple rénovation du bâti ancien patrimonial. Toutefois, le bâti ancien patrimonial de cœur de ville concentre la vacance et la dégradation.

2.2.2 Le diagnostic espaces publics et patrimoine

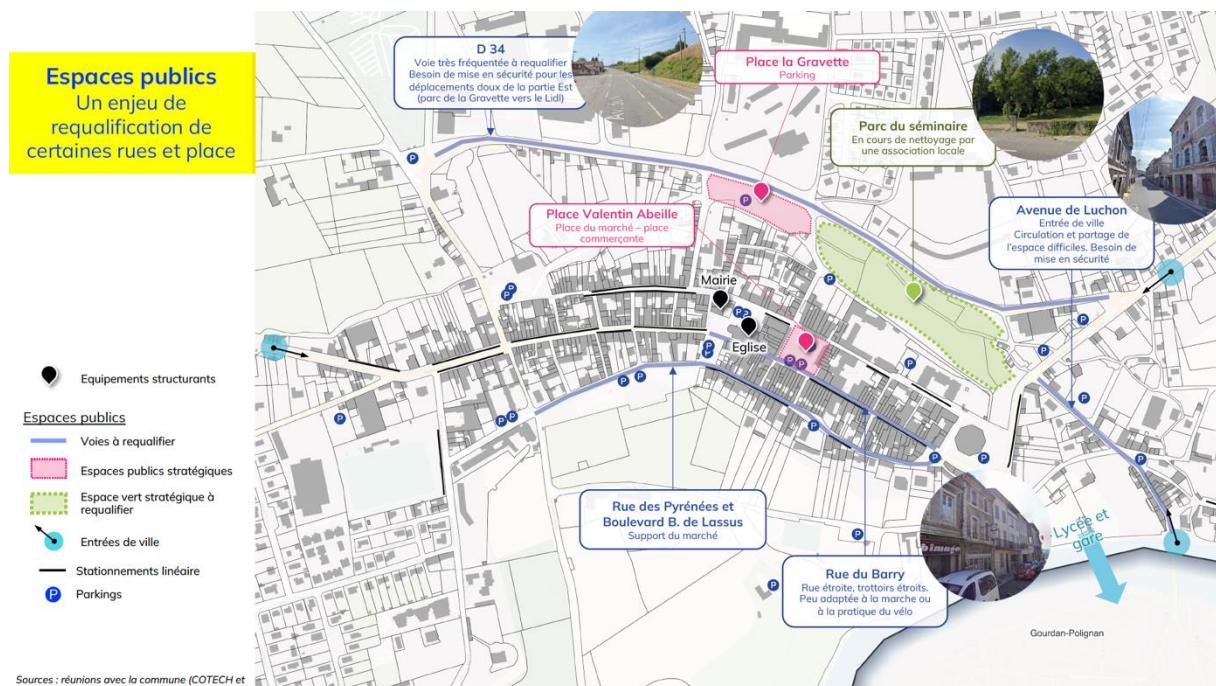


Figure 8 – Carte des enjeux dans l’espace public à Montréjeau

La place Valentin Abeille, le boulevard de Lassus, le lac et la rue Nationale sont largement évoqués comme les endroits les plus agréables de la commune par les habitants interrogés lors du questionnaire en ligne. La rue du Barry, la rue Nationale et la rue Pelleport sont selon les habitants, les endroits à

améliorer en priorité notamment en termes de sécurité, de stationnement, d'esthétique et d'attractivité...).

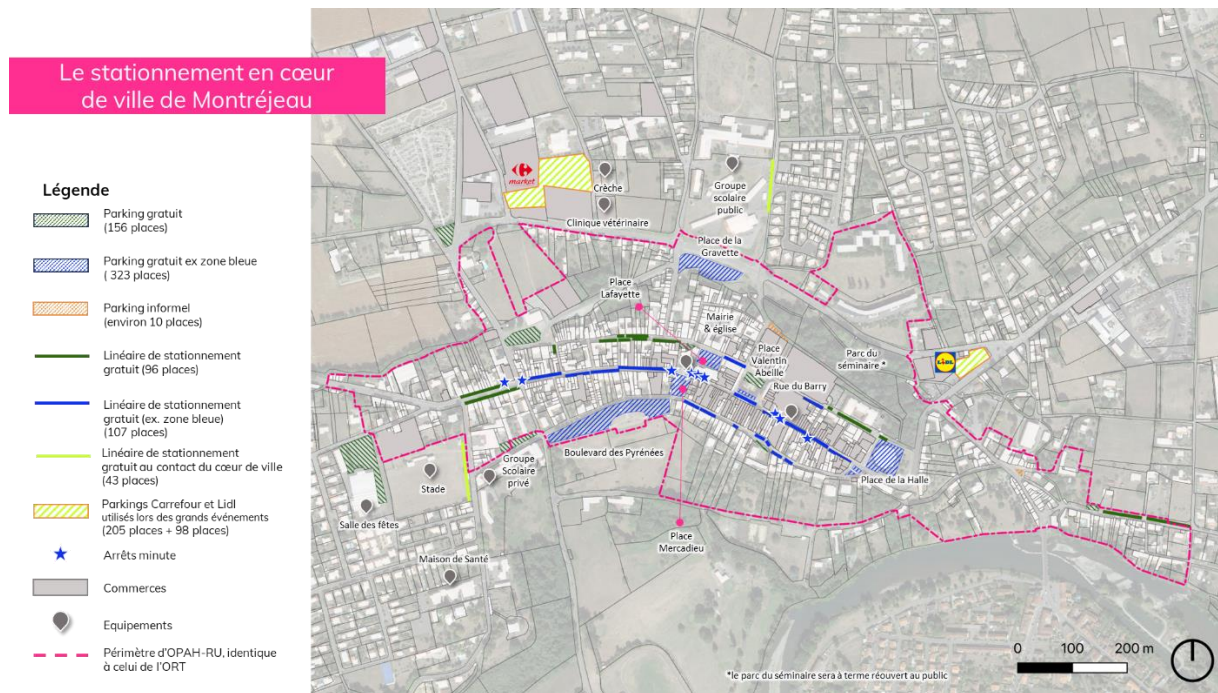


Figure 9 – L’offre de stationnement sur l’espace public à Montréjeau

Des espaces publics sont à requalifier (comme la rue du Barry ou l’avenue de Luchon) afin de proposer des espaces publics généreux et agréables. Ces espaces sont aujourd’hui dominés par l’utilisation de la voiture et ne permettent pas un partage agréable des différents usages (trottoirs étroits, voirie abîmée, manque de sécurisation pour les piétons...). La ville de Gourdan-Polignan porte avec l’AUAT et le Conseil Départemental un projet de rénovation du pont de Gourdan-Polignan et l’implantation d’une passerelle piétonne. Ce projet intégrera une réflexion sur la connexion avec l’avenue de Luchon.

Un patrimoine très présent à Montréjeau valorisé notamment par la mise en place d’un circuit patrimonial. La lisibilité et la mise en valeur de ce circuit permet une meilleure appropriation par les Montréjeaulais et une ouverture aux publics touristiques. Une requalification en cours du parc du séminaire par une association locale et la marque « Montréjeau, cité d’art et de traditions » a été déposée à l’INPI.

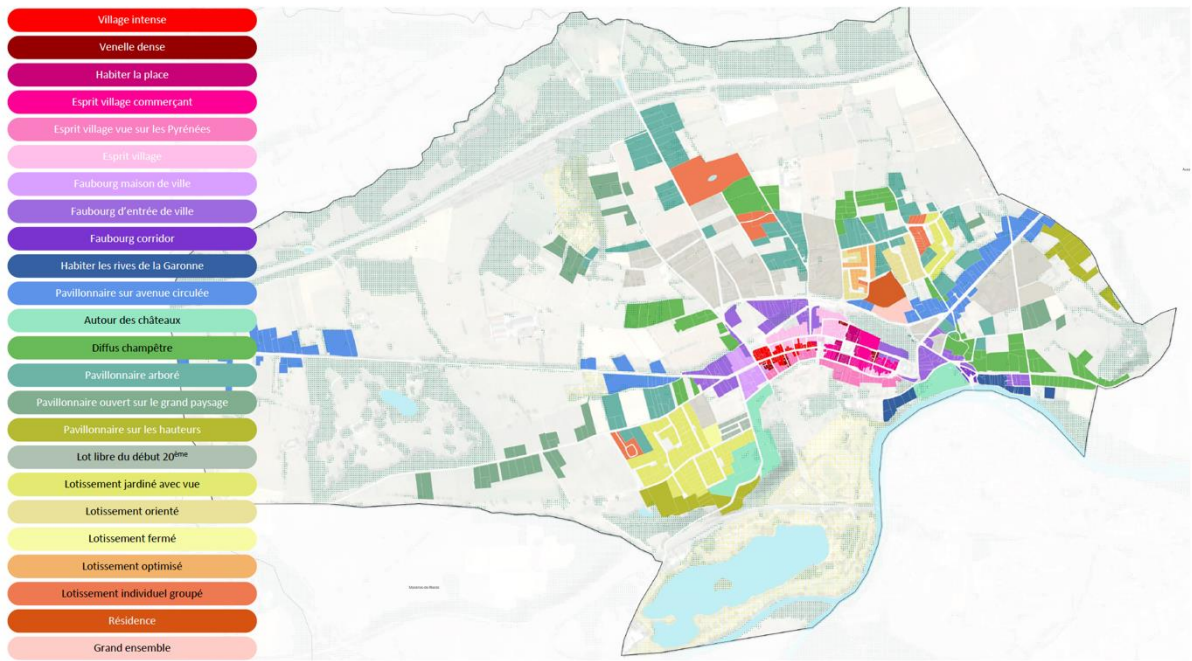


Figure 10 – Typologie des cadres de vie à Montréjeau

Le bureau d'études Villes Vivantes a réalisé dans le cadre de l'étude préalable à la mise en place d'un dispositif Habitat, une étude par cadre de vie de la Commune de Montréjeau.

L'étude par cadre de vie part de la vision que se fait l'habitant qui arrive dans un territoire et qui réfléchit au choix d'un quartier. Cette classification est faite sans hiérarchie et sans jugement de valeur. Elle reflète la diversité des modes de vie, d'ambiance et de qualités recherchées par les habitants. Cette ambiance est superposée aux propriétés bâties pour comprendre les potentiels d'évolution (croisement des bases fiscales DVF et données MAJIC III).

Montréjeau accueille 24 cadres de vie différents, qu'il est possible de distinguer entre ceux qui figurent parmi le cœur historique, ceux qui se situent dans le diffus et ceux qui appartiennent à la ville aménagée.

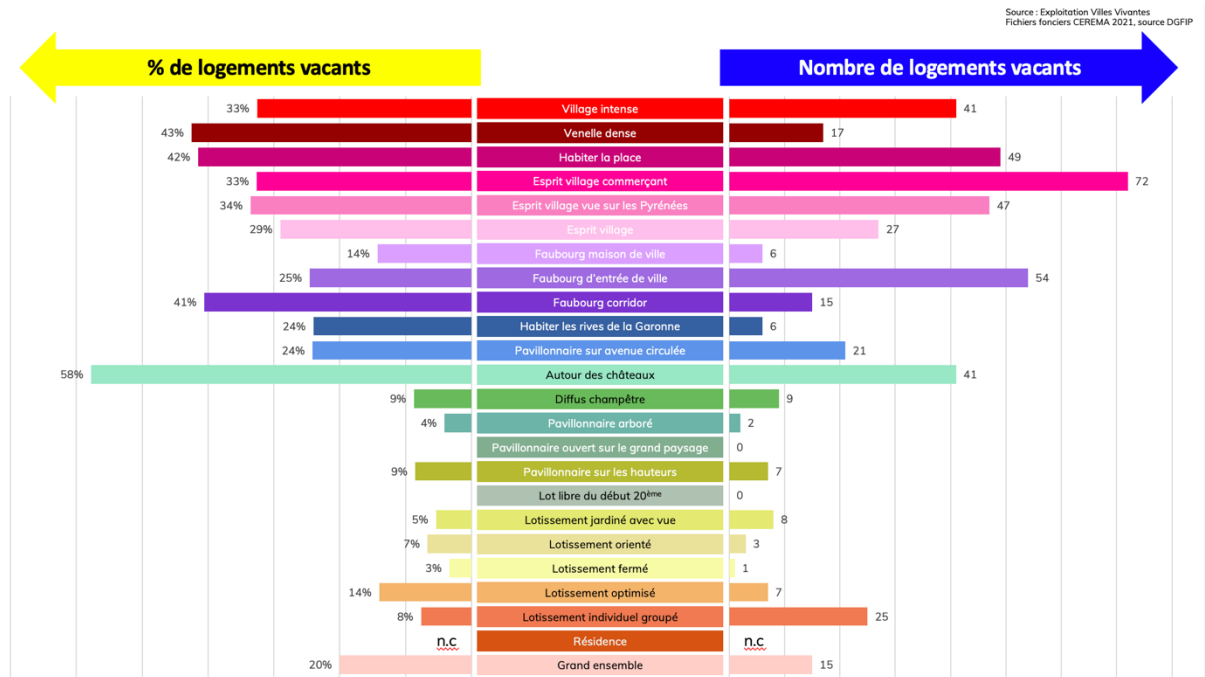


Figure 11 – Le pourcentage de logements vacants par cadre de vie

Il émane de ce diagnostic :

- Les cadres de vie du centre-ville ancien sont ceux qui concentrent la plus forte vacance
- Les biens dans les cadres de vie avec vue et/ou arborés se vendent plus chers
- Les cadres de vie denses, avec du vis-à-vis, des rues étroites, sombres concentrent les prix les plus bas.

2.2.3 Le diagnostic commerces et économie

Commerces

Il y a une forte vacance commerciale dans le cœur de ville, notamment rue du Barry, rue Nationale et place Valentin Abeille (48 locaux commerciaux vacants dans le centre-ville). A cela s'ajoute une forte vacance des logements situés au-dessus des commerces dans le cœur de ville notamment à cause de l'accès aux étages par le commerce (113 logements). Il y a des problématiques de dégradation liées à la vacance des logements au-dessus des commerces.

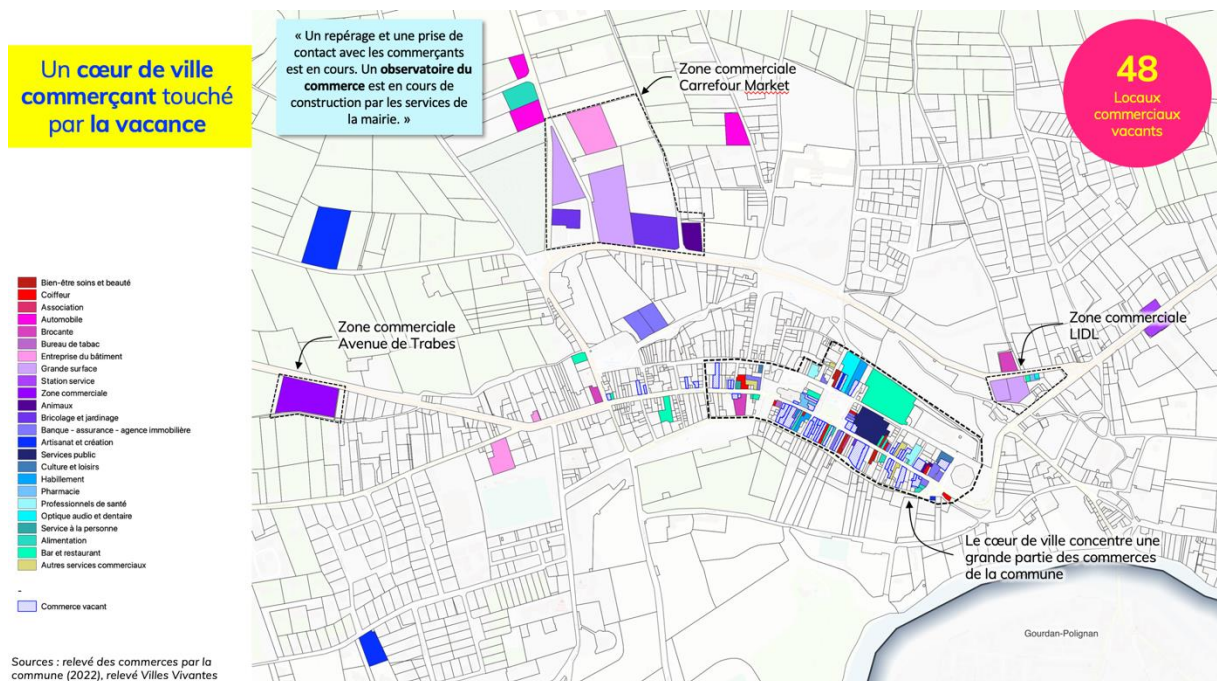


Figure 12 – Carte de la vacance commerciale à Montréjeau

La vacance commerciale et des logements participent à ternir l'image du cœur de ville de Montréjeau et sont des enjeux étroitement liés pour son réinvestissement. Les commerces subissent aussi la concurrence des grandes surfaces pour les commerces du centre-ville.

Pour autant, la ville de Montréjeau connaît un regain d'attractivité avec l'arrivée de nouveaux commerçants en centre-ville. Il est à noter que le jour du marché (tous les lundis) crée une dynamique commerciale forte dans la Commune.

Toutefois, il y a un potentiel de changement d'usage des locaux commerciaux en logement pour créer une offre de logement de plain-pied sur certains linéaires hors linéaire commercial dynamique. Cette dynamique de transformation des locaux commerciaux en logement est déjà en cours notamment rue Nationale.

Cette démarche se couple au besoin de préserver les linéaires commerciaux principaux (rue du Barry, rue du Général Pelleport et place Valentin Abeille).

Il y a une diversité de commerces avec principalement des commerces de service à la personne. Une bonne représentation des commerces de bouche (bar et restaurants) et des commerces alimentaires, participant à la vie de la commune. Les services commerciaux sont eux aussi bien représentés (banques, assurances...) mais ne constituent pas de réel levier de dynamisme pour la commune (fréquentation courte, pas débordement sur l'espace public...). (source : *observatoire du commerce*)

Enfin, des actions pour aider les commerçants et artisans sont déjà en place :

- Aides européennes aux projets de commerces, entreprises, artisans locaux ;
- Aides de l'Agence Nationale de Cohésion des Territoires (ANCT) pour soutenir l'installation des commerçants en milieu rural ou dans des territoires en déprise ;
- Aides de la Région par un accompagnement financier des entreprises, artisans, agriculteurs et agro-alimentaire... ;
- Les boutiques à l'essai permettent aux futurs commerçants de « tester » leur commerce dans le cœur de ville avant de s'installer ;
- La traduction de la stratégie de développement commercial dans les documents d'urbanisme est en cours (SCoT approuvé le 23/11/2018, PLUi en cours d'élaboration) ;
- J'achète en Comminges permet de mettre en lumière les commerces, artisans et producteurs commingeois ;
- Aides de la communauté de communes à l'immobilier d'entreprises, des exonérations d'impôt en ZRR ;
- Aides des chambres consulaires à la transmission/reprise d'entreprises en milieu rural par le biais d'un accompagnement spécifique et personnalisé avec le dispositif OCTAVV ;

Économie

53% d'actifs ont un emploi à Montréjeau (65% à l'échelle du Département) pour 17% de chômeurs à Montréjeau (9,4% en Haute-Garonne). 400 actifs de Montréjeau en emplois seront à la retraite dans 15 à 20 ans, il y a donc un réel besoin d'adapter les logements et les espaces publics pour cette population.

Les habitants de Montréjeau occupent 22% des emplois disponibles de leur commune de résidence. Ils représentent 34% des actifs en emploi. Le taux de chômage est resté constant entre 2013 et 2019, mais le nombre d'actifs a chuté de 8%. Les actifs travaillant à Montréjeau viennent du bassin de vie de la commune, mis à part les travailleurs toulousains qui représentent 35 actifs.

L'avenue de Luchon

Il s'agit de l'entrée de ville depuis Gourdan-Polignan commençant au niveau du pont de la RN 125, inscrit au titre des monuments historiques depuis 1984. Cet îlot a fait l'objet d'une étude par le CAUE en 2017. Certains bâtiments ont été achetés par la commune.

A la suite d'un premier refus du permis de démolir, une visite a été organisée à l'avenue de Luchon accompagnée de la paysagiste conseil de la DDT afin de définir un programme d'action phasé repositionnant l'avenue de Luchon dans un projet de ville global et prenant en compte les liens à la fois avec Gourdan-Polignan via le pont et le reste de la ville.

Aujourd'hui les bâtis sont dégradés et en partie vacants, certaines maisons sont occupées. Les trottoirs sont très étroits et ne permettent pas de circuler de front à plus d'une personne à la fois. La voirie est peu large et ne permet pas le passage de concert d'un bus ou d'un camion et d'une voiture. La place de l'Orme sert aujourd'hui de stationnement.

La rue du Barry

Il s'agit de la principale rue commerçante de la commune. Elle rejoint la place de la grande Halle à la place Valentin Abeille. Aujourd'hui les bâtis sont dégradés et en partie vacants, 22 logements sont vacants au-dessus d'un commerce, 17 locaux commerciaux sont vacants. Les trottoirs en marbre sont de véritables éléments de patrimoine, mais la pierre nécessite d'être restaurée car elle est aujourd'hui creusée et présente des risques de chute pour les piétons. De plus, ces trottoirs sont trop étroits et trop hauts, ils ne sont pas adaptés aux personnes à mobilité réduite.

2.2.5 Le diagnostic équipements, services et tourisme

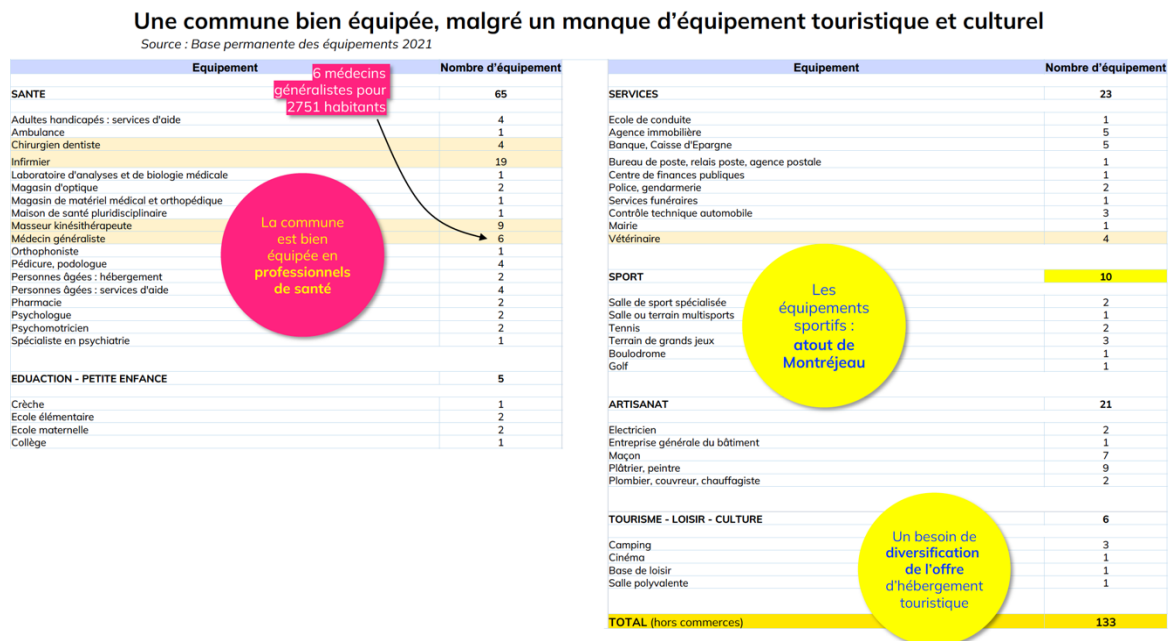


Figure 14 – Liste des équipements communaux – 2021

L'offre d'équipements est satisfaisante à Montréjeau malgré un besoin de diversification de l'offre d'hébergements touristiques, le territoire attire par sa situation géographique et son patrimoine. En effet, la ville est labellisée « ville active & sportive », "Pavillon Bleu", "Handiplage" et "Station Verte". Un grand nombre d'associations sont développées dont 17 dédiées aux sports, associé à une programmation festive fournie (notamment en été).

Des équipements
répartis dans toute
la commune

Equipements
par catégories

-  Culture et loisirs
-  Professionnels de santé
-  Services commerciaux
-  Services non commerciaux
-  Sport
-  Enseignement
-  Tourisme
-  Transports et déplacements
-  Campings
-  Mairie

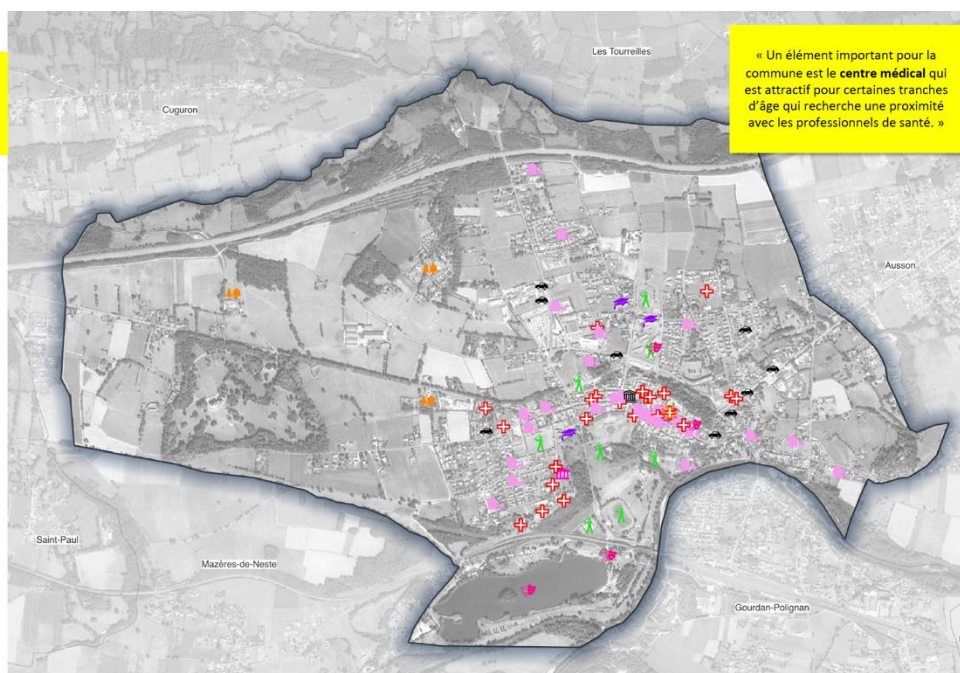


Figure 15 – Répartition des commerces sur la commune de Montréjeau

La répartition de l'offre d'équipement est homogène sur la commune, avec une forte concentration des équipements de santé en cœur de ville. Autant d'espaces qui doivent gagner en accessibilité pour les personnes âgées et à mobilité réduite. La commune mène également une politique de transformation d'usages sur certains équipements majeurs, c'est le cas de l'ancien EHPAD transformé en résidence hôtelière et en maison de santé, ou encore le site des anciennes écoles dont le projet de reconversion est en cours de réflexion.

2.3 Enjeux issus du diagnostic

Le diagnostic établi, présenté le 12 avril 2023 à la collectivité et à ses partenaires en comité de pilotage, a permis de mettre en avant 11 constats :

- 1- UN PARC EN DECALAGE AVEC LA DEMANDE - De plus en plus de petits ménages (seniors, décohabitation...) et un parc principalement composé de grands logements (T4/T5).
- 2- DES BESOINS POUR LES SENIORS - La part de +60ans augmente, les seniors peinent à trouver de petits logements de plain-pied adaptés et proches des services et équipements de santé.
- 3- UN FORT TAUX DE VACANCE EN CENTRE-VILLE - Un enjeu à maintenir et attirer des habitants (familles, jeunes actifs, couples...) dans le cœur de ville afin de limiter l'étalement urbain. Les logements plébiscités sont des biens avec des espaces extérieurs.
- 4- HABITAT INDIGNE ET TRÈS DÉGRADÉ - Le cœur de ville concentre des situations de potentiel mal logement et les vacants dont la configuration ne répond plus aux besoins des séniors et des personnes à mobilité réduite. Des dispositifs seront mis en place dans le cadre de l'OPAH-RU, notamment pour sortir ces logements de la vacance, et proposer du locatif abordable.
- 5- UN DEFICIT DE LOGEMENT LOCATIF DE QUALITE- Tension forte sur les biens à louer de qualité.

- 6- DES PRIX DE L'IMMOBILIER EN AUGMENTATION - Les ménages ont de plus en plus de mal à accéder à la propriété et rénover leur logement du fait de l'augmentation des prix de l'immobilier, des taux d'emprunt et du coût des matériaux.
- 7- UN FORT ENJEU DE RENOVATION ENERGETIQUE - Des besoins importants identifiés, avec au moins 470 passoires énergétiques, et les implications de la loi Climat et Résilience pour la rénovation des locatifs.
- 8- UN VOLUME IMPORTANT DE COPROPRIETES NON IMMATRICULEES - Peu de copropriétés sur le territoire, l'enjeu est avant tout de les accompagner à se structurer administrativement, condition sine qua non pour bénéficier des aides Anah.
- 9- UN CŒUR DE VILLE COMMERCANT EN DIFFICULTE - Concentrer les efforts sur le commerce en cœur de ville, vacant et dégradé afin de retrouver l'attractivité du centre-ville.
- 10- UN ENJEU D'ATTRACTIVITE DE CŒUR DE VILLE MULTITHEMATIQUES - Valoriser le patrimoine de Monréjeau par la mise en valeur du parcours historique mais également par la rénovation du bâti ancien patrimonial qui fait la richesse de la commune. Valoriser les espaces publics structurants afin d'améliorer le cadre de vie et faciliter les déplacements doux.
- 11- LES CADRES DE VIES BATIS UN ENJEU DE REINVESTISSEMENT - Une stratégie d'accueil à orienter afin de favoriser la réoccupation du centre-ville de Monréjeau

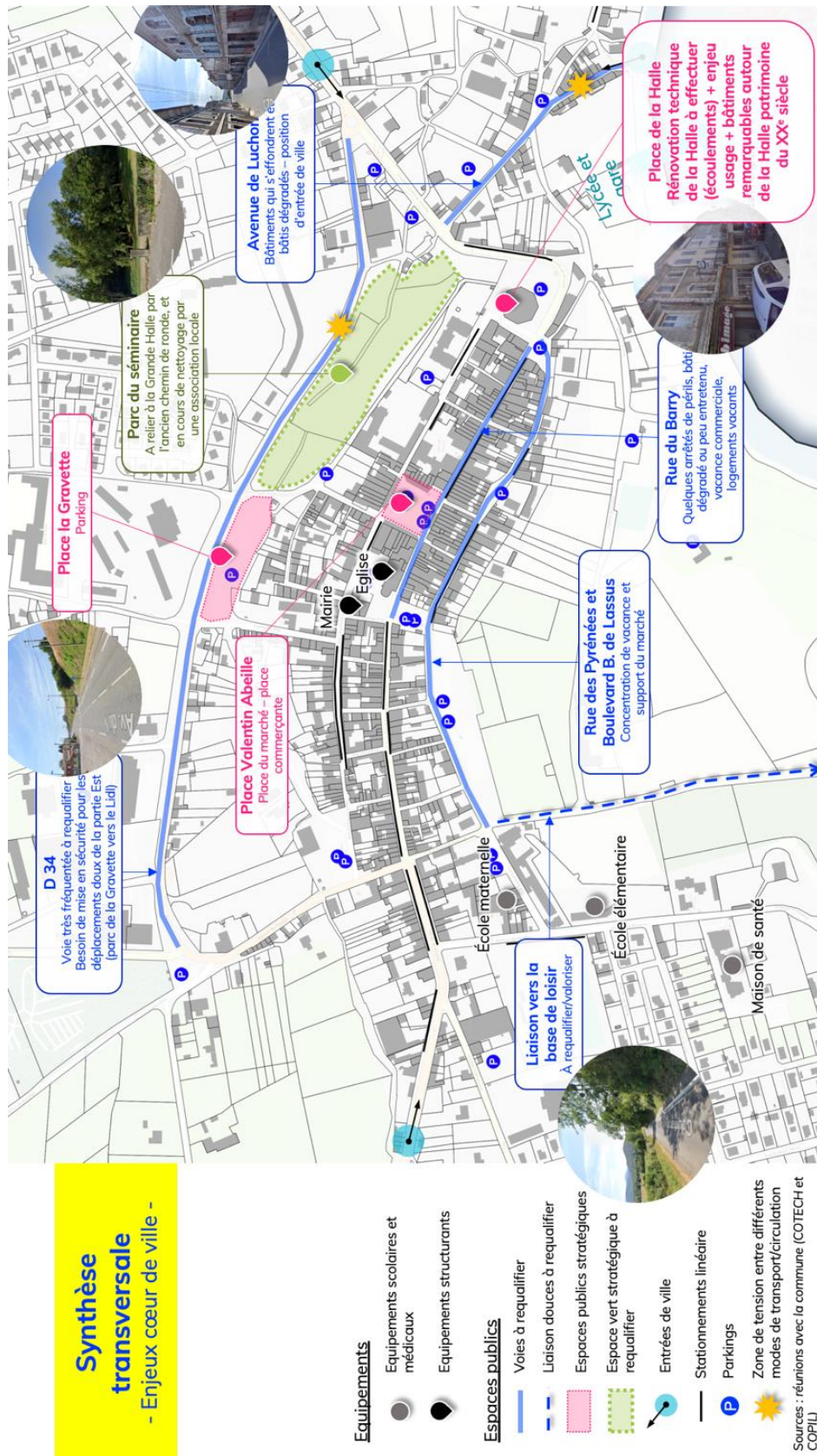


Figure 16 - Carte de synthèse transversale des projets de la convention ORT de Montréjeau

2.4 Stratégie de développement et axes de travail

Axe 1	Axe 2	Axe 3	Axe 4	Axe 5
#Une offre d'habitat attractive en cœur de ville	#Favoriser un développement commercial économique équilibré	#Un cœur de ville accueillant pour tous et accessibles à toutes les mobilités	#Affirmer la beauté du patrimoine public et privé	#Un cœur qui bat : équipements, services publics, offre culturelle et de loisirs

Axe	N°	Intitulé de l'action
Axe 1	1	Mettre en place une OPAH-RU
Axe 1	2	Lutter contre les logements vacants
Axe 1	3	Traiter les îlots et immeubles stratégiques
Axe 1	4	Faciliter la création de petits logements adaptés aux petits ménages, aux seniors et aux PMR
Axe 2 & 4	5	Protéger les linéaires et immeubles commerciaux structurants et permettre le changement de destination des locaux commerciaux en dehors de ces linéaires
Axe 2 & 4	6	Aider à la fusion des cellules commerciales
Axe 2	7	Aider à la (re) création d'accès indépendants aux étages
Axe 2 & 4	8	Mettre en place une charte des devantures et terrasses
Axe 2	9	Accompagner les porteurs de projets dans leur installation
Axe 3 & 4	10	Poursuivre la sécurisation des mobilités avenue de Luchon
Axe 3 & 4	11	Requalifier la rue du Barry
Axe 3	12	Poursuivre la sécurisation piétonne à l'est de l'avenue du Nord (RD34)
Axe 3 & 4	13	Réouvrir le parc du séminaire, un poumon vert en centre-ville
Axe 3 & 4	14	Lier le centre-ville à la base de loisirs
Axe 3	15	Mettre en valeur et rendre plus lisibles les stationnements (favoriser le parcours piéton)
Axe 3	16	Valoriser les espaces publics par le mobilier urbain
Axe 3	17	Poursuivre les campagnes "Ville Propre" menées par la commune
Axe 4	18	Rénover la Grande Halle et la place de Verdun
	19	Fleurir et verdir les espaces publics
	20	Mettre en place une opération façades
Axe 5	21	Accompagner au développement de l'offre d'hébergements touristiques
	22	Conforter les animations touristiques
	23	Développer la base de loisirs
	24	Mettre en service la résidence hôtelière communale
	25	Poursuivre l'évolution de la maison de santé
	26	Réaliser des travaux de rénovation énergétique des bâtiments communaux
	27	Trouver un devenir pour les 2 sites des anciennes écoles

Le plan d'action est la traduction opérationnelle du projet de territoire qui se décline en actions de la collectivité et des acteurs territoriaux. Ce document évolutif consiste en la compilation des fiches actions validées, et éventuellement de la liste des projets en maturation. Les évolutions du plan d'actions sont examinées et validées au fil de l'eau par le comité de pilotage, sans nécessité d'avenant de la présente convention.

L'ORT de Montréjeau s'inscrit en continuité de l'ORT mise en place à Saint-Gaudens.

Article 3 - Les périmètres d'étude et d'intervention de l'ORT

3.1 Le périmètre de la stratégie territoriale

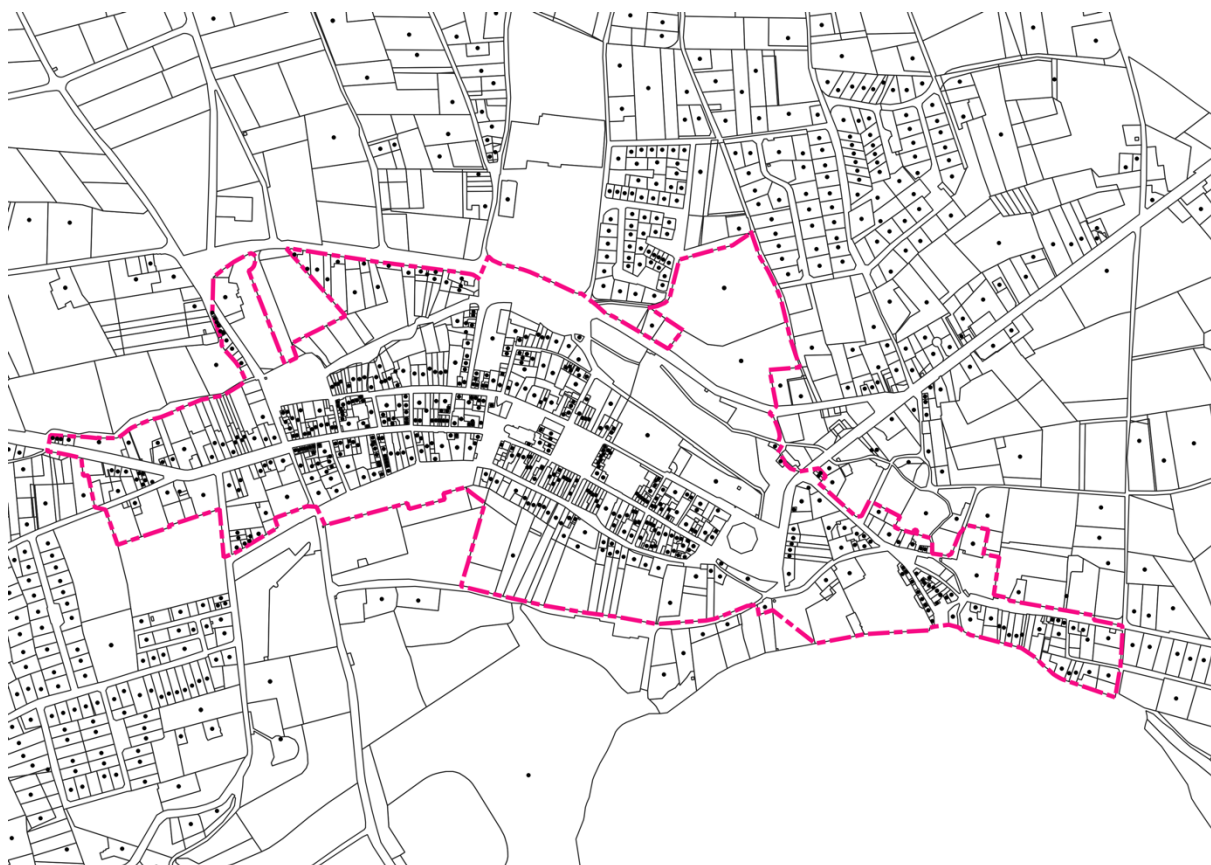


Figure 17 - Périmètre ORT valant périmètre d'OPAH-RU de la commune de Montréjeau

3.2 Les secteurs d'intervention opérationnels

Le périmètre ORT de Montréjeau répond aux critères suivants :

- Il intègre les périmètres des cadres de vie du cœur de ville
- Il intègre les commerces du centre-ville et principales rue commerçantes (de la rue du Barry à la rue Nationale)
- Il intègre les principaux équipements de la commune
- Il englobe les cadres de vie bâtis les plus urbains et les plus marqués par la dégradation et la vacance

Article 4 – Engagements des partenaires

Les partenaires s'engagent à faire leurs meilleurs efforts pour assurer le succès de la mise en œuvre de l'ORT et la réalisation des actions inscrites dans cette convention.

4.1 Engagements de l'État

L'État s'engage à :

- Accompagner l'élaboration et la mise en œuvre de l'ORT, dans une posture de facilitation des projets
- Désigner au sein de ses services un référent départemental et un référent régional chargés de coordonner l'instruction et le suivi des projets
- Etudier le possible co-financement des actions inscrites dans le plan d'action de la convention qui seraient éligibles aux dotations et crédits de l'Etat disponibles

4.2 Engagements de la Région Occitanie

La Région en qualité de chef de file des politiques d'emploi, de jeunesse et de transition écologique, répondant aux enjeux de transition et aux besoins des habitants, apportera son concours aux actions visées.

La Région s'engage à désigner dans ses services un ou des référent(s) pour participer à la gouvernance de l'ORT ainsi qu'au pilotage, au suivi et à l'évaluation des actions et des projets.

Les projets inscrits dans la présente convention qui solliciteront le soutien financier de la Région, seront examinés sur la base des dispositifs d'intervention en vigueur à la date du dépôt des dossiers correspondants et ce dans le cadre des dispositions fixées au titre des contrats suivants :

- Contrat Territorial Occitanie Pays Comminges Pyrénées
- Contrat de Plan Etat-Région (CPER) 2021-2027
- Contrat Bourg Centre Occitanie de la commune de Montréjeau en cours de renouvellement pour la période 2023 - 2028

Dans un souci de simplification, il est convenu avec la Région Occitanie, une complémentarité entre le dispositif "Opération de Revitalisation du Territoire" et le dispositif "Bourgs-Centres Occitanie" notamment en ce qui concerne :

- La capitalisation des réflexions déjà menées dans le cadre du contrat "Bourgs-Centres Occitanie" de la commune de Montréjeau
- L'élaboration d'un programme d'action unique qui sera commun à ces deux dispositifs
- La gouvernance commune à ces deux dispositifs

4.3 Engagements du Département de la Haute-Garonne

ORIENTATIONS STRATEGIQUES DU DEPARTEMENT DE LA HAUTE-GARONNE VIS-A-VIS DU TERRITOIRE

Partenaire et véritable acteur de proximité, le Conseil départemental de la Haute-Garonne réitère son partenariat avec les territoires haut-garonnais. Le Département contribue ainsi aux dispositifs contractuels, dans un esprit de complémentarité avec ses propres politiques territoriales et dans le respect de ses compétences.

Cette démarche poursuit une ambition partagée : celle de mettre en cohérence, de simplifier et de moderniser les procédures d'intervention de chacune des collectivités et faire en sorte que le soutien financier auprès des territoires haut-garonnais intervienne de façon fluide et efficace dans une relation

contractuelle entre le maître d'ouvrage et ses partenaires. Le Conseil départemental de la Haute-Garonne déploie également une aide considérable au développement des territoires par son offre d'ingénierie pluridisciplinaire à mobiliser par tous les territoires.

L'action du Conseil départemental de la Haute-Garonne porte sur deux principes fondateurs : les **solidarités humaines** et les **solidarités territoriales**. Ce partenariat est basé sur une stratégie de proximité territoriale pour une société plus inclusive fondée sur le dialogue et le partage, sur l'égalité des chances et des droits. Les priorités sont sociales pour réduire les inégalités, avec plus de solidarités et plus d'accès aux droits à travers la relocalisation de services publics de proximité. Elles sont aussi écologiques et énergétiques pour un environnement et une qualité de vie préservés, pour garantir un nouveau rapport à nos biens communs : l'eau, l'air, la terre, la faune et la flore. Elles sont citoyennes avec un renforcement de la participation de toutes et tous dans l'élaboration des politiques publiques.

Proximité, citoyenneté, circularité, résilience sont au cœur des ambitions départementales pour faciliter le retour au local, s'engager dans une bifurcation écologique et environnementale juste et équilibrée. Autant de chantiers à co-construire avec les forces vives des bassins de vie haut-garonnais.

PRIORITES DEPARTEMENTALES DANS LES POLITIQUES CONTRACTUELLES

Des politiques contractuelles pour redynamiser les centres-bourgs

En tant que chef de file de la solidarité territoriale et garant de l'équilibre des territoires, le Conseil départemental porte une attention toute particulière aux espaces communaux qui constituent des lieux de vie indispensables au lien social et au bien-vivre sur l'ensemble du territoire haut-garonnais. C'est pourquoi le Conseil Départemental accompagnera les communes qui s'engageront dans une politique Régionale ou Nationale visant à renforcer l'attractivité et le dynamisme des communes.

Le Conseil départemental de la Haute-Garonne accompagne les communes jouant un rôle de centralité ou de pôle sur un territoire pour améliorer l'accessibilité, la proximité et l'autonomie des bassins de vie.

A cet effet, il soutient historiquement les investissements et les projets qui visent à redynamiser les communes : requalification de voiries et d'espaces publics, équipements publics, habitats, espaces publics, infrastructures numériques, projets touristiques...

C'est en prenant en compte chaque particularité locale que le Département souhaite renforcer le maillage des polarités de la Haute-Garonne.

Des politiques contractuelles pour réussir la bifurcation écologique

Engagé depuis de plusieurs années dans la lutte pour la préservation du climat, le Conseil départemental de la Haute-Garonne s'inscrit pleinement dans les stratégies et les orientations de l'Etat et de la Région en faveur de la transition écologique.

Ainsi face à l'accélération du réchauffement climatique et à l'érosion de la biodiversité, le Conseil départemental souhaite favoriser l'émergence de projets s'inscrivant dans ces démarches.

Le 18 octobre 2022, l'assemblée départementale réunie en session extraordinaire consacrée à la transition écologique a souhaité mettre en avant les orientations stratégiques suivantes :

- Veiller sur la ressource en eau
- Agir pour la reconquête de la biodiversité
- Accompagner les agriculteurs vers des pratiques durables pour sécuriser une alimentation locale de qualité
- Développer les mobilités durables
- Renforcer l'engagement de la Haute-Garonne dans la trajectoire de la transition énergétique
- Accélérer la rénovation des logements privés et publics

- Inscrire la transition écologique au cœur des politiques d'aménagement du territoire
- Accompagner le développement de l'économie sociale et solidaire

Le Conseil départemental sera donc particulièrement attentif aux projets des collectivités haut-garonnaises qui s'inscrivent dans l'une de ces thématiques prioritaires.

DISPOSITIFS SPECIFIQUES D'INTERVENTION DU DEPARTEMENT DE LA HAUTE-GARONNE DANS LE CADRE DU PRESENT CONTRAT

Au titre de ses politiques d'interventions territoriales, le Conseil départemental étudiera la pertinence des projets à programmer de façon collégiale avec l'ensemble des cofinanceurs.

L'engagement du Département au bénéfice des projets inscrits se fera notamment au titre :

- des « Contrats de territoire », signés pour 2022-2027 avec l'ensemble des communes membres de la Haute-Garonne ;
- des « Contrats de projets territoriaux » 2022-2027, signés avec l'ensemble des Communautés de communes et des Communautés d'agglomération de la Haute-Garonne ;
- des nombreux dispositifs d'aides dits « sectoriels », permettant au Conseil départemental de participer à la réalisation d'opérations thématiques, hors cadre contractuel du Département (ESS, Tourisme, habitat, environnement, mobilité, urbanisation...).

Par ailleurs, un cofinancement équilibré sera recherché avec les partenaires institutionnels. Cet objectif sera étudié dans chacune des instances de pilotage dédiées aux programmations contractuelles territoriales.

Les services du Département étudieront les dossiers de demandes de subvention adressés au Conseil départemental selon les règlements et modalités en vigueur de ses différents dispositifs de soutien aux collectivités haut-garonnaises.

En tant que délégataire des aides à la pierre, le Conseil départemental pourra également apporter son soutien financier sur fonds délégués de l'Etat, tant pour les aides à l'habitat social public que pour les aides à l'amélioration de l'habitat privé, en aides aux travaux comme en financement de dépenses d'ingénierie d'opérations programmées de l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH).

Enfin, le Conseil départemental participera aux comités techniques et comités de pilotage organisés à l'occasion du suivi et de l'état d'avancement des projets découlant de cette convention.

De plus, dans le cadre de la plateforme d'ingénierie du département, le Conseil départemental pourra également mobiliser son ingénierie territoriale auprès des communes et de leur regroupement afin de les accompagner dans le montage et la mise en œuvre de leurs projets.

4.4 Dispositions générales concernant les financements

Les partenaires s'efforcent d'instruire dans les meilleurs délais les demandes de financement qui leur sont soumises et d'apporter leur appui pour contribuer à la réalisation des actions entrant dans leur champ d'intervention.

Les financements inscrits dans les fiches-actions sont des montants prévisionnels. Ils sont à mobiliser suivant les dispositifs et dispositions propres aux différents partenaires. Les éléments financiers qui y sont inscrits sont fondés sur une première analyse de l'éligibilité des actions proposées aux différentes sources de financement des partenaires, selon les modalités décrites dans les fiches-actions, mais ne valent pas accord final.

Les montants de prêt, d'avance ou de subvention, sont indicatifs, sous réserve :

- De disponibilité des crédits et du déroulement des procédures internes à chaque partenaire,
- De l'instruction des dossiers, des dispositifs en vigueur à la date du dépôt,

- De la validation par les instances décisionnaires du partenaire considéré.

Les décisions font l'objet de conventions spécifiques établies entre le partenaire et le porteur de projet.

4.5 Engagements des collectivités bénéficiaires

En signant cette convention, la commune de Montréjeau assume son rôle de centralités au bénéfice de la qualité de vie des habitants des communes et des territoires alentours, et sa volonté de s'engager résolument dans une trajectoire dynamique dans la transition écologique.

La commune de Montréjeau et la Communauté de Communes Cœur & Coteaux Comminges s'engagent à animer le travail en associant les acteurs du territoire et en travaillant étroitement avec les partenaires de la présente convention (collectivités, entreprises, Etat, établissements publics, habitants, associations...) afin d'initier et de catalyser la dynamique du territoire en faveur du projet de territoire. Le partage des orientations et des actions qui découlent du projet de territoire est organisé localement au moment jugé opportun par la collectivité signataire, en accord avec l'Etat. Ce moment de partage a pour objectif, avant et également après la signature de la présente convention, d'enrichir les actions, de favoriser la mobilisation autour de l'ORT et l'émergence d'éventuels porteurs de projets.

La commune de Montréjeau et la Communauté de Communes Cœur & Coteaux Comminges s'engagent à mobiliser les moyens, tant humains que financiers, nécessaires au bon déroulement de l'Opération de Revitalisation du Territoire ainsi qu'à son évaluation.

La commune de Montréjeau et la Communauté de Communes Cœur & Coteaux Comminges s'engagent à la mise en œuvre des actions inscrites dans la présente convention, dont elles sont maître d'ouvrage.

Article 5 – Gouvernance et pilotage de l'opération

5.1 Gouvernance

La gouvernance de l'ORT est assurée par la Communauté de Communes Cœur & Coteaux Comminges en partenariat avec la commune de Montréjeau, l'État et ses établissements publics et les partenaires associés à l'Opération de Revitalisation du Territoire dont la Région Occitanie et le Conseil Départemental. La communauté de communes s'assurera de la bonne coordination des partenaires et dispositifs sur le territoire, et notamment de la cohérence et de la complémentarité des projets avec le projet de territoire. La communauté de communes aura pour rôle d'articuler et faire converger ces objectifs dans un projet d'ensemble du territoire.

5.2 Instances de pilotage

Le pilotage de l'ORT est assuré au niveau local, par un comité de pilotage composé des membres signataires de la convention dont l'Etat, représenté par le sous-préfet de l'arrondissement de Saint-Gaudens, la Région et le Département, sous la co-présidence de la Communauté de Communes Cœur & Coteaux Comminges et de la commune de Montréjeau.

Les partenaires financeurs locaux sont systématiquement invités au comité de pilotage : l'Etat et ses services, l'Anah, la Région, le Conseil Départemental, la DRAC dont l'UDAP, le CAUE, l'EPF, le PETR, Haute-Garonne Ingénierie, l'OPH31, les chambres consulaires, la SACICAP Procivis et la Fondation du Patrimoine.

Le comité de pilotage siégera au moins une fois par an et aura pour rôle :

- De valider l'évaluation annuelle de l'ORT,
- D'assurer le suivi et l'avancement de l'ORT,
- D'envisager les évolutions de l'ORT en termes d'orientations et d'actions (ajout, modification, suppression...);



Dans un souci de simplification et d'amélioration de l'efficacité du pilotage de l'ORT, le comité de pilotage de l'ORT sera commun à celui de l'OPAH-RU.

Ce comité de pilotage est préparé par un comité technique composé des membres du comité de pilotage à l'exclusion des élus. Ce comité technique sera spécifique à l'ORT, un comité technique dédié uniquement à l'OPAH-RU sera prévu.

Article 6 – Calendrier

Intitulé de l'action	Actions en cours	Court terme (2ans)	Moyen terme (2 et 5 ans)	Long terme (5 à 10 ans)
1.1 Mise en place de l'OPAH RU		●		
1.2 Lutter contre les logements vacants		●		
1.3 Traitement des ilots stratégiques		●		
1.4 Faciliter la création de petits logements adaptés aux petits ménages, séniors et PMR		●		
2.1 Protection des linéaires et immeubles commerciaux structurants au PLUi	●	●		
2.2 Aider à la fusion des cellules commerciales		●		
2.3 Aide à la (re) création d'accès indépendants aux étages		●		
2.4 Mettre en place une charte des devantures terrasses			●	
2.5 Accompagner les porteurs de projet dans leur installation	●	●		
3.1 Poursuivre la sécurisation des mobilités avenue de Luchon				●
3.2 Requalification de la rue du Barry			●	●
3.3 Poursuivre la sécurisation piétonne à l'est de l'avenue du Nord (RD34)				●
3.4 Réouverture du parc du séminaire, un poumon vert en centre-ville			●	●
3.5 Lien ville – base de loisirs				●
3.6 Mettre en valeur et rendre plus lisibles les stationnements (favoriser le parcours piétons)			●	
3.7 Valoriser les espaces publics par le mobilier urbain				●
3.8 Poursuite des campagnes « Ville Propre » menées par la commune	●	●		
4.1 Rénovation de la Grande Halle et de la place de Verdun				●
4.2 Fleurissement et verdissement des espaces publics	●			
4.3 Opérations façades		●		
5.1 Accompagner au développement de l'offre d'hébergements touristiques		●		●
5.2 Conforter les animations touristiques	●			
5.3 Développement de la base de loisirs			●	●
5.4 Mettre en service la résidence hôtelière communale	●		●	
5.5 Poursuite de l'évolution de la Maison de Santé	●			
5.6 Rénovation énergétique des équipements communaux			●	
5.7 Trouver un devenir pour les 2 sites des anciennes écoles			●	●

Article 7 – Communication

Une réflexion et un travail sur le plan de communication seront engagés dès la signature de la convention ORT. Chaque étape de la vie de l'ORT fera l'objet d'une communication adaptée aux objectifs de l'opération.

Article 8 – Évaluation

L'ORT fera l'objet d'un bilan annuel en comité de pilotage et d'une évaluation tous les cinq ans.

Des indicateurs d'atteinte des objectifs sont intégrés à chacune des fiches actions annexées à la présente convention afin de faciliter l'évaluation de l'ORT.

Article 9 – Animation

Pour assurer le suivi général du projet et le pilotage de la stratégie intercommunale décrite dans la présente convention, les collectivités s'engagent à mettre en place une direction de projet transversale entre l'EPCI et la commune de Montréjeau. Cette direction de projet comprend :

- **La Communauté de Communes Cœur & Coteaux Comminges :**
 - La Présidente ou son représentant,
 - Le DGS,
 - La cheffe de projet Opération de Revitalisation du Territoire ;

- **La commune de Montréjeau :**
 - Le Maire,
 - La DGS,
 - La référente aux projets de ville, au tourisme et à l'animation ;

La direction de projet se réunira autant de fois que nécessaire. Elle informera de ses ordres du jour leurs référents identifiés à la DDT et à la sous-préfecture et les associera régulièrement afin d'assurer un lien entre l'équipe locale et les services de l'État accompagnant les collectivités. Afin de garantir les meilleures dynamiques et avancées possible, les membres de cette direction sont en contact permanent.

La direction de projet ORT pourra solliciter les référents techniques identifiés des partenaires privés et publics en fonction des ordres du jour : la Région Occitanie, la délégation locale de l'ANAH, le conseil départemental, la CCI, la CMA, les services urbanisme de la ville, et les bailleurs sociaux.

La cheffe de projet ORT est chargée de :

- Veiller en détail au bon déroulement des actions prévues dans l'ORT, vérifier l'avancement des dossiers, analyser les éventuelles situations de blocage pour proposer des mesures visant à permettre l'avancement des projets,
- Proposer les évolutions et les propositions d'ajouts de fiches actions.

Article 10 – Durée de la convention

La présente convention ORT de Montréjeau est conclue pour une durée de cinq ans et prend effet à compter de sa signature. Elle pourra être prolongée par accord préalable des parties.

Au terme de la convention, un bilan sera conduit pour en évaluer les résultats et les impacts.

La présente convention est publiée au recueil des actes administratifs de l'EPCI signataire.

Article 11 – Modification de la convention

La présente convention peut être modifiée par avenant d'un commun accord entre toutes les parties signataires de l'ORT et après validation en comité de pilotage. Chacune des parties signataires devra approuver par délibération le nouvel avenant.



<p>Commune de Montréjeau</p> <p>Monsieur Eric MIQUEL Maire</p>	<p>Communauté de Communes Cœur & Coteaux du Comminges</p> <p>Madame Magali GASTO OUSTRIC Présidente</p>
<p>Conseil Départemental de la Haute-Garonne</p> <p>Monsieur Sébastien VINCINI Président</p>	<p>Conseil Régional Occitanie</p> <p>Madame Carole DELGA Présidente</p>
<p>Etat</p> <p>Monsieur Pierre-André DURAND Préfet de la région Occitanie</p>	<p>Agence Nationale de l'Habitat</p> <p>Représentée en application de la convention de délégation de compétence par Monsieur Sébastien VINCINI, Président du Conseil Départemental de la Haute-Garonne</p>
<p>SACICAP PROCIVIS Sud Massif Central Toulouse Pyrénées</p> <p>Représentée en application de la délégation de signature par Madame Agathe CARBONEL, attachée relations institutionnelles</p>	



Annexes

- Fiches actions

Axe 1 #Une offre d'habitat attractive en cœur de ville	Axe 2 #Favoriser un développement commercial économique équilibré	Axe 3 #Un cœur de ville accueillant pour tous et accessibles à toutes les mobilités	Axe 4 #Affirmer la beauté du patrimoine public et privé	Axe 5 #Un cœur qui bat : équipements, services publics, offre culturelle et de loisirs
--	---	---	---	--

Axe	N°	Intitulé de l'action
Axe 1	1	Mettre en place une OPAH-RU
Axe 1	2	Lutter contre les logements vacants
Axe 1	3	Traiter les îlots et immeubles stratégiques
Axe 1	4	Faciliter la création de petits logements adaptés aux petits ménages, aux seniors et aux PMR
Axe 2 & 4	5	Protéger les linéaires et immeubles commerciaux structurants et permettre le changement de destination des locaux commerciaux en dehors de ces linéaires
Axe 2 & 4	6	Aider à la fusion des cellules commerciales
Axe 2	7	Aider à la (re) création d'accès indépendants aux étages
Axe 2 & 4	8	Mettre en place une charte des devantures et terrasses
Axe 2	9	Accompagner les porteurs de projets dans leur installation
Axe 3 & 4	10	Poursuivre la sécurisation des mobilités avenue de Luchon
Axe 3 & 4	11	Requalifier la rue du Barry
Axe 3	12	Poursuivre la sécurisation piétonne à l'est de l'avenue du Nord (RD34)
Axe 3 & 4	13	Réouvrir le parc du séminaire, un poumon vert en centre-ville
Axe 3 & 4	14	Lier le centre-ville à la base de loisirs
Axe 3	15	Mettre en valeur et rendre plus lisibles les stationnements (favoriser le parcours piéton)
Axe 3	16	Valoriser les espaces publics par le mobilier urbain
Axe 3	17	Poursuivre les campagnes "Ville Propre" menées par la commune
Axe 4	18	Rénover la Grande Halle et la place de Verdun
	19	Fleurir et verdir les espaces publics
	20	Mettre en place une opération façades
Axe 5	21	Accompagner au développement de l'offre d'hébergements touristiques
	22	Conforter les animations touristiques
	23	Développer la base de loisirs
	24	Mettre en service la résidence hôtelière communale
	25	Poursuivre l'évolution de la maison de santé
	26	Réaliser des travaux de rénovation énergétique des bâtiments communaux
	27	Trouver un devenir pour les 2 sites des anciennes écoles

Axe 1
#Une offre d'habitat attractive en cœur de ville

Axe 2
#Favoriser un développement commercial économique équilibré

Axe 3
#Un cœur de ville accueillant pour tous et accessibles à toutes les mobilités

#Affirmation patrimoniale

Envoyé en préfecture le 30/04/2024

Reçu en préfecture le 30/04/2024

Publié le 30/04/2024

ID : 031-200072643-20240429-2024101-DE



ACTION 1 – Mise en place d'une OPAH-RU

Contexte

Une étude pré-opérationnelle à la mise en place d'un dispositif Habitat a réalisé un diagnostic associant mobilisation de données et une implication des élus, habitants et partenaires, a permis de faire le constat suivant : une population vieillissante, des petits ménages, un parc de logement nécessitant des travaux de rénovation énergétique, des travaux de reconfiguration (accès, taille) et d'embellissement, une forte dégradation des logements engendrant une vacance structurelle importante en cœur de ville et une grande majorité des copropriétés non enregistrées au registre d'immatriculation des copropriétés. A l'issue du diagnostic la Communauté de Communes Cœur & Coteaux Comminges et la Commune de Montréjeau ont décidé la mise en place d'un dispositif d'OPAH-RU.

Enjeux

Le cœur de ville de la commune de Montréjeau présente donc un fort enjeu de réhabilitation du bâti ancien mais aussi d'adaptation aux besoins de la population et aux nouveaux usages.

Au vu de l'ensemble de ces problématiques, l'amélioration de l'habitat est un axe prioritaire pour la commune de Montréjeau. L'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et de Renouvellement Urbain (OPAH-RU) va permettre à la commune de :

- Proposer une offre en logement qualitative en cœur de ville adaptée aux besoins et aux nouveaux usages
- Traiter et prévenir les situations de dégradation des immeubles
- Améliorer la qualité urbaine du centre-ville (façades...)
- Favoriser l'accueil en cœur de ville de jeunes ménages, d'étudiants et de seniors dans des localisations non tributaires de l'automobile
- Résorber la vacance des logements
- Conforter la chalandise des commerces du cœur de ville

Description

L'OPAH-RU de la ville de Montréjeau, applicable sur l'ensemble du périmètre de l'ORT, comprend :

- Des aides de l'Anah abondées par le conseil départemental
- Des aides spécifiques de la ville et de la communauté de communes

En ce qui concerne le volet renouvellement urbain, il permet de traiter les immeubles du centre-ville particulièrement dégradés et dont leur situation est bloquée. Dans le cadre de ce volet, les mesures choisies par les collectivités peuvent être incitatives ou coercitives. 9 immeubles stratégiques sont ciblés pour le volet renouvellement urbain et sont listés dans la fiche action 3 relative au traitement des îlots et immeubles stratégiques.

Maîtrise d'ouvrage

Communauté de Communes

Partenariat financier

Communauté de Communes

Anah

CD31

Commune de

Montréjeau

Partenariat technique

État et ses services (DREAL, UDAP,

DDT)

Anah

EPFO

Communauté de communes

CD31

PDLHI (CAF, ADIL, ARS)

CAUE

Opérateur de suivi-animation OPAH-RU

SACICAP Procvivis

Calendrier

2024-2029

Priorité de l'action

Prioritaire

Critères d'évaluation

Signature de la convention OPAH-RU

Plan de financement

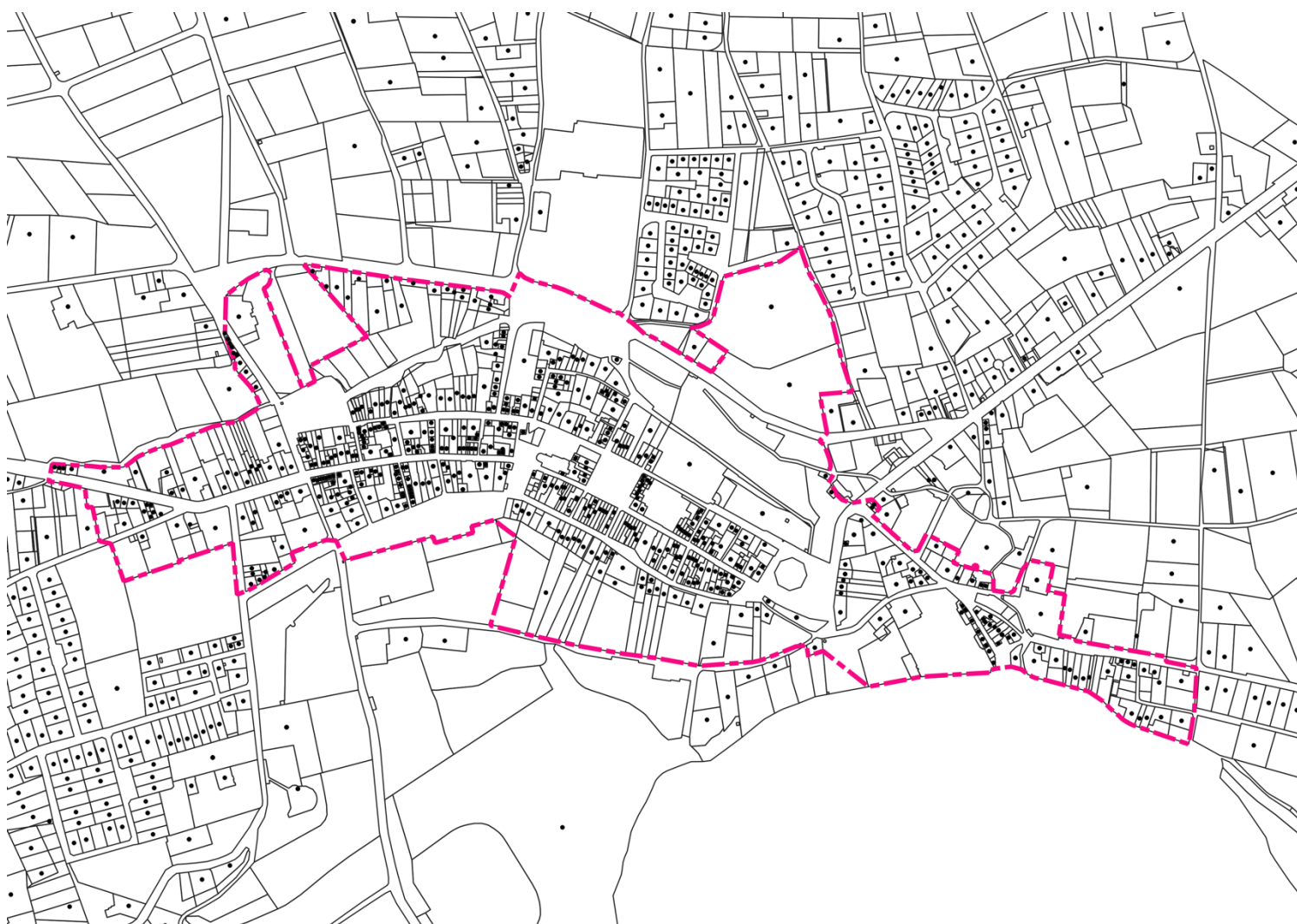
Voir tableaux de calibrages de l'OPAH-RU

ACTION 1 – Mise en place d'une OPAH-RU

Annexe 1 : Périmètre ORT valant périmètre OPAH-RU

Ce périmètre comprend 1 705 logements dont :

- 237 logements occupés par un propriétaire occupant
- 463 logements occupés par un locataire
- 575 logements vacants (dont 348 logements vacants depuis plus de 2 ans, et 227 vacants depuis plus de 5 ans)
- 347 logements en copropriété
- 83 logements en résidence secondaire



Axe 1
#Une offre d'habitat attractive en cœur de ville

Axe 2
#Favoriser un développement commercial équilibré

Axe 3
#Un cœur de ville accueillant pour tous et accessibles à toutes les mobilités

#Affirmer le patrimoine

Envoyé en préfecture le 30/04/2024

Reçu en préfecture le 30/04/2024

Publié le 30/04/2024

ID : 031-200072643-20240429-2024101-DE



Commune de Montréjeau
Département de la Haute-Garonne
Région Occitanie

ACTION 2 – Lutter contre les logements vacants

Contexte

La commune de Montréjeau connaît une forte vacance structurelle dans l'ensemble de la commune avec 456 logements vacants depuis plus de 2 ans (*source exploitation des fichiers fonciers DGFIP 2021*). Cette vacance structurelle se concentre principalement dans le cœur de ville avec 303 logements vacants dont 113 sont situés au-dessus d'une cellule commerciale.

La vacance des logements situés au-dessus des locaux commerciaux s'explique par le fait que la ville de Montréjeau est une ancienne bastide royale, les immeubles situés en cœur de ville sont très étroits et bâtis en lanière. Cette configuration présente une difficulté majeure : la présence de locaux commerciaux en rez-de-chaussée sans accès indépendants qui permettraient de rejoindre les logements situés aux étages.

La ville de Montréjeau fait également face à des problématiques d'habitat indigne et très dégradé entraînant des situations de mal logement et une vacance des logements plus importante.

Une étude a été menée avec l'ADIL auprès de propriétaires de logements vacants et suspectés vacants afin de comprendre les freins à la rénovation et à la remise sur le marché de ces logements.

Enjeux

La lutte contre les logements vacants est une action incontournable pour la commune de Montréjeau avec l'objectif de :

- Résorber la vacance des logements par un accompagnement des propriétaires dans leur démarche de remise sur le marché des logements (accompagnement juridique, technique et financier)
- Lutter contre l'habitat indigne et très dégradé présent sur la commune
- Lutter contre les éventuels squats
- Créer une offre de logements adaptée à la demande actuelle en cœur de ville

Description

Dans le cadre de l'OPAH-RU des dispositions particulières en direction des propriétaires de logements vacants sont prises :

- La taxe sur les logements vacants votée par le conseil municipal par la délibération n° 2023-38 relative à « l'assujettissement des logements vacants à la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et aux locaux meublés non affectés à l'habitation principale » (annexe 1)
- Le dispositif national Zéro Logement Vacant (ZLV) auquel est inscrite la commune
- La campagne de courriers lancée en 2022 à l'attention des propriétaires de logements vacants pour les orienter vers les équipes opérationnelles et l'ADIL, en collaboration avec la DDT.
- L'adhésion de la communauté de communes à l'ADIL pour informer, conseiller et orienter les propriétaires en matière de droit immobilier
- La poursuite des actions déjà engagées par la commune et par la communauté de communes permettra d'avoir des résultats à moyen terme en complément de l'OPAH-RU.

Maîtrise d'ouvrage

*Communauté de Communes
Commune de Montréjeau*

Partenariat financier

*Communauté de Communes
Commune de Montréjeau
Anah
CD31*

Partenariat technique

*Etat et ses services
Zéro Logements Vacants (ZLV)
Anah
EPFO
OPH31
ADIL
Communauté de Communes
Opérateur de suivi-animation
OPAH-RU*

Calendrier

2024-2029

Priorité de l'action

Prioritaire

Critères d'évaluation

- *Nombre d'adresses concernées par la taxe*
- *Nombre de propriétaires ayant répondu aux sollicitations de la mairie*
- *Nombre de propriétaires ayant contacté l'opérateur de suivi-animation*
- *Analyse des campagnes ZLV*
- *Nombre de cession de logements vacants à des porteurs de projets*
- *Nombre de sorties de vacance*

Plan de financement

voir tableaux de calibrages de l'OPAH-RU

Axe 1

#Une offre d'habitat attractive en cœur de ville

Axe 2

#Favoriser un développement commercial économique équilibré

Axe 3

#Un cœur de ville accueillant pour tous et accessibles à toutes les mobilités

#Affaires

Envoyé en préfecture le 30/04/2024

Reçu en préfecture le 30/04/2024

Publié le 30/04/2024

ID : 031-200072643-20240429-2024101-DE

Berger
Levrault

Mairie de Montréjeau

31210

ACTION 2 – Lutter contre les logements vacants

Annexe 1 : Délibération n° 2023-38 – Assujettissement des logements vacants à la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale



LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE
Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mille vingt-trois, le 5 juillet à 18h30, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Éric MIQUEL, Maire.

Nombre de membres en exercice : 23

Date de convocation du Conseil municipal : 27 juin 2023

Présents : M. MIQUEL Éric, M. BRILAUD Philippe, Mme DUMOULIN Maryse, M. GALLET Jacques, Mme TARISSAN Martine, M. CAPOMASI Michel, Mme MIAT Corinne, M. FABBRO Amédée, M. GUENET Fabien, M. Pascal PERPIGNAN, Mme LE JULIEN Virginie, Mme RITTER Lucile, Mme DULION Sonia, M. BALMOISSIERE Patrick, M. SERVAT Thierry, M. BARON Jérôme, M. SIMON Nicolas

Absents excusés : Mme AUGUSTINIAK Carine, Mme MESERAY Magali, M. SAUVAGE Philippe, Mme DE AMORIM Pascale, Mme CASTEL Stéphanie, Mme CAZALET Noëlle

Procurations : Mme AUGUSTINIAK C donne procuration à M. BARON J - Mme DE AMORIM P donne procuration à M. MIQUEL E – M. SAUVAGE P donne procuration à M. GALLET J – Mme MESERAY M donne procuration à M. CAPOMASI M

Secrétaire de séance : M. BRILAUD Philippe

Pour : 18 – Contre : 3 – Abstention : 0

Délibération n°2023-38

ASSUJETTISSEMENT DES LOGEMENTS VACANTS A LA TAXE D'HABITATION SUR LES RÉSIDENCES SECONDAIRES ET AUTRES LOCAUX MEUBLÉS NON AFFECTÉS A L'HABITATION PRINCIPALE

Monsieur le Maire expose les dispositions de l'article 1407 bis du code général des impôts permettant au conseil municipal de la Ville de Montréjeau d'assujettir les logements vacants à la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale.

Il rappelle les conditions d'assujettissement des locaux et les critères d'appréciation de la vacance et précise qu'en cas d'imposition erronée liée à l'appréciation de la vacance, les dégrèvements en résultant sont à la charge de la collectivité.

Vu l'article 1407 bis du code général des impôts,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à la majorité des membres présents :

D'ASSUJETTIR les logements vacants à la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale,

CHARGE le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

Envoyé en préfecture le 12/09/2023
 Reçu en préfecture le 12/09/2023
 Publié le 12.09.23
 ID : 031-213103906-20230705-DEL_2023_38-DE

Le Maire,
 Éric MIQUEL

Axe 1
#Une offre d'habitat attractive en cœur de ville

Axe 2
#Favoriser un développement commercial économique équilibré

Axe 3
#Un cœur de ville accueillant pour tous et accessibles à toutes les mobilités

#Affaires patrimoniales

Envoyé en préfecture le 30/04/2024

Reçu en préfecture le 30/04/2024

Publié le 30/04/2024

ID : 031-200072643-20240429-2024101-DE



ACTION 2 – Lutter contre les logements vacants

Annexe 2 : Extraits de l'étude réalisée par l'ADIL auprès des propriétaires de logements vacants et suspectés vacants dans la Commune de Montréjeau

Une enquête auprès des propriétaires ciblant le centre-bourg



- Bien confirmés vacants ou partiellement vacants
- Bien confirmés non vacants
- NC ou Sans retour du propriétaire



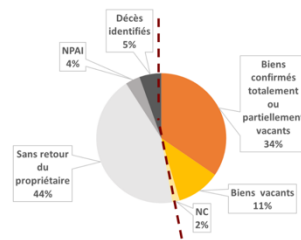
Retour sur l'enquête auprès des propriétaires de logements vacants

Campagne de publipostage
Envoi courrier le 07/02/2023

48 propriétaires contactés par courrier
environ la moitié de **multipropriétaires** dont **8 SCI**
Concernant **55 biens**

Résultat au 31/03/2023

19 réponses de propriétaires reçues, dont 5 SCI
Concernant **25 biens**



Parmi les 25 biens :

19 biens confirmés vacants

Un taux de réponses de **40%**

- **6 biens confirmés non vacants** : logements mis en location et/ou occupés par le propriétaire à titre de résidence principale
- **1 NC** : pas de confirmation de la vacance suite à changement de propriétaire

Des situations de vacance principalement liées à un état du bâti dégradé

Sur les 19 biens confirmés vacants ou partiellement vacants :

- **11 biens** relèvent d'une situation de blocage liée à l'état du bâti/logement **1**
- **4 biens** relèvent d'une situation de blocage liés au **propriétaire** **2**
- **4 biens** sont en fin/ en cours de rénovation et seront à priori **bientôt remis sur le marché** **3**
 - 4 logements locatifs situés 2 bd Bertrand de Lassus et 2, rue Général Barthier
 - 1 maison à vendre sur 3 niveaux sans garage, ni cour, ni jardin, à priori habitable (16000€ engagés par la propriétaire)

Situation du bien	Motifs de vacance / freins à la remise sur le marché	Nombre de biens vacants ou partiellement vacants
1 Situations de blocage	Logements non habitables/ insalubres et nécessitant des travaux importants	8
	Procédures d'expulsions en cours	2
	Bien bloqué sur le marché de la vente	1
2 Situations de blocage liées au propriétaire	Projet qui n'aboutit pas (litige)	1
	Vacance volontaire	2
	Succession sous tutelle en cours	2
3 Vers une sortie de vacance	Projet en cours : travaux en cours pour mise en location	3
	Projet en cours : mise en vente (travaux effectués)	1

Les biens vacants liés à l'état de dégradation du logement/immeubles

Situation du bien	Motifs de vacance / freins à la remise sur le marché	Nombre de biens vacants ou partiellement vacants
1 Situations de blocage	Logements non habitables/ insalubres et nécessitant des travaux importants	8
	Logements nécessitant des travaux	2
	Procédures d'expulsions en cours	1
	Bien bloqué sur le marché de la vente	1
Logements/immeubles nécessitant des travaux importants de rénovation		
○ 3 immeubles appartenant à un propriétaire n'ayant aucune intention (connu de la Mairie)		
○ 1 maison vacante + 2 immeubles avec propriétaires intéressés pour avoir des informations complémentaires sur les aides aux travaux/ conventionnement/ fiscalité pour de la mise en location/ location touristique → 2 RDV une conseillère juriste de l'ADIL réalisés en mars qui ont permis d'informer et d'orienter vers opérateur ANAH ou Guichet <u>33000</u> Occitanie + 2 prévus en avril (dont 1 RDV de suite)		
○ 1 immeuble vacant pour lequel les propriétaires ne peuvent pas s'engager sur des travaux		
○ 1 immeuble partiellement vacant en monopropriété avec 3 logements nécessitant des travaux		
Logements nécessitant des travaux de remise en état suite à une mauvaise expérience locative		
2 logements situés sur 2 monopropriétés avec procédure d'expulsion en cours suite à des impayés et/ou nuisances et incivilités		
Bien bloqué sur le marché de la vente et nécessitant des travaux		
Souhait de vendre le bien suite à des impayés de loyers (3 appts + dépendance + local commercial)		
Bien ne trouvant pas preneur		
Propriétaire renseignée sur la possibilité de louer en intermédiation locative pour sécuriser la mise en location mais freinée par l'insalubrité du bien mitoyen		

Une remise sur le marché bloquée par la situation du propriétaire

Situation du bien	Motifs de vacance / freins à la remise sur le marché	Nombre de biens vacants ou partiellement vacants
2 Situations de blocage liées au propriétaire	Projet qui n'aboutit pas (litige)	1
	Vacance volontaire	2
	Succession sous tutelle en cours	1

Projet qui n'aboutit pas

Un immeuble de 7 logements en fin de travaux dont le propriétaire est en litige avec l'entreprise ayant réalisé les travaux. → RDV réalisé avec l'ADIL en mars pour clarifier sa situation qui a révélé une situation complexe liée à une mauvaise gestion du projet de rénovation par le propriétaire. Ce cas pourrait donner lieu à une mise en location de 7 logements

Vacance volontaire de la part du propriétaire

Cas d'un propriétaire d'un logement en bon état, ayant eu une mauvaise expérience locative

Succession en cours complexe

1 propriétaire d'un immeuble décédé, avec succession sous tutelle, pas de contact possible

Des logements rénovés/en cours de rénovation, vers une sortie de vacance

Situation du bien	Motifs de vacance / freins à la remise sur le marché	Nombre de biens vacants ou partiellement vacants
3 Vers une sortie de vacance ?	Projet en cours : travaux en cours pour mise en location	3
	Projet en cours : mise en vente (travaux effectués)	1

Logements avec travaux en cours de réalisation pour une mise en location

- Travaux en cours dans 2 logements situés sur une même monopropriété partiellement vacante (détenue par une SCI) située 2 rue Général Barthier
- Travaux en cours dans 1 logement situé dans un immeuble situé 22 bd Bertrand de Lassus et une grande maison de ville située 62 rue Nationale, détenus par un multipropriétaire

Bien ayant fait l'objet de travaux et mis sur le marché de la vente

1 maison de ville sans garage, ni cour, jardin sur 3 niveaux

ACTION 3 – Traitement des îlots et immeubles stratégiques

Contexte

La commune de Montréjeau compte un certain nombre d'immeubles en arrêté de péril et d'autres sont considérés comme à surveiller. En plus d'être dégradés ou très dégradés, la situation de ces immeubles est bloquée par leur propriétaire (insolvabilité, inaction volontaire, indivision ou travaux mal réalisés par les propriétaires engendrant des problèmes structurels au niveau du bâtiment).

Enjeux

Le travail sur ces immeubles va permettre de débloquer des situations en menant une réflexion sur leur reconfiguration à l'échelle de l'îlot. Cette reconfiguration pourra être effectuée à l'échelle de l'immeuble seul ou à l'échelle de l'îlot, afin de remettre sur le marché des logements en accord avec la demande actuelle. Cette reconfiguration va de pair avec une revalorisation du patrimoine bâti mais aussi à l'embellissement des espaces publics et des voies publiques.

Le traitement de ces îlots permettra de répondre aux problématiques de sécurité que connaissent aujourd'hui certains occupants d'immeubles mitoyens aux immeubles très dégradés. La voie publique sera aussi sécurisée.

Cette action contribuera à améliorer l'image de la ville qui est aujourd'hui ternie par ces immeubles abandonnés.

EPFO

Une convention entre la Commune de Montréjeau et l'EPF d'Occitanie a été établie, elle sera soumise au Conseil Municipal du 13 mars 2024 et au Conseil Communautaire du 11 avril 2024.

OPH31

La commune de Montréjeau, la 5C, et l'OPH 31 ont engagé une réflexion commune sur les îlots et immeubles stratégiques. Les adresses marquées par une astérisque ci-dessous ont été plus particulièrement ciblées en vue d'opérations à mener par l'OPH31.

Description

Le volet foncier de l'OPAH-RU, permet de traiter des immeubles très dégradés ou dégradés dont la situation est bloquée. Certains d'entre eux peuvent être reconfigurés à l'échelle de l'îlot. Pour se faire, des procédures d'acquisition et de rétrocession à un opérateur peuvent être mises en place. Ces procédures peuvent être incitatives ou coercitives.

Les immeubles identifiés sont les suivants (liste non exhaustive) :

- 2 rue du Barry (ancien Crédit Agricole)
- 26 rue du Barry (anciennement le Club Image) *
- 28 rue du Barry (anciennement Le Disco) *
- 27 rue des Girondins (habitation vacante sous arrêté de péril)
- 49 rue du Barry (ancienne épicerie de nuit) *
- Linéaire côté château : du 22 au 34 avenue de Luchon (habitations vacantes certaines sous arrêté de périls) sauf le 24 avenue de Luchon qui n'appartient pas à la commune
- 895 avenue de Luchon * et 22 avenue de St Gaudens (habitations vacantes)
- 15 place Valentin Abeille (ancien commerce et habitation vacants) et 17 place Valentin Abeille
- 66 rue Nationale (habitation vacante)

La stratégie d'intervention :

- Identification des immeubles stratégiques
- Diagnostic des immeubles, identification des problématiques
- Définition du projet et portage du projet
- Acquisition de l'immeuble (amiable, préemption)
- Engagement des études et procédure
- Réalisation du projet

Chacun des bâtiments fait l'objet d'une « fiche immeuble » présentant l'itinéraire procédurier le plus adapté à leur traitement.

Maîtrise d'ouvrage

*Communauté de Communes
Commune de Montréjeau*

Partenariat financier

Etat (apport financier aux opérations en faveur des logements sociaux)

Anah

EPFO

CD31 (Apport aux opérations en faveur des logements sociaux)

Commune de

Montréjeau

Communauté de

Communes

Partenariat technique

État et ses services (DDT, UDAP)

CD31 (extension aux Petites Villes de

Demain des interventions en Action

Cœur de Ville)

EPFo

PDLHI

OPH31

CAUE

Commune de Montréjeau

5C

Calendrier

2024-2029

Priorité de l'action

Axe 1
#Une offre d'habitat attractive en cœur de ville

Axe 2
#Favoriser un développement commercial économique équilibré

Axe 3
#Un cœur de ville accueillant pour tous et accessibles à toutes les mobilités

#A
patr

ACTION 3 – Traitement des îlots et immeubles stratégiques

Annexe 1 : Une fiche par immeuble stratégique qui détaille la situation actuelle et propose des pistes de solutions opérationnelles et financières

2 place Valentin Abeille MONTREJEAU

Enjeux

Procédures possibles

Parcelle C 528

Levier à activer

15 place Valentin Abeille MONTREJEAU

Enjeux

Procédures possibles

Parcelle C 1524 Parcelle C 1525 (garage)

Levier à activer

17 place Valentin Abeille MONTREJEAU

Enjeux

Procédures possibles

Parcelle C 609

Levier à activer

26 rue du Barry MONTREJEAU

Enjeux

Procédures possibles

Parcelle C 546

Levier à activer

28 rue du Barry MONTREJEAU

Enjeux

Procédures possibles

Parcelle C 548

Levier à activer

49 rue du Barry MONTREJEAU

Enjeux

Procédures possibles

Parcelle C 1389

Levier à activer

51 rue du Barry MONTREJEAU

Enjeux

Procédures possibles

Parcelle C 573

Levier à activer

27 rue des Girondins MONTREJEAU

Enjeux

Procédures possibles

Parcelle C 649

Levier à activer

20 Avenue de Saint-Gaudens MONTREJEAU

Enjeux

Procédures possibles

Parcelle C 670

Levier à activer

895 avenue de Luchon MONTREJEAU

Enjeux

Procédures possibles

Parcelle C 671

Levier à activer

18 avenue de Saint-Gaudens MONTREJEAU

Enjeux

Procédures possibles

Parcelle C 649

Levier à activer

22 avenue de Saint-Gaudens MONTREJEAU

Enjeux

Procédures possibles

Parcelle 000C723

Levier à activer

Axe 1
#Une offre d'habitat attractive en cœur de ville

Axe 2
#Favoriser un développement commercial économique équilibré

Axe 3
#Un cœur de ville accueillant pour tous et accessibles à toutes les mobilités

#Affirmer le patrimoine

Envoyé en préfecture le 30/04/2024

Reçu en préfecture le 30/04/2024

Publié le 30/04/2024

ID : 031-200072643-20240429-2024101-DE



ACTION 4 – Faciliter la création de petits logements adaptés aux petits ménages, aux séniors et au PMR

Contexte

La moitié des ménages de la commune de Montréjeau est constituée de personnes seules, une hausse de ces ménages est constatée à hauteur de 5% par an. La commune de Montréjeau fait face à un décalage entre le parc de logements (principalement constitué de T4 et plus) et la demande qui est surtout orientée vers des petits logements adaptés aux besoins de la population qui est aujourd'hui vieillissante. En effet, la part des 60-74 ans augmente dans la population totale monréjeaulaise.

Enjeux

Le principal objectif est de rééquilibrer le parc de logement en proposant des logements plus petits et de qualité, adaptés aux petits ménages (jeunes actifs, couples, séniors et PMR) en cœur de ville à proximité de toutes commodités et notamment des services publics et de santé. La commune de Montréjeau a une offre de santé et de soins tout à fait satisfaisante pour son territoire, cela représente un atout majeur pour la ville. La présence de ces services de santé et de soins sur la commune de Montréjeau peut favoriser l'accueil des personnes souhaitant se rapprocher de l'ensemble de ces services mais aussi des commerces implantés sur la commune. L'installation de nouvelles personnes en centre-ville permettra de soutenir l'économie locale située en cœur de ville.

Description

Dans le cadre de l'OPAH-RU, la commune de Montréjeau et la communauté de communes aideront financièrement les propriétaires bailleurs à la création de petits logements de qualité répondant aux normes exigées pour l'adaptation aux personnes à mobilité réduite.

A titre d'exemple, le couvent des Dominicaines de Montréjeau a un projet de création de 16 logements à destination des séniors (du T1 au T3) dans ses propres locaux aujourd'hui en grande partie inoccupés. Le permis de construire lui a été accordé en 2023.

Maîtrise d'ouvrage

*Porteurs de projets privés
Bailleurs sociaux
Communauté de Communes*

Partenariat financier

*Communauté de Communes
Anah
OPH31
EPFo
CD31
Commune de Montréjeau*

Partenariat technique

*Communauté de Communes
Commune de Montréjeau
Opérateur de suivi-animation de l'OPAH-RU*

Calendrier

2024-2029

Priorité de l'action

Priorité faible

Critères d'évaluation

- *Nombre de petits logements créés*
- *Nombre de séniors accueillis en cœur de ville*
- *Nombre de logements accessibles créés*

Plan de financement

Tableaux de calibrages de l'OPAH-RU

Axe 1
#Une offre d'habitat attractive en cœur de ville

Axe 2
#Favoriser un développement commercial économique équilibré

Axe 3
#Un cœur de ville accueillant pour tous et accessibles à toutes les mobilités

#Affirmer le patrimoine

Envoyé en préfecture le 30/04/2024

Reçu en préfecture le 30/04/2024

Publié le 30/04/2024

Document public et privé

ID : 031-200072643-20240429-2024101-DE



de loisirs

ACTION 5 – Protection des linéaires et immeubles commerciaux structurants et permettre le changement de destination des locaux commerciaux en dehors de ces linéaires

Contexte

Historiquement, Montréal est une ville de foire et ses rues principales accueillent de nombreux commerces. Ce commerce de centre-ville est complété par d'autres pôles d'activités périphériques notamment deux zones commerciales aménagées composées de moyennes surfaces commerciales.

A noter que ces commerces et services sont associés à un marché de plein vent le lundi matin, une véritable institution, implanté autour du boulevard de Lassus, de la Mairie et de la place Valentin Abeille, qui mobilise une centaine d'exposants.

Les boutiques occupées sont relativement regroupées autour de l'axe Grande Halle - « Bout de la Ville ». Toutefois, la section composée de la rue du Barry / Place Valentin Abeille / rue Pelleport accueille la grande majorité des commerces. Les autres espaces anciennement commerçants, comme la rue Nationale, voient leurs cellules commerciales se transformer en habitation ou en garage au fil des années. Récemment, 5 nouveaux commerces ont ouvert leurs portes, signe d'une dynamique commerciale à conforter.

Enjeux

La vacance commerciale redessine le périmètre d'un centre-ville en fonction des secteurs marchands restés dynamiques et des secteurs connaissant une perte de commercialité.

Il convient donc de protéger les linéaires commerciaux dynamiques en interdisant le changement de destination des locaux et par ailleurs de faciliter la transformation d'usage des locaux commerciaux vacants sur des linéaires non-protégés. L'objectif étant de :

- Prévenir la désagrégation des linéaires commerciaux actifs
- Conserver une offre commerciale dynamique en cœur de ville et clarifier le parcours marchand piéton
- Créer une offre de logements adaptés aux habitants en cœur de ville

Description

Dans le cadre de l'observatoire du commerce réalisé en interne par la Ville de Montréal, un relevé de terrain associé à des prises de contact avec les propriétaires et des visites de locaux ont permis de recenser le nombre précis de boutiques vacantes et de caractériser les locaux (superficie, état, changement de destination, volonté du propriétaire...). Ce relevé constitue une base de travail pour la définition des linéaires commerciaux à protéger.

Programme d'actions

Dans le cadre du PLUi en cours d'élaboration :

- Identifier des linéaires commerciaux dynamiques à protéger (changement de destination interdit)
- Faciliter les transformations d'usages des rez-de-chaussée vacants sur les linéaires non protégés afin de créer des logements de plain-pied notamment

Dans le cadre de l'ORT :

- Prime communale et prime intercommunale en faveur de la réoccupation de cellules commerciales vacantes
- Prime communale et prime intercommunale en faveur de la fusion de cellules commerciales

Maîtrise d'ouvrage

Commune de Montréal
Communauté de communes

Partenariat financier

Mesure réglementaire
n'entraînant pas
d'engagement financier

Partenariat technique

Communauté de Communes
Chambres consulaires
ABF

Calendrier

2024-2029

Priorité de l'action

Prioritaire

Critères d'évaluation

- Réoccupation des locaux commerciaux vacants
- Traitement des demandes de changement d'usage et de changement de destination
- Nombre de locaux commerciaux intégrés dans le linéaire
- Nombre de locaux commerciaux transformés en habitation

Plan de financement

Mesure réglementaire n'entraînant pas
d'engagement financier

Axe 1
#Une offre d'habitat
attractive en cœur de ville

Axe 2
#Favoriser un
développement commercial
économique équilibré

Axe 3
#Un cœur de ville accueillant
pour tous et accessibles à
toutes les mobilités

#Affirmer
le patrimoine

Envoyé en préfecture le 30/04/2024

Reçu en préfecture le 30/04/2024

Publié le 30/04/2024

du secteur public et privé

ID : 031-200072643-20240429-2024101-DE

Berger
Levrault

Service des permis de construire
et des permis d'aménager
de loisirs

ACTION 5 – Protection des linéaires et immeubles commerciaux structurants et permettre le changement de destination des locaux commerciaux



Transformation d'un rez-de-chaussée commercial en habitation



Manque de qualité dans le traitement de l'ancienne vitrine

Axe 1
#Une offre d'habitat
attractive en cœur de ville

Axe 2
#Favoriser un
développement commercial
économique équilibré

Axe 3
#Un cœur de ville accueillant
pour tous et accessibles à
toutes les mobilités

#Affirmer
le patrimoine

publics, offre culturelle et
de loisirs

ACTION 6 – Aider à la fusion des cellules commerciales

Contexte

Comme tous les centres anciens, Montréjeau dispose de locaux commerciaux aux caractéristiques en inadéquation à une exploitation commerciale moderne et pérenne : local de petite taille, vitrine trop restreinte, profondeur de la cellule, hauteur sous plafond, accessibilité, luminosité, circulations internes, accès commun avec les appartements aux étages... autant de critères qui sont aujourd'hui des conditions d'implantation sine qua non pour des porteurs de projets qui cherchent désormais à soigner l'image de leur boutique.

Enjeux

L'inadaptation du bâti commercial existant aux formes de commerce actuelles freine la commercialisation de certains locaux, pourtant bien situés.

Réadapter l'offre de cellules commerciales permettra d'améliorer l'image du cœur de ville de Montréjeau en luttant contre la vacance commerciale et des logements au-dessus et de créer une dynamique commerciale en accueillant de nouveaux commerçants. Cela permettra de produire une nouvelle offre commerciale attractive dans le cœur de ville de Montréjeau. Ainsi, la centralité du bourg sera affirmée dans toutes les formes de consommation.

De plus, le patrimoine bâti et la qualité architecturale du centre-ville de Montréjeau seront mis en valeur.

Afin d'adapter les cellules commerciales existantes aux nouvelles formes de commerces, il est nécessaire de travailler sur le foncier lui-même et notamment le découpage parcellaire en lanières.

Description

Dans le cadre de l'observatoire du commerce réalisé en interne par la Ville de Montréjeau, un relevé de terrain associé à des prises de contact avec les propriétaires et des visites de locaux ont permis de chiffrer les boutiques vacantes et de caractériser les locaux (superficie, état, changement de destination, volonté du propriétaire...). Ce relevé constitue une base de travail pour la définition des locaux commerciaux pouvant faire l'objet de transformation.

Programme d'actions

- Proposer une aide incitative aux travaux de fusion des cellules commerciales
- Identifier des porteurs de projets, qui souhaitent développer leur commerce à Montréjeau pour participer au financement de la fusion des cellules commerciales.

Maîtrise d'ouvrage

*Commune de Montréjeau
Communauté de Communes*

Partenariat financier

*Région
ARAC
FOCCAL
Communauté de
communes
Commune de
Montréjeau*

Partenariat technique

*ABF
Chambres consulaires
Communauté de communes*

Calendrier

2024-2029

Priorité de l'action

Prioritaire

Critères d'évaluation

- *Nombre de cellules commerciales fusionnées*
- *Taux d'occupation des nouveaux locaux commerciaux*

Plan de financement

Tableaux de calibrages de l'OPAH-RU



Exemple de local commercial étroit et difficilement aménageable

Axe 1
#Une offre d'habitat
attractive en cœur de ville

Axe 2
#Favoriser un
développement commercial
économique équilibré

Axe 3
#Un cœur de ville accueillant
pour tous et accessibles à
toutes les mobilités

#Affin
patrimo

Envoyé en préfecture le 30/04/2024

Reçu en préfecture le 30/04/2024

Publié le 30/04/2024

ID : 031-200072643-20240429-2024101-DE



ACTION 7 – Aide à la (re) création d'accès indépendants aux étages

Contexte

Les immeubles du centre-ville de Montréal sont traditionnellement très étroits et composés d'un rez-de-chaussée commercial et de parties destinées à l'habitation aux étages. Les anciens gérants de boutiques vivaient au-dessus de leur magasin et l'accès aux étages se faisait via le local commercial.

Aujourd'hui, plusieurs boutiques ne peuvent être exploitées du fait d'un accès commun partagé avec les habitants des appartements et inversement, des logements restent vacants faute d'un accès satisfaisant.

Enjeux

Le fait de reconfigurer un immeuble dans sa globalité peut permettre de répondre à plusieurs objectifs :

- Rendre indépendantes les différentes parties d'un même immeuble assurant des fonctions variées (commerce, habitations, locaux communs...)
- Remettre sur le marché des locaux commerciaux adaptés aux besoins des commerces actuels
- Regrouper les surfaces habitables à l'étage afin de créer des plateaux et de subdiviser ces plateaux en plus petits logements pour répondre à la demande des petits ménages
- Travailler sur les usages dans les logements et les adapter aux besoins des seniors et des PMR
- Proposer une offre de logements adaptés au cœur de ville, situés au-dessus des commerces
- Travailler sur les performances énergétiques des logements et du local commercial
- Lutter contre la vacance des logements et des locaux commerciaux

Description

Programme d'actions

- Recenser les logements / commerces vacants disposant d'un accès commun
- Contacter les propriétaires intéressés pour engager une rénovation de leur bien et créer des accès indépendants
- Informer les propriétaires sur les aides mobilisables

Maîtrise d'ouvrage

Commune de Montréal
Communauté de Communes

Partenariat financier

Région
Communauté de Communes
Commune de Montréal

Partenariat technique

CAUE
ABF

Calendrier

2024-2029

Priorité de l'action

Prioritaire

Critères d'évaluation

- Nombre d'accès (re)créés
- Nombre de sorties de vacances consécutives au réaménagement des accès.

Plan de financement

Tableaux de calibrages de l'OPAH-RU

Axe 1
#Une offre d'habitat
attractive en cœur de ville

Axe 2
#Favoriser un
développement commercial
économique équilibré

Axe 3
#Un cœur de ville accueillant
pour tous et accessibles à
toutes les mobilités

#Affirmer la beauté du
patrimoine public et privé

Envoyé en préfecture le 30/04/2024

Reçu en préfecture le 30/04/2024

Publié le 30/04/2024

ID : 031-200072643-20240429-2024101-DE



ACTION 8 – Mettre en place une charte des devantures et terrasses

Contexte

A l'image du bâti du centre-ville, des disparités importantes existent entre les différentes devantures commerciales. Certaines boutiques ont été rénovées récemment tandis que d'autres sont restées figées dans le temps et souffrent d'un manque d'entretien.

Au-delà des fermetures des petits commerces, les vitrines parfois vieillissantes ou inadaptées au contexte architectural des magasins ne favorisent pas l'attractivité du centre-ville. En effet, l'aspect des devantures participe, pour une grande part, à la qualité des façades et à la qualité paysagère des espaces publics. De "belles" devantures contribuent à la qualité du cadre de vie et au dynamisme des rues commerçantes.

De plus, avec l'augmentation des coûts de l'énergie, les porteurs de projet sont très attentifs à l'isolation des locaux par rapport au froid et délaissent les vitrines énergivores.

Enjeux

Montréjeau présente un centre-ville d'une qualité architecturale remarquable, véritable atout pour le développement de la commune.

Il convient donc de favoriser une dynamique commerciale tout en préservant ce cadre de vie et en mettant en valeur ce patrimoine.

Pour cela, il apparaît opportun de :

- Définir des principes d'intégration architecturale pour le cœur historique de la ville assurant une cohérence d'ensemble
- Proposer un document de référence à destination des porteurs de projets conforme aux attentes de l'Architecte des Bâtiments de France
- Encadrer, via un référentiel de bonnes pratiques à respecter, les rénovations de devantures (stores, grilles, vitrines, climatiseurs...), d'enseignes (en applique et en drapeau) et les aménagements de terrasses (types de matériaux et tons de couleurs, mobiliers, séparateurs, équipements, éclairages, publicités...)
- Valoriser une identité locale forte à la fois reconnaissable et reconnue
- Mettre en valeur le patrimoine bâti historique
- Favoriser et clarifier le parcours marchand

Maîtrise d'ouvrage

Commune de Montréjeau

Partenariat financier

État

Région

Communauté de Communes

Commune de Montréjeau

Partenariat technique

CAUE

Communauté de Communes

État et ses services dont ABF

Calendrier

A lancer à partir de 2026

Priorité de l'action

Priorité moyenne

Critères d'évaluation

- Nombre de devantures et d'enseignes mises en conformité avec la charte
- Nombre de façade commerciales respectant la charte
- Nombre de travaux en cours par rapport au nombre de commerces ouverts

Plan de financement

Prestation écriture de la charte et concertation : 25 000 €

Description

Dans le cadre de l'observatoire du commerce réalisé en interne par la Ville de Montréjeau, un relevé des enseignes à déposer a été réalisé en fin d'année 2022 et l'ensemble des propriétaires/gérants concernés ont été contacté. Sur la trentaine de boutiques comportant des dispositifs d'enseignes ou de publicité obsolètes, la moitié d'entre elles ont fait l'objet d'un retrait. De plus, la signalisation d'intérêt locale a été rénovée sur l'ensemble de la Ville en 2019.

Programme d'actions

- Création d'un groupe de travail pour l'élaboration de la charte

Pour rappel, au 1^{er} janvier 2024, la compétence police en matière de publicité est transférée à la communauté de communes et ne sera plus exercée par la DDT.

Axe 1
#Une offre d'habitat
attractive en cœur de ville

Axe 2
#Favoriser un
développement commercial
économique équilibré

Axe 3
#Un cœur de ville accueillant
pour tous et accessibles à
toutes les mobilités

#Affirmer la beauté du
patrimoine public et privé

Envoyé en préfecture le 30/04/2024

Reçu en préfecture le 30/04/2024

Publié le 30/04/2024

Document communiqué en vertu de la loi n° 2019-1166 du 22 novembre 2019 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie publique

ID : 031-200072643-20240429-2024101-DE

Bersier
Levrault
Associés
Architectes
Urbanistes
et
Décorateurs
d'intérieur

ACTION 8 – Mettre en place une charte des devantures et terrasses



Enseignes Place Valentin Abeille



Exemples de traitement des enseignes sur une place sous forme d'arcades (Ville de Créon en Gironde)

Axe 1
#Une offre d'habitat attractive en cœur de ville

Axe 2
#Favoriser un développement commercial économique équilibré

Axe 3
#Un cœur de ville accueillant pour tous et accessibles à toutes les mobilités

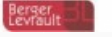
#Affilié patrimoine

Envoyé en préfecture le 30/04/2024

Reçu en préfecture le 30/04/2024

Publié le 30/04/2024

ID : 031-200072643-20240429-2024101-DE



ACTION 9 – Accompagner les porteurs de projet dans leur installation

Contexte

Même si le centre-ville de Montréjeau est marqué par des devantures de commerces fermés depuis des années, il apparaît difficile de trouver une boutique pour les personnes cherchant à s'installer. D'une part, de nombreux propriétaires ne souhaitent pas louer leur bien (personnes âgées, mauvaise expérience locative, entrée commune entre le commerce et les appartements aux étages...), d'autre part les locaux ne sont pas toujours utilisables (transformés en habitations, en trop mauvais état, trop petits...).

Parallèlement, la Commune de Montréjeau présente des atouts pour l'implantation et/ou la reprise de commerces en centre-ville :

- Des flux touristiques importants en été (la base de loisirs est identifiée par l'Office de Tourisme Intercommunal comme le premier lieu touristique en termes de fréquentation au sein de la Communauté de Communes)
- La présence d'un grand nombre d'équipements collectifs sur le territoire communal, créant autour de Montréjeau un bassin de vie générateur de flux de déplacements (maison de santé, équipements sportifs, écoles/collège notamment)

Enjeux

Face à ce constat, une méthodologie a été mise en place pour répertorier les locaux réellement disponibles sur le centre-ville et un observatoire du commerce a été mis en place en 2023. La Ville de Montréjeau a également lancé plusieurs opérations destinées à dynamiser l'attractivité commerciale.

L'objectif est donc de poursuivre cette dynamique engagée d'accompagnement des porteurs de projets dans leur installation sur Montréjeau par :

- Le maintien des boutiques éphémères en saison estivale et sur la période de Noël dans le cadre du dispositif "Carte Blanche" du Conseil Départemental de la Haute-Garonne
- L'accompagnement individuel de chaque porteur de projet cherchant un local sur la Commune :
 - Mise en relation entre les artisans / commerçants et les propriétaires de locaux commerciaux disponibles
 - Appui technique dans l'ouverture du commerce lui-même (dossier ERP)

Ces opérations sont complétées par la plateforme numérique "J'achète en Comminges" portée par la Communauté de Communes Cœur & Coteaux Comminges qui permet de mettre en lumière les commerçants, artisans et producteurs locaux.

L'accompagnement des porteurs de projet dans leur installation va permettre de :

- Renforcer la dynamique socio-économique de la commune et de la Communauté de Communes
- Dynamiser le centre-ville par l'ouverture de nouvelles activités
- Identifier Montréjeau comme une ville dynamique et créer du lien entre les gérants d'activité et la municipalité

Description

Dans le cadre de l'observatoire du commerce réalisé en interne par la Ville de Montréjeau, un relevé de terrain minutieux a permis d'établir une première caractérisation de l'ensemble des rez-de-chaussée des rues commerçantes du centre-ville. Chaque immeuble a été classé en 4 sous-catégories : les locaux réellement libres et disponibles à la location, les immeubles à la vente (les propriétaires ne souhaitant pas installer une nouvelle activité en attendant la vente), les locaux inutilisables (mauvais état ou propriétaires ne souhaitant pas louer) et enfin les locaux « se libérant » regroupant les immeubles récemment achetés ou en cours d'achat et les immeubles sur lesquels un projet est clairement identifié.

Parallèlement, les ventes réalisées sur la Commune font l'objet d'un suivi attentif via une prise de contact avec les agences immobilières et via les déclarations d'intention d'aliéner (DIA) transmises par les notaires lors des ventes. Ainsi, une discussion sur le devenir du local est engagée avec les nouveaux propriétaires très rapidement après la vente. Enfin, une cartographie des locaux commerciaux est mise à jour au fil de l'eau afin d'apprécier la disponibilité ou non d'un local, à court ou plus long terme.

Programme d'actions

- Mise à jour de l'observatoire du commerce et poursuite de l'accompagnement technique proposé aux porteurs de projet
- Aider financièrement les commerçants à s'installer via les aides de la Région et de la Communauté de Communes Cœur & Coteaux Comminges
- Rédaction d'une fiche technique à destination des porteurs de projets présentant tous les avantages à s'installer sur Montréjeau, travail piloté par les différents partenaires
- Présenter l'offre de locaux commerciaux disponibles sous la forme d'un « catalogue »

Maîtrise d'ouvrage

Commune de Montréjeau
Communauté de Communes

Partenariat financier

Mesure n'entraînant pas d'engagement financier (accompagnement technique uniquement)

Partenariat technique

Chambres consulaires
CD31
Communauté de Communes

Calendrier

En cours depuis 2023

Priorité de l'action

Prioritaire

Critères d'évaluation

- Nombre de porteur de projet ayant souhaité s'installer
- Nombre de porteur de projet accompagné dont l'activité a pu se développer

Plan de financement

Mesure n'entraînant pas d'engagement financier (accompagnement technique uniquement)

Envoyé en préfecture le 30/04/2024

Reçu en préfecture le 30/04/2024

Publié le 30/04/2024

ID : 031-200072643-20240429-2024101-DE

Berger
Levrault

Axe 1

#Une offre d'habitat attractive en cœur de ville

Axe 2

#Favoriser un développement commercial économique équilibré

Axe 3

#Un cœur de ville accueillant pour tous et accessibles à toutes les mobilités

#Aff
patrim

ACTION 9 – Accompagner les porteurs de projet dans leur installation



Proposition de support de communication pour inciter les personnes à se rapprocher de la commune pour un accompagnement

Axe 1
#Une offre d'habitat attractive en cœur de ville

Axe 2
#Favoriser un développement commercial économique équilibré

Axe 3
#Un cœur de ville accueillant pour tous et accessibles à toutes les mobilités

#Affirmer le patrimoine

Envoyé en préfecture le 30/04/2024

Reçu en préfecture le 30/04/2024

Document public et privé
Publié le 30/04/2024

Berger
Levrault

ID : 031-200072643-20240429-2024101-DE

ACTION 10 – Poursuivre la sécurisation des mobilités avenue de Luchon

Contexte

L'avenue de Luchon est peu adaptée à la pratique des mobilités actives (vélo et marche). Cet avis a été partagé par les habitants ayant répondu à l'enquête en ligne. L'avenue de Luchon permet de relier la commune de Montréjeau à l'Espagne par Gourdan-Polignan où se trouve une gare, un lycée et un Centre de Formations des Apprentis (CFA). La liaison avec l'Espagne fait que cet axe est très fréquenté, notamment par les véhicules poids lourds. L'avenue de Luchon est donc très fréquentée par les lycéens et les apprentis qui empruntent cette avenue à pied. Elle est aussi ouverte aux véhicules et aux poids lourds. Elle sert également de déviation lorsque la bretelle de l'autoroute est fermée à la circulation.

L'avenue de Luchon est donc très fréquentée mais beaucoup trop étroite pour pouvoir partager la route entre tous les usages. Les trottoirs sont trop étroits et ne permettent pas à un piéton de pouvoir l'emprunter sans empiéter sur la route. Les véhicules ne respectent pas la circulation alternée mise en place par la commune ni la limitation de vitesse fixée à 30 km/h. De plus cette forte fréquentation par tous les types de véhicules impacte considérablement la solidité des immeubles situés sur cette avenue. Du côté de la villa Casteljoli, certains immeubles sont en arrêt de péril (sauf un qui n'appartient pas encore à la mairie) et l'un d'entre eux s'est déjà effondré sur la voie publique.

Enjeux

Un travail sur l'aménagement et la sécurisation de cette entrée de ville est donc prioritaire. Ce travail passe par la sécurisation de la voie pour permettre un meilleur partage de tous les usages. En plus d'un enjeu de sécurité, il y a aussi l'objectif de redonner de la qualité à cette entrée de ville pour améliorer l'image et l'attractivité de la commune de Montréjeau mais aussi pour favoriser le tourisme et la liaison vers la gare, le lycée et le CFA de Gourdan-Polignan.

Description

La commune de Montréjeau a déjà mené une réflexion sur cette entrée de ville, d'abord avec le SIVOM qui a cartographié le projet de la mairie pour monter le dossier de demande de DETR auprès de l'État (annexe 1).

A la suite d'un premier refus du permis de démolir, une visite a été organisée à l'avenue de Luchon accompagnée de la paysagiste conseil afin de définir un programme d'action phasé repositionnant l'avenue de Luchon dans un projet de ville global et prenant en compte les liens à la fois avec Gourdan-Polignan via le pont et le reste de la ville.

La visite de la paysagiste conseil de la DDT a permis de définir un programme d'actions qui repositionne l'avenue de Luchon dans un projet plus global : l'avenue de Luchon peut être reliée à l'avenue du Nord par le parc du séminaire en aménageant des cheminements doux dans le parc. Une 2ème cartographie (annexe 2), illustre ce nouveau projet qui comprend plusieurs phases classées dans l'ordre prioritaire :

- Démolition des immeubles situés côté villa pour agrandir la voie, sécuriser l'avenue et aérer la vue
- Réflexion commune avec le projet de création d'une passerelle associée au pont de Gourdan-Polignan destinée aux piétons et aux cyclistes
- Réaménagement de la place de l'Orme
- Prolongement du cheminement piéton sur la dernière partie de l'avenue et la relier au parc du séminaire

Maîtrise d'ouvrage

Commune de Montréjeau
CD31

Partenariat financier

Région
État
CD31

Partenariat technique

État et ses services (DRAC dont ABF, DDT31)
CD31 (secteur routier)
Communauté de Communes

Calendrier

Lancement du DCE pour consultation d'un bureau d'études au 1^{er} semestre 2024

Priorité de l'action

Prioritaire

Critères d'évaluation

- Avancées de la réalisation de chaque phase
- Réalisation des travaux

Plan de financement

En cours d'étude



Les trottoirs étroits de l'avenue de Luchon côté ville de Montréjeau



La circulation en heure de pointe



Les trottoirs étroits de l'avenue de Luchon côté ville de Gourdan-Polignan



Vue sur la villa Casteljoli depuis le pont de Gourdan-Polignan

Axe 1
#Une offre d'habitat attractive en cœur de ville

Axe 2
#Favoriser un développement commercial économique équilibré

Axe 3
#Un cœur de ville accueillant pour tous et accessibles à toutes les mobilités

ACTION 10 – Poursuivre la sécurisation des mobilités avenue de Luchon

Annexe 1 : Carte du projet de réaménagement de l'entrée de ville – Avenue de Luchon



Annexe 2 : Programme d'action en 4 phases

Sécurisation avenue de Luchon Programme d'actions

- PHASE 1 : TRAITER L'URGENCE**
 - Démolition des immeubles présentant un risque d'effondrement (situations de péril).
 - Sécurisation des déplacements automobiles par un élargissement de la voie : croisement de véhicules de grand gabarit (bus, tracteurs, camions...), trafic plus apaisé.
 - Sécurisation des déplacements piétons par l'aménagement d'un cheminement doux praticable en continuité de la passerelle piétonne sur le pont et vers les cheminements doux de la Ville.
 - Création d'une ouverture sur le parc du château et aération de ce secteur d'habitat dense : incitation à la réhabilitation de l'ilot central pour les propriétaires privés.
- PHASE 2 : GESTION DU GOULOT D'ETRANGLEMENT ET REAMENAGEMENT DE LA PLACE DE L'ORME**
- PHASE 3 : PROLONGEMENT DU CHEMINEMENT PIETON (élargissement trottoirs et connexion Parc du Séminaire)**
- PHASE 4 : GESTION DE L'ILOT CENTRAL ET DE LA ROUTE D'AUSSON (si inaction des propriétaires privés)**

Pont de Gourdan (projet mené en parallèle)
Travaux sur ouvrage et création d'une passerelle piétonne

Accès Gare et Lycée Gourdan-Péliguan

Juillet 2023

Axe 1
#Une offre d'habitat attractive en cœur de ville

Axe 2
#Favoriser un développement commercial économique équilibré

Axe 3
#Un cœur de ville accueillant pour tous et accessibles à toutes les mobilités

Axe 4
#Affirmer la beauté du patrimoine

Envoyé en préfecture le 30/04/2024

Reçu en préfecture le 30/04/2024

Publié le 30/04/2024

ID : 031-200072643-20240429-2024101-DE

Berger
Levrault

ACTION 11 – Requalification de la rue du Barry

Contexte

La rue du Barry est l'une des principales voies du centre-ville, elle accueille plusieurs commerces, services publics et des bâtiments d'une grande qualité architecturale. Elle assure la liaison entre des lieux stratégiques de la commune (Grande Halle, Hôtel de Lassus, place Valentin Abeille). Très fréquentée par les piétons, cette rue est peu adaptée à la pratique des mobilités douces, il convient de requalifier cet axe majeur de la commune afin de le rendre praticable par tous et de lui redonner son "cachet d'antan".

Enjeux

La rue du Barry nécessite une rénovation complète des trottoirs afin de permettre un cheminement des passants en toute sécurité :

Un aménagement global de cet espace public doit être envisagé afin de :

- Développer les mobilités douces (marche et vélo)
- Proposer un parcours marchand et un accès aux services publics facilitant la déambulation
- Sécuriser l'espace public et donc le parcours marchand
- Mettre en valeur le patrimoine de cette rue principale

Au volet d'aménagement de l'espace public, s'ajoute un volet patrimonial. Certains immeubles de cette rue font l'objet d'un traitement spécifique dans le cadre de la fiche action 1.3 :

- 2 rue du Barry
- 26-28 rue du Barry
- 49 Rue du Barry

Description

Programme d'actions

- Encourager les mobilités douces en toute sécurité (séniors et PMR notamment)
- Améliorer les trottoirs en marbre des Pyrénées afin de mettre en valeur la qualité architecturale de la rue
- Rendre accessible, lorsque cela est possible, les bâtiments qui la composent

Prochaines étapes

- Constituer une équipe projet avec l'ABF, l'architecte conseil de la DDT et la ville
- Missionner un bureau d'études VRD pour repenser les usages voitures / piétons / cyclistes
- Définir un programme de travaux en plusieurs phases
- Lancer un marché de travaux VRD
- Réaliser les travaux

Maîtrise d'ouvrage

Commune de Montréjeau

Partenariat financier

CD31
Région

Partenariat technique

ABF
CD31 (secteur routier)

Calendrier

Lancement de la consultation des études 1^{er} semestre 2024

Priorité de l'action

Prioritaire

Critères d'évaluation

- Nombre d'immeubles réhabilités
- Nombre de logements remis sur le marché
- Taux d'occupation des logements et des RDC commerciaux ou non
- Visite annuelle du jury Villes et Villages Fleuris

Plan de financement

Enveloppe de travaux prévisionnelle à définir dans le cadre du diagnostic du bureau d'études VRD.

Repères de l'ADEME :

- Piste cyclable enrobé 60 à 80 K€ / km linéaire
- Piste stabilisée 30 à 40 K€ / km linéaire - Marquage bande cyclable 10 à 15 K€ / km linéaire



Trottoirs en marbres des Pyrénées

Envoyé en préfecture le 30/04/2024

Reçu en préfecture le 30/04/2024

Publié le 30/04/2024

Axe 4

ID : 031-200072643-20240429-2024101-DE
patrimoine public et privé

Berger
Levrault

Axe 5

équipements, services
publics, offre culturelle et
de loisirs

Axe 1

#Une offre d'habitat
attractive en cœur de ville

Axe 2

#Favoriser un
développement commercial
économique équilibré

Axe 3

#Un cœur de ville accueillant
pour tous et accessibles à
toutes les mobilités

Axe 4

#Affirmer le
patrimoine public et privé

ACTION 13 – Réouverture du parc du séminaire, un poumon vert en centre-ville

Contexte

Le centre de Montréjeau est composé d'un bâti dense ancien. Par la suite, la ville historique a été étendue par des opérations d'ensemble et des programmes d'équipements. Entre les zones d'extension Nord et le centre, un espace "oublié" mérite d'être repensé et réaménagé. Il s'agit du parc du séminaire.

Cet espace naturel en ville comporte un petit patrimoine remarquable à faire découvrir aux visiteurs et des essences végétales issues du château de Valmirande.

Ce site constitue également un parc pour les habitants des ensembles collectifs situés plus au Nord (résidence Le Trianon par exemple).

Enjeux

Cette action vise à réintégrer ce site fermé par l'embroussaillage au reste de la ville en le positionnant en espace de respiration entre la ville ancienne et les zones d'extension résidentielles.

Il s'agit d'ouvrir le parc du séminaire au public en valorisant son patrimoine, mais également de mettre en valeur les éléments bâtis et végétaux remarquables et le petit patrimoine qui sont des atouts pour l'économie touristique.

Les enjeux sont à la fois patrimoniaux, environnementaux et de mobilité. La réouverture du parc du séminaire, va permettre de :

- Conforter les équipements sportifs et de loisirs de la commune en proposant un nouvel espace récréatif en pleine nature en complément de la base de loisirs
- Créer un lieu de vie (tables de pique-nique, jeux...)
- Améliorer le cadre de vie des habitants
- Améliorer l'attractivité résidentielle de la commune
- Créer des liaisons piétonnes agréables entre ville basse et la ville haute
- Intégrer ce parc dans le circuit touristique de la ville inauguré en septembre 2023
- Valoriser cet aménagement via les labels "Villes actives et sportives" et "Station Verte"

Maîtrise d'ouvrage

Commune de Montréjeau

Partenariat financier

CD31

Région

Europe (FEDER)

Partenariat technique

CD31

CAUE

ABF

Calendrier

Lancement au 2^e trimestre 2024

Priorité de l'action

Priorité médiane

Critères d'évaluation

Ouverture du parc

Taux de fréquentation

Plan de financement

En cours d'étude

- Acquisition passerelle Cosilodge : 3000€
- Enveloppe travaux : à définir
- Enveloppe entretien espaces : à définir

Description

Programmes d'actions :

- Nettoyer l'ensemble du parc pour y permettre son accès et un cheminement piéton
- Identifier les arbres remarquables et proposer un arboretum
- Mettre en valeur les petits éléments bâtis (anciennes porcheries, galeries souterraines...)
- Valoriser le ruisseau à ciel ouvert (Le Pécoup)
- Mettre en valeur les anciens remparts (sablage, mise en lumière, élagage des arbres)
- Retrouver le chemin de ronde et rouvrir l'accès depuis la Grande Halle permettant ainsi de créer un cheminement depuis/vers le cœur de ville
- Intégrer le chemin de ronde au réseau communautaire de chemins de randonnée (itinérance douce) et travailler sur les liaisons ville haute / ville basse
- Terminer la liaison piétonne le long de l'avenue du Nord et ainsi desservir la zone commerciale du Lidl (actuellement, il n'existe pas de trottoirs Avenue du Nord sur cette partie du cheminement)

Prochaines étapes :

- Identifier précisément les éléments de patrimoine bâti et naturel à mettre en valeur
- Définir un programme d'aménagement global du site et établir un phasage des travaux
- Acquérir la passerelle appartenant au Cosilodge près de la Grande Halle pour créer un nouvel accès au parc
- Valorisation du patrimoine bâti et naturel

Axe 1
#Une offre d'habitat attractive en cœur de ville

Axe 2
#Favoriser un développement commercial économique équilibré

Axe 3
#Un cœur de ville accueillant pour tous et accessibles à toutes les mobilités

Axe 4
#Affirmer la beauté du patrimoine

Envoyé en préfecture le 30/04/2024

Reçu en préfecture le 30/04/2024

Publié le 30/04/2024



ID : 031-200072643-20240429-2024101-DE

ACTION 13 – Réouverture du parc du séminaire, un poumon vert en centre-ville

Annexe 1 : Croquis du projet

Parc du Séminaire - Un "Poumon Vert" en centre-ville

Propriétés communales

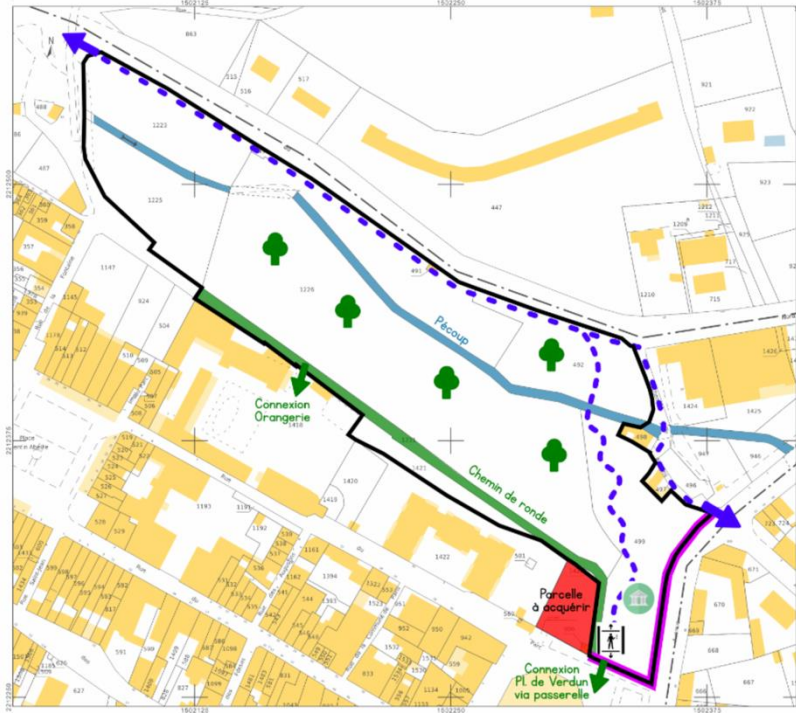
Pistes actions Paysagiste DDT et ORT

- Chemins piétons structurants Connexion ville haute/ville basse
- Ascenseur urbain

Pistes actions CODIR

- Parcelle Cosilodge à acquérir
- Chemin de ronde à réouvrir
- Connexions piétonnes à établir (ouverture mur et passerelle, solution bis si la parcelle du Cosilodge ne peut être achetée)
- Ruisseau à ciel ouvert à valoriser
- Arboretum à identifier (essences du Parc de Valmirande)
- Patrimoine bâti à valoriser
- Murs des remparts à nettoyer (sablage, mise en lumière, élagage arbres...)

VILLE de Montrejeau
Mairie de Montrejeau - Juillet 2023



Annexe 2 : Éléments du parc à valoriser et principales connexions piétonnes

Éléments du parc à valoriser



Connexions piétonnes



Axe 1
#Une offre d'habitat attractive en cœur de ville

Axe 2
#Favoriser un développement commercial économique équilibré

Axe 3
#Un cœur de ville accueillant pour tous et accessibles à toutes les mobilités

Axe 4
#Affirmer la base de patrimoine

Envoyé en préfecture le 30/04/2024

Reçu en préfecture le 30/04/2024

Publié le 30/04/2024

ID : 031-200072643-20240429-2024101-DE



de loisirs

ACTION 14 – Lien centre-ville – base de loisirs

Contexte

Montréal possède une base de loisirs au Sud du territoire communal qui connaît une fréquentation grandissante d'année en année. Les touristes mais également la population locale plébiscitent ce lieu et reconnaissent la qualité du site.

Toutefois, la base de loisirs se trouve excentrée du centre-ville. Même si quelques mètres seulement les séparent, la topographie de l'accès limite les échanges et notamment les déplacements piétons.

Enjeux

Cette action vise à attirer le flux de touristes de la base de loisirs vers le centre-ville de Montréal et notamment vers ses lieux de vie et ses commerces améliorant la liaison entre ces deux secteurs.

L'objectif est de :

- Mieux intégrer la base de loisirs au centre-ville
- Favoriser les mobilités douces et notamment la liaison ville basse / ville haute
- Favoriser la chalandise en centre-ville
- Mettre en valeur le patrimoine bâti et naturel
- Améliorer la signalétique et décongestionner le stationnement sur le parking de la base de loisirs

Maîtrise d'ouvrage

Commune de Montréal

Partenariat financier

Etat

Région

CD31

Europe (FEDER)

Partenariat technique

CAUE

Communauté de Communes

Activités touristiques présentes sur la base de loisirs

Calendrier

2026

Priorité de l'action

Priorité médiane

Critères d'évaluation

- *Taux de remplissage des parkings du boulevard Lassus et du parking de la base de loisirs*
- *Fréquentation du chemin piéton*

Plan de financement

En cours d'étude

Description

Pour améliorer la liaison entre le lac et la ville, il convient d'aménager les principaux espaces intermédiaires en créant des lieux de rencontre, des cheminements accessibles et des aménagements urbains.

Un programme d'action global sur cette liaison devra être engagé. Il sera porté une fois la réflexion sur le futur mode de gestion de la base de loisirs finalisée (régie, syndicat mixte, SEM, concession de service public...).

Programme d'actions

- Travailler sur la signalétique afin d'inciter et de susciter l'envie d'aller vers le centre-ville
- Penser le schéma de mobilité dans son ensemble pour obtenir une cohérence globale des traitements esthétiques, paysagers, urbains
- Mettre en place du mobilier urbain favorisant les rencontres et les temps de pause notamment le long du chemin menant à la base de loisirs
- Intégrer à ces réflexions l'aménagement des terrains acquis par la commune à proximité

Prochaines étapes

- Co-concertation et co-conception du cahier des charges avec le Département et/ou la Région et l'Etat
- Missionner un bureau d'étude
- Etablir une programmation en plusieurs phases
- Réaliser les travaux

Axe 1
#Une offre d'habitat attractive en cœur de ville

Axe 2
#Favoriser un développement commercial économique équilibré

Axe 3
#Un cœur de ville accueillant pour tous et accessibles à toutes les mobilités

#Affirmer la beauté du patrimoine public et privé

Envoyé en préfecture le 30/04/2024
Reçu en préfecture le 30/04/2024
Publié le 30/04/2024
ID : 031-200072643-20240429-2024101-DE



ACTION 14 – Lien centre-ville – base de loisirs

Boulevard Bertrand de Lassus
Point de départ de la Promenade Verte vers la base de loisirs

Un des endroits les plus agréables de la Commune
Enquête habitants



- Propriétés communales
- Garde-corps belvédère sur les Pyrénées

Pistes actions Paysagiste DDT et ORT

- Créer de l'ombre sur les gradins du théâtre de verdure (plantation arbres)
- Végétaliser la bordure des gardes-corps
- Casser la pente en créant des lacets "à travers champs" à partir du petit jardin et créer une promenade agréable en intégrant quelques places de stationnement végétalisées
- Installer des tables de pique nique

Pistes actions CODIR

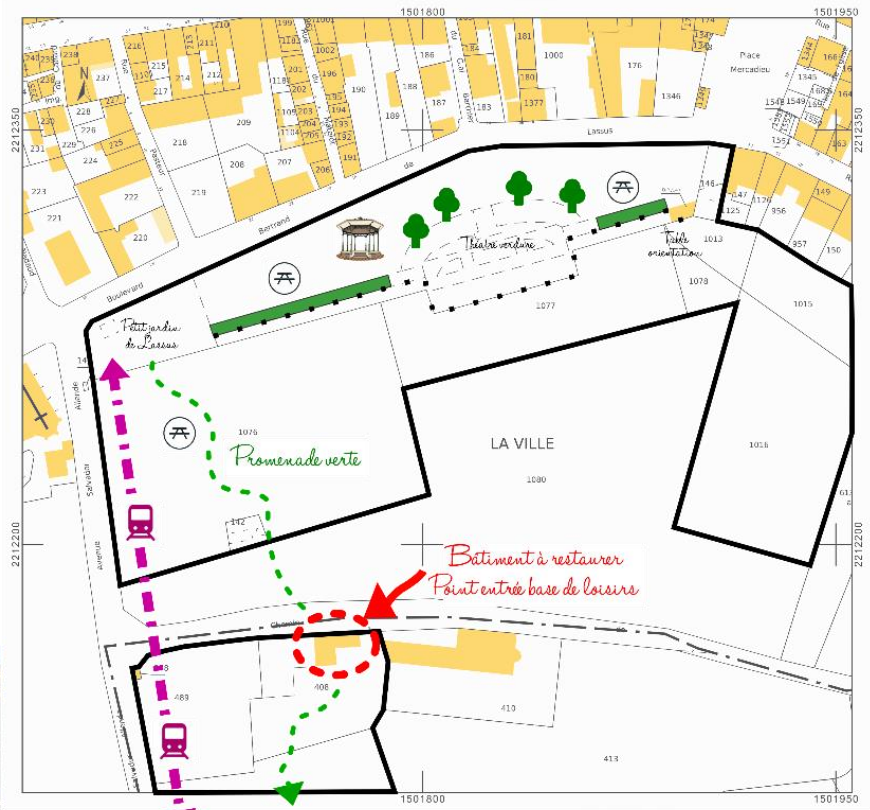
- Restaurer l'ancienne ferme :
 - Création d'un bâtiment d'accueil unique de la base de loisirs et de la plaine des sports (intégration d'une salle de restaurant...)
 - Remonter la base de loisirs vers la ville et créer une étape dans la descente vers le lac
 - Intégrer les nouvelles parcelles communales (déplacement du départ du golf...)
- Train touristique à crémaillère
- Reconstruction de l'ancien kiosque ?



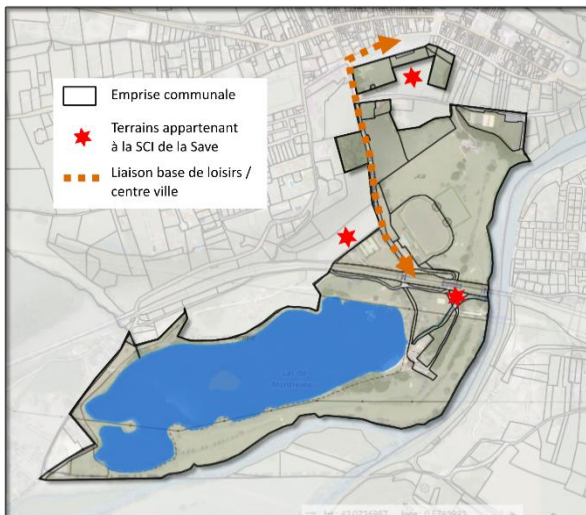
Petit train d'Artouste



Petit train de La Rhune



Mairie de Montréjeau - Juillet 2023



Axe 1
#Une offre d'habitat attractive en cœur de ville

Axe 2
#Favoriser un développement commercial économique équilibré

Axe 3
#Un cœur de ville accueillant pour tous et accessibles à toutes les mobilités

#Affirmer le patrimoine

Envoyé en préfecture le 30/04/2024

Reçu en préfecture le 30/04/2024

Publié le 30/04/2024

ID : 031-200072643-20240429-2024101-DE



ACTION 15 – Mettre en valeur et rendre plus lisibles les stationnements (favoriser le parcours piéton)

Contexte

Le centre-ville de Montréjeau est situé sur les hauteurs qui dominent la vallée de la Garonne. De fait, les déplacements sont fortement contraints par les dénivelés observés sur les principales voies de communication et le centre-ville laisse une grande place à l'automobile.

Face à ce constat, la Ville de Montréjeau souhaite développer les pratiques piétonnes et mieux répartir l'usage de la voiture. L'un des leviers d'action est la mise en valeur de l'offre de stationnements.

Enjeux

Plusieurs enjeux principaux peuvent être mis en avant concernant la gestion des stationnements en centre-ville :

- Rendre plus lisible l'offre de stationnement et leur disponibilité en indiquant en amont (depuis les entrées de ville) les principaux parkings en fonction des usages (accès au cœur de ville, accès aux équipements publics, desserte des commerces, accès à la base de loisirs...) permettant ainsi une meilleure itinérance vers les circuits de déambulation piétonne
- Redonner une fonction à chaque place de la ville afin d'adapter les stationnements aux différents usages
- Intégrer la liaison de la place de la Gravette (parking du marché le lundi matin) au centre-ville (pente forte)
- Favoriser le commerce en cœur de ville grâce à une meilleure rotation du stationnement
- Favoriser le parcours piéton en centre-ville pour faire découvrir le patrimoine local
- Harmoniser la signalétique à l'échelle du cœur de ville pour renforcer son identité

Maîtrise d'ouvrage

Commune de Montréjeau

Partenariat financier

CD31

Région

FEDER

Partenariat technique

Office de Tourisme Intercommunal

ABF

CAUE

Calendrier

Moyen terme

Priorité de l'action

Priorité faible

Critères d'évaluation

- Pose de la nouvelle signalétique
- Enquête de rotation du stationnement et ses résultats

Plan de financement

En cours d'étude

Description

La Ville de Montréjeau est déjà dotée de deux dispositifs permettant d'améliorer les circulations et de flécher le parcours automobile et piéton :

- La Signalisation d'Intérêt Local (SIL) a été mise à jour en 2019
- Le circuit touristique de la ville (patrimoine bâti et personnes célèbres) a été mis à jour et inauguré lors des journées du patrimoine en septembre 2023

Programme d'actions :

- Lancer une enquête sur les stationnements (capacité, rotation...) afin de connaître les parkings utilisés et pour quels usages (commerce/habitat), quelles durées (semaine, week-end).
- Réorganiser le stationnement sur les différentes places publiques.
- Améliorer l'information communiquée en intégrant notamment les temps de parcours, les capacités des parkings...



Le long du Boulevard Lassus, une grande capacité de stationnement en centre-ville

Axe 1
#Une offre d'habitat attractive en cœur de ville

Axe 2
#Favoriser un développement commercial économique équilibré

Axe 3
#Un cœur de ville accueillant pour tous et accessibles à toutes les mobilités

#Affin
patrimo

Envoyé en préfecture le 30/04/2024

Reçu en préfecture le 30/04/2024

Publié le 30/04/2024

ID : 031-200072643-20240429-2024101-DE



ACTION 16 – Valoriser les espaces publics par le mobilier urbain

Contexte

De manière générale, sur le centre-ville de Montréjeau, l'aménagement de l'espace public respecte le bâti et l'histoire de la ville, avec des équipements esthétiques et de qualité (notamment en métal sculpté). Toutefois, il y a un manque de cohérence entre des mobiliers de styles et des mobiliers d'époques divers lié à une implantation ponctuelle en fonction des besoins au coup par coup sans cohérence entre les gammes.

La place Valentin Abeille, le boulevard de Lassus, le lac et la rue Nationale sont largement évoqués comme les endroits les plus agréables de la commune par les habitants interrogés lors du questionnaire en ligne. Parallèlement, la rue du Barry, la rue Nationale et la rue Pelleport sont les espaces à améliorer en priorité selon les habitants (sécurité, stationnement, esthétique, attractivité...).

Enjeux

L'installation de mobilier urbain dans les espaces publics, va permettre de :

- Proposer des espaces de rencontre qualitatifs, généreux, agréables et sécurisés pour tous types d'usage afin d'attirer des populations différentes dans un cadre de vie mixte et qualitatif
- Donner une identité propre à la ville en harmonisant les aménagements
- Attirer une population jeune et familiale en centre-ville

Il convient donc d'encadrer les pratiques notamment par des préconisations simples mais lisibles afin de rendre les espaces publics généreux et agréables. Une charte portant sur la qualité des espaces publics constituerait un cadre de référence qui énonce des intentions ou des règles permettant d'assurer :

- Une homogénéité des différents aménagements
- Une cohérence d'ensemble du traitement de l'espace public
- Une identité à la ville de Montréjeau

Cette charte serait un outil au service de la requalification urbaine du cœur de Ville et s'intégrerait dans le projet municipal engagé portant sur l'amélioration de l'habitat et des espaces publics ainsi que sur la dynamisation commerciale.

L'embellissement de la ville constitue un des enjeux majeurs de ce projet urbain permettant d'augmenter l'attractivité de Montréjeau pour visiter la ville et se détendre.

Le mobilier urbain permet d'animer, de guider et de sécuriser le cheminement piéton et routier dans la ville. Il permet d'assurer des services (information, propreté, éclairage...) ou de résoudre des problèmes ponctuels (stationnement anarchique, protection des cheminements piétons...). Il fait ainsi partie intégrante de l'aménagement urbain.

Maîtrise d'ouvrage

Commune de Montréjeau

Partenariat financier

CD31

Région

Europe (FEDER)

Partenariat technique

État

ABF

CAUE

Calendrier

Moyen terme

Priorité de l'action

Priorité médiane

Critères d'évaluation

- *Type de mobilier installé selon la fonction de l'espace public*
- *Nombre de nouveaux mobiliers installés sur 5 ans*

Plan de financement

- *Enveloppe investissement pour nouvelles installations : 5 000€ HT (à raison de 1000€ HT par mobilier, fourchette haute)*
- *Enveloppe fonctionnement pour entretien des installations : 1 000€ HT / 10 ans*

Description

La Ville de Montréjeau a engagé en interne en 2022 un diagnostic du mobilier urbain présent sur la commune afin d'orienter les futurs choix d'aménagement de ses espaces publics. Ce travail servira de base de réflexion pour l'élaboration d'une charte.

Programme d'actions

- Élaborer une charte du mobilier urbain avec une déclinaison par secteur (centre-ville, quartiers, base de loisirs...) et par type de mobilier en fonction des usages : propreté et hygiène (corbeilles, sacs à chien), protection et sécurité (barrières, potelets, garde-corps, éclairage public, dispositifs vélos), accueil et confort (bancs, tables, points d'information, autres dispositifs récréatifs), embellissement (bac à fleurs) ...
- Identifier le mobilier souhaité afin d'améliorer le cadre de vie pour pouvoir attirer une population familiale et plus jeune en cœur de ville : jeux enfants (toboggans), jeux intergénérationnels (échiquiers), mobilier design (chaises de lecture), arceaux à vélos ...
- Installer des tables de pique-nique en centre-ville
- Alléger le mobilier urbain présent sur la place Valentin Abeille afin d'améliorer la lisibilité et les différents usages de la place

Axe 1
#Une offre d'habitat
attractive en cœur de ville

Axe 2
#Favoriser un
développement commercial
économique équilibré

Axe 3
#Un cœur de ville accueillant
pour tous et accessibles à
toutes les mobilités

#Affilié
patrimoine

Envoyé en préfecture le 30/04/2024

Reçu en préfecture le 30/04/2024

Publié le 30/04/2024

ID : 031-200072643-20240429-2024101-DE



de loisirs

ACTION 16 – Valoriser les espaces publics par le mobilier urbain



Place Valentin Abeille

Axe 1
#Une offre d'habitat attractive en cœur de ville

Axe 2
#Favoriser un développement commercial économique équilibré

Axe 3
#Un cœur de ville accueillant pour tous et accessibles à toutes les mobilités

#Affir
patrim

Envoyé en préfecture le 30/04/2024

Reçu en préfecture le 30/04/2024

Publié le 30/04/2024

ID : 031-200072643-20240429-2024101-DE



de loisirs

ACTION 17 – Poursuite des campagnes « Ville propre » menées par la commune

Contexte

La commune de Montréjeau est dotée de point d'apport volontaire sous forme de containers enterrés en centre-ville pour l'élimination des déchets.

De nombreuses incivilités (bacs de collecte laissés sur l'espace public, déjection canine, dépôts sauvages...) ont poussé la municipalité à lancer en 2023 des campagnes "Ville Propre" à destination du large public. Ces campagnes visent à sensibiliser afin de valoriser les espaces publics.

Enjeux

L'objectif des campagnes "Ville Propre" est d'impliquer toute la population dans la conservation d'un espace public propre et accueillant (habitants, touristes, commerçants).

Ces campagnes visent à sensibiliser plusieurs acteurs de la vie de la ville :

- Les habitants en les incitant à l'apport des poubelles aux containers enterrés par la suppression des bacs individuels d'ordures ménagères situés en centre-ville
- Les commerçants et marchands afin qu'ils emportent leurs déchets (cageots, cartons, invendus...)
- Les propriétaires de chiens pour éviter les déjections canines avec la réouverture de la canisette, espace de propreté canine, située boulevard de Lassus
- Les agents communaux de la voirie en intensifiant le nettoyage des espaces publics
- La police municipale avec un renforcement des rondes pédestres

Ces campagnes de sensibilisation à la propreté des espaces publics permettent de contribuer à :

- L'amélioration de la qualité des espaces de rencontre propres et donc à les rendre plus agréables pour tous types d'usage
- Améliorer le cadre de la promenade dans l'ensemble de la ville

Maîtrise d'ouvrage

Commune de Montréjeau

Partenariat financier

Action réalisée en régie par la commune

Partenariat technique

Communauté de communes

Calendrier

En cours depuis 2022

Priorité de l'action

Priorité faible

Critères d'évaluation

1 campagne par an / 5 ans

Plan de financement

En régie par la commune de Montréjeau

Description

Programme d'actions :

- Poursuivre la campagne lancée en avril 2023.
- Distribuer des flyers dans les boîtes aux lettres.
- Publication de campagnes en ligne.

Montréjeau, Ville propre



Campagne 2023

Flyer de la campagne
Ville Propre 2023

ACTION 18 – Rénovation de la Grande Halle et la place de Verdun

Contexte

La Grande Halle de la commune de Montréjeau, construite en 1939 par l'architecte Noel Lemaesquier, a été classée aux Monuments Historiques en 2004. Il s'agit d'un élément patrimonial fort dans l'identité de la Ville car elle est située en hauteur et est visible de loin.

Cette halle est un bâtiment constitué de béton armé et de verre. Elle est située sur la place de Verdun qui comme la Grande Halle, sert de parking. Ce bâtiment présente des problèmes d'étanchéité.

Maîtrise d'ouvrage

Commune de Montréjeau

Partenariat financier

Région

Département

État

Partenariat technique

État et ses services (DRAC dont l'ABF)

CAUE

Calendrier

2024-2029

Priorité de l'action

Travaux de sauvegarde du monument : priorité forte

Réflexion sur les usages du site :

priorité faible

Critères d'évaluation

Avancées des différentes phases du projet

Réouverture de la Grande Halle

Plan de financement

En cours d'étude

Enjeux

Les travaux de rénovation de la Grande Halle vont permettre de remettre en état et de moderniser ce symbole patrimonial qui fait l'identité de la commune de Montréjeau.

L'objectif est de faire de ce bâtiment un lieu de vie pour la commune de Montréjeau situé dans le centre-ville et offrant une vue en hauteur sur les Pyrénées.

Les aménagements réalisés sur la place de Verdun permettront d'améliorer la qualité paysagère de cet espace public mais aussi celle du cadre de vie des habitants du centre-ville.

L'attractivité résidentielle et touristique du cœur de ville sera renforcée.

Description

La commune de Montréjeau a formulé une demande de réalisation d'un état sanitaire du bâtiment auprès de la DRAC en vue de réaliser les travaux nécessaires à la rénovation de ce bâtiment.

La Grande Halle est un monument historique qui sert aujourd'hui de parking, une autre vocation doit lui être trouvée pour faire de ce bâtiment un réel lieu de vie.

Un travail sur la qualité paysagère de la place de Verdun et du jardin de la Salle est envisagé : fleurissement, verdissement, traitement des façades et des enseignes visibles depuis la place de Verdun.

Cette place, se prête à l'installation de mobilier urbain en conformité avec la charte du mobilier urbain que souhaite mettre en place la commune de Montréjeau.

La création d'une liaison vers le parc du séminaire depuis la place de Verdun permettra de favoriser la mobilité douce et d'améliorer le parcours des piétons en centre-ville.

ACTION 18 – Rénovation de la Grande Halle et la place de Verdun

Annexe 1 : Croquis du projet

Place de Verdun
 Une nouvelle vocation pour la Grande Halle

Pistes actions Paysagiste DDT et ORT

- Etendre le jardin de la Salle jusqu'à la Grande Halle
- ⊙ Positionner la Grande Halle comme un kiosque donnant sur le jardin
- Rénover les façades (notamment le cinéma et hôtel Leclerc)

Pistes actions CODIR

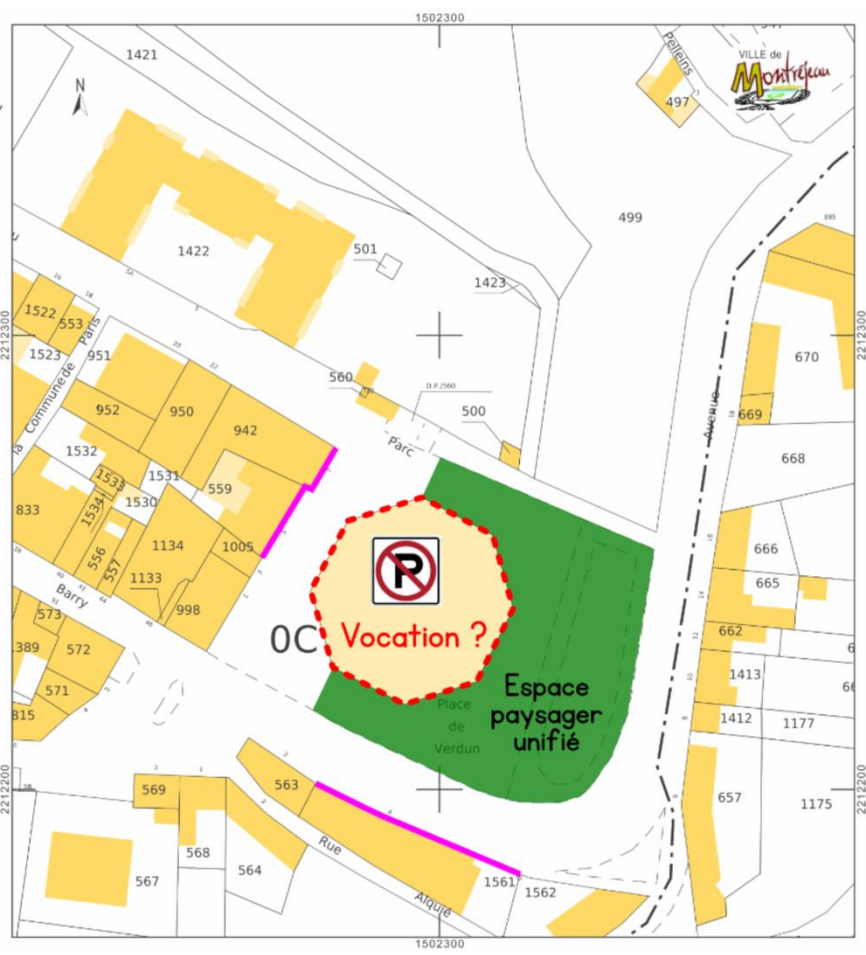
- P Supprimer le parking sous la Halle et programmer des travaux de sauvegarde de monument (étanchéité)
- Aménager un parking paysager autour de la Grande Halle avec jeux intergénérationnels (table échecs...)
- ⊙ Transformer la Grande Halle en lieu de vie - Quelle vocation ?



Exemples de stationnements végétalisés

Mairie de Montréal - Juillet 2023

Echelle d'édition : 1/1000



Halle de la place de Verdun



Jardin de la Salle situé à côté de la halle

Axe 1
#Une offre d'habitat attractive en cœur de ville

Axe 2
#Favoriser un développement commercial économique équilibré

Axe 3
#Un cœur de ville accueillant pour tous et accessibles à toutes les mobilités

#Affirmer la beauté du patrimoine

Envoyé en préfecture le 30/04/2024

Reçu en préfecture le 30/04/2024

Publié le 30/04/2024

ID : 031-200072643-20240429-2024101-DE

Axe 4

Axe 5

Berger Levrault

ACTION 19 – Fleurissement et verdissement des espaces publics

Contexte

La commune de Montréjeau est très engagée dans la valorisation des espaces publics et des bâtiments publics par leur fleurissement. Depuis 2019, elle reçoit une visite annuelle du jury départemental du label "Villes et Villages fleuris".

Enjeux

Une ville qui fleurit et végétalise ses espaces publics contribue à l'embellissement de son centre-ville, favorise les mobilités douces, la promenade en centre-ville mais aussi le tourisme. De plus, afin de lutter contre le réchauffement climatique, le fleurissement et la végétalisation des centres-villes permet de créer des îlots de fraîcheur et donc d'améliorer le cadre de vie des habitants. L'objectif pour la ville de Montréjeau est de poursuivre le fleurissement de ses espaces publics et en complément de les végétaliser.

Description

Prochaines étapes, 2 phases :

- Poursuite du fleurissement des espaces publics
- Intégration de plantations à destination d'ombrage à l'exemple de la place Valentin Abeille ou du jardin de la Salle déjà végétalisées

Maîtrise d'ouvrage

Commune de Montréjeau

Partenariat financier

Réalisé en régie par la commune

Partenariat technique

Département

Villes et villages fleuris

Calendrier

Engagé depuis 2023

Priorité de l'action

Priorité médiane

Critères d'évaluation

Visite annuelle du jury Villes et Villages Fleuris

Plan de financement

En régie par la commune



Place Valentin Abeille



Jardin de la Salle

Axe 1

#Une offre d'habitat attractive en cœur de ville

Axe 2

#Favoriser un développement commercial économique équilibré

Axe 3

#Un cœur de ville accueillant pour tous et accessibles à toutes les mobilités

Axe 4

#Affiner la beauté du

patrimoine

ACTION 20 – Opération façades

Contexte

La commune de Montréjeau comme beaucoup d'autres communes de France, compte un nombre important d'immeubles dégradés en cœur de ville qui nécessitent des travaux de rénovation de façades. L'ensemble du centre-ville de Montréjeau étant couvert par des périmètres de protection des abords des monuments historiques, les travaux de rénovation des façades seront soumis à l'avis de l'Architecte des Bâtiments de France, garant de la protection de l'identité historique de la ville.

Enjeux

Avec cette opération façades, la commune de Montréjeau souhaite préserver et valoriser le patrimoine bâti ancien en cœur de ville en veillant particulièrement à mettre en évidence les éléments architecturaux remarquables.

Cette opération façade va permettre d'améliorer la qualité paysagère des espaces publics et donc d'améliorer le cadre de vie des habitants du centre-ville.

La commune de Montréjeau est une commune riche en patrimoine historique, l'image de la commune sera améliorée notamment pour les touristes qui viennent visiter le patrimoine bâti de la ville de Montréjeau.

Description

La commune de Montréjeau envisage de mettre en place un dispositif d'aide et d'accompagnement au ravalement des façades sur l'ensemble du périmètre OPAH-RU. La priorité sera tout de même axée sur les immeubles situés à la place Valentin Abeille et la rue du Barry.

Afin de conjuguer les efforts publics et privés dans la revitalisation du bourg, le dispositif consistera à accompagner financièrement les propriétaires d'immeubles éligibles aux aides de l'Anah dont les logements seront rénovés.

Maîtrise d'ouvrage

Commune de Montréjeau
Communauté de Communes

Partenariat financier

Commune de Montréjeau
Communauté de Communes

Partenariat technique

ABF
CAUE

Calendrier

2024-2029

Priorité de l'action

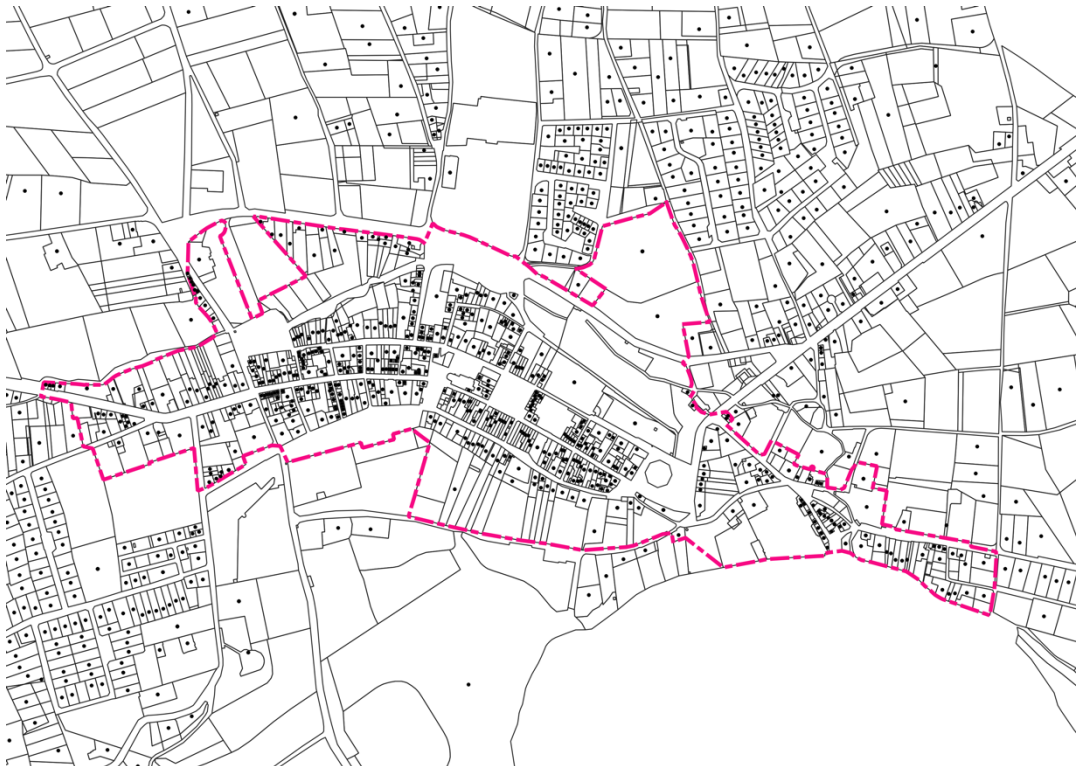
Priorité médiane

Critères d'évaluation

- Nombre de dossier façade déposé
- Nombre de ravalement de façade réalisé

Plan de financement

Tableaux de calibrages de l'OPAH-RU



Périmètre de l'opération
façades

(Périmètre ORT valant
périmètre OPAH-RU)

Axe 1
#Une offre d'habitat
attractive en cœur de ville

Axe 2
#Favoriser un
développement commercial
économique équilibré

Axe 3
#Un cœur de ville accueillant
pour tous et accessibles à
toutes les mobilités

#Affilié
patrimoine public et privé

ACTION 21 – Accompagner au développement de l'offre d'hébergements touristiques

Contexte

Montréal via son patrimoine architectural remarquable et l'aménagement de sa base de loisirs se positionne comme une commune touristique. Elle présente également une offre d'équipements et de services satisfaisante.

Le territoire communal compte deux campings, des chalets et des gîtes mais manque de diversification dans l'offre d'hébergements touristiques pour répondre à toutes les demandes.

Enjeux

Afin de créer un véritable produit touristique et de pouvoir garder sur place les voyageurs en transit, la ville a besoin de développer son offre d'hébergements touristique en proposant une offre attractive avec des produits diversifiés et de qualité. Cette action est tournée vers les propriétaires bailleurs qui souhaiteraient développer un projet de location de tourisme et est complémentaire au développement de l'offre d'hébergement touristique communale.

La mise sur le marché d'hébergements tournés vers les touristes peut être une solution à la dégradation des logements vacants en centre-ville en assurant un entretien du bâti.

Description

Programme d'actions :

- Mettre à jour l'inventaire des hébergements touristiques présents à Montréal avec l'Office de Tourisme Intercommunal (OTI).
- Établir un diagnostic des besoins / renforcements nécessaires pour l'amélioration de l'offre d'hébergements touristiques, en partenariat avec l'OTI.
- Mettre en place des mesures pour le développement de l'offre d'hébergements touristiques.

Maîtrise d'ouvrage

Commune de Montréal

Partenariat financier

Porteurs de projets privés

Partenariat technique

*Office de tourisme Intercommunal
Communauté de Communes*

Calendrier

2024-2029

Priorité de l'action

Priorité médiane

Critères d'évaluation

- *Nombre de lits créés*
- *Diversification de l'offre proposée*

Plan de financement

Mesure n'entraînant pas d'engagements financiers

Axe 1
#Une offre d'habitat attractive en cœur de ville

Axe 2
#Favoriser un développement commercial économique équilibré

Axe 3
#Un cœur de ville accueillant pour tous et accessibles à toutes les mobilités

#Affirmer le patrimoine

Envoyé en préfecture le 30/04/2024
Reçu en préfecture le 30/04/2024
Publié le 30/04/2024
ID : 031-200072643-20240429-2024101-DE

Axe 5
#Équité territoriale
Berger Levrault
Équipements publics, offre culturelle et

ACTION 22 – Conforter les animations touristiques

Contexte

Montréal propose un programme culturel et festif riche et diversifié notamment en période estivale. Des événements sont organisés depuis de nombreuses années (marché à l'ancienne, Folkolor) alors que d'autres ont été créés récemment, signe de l'intérêt porté à la commune (festival rock Apy'Ours, championnat de France de la fondue).

Ce programme est complété par les nombreuses manifestations organisées par les associations et par le renouvellement des labels touristiques attribués à la commune (Pavillon Bleu, Station Verte, Villes Actives et Sportives, Handiplage). Enfin, Montréal attire également par son offre d'équipements et sa richesse patrimoniale.

Enjeux

L'objectif en confortant les animations est double : proposer des activités et des événements variés et de qualité aux Montréalais et renforcer l'attractivité touristique et culturelle à la fois en centre-ville et sur la base de loisirs.

Ces objectifs reposent sur la définition d'un produit touristique valorisé par une stratégie de communication globale s'appuyant sur la promotion de la base de loisirs, l'animation du centre-ville, la valeur patrimoniale bâtie et naturelle, les labels signes de qualité...

Maîtrise d'ouvrage

*Ville de Montréal
OTI*

Partenariat financier

OTI

Partenariat technique

*OTI
Communauté de communes
Comité des fêtes
Commerçants
Associations locales*

Calendrier

2024-2029

Priorité de l'action

Priorité médiane

Critères d'évaluation

- *Nombre de visiteur par événement*
- *Production du flyer de communication globale sur la base de loisirs*

Plan de financement

En cours d'étude

Description

La Ville de Montréal a mis en place des outils de communication variés afin de promouvoir les animations présentes sur la commune : réseaux sociaux, affichages, flyers, livret "Les RDV de l'été"... Elle a aussi créé la marque "Montréal, cité d'Art et de Traditions".

Programme d'actions :

- Conforter l'offre d'animations en centre-ville et sur la base de loisirs. Consolider les événements majeurs (festival Folkolor, Apy'Ours...) et dynamiser les événements en perte de vitesse comme le Marché à l'Ancienne.
- Enrichir l'agenda culturel existant « Les RDV de l'été »
- Proposer avec l'OTI des visites de la ville en saison estivale en s'appuyant sur le nouveau circuit touristique finalisé en 2023.
- Développer les outils de communication efficaces et bâtir une communication pour rayonner à toutes les échelles.
- Réaliser un flyer (ou autre document de communication globale) pour présenter l'ensemble des prestations de la base de loisirs et intégrant un plan du site.
- Créer un lien avec le site remarquable de St Bertrand de Comminges, la via Garona...
- Travailler sur l'ouverture du Château de Valmirande.
- Mettre en valeur le Mikoshi et formaliser un "carnet de voyage".
- Développer une stratégie marketing avec la SNCF.
- Renforcer le partenariat avec l'OTI a en charge la promotion touristique et la communication de l'agenda culturel.
- Promouvoir la marque déposée à l'INPI par la Ville « Montréal, cité d'Arts et de Tradition »)

Envoyé en préfecture le 30/04/2024

Reçu en préfecture le 30/04/2024

Publié le 30/04/2024

na public et privé

ID : 031-200072643-20240429-2024101-DE

#U
Berger
Levrault
équipements, services
culturelle et
de loisirs

Axe 1
#Une offre d'habitat
attractive en cœur de ville

Axe 2
#Favoriser un
développement commercial
économique équilibré

Axe 3
#Un cœur de ville accueillant
pour tous et accessibles à
toutes les mobilités

#Affir
patrimo

ACTION 22 – Conforter les animations touristiques

Annexe 1 : Logo de « Montréjeau, cité d'Arts et de Traditions »



Annexe 2 : Livrets « RDV de l'été » 2023, diffusé en boîte aux lettres et aux hébergeurs.

VILLE de
Montréjeau

**Montréjeau,
cité d'Art et de Traditions**

Saison 2023

Les Rendez-Vous de l'été

Mairie de Montréjeau :
05 61 95 84 17
www.mairie-montrejeau.com
www.facebook.com/VilledeMontrejeau

Axe 1
#Une offre d'habitat attractive en cœur de ville

Axe 2
#Favoriser un développement commercial économique équilibré

Axe 3
#Un cœur de ville accueillant pour tous et accessibles à toutes les mobilités

#Affirmation patrimoniale

Envoyé en préfecture le 30/04/2024

Reçu en préfecture le 30/04/2024

Publié le 30/04/2024

ID : 031-200072643-20240429-2024101-DE

Axe 5
#Un cadre de vie attractif et agréable
équipements, services et de loisirs

ACTION 23 – Développement de la base de loisirs

Contexte

Depuis plusieurs années, la municipalité de Montréjeau cherche à développer son plan d'eau et à le positionner comme un site touristique majeur dans le Comminges, notamment depuis l'ouverture à la baignade en 2013. Le lac accueille aujourd'hui une base de loisirs à destination des familles qui se développe chaque année.

Dans la continuité des investissements réalisés depuis l'ouverture de la base de loisirs, la municipalité souhaite développer l'attractivité du site en proposant de nouvelles activités.

Enjeux

Depuis son ouverture en 2013, la municipalité cherche chaque année à proposer de nouvelles activités sur la base de loisirs en complément de celles existantes et en lien avec l'espace disponible.

Face au succès du site et au développement des pratiques, la Ville de Montréjeau doit mener une réflexion globale sur l'aménagement de sa base de loisirs en s'appuyant notamment sur trois facteurs clés :

- L'augmentation de la fréquentation touristique sur le site qui demande de travailler le volet stationnement et l'aménagement du site
- L'ouverture de la passerelle qui permet l'accessibilité de la base de loisirs depuis les deux rives de la Garonne et qui est porteuse de potentialité de développement du site touristique avec Gourdan-Polignan
- L'achat par la commune en 2019 de nouveaux terrains à l'entrée de la base de loisirs qui permettront à terme de réorganiser le fonctionnement du site touristique dans son ensemble (stationnements, desserte de la base de loisirs, desserte du golf...)

L'aménagement de la base de loisirs va permettre de renforcer l'attractivité touristique de la commune.

Maîtrise d'ouvrage

Commune de Montréjeau
OTI

Partenariat financier

OTI (promotion touristique)

Partenariat technique

CD31
OTI
Communauté de communes

Calendrier

2022-2027

Priorité de l'action

Priorité médiane

Critères d'évaluation

- Nombre de visiteur accueillis

Plan de financement

- Budget investissement : 100 000€ HT dont 25 000€ HT pour le mini-golf

Description

Une réflexion globale sur la gestion des entrées de visiteurs et sur la localisation des activités devra être menée.

Parallèlement, la Ville doit, dans la continuité de ce qui a déjà été engagé (labels Pavillon Bleu, Station Verte, Handiplage), poursuivre la promotion de son site touristique par des programmes d'animations en saison et la poursuite du processus de labellisation.

Le programme d'aménagement global de la base de loisirs sera engagé une fois la réflexion sur le futur mode de gestion de la base de loisirs finalisée (régie, syndicat mixte, SEM, concession de service public...).

Programme d'actions

- Étendre la zone de baignade
- Développer les activités proposées (mini-golf, accrobranche, jeux d'eau à destination des enfants)
- Poursuivre le sentier pédagogique autour du lac (aujourd'hui quatre panneaux ont été réalisés en partenariat avec l'association AREMIP en 2018)
- Implanter de nouveaux équipements (mobiliers)
- Positionner un jet d'eau au milieu du lac pour oxygéner l'eau et limiter la prolifération d'algues
- Labelliser le ponton pêche « Tourisme Handicap »
- Créer d'un vrai point d'accueil à l'entrée (base de loisirs et golf)
- Aménager un parking extérieur au site afin de développer la piétonisation et augmenter les capacités de stationnement
- Mettre en place des sentiers touristiques reliant les deux communes de Montréjeau et Gourdan-Polignan passant par la passerelle (voies vertes, lien avec le tracé de la ViaGarona)

Axe 1
#Une offre d'habitat attractive en cœur de ville

Axe 2
#Favoriser un développement commercial économique équilibré

Axe 3
#Un cœur de ville accueillant pour tous et accessibles à toutes les mobilités

#Affirmation patrimoniale

Envoyé en préfecture le 30/04/2024

Reçu en préfecture le 30/04/2024

Publié le 30/04/2024

ID : 031-200072643-20240429-2024101-DE

Axe 5

#Un territoire attractif et équilibré
Berger Levrault
équipements, services et prestations
de proximité

ACTION 25 – Poursuivre l'évolution de la maison de santé

Contexte

Dans une logique de lutte contre les déserts médicaux et de complémentarité entre les territoires dans l'accueil de nouveaux médecins, la Ville de Montréjeau a créé une maison de santé qui a ouvert ses portes en 2018 et regroupe plusieurs professionnels de santé. En 2021, le centre municipal de santé est venu compléter cette offre de soin. La commune de Montréjeau concentre donc une offre importante de services de santé qu'il convient de pérenniser dans le temps.

Enjeux

La maison de santé et le centre municipal de santé ont pour objectifs de :

- Développer l'offre de soin sur le territoire.
- Lutter contre les déserts médicaux.
- Attirer de nouveaux médecins et spécialistes,
- Attirer de nouveaux habitants et proposer une offre de soin aux séniors

Parallèlement, le bâtiment a été conçu pour pouvoir accueillir un espace dédié à la télémedecine (en présence du patient) et la téléexpertise (sur dossier). La télémagerie dont la téléradiologie fait partie de la téléexpertise.

L'enjeu pour la municipalité est de conserver une offre de soins de qualité sur le territoire communal et de proposer un lieu attractif pour les jeunes médecins cherchant à s'installer.

Cette action s'intègre le Contrat Territorial Occitanie (CTO) Pyrénées/Méditerranée 2018-2021 et plus précisément le CTO du Pays Comminges Pyrénées, notamment dans l'enjeu de la stratégie territoriale « Maintien et maillage des services et équipements de proximité ».

Description

Programme d'actions :

- Poursuivre l'accueil de nouveaux médecins et spécialistes.
- Équiper le bâtiment en télémedecine et téléexpertise.

Maîtrise d'ouvrage

Commune de Montréjeau

Partenariat financier

Région

Partenariat technique

Etat et ses services

Région

ARS

Communauté de Communes

CETIR

Professionnels de santé

Calendrier

2024-2029

Priorité de l'action

- *Conforter la présence des médecins généraliste : Prioritaire*
- *Développer la télémedecine et la téléradiologie : priorité faible*

Critères d'évaluation

- *Nombre de téléconsultation / téléexpertises*
- *Nombre et diversité des disciplines médicales exercées*

Plan de financement

174 812,16€ HT (pour l'installation de la télémedecine et téléradiologie)



Hall d'accueil de la Maison de Santé

Axe 1
#Une offre d'habitat attractive en cœur de ville

Axe 2
#Favoriser un développement commercial économique équilibré

Axe 3
#Un cœur de ville accueillant pour tous et accessibles à toutes les mobilités

#Affirmation du patrimoine

Envoyé en préfecture le 30/04/2024

Reçu en préfecture le 30/04/2024

Publié le 30/04/2024

ID : 031-200072643-20240429-2024101-DE

Axe 5

#Un cœur de ville accueillant pour tous et accessibles à toutes les mobilités

Berger Levrault

équipements, services et commerces de proximité

ACTION 27 – Trouver un devenir pour les 2 sites des anciennes écoles

Contexte

La commune dispose de deux lieux structurants dont elle est propriétaire : les anciennes écoles (Chez Popeye) en centre-ville et les anciennes écoles rue Jeanne d'Arc (site des Pyrénées).

Le site des anciennes écoles dit « Chez Popeye », derrière la mairie est composé de plusieurs bâtiments :

- Une ancienne maison d'habitation qui accueillait des associations mais qui est vacante compte tenu de l'état de dégradation du bâtiment
- Des anciennes classes à rénover
- Un préau non utilisable au regard de la vétusté
- Une cour et un jardin

Ce site communique avec la place de la Gravette et la rue des Girondins. La mairie possède également deux bâtiments dans cette rue à l'arrière même du site.

Le site des Pyrénées (rue Jeanne d'Arc) comprend plusieurs bâtiments :

- Des locaux accueillant de nombreuses associations (Restos du Cœur, MJC, associations sportives et culturelles).
- Une salle de réunion mise à disposition des associations
- Des lieux de stockage
- 6 appartements aux étages (dont deux sont loués)
- Un préau

Maîtrise d'ouvrage

Commune de Montréjeau

Partenariat financier

État

Partenariat technique

CD31

Bailleurs sociaux

Calendrier

Études 2025 – durée 5 ans

Priorité de l'action

Priorité médiane

Critères d'évaluation

Nombre et diversité des activités proposées sur les sites

Plan de financement

Études en cours

Enjeux

La réhabilitation de ces deux sites permettrait de :

- Redonner une vocation à des bâtiments publics fermés et valoriser le patrimoine communal
- Développer l'offre d'équipements sur la commune
- Créer une liaison entre la ville basse et la ville haute (place de la Gravette)

Description

Programme d'actions

- Trouver un devenir pour ces deux sites stratégiques accueillant des logements et des salles associatives
- Travailler la liaison entre ces deux sites et les espaces publics qui les entourent

Axe 1
#Une offre d'habitat attractive en cœur de ville

Axe 2
#Favoriser un développement commercial équilibré

Axe 3
#Un cœur de ville accueillant pour tous et accessibles à toutes les mobilités

#Affirmer le patrimoine

Envoyé en préfecture le 30/04/2024
Reçu en préfecture le 30/04/2024
Publié le 30/04/2024
ID : 031-200072643-20240429-2024101-DE
#Urbanisme, services équipements, services culturels et de loisirs

ACTION 27 – Trouver un devenir pour les 2 sites des anciennes écoles

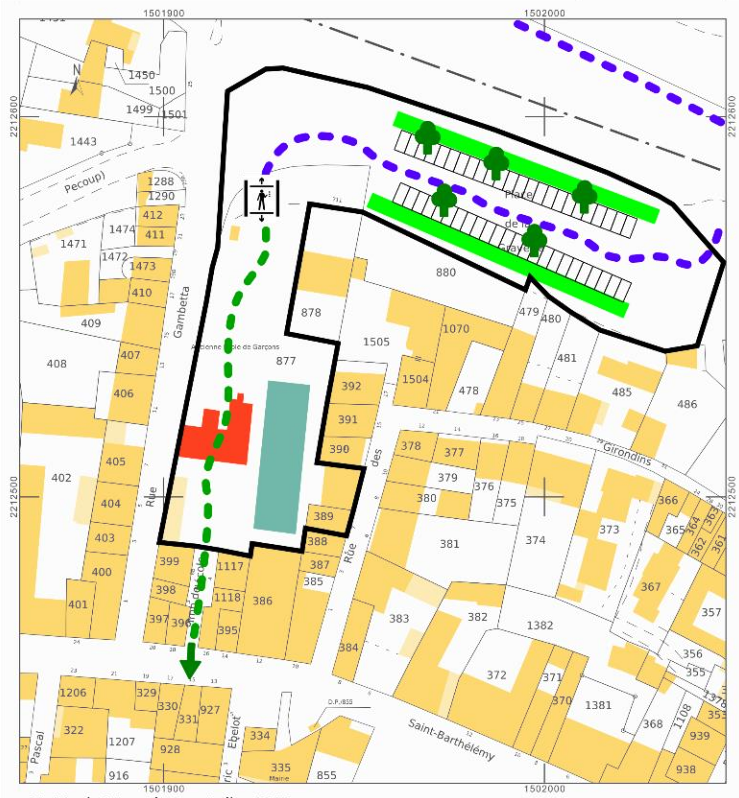
Place de la Gravette - Connexion au centre-ville



- Propriétés communales
- Pistes actions Paysagiste DDT et ORT**
 - Cheminements piétons structurants - Connexion ville haute/ville basse
 - Tapis roulant extérieur
- Pistes actions CODIR**
 - Bâtiment à démolir
 - Bâtiment à réhabiliter
 - Connexions piétonnes à établir
 - Plantation d'arbres pour ombrage
 - Poursuivre l'aménagement de la place en organisant le stationnement



Tapis roulant Sunkid



Mairie de Montréjeau - Juillet 2023



Site des Pyrénées



CŒUR & COTEAUX
COMMINGES
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

N°2024-102

Objet : OPAH RU de la ville de Saint-Gaudens – Modification du règlement d'attribution des aides spécifiques

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-neuf avril, les conseillers communautaires de la Communauté de Communes Cœur et Coteaux Comminges, dûment convoqués, se sont réunis en Conseil Communautaire, à Villeneuve de Rivière, sous la Présidence de Magali GASTO OUSTRIC, Présidente.

Conseillers communautaires		EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
En exercice	140	
Présents	97	Date de la convocation : 16 avril 2024
Procurations	21	
Votants	118	

Présents / Excusés / Absents / Procurations / Suppléances

	Commune	Nom	Prénom	
1	AGASSAC	ANE	Serge	Présent
2	ALAN	BEAUSOR	Francis	Présent
3	AMBAX	MIQUEL	Daniel	Présent
4	ANAN	BRIOL	Laurent	Présent
5	ASPRET-SARRAT	NOGUES	Lydie	Présent
6	AULON	DURROUX	Jean-Claude	Présent
7	AURIGNAC	LOSEGO	Jean-Michel	Présent
8	AURIGNAC	DARNISE	Laurence	Procuration à JM LOSEGO
9	AUSSON	BARRAU	Yves-Pierre	Absent
10	BACHAS	BRINI	Bouziane	Absent
11	BALESTA	DASQUE	Jean-Charles	Présent
12	BENQUE	LASSERRE	Jean-Claude	Présent
13	BLAJAN	CASTEX	Jean-Bernard	Absent
14	BOISSÈDE	FRECHOU	Alain	Présent
15	BORDES DE RIVIÈRE	CAPERAN-LORENZI	Geneviève	Absente
16	BOUDRAC	CLARENS	Gilles	Absent
17	BOULOGNE SUR GESSE	BOUBEE	Alain	Présent
18	BOULOGNE SUR GESSE	CAUBET	Fabienne	Présente
19	BOULOGNE SUR GESSE	ADOUE	Jérôme	Présent
20	BOUSSAN	BOUBE	Patrick	Présent
21	BOUZIN	PASSAMENT	Alain	Absent
22	CARDEILHAC	BOYER	Raymond	Présent
23	CASSAGNABÈRE-TOURNAS	VIGNES	Philippe	Présent
24	CASTELGAILLARD	DUCCLOS	Robert	Présent
25	CASTERA VIGNOLLES	POUZOL	Thierry	Procuration à Julien LACROIX
26	CAZAC	PRIAULT	Françoise	Absente
27	CAZARIL-TAMBOURÈS	LEFRANC	Gérard	Absent
28	CAZENEUVE-MONTAUT	TESSER	Christian	Présent
29	CHARLAS	DUCCLOS	Jean-Pierre	Présent
30	CIADOUX	TOUBERT	Thierry	Présent

31	CLARAC	MANENT-MANENT	Jean-Paul	Procuration à Alain BARUTAUT
32	COUEILLES	FABARON	Bernard	Présent
33	CUGURON	SANTAMARIA	Christine	Présente
34	EOUX	REY	Monique	Présente
35	ESCANECRABE	ARSEGUET	Jean-Claude	Présent
36	ESPARRON	MASSARIN	André	Suppléé par Jean-Claude LAJOUS
37	ESTANCARBON	SOUPENE	Daniel	Présent
38	FABAS	DAMIENS	Gérald	Présent
39	FRANQUEVIELLE	NICOLAS	Virginie	Absente
40	FRONTIGNAN-SAVÈS	SALLES	Thierry	Présent
41	GENSAC DE BOULOGNE	SABATHE	Daniel	Présent
42	GOUDEX	MANAVIT	Laurent	Procuration à Thierry PLANTE
43	LABARTHE-INARD	ALBENQUE	Jacques	Suppléé par G FRANCO
44	LABARTHE-RIVIERE	VOUGNY	Claire	Présente
45	LABARTHE-RIVIERE	DAVAND	Sébastien	Présent
46	LABASTIDE-PAUMÈS	BRUMAS	Catherine	Présente
47	LALOURET-LAFFITEAU	LAFFORGUE	Jean-Claude	Suppléé par Martine RIEU
48	LANDORTHE	CORTINAS	Lucienne	Présente
49	LANDORTHE	RAMOS	Jacqueline	Procuration à Lucienne CORTINAS
50	LARCAN	FOURMENT	Henri	Présent
51	LARROQUE	RENON	Jean-Louis	Procuration à Jean-Pierre DUCLOS
52	LATOUE	BOSC	Pierre	Présent
53	LE CUIING	DUPUY	David	Présent
54	LECUSSAN	MALET	Bernard	Présent
55	LES TOURREILLES	SARRAQUIGNE	Denis	Présent
56	LESPITEAU	DUPUY	Jérôme	Présent
57	LESPUGUE	FOIX	Jean-François	Présent
58	LIEUX	BARUTAUT	Alain	Présent
59	LILHAC	SIOUTAC	Gilbert	Présent
60	L'ISLE EN DODON	WELTER	Lionel	Présent
61	L'ISLE EN DODON	GAUTHIER	Chrystelle	Procuration à Lionel WELTER
62	L'ISLE EN DODON	MONFERRAN	Michel	Absent
63	LODES	BERREBI	Véronique	Présente
64	LOUDET	ATHIEL	Hervé	Suppléé par Nicolas BRESSE
65	MARTISSERRE	TOULON	Maryse	Présente
66	MAUVEZIN	PLANTE	Thierry	Présent
67	MIRAMBEAU	DE MARCHI	Josiane	Absente
68	MIRAMONT DE COMMINGES	VIGNEAUX	Laure	Présente
69	MOLAS	MEDOUS	Joëlle	Présente
70	MONDILHAN	GASPARD	Joseph	Présent
71	MONTBERNARD	COUMES	Pascal	Présent
72	MONTESQUIEU-GUITTAUT	ALVIN	Philippe	Présent
73	MONTGAILLARD SUR SAVE	CHAINET	Julien	Absent
74	MONTMAURIN	AMIEL	Gabriel	Présent
75	MONTOULIEU SAINT-BERNARD	SORS	Camille	Présent
76	MONTRÉJEAU	MIQUEL	Eric	Procuration à Martine TARISSAN
77	MONTRÉJEAU	DUMOULIN	Maryse	Présente
78	MONTRÉJEAU	BRILAUD	Philippe	Présent
79	MONTRÉJEAU	TARISSAN	Martine	Présente
80	MONTRÉJEAU	CAPOMASI	Michel	Absent
81	NÉNIGAN	CRESPIN	Damien	Absent
82	NIZAN SUR GESSE	SOLLE	Mathieu	Présent
83	PÉGUILHAN	LAURENTIES-BARRERE	Céline	Excusée
84	PEYRISSAS	LOUBEYRE	Guy	Présent
85	PEYROUZET	LAGRANGE	Philippe	Présent
86	POINTIS-INARD	TREINQUE	Didier	Présent
87	PONLAT-TAILLEBOURG	FOURTIES	Gilles	Présent

88	PUYMAURIN	BIASON	Valentin	Présent
89	RÉGADES	GASTO	Marlène	Présente
90	RIEUCAZE	CAZAUX	Jean-François	Absent
91	RIOLAS	DUPRAT	Michel	Présent
92	SAINT-ANDRE	CASTETS	David	Procuration à Gilbert SIOUTAC
93	SAINT-ELIX SEGLAN	SUSPENE	Nicolas	Présent
94	SAINT-FERRÉOL	BOUAS	Thierry	Absent
95	SAINT-FRAJOU	DAVEZAC	Alain	Présent
96	SAINT-GAUDENS	DUCLOS	Jean-Yves	Présent
97	SAINT-GAUDENS	GASTO OUSTRIC	Magali	Présente
98	SAINT-GAUDENS	SOUYRI	Jean-Luc	Présent
99	SAINT-GAUDENS	RAULET	Isabelle	Présente
100	SAINT-GAUDENS	HEUILLET	Eric	Procuration à Elisabeth ROUEDE
101	SAINT-GAUDENS	CAZES	Josette	Présente
102	SAINT-GAUDENS	PINET	Alain	Procuration à Didier LACOUZATTE
103	SAINT-GAUDENS	RIERA	Evelyne	Procuration à Josette CAZES
104	SAINT-GAUDENS	GUILLERMIN	Joël	Procuration à Vincent PUYMEGE
105	SAINT-GAUDENS	BITEAU	Marie-Pierre	Procuration à Jean-Luc SOUYRI
106	SAINT-GAUDENS	SAFORCADA	Pierre	Procuration à Manuel ISASI
107	SAINT-GAUDENS	MALET	Béatrice	Procuration à Evelyne SANSONETTO
108	SAINT-GAUDENS	AGNES	Jean-François	Présent
109	SAINT-GAUDENS	NAVARRÉ	Annie	Procuration à Véronique BERREBI
110	SAINT-GAUDENS	PUYMEGE	Vincent	Présent
111	SAINT-GAUDENS	RICOUL	Céline	Présente
112	SAINT-GAUDENS	ISASI	Manuel	Présent
113	SAINT-GAUDENS	ANTUNES	Arminda	Procuration à Isabelle RAULET
114	SAINT-GAUDENS	LACOUZATTE	Didier	Présent
115	SAINT-GAUDENS	FINI	Laura	Procuration à Jean-François AGNES
116	SAINT-GAUDENS	CAMPO-CASTILLO	Benoît	Procuration à Jean-Yves DUCLOS
117	SAINT-GAUDENS	LOUIS	Yves	Présent
118	SAINT-GAUDENS	FAUVERNIER	Annabelle	Présente
119	SAINT-GAUDENS	IMBERT	Frédéric	Présent
120	SAINT-IGNAN	ROUEDE	Elisabeth	Présente
121	SAINT-LARY-BOUJEAN	FARRE	Régis	Procuration à Evelyne BOUBEE
122	SAINT-LAURENT-SUR-SAVE	PITOUT	Daniel	Absent
123	SAINT-LOUP EN COMMINGES	BOUZIGUES	Denis	Présent
124	SAINT-MARCET	MILLET	Chantal	Présente
125	SAINT-PÉ-DELBOSC	FORTASSIN	Jean-Pierre	Présent
126	SAINT-PLANCARD	FONTANEAU	Marie-Hélène	Présente
127	SALHERM	DE GAULEJAC	Michel	Présent
128	SAMAN	LACROIX	Julien	Présent
129	SAMOUILLAN	DANGLA	Jean-Paul	Suppléé par Jean MAURUC
130	SARRECAVE	BOUBEE	Evelyne	Présente
131	SARREMEZAN	ENEL	Catherine	Présente
132	SAUX ET POMARÈDE	SANSONETTO	Evelyne	Présente
133	SAVARTHÈS	GILLY	Martine	Présente
134	SÉDEILHAC	CASTERAN	Philippe	Absent
135	TERREBASSE	FERRERE	Jean	Présent
136	VALENTINE	NADALET	Marie	Présente
137	VILLENEUVE DE RIVIÈRE	SUBRA	Émilie	Absente
138	VILLENEUVE DE RIVIÈRE	HERY	Patrick	Absente
139	VILLENEUVE DE RIVIÈRE	VERDIER	Nadine	Présente
140	VILLENEUVE-LÉCUSSAN	BATMALE	Lionel	Absent

Secrétaire de séance : Alain FRECHOU

Délibération n° 2024-102

OPÉRATION PROGRAMMÉE D'AMÉLIORATION DE L'HABITAT – RENOUVELLEMENT URBAIN (OPAH-RU) « CŒUR DE VILLE EN COMMINGES » DE LA VILLE DE SAINT-GAUDENS MODIFICATION DU RÈGLEMENT D'ATTRIBUTION DES AIDES SPÉCIFIQUES

Monsieur le Vice-Président Alain FRECHOU présente le rapport suivant :

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 2018-1021 portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique du 23 novembre 2018 qui crée l'Opération de Revitalisation du Territoire (ORT),

Vu la convention Opération de Revitalisation du Territoire signée par l'État, l'ANAH représentée par le Conseil Départemental de la Haute-Garonne, le Conseil Régional Occitanie, le Conseil Départemental de la Haute-Garonne, la Communauté de Communes Cœur Coteaux Comminges et la ville de Saint-Gaudens, en date du 6 mai 2021, notamment son article 4 qui prévoit les engagements des partenaires financeurs à mobiliser leurs ressources humaines et financières pour assurer la mise en œuvre du programme,

Vu la convention Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat – Renouvellement Urbain (OPAH-RU), approuvée par le conseil municipal de Saint-Gaudens le 13 décembre 2021 et par le conseil communautaire le 16 décembre 2021,

Vu le règlement relatif à l'accompagnement financier de la rénovation des façades de la place Jean Jaurès et de ses abords, approuvé par le conseil municipal de Saint-Gaudens le 17 février 2022,

Vu le règlement d'attribution des aides spécifiques de l'OPAH-RU de la ville de Saint-Gaudens approuvé par le conseil communautaire du 14 avril 2022 et par le conseil municipal du 18 juillet 2022, modifié par délibération du conseil municipal de la commune de Saint-Gaudens le 8 février 2024,

Vu la commission finances en date du 25 avril 2024,

Le règlement d'attribution des aides spécifiques, fixe le cadre d'octroi des aides financières accordées par la Ville de Saint-Gaudens et de la Communauté de Communes Cœur Coteaux Comminges dans le cadre de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat de Renouvellement Urbain (OPAH-RU) 2022-2027 « Cœur de Ville en Comminges ».

À ce jour, les dossiers de demande de subvention déposés représentent 41 logements désormais rénovés ou en cours de rénovation. Le montant total de travaux TTC s'élève à 1 969 408 € pour 972 695 € de subventions tout partenaire confondu (Anah, Conseil Départemental, Ville et Communauté de Communes).

Les aides spécifiques de l'OPAH-RU de la ville de Saint-Gaudens sont attribuées en complément des aides de l'Anah pour les propriétaires qui y sont éligibles. La ville et la Communauté de Communes ont également fait le choix d'intervenir de manière spécifique sur des postes de travaux non subventionnés par l'Anah afin de mener une politique forte et ambitieuse de rénovation urbaine du centre-ville.

Après une année de mise en œuvre de l'OPAH-RU, il apparait que certaines aides spécifiques doivent être adaptées afin d'atteindre les objectifs assignés.

Il est donc proposé au conseil communautaire que :

- L'aide spécifique 14 relative à la campagne de ravalement incitative des façades visibles depuis le domaine public dans un périmètre délimité (place Jean Jaurès et ses abords) soit prolongée jusqu'au 31 décembre 2024 et que les travaux puissent être achevés au plus tard le 31 décembre 2025. L'achèvement des travaux sera justifié par la remise au service urbanisme de la ville de la déclaration d'achèvement des travaux.

- L'aide spécifique 16 destinée aux « Propriétaires occupants réalisant des travaux pour l'autonomie de la personne » soit étendue aux publics éligibles ou non aux critères d'attribution de l'Anah.
- L'aide spécifique 23 adressée aux « Monopropriétaires bailleurs ou copropriétés hors Anah qui engagent des travaux sur les parties communes » prévoit la possibilité de subventionner la création de locaux communs pour les 2 roues (vélos, poussettes) mais aussi pour les celliers, les poubelles ou les buanderies. Ceci dans l'objectif d'améliorer le confort et l'habitabilité de l'immeuble notamment au vu des enjeux climatiques actuels.
- L'aide 25 relative aux propriétaires bailleurs qui réalisent des travaux d'amélioration de la performance énergétique intègre la nécessité d'atteindre une étiquette énergétique D ou E minimum, validée par le diagnostic de performance énergétique réalisé après travaux.

Il est également proposé au conseil communautaire d'ajouter dans le règlement des aides spécifiques la possibilité de verser 2 acomptes de subvention au moment des travaux :

- Un premier acompte de 30% sur présentation d'une première facture ;
- Un deuxième acompte de 30% après réalisation de plus de 50% des travaux et sur présentation de la première facture acquittée.

Au vu de ces propositions d'évolutions du règlement des aides spécifiques,

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire DÉCIDE :

- **D'APPROUVER** les évolutions du règlement d'attribution des aides spécifiques tel qu'il lui a été présenté,
- **DE PROCÉDER** à une modification du règlement des aides spécifiques en conséquence.

POUR : 118

CONTRE : //

ABSTENTION : //

ADOPTÉE

Fait et délibéré le 29 avril 2024.

Pour extrait conforme,

La Présidente,
Magali GASTO OUSTRIC



La Présidente,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte ;
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois suivant sa publication.



Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat de Renouvellement Urbain (OPAH-RU)

Règlement d'attribution des aides spécifiques mises en place par la Ville et la Communauté de Communes dans le cadre de l'OPAH-RU « Cœurs de ville en Comminges »

*Première modification suivant la délibération du conseil municipal du 8 février 2024 et
la délibération du conseil communautaire du 11 avril 2024*

Table des matières

1. Préambule	3
2. Dispositions générales	3
2.1 Eligibilité aux aides	3
2.2 Commission mixte d'attribution des aides spécifiques	4
3. Aides accordées	6
#14 Campagne de ravalement incitative des façades visibles depuis le domaine public dans un périmètre délimité (place Jean Jaurès et ses abords)	6
#15 Propriétaire occupant réalisant des travaux lourds et/ou de sortie d'insalubrité	7
#16 Propriétaire occupant réalisant des travaux pour l'autonomie de la personne	8
#17 Propriétaire occupant qui acquiert un logement vacant depuis plus de 5 ans pour en faire sa résidence principale avec un projet de rénovation complète	9
#18 Propriétaire bailleur qui acquiert un logement vacant depuis plus de 5 ans pour le louer avec un projet de rénovation complète	10
#19 Rétablissement d'accès indépendants aux étages d'habitation au-dessus des RDC commerciaux	11
#20 Propriétaire occupant / Bailleur / Copropriété qui fusionne plusieurs logements pour créer un logement familial T3 ou plus	12
#21 Propriétaire occupant / Bailleur / Copropriété qui démolit entièrement un local annexe vétuste pour agrandir la cour / aérer / redonner de la lumière / créer un jardin	13
#22 Propriétaire occupant / Bailleur / Copropriété qui crée une terrasse ou un espace extérieur, transforme une cour en jardin	14
#23 Monopropriétaire bailleur ou copropriété hors Anah qui engage des travaux sur des parties communes	15
#24 Propriétaire bailleur qui réalise des travaux lourds et / ou de sortie d'insalubrité	16
#25 Propriétaire bailleur qui réalise des travaux d'amélioration de la performance énergétique	17
#26 Propriétaire bailleur qui réalise des travaux suite à une procédure règlement sanitaire départemental (RSD) ou un contrôle de décence	18
#27 Propriétaire bailleur qui transforme un local commercial vacant depuis plus de 5 ans en logement destiné à la location	19
Annexes	20
Annexe 1 : Périmètre de campagne de ravalements de façades Place Jean-Jaurès et ses abords	20
Annexe 2 : Liste des travaux éligibles pour les aides #15 #16 #17 #23 #24 #25	21
Annexe 3 : Règlement de la ville de Saint-Gaudens relatif à l'accompagnement financier de la rénovation des façades de la place Jean Jaurès et de ses abords	26

1. Préambule

Le présent règlement fixe le cadre d'octroi des aides spécifiques accordées par la Ville de Saint-Gaudens et par la Communauté de Communes Cœur Coteaux Comminges dans le cadre de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat de Renouvellement Urbain 2022-2027 « Cœurs de Ville en Comminges » y compris les aides au ravalement de façades dans le périmètre établi en annexe.

Les aides financières de la Ville de Saint-Gaudens et de la Communauté de Communes Cœur Coteaux Comminges (CC) accordées en complément des aides de l'Agence Nationale de l'Habitat sous forme d'abondement ne sont pas visées par le présent règlement. Leur instruction sera effectuée dans le cadre du suivi animation de l'OPAH-RU et leur engagement sera effectué par la Ville et la Communauté de Communes au vu des décisions de la Commission Locale d'Amélioration de l'Habitat.

2. Dispositions générales

2.1 Eligibilité aux aides

- a) Les aides spécifiques visées dans le présent règlement sont réservées aux projets situés dans le périmètre de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat de Renouvellement Urbain 2022-2027 « Cœurs de Villes en Comminges », et pour des demandes déposées et agréées entre le premier et le dernier jour de cette opération.
- b) Sauf mention contraire, ces aides sont cumulables entre elles et avec les autres aides de l'OPAH-RU.
- c) Les aides spécifiques de la Ville de Saint-Gaudens et de la CC visées par le présent règlement sont une possibilité et non un droit. En particulier :
 - Les aides sont accordées dans la limite des programmations budgétaires annuelles de la Ville et de la CC ;
 - La Ville et la CC se réservent toute possibilité de faire évoluer le présent règlement pour l'adapter en cours d'opération, en particulier en modifiant des règles d'attribution ou en supprimant certaines aides ;
 - Les aides pourront être écartées sur appréciation motivée de la commission ;
 - Les décisions de la Ville et de la CC à la suite de l'avis de la commission visée à l'article 2.2 du présent règlement sont souveraines.
- d) La ville de Saint-Gaudens et la CC autorisent le démarrage des travaux à la complétude du dossier de demande des aides spécifiques. Les travaux engagés avant cette autorisation délivrée par la collectivité, ne peuvent entrer dans l'assiette de calcul de l'aide. En cas d'urgence, la commission aura la capacité de délivrer une autorisation de démarrer les travaux par anticipation, sans préjuger de la décision finale de la Ville et de la CC sur l'octroi de l'aide.
- e) La ville de Saint-Gaudens et la CC se réservent la possibilité de verser des acomptes comme suit :
 - Un premier acompte de 30% sur présentation d'une première facture ;
 - Un deuxième acompte de 30% après réalisation de plus de 50% des travaux et sur présentation de la première facture acquittée.
- f) L'attribution définitive des aides est subordonnée, dans le cas d'interventions en copropriété, à l'obtention par le bénéficiaire de l'accord de la copropriété lorsque celui-ci est requis.
- g) Le formulaire de demande d'aide comporte une rubrique « engagements du bénéficiaire » qui inclut systématiquement une cession de droits à l'image sur les photos des logements avant, pendant, après les travaux.

h) Les personnes morales (SCI) sont éligibles aux aides spécifiques locales à l'exclusion des SCPI.

i) La subvention sera attribuée après autorisation des collectivités par délibération.

2.2 Commission mixte d'attribution des aides spécifiques

Les dossiers de demande d'aide seront constitués par le ou les opérateurs de suivi-animation de l'OPAH-RU en lien avec les services des collectivités. Le ou les opérateurs de suivi-animation de l'OPAH-RU étudient l'éligibilité des dossiers de demande d'aides spécifiques et les transmettent pour avis à la commission urbanisme de la Ville de Saint-Gaudens.

Cette commission municipale émettra un avis consultatif préalable à celui de la commission mixte d'attribution des aides spécifiques. L'avis de la commission municipale sera transmis à ou aux opérateurs de suivi-animation de l'OPAH-RU afin de l'intégrer dans le dossier de demande d'aide.

Le ou les opérateurs de suivi-animation de l'OPAH-RU transmettront les dossiers de demande d'aide à la commission mixte d'attribution des aides spécifiques. Cette commission dressera la liste des dossiers retenus. La commission produit un avis préparatoire qui sera soumis à la décision du conseil municipal de Saint-Gaudens et du conseil communautaire.

Le ou les opérateurs de suivi-animation de l'OPAH-RU émettront un avis consultatif sur les demandes présentées.

Composition de la commission mixte d'attribution des aides spécifiques :

- Un technicien et un élu de la ville (Monsieur le Maire ou son représentant) seront nécessairement invités
- Un technicien et un élu de la CC (Madame la Présidente ou son représentant) seront nécessairement invités
- Un représentant de l'ANAH
- Un représentant de l'UDAP Haute-Garonne
- Les partenaires sociaux selon le type de dossier à traiter
- Invités sans rôle décisionnel :
 - L'architecte conseil de la ville de Saint-Gaudens
 - Un représentant du Service Local de l'Habitat
 - Un représentant de la Région Occitanie Pyrénées-Méditerranée
 - Un représentant du Conseil Départemental de la Haute-Garonne
 - Le ou les opérateurs de suivi-animation de l'OPAH-RU
 - Tout autre partenaire selon le type de dossier à traiter

Opérateur(s) de suivi-animation OPAH-RU

- Prépare les dossiers de demandes d'aides
- Etudie l'éligibilité des dossiers
- Transmet ces dossiers à la commission municipale d'urbanisme de Saint-Gaudens, pour avis

Commission municipale d'urbanisme

Emet un avis consultatif et le transmet à ou aux opérateurs de suivi-animation OPAH-RU

Opérateur(s) de suivi-animation OPAH-RU

Transmet les dossiers éligibles avec l'avis de la commission urbanisme de la ville à la commission mixte d'attribution des aides spécifiques

Commission mixte d'attribution des aides spécifiques

- Produit un avis préparatoire au conseil municipal et au conseil communautaire
- Etudie l'ensemble des dossiers
- Dresse la liste des dossiers retenus

Conseil municipal et conseil communautaire

Attribuent les aides spécifiques pour les dossiers présentés

Gestion de l'enveloppe financière :

La commune de Saint-Gaudens et la communauté de communes géreront chacune leur propre enveloppe financière dans un souci de simplification de gestion.

3. Aides accordées

#14 Campagne de ravalement incitative des façades visibles depuis le domaine public dans un périmètre délimité (place Jean Jaurès et ses abords)

Cibles :

Cette aide est réservée à des porteurs de projets qui ravalent intégralement une ou plusieurs façades d'immeubles dans un périmètre joint en annexe au présent règlement, avec une attention portée à la mise en discrétion des réseaux. La Ville de Saint-Gaudens a mis en place un règlement et une charte à respecter pour les travaux de ravalement en cœur de ville. L'architecte conseil de la Ville accompagnera les porteurs de projet dans leur demande.

Descriptif de l'aide :

- Aide accordée sous la forme d'une subvention allant jusqu'à 65% de la Ville et 15% de la CC du montant TTC des travaux subventionnables pendant 2 ans
- Aide réservée aux façades entières visibles depuis la voie publique et incluses dans le périmètre de campagne de ravalement de façade ;
- Travaux pris en compte incluant les retours et héberges visibles depuis le domaine public ;
- Toute enseigne non conforme devra être déposée et le cas échéant reposée conforme ;
- Toute enseigne ne correspondant plus à un commerce actif devra être déposée.

Pièces à produire :

- Attestation de propriété ;
- Schéma des travaux envisagés sur croquis ou photographie de la façade ;
- Autorisation d'urbanisme approuvée et visa de l'UDAP ;
- Devis détaillé ;
- Formulaire de demande d'aide incluant un plan de financement ;
- RIB.

Versement des aides :

À l'achèvement des travaux après visite par l'opérateur de suivi animation de l'OPAH-RU et présentation des factures acquittées. Pour les propriétaires bénéficiant d'acomptes, il est exigé la présentation d'une première facture de 30% des travaux effectués et celle d'une seconde facture de 30% des travaux effectués après réalisation de plus de 50% des travaux et sur présentation d'une première facture acquittée.

Les dossiers de demande de subvention devront être déposés au plus tard le 31 décembre 2024. Les travaux devront être achevés au plus tard le 31 décembre 2025.

Si la déclaration attestant l'achèvement et la conformité des travaux (DAACT) n'est pas remise au service urbanisme au plus tard le 31 décembre 2025, la subvention pourra être annulée.

#15 Propriétaire occupant réalisant des travaux lourds et/ou de sortie d'insalubrité

Cibles :

Cette aide est réservée à des propriétaires occupants n'entrant pas dans les plafonds de ressources qui leur permettraient d'être éligibles aux aides de l'Anah, qui rénovent un logement dégradé pour en faire leur résidence principale dans le périmètre de l'OPAH-RU. Sont éligibles l'ensemble des travaux pris en compte par l'Anah au titre de la sortie de dégradation des logements des propriétaires occupants.

Descriptif de l'aide :

- Aide accordée sous la forme d'une subvention de 10% de la Ville et 10% de la CC du montant HT des travaux éligibles¹ (matériaux + pose ou matériaux seuls en cas d'auto-rénovation) ;
- Aide plafonnée à 10 000€ ;
- Non cumulable aux aides de l'Anah ;
- Auto-réhabilitation recevable

Pièces à produire :

- Attestation de propriété ;
- Schéma/plan des travaux envisagés ;
- Grille de cotation Anah de dégradation du logement attestant d'un coefficient > 0.4 ;
- Avis d'imposition ;
- Autorisation d'urbanisme approuvée ;
- Modélisations 3D si disponibles ;
- Devis détaillé ;
- Formulaire de demande d'aide incluant un plan de financement ;
- RIB.

Versement des aides :

À l'achèvement des travaux après visite par l'opérateur de suivi animation de l'OPAH-RU et présentation des factures acquittées. Pour les propriétaires bénéficiant d'acomptes, il est exigé la présentation d'une première facture de 30% des travaux effectués et celle d'une seconde facture de 30% des travaux effectués après réalisation de plus de 50% des travaux et sur présentation d'une première facture acquittée.

Délais de travaux : 24 mois à l'issue de l'avis de la commission, sauf demande de dérogation motivée.

¹ Voir liste des travaux éligibles en annexe

#16 Propriétaire occupant réalisant des travaux pour l'autonomie de la personne

Cibles :

Cette aide est réservée à des propriétaires occupant n'entrant pas dans les plafonds de ressources qui leur permettraient d'être éligibles aux aides de l'Anah et/ou éligibles ou non aux critères d'attribution de l'Anah, qui réalisent des travaux d'adaptation de leur logement pour la perte d'autonomie (vieillesse ou handicap). Les travaux comprennent notamment le remplacement de la baignoire par une douche de plain-pied ou l'installation d'un monte-escalier électrique, l'élargissement des portes ou la construction d'une rampe d'accès au logement. Plus généralement, sont éligibles l'ensemble des travaux pris en compte par l'Anah au titre de l'adaptation des logements des propriétaires occupants.

Descriptif de l'aide :

- Aide accordée sous la forme d'une subvention de 10% de la Ville et 10% de la CC du montant HT des travaux éligibles² (matériaux + pose) ;
- Aide plafonnée à 5 000€ ;
- Non cumulable aux aides de l'Anah ;

Pièces à produire :

- Attestation de propriété ;
- Avis d'imposition ;
- Schéma/plan des travaux envisagés ;
- Autorisation d'urbanisme approuvée ;
- Modélisations 3D si disponibles ;
- Devis détaillé ;
- Formulaire de demande d'aide incluant un plan de financement ;
- RIB.

Versement des aides :

À l'achèvement des travaux après visite par l'opérateur de suivi animation de l'OPAH-RU et présentation des factures acquittées. Pour les propriétaires bénéficiant d'acomptes, il est exigé la présentation d'une première facture de 30% des travaux effectués et celle d'une seconde facture de 30% des travaux effectués après réalisation de plus de 50% des travaux et sur présentation d'une première facture acquittée.

Délais de travaux : 24 mois à l'issue de l'avis de la commission, sauf demande de dérogation motivée.

² Voir liste des travaux éligibles en annexe

#17 Propriétaire occupant qui acquiert un logement vacant depuis plus de 5 ans pour en faire sa résidence principale avec un projet de rénovation complète

Cibles :

Cette aide est réservée à des porteurs de projets qui acquièrent et réhabilitent un logement vacant depuis plus de 5 ans pour en faire leur résidence principale dans le périmètre de l'OPAH-RU.

Descriptif de l'aide :

- Aide accordée sous la forme d'une prime de 1 000 € par pièce principale (séjour, chambres de plus de 9m²) dont 500 € par pièce principale de la Ville et 500 € par pièce principale de la CC ;
- Aide plafonnée à 5 000 € par logement ;
- Auto-réhabilitation recevable.

Pièces à produire :

- Attestation de propriété ;
- Schéma/plan des travaux envisagés ;
- Autorisation d'urbanisme approuvée ;
- Modélisations 3D si disponibles ;
- Devis détaillé ;
- Formulaire de demande d'aide incluant un plan de financement et un engagement d'occupation au titre de résidence principale après travaux ;
- Attestation notariée de vacance à la date d'achat fournie par le bénéficiaire ou tout autre justificatif recevable ;
- RIB.

Versement des aides :

À l'achèvement des travaux après visite par l'opérateur de suivi animation de l'OPAH-RU et présentation des factures acquittées. Pour les propriétaires bénéficiant d'acomptes, il est exigé la présentation d'une première facture de 30% des travaux effectués et celle d'une seconde facture de 30% des travaux effectués après réalisation de plus de 50% des travaux et sur présentation d'une première facture acquittée.

Délais de travaux : 24 mois à l'issue de l'avis de la commission, sauf demande de dérogation motivée.

#18 Propriétaire bailleur qui acquiert un logement vacant depuis plus de 5 ans pour le louer avec un projet de rénovation complète

Cibles :

Cette aide est réservée à des porteurs de projets qui acquièrent et réhabilitent un logement vacant depuis plus de 5 ans pour en faire du locatif dans le périmètre de l'OPAH-RU.

Descriptif de l'aide :

- Aide accordée sous la forme d'une prime de 1 000 € par pièce principale (séjour, chambres de plus de 9m²) dont 500 € par pièce principale de la Ville et 500 € par pièce principale de la CC ;
- Aide plafonnée à 5 000€ par logement ;
- Auto-réhabilitation recevable.

Pièces à produire :

- Attestation de propriété ;
- Schéma/plan des travaux envisagés ;
- Autorisation d'urbanisme approuvée ;
- Modélisations 3D si disponibles ;
- Devis détaillé ;
- Formulaire de demande d'aide incluant un plan de financement ;
- Attestation notariée de vacance à la date d'achat fournie par le bénéficiaire ou tout autre justificatif recevable ;
- Contrat de bail signé (éventuellement) ;
- RIB.

Versement des aides :

À l'achèvement des travaux après visite par l'opérateur de suivi animation de l'OPAH-RU et présentation des factures acquittées. Pour les propriétaires bénéficiant d'acomptes, il est exigé la présentation d'une première facture de 30% des travaux effectués et celle d'une seconde facture de 30% des travaux effectués après réalisation de plus de 50% des travaux et sur présentation d'une première facture acquittée.

Délais de travaux : 24 mois à l'issue de l'avis de la commission, sauf demande de dérogation motivée.

#19 Rétablissement d'accès indépendants aux étages d'habitation au-dessus des RDC commerciaux

Cibles :

Cette aide est réservée à des porteurs de projets qui rétablissent ou établissent un accès indépendant aux étages d'un immeuble, lorsque cet accès n'existe pas ou a été supprimé pour les besoins des activités en rez-de-chaussée. Pour être éligibles, les opérations doivent être accompagnées par l'aménagement et la remise en usage de tout ou partie des locaux situés dans les étages. La mise en place d'un ascenseur peut accompagner les travaux de restauration des étages mais n'est pas obligatoire pour accéder à la prime.

Descriptif de l'aide :

- Aide accordée sous la forme d'une prime de 5 000 € dont 2 500€ de la Ville et 2 500€ de la CC ;
- Prime plafonnée à 50 % du montant HT des travaux.

Pièces à produire :

- Attestation de propriété ;
- Copie de l'autorisation d'urbanisme lorsque requise ;
- Accord du propriétaire si le porteur de projet n'est pas le propriétaire ;
- Plans RDC et étages accompagnés d'un descriptif des travaux prévus ;
- Copie du dossier de permis de construire si requis ;
- Modélisations 3D si disponibles ;
- Devis détaillé ;
- Formulaire de demande d'aide incluant un plan de financement ;
- RIB.

Versement des aides :

À l'achèvement des travaux après visite par l'opérateur de suivi animation de l'OPAH-RU et présentation des factures acquittées. Pour les propriétaires bénéficiant d'acomptes, il est exigé la présentation d'une première facture de 30% des travaux effectués et celle d'une seconde facture de 30% des travaux effectués après réalisation de plus de 50% des travaux et sur présentation d'une première facture acquittée.

Délais de travaux : 24 mois à l'issue de l'avis de la commission, sauf demande de dérogation motivée.

#20 Propriétaire occupant / Bailleur / Copropriété qui fusionne plusieurs logements pour créer un logement familial T3 ou plus

Cibles :

Cette aide est réservée à des porteurs de projets qui fusionnent et réhabilitent plusieurs logements pour créer un logement familial comptant à minima 3 pièces principales de plus de 9m². Le régime d'aide est calculé sur 1 logement (bien que ce logement soit composé de la fusion de 2 logements).

Descriptif de l'aide :

- Aide accordée sous la forme d'une prime de 5 000€ (2 500€ Ville + 2 500€ CC) pour la fusion de 2 logements, d'une prime de 7 500€ (3 750€ Ville + 3 750€ CC) pour la fusion de 3 logements ; d'une prime de 10 000€ (5 000€ Ville + 5 000€ CC) pour la fusion de 4 logements, etc. ;
- Aide plafonnée à 50% du montant HT des travaux liés à la fusion ;
- Auto-réhabilitation recevable.

Pièces à produire :

- Attestation de propriété ;
- Plans état des lieux (avec références des lots fusionnés) ;
- Plan du logement après travaux incluant mention des surfaces ;
- Autorisation d'urbanisme approuvée ;
- Modélisations 3D si disponibles ;
- Le cas échéant, le rapport de visite de l'opérateur de suivi animation ;
- Devis détaillé ;
- Formulaire de demande d'aide incluant un plan de financement ;
- RIB

Versement des aides :

À l'achèvement des travaux après visite par l'opérateur de suivi animation de l'OPAH-RU et présentation des factures acquittées. Pour les propriétaires bénéficiant d'acomptes, il est exigé la présentation d'une première facture de 30% des travaux effectués et celle d'une seconde facture de 30% des travaux effectués après réalisation de plus de 50% des travaux et sur présentation d'une première facture acquittée.

Délais de travaux : 24 mois à l'issue de l'avis de la commission, sauf demande de dérogation motivée.

#21 Propriétaire occupant / Bailleur / Copropriété qui démolit entièrement un local annexe vétuste pour agrandir la cour / aérer / redonner de la lumière / créer un jardin

Cibles :

Cette aide est réservée à des porteurs de projets engagés dans la reconfiguration de leur immeuble à usage total ou partiel d'habitation. L'appréciation de la commission d'attribution portera sur la nature des éléments immobiliers démolis, la motivation liée à la démolition, et le projet global.

Descriptif de l'aide :

- Aide accordée sous la forme **d'une prime de 2 000 €** par local démolit (1 000€ Ville + 1 000€ CC) ;
- Aide plafonnée à 70 % du montant HT des travaux de démolition ;
- Au cas où plusieurs locaux seraient démolis sur la même unité foncière, la commission se réserve la possibilité de n'aider qu'une démolition ou d'écarter les aides ;
- Auto-réhabilitation recevable.

Pièces à produire :

- Attestation de propriété ;
- Croquis état des lieux et projet et descriptif des travaux envisagés incluant une description précise des éclaircissements ainsi que des espaces perméables / végétalisés ;
- Photographies ;
- Autorisation d'urbanisme approuvée ;
- Modélisations 3D si disponibles ;
- Devis détaillé ;
- Formulaire de demande d'aide incluant un plan de financement ;
- RIB.

Versement des aides :

À l'achèvement des travaux après visite par l'opérateur de suivi animation de l'OPAH-RU et présentation des factures acquittées. Pour les propriétaires bénéficiant d'acomptes, il est exigé la présentation d'une première facture de 30% des travaux effectués et celle d'une seconde facture de 30% des travaux effectués après réalisation de plus de 50% des travaux et sur présentation d'une première facture acquittée.

Délais de travaux : 24 mois à l'issue de l'avis de la commission, sauf demande de dérogation motivée.

#22 Propriétaire occupant / Bailleur / Copropriété qui crée une terrasse ou un espace extérieur, transforme une cour en jardin

Cibles :

Cette aide est réservée à des porteurs de projets engagés dans la reconfiguration de leur immeuble à usage total ou partiel d'habitation avec création d'espaces extérieurs privatifs (jardin, terrasse, balcon...). L'appréciation de la commission d'attribution portera sur la nature des éléments créés et l'agrément qu'ils apportent tant en matière résidentielle pour les occupants de l'immeuble qu'en matière urbaine pour les éléments visibles de l'extérieur.

Descriptif de l'aide :

- Aide accordée sous la forme d'une prime de 4 000 € par logement (dont 2 000€ de la Ville + 2 000€ de la CC). Prime cumulable au sein d'une même unité foncière dans le cas de plusieurs logements bénéficiant de nouveaux espaces extérieurs privatifs ;
- Aide plafonnée à 70% du montant HT des travaux éligibles ;
- Auto-réhabilitation recevable.

Pièces à produire :

- Attestation de propriété ;
- Croquis état des lieux et projet et descriptif des travaux envisagés incluant une description précise des éclairagements ainsi que des espaces perméables / végétalisés ;
- Photographies ;
- Autorisation d'urbanisme approuvée et visa UDAP ;
- Modélisations 3D si disponibles ;
- Devis détaillé ;
- Formulaire de demande d'aide incluant un plan de financement ;
- RIB.

Versement des aides :

À l'achèvement des travaux après visite par l'opérateur de suivi animation de l'OPAH-RU et présentation des factures acquittées. Pour les propriétaires bénéficiant d'acomptes, il est exigé la présentation d'une première facture de 30% des travaux effectués et celle d'une seconde facture de 30% des travaux effectués après réalisation de plus de 50% des travaux et sur présentation d'une première facture acquittée.

Délais de travaux : 24 mois à l'issue de l'avis de la commission, sauf demande de dérogation motivée.

#23 Monopropriétaire bailleur ou copropriété hors Anah qui engage des travaux sur des parties communes

Cibles :

Cette aide est réservée à des propriétaires bailleurs qui ne souhaitent pas conventionner les logements ou des copropriétés non éligibles aux aides de l'Anah détenant un immeuble entier comprenant au moins deux logements locatifs, et qui engagent des travaux en parties communes (par exemple isolation de toiture, de combles, de cages d'escalier, de porte d'entrée, changement de chaudière collective, ventilation collective, isolation des façades extérieures, étanchéité, mise aux normes des colonnes montantes...). La mise en place d'un ascenseur peut accompagner les travaux de restauration des étages mais n'est pas obligatoire pour accéder à la prime. Afin d'améliorer le confort et l'habitabilité de l'immeuble notamment au vu des enjeux climatiques actuels, cette aide vise également les travaux de création de locaux communs pour les 2 roues (vélos, poussettes) mais aussi pour les celliers, les poubelles ou les buanderies.

Descriptif de l'aide :

- Aide accordée sous la forme d'une prime de 2 000 € par logement situé dans l'immeuble visée par les travaux (dont 1 000€ de la Ville et 1 000€ de la CC) ;
- Aide plafonnée à 70% du montant HT des travaux recevables ;
- Auto-réhabilitation recevable.

Pièces à produire :

- Attestation de propriété ;
- Croquis état des lieux et projet et descriptif des travaux envisagés ;
- Copie de l'autorisation d'urbanisme approuvée lorsque requise ;
- Modélisations 3D si disponibles ;
- Le cas échéant, le rapport de visite de l'opérateur de suivi animation ;
- Devis détaillé ;
- Formulaire de demande d'aide incluant un plan de financement ;
- RIB.

Versement des aides :

À l'achèvement des travaux après visite par l'opérateur de suivi animation de l'OPAH-RU et présentation des factures acquittées. Pour les propriétaires bénéficiant d'acomptes, il est exigé la présentation d'une première facture de 30% des travaux effectués et celle d'une seconde facture de 30% des travaux effectués après réalisation de plus de 50% des travaux et sur présentation d'une première facture acquittée.

Délais de travaux : 24 mois à l'issue de l'avis de la commission, sauf demande de dérogation motivée.

#24 Propriétaire bailleur qui réalise des travaux lourds et / ou de sortie d'insalubrité

Cibles :

Cette aide est réservée à des propriétaires bailleurs qui rénovent des logements dégradés puis le remettent en location sans que le projet soit éligible aux aides de l'Anah, c'est-à-dire sans conventionnement des logements. Sont éligibles l'ensemble des travaux pris en compte par l'Anah au titre de la sortie de dégradation des logements.

Descriptif de l'aide :

- Aide accordée sous la forme d'une prime de 5 000 € par logement (**dont** 2 500€ de la Ville et 2 500€ de la CC) ;
- Aide plafonnée à 70% du montant HT des travaux éligibles³ ;
- Non cumulables aux aides de l'Anah ;
- Auto-réhabilitation recevable.

Pièces à produire :

- Attestation de propriété ;
- Schéma/plan des travaux envisagés ;
- Autorisation d'urbanisme approuvée ;
- Modélisations 3D si disponibles ;
- Devis détaillé ;
- Formulaire de demande d'aide incluant un plan de financement ;
- Contrat de bail signé (éventuellement) ;
- RIB.

Versement des aides :

À l'achèvement des travaux après visite par l'opérateur de suivi animation de l'OPAH-RU et présentation des factures acquittées. Pour les propriétaires bénéficiant d'acomptes, il est exigé la présentation d'une première facture de 30% des travaux effectués et celle d'une seconde facture de 30% des travaux effectués après réalisation de plus de 50% des travaux et sur présentation d'une première facture acquittée.

Délais de travaux : 24 mois à l'issue de l'avis de la commission, sauf demande de dérogation motivée.

³ Voir liste des travaux éligibles en annexe

#25 Propriétaire bailleur qui réalise des travaux d'amélioration de la performance énergétique

Cibles :

Cette aide est réservée à des propriétaires bailleurs qui réalisent des travaux de lutte contre la précarité énergétique dans un logement destiné à de la location longue durée, sans que le projet soit éligible aux aides de l'Anah, c'est-à-dire sans conventionnement des logements. Sont éligibles l'ensemble des travaux pris en compte par l'Anah au titre de l'amélioration de la performance énergétique des logements.

Descriptif de l'aide :

- Aide accordée sous la forme d'une prime de 2 000 € par logement (dont 1 000€ de la Ville et 1 000€ de la CC) ;
- Aide plafonnée à 70% du montant HT des travaux éligibles⁴ ;
- Non cumulable aux aides de l'Anah ;
- Travaux réalisés par des entreprises RGE ;

Pièces à produire :

- Attestation de propriété ;
- Schéma/plan des travaux envisagés ;
- Autorisation d'urbanisme approuvée ;
- Modélisations 3D si disponibles ;
- Devis détaillé ;
- Formulaire de demande d'aide incluant un plan de financement ;
- Contrat de bail signé (éventuellement) ;
- RIB.

Versement des aides :

À l'achèvement des travaux après visite par l'opérateur de suivi animation de l'OPAH-RU, vérification du gain énergétique (atteinte d'une étiquette énergétique D ou E minimum validée par le diagnostic de performance énergétique réalisé après travaux) et présentation de l'attestation RGE et des factures acquittées. Pour les propriétaires bénéficiant d'acomptes, il est exigé pour le versement des aides, la présentation d'une première facture de 30% des travaux effectués et celle d'une seconde facture de 30% des travaux effectués après réalisation de plus de 50% des travaux et sur présentation d'une première facture acquittée.

Délais de travaux : 24 mois à l'issue de l'avis de la commission, sauf demande de dérogation motivée.

⁴ Voir liste des travaux éligibles en annexe

#26 Propriétaire bailleur qui réalise des travaux suite à une procédure règlement sanitaire départemental (RSD) ou un contrôle de décence

Cibles :

Cette aide est réservée à des propriétaires bailleurs qui réalisent des travaux à la suite d'une procédure d'infraction au règlement sanitaire départemental ou d'un contrôle de décence dans un logement destiné à de la location longue durée, sans que le projet soit éligible aux aides de l'Anah, c'est-à-dire sans conventionnement des logements. Sont éligibles l'ensemble des travaux de mise en conformité.

Descriptif de l'aide :

- Aide accordée sous la forme d'une prime de 2 000 € par logement (**dont** 1 000€ de la Ville et 1 000€ de la CC) ;
- Aide plafonnée à 70% du montant HT des travaux de mise en conformité ;
- Non cumulable aux aides de l'Anah ;
- Auto-réhabilitation recevable.

Pièces à produire :

- Attestation de propriété ;
- Copie de la procédure RSD ou du contrôle de décence ;
- Schéma/plan des travaux envisagés ;
- Autorisation d'urbanisme approuvée ;
- Modélisations 3D si disponibles ;
- Devis détaillé ;
- Formulaire de demande d'aide incluant un plan de financement ;
- Contrat de bail signé (éventuellement) ;
- RIB.

Versement des aides :

À l'achèvement des travaux après visite par l'opérateur de suivi animation de l'OPAH-RU et présentation des factures acquittées. Pour les propriétaires bénéficiant d'acomptes, il est exigé la présentation d'une première facture de 30% des travaux effectués et celle d'une seconde facture de 30% des travaux effectués après réalisation de plus de 50% des travaux et sur présentation d'une première facture acquittée.

Délais de travaux : 24 mois à l'issue de l'avis de la commission, sauf demande de dérogation motivée.

#27 Propriétaire bailleur qui transforme un local commercial vacant depuis plus de 5 ans en logement destiné à la location

Cibles :

Cette aide est réservée à des propriétaires bailleurs qui transforment en logement locatif un local de rez-de-chaussée :

- Hors « linéaires commerciaux dynamiques » identifiés par la commune de Saint-Gaudens ;
- Initialement non dévolu à l'habitation en résidence principale ;
- Sans que le projet soit éligible aux aides de l'Anah, c'est-à-dire sans conventionnement des logements.

Le projet devra assurer une qualité résidentielle du logement créé, notamment du point de vue des éclairagements et de l'intimité.

Descriptif de l'aide :

- Aide accordée sous la forme d'une prime de 5 000 € par logement (**dont** 2 500€ de la Ville et 2 500€ de la CC) ;
- Aide plafonnée à 70% du montant HT des travaux éligibles ;
- Non cumulable aux aides de l'Anah ;
- Auto-réhabilitation recevable.

Pièces à produire :

- Attestation de propriété ;
- Schéma/plan des travaux envisagés ;
- Autorisation d'urbanisme approuvée ;
- Modélisations 3D si disponibles ;
- Devis détaillé ;
- Formulaire de demande d'aide incluant un plan de financement ;
- Preuve de la vacance commerciale ;
- Contrat de bail signé ;
- RIB.

Versement des aides :

À l'achèvement des travaux après visite par l'opérateur de suivi animation de l'OPAH-RU et présentation des factures acquittées. Pour les propriétaires bénéficiant d'acomptes, il est exigé la présentation d'une première facture de 30% des travaux effectués et celle d'une seconde facture de 30% des travaux effectués après réalisation de plus de 50% des travaux et sur présentation d'une première facture acquittée.

Délais de travaux : 24 mois à l'issue de l'avis de la commission, sauf demande de dérogation motivée.



Annexe 2 : Liste des travaux éligibles pour les aides #15 #16 #17 #23 #24 #25

PROJET

LISTE DES TRAVAUX RECEVABLES

→ Travaux destinés à l'amélioration de l'habitat des immeubles collectifs, des logements ou maisons individuelles

Travaux préparatoires	Les travaux préparatoires, l'installation de chantier, la base de vie des ouvriers, les échafaudages, les travaux éventuels de démolition d'ampleur limitée et nécessaires à la réhabilitation, et le nettoyage réalisés dans le cadre du projet sont pris en compte dans les travaux subventionnables qu'ils accompagnent.
Gros œuvre	<ul style="list-style-type: none"> • Travaux de renforcement du gros œuvre : fondations (reprises en sous-œuvre, caves...), murs, cheminées, planchers, escaliers. • Création ou réaménagement de planchers pour obtenir dans l'enveloppe bâtie existante des hauteurs sous plafonds compatibles avec un usage de logement. • Mise en place d'un escalier ou d'une rampe (plan incliné), notamment pour rétablir un accès aux étages ou remplacer/doubler un emmarchement. • Travaux de création ou élargissement d'ouvertures pour couloir, baies ou portes, y compris menuiseries. • Travaux de démolition liés à une adaptation (suppression de murs, cloisons, portes, marches, seuils, ressauts ou autres obstacles...). • Travaux de lutte contre l'humidité (arases étanches, vides sanitaires, drainage des sols, des maçonneries...).
Toiture, charpente, couverture	<ul style="list-style-type: none"> • Travaux de remplacement et de renforcement des charpentes y compris traitement des matériaux. • Travaux de réfection générale ou de grosses reprises de couverture (y compris toit-terrasse) rendus nécessaires par des défauts d'étanchéité compromettant l'usage et la pérennité de l'immeuble, inclus les ouvrages annexes (zinguerie...). • Les travaux de charpente et de couverture sont recevables sous réserve d'une isolation de la toiture ou des combles perdus conforme aux exigences du Crédit d'impôt pour dépenses d'équipements de l'habitation principale en faveur des économies d'énergie et du développement durable (article 200 quater du CGI), sauf dans les cas d'impossibilité technique démontrée de la pose d'isolant. • Travaux de réfection des souches, lucarnes ou corniches.
Réseaux (eau, électricité, gaz) et équipements sanitaires	<ul style="list-style-type: none"> • Création ou réfection du raccordement de l'immeuble aux réseaux gaz, électricité, eau, chauffage urbain, EU et EV. • Dispositif d'assainissement individuel (quand il est recevable d'un point de vue réglementaire). Depuis 2013, la subvention de l'Anah ne peut être octroyée que de façon complémentaire à une aide de l'Agence de l'eau, attribuée directement ou par l'intermédiaire d'une collectivité, pour des travaux qui font suite à une obligation de mise en conformité notifiée à un propriétaire occupant.

	<ul style="list-style-type: none"> • Création, réfection ou mise en conformité des réseaux des immeubles ou des maisons (colonnes montantes de gaz, électricité, d'eau, ou colonnes de chute et de rejet, gaines techniques), ainsi que le branchement des logements des immeubles collectifs. • Création ou mise en conformité avec la réglementation en vigueur d'une installation eau, électricité et gaz à l'intérieur des logements. • Création, modification ou remplacement d'équipements sanitaires et robinetterie (évier, lavabo, douche [voire siège de douche], baignoire, WC, siphon de sol...), ainsi que les travaux induits (carrelage, réfection de sols, plâtrerie...) dans le cadre d'une amélioration ou d'une adaptation. • Mise en place de matériels permettant le contrôle des dépenses d'eau (compteurs individuels, robinetterie spéciale...). • Création de dispositifs permettant la récupération des eaux de pluies.
Chauffage, production d'eau chaude (individuelle ou collective), système de refroidissement ou climatisation	<ul style="list-style-type: none"> • Création d'une installation complète individuelle ou collective de chauffage et/ou d'eau chaude ou complément d'une installation partielle existante ou amélioration/remplacement de tout ou partie de l'installation sous réserve que les équipements installés soient conformes à la Réglementation thermique éléments par éléments : décret n° 2007-363 du 19 mars 2007, article R. 131-28 du CCH, arrêté du 3 mai 2007. • Calorifugeage, équilibrage et régulation des installations de chauffage et de production d'eau chaude sanitaire respectant les exigences de la Réglementation thermique éléments par éléments : décret n° 2007-363 du 19 mars 2007, article R. 131-28 du CCH, arrêté du 3 mai 2007. • Installation de système à usage domestique utilisant les énergies nouvelles ou renouvelables (géothermie, énergie solaire, énergie éolienne...), les énergies insuffisamment exploitées (rejets thermiques, bois, déchets...) respectant, le cas échéant, les exigences de la Réglementation thermique éléments par éléments : décret n° 2007-363 du 19 mars 2007, article R. 131-28 du CCH, arrêté du 3 mai 2007. • Installation ou remplacement du système de refroidissement ou de climatisation permettant d'améliorer le confort des logements très exposés à la chaleur respectant les exigences de la Réglementation thermique éléments par éléments : décret n° 2007-363 du 19 mars 2007, article R. 131-28 du CCH, arrêté du 3 mai 2007.
Production d'énergie décentralisée	<ul style="list-style-type: none"> • Installation de système d'appareil de production d'énergie décentralisée (panneaux photovoltaïques à usage domestique...). <p>Les travaux permettant la production d'énergie décentralisée faisant l'objet d'une revente à un opérateur énergétique ne sont subventionnables qu'à condition que l'énergie produite soit principalement consacrée à l'usage domestique. Le cas échéant, le contrat de vente d'énergie doit être communiqué.</p>
Ventilation	<ul style="list-style-type: none"> • Création d'une installation collective ou individuelle de ventilation ou complément d'une installation partielle existante ou amélioration-remplacement de tout ou partie de l'installation. • Travaux permettant d'améliorer et d'assurer le renouvellement d'air correct des logements, sous réserve que les équipements installés soient conformes à la Réglementation thermique éléments par éléments : décret n° 2007-363 du 19 mars 2007, article R. 131-28 du CCH, arrêté du 3 mai 2007.
Menuiseries extérieures	<ul style="list-style-type: none"> • Pose de menuiseries nouvelles ou en remplacement dans le cadre d'une amélioration ou d'une isolation thermique ou acoustique respectant les exigences de performance thermique de la Réglementation thermique éléments par éléments : décret n° 2007-363 du 19 mars 2007, article R. 131-28 du CCH, arrêté du 3 mai 2007. <p>Dans les secteurs faisant l'objet de protections particulières au titre du patrimoine (PSMV, ZPPAUP, sites inscrits ou classés, édifices MH et leurs abords), il peut être dérogé aux obligations décrites ci-dessus si les menuiseries anciennes sont conservées, et sous réserve d'une amélioration thermique</p>

Ravalement, étanchéité et isolation extérieure	<ul style="list-style-type: none"> • Travaux de ravalement et de traitement des façades, y compris les ouvrages annexes (descentes, zinguerie, ferronnerie...), en cas d'intervention sur le gros œuvre. • Les travaux de doublage de façade (vêtures, bardages...) ou d'isolation par l'extérieur, sous réserve de la pose d'un isolant thermique conforme aux exigences du Crédit d'impôt pour dépenses d'équipements de l'habitation principale en faveur des économies d'énergie et du développement durable (article 200 quater du CGI), sauf dans les cas d'impossibilité technique démontrée de la pose de l'isolant et dans les cas où les murs du bâtiment sont déjà isolés.
Revêtements intérieurs, étanchéité, isolation thermique et acoustique	<ul style="list-style-type: none"> • Travaux de peinture accessoires consécutifs à une réfection globale ou à d'autres interventions. • Revêtements de sol, y compris travaux préparatoires (chapes, isolations...) à l'exception des sols souples (moquettes, lino...) et dans le cadre d'une réfection globale, d'autres interventions ou d'une adaptation. • Réalisation ou réfection de l'étanchéité des pièces humides, y compris revêtements. • Amélioration de l'isolation thermique : isolation des parois opaques donnant sur l'extérieur ou sur des locaux non chauffés, ces travaux devront respecter les exigences de performance thermique du Crédit d'impôt pour dépenses d'équipements de l'habitation principale en faveur des économies d'énergie et du développement durable (article 200 quater du CGI). • Amélioration de l'isolation acoustique des sols, plafonds et parois opaques donnant sur l'extérieur ou séparatives entre logements ou entre logements et parties communes. • Amélioration de l'isolation acoustique des matériels bruyants.
Traitements spécifiques (saturnisme, amiante, radon, xylophages)	<ul style="list-style-type: none"> • Travaux d'élimination ou d'isolation des peintures et revêtements contenant des sels de plomb, y compris finitions. • Travaux d'élimination ou d'isolation des matériaux contenant de l'amiante. • Travaux nécessaires pour traiter les immeubles soumis à la présence de radon (ventilation...). • Traitement préventif ou curatif de l'immeuble contre les termites et autres parasites xylophages, sous réserve qu'il soit suffisant.
Ascenseur / monte-personne	<ul style="list-style-type: none"> • Installation, adaptation ou travaux de mise aux normes d'un ascenseur ou autres appareils permettant notamment le transport de personnes à mobilité réduite (monte personne, plate-forme élévatrice...).
Sécurité incendie	<ul style="list-style-type: none"> • Travaux de mise en sécurité incendie (trappes de désenfumage, portes coupe-feu...).
Aménagements intérieurs	<ul style="list-style-type: none"> • Création, suppression ou modification de cloisons de distribution et cloisons séparatives entre logements. • Travaux de remplacement ou installation de menuiseries intérieures (portes, cimaises, plinthes). • Installation de mains-courantes, barres d'appui, poignées de rappel de porte, protection de murs et de portes. • Travaux d'aménagement et d'équipement des immeubles et logements destinés au renforcement de la sécurité des biens et des personnes (alarme, garde-corps...). • Installation ou adaptation des systèmes de commande (ex. : installations électriques, d'eau, de gaz et de chauffage interphone, signalisation, alerte, interrupteurs) de fermeture et d'ouverture (portes, fenêtres, volets). • Alerte à distance. • Modification ou installation des boîtes aux lettres (en cas d'adaptation uniquement).

Chemins extérieurs, cours, passages, locaux communs	<ul style="list-style-type: none"> • Réfection ou adaptation des cheminements extérieurs, de cour ou de passage dans un projet d'accessibilité ou de restructuration (suppression de murs, murets, portes ou portails, de marches, seuils, ressauts ou de tout autre obstacle, réfection des revêtements de sols, éclairages, installation de mains courantes, rampes...). • Réfection des locaux communs (local poubelle, locaux techniques, loge du gardien...). • Curetage lié à des travaux d'amélioration, avec les reprises induites. • Travaux de clôture. • Aménagement de bateaux pour franchir le trottoir. • Élargissement ou aménagement de place de parking (uniquement en cas de travaux pour l'autonomie de la personne).
Extension de logement et création de locaux annexes	<ul style="list-style-type: none"> • Extension de logement dans la limite de 14 m² de surface habitable (annexion de parties communes, sur-élévation, création de volume...). Cette limite peut faire l'objet d'aménagement pour les logements adaptés aux personnes en situation de handicap. Dans ce cas, l'extension peut être portée à 20 m², l'autorité décisionnaire locale pouvant exceptionnellement, après avis de la CLAH, adapter à la marge ce plafond de surface lorsque la structure du bâti l'exige. • Création de locaux annexes liés aux parties communes tels que locaux vélos/poussettes, local de chaufferie collective, local poubelles ou tri sélectif... dans la limite de 14 m² par local.
Travaux d'entretien d'ouvrages existants	<ul style="list-style-type: none"> • Seuls les travaux nécessaires à la conservation d'ouvrages existants de qualité, sur prescriptions réglementaires en Secteurs sauvegardés ou ORI sont subventionnables (réparation/remise en état de revêtements de sols, de revêtements muraux, de décors...) dès lors que cette action de préservation est faite tout en apportant les améliorations nécessaires en termes techniques, notamment de sécurité et de salubrité.
Maîtrise d'œuvre, diagnostics	<ul style="list-style-type: none"> • Dépenses de maîtrise d'œuvre, de coordination SPS et, dès lors qu'ils sont suivis des travaux qu'ils préconisent et qu'ils ne sont pas réalisés dans le cadre d'une AMO ou d'un suivi-animation de programme, de diagnostics techniques (CREP, amiante, acoustique, thermique, ergothérapeute/autonomie...).

Cette liste est limitative. Cependant, l'autorité décisionnaire locale est habilitée à retenir au cas par cas des travaux qui ne figurent pas dans la liste et qui s'avèrent nécessaires pour répondre aux besoins spécifiques d'une situation particulière de handicap ou de perte d'autonomie.

► Conditions liées à la réalisation des travaux

- Les travaux doivent être réalisés conformément aux dispositions prévues par le règlement général de l'Agence.
- L'intervention des entreprises doit comprendre la fourniture et la mise en œuvre des matériaux et équipements. L'achat direct des matériaux par le propriétaire exclut les travaux réalisés avec ces matériaux du bénéfice d'une subvention même si ces matériaux sont mis en œuvre par une entreprise. Cette disposition n'est pas applicable aux travaux réalisés par les propriétaires occupants dans le cadre d'une auto-réhabilitation avec encadrement technique.

Annexe 3 : Règlement de la ville de Saint-Gaudens relatif à l'accompagnement financier de la rénovation des façades de la place Jean Jaurès et de ses abords



REGLEMENT RELATIF A L'ACCOMPAGNEMENT FINANCIER DE LA RENOVATION
DES FACADES

PLACE JEAN JAURES ET ABORDS

Première modification suivant délibération du conseil municipal du 8 février 2024 et délibération du conseil communautaire du 11 avril 2024

La Ville de Saint-Gaudens, sous-préfecture de Haute-Garonne, possède un patrimoine historique riche et sauvegardé. Cinq monuments sont classés au titre de la sauvegarde des monuments historiques, dont quatre en centre-ville.

Cette richesse patrimoniale participe à la renommée et l'attractivité de la ville.

Depuis 1993, la Commune apporte une aide financière, sous forme de subvention, aux propriétaires privés afin de les inciter à engager des travaux de rénovation des façades.

Les modalités d'octroi de cette aide sont définies dans un règlement, approuvé par délibération du Conseil Municipal en date du 18 juin 1993, modifié par délibération en date 2 mars 2009.

La Ville de Saint-Gaudens est signataire d'un contrat bourg-centre avec la Région Occitanie portant sur la rénovation de l'habitat et des espaces publics. Elle est, par ailleurs, engagée, pour une durée de 5 ans, dans une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat Renouvellement Urbain (OPAH-RU) sur un périmètre comprenant le cœur de ville intra boulevard et ses abords directs. Cette opération est un volet majeur de l'Opération de Redynamisation Territoriale dans laquelle la Commune de Saint-Gaudens s'est inscrite le 6 mai 2021.

Les façades du cœur du centre-ville, place Jean-Jaurès et ses abords, sont un enjeu majeur, en termes d'image de la ville, d'attractivité touristique, de valorisation du patrimoine historique autour de la collégiale.

Le présent règlement a pour vocation de définir les principes d'intervention publique sur ce périmètre.

Article 1 : Principes d'intervention

Le projet de rénovation doit être conforme aux règles d'urbanisme prescrites dans le plan local d'urbanisme ou tout document s'y substituant ainsi qu'aux règles architecturales et techniques édictées par les services de l'Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine dans le secteur sauvegardé.

Afin d'accompagner les porteurs de projet, un architecte conseil missionné par la Commune assiste gracieusement les maîtres d'ouvrage.

L'architecte des Bâtiments de France peut également intervenir, à la demande des porteurs de projet, en amont des dépôts des demandes d'autorisation d'urbanisme.

L'aide financière est conditionnée à l'obtention des autorisations d'urbanisme nécessaires et à la réalisation des travaux dans les règles de l'art par des professionnels qualifiés. Afin de préserver l'harmonie d'ensemble du site, le coloris du revêtement, choisi obligatoirement parmi les teintes de la palette Comminges, sera déterminé d'un commun accord entre le propriétaire et la Commune.

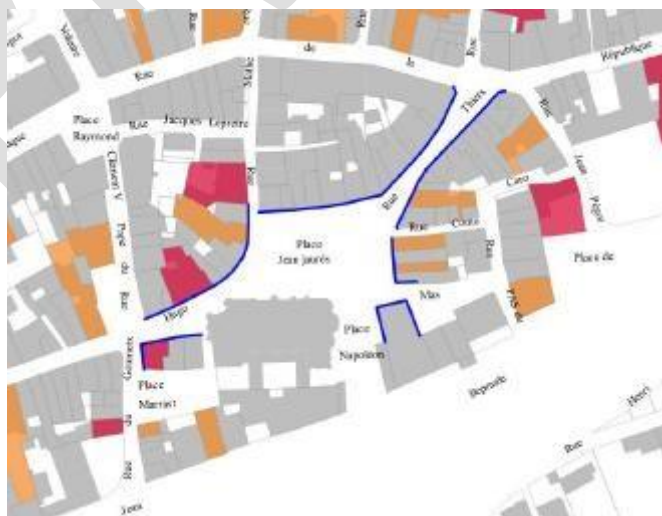
Article 2 : Pré-requis

Pour bénéficier de la subvention, l'opération envisagée devra répondre aux dispositions ci-après :

- la façade doit être vue depuis l'espace public.
- la façade doit être traitée dans son intégralité y compris, le cas échéant, la partie commerciale
- les éléments d'origine doivent être conservés et/ou restaurés
- les matériaux et techniques doivent être respectueux du bâti ancien
- le suivi doit être assuré par des entreprises qualifiées et éventuellement un maître d'œuvre

Article 3 : Périmètre d'intervention

Un périmètre spécifique d'intervention est mis en place sur la place Jean Jaurès et ses abords : rue Thiers, côté pair et impair, rue Victor Hugo des numéros 65 côté impair, et des numéros 84 côté pair au bout de la rue, selon la carte ci-dessous :



Dans ce périmètre, sont concernées les façades visibles depuis l'espace public.

Article 4 : Durée et délais (article modifié)

L'accompagnement financier à la rénovation des façades des immeubles situés dans le périmètre défini à l'article 3 est limité dans le temps. Les dossiers de demande de subvention devront être déposés au plus tard le 31 décembre 2024. Les travaux devront être achevés au plus tard le 31 décembre 2025.

Si la déclaration attestant l'achèvement et la conformité des travaux (DAACT) n'est pas remise au service urbanisme au plus tard le 31 décembre 2025, la subvention pourra être annulée.

Article 5 : Critères d'éligibilité

La subvention peut être accordée aux :

- personnes physiques : propriétaires ou usufruitiers
- personnes morales de droit privé : sociétés civiles immobilières, copropriétés
- locataires preneurs d'un bail commercial ou professionnel.

Les collectivités et établissements publics sont exclus du dispositif.

En cas d'indivision, de copropriété ou de société, les bénéficiaires doivent désigner une personne mandataire pour suivre le dossier de demande de subvention et signer toutes les pièces.

Article 6 : Constitution du dossier de demande de subvention

Le dossier de demande de subvention est constitué de :

- dossier de demande de subvention renseigné
- courrier d'engagement à réaliser les travaux
- autorisation d'urbanisme
- attestation de publicité
- attestation de délais de réalisation des travaux
- devis détaillés des travaux à réaliser
- plans des travaux prévus (documents graphiques à l'échelle)
- échantillons de matériaux et de teintes
- relevé d'identité bancaire

Article 7 : Mission de l'Architecte Conseil

La Ville de Saint-Gaudens met à disposition des porteurs de projet les compétences d'un Architecte Conseil.

Il accompagne les maîtres d'ouvrage, les conseille dans la structuration du projet, mène un travail de médiation avec les services de l'Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine et éventuellement avec le maître d'œuvre.

Sa mission est gratuite pour les porteurs de projet.

Après dépôt de la Déclaration Attestant l'Achèvement et la Conformité des Travaux (DAACT), une visite de contrôle de l'Architecte Conseil et des services compétents de la Commune est effectuée et atteste de la bonne exécution des travaux objets de l'aide.

Article 8: Financement (article modifié)

L'accompagnement à la rénovation des façades des immeubles situés dans le périmètre défini à l'article 3 est financé par la Commune de Saint-Gaudens avec le concours de la région Occitanie, de l'agence nationale pour l'amélioration de l'habitat et de la communauté de communes Cœur coteaux Comminges.

Le financement prévisionnel est de :

- 80% du montant toutes taxes comprises des travaux réalisés de rénovation de façades (plafond 120€HT/mZ).

Pour les sociétés récupérant la taxe sur la valeur ajoutée, la subvention sera calculée sur le montant hors taxes.

Une subvention pour la réhabilitation des façades peut être cumulée avec les autres dispositifs de financement pour l'amélioration de l'habitat existants, s'ils ne portent pas sur les mêmes postes de dépense.

Les travaux devront être réalisés dans les règles de l'art selon les recommandations et prescriptions de l'Unité Départementale d'Architecture et du Patrimoine (mentionnées dans l'autorisation d'urbanisme).

Les bénéficiaires de ce dispositif d'aide pourront demander au maximum 2 acomptes en cours de travaux :

- un premier acompte de 30 % sur présentation d'une première facture
- un deuxième acompte de 30 % après réalisation de plus de 50 % des travaux et sur présentation de la première facture acquittée

Article 9 : Communication - Publicité

Pendant la durée des travaux, le propriétaire s'engage à faire apposer sur l'échafaudage un panneau d'au moins 80 centimètres de longueur et de largeur faisant mention des interventions financières publiques.

La répartition des financements publics est précisée dans la convention de financement individuelle.

Article 10 : Comité de pilotage

Le comité de pilotage coordonne l'opération. Il se réunit à intervalles réguliers et au moins une fois par an pour faire le bilan de la période et prévoir les opérations suivantes.

Il est composé de l'Adjointe au Maire déléguée à l'urbanisme, de représentants de la Communauté de Communes Cœur et Coteaux du Comminges, de la Région Occitanie, de l'architecte conseil de la Commune et de l'UDAP - architecte des Bâtiments de France.



CŒUR & COTEAUX
COMMINGES
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

N°2024-103

Objet : OPAH RU de la ville de Saint-Gaudens – Demande d'aides spécifiques – 5 avenue Maréchal Joffre

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-neuf avril, les conseillers communautaires de la Communauté de Communes Cœur et Coteaux Comminges, dûment convoqués, se sont réunis en Conseil Communautaire, à Villeneuve de Rivière, sous la Présidence de Magali GASTO OUSTRIC, Présidente.

Conseillers communautaires		EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
En exercice	140	
Présents	97	Date de la convocation : 16 avril 2024
Procurations	21	
Votants	118	

Présents / Excusés / Absents / Procurations / Suppléances

	Commune	Nom	Prénom	
1	AGASSAC	ANE	Serge	Présent
2	ALAN	BEAUSOR	Francis	Présent
3	AMBAX	MIQUEL	Daniel	Présent
4	ANAN	BRIOL	Laurent	Présent
5	ASPRET-SARRAT	NOGUES	Lydie	Présent
6	AULON	DURROUX	Jean-Claude	Présent
7	AURIGNAC	LOSEGO	Jean-Michel	Présent
8	AURIGNAC	DARNISE	Laurence	Procuration à JM LOSEGO
9	AUSSON	BARRAU	Yves-Pierre	Absent
10	BACHAS	BRINI	Bouziane	Absent
11	BALESTA	DASQUE	Jean-Charles	Présent
12	BENQUE	LASSERRE	Jean-Claude	Présent
13	BLAJAN	CASTEX	Jean-Bernard	Absent
14	BOISSÈDE	FRECHOU	Alain	Présent
15	BORDES DE RIVIÈRE	CAPERAN-LORENZI	Geneviève	Absente
16	BOUDRAC	CLARENS	Gilles	Absent
17	BOULOGNE SUR GESSE	BOUBEE	Alain	Présent
18	BOULOGNE SUR GESSE	CAUBET	Fabienne	Présente
19	BOULOGNE SUR GESSE	ADOUE	Jérôme	Présent
20	BOUSSAN	BOUBE	Patrick	Présent
21	BOUZIN	PASSAMENT	Alain	Absent
22	CARDEILHAC	BOYER	Raymond	Présent
23	CASSAGNABÈRE-TOURNAS	VIGNES	Philippe	Présent
24	CASTELGAILLARD	DUCCLOS	Robert	Présent
25	CASTERA VIGNOLLES	POUZOL	Thierry	Procuration à Julien LACROIX
26	CAZAC	PRIault	Françoise	Absente
27	CAZARIL-TAMBOURÈS	LEFRANC	Gérard	Absent
28	CAZENEUVE-MONTAUT	TESSER	Christian	Présent
29	CHARLAS	DUCCLOS	Jean-Pierre	Présent
30	CIADOUX	TOUBERT	Thierry	Présent

31	CLARAC	MANENT-MANENT	Jean-Paul	Procuration à Alain BARUTAUT
32	COUEILLES	FABARON	Bernard	Présent
33	CUGURON	SANTAMARIA	Christine	Présente
34	EOUX	REY	Monique	Présente
35	ESCANECRABE	ARSEGUET	Jean-Claude	Présent
36	ESPARRON	MASSARIN	André	Suppléé par Jean-Claude LAJOUS
37	ESTANCARBON	SOUPENE	Daniel	Présent
38	FABAS	DAMIENS	Gérald	Présent
39	FRANQUEVIELLE	NICOLAS	Virginie	Absente
40	FRONTIGNAN-SAVÈS	SALLES	Thierry	Présent
41	GENSAC DE BOULOGNE	SABATHE	Daniel	Présent
42	GOUDEX	MANAVIT	Laurent	Procuration à Thierry PLANTE
43	LABARTHE-INARD	ALBENQUE	Jacques	Suppléé par G FRANCO
44	LABARTHE-RIVIERE	VOUGNY	Claire	Présente
45	LABARTHE-RIVIERE	DAVAND	Sébastien	Présent
46	LABASTIDE-PAUMÈS	BRUMAS	Catherine	Présente
47	LALOURET-LAFFITEAU	LAFFORGUE	Jean-Claude	Suppléé par Martine RIEU
48	LANDORTHE	CORTINAS	Lucienne	Présente
49	LANDORTHE	RAMOS	Jacqueline	Procuration à Lucienne CORTINAS
50	LARCAN	FOURMENT	Henri	Présent
51	LARROQUE	RENON	Jean-Louis	Procuration à Jean-Pierre DUCLOS
52	LATOUE	BOSC	Pierre	Présent
53	LE CUIING	DUPUY	David	Présent
54	LECUSSAN	MALET	Bernard	Présent
55	LES TOURREILLES	SARRAQUIGNE	Denis	Présent
56	LESPITEAU	DUPUY	Jérôme	Présent
57	LESPUGUE	FOIX	Jean-François	Présent
58	LIEOUX	BARUTAUT	Alain	Présent
59	LILHAC	SIOUTAC	Gilbert	Présent
60	L'ISLE EN DODON	WELTER	Lionel	Présent
61	L'ISLE EN DODON	GAUTHIER	Chrystelle	Procuration à Lionel WELTER
62	L'ISLE EN DODON	MONFERRAN	Michel	Absent
63	LODES	BERREBI	Véronique	Présente
64	LOUDET	ATHIEL	Hervé	Suppléé par Nicolas BRESSE
65	MARTISSERRE	TOULON	Maryse	Présente
66	MAUVEZIN	PLANTE	Thierry	Présent
67	MIRAMBEAU	DE MARCHI	Josiane	Absente
68	MIRAMONT DE COMMINGES	VIGNEAUX	Laure	Présente
69	MOLAS	MEDOUS	Joëlle	Présente
70	MONDILHAN	GASPARD	Joseph	Présent
71	MONTBERNARD	COUMES	Pascal	Présent
72	MONTESQUIEU-GUITTAUT	ALVIN	Philippe	Présent
73	MONTGAILLARD SUR SAVE	CHAINET	Julien	Absent
74	MONTMAURIN	AMIEL	Gabriel	Présent
75	MONTOLIEU SAINT-BERNARD	SORS	Camille	Présent
76	MONTRÉJEAU	MIQUEL	Eric	Procuration à Martine TARISSAN
77	MONTRÉJEAU	DUMOULIN	Maryse	Présente
78	MONTRÉJEAU	BRILAUD	Philippe	Présent
79	MONTRÉJEAU	TARISSAN	Martine	Présente
80	MONTRÉJEAU	CAPOMASI	Michel	Absent
81	NÉNIGAN	CRESPIN	Damien	Absent
82	NIZAN SUR GESSE	SOLLE	Mathieu	Présent
83	PÉGUILHAN	LAURENTIES-BARRERE	Céline	Excusée
84	PEYRISSAS	LOUBEYRE	Guy	Présent
85	PEYROUZET	LAGRANGE	Philippe	Présent
86	POINTIS-INARD	TREINQUE	Didier	Présent
87	PONLAT-TAILLEBOURG	FOURTIES	Gilles	Présent

88	PUYMAURIN	BIASON	Valentin	Présent
89	RÉGADES	GASTO	Marlène	Présente
90	RIEUCAZE	CAZAUX	Jean-François	Absent
91	RIOLAS	DUPRAT	Michel	Présent
92	SAINT-ANDRE	CASTETS	David	Procuration à Gilbert SIOUTAC
93	SAINT-ELIX SEGLAN	SUSPENE	Nicolas	Présent
94	SAINT-FERRÉOL	BOUAS	Thierry	Absent
95	SAINT-FRAJOU	DAVEZAC	Alain	Présent
96	SAINT-GAUDENS	DUCLOS	Jean-Yves	Présent
97	SAINT-GAUDENS	GASTO OUSTRIC	Magali	Présente
98	SAINT-GAUDENS	SOUYRI	Jean-Luc	Présent
99	SAINT-GAUDENS	RAULET	Isabelle	Présente
100	SAINT-GAUDENS	HEUILLET	Eric	Procuration à Elisabeth ROUEDE
101	SAINT-GAUDENS	CAZES	Josette	Présente
102	SAINT-GAUDENS	PINET	Alain	Procuration à Didier LACOUZATTE
103	SAINT-GAUDENS	RIERA	Evelyne	Procuration à Josette CAZES
104	SAINT-GAUDENS	GUILLERMIN	Joël	Procuration à Vincent PUYPEGE
105	SAINT-GAUDENS	BITEAU	Marie-Pierre	Procuration à Jean-Luc SOUYRI
106	SAINT-GAUDENS	SAFORCADA	Pierre	Procuration à Manuel ISASI
107	SAINT-GAUDENS	MALET	Béatrice	Procuration à Evelyne SANSONETTO
108	SAINT-GAUDENS	AGNES	Jean-François	Présent
109	SAINT-GAUDENS	NAVARRÉ	Annie	Procuration à Véronique BERREBI
110	SAINT-GAUDENS	PUYPEGE	Vincent	Présent
111	SAINT-GAUDENS	RICOUL	Céline	Présente
112	SAINT-GAUDENS	ISASI	Manuel	Présent
113	SAINT-GAUDENS	ANTUNES	Arminda	Procuration à Isabelle RAULET
114	SAINT-GAUDENS	LACOUZATTE	Didier	Présent
115	SAINT-GAUDENS	FINI	Laura	Procuration à Jean-François AGNES
116	SAINT-GAUDENS	CAMPO-CASTILLO	Benoît	Procuration à Jean-Yves DUCLOS
117	SAINT-GAUDENS	LOUIS	Yves	Présent
118	SAINT-GAUDENS	FAUVERNIER	Annabelle	Présente
119	SAINT-GAUDENS	IMBERT	Frédéric	Présent
120	SAINT-IGNAN	ROUEDE	Elisabeth	Présente
121	SAINT-LARY-BOUJEAN	FARRE	Régis	Procuration à Evelyne BOUBEE
122	SAINT-LAURENT-SUR-SAVE	PITOUT	Daniel	Absent
123	SAINT-LOUP EN COMMINGES	BOUZIGUES	Denis	Présent
124	SAINT-MARCET	MILLET	Chantal	Présente
125	SAINT-PÉ-DELBOSC	FORTASSIN	Jean-Pierre	Présent
126	SAINT-PLANCARD	FONTANEAU	Marie-Hélène	Présente
127	SALHERM	DE GAULEJAC	Michel	Présent
128	SAMAN	LACROIX	Julien	Présent
129	SAMOUILLAN	DANGLA	Jean-Paul	Suppléé par Jean MAURUC
130	SARRECAVE	BOUBEE	Evelyne	Présente
131	SARREMEZAN	ENEL	Catherine	Présente
132	SAUX ET POMARÈDE	SANSONETTO	Evelyne	Présente
133	SAVARTHÈS	GILLY	Martine	Présente
134	SÉDEILHAC	CASTERAN	Philippe	Absent
135	TERREBASSE	FERRERE	Jean	Présent
136	VALENTINE	NADALET	Marie	Présente
137	VILLENEUVE DE RIVIÈRE	SUBRA	Émilie	Absente
138	VILLENEUVE DE RIVIÈRE	HERY	Patrick	Absente
139	VILLENEUVE DE RIVIÈRE	VERDIER	Nadine	Présente
140	VILLENEUVE-LÉCUSSAN	BATMALE	Lionel	Absent

Secrétaire de séance : Alain FRECHOU

Délibération n° 2024-103

**OPÉRATION PROGRAMMÉE D'AMÉLIORATION DE L'HABITAT – RENOUVELLEMENT URBAIN (OPAH-RU) DE LA VILLE DE SAINT-GAUDENS – DEMANDE D'AIDES SPÉCIFIQUES
ADRESSE CONCERNÉE PAR LES TRAVAUX : 5 AVENUE MARÉCHAL JOFFRE**

Monsieur le Vice-Président Alain FRECHOU présente le rapport suivant :

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la convention Opération de Revitalisation du Territoire signée par l'État, l'ANAH représentée par le Conseil Départemental de la Haute-Garonne, le Conseil Régional Occitanie, le Conseil Départemental de la Haute-Garonne, la Communauté de Communes Cœur et Coteaux Comminges et la ville de Saint-Gaudens, en date du 6 mai 2021, notamment son article 4 qui prévoit les engagements des partenaires financeurs à mobiliser leurs ressources humaines et financières pour assurer la mise en œuvre du programme,

Vu la convention Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat – Renouvellement Urbain (OPAH-RU), signée par l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH), le Conseil Départemental de la Haute-Garonne, la Communauté de Communes Cœur et Coteaux Comminges et la ville de Saint-Gaudens, le 14 juin 2022,

Vu le règlement d'attribution des aides spécifiques de l'OPAH-RU de la ville de Saint-Gaudens approuvé par le conseil communautaire du 14 avril 2022 et par le conseil municipal du 18 juillet 2022, modifié par délibération du conseil municipal le 8 février 2024 et par délibération du conseil communautaire le 11 avril 2024,

Vu le budget de la Communauté de Communes Cœur et Coteaux du Comminges voté par le conseil communautaire le 11 avril 2024,

Dans le cadre de l'Opération de Revitalisation du Territoire (ORT) et de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat – Renouvellement Urbain (OPAH-RU) de la ville de Saint-Gaudens, il est prévu des aides spécifiques. Les logements concernés sont uniquement ceux situés dans un périmètre défini dans la convention OPAH-RU figurant à la page 14 de ladite convention.

Le prestataire Urbanis aide les propriétaires à monter leur dossier de demande de subventions liées à l'OPAH-RU.

Le montant de l'aide financière tient compte de la consistance des travaux, de leur conformité au règlement d'attribution des aides spécifiques, du plan de financement établi par le propriétaire et des devis des entreprises.

Monsieur Julien RECHARD est propriétaire de l'immeuble situé au n°5 avenue Maréchal Joffre. Cet immeuble est composé de 4 logements.

Monsieur RECHARD a déposé deux dossiers de demande de subvention. Le premier dossier déposé concerne les travaux prévus au logement 3 ainsi qu'aux parties communes. Le second dossier correspond aux travaux envisagés pour les appartements 2 et 4.

	Logement 3 et parties communes	Logements 2 et 4
Travaux subventionnables envisagés	Travaux sur les parties communes (création d'un SAS à l'entrée pour conserver la porte d'entrée existante tout en évitant les déperditions énergétiques, amélioration de l'isolation du plafond du hall d'entrée, travaux d'étanchéité de toiture) Travaux de rénovation énergétique (changement de vélux, isolation des murs par l'intérieur)	Isolation des murs par l'intérieur
Montants subventionnables	12 837,03 € HT	3 892,93 € HT
Aides sollicitées	#23 Monopropriétaire bailleur ou copropriété qui engage les travaux sur des parties communes : - Ville : 3 127 €	#25 Propriétaire bailleur qui réalise des travaux de

	- CC : 3 127 € #25 Propriétaire bailleur qui réalise des travaux de rénovation énergétique : - Ville : 1 000 € - CC : 1 000 €	rénovation énergétique : - Ville : 1 363 € - CC : 1 363 €
Total des subventions mobilisables	8 254 €	2 726 €
Reste à charge du propriétaire	6 197 €	1 556 €

Monsieur RECHARD demande une participation totale de la ville de Saint-Gaudens et de la Communauté de Communes est répartie comme suit :

Ville	Communauté de Communes
5 490 €	5 490 €

Vu l'article 2.2 du règlement d'attribution des aides spécifiques indiquant le processus de validation des dossiers de demande d'aides spécifiques,

Vu le dossier de Monsieur RECHARD, prévoyant des travaux sur les parties communes et des travaux de rénovation énergétique,

Vu l'avis favorable de la commission urbanisme municipale du 29 février 2024,

Vu l'avis favorable de la commission mixte d'attribution des aides spécifiques qui s'est réunie le 6 mars 2024,

Vu l'avis de la commission finances communautaire 25 avril 2024,

Le dossier peut être consulté auprès du chargé de mission Opération de Revitalisation du Territoire, en charge de la commission mixte d'attribution des aides spécifiques, au siège de la Communauté de Communes Cœur et Coteaux Comminges.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire DÉCIDE :

- **D'ACCORDER** une subvention de 5 490 € à Monsieur RECHARD,
- **D'AUTORISER** Madame la Présidente à signer tout document nécessaire à la réalisation de la présente délibération,
- **DE PRÉCISER** que le règlement de la subvention interviendra conformément au règlement d'attribution des aides spécifiques en vigueur,
- **D'INDIQUER** que le montant de la subvention pourra être réajusté en fonction du coût définitif de l'opération, dans la limite de 80% de financement public,
- **DE DIRE** que la dépense en résultant sera imputée au chapitre 204, article 20422 de l'exercice considéré.

POUR : 118

CONTRE : //

ABSTENTION : //

ADOPTÉE

Fait et délibéré le 29 avril 2024.

Pour extrait conforme,

La Présidente,
Magali GASTO OUSTRIC

La Présidente,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte ;
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois suivant sa publication.





CŒUR & COTEAUX
COMMINGES
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

N°2024-104

Objet : OPAH RU de la ville de Saint-Gaudens – Demande d'aides spécifiques – 71 rue de la République

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-neuf avril, les conseillers communautaires de la Communauté de Communes Cœur et Coteaux Comminges, dûment convoqués, se sont réunis en Conseil Communautaire, à Villeneuve de Rivière, sous la Présidence de Magali GASTO OUSTRIC, Présidente.

Conseillers communautaires		EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
En exercice	140	
Présents	97	Date de la convocation : 16 avril 2024
Procurations	21	
Votants	118	

Présents / Excusés / Absents / Procurations / Suppléances

	Commune	Nom	Prénom	
1	AGASSAC	ANE	Serge	Présent
2	ALAN	BEAUSOR	Francis	Présent
3	AMBAX	MIQUEL	Daniel	Présent
4	ANAN	BRIOL	Laurent	Présent
5	ASPRET-SARRAT	NOGUES	Lydie	Présent
6	AULON	DURROUX	Jean-Claude	Présent
7	AURIGNAC	LOSEGO	Jean-Michel	Présent
8	AURIGNAC	DARNISE	Laurence	Procuration à JM LOSEGO
9	AUSSON	BARRAU	Yves-Pierre	Absent
10	BACHAS	BRINI	Bouziane	Absent
11	BALESTA	DASQUE	Jean-Charles	Présent
12	BENQUE	LASSERRE	Jean-Claude	Présent
13	BLAJAN	CASTEX	Jean-Bernard	Absent
14	BOISSÈDE	FRECHOU	Alain	Présent
15	BORDES DE RIVIÈRE	CAPERAN-LORENZI	Geneviève	Absente
16	BOUDRAC	CLARENS	Gilles	Absent
17	BOULOGNE SUR GESSE	BOUBEE	Alain	Présent
18	BOULOGNE SUR GESSE	CAUBET	Fabienne	Présente
19	BOULOGNE SUR GESSE	ADOUE	Jérôme	Présent
20	BOUSSAN	BOUBE	Patrick	Présent
21	BOUZIN	PASSAMENT	Alain	Absent
22	CARDEILHAC	BOYER	Raymond	Présent
23	CASSAGNABÈRE-TOURNAS	VIGNES	Philippe	Présent
24	CASTELGAILLARD	DUCCLOS	Robert	Présent
25	CASTERA VIGNOLLES	POUZOL	Thierry	Procuration à Julien LACROIX
26	CAZAC	PRIault	Françoise	Absente
27	CAZARIL-TAMBOURÈS	LEFRANC	Gérard	Absent
28	CAZENEUVE-MONTAUT	TESSER	Christian	Présent
29	CHARLAS	DUCCLOS	Jean-Pierre	Présent
30	CIADOUX	TOUBERT	Thierry	Présent

31	CLARAC	MANENT-MANENT	Jean-Paul	Procuration à Alain BARUTAUT
32	COUEILLES	FABARON	Bernard	Présent
33	CUGURON	SANTAMARIA	Christine	Présente
34	EOUX	REY	Monique	Présente
35	ESCANECRABE	ARSEGUET	Jean-Claude	Présent
36	ESPARRON	MASSARIN	André	Suppléé par Jean-Claude LAJOUS
37	ESTANCARBON	SOUPENE	Daniel	Présent
38	FABAS	DAMIENS	Gérald	Présent
39	FRANQUEVIELLE	NICOLAS	Virginie	Absente
40	FRONTIGNAN-SAVÈS	SALLES	Thierry	Présent
41	GENSAC DE BOULOGNE	SABATHE	Daniel	Présent
42	GOUDEX	MANAVIT	Laurent	Procuration à Thierry PLANTE
43	LABARTHE-INARD	ALBENQUE	Jacques	Suppléé par G FRANCO
44	LABARTHE-RIVIERE	VOUGNY	Claire	Présente
45	LABARTHE-RIVIERE	DAVAND	Sébastien	Présent
46	LABASTIDE-PAUMÈS	BRUMAS	Catherine	Présente
47	LALOURET-LAFFITEAU	LAFFORGUE	Jean-Claude	Suppléé par Martine RIEU
48	LANDORTHE	CORTINAS	Lucienne	Présente
49	LANDORTHE	RAMOS	Jacqueline	Procuration à Lucienne CORTINAS
50	LARCAN	FOURMENT	Henri	Présent
51	LARROQUE	RENON	Jean-Louis	Procuration à Jean-Pierre DUCLOS
52	LATOUE	BOSC	Pierre	Présent
53	LE CUIING	DUPUY	David	Présent
54	LECUSSAN	MALET	Bernard	Présent
55	LES TOURREILLES	SARRAQUIGNE	Denis	Présent
56	LESPITEAU	DUPUY	Jérôme	Présent
57	LESPUGUE	FOIX	Jean-François	Présent
58	LIEOUX	BARUTAUT	Alain	Présent
59	LILHAC	SIOUTAC	Gilbert	Présent
60	L'ISLE EN DODON	WELTER	Lionel	Présent
61	L'ISLE EN DODON	GAUTHIER	Chrystelle	Procuration à Lionel WELTER
62	L'ISLE EN DODON	MONFERRAN	Michel	Absent
63	LODES	BERREBI	Véronique	Présente
64	LOUDET	ATHIEL	Hervé	Suppléé par Nicolas BRESSE
65	MARTISSERRE	TOULON	Maryse	Présente
66	MAUVEZIN	PLANTE	Thierry	Présent
67	MIRAMBEAU	DE MARCHI	Josiane	Absente
68	MIRAMONT DE COMMINGES	VIGNEAUX	Laure	Présente
69	MOLAS	MEDOUS	Joëlle	Présente
70	MONDILHAN	GASPARD	Joseph	Présent
71	MONTBERNARD	COUMES	Pascal	Présent
72	MONTESQUIEU-GUITTAUT	ALVIN	Phillippe	Présent
73	MONTGAILLARD SUR SAVE	CHAINET	Julien	Absent
74	MONTMAURIN	AMIEL	Gabriel	Présent
75	MONTOULIEU SAINT-BERNARD	SORS	Camille	Présent
76	MONTRÉJEAU	MIQUEL	Eric	Procuration à Martine TARISSAN
77	MONTRÉJEAU	DUMOULIN	Maryse	Présente
78	MONTRÉJEAU	BRILAUD	Phillippe	Présent
79	MONTRÉJEAU	TARISSAN	Martine	Présente
80	MONTRÉJEAU	CAPOMASI	Michel	Absent
81	NÉNIGAN	CRESPIN	Damien	Absent
82	NIZAN SUR GESSE	SOLLE	Mathieu	Présent
83	PÉGUILHAN	LAURENTIES-BARRERE	Céline	Excusée
84	PEYRISSAS	LOUBEYRE	Guy	Présent
85	PEYROUZET	LAGRANGE	Phillippe	Présent
86	POINTIS-INARD	TREINQUE	Didier	Présent
87	PONLAT-TAILLEBOURG	FOURTIES	Gilles	Présent

88	PUYMAURIN	BIASON	Valentin	Présent
89	RÉGADES	GASTO	Marlène	Présente
90	RIEUCAZE	CAZAUX	Jean-François	Absent
91	RIOLAS	DUPRAT	Michel	Présent
92	SAINT-ANDRE	CASTETS	David	Procuration à Gilbert SIOUTAC
93	SAINT-ELIX SEGLAN	SUSPENE	Nicolas	Présent
94	SAINT-FERRÉOL	BOUAS	Thierry	Absent
95	SAINT-FRAJOU	DAVEZAC	Alain	Présent
96	SAINT-GAUDENS	DUCLOS	Jean-Yves	Présent
97	SAINT-GAUDENS	GASTO OUSTRIC	Magali	Présente
98	SAINT-GAUDENS	SOUYRI	Jean-Luc	Présent
99	SAINT-GAUDENS	RAULET	Isabelle	Présente
100	SAINT-GAUDENS	HEUILLET	Eric	Procuration à Elisabeth ROUEDE
101	SAINT-GAUDENS	CAZES	Josette	Présente
102	SAINT-GAUDENS	PINET	Alain	Procuration à Didier LACOUZATTE
103	SAINT-GAUDENS	RIERA	Evelyne	Procuration à Josette CAZES
104	SAINT-GAUDENS	GUILLERMIN	Joël	Procuration à Vincent PUYMEGE
105	SAINT-GAUDENS	BITEAU	Marie-Pierre	Procuration à Jean-Luc SOUYRI
106	SAINT-GAUDENS	SAFORCADA	Pierre	Procuration à Manuel ISASI
107	SAINT-GAUDENS	MALET	Béatrice	Procuration à Evelyne SANSONETTO
108	SAINT-GAUDENS	AGNES	Jean-François	Présent
109	SAINT-GAUDENS	NAVARRÉ	Annie	Procuration à Véronique BERREBI
110	SAINT-GAUDENS	PUYMEGE	Vincent	Présent
111	SAINT-GAUDENS	RICOUL	Céline	Présente
112	SAINT-GAUDENS	ISASI	Manuel	Présent
113	SAINT-GAUDENS	ANTUNES	Arminda	Procuration à Isabelle RAULET
114	SAINT-GAUDENS	LACOUZATTE	Didier	Présent
115	SAINT-GAUDENS	FINI	Laura	Procuration à Jean-François AGNES
116	SAINT-GAUDENS	CAMPO-CASTILLO	Benoît	Procuration à Jean-Yves DUCLOS
117	SAINT-GAUDENS	LOUIS	Yves	Présent
118	SAINT-GAUDENS	FAUVERNIER	Annabelle	Présente
119	SAINT-GAUDENS	IMBERT	Frédéric	Présent
120	SAINT-IGNAN	ROUEDE	Elisabeth	Présente
121	SAINT-LARY-BOUJEAN	FARRE	Régis	Procuration à Evelyne BOUBEE
122	SAINT-LAURENT-SUR-SAVE	PITOUT	Daniel	Absent
123	SAINT-LOUP EN COMMINGES	BOUZIGUES	Denis	Présent
124	SAINT-MARCET	MILLET	Chantal	Présente
125	SAINT-PÉ-DELBOSC	FORTASSIN	Jean-Pierre	Présent
126	SAINT-PLANCARD	FONTANEAU	Marie-Hélène	Présente
127	SALHERM	DE GAULEJAC	Michel	Présent
128	SAMAN	LACROIX	Julien	Présent
129	SAMOUILLAN	DANGLA	Jean-Paul	Suppléé par Jean MAURUC
130	SARRECAVE	BOUBEE	Evelyne	Présente
131	SARREMEZAN	ENEL	Catherine	Présente
132	SAUX ET POMARÈDE	SANSONETTO	Evelyne	Présente
133	SAVARTHÈS	GILLY	Martine	Présente
134	SÉDEILHAC	CASTERAN	Philippe	Absent
135	TERREBASSE	FERRERE	Jean	Présent
136	VALENTINE	NADALET	Marie	Présente
137	VILLENEUVE DE RIVIÈRE	SUBRA	Émilie	Absente
138	VILLENEUVE DE RIVIÈRE	HERY	Patrick	Absente
139	VILLENEUVE DE RIVIÈRE	VERDIER	Nadine	Présente
140	VILLENEUVE-LÉCUSSAN	BATMALE	Lionel	Absent

Secrétaire de séance : Alain FRECHOU

Délibération n° 2024-104

**OPÉRATION PROGRAMMÉE D'AMÉLIORATION DE L'HABITAT – RENOUVELLEMENT URBAIN (OPAH-RU) DE LA VILLE DE SAINT-GAUDENS – DEMANDE D'AIDES SPÉCIFIQUES
ADRESSE CONCERNÉE PAR LES TRAVAUX : 71 RUE DE LA RÉPUBLIQUE**

Monsieur le Vice-Président Alain FRECHOU présente le rapport suivant :

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la convention Opération de Revitalisation du Territoire signée par l'État, l'ANAH représentée par le Conseil Départemental de la Haute-Garonne, le Conseil Régional Occitanie, le Conseil Départemental de la Haute-Garonne, la Communauté de Communes Cœur & Coteaux Comminges et la ville de Saint-Gaudens, en date du 6 mai 2021, notamment son article 4 qui prévoit les engagements des partenaires financeurs à mobiliser leurs ressources humaines et financières pour assurer la mise en œuvre du programme,

Vu la convention Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat – Renouvellement Urbain (OPAH-RU), signée par l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH), le Conseil Départemental de la Haute-Garonne, la Communauté de Communes Cœur & Coteaux Comminges et la ville de Saint-Gaudens, le 14 juin 2022,

Vu le règlement d'attribution des aides spécifiques de l'OPAH-RU de la ville de Saint-Gaudens approuvé par le conseil communautaire du 14 avril 2022 et par le conseil municipal du 18 juillet 2022, modifié par délibération du conseil municipal le 8 février 2024 et par délibération du conseil communautaire le 11 avril 2024,

Vu le budget de la Communauté de Communes Cœur & Coteaux du Comminges voté par le conseil communautaire le 11 avril 2024,

Dans le cadre de l'Opération de Revitalisation du Territoire (ORT) et de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat – Renouvellement Urbain (OPAH-RU) de la ville de Saint-Gaudens, il est prévu des aides spécifiques. Les logements concernés sont uniquement ceux situés dans un périmètre défini dans la convention OPAH-RU figurant à la page 14 de ladite convention.

Le prestataire Urbanis aide les propriétaires à monter leur dossier de demande de subventions liées à l'OPAH-RU.

Le montant de l'aide financière tient compte de la consistance des travaux, de leur conformité au règlement d'attribution des aides spécifiques, du plan de financement établi par le propriétaire et des devis des entreprises.

Monsieur BALDUCCHI est propriétaire de l'immeuble situé au n°71 rue de la République. Cet immeuble est composé de 3 locaux commerciaux en rez-de-chaussée et de 4 logements (2 par étages) d'une surface d'environ 64 m² chacun. Ces logements sont actuellement tous loués.

Monsieur BALDUCCHI prévoit des travaux sur les parties communes ainsi que des travaux de rénovation énergétique.

Le montant total des travaux subventionnables s'élève à 21 249,22 € HT.

Monsieur BALDUCCHI est éligible à plusieurs aides prévues dans le règlement des aides spécifiques :

- #23 Monopropriétaire bailleur ou copropriété qui engage les travaux sur des parties communes
- #25 Propriétaire bailleur qui réalise des travaux de rénovation énergétique

La participation de la ville de Saint-Gaudens et de la Communauté de Communes est répartie comme suit :

Aides demandées	Ville	Communauté de Communes
#23 Monopropriétaire bailleur ou copropriété qui engage les travaux sur des parties communes	3 157 €	3 157 €

#25 Propriétaire bailleur qui réalise des travaux de rénovation énergétique	3 065 €	3 065 €
Total	6 222 €	6 222 €

Vu l'article 2.2 du règlement d'attribution des aides spécifiques indiquant le processus de validation des dossiers de demande d'aides spécifiques,

Vu le dossier de Monsieur BALDUCCHI, prévoyant des travaux sur les parties communes et des travaux de rénovation énergétique,

Vu l'avis favorable de la commission urbanisme municipale du 29 février 2024,

Vu l'avis favorable de la commission mixte d'attribution des aides spécifiques qui s'est réunie le 6 mars 2024,

Vu l'avis de la commission finances communautaire 25 avril 2024,

Le dossier peut être consulté auprès du chargé de mission Opération de Revitalisation du Territoire, en charge de la commission mixte d'attribution des aides spécifiques, au siège de la Communauté de Communes Cœur & Coteaux Comminges.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire DÉCIDE :

- **D'ACCORDER** une subvention de 6 222 € à Monsieur BALDUCCHI
- **D'AUTORISER** Madame la Présidente à signer tout document nécessaire à la réalisation de la présente délibération
- **DE PRÉCISER** que le règlement de la subvention interviendra conformément au règlement d'attribution des aides spécifiques en vigueur
- **D'INDIQUER** que le montant de la subvention pourra être réajusté en fonction du coût définitif de l'opération, dans la limite de 80% de financement public
- **DE DIRE** que la dépense en résultant sera imputée au chapitre 204, article 20422 de l'exercice considéré

POUR : 118

CONTRE : //

ABSTENTION : //

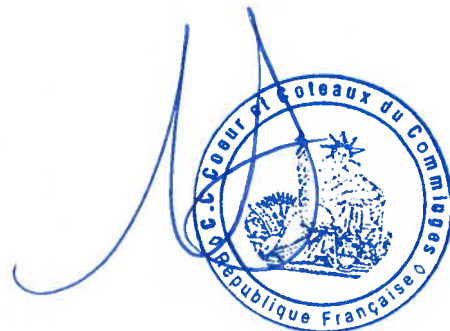
ADOPTÉE

Fait et délibéré le 29 avril 2024.

Pour extrait conforme,

La Présidente,
Magali GASTO OUSTRIC

La Présidente,
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte ;
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois suivant sa publication.





CŒUR & COTEAUX
COMMINGES
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

N°2024-105

Objet : OPAH RU de la ville de Saint-Gaudens – Demande d'aides spécifiques – 6 rue Goumetx

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-neuf avril, les conseillers communautaires de la Communauté de Communes Cœur et Coteaux Comminges, dûment convoqués, se sont réunis en Conseil Communautaire, à Villeneuve de Rivière, sous la Présidence de Magali GASTO OUSTRIC, Présidente.

Conseillers communautaires		EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
En exercice	140	
Présents	97	Date de la convocation : 16 avril 2024
Procurations	21	
Votants	118	

Présents / Excusés / Absents / Procurations / Suppléances

	Commune	Nom	Prénom	
1	AGASSAC	ANE	Serge	Présent
2	ALAN	BEAUSOR	Francis	Présent
3	AMBAX	MIQUEL	Daniel	Présent
4	ANAN	BRIOL	Laurent	Présent
5	ASPRET-SARRAT	NOGUES	Lydie	Présent
6	AULON	DURROUX	Jean-Claude	Présent
7	AURIGNAC	LOSEGO	Jean-Michel	Présent
8	AURIGNAC	DARNISE	Laurence	Procuration à JM LOSEGO
9	AUSSON	BARRAU	Yves-Pierre	Absent
10	BACHAS	BRINI	Bouziane	Absent
11	BALESTA	DASQUE	Jean-Charles	Présent
12	BENQUE	LASSERRE	Jean-Claude	Présent
13	BLAJAN	CASTEX	Jean-Bernard	Absent
14	BOISSÈDE	FRECHOU	Alain	Présent
15	BORDES DE RIVIÈRE	CAPERAN-LORENZI	Geneviève	Absente
16	BOUDRAC	CLARENS	Gilles	Absent
17	BOULOGNE SUR GESSE	BOUBEE	Alain	Présent
18	BOULOGNE SUR GESSE	CAUBET	Fabienne	Présente
19	BOULOGNE SUR GESSE	ADOUE	Jérôme	Présent
20	BOUSSAN	BOUBE	Patrick	Présent
21	BOUZIN	PASSAMENT	Alain	Absent
22	CARDEILHAC	BOYER	Raymond	Présent
23	CASSAGNABÈRE-TOURNAS	VIGNES	Philippe	Présent
24	CASTELGAILLARD	DUCCLOS	Robert	Présent
25	CASTERA VIGNOLLES	POUZOL	Thierry	Procuration à Julien LACROIX
26	CAZAC	PRIault	Françoise	Absente
27	CAZARIL-TAMBOURÈS	LEFRANC	Gérard	Absent
28	CAZENEUVE-MONTAUT	TESSER	Christian	Présent
29	CHARLAS	DUCCLOS	Jean-Pierre	Présent
30	CIADOUX	TOUBERT	Thierry	Présent

31	CLARAC	MANENT-MANENT	Jean-Paul	Procuration à Alain BARUTAUT
32	COUEILLES	FABARON	Bernard	Présent
33	CUGURON	SANTAMARIA	Christine	Présente
34	EOUX	REY	Monique	Présente
35	ESCANECRABE	ARSEGUET	Jean-Claude	Présent
36	ESPARRON	MASSARIN	André	Suppléé par Jean-Claude LAJOUS
37	ESTANCARBON	SOUPENE	Daniel	Présent
38	FABAS	DAMIENS	Gérald	Présent
39	FRANQUEVIELLE	NICOLAS	Virginie	Absente
40	FRONTIGNAN-SAVÈS	SALLES	Thierry	Présent
41	GENSAC DE BOULOGNE	SABATHE	Daniel	Présent
42	GOUDEX	MANAVIT	Laurent	Procuration à Thierry PLANTE
43	LABARTHE-INARD	ALBENQUE	Jacques	Suppléé par G FRANCO
44	LABARTHE-RIVIERE	VOUGNY	Claire	Présente
45	LABARTHE-RIVIERE	DAVAND	Sébastien	Présent
46	LABASTIDE-PAUMÈS	BRUMAS	Catherine	Présente
47	LALOURET-LAFFITEAU	LAFFORGUE	Jean-Claude	Suppléé par Martine RIEU
48	LANDORTHE	CORTINAS	Lucienne	Présente
49	LANDORTHE	RAMOS	Jacqueline	Procuration à Lucienne CORTINAS
50	LARCAN	FOURMENT	Henri	Présent
51	LARROQUE	RENON	Jean-Louis	Procuration à Jean-Pierre DUCLOS
52	LATOUE	BOSC	Pierre	Présent
53	LE CUIING	DUPUY	David	Présent
54	LECUSSAN	MALET	Bernard	Présent
55	LES TOURREILLES	SARRAQUIGNE	Denis	Présent
56	LESPITEAU	DUPUY	Jérôme	Présent
57	LESPUGUE	FOIX	Jean-François	Présent
58	LIEOUX	BARUTAUT	Alain	Présent
59	LILHAC	SIOUTAC	Gilbert	Présent
60	L'ISLE EN DODON	WELTER	Lionel	Présent
61	L'ISLE EN DODON	GAUTHIER	Chrystelle	Procuration à Lionnel WELTER
62	L'ISLE EN DODON	MONFERRAN	Michel	Absent
63	LODES	BERREBI	Véronique	Présente
64	LOUDET	ATHIEL	Hervé	Suppléé par Nicolas BRESSE
65	MARTISSERRE	TOULON	Maryse	Présente
66	MAUVEZIN	PLANTE	Thierry	Présent
67	MIRAMBEAU	DE MARCHI	Josiane	Absente
68	MIRAMONT DE COMMINGES	VIGNEAUX	Laure	Présente
69	MOLAS	MEDOUS	Joëlle	Présente
70	MONDILHAN	GASPARD	Joseph	Présent
71	MONTBERNARD	COUMES	Pascal	Présent
72	MONTESQUIEU-GUITTAUT	ALVIN	Philippe	Présent
73	MONTGAILLARD SUR SAVE	CHAINET	Julien	Absent
74	MONTMAURIN	AMIEL	Gabriel	Présent
75	MONTOULIEU SAINT-BERNARD	SORS	Camille	Présent
76	MONTRÉJEAU	MIQUEL	Eric	Procuration à Martine TARISSAN
77	MONTRÉJEAU	DUMOULIN	Maryse	Présente
78	MONTRÉJEAU	BRILAUD	Philippe	Présent
79	MONTRÉJEAU	TARISSAN	Martine	Présente
80	MONTRÉJEAU	CAPOMASI	Michel	Absent
81	NÉNIGAN	CRESPIN	Damien	Absent
82	NIZAN SUR GESSE	SOLLE	Mathieu	Présent
83	PÉGUILHAN	LAURENTIES-BARRERE	Céline	Excusée
84	PEYRISSAS	LOUBEYRE	Guy	Présent
85	PEYROUZET	LAGRANGE	Philippe	Présent
86	POINTIS-INARD	TREINQUE	Didier	Présent
87	PONLAT-TAILLEBOURG	FOURTIES	Gilles	Présent

88	PUYMAURIN	BIASON	Valentin	Présent
89	RÉGADES	GASTO	Marlène	Présente
90	RIEUCAZE	CAZAUX	Jean-François	Absent
91	RIOLAS	DUPRAT	Michel	Présent
92	SAINT-ANDRE	CASTETS	David	Procuration à Gilbert SIOUTAC
93	SAINT-ELIX SEGLAN	SUSPENE	Nicolas	Présent
94	SAINT-FERRÉOL	BOUAS	Thierry	Absent
95	SAINT-FRAJOU	DAVEZAC	Alain	Présent
96	SAINT-GAUDENS	DUCLOS	Jean-Yves	Présent
97	SAINT-GAUDENS	GASTO OUSTRIC	Magali	Présente
98	SAINT-GAUDENS	SOUYRI	Jean-Luc	Présent
99	SAINT-GAUDENS	RAULET	Isabelle	Présente
100	SAINT-GAUDENS	HEUILLET	Eric	Procuration à Elisabeth ROUEDE
101	SAINT-GAUDENS	CAZES	Josette	Présente
102	SAINT-GAUDENS	PINET	Alain	Procuration à Didier LACOUZATTE
103	SAINT-GAUDENS	RIERA	Evelyne	Procuration à Josette CAZES
104	SAINT-GAUDENS	GUILLERMIN	Joël	Procuration à Vincent PUYMEGE
105	SAINT-GAUDENS	BITEAU	Marie-Pierre	Procuration à Jean-Luc SOUYRI
106	SAINT-GAUDENS	SAFORCADA	Pierre	Procuration à Manuel ISASI
107	SAINT-GAUDENS	MALET	Béatrice	Procuration à Evelyne SANSONETTO
108	SAINT-GAUDENS	AGNES	Jean-François	Présent
109	SAINT-GAUDENS	NAVARRÉ	Annie	Procuration à Véronique BERREBI
110	SAINT-GAUDENS	PUYMEGE	Vincent	Présent
111	SAINT-GAUDENS	RICOUL	Céline	Présente
112	SAINT-GAUDENS	ISASI	Manuel	Présent
113	SAINT-GAUDENS	ANTUNES	Arminda	Procuration à Isabelle RAULET
114	SAINT-GAUDENS	LACOUZATTE	Didier	Présent
115	SAINT-GAUDENS	FINI	Laura	Procuration à Jean-François AGNES
116	SAINT-GAUDENS	CAMPO-CASTILLO	Benoît	Procuration à Jean-Yves DUCLOS
117	SAINT-GAUDENS	LOUIS	Yves	Présent
118	SAINT-GAUDENS	FAUVERNIER	Annabelle	Présente
119	SAINT-GAUDENS	IMBERT	Frédéric	Présent
120	SAINT-IGNAN	ROUEDE	Elisabeth	Présente
121	SAINT-LARY-BOUJEAN	FARRE	Régis	Procuration à Evelyne BOUBEE
122	SAINT-LAURENT-SUR-SAVE	PITOUT	Daniel	Absent
123	SAINT-LOUP EN COMMINGES	BOUZIGUES	Denis	Présent
124	SAINT-MARCEY	MILLET	Chantal	Présente
125	SAINT-PÉ-DELBOSC	FORTASSIN	Jean-Pierre	Présent
126	SAINT-PLANCARD	FONTANEAU	Marie-Hélène	Présente
127	SALHERM	DE GAULEJAC	Michel	Présent
128	SAMAN	LACROIX	Julien	Présent
129	SAMOUILLAN	DANGLA	Jean-Paul	Suppléé par Jean MAURUC
130	SARRECAVE	BOUBEE	Evelyne	Présente
131	SARREMEZAN	ENEL	Catherine	Présente
132	SAUX ET POMARÈDE	SANSONETTO	Evelyne	Présente
133	SAVARTHÈS	GILLY	Martine	Présente
134	SÉDEILHAC	CASTERAN	Philippe	Absent
135	TERREBASSE	FERRERE	Jean	Présent
136	VALENTINE	NADALET	Marie	Présente
137	VILLENEUVE DE RIVIÈRE	SUBRA	Émilie	Absente
138	VILLENEUVE DE RIVIÈRE	HERY	Patrick	Absente
139	VILLENEUVE DE RIVIÈRE	VERDIER	Nadine	Présente
140	VILLENEUVE-LÉCUSSAN	BATMALE	Lionel	Absent

Secrétaire de séance : Alain FRECHOU

Délibération n° 2024-105

**OPÉRATION PROGRAMMÉE D'AMÉLIORATION DE L'HABITAT – RENOUELEMENT URBAIN (OPAH-RU) DE LA VILLE DE SAINT-GAUDENS – DEMANDE D'AIDES SPÉCIFIQUES
ADRESSE CONCERNÉE PAR LES TRAVAUX : 6 RUE GOMETX**

Monsieur le Vice-Président Alain FRECHOU présente le rapport suivant :

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la convention Opération de Revitalisation du Territoire signée par l'État, l'ANAH représentée par le Conseil Départemental de la Haute-Garonne, le Conseil Régional Occitanie, le Conseil Départemental de la Haute-Garonne, la Communauté de Communes Cœur & Coteaux Comminges et la ville de Saint-Gaudens, en date du 6 mai 2021, notamment son article 4 qui prévoit les engagements des partenaires financeurs à mobiliser leurs ressources humaines et financières pour assurer la mise en œuvre du programme,

Vu la convention Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat – Renouveau Urbain (OPAH-RU), signée par l'ANAH, le Conseil Départemental de la Haute-Garonne, la Communauté de Communes Cœur & Coteaux Comminges et la ville de Saint-Gaudens, le 14 juin 2022,

Vu le règlement d'attribution des aides spécifiques de l'OPAH-RU de la ville de Saint-Gaudens approuvé par le conseil communautaire du 14 avril 2022 et par le conseil municipal du 18 juillet 2022, modifié par délibération du conseil municipal le 8 février 2024 et par délibération du conseil communautaire le 11 avril 2024,

Vu le budget de la Communauté de Communes Cœur & Coteaux du Comminges voté par le conseil communautaire le 11 avril 2024,

Dans le cadre de l'Opération de Revitalisation du Territoire (ORT) et de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat – Renouveau Urbain (OPAH-RU) de la ville de Saint-Gaudens, il est prévu des aides spécifiques en faveur de la rénovation de logements en centre-ville. Les logements concernés sont uniquement ceux situés dans un périmètre défini dans la convention OPAH-RU figurant à la page 14 de la convention.

La ville et la communauté de communes ont aussi recruté l'opérateur Urbanis pour aider les propriétaires à monter leur dossier de demande de subventions et d'aides liées à l'OPAH-RU.

Le montant de l'aide financière tient compte de la consistance des travaux, de leur conformité au règlement d'attribution des aides spécifiques, du plan de financement établi par le propriétaire et des devis des entreprises.

Monsieur DAUTEL est propriétaire de l'immeuble situé au n°6 rue Gometx. Cet immeuble est composé d'un local commercial en rez-de-chaussée et de 2 logements (1 par étages).

Monsieur DAUTEL envisage d'isoler les combles, le montant HT des travaux est de 2 852,60 € HT.

Monsieur DAUTEL est éligible à l'aide #23 du règlement d'attribution destinée aux monopropriétaires bailleurs ou copropriétés hors ANAH qui réalisent des travaux sur les parties communes.

A ce titre, Monsieur DAUTEL demande une subvention de la Ville et de la Communauté de Communes répartie comme suit :

Ville	Communauté de Communes
998 €	998 €

Vu l'article 2.2 du règlement d'attribution des aides spécifiques indiquant le processus de validation des dossiers de demande d'aides spécifiques,

Vu le dossier de Monsieur DAUTEL, prévoyant des travaux sur les parties communes,

Vu l'avis favorable de la commission urbanisme municipale du 29 février 2024,

Vu l'avis favorable de la commission mixte d'attribution des aides spécifiques qui s'est réunie le 6 mars 2024,

Vu l'avis de la commission finances du 25 avril 2024,

Le dossier peut être consulté auprès du chargé de mission Opération de Revitalisation du Territoire, en charge de la commission mixte d'attribution des aides spécifiques, au siège de la Communauté de Communes Cœur & Coteaux Comminges.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire DÉCIDE :

- **D'ACCORDER** une subvention de 998 € à Monsieur RECHARD
- **D'AUTORISER** Madame la Présidente à signer tout document nécessaire à la réalisation de la présente délibération
- **DE PRÉCISER** que le règlement de la subvention interviendra conformément au règlement d'attribution des aides spécifiques en vigueur
- **D'INDIQUER** que le montant de la subvention pourra être réajusté en fonction du coût définitif de l'opération, dans la limite de 80% de financement public
- **DE DIRE** que la dépense en résultant sera imputée au chapitre 204, article 20422 de l'exercice considéré

POUR : 118

CONTRE : //

ABSTENTION : //

ADOPTÉE

Fait et délibéré le 29 avril 2024.

Pour extrait conforme,

La Présidente,
Magali GASTO OUSTRIC



La Présidente,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte ;
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois suivant sa publication.



CŒUR & COTEAUX
COMMINGES
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

N°2024-106

Objet : OPAH RU de la ville de Saint-Gaudens – Demande d'aides spécifiques – 7 rue Thiers

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-neuf avril, les conseillers communautaires de la Communauté de Communes Cœur et Coteaux Comminges, dûment convoqués, se sont réunis en Conseil Communautaire, à Villeneuve de Rivière, sous la Présidence de Magali GASTO OUSTRIC, Présidente.

Conseillers communautaires		EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
En exercice	140	
Présents	97	Date de la convocation : 16 avril 2024
Procurations	21	
Votants	118	

Présents / Excusés / Absents / Procurations / Suppléances

	Commune	Nom	Prénom	
1	AGASSAC	ANE	Serge	Présent
2	ALAN	BEAUSOR	Francis	Présent
3	AMBAX	MIQUEL	Daniel	Présent
4	ANAN	BRIOL	Laurent	Présent
5	ASPRET-SARRAT	NOGUES	Lydie	Présent
6	AULON	DURROUX	Jean-Claude	Présent
7	AURIGNAC	LOSEGO	Jean-Michel	Présent
8	AURIGNAC	DARNISE	Laurence	Procuration à JM LOSEGO
9	AUSSON	BARRAU	Yves-Pierre	Absent
10	BACHAS	BRINI	Bouziane	Absent
11	BALESTA	DASQUE	Jean-Charles	Présent
12	BENQUE	LASSERRE	Jean-Claude	Présent
13	BLAJAN	CASTEX	Jean-Bernard	Absent
14	BOISSÈDE	FRECHOU	Alain	Présent
15	BORDES DE RIVIÈRE	CAPERAN-LORENZI	Geneviève	Absente
16	BOUDRAC	CLARENS	Gilles	Absent
17	BOULOGNE SUR GESSE	BOUBEE	Alain	Présent
18	BOULOGNE SUR GESSE	CAUBET	Fabienne	Présente
19	BOULOGNE SUR GESSE	ADOUE	Jérôme	Présent
20	BOUSSAN	BOUBE	Patrick	Présent
21	BOUZIN	PASSAMENT	Alain	Absent
22	CARDEILHAC	BOYER	Raymond	Présent
23	CASSAGNABÈRE-TOURNAS	VIGNES	Philippe	Présent
24	CASTELGAILLARD	DUCCLOS	Robert	Présent
25	CASTERA VIGNOLLES	POUZOL	Thierry	Procuration à Julien LACROIX
26	CAZAC	PRIAULT	Françoise	Absente
27	CAZARIL-TAMBOURÈS	LEFRANC	Gérard	Absent
28	CAZENEUVE-MONTAUT	TESSER	Christian	Présent
29	CHARLAS	DUCCLOS	Jean-Pierre	Présent
30	CIADOUX	TOUBERT	Thierry	Présent

31	CLARAC	MANENT-MANENT	Jean-Paul	Procuration à Alain BARUTAUT
32	COUEILLES	FABARON	Bernard	Présent
33	CUGURON	SANTAMARIA	Christine	Présente
34	EOUX	REY	Monique	Présente
35	ESCANECRABE	ARSEGUET	Jean-Claude	Présent
36	ESPARRON	MASSARIN	André	Suppléé par Jean-Claude LAJOUS
37	ESTANCARBON	SOUPENE	Daniel	Présent
38	FABAS	DAMIENS	Gérald	Présent
39	FRANQUEVIELLE	NICOLAS	Virginie	Absente
40	FRONTIGNAN-SAVÈS	SALLES	Thierry	Présent
41	GENSAC DE BOULOGNE	SABATHE	Daniel	Présent
42	GOUDEX	MANAVIT	Laurent	Procuration à Thierry PLANTE
43	LABARTHE-INARD	ALBENQUE	Jacques	Suppléé par G FRANCO
44	LABARTHE-RIVIERE	VOUGNY	Claire	Présente
45	LABARTHE-RIVIERE	DAVAND	Sébastien	Présent
46	LABASTIDE-PAUMÈS	BRUMAS	Catherine	Présente
47	LALOURET-LAFFITEAU	LAFFORGUE	Jean-Claude	Suppléé par Martine RIEU
48	LANDORTHE	CORTINAS	Lucienne	Présente
49	LANDORTHE	RAMOS	Jacqueline	Procuration à Lucienne CORTINAS
50	LARCAN	FOURMENT	Henri	Présent
51	LARROQUE	RENON	Jean-Louis	Procuration à Jean-Pierre DUCLOS
52	LATOUE	BOSC	Pierre	Présent
53	LE CUING	DUPUY	David	Présent
54	LECUSSAN	MALET	Bernard	Présent
55	LES TOURREILLES	SARRAQUIGNE	Denis	Présent
56	LESPITEAU	DUPUY	Jérôme	Présent
57	LESPUGUE	FOIX	Jean-François	Présent
58	LIEOUX	BARUTAUT	Alain	Présent
59	LILHAC	SIOUTAC	Gilbert	Présent
60	L'ISLE EN DODON	WELTER	Lionel	Présent
61	L'ISLE EN DODON	GAUTHIER	Chrystelle	Procuration à Lionel WELTER
62	L'ISLE EN DODON	MONFERRAN	Michel	Absent
63	LODES	BERREBI	Véronique	Présente
64	LOUDET	ATHIEL	Hervé	Suppléé par Nicolas BRESSE
65	MARTISSERRE	TOULON	Maryse	Présente
66	MAUVEZIN	PLANTE	Thierry	Présent
67	MIRAMBEAU	DE MARCHI	Josiane	Absente
68	MIRAMONT DE COMMINGES	VIGNEAUX	Laure	Présente
69	MOLAS	MEDOUS	Joëlle	Présente
70	MONDILHAN	GASPARD	Joseph	Présent
71	MONTBERNARD	COUMES	Pascal	Présent
72	MONTESQUIEU-GUITTAUT	ALVIN	Phillippe	Présent
73	MONTGAILLARD SUR SAVE	CHAINET	Julien	Absent
74	MONTMAURIN	AMIEL	Gabriel	Présent
75	MONTOULIEU SAINT-BERNARD	SORS	Camille	Présent
76	MONTRÉJEAU	MIQUEL	Eric	Procuration à Martine TARISSAN
77	MONTRÉJEAU	DUMOULIN	Maryse	Présente
78	MONTRÉJEAU	BRILAUD	Phillippe	Présent
79	MONTRÉJEAU	TARISSAN	Martine	Présente
80	MONTRÉJEAU	CAPOMASI	Michel	Absent
81	NÉNIGAN	CRESPIN	Damien	Absent
82	NIZAN SUR GESSE	SOLLE	Mathieu	Présent
83	PÉGUILHAN	LAURENTIES-BARRERE	Céline	Excusée
84	PEYRISSAS	LOUBEYRE	Guy	Présent
85	PEYROUZET	LAGRANGE	Phillippe	Présent
86	POINTIS-INARD	TREINQUE	Didier	Présent
87	PONLAT-TAILLEBOURG	FOURTIES	Gilles	Présent

88	PUYMAURIN	BIASON	Valentin	Présent
89	RÉGADES	GASTO	Marlène	Présente
90	RIEUCAZE	CAZAUX	Jean-François	Absent
91	RIOLAS	DUPRAT	Michel	Présent
92	SAINT-ANDRE	CASTETS	David	Procuration à Gilbert SIOUTAC
93	SAINT-ELIX SEGLAN	SUSPENE	Nicolas	Présent
94	SAINT-FERRÉOL	BOUAS	Thierry	Absent
95	SAINT-FRAJOU	DAVEZAC	Alain	Présent
96	SAINT-GAUDENS	DUCLOS	Jean-Yves	Présent
97	SAINT-GAUDENS	GASTO OUSTRIC	Magali	Présente
98	SAINT-GAUDENS	SOUYRI	Jean-Luc	Présent
99	SAINT-GAUDENS	RAULET	Isabelle	Présente
100	SAINT-GAUDENS	HEUILLET	Eric	Procuration à Elisabeth ROUEDE
101	SAINT-GAUDENS	CAZES	Josette	Présente
102	SAINT-GAUDENS	PINET	Alain	Procuration à Didier LACOUZATTE
103	SAINT-GAUDENS	RIERA	Evelyne	Procuration à Josette CAZES
104	SAINT-GAUDENS	GUILLERMIN	Joël	Procuration à Vincent PUYMEGE
105	SAINT-GAUDENS	BITEAU	Marie-Pierre	Procuration à Jean-Luc SOUYRI
106	SAINT-GAUDENS	SAFORCADA	Pierre	Procuration à Manuel ISASI
107	SAINT-GAUDENS	MALET	Béatrice	Procuration à Evelyne SANSONETTO
108	SAINT-GAUDENS	AGNES	Jean-François	Présent
109	SAINT-GAUDENS	NAVARRÉ	Annie	Procuration à Véronique BERREBI
110	SAINT-GAUDENS	PUYMEGE	Vincent	Présent
111	SAINT-GAUDENS	RICOUL	Céline	Présente
112	SAINT-GAUDENS	ISASI	Manuel	Présent
113	SAINT-GAUDENS	ANTUNES	Arminda	Procuration à Isabelle RAULET
114	SAINT-GAUDENS	LACOUZATTE	Didier	Présent
115	SAINT-GAUDENS	FINI	Laura	Procuration à Jean-François AGNES
116	SAINT-GAUDENS	CAMPO-CASTILLO	Benoît	Procuration à Jean-Yves DUCLOS
117	SAINT-GAUDENS	LOUIS	Yves	Présent
118	SAINT-GAUDENS	FAUVERNIER	Annabelle	Présente
119	SAINT-GAUDENS	IMBERT	Frédéric	Présent
120	SAINT-IGNAN	ROUEDE	Elisabeth	Présente
121	SAINT-LARY-BOUJEAN	FARRE	Régis	Procuration à Evelyne BOUBEE
122	SAINT-LAURENT-SUR-SAVE	PITOUT	Daniel	Absent
123	SAINT-LOUP EN COMMINGES	BOUZIGUES	Denis	Présent
124	SAINT-MARCEY	MILLET	Chantal	Présente
125	SAINT-PÉ-DELBOSC	FORTASSIN	Jean-Pierre	Présent
126	SAINT-PLANCARD	FONTANEAU	Marie-Hélène	Présente
127	SALHERM	DE GAULEJAC	Michel	Présent
128	SAMAN	LACROIX	Julien	Présent
129	SAMOUILLAN	DANGLA	Jean-Paul	Suppléé par Jean MAURUC
130	SARRECAVE	BOUBEE	Evelyne	Présente
131	SARREMEZAN	ENEL	Catherine	Présente
132	SAUX ET POMARÈDE	SANSONETTO	Evelyne	Présente
133	SAVARTHÈS	GILLY	Martine	Présente
134	SÉDEILHAC	CASTERAN	Philippe	Absent
135	TERREBASSE	FERRERE	Jean	Présent
136	VALENTINE	NADALET	Marie	Présente
137	VILLENEUVE DE RIVIÈRE	SUBRA	Émilie	Absente
138	VILLENEUVE DE RIVIÈRE	HERY	Patrick	Absente
139	VILLENEUVE DE RIVIÈRE	VERDIER	Nadine	Présente
140	VILLENEUVE-LÉCUSSAN	BATMALE	Lionel	Absent

Secrétaire de séance : Alain FRECHOU

Délibération n° 2024-106

**OPÉRATION PROGRAMMÉE D'AMÉLIORATION DE L'HABITAT – RENOUVELLEMENT URBAIN (OPAH-RU) DE LA VILLE DE SAINT-GAUDENS – DEMANDE D'AIDES SPÉCIFIQUES
ADRESSE CONCERNÉE PAR LES TRAVAUX : 7 RUE THIERS**

Monsieur le Vice-Président Alain FRECHOU présente le rapport suivant :

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la convention Opération de Revitalisation du Territoire signée par l'État, l'ANAH représentée par le Conseil Départemental de la Haute-Garonne, le Conseil Régional Occitanie, le Conseil Départemental de la Haute-Garonne, la Communauté de Communes Cœur & Coteaux Comminges et la ville de Saint-Gaudens, en date du 6 mai 2021, notamment son article 4 qui prévoit les engagements des partenaires financeurs à mobiliser leurs ressources humaines et financières pour assurer la mise en œuvre du programme,

Vu la convention Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat – Renouvellement Urbain (OPAH-RU), signée par l'ANAH, le Conseil Départemental de la Haute-Garonne, la Communauté de Communes Cœur & Coteaux Comminges et la ville de Saint-Gaudens, le 14 juin 2022,

Vu le règlement d'attribution des aides spécifiques de l'OPAH-RU de la ville de Saint-Gaudens approuvé par le conseil communautaire du 14 avril 2022 et par le conseil municipal du 18 juillet 2022, modifié par délibération du conseil municipal le 8 février 2024 et par délibération du conseil communautaire le 11 avril 2024,

Vu le budget de la Communauté de Communes Cœur & Coteaux du Comminges voté par le conseil communautaire le 11 avril 2024,

Dans le cadre de l'Opération de Revitalisation du Territoire (ORT) et de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat – Renouvellement Urbain (OPAH-RU) de la ville de Saint-Gaudens, il est prévu des aides spécifiques en faveur de la rénovation de logements en centre-ville. Les logements concernés sont uniquement ceux situés dans un périmètre défini dans la convention OPAH-RU figurant à la page 14 de la convention.

La ville et la communauté de communes ont recruté l'opérateur Urbanis pour aider les propriétaires à monter leur dossier de demande de subventions et d'aides liées à l'OPAH-RU.

Le montant de l'aide financière tient compte de la consistance des travaux, de leur conformité au règlement d'attribution des aides spécifiques, du plan de financement établi par le propriétaire et des devis des entreprises.

Monsieur LAUDET est propriétaire de l'immeuble situé au n°7 rue Thiers. Monsieur LAUDET envisage d'effectuer des travaux sur 2 logements de cet immeuble. Pour le logement 1, il est prévu le changement du système de chauffage pour installer une chaudière à condensation ainsi que des robinets thermostatiques. En ce qui concerne le logement 2, Monsieur LAUDET souhaite changer la chaudière gaz par une chaudière à condensation. Le montant total des travaux subventionnables est de 10 272,32 € HT.

Monsieur LAUDET peut prétendre à l'aide spécifique #25 du règlement d'attribution destinée aux propriétaires bailleurs qui réalisent des travaux d'amélioration de la performance énergétique.

A ce titre, Monsieur LAUDET demande une subvention de la Ville et de la Communauté de Communes répartie comme suit :

Participation de la Ville de Saint-Gaudens	Participation de la Communauté de Communes
2 000 €	2 000 €

Vu l'article 2.2 du règlement d'attribution des aides spécifiques indiquant le processus de validation des dossiers de demande d'aides spécifiques,

Vu le dossier de Monsieur LAUDET, prévoyant des travaux d'amélioration de la performance énergétique,

Vu l'avis favorable de la commission urbanisme municipale du 29 février 2024,

Vu l'avis favorable de la commission mixte d'attribution des aides spécifiques qui s'est réunie le 6 mars 2024,

Vu l'avis de la commission finances du 25 avril 2024,

Le dossier peut être consulté auprès du chargé de mission Opération de Revitalisation du Territoire, en charge de la commission mixte d'attribution des aides spécifiques, au siège de la Communauté de Communes Cœur & Coteaux Comminges.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire DÉCIDE :

- **D'ACCORDER** une subvention de 2 000 € à Monsieur LAUDET
- **D'AUTORISER** Madame la Présidente à signer tout document nécessaire à la réalisation de la présente délibération
- **DE PRÉCISER** que le règlement de la subvention interviendra conformément au règlement d'attribution des aides spécifiques en vigueur
- **D'INDIQUER** que le montant de la subvention pourra être réajusté en fonction du coût définitif de l'opération, dans la limite de 80% de financement public
- **DE DIRE** que la dépense en résultant sera imputée au chapitre 204, article 20422 de l'exercice considéré

POUR : 118

CONTRE : //

ABSTENTION : //

ADOPTÉE

Fait et délibéré le 29 avril 2024.

Pour extrait conforme,

La Présidente,
Magali GASTO OUSTRIC



La Présidente,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte ;
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois suivant sa publication.



CŒUR & COTEAUX
COMMINGES
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

N°2024-107

Objet : OPAH RU de la ville de Saint-Gaudens – Demande subventions – 1 boulevard Pasteur

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-neuf avril, les conseillers communautaires de la Communauté de Communes Cœur et Coteaux Comminges, dûment convoqués, se sont réunis en Conseil Communautaire, à Villeneuve de Rivière, sous la Présidence de Magali GASTO OUSTRIC, Présidente.

Conseillers communautaires		EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
En exercice	140	
Présents	97	Date de la convocation : 16 avril 2024
Procurations	21	
Votants	118	

Présents / Excusés / Absents / Procurations / Suppléances

	Commune	Nom	Prénom	
1	AGASSAC	ANE	Serge	Présent
2	ALAN	BEAUSOR	Francis	Présent
3	AMBAX	MIQUEL	Daniel	Présent
4	ANAN	BRIOL	Laurent	Présent
5	ASPRET-SARRAT	NOGUES	Lydie	Présent
6	AULON	DURROUX	Jean-Claude	Présent
7	AURIGNAC	LOSEGO	Jean-Michel	Présent
8	AURIGNAC	DARNISE	Laurence	Procuration à JM LOSEGO
9	AUSSON	BARRAU	Yves-Pierre	Absent
10	BACHAS	BRINI	Bouziane	Absent
11	BALESTA	DASQUE	Jean-Charles	Présent
12	BENQUE	LASSERRE	Jean-Claude	Présent
13	BLAJAN	CASTEX	Jean-Bernard	Absent
14	BOISSÈDE	FRECHOU	Alain	Présent
15	BORDES DE RIVIÈRE	CAPERAN-LORENZI	Geneviève	Absente
16	BOUDRAC	CLARENS	Gilles	Absent
17	BOULOGNE SUR GESSE	BOUBEE	Alain	Présent
18	BOULOGNE SUR GESSE	CAUBET	Fabienne	Présente
19	BOULOGNE SUR GESSE	ADOUE	Jérôme	Présent
20	BOUSSAN	BOUBE	Patrick	Présent
21	BOUZIN	PASSAMENT	Alain	Absent
22	CARDEILHAC	BOYER	Raymond	Présent
23	CASSAGNABÈRE-TOURNAS	VIGNES	Philippe	Présent
24	CASTELGAILLARD	DUCCLOS	Robert	Présent
25	CASTERA VIGNOLLES	POUZOL	Thierry	Procuration à Julien LACROIX
26	CAZAC	PRIault	Françoise	Absente
27	CAZARIL-TAMBOURÈS	LEFRANC	Gérard	Absent
28	CAZENEUVE-MONTAUT	TESSER	Christian	Présent
29	CHARLAS	DUCCLOS	Jean-Pierre	Présent
30	CIADOUX	TOUBERT	Thierry	Présent

31	CLARAC	MANENT-MANENT	Jean-Paul	Procuration à Alain BARUTAUT
32	COUEILLES	FABARON	Bernard	Présent
33	CUGURON	SANTAMARIA	Christine	Présente
34	EOUX	REY	Monique	Présente
35	ESCANECRABE	ARSEGUET	Jean-Claude	Présent
36	ESPARRON	MASSARIN	André	Suppléé par Jean-Claude LAJOUS
37	ESTANCARBON	SOUPENE	Daniel	Présent
38	FABAS	DAMIENS	Gérald	Présent
39	FRANQUEVIELLE	NICOLAS	Virginie	Absente
40	FRONTIGNAN-SAVÈS	SALLES	Thierry	Présent
41	GENSAC DE BOULOGNE	SABATHE	Daniel	Présent
42	GOUDEX	MANAVIT	Laurent	Procuration à Thierry PLANTE
43	LABARTHE-INARD	ALBENQUE	Jacques	Suppléé par G FRANCO
44	LABARTHE-RIVIERE	VOUGNY	Claire	Présente
45	LABARTHE-RIVIERE	DAVAND	Sébastien	Présent
46	LABASTIDE-PAUMÈS	BRUMAS	Catherine	Présente
47	LALOURET-LAFFITEAU	LAFFORGUE	Jean-Claude	Suppléé par Martine RIEU
48	LANDORTHE	CORTINAS	Lucienne	Présente
49	LANDORTHE	RAMOS	Jacqueline	Procuration à Lucienne CORTINAS
50	LARCAN	FOURMENT	Henri	Présent
51	LARROQUE	RENON	Jean-Louis	Procuration à Jean-Pierre DUCLOS
52	LATOUE	BOSC	Pierre	Présent
53	LE CUIING	DUPUY	David	Présent
54	LECUSSAN	MALET	Bernard	Présent
55	LES TOURREILLES	SARRAQUIGNE	Denis	Présent
56	LESPITEAU	DUPUY	Jérôme	Présent
57	LESPUGUE	FOIX	Jean-François	Présent
58	LIEUX	BARUTAUT	Alain	Présent
59	LILHAC	SIOUTAC	Gilbert	Présent
60	L'ISLE EN DODON	WELTER	Lionel	Présent
61	L'ISLE EN DODON	GAUTHIER	Chrystelle	Procuration à Lionnel WELTER
62	L'ISLE EN DODON	MONFERRAN	Michel	Absent
63	LODES	BERREBI	Véronique	Présente
64	LOUDET	ATHIEL	Hervé	Suppléé par Nicolas BRESSE
65	MARTISSERRE	TOULON	Maryse	Présente
66	MAUVEZIN	PLANTE	Thierry	Présent
67	MIRAMBEAU	DE MARCHI	Josiane	Absente
68	MIRAMONT DE COMMINGES	VIGNEAUX	Laure	Présente
69	MOLAS	MEDOUS	Joëlle	Présente
70	MONDILHAN	GASPARD	Joseph	Présent
71	MONTBERNARD	COUMES	Pascal	Présent
72	MONTESQUIEU-GUITTAUT	ALVIN	Philippe	Présent
73	MONTGAILLARD SUR SAVE	CHAINET	Julien	Absent
74	MONTMAURIN	AMIEL	Gabriel	Présent
75	MONTOLIEU SAINT-BERNARD	SORS	Camille	Présent
76	MONTRÉJEAU	MIQUEL	Eric	Procuration à Martine TARISSAN
77	MONTRÉJEAU	DUMOULIN	Maryse	Présente
78	MONTRÉJEAU	BRILAUD	Philippe	Présent
79	MONTRÉJEAU	TARISSAN	Martine	Présente
80	MONTRÉJEAU	CAPOMASI	Michel	Absent
81	NÉNIGAN	CRESPIN	Damien	Absent
82	NIZAN SUR GESSE	SOLLE	Mathieu	Présent
83	PÉGUILHAN	LAURENTIES-BARRERE	Céline	Excusée
84	PEYRISSAS	LOUBEYRE	Guy	Présent
85	PEYROUZET	LAGRANGE	Philippe	Présent
86	POINTIS-INARD	TREINQUE	Didier	Présent
87	PONLAT-TAILLEBOURG	FOURTIES	Gilles	Présent

88	PUYMAURIN	BIASON	Valentin	Présent
89	RÉGADES	GASTO	Marlène	Présente
90	RIEUCAZE	CAZAUX	Jean-François	Absent
91	RIOLAS	DUPRAT	Michel	Présent
92	SAINT-ANDRE	CASTETS	David	Procuration à Gilbert SIOUTAC
93	SAINT-ELIX SEGLAN	SUSPENE	Nicolas	Présent
94	SAINT-FERRÉOL	BOUAS	Thierry	Absent
95	SAINT-FRAJOU	DAVEZAC	Alain	Présent
96	SAINT-GAUDENS	DUCLOS	Jean-Yves	Présent
97	SAINT-GAUDENS	GASTO OUSTRIC	Magali	Présente
98	SAINT-GAUDENS	SOUYRI	Jean-Luc	Présent
99	SAINT-GAUDENS	RAULET	Isabelle	Présente
100	SAINT-GAUDENS	HEUILLET	Eric	Procuration à Elisabeth ROUEDE
101	SAINT-GAUDENS	CAZES	Josette	Présente
102	SAINT-GAUDENS	PINET	Alain	Procuration à Didier LACOUZATTE
103	SAINT-GAUDENS	RIERA	Evelyne	Procuration à Josette CAZES
104	SAINT-GAUDENS	GUILLERMIN	Joël	Procuration à Vincent PUYMEGE
105	SAINT-GAUDENS	BITEAU	Marie-Pierre	Procuration à Jean-Luc SOUYRI
106	SAINT-GAUDENS	SAFORCADA	Pierre	Procuration à Manuel ISASI
107	SAINT-GAUDENS	MALET	Béatrice	Procuration à Evelyne SANSONETTO
108	SAINT-GAUDENS	AGNES	Jean-François	Présent
109	SAINT-GAUDENS	NAVARRÉ	Annie	Procuration à Véronique BERREBI
110	SAINT-GAUDENS	PUYMEGE	Vincent	Présent
111	SAINT-GAUDENS	RICOUL	Céline	Présente
112	SAINT-GAUDENS	ISASI	Manuel	Présent
113	SAINT-GAUDENS	ANTUNES	Arminda	Procuration à Isabelle RAULET
114	SAINT-GAUDENS	LACOUZATTE	Didier	Présent
115	SAINT-GAUDENS	FINI	Laura	Procuration à Jean-François AGNES
116	SAINT-GAUDENS	CAMPO-CASTILLO	Benoît	Procuration à Jean-Yves DUCLOS
117	SAINT-GAUDENS	LOUIS	Yves	Présent
118	SAINT-GAUDENS	FAUVERNIER	Annabelle	Présente
119	SAINT-GAUDENS	IMBERT	Frédéric	Présent
120	SAINT-IGNAN	ROUEDE	Elisabeth	Présente
121	SAINT-LARY-BOUJEAN	FARRE	Régis	Procuration à Evelyne BOUBEE
122	SAINT-LAURENT-SUR-SAVE	PITOUT	Daniel	Absent
123	SAINT-LOUP EN COMMINGES	BOUZIGUES	Denis	Présent
124	SAINT-MARCET	MILLET	Chantal	Présente
125	SAINT-PÉ-DELBOSC	FORTASSIN	Jean-Pierre	Présent
126	SAINT-PLANCARD	FONTANEAU	Marie-Hélène	Présente
127	SALHERM	DE GAULEJAC	Michel	Présent
128	SAMAN	LACROIX	Julien	Présent
129	SAMOUILLAN	DANGLA	Jean-Paul	Suppléé par Jean MAURUC
130	SARRECAVE	BOUBEE	Evelyne	Présente
131	SARREMEZAN	ENEL	Catherine	Présente
132	SAUX ET POMARÈDE	SANSONETTO	Evelyne	Présente
133	SAVARTHÈS	GILLY	Martine	Présente
134	SÉDEILHAC	CASTERAN	Philippe	Absent
135	TERREBASSE	FERRERE	Jean	Présent
136	VALENTINE	NADALET	Marie	Présente
137	VILLENEUVE DE RIVIÈRE	SUBRA	Émilie	Absente
138	VILLENEUVE DE RIVIÈRE	HERY	Patrick	Absente
139	VILLENEUVE DE RIVIÈRE	VERDIER	Nadine	Présente
140	VILLENEUVE-LÉCUSSAN	BATMALE	Lionel	Absent

Secrétaire de séance : Alain FRECHOU

Délibération n° 2024-107

OPÉRATION PROGRAMMÉE D'AMÉLIORATION DE L'HABITAT – RENOUVELLEMENT URBAIN (OPAH-RU) DE LA VILLE DE SAINT-GAUDENS – DEMANDE DE SUBVENTIONS
ADRESSE CONCERNÉE PAR LES TRAVAUX : 1 BOULEVARD PASTEUR

Monsieur le Vice-Président Alain FRECHOU présente le rapport suivant :

Vu la convention Opération de Revitalisation du Territoire signée par l'État, l'ANAH représentée par le Conseil Départemental de la Haute-Garonne, le Conseil Régional Occitanie, le Conseil Départemental de la Haute-Garonne, la Communauté de Communes Cœur & Coteaux Comminges et la ville de Saint-Gaudens, en date du 6 mai 2021, notamment son article 4 qui prévoit les engagements des partenaires financeurs à mobiliser leurs ressources humaines et financières pour assurer la mise en œuvre du programme,

Vu la convention Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat – Renouvellement Urbain (OPAH-RU), signée par l'ANAH, le Conseil Départemental de la Haute-Garonne, la Communauté de Communes Cœur & Coteaux Comminges et la ville de Saint-Gaudens, le 14 juin 2022,

Vu le règlement d'attribution des aides spécifiques de l'OPAH-RU de la ville de Saint-Gaudens approuvé par le conseil communautaire du 14 avril 2022 et par le conseil municipal du 18 juillet 2022, modifié par délibération du conseil municipal le 8 février 2024 et par délibération du conseil communautaire le 11 avril 2024,

Vu le budget de la Communauté de Communes Cœur & Coteaux Comminges voté par le conseil communautaire le 11 avril 2024,

Dans le cadre de l'Opération de Revitalisation du Territoire (ORT) et de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat – Renouvellement Urbain (OPAH-RU) de la ville de Saint-Gaudens, il est prévu des aides de l'Agence Nationale de l'Habitat, du Conseil Départemental de la Haute-Garonne. L'OPAH-RU de la ville de Saint-Gaudens prévoit un abondement de ces aides par la commune de Saint-Gaudens et par la communauté de communes.

En parallèle du régime d'aides de l'OPAH-RU, la ville de Saint-Gaudens a souhaité instaurer un régime d'aides spécifiques adapté à la demande sur la commune. Ces aides ont vocation à soutenir financièrement les propriétaires occupants, les propriétaires bailleurs ainsi que les copropriétés dans leur démarche de rénovation des logements situés dans le cœur historique de la ville de Saint-Gaudens. Les logements concernés sont uniquement ceux situés dans un périmètre défini dans la convention OPAH-RU figurant à la page 14 de ladite convention.

Le prestataire Urbanis aide les propriétaires à monter leur dossier de demande de subventions.

Le montant de l'aide financière tient compte de la consistance des travaux, de leur conformité à la convention OPAH-RU, au régime d'aides de l'ANAH ainsi qu'au règlement d'attribution des aides spécifiques en vigueur lors du dépôt du dossier de demande de subventions, du plan de financement établi par les propriétaires et des devis des entreprises.

Monsieur Benjamin MACLOU, en sa qualité de représentant de la SCI MCL IMMO, est propriétaire de l'immeuble situé au n°1 boulevard Pasteur. Cet immeuble, vacant depuis plus de 5 ans, est composé d'un rez-de-chaussée à usage professionnel ainsi que de 3 étages. Le rez-de-chaussée sera divisé en deux parties : le local à usage professionnel conservera cette vocation et à côté de ce local, un logement de type T2 sera créé. Le propriétaire prévoit de créer 2 T2 et 1 T3 pour le 1^{er} et le 2^{ème} étage. Au dernier étage, c'est un T3 qui sera produit.

Le propriétaire envisage de mettre en location l'ensemble de ces logements.

Pour la création de ces logements, les types de travaux envisagés sont des travaux lourds de réhabilitation globale de l'immeuble.

Le montant total des dépenses éligibles s'élève à 506 958 € HT pour un montant total de travaux de 752 816,89 € TTC. Le dossier de demande de subvention de Monsieur Benjamin MACLOU, représentant de la SCI MCL IMMO a déjà été soumis à l'avis de la commission ANAH pour décider d'accorder les montants suivants :

ANAH	Conseil Départemental
243 631 €	28 000 €

Monsieur Benjamin MACLOU, en sa qualité de représentant de la SCI MCL IMMO, demande à la ville et à la communauté de communes pour chacune en ce qui les concerne, un abondement des aides de l'ANAH et du Conseil Départemental réparti comme suit :

Ville de Saint-Gaudens	Communauté de Communes
50 696 €	50 696 €

En complément de cet abondement, la SCI MCL IMMO est éligible à l'aide spécifique #18 relative aux propriétaires bailleurs qui acquièrent un logement vacant depuis plus de 5 ans pour le louer avec un projet de rénovation complète. Cette aide est sous la forme d'une prime de 1 000 € par pièce principale (500 € par pièce principale de la ville et 500 € par pièce principale de la 5C) plafonnée à 5 000 € par logement. La participation demandée à la ville et à la Communauté de Communes est donc la suivante :

Ville de Saint-Gaudens	Communauté de Communes
9 500 €	9 500 €

Monsieur Benjamin MACLOU, représentant de la SCI MCL IMMO demande donc une subvention d'un montant total à la ville et à la Communauté de Communes réparti comme suit :

Ville de Saint-Gaudens	Communauté de Communes
60 196 €	60 196 €

Le montant total des subventions demandées par la SCI MCL IMMO, tout partenaire confondu, s'élève donc à 392 023 €. Le reste à charge est estimé à 360 793,89 €.

Vu la convention OPAH-RU de la ville de Saint-Gaudens,

Vu l'article 2.2 du règlement d'attribution des aides spécifiques indiquant le processus de validation des dossiers de demande d'aides spécifiques,

Vu le dossier de la SCI MCL IMMO, représentée par Monsieur MACLOU, prévoyant une réhabilitation globale de l'immeuble,

Vu l'avis favorable de la commission ANAH du 28 juillet 2023,

Vu l'avis favorable de la commission urbanisme municipale du 29 février 2024,

Vu l'avis favorable de la commission mixte d'attribution des aides spécifiques qui s'est réunie le 6 mars 2024,

Vu l'avis de la commission finances communautaire du 25 avril 2024,

Le dossier peut être consulté auprès du chargé de mission Opération de Revitalisation du Territoire, en charge de la commission mixte d'attribution des aides spécifiques, au siège de la Communauté de Communes Cœur & Coteaux Comminges.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire DÉCIDE :

- **D'ACCORDER** une subvention à la SCI MCL IMMO répartie de la manière suivante :

Dépenses		Subventions	
Montant des dépenses éligibles HT	506 958 €	ANAH	243 631 €
Montant total des dépenses TTC	752 816,89 €	CD31	28 000 €
		Ville	60 196 €
		Communauté de Communes	60 196 €
		Reste à charge SCI MCL IMMO	360 793,89 €
Total	752 816,89 €	Total	752 816,89 €

- **D'AUTORISER** Madame la Présidente à signer tout document nécessaire à la réalisation de la présente délibération
- **DE PRÉCISER** que le règlement de la subvention interviendra conformément à la convention OPAH-RU et au règlement d'attribution des aides spécifiques en vigueur
- **D'INDIQUER** que le montant de la subvention pourra être réajusté en fonction du coût définitif de l'opération, dans la limite de 80% de financement public
- **DE DIRE** que la dépense en résultant sera imputée au chapitre 204, article 20422 de l'exercice considéré

POUR : 118

CONTRE : //

ABSTENTION : //

ADOPTÉE

Fait et délibéré le 29 avril 2024.

Pour extrait conforme,

La Présidente,
Magali GASTO OUSTRIC

La Présidente,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte ;
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois suivant sa publication.



CŒUR & COTEAUX
COMMINGES
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

N°2024-108

Objet : OPAH RU de la ville de Saint-Gaudens – Demande subventions – 17 Place du Foirail

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-neuf avril, les conseillers communautaires de la Communauté de Communes Cœur et Coteaux Comminges, dûment convoqués, se sont réunis en Conseil Communautaire, à Villeneuve de Rivière, sous la Présidence de Magali GASTO OUSTRIC, Présidente.

Conseillers communautaires		EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
En exercice	140	
Présents	97	Date de la convocation : 16 avril 2024
Procurations	21	
Votants	118	

Présents / Excusés / Absents / Procurations / Suppléances

	Commune	Nom	Prénom	
1	AGASSAC	ANE	Serge	Présent
2	ALAN	BEAUSOR	Francis	Présent
3	AMBAX	MIQUEL	Daniel	Présent
4	ANAN	BRIOL	Laurent	Présent
5	ASPRET-SARRAT	NOGUES	Lydie	Présent
6	AULON	DURROUX	Jean-Claude	Présent
7	AURIGNAC	LOSEGO	Jean-Michel	Présent
8	AURIGNAC	DARNISE	Laurence	Procuration à JM LOSEGO
9	AUSSON	BARRAU	Yves-Pierre	Absent
10	BACHAS	BRINI	Bouziane	Absent
11	BALESTA	DASQUE	Jean-Charles	Présent
12	BENQUE	LASSERRE	Jean-Claude	Présent
13	BLAJAN	CASTEX	Jean-Bernard	Absent
14	BOISSÈDE	FRECHOU	Alain	Présent
15	BORDES DE RIVIÈRE	CAPERAN-LORENZI	Geneviève	Absente
16	BOUDRAC	CLARENS	Gilles	Absent
17	BOULOGNE SUR GESSE	BOUBEE	Alain	Présent
18	BOULOGNE SUR GESSE	CAUBET	Fabienne	Présente
19	BOULOGNE SUR GESSE	ADOUE	Jérôme	Présent
20	BOUSSAN	BOUBE	Patrick	Présent
21	BOUZIN	PASSAMENT	Alain	Absent
22	CARDEILHAC	BOYER	Raymond	Présent
23	CASSAGNABÈRE-TOURNAS	VIGNES	Philippe	Présent
24	CASTELGAILLARD	DUCCLOS	Robert	Présent
25	CASTERA VIGNOLLES	POUZOL	Thierry	Procuration à Julien LACROIX
26	CAZAC	PRIault	Françoise	Absente
27	CAZARIL-TAMBOURÈS	LEFRANC	Gérard	Absent
28	CAZENEUVE-MONTAUT	TESSER	Christian	Présent
29	CHARLAS	DUCCLOS	Jean-Pierre	Présent
30	CIADOUX	TOUBERT	Thierry	Présent

31	CLARAC	MANENT-MANENT	Jean-Paul	Procuration à Alain BARUTAUT
32	COUEILLES	FABARON	Bernard	Présent
33	CUGURON	SANTAMARIA	Christine	Présente
34	EOUX	REY	Monique	Présente
35	ESCANECRABE	ARSEGUET	Jean-Claude	Présent
36	ESPARRON	MASSARIN	André	Suppléé par Jean-Claude LAJOUS
37	ESTANCARBON	SOUPENE	Daniel	Présent
38	FABAS	DAMIENS	Gérald	Présent
39	FRANQUEVIELLE	NICOLAS	Virginie	Absente
40	FRONTIGNAN-SAVÈS	SALLES	Thierry	Présent
41	GENSAC DE BOULOGNE	SABATHE	Daniel	Présent
42	GOUDEX	MANAVIT	Laurent	Procuration à Thierry PLANTE
43	LABARTHE-INARD	ALBENQUE	Jacques	Suppléé par G FRANCO
44	LABARTHE-RIVIERE	VOUGNY	Claire	Présente
45	LABARTHE-RIVIERE	DAVAND	Sébastien	Présent
46	LABASTIDE-PAUMÈS	BRUMAS	Catherine	Présente
47	LALOURET-LAFFITEAU	LAFFORGUE	Jean-Claude	Suppléé par Martine RIEU
48	LANDORTHE	CORTINAS	Lucienne	Présente
49	LANDORTHE	RAMOS	Jacqueline	Procuration à Lucienne CORTINAS
50	LARCAN	FOURMENT	Henri	Présent
51	LARROQUE	RENON	Jean-Louis	Procuration à Jean-Pierre DUCLOS
52	LATOUE	BOSC	Pierre	Présent
53	LE CUIING	DUPUY	David	Présent
54	LECUSSAN	MALET	Bernard	Présent
55	LES TOURREILLES	SARRAQUIGNE	Denis	Présent
56	LESPITEAU	DUPUY	Jérôme	Présent
57	LESPUGUE	FOIX	Jean-François	Présent
58	LIEUX	BARUTAUT	Alain	Présent
59	LILHAC	SIOUTAC	Gilbert	Présent
60	L'ISLE EN DODON	WELTER	Lionel	Présent
61	L'ISLE EN DODON	GAUTHIER	Chrystelle	Procuration à Lionnel WELTER
62	L'ISLE EN DODON	MONFERRAN	Michel	Absent
63	LODES	BERREBI	Véronique	Présente
64	LOUDET	ATHIEL	Hervé	Suppléé par Nicolas BRESSE
65	MARTISSERRE	TOULON	Maryse	Présente
66	MAUVEZIN	PLANTE	Thierry	Présent
67	MIRAMBEAU	DE MARCHI	Josiane	Absente
68	MIRAMONT DE COMMINGES	VIGNEAUX	Laure	Présente
69	MOLAS	MEDOUS	Joëlle	Présente
70	MONDILHAN	GASPARD	Joseph	Présent
71	MONTBERNARD	COUMES	Pascal	Présent
72	MONTESQUIEU-GUITTAUT	ALVIN	Philippe	Présent
73	MONTGAILLARD SUR SAVE	CHAINET	Julien	Absent
74	MONTMAURIN	AMIEL	Gabriel	Présent
75	MONTOULIEU SAINT-BERNARD	SORS	Camille	Présent
76	MONTRÉJEAU	MIQUEL	Eric	Procuration à Martine TARISSAN
77	MONTRÉJEAU	DUMOULIN	Maryse	Présente
78	MONTRÉJEAU	BRILLAUD	Philippe	Présent
79	MONTRÉJEAU	TARISSAN	Martine	Présente
80	MONTRÉJEAU	CAPOMASI	Michel	Absent
81	NÉNIGAN	CRESPIN	Damien	Absent
82	NIZAN SUR GESSE	SOLLE	Mathieu	Présent
83	PÉGUILHAN	LAURENTIES-BARRERE	Céline	Excusée
84	PEYRISSAS	LOUBEYRE	Guy	Présent
85	PEYROUZET	LAGRANGE	Philippe	Présent
86	POINTIS-INARD	TREINQUE	Didier	Présent
87	PONLAT-TAILLEBOURG	FOURTIES	Gilles	Présent

88	PUYMAURIN	BIASON	Valentin	Présent
89	RÉGADES	GASTO	Marlène	Présente
90	RIEUCAZE	CAZAUX	Jean-François	Absent
91	RIOLAS	DUPRAT	Michel	Présent
92	SAINT-ANDRE	CASTETS	David	Procuration à Gilbert SIOUTAC
93	SAINT-ELIX SEGLAN	SUSPENE	Nicolas	Présent
94	SAINT-FERRÉOL	BOUAS	Thierry	Absent
95	SAINT-FRAJOU	DAVEZAC	Alain	Présent
96	SAINT-GAUDENS	DUCLOS	Jean-Yves	Présent
97	SAINT-GAUDENS	GASTO OUSTRIC	Magali	Présente
98	SAINT-GAUDENS	SOUYRI	Jean-Luc	Présent
99	SAINT-GAUDENS	RAULET	Isabelle	Présente
100	SAINT-GAUDENS	HEUILLET	Eric	Procuration à Elisabeth ROUEDE
101	SAINT-GAUDENS	CAZES	Josette	Présente
102	SAINT-GAUDENS	PINET	Alain	Procuration à Didier LACOUZATTE
103	SAINT-GAUDENS	RIERA	Evelyne	Procuration à Josette CAZES
104	SAINT-GAUDENS	GUILLERMIN	Joël	Procuration à Vincent PUYPEGE
105	SAINT-GAUDENS	BITEAU	Marie-Pierre	Procuration à Jean-Luc SOUYRI
106	SAINT-GAUDENS	SAFORCADA	Pierre	Procuration à Manuel ISASI
107	SAINT-GAUDENS	MALET	Béatrice	Procuration à Evelyne SANSONETTO
108	SAINT-GAUDENS	AGNES	Jean-François	Présent
109	SAINT-GAUDENS	NAVARRÉ	Annie	Procuration à Véronique BERREBI
110	SAINT-GAUDENS	PUYPEGE	Vincent	Présent
111	SAINT-GAUDENS	RICOUL	Céline	Présente
112	SAINT-GAUDENS	ISASI	Manuel	Présent
113	SAINT-GAUDENS	ANTUNES	Arminda	Procuration à Isabelle RAULET
114	SAINT-GAUDENS	LACOUZATTE	Didier	Présent
115	SAINT-GAUDENS	FINI	Laura	Procuration à Jean-François AGNES
116	SAINT-GAUDENS	CAMPO-CASTILLO	Benoît	Procuration à Jean-Yves DUCLOS
117	SAINT-GAUDENS	LOUIS	Yves	Présent
118	SAINT-GAUDENS	FAUVERNIER	Annabelle	Présente
119	SAINT-GAUDENS	IMBERT	Frédéric	Présent
120	SAINT-IGNAN	ROUEDE	Elisabeth	Présente
121	SAINT-LARY-BOUJEAN	FARRE	Régis	Procuration à Evelyne BOUBEE
122	SAINT-LAURENT-SUR-SAVE	PITOUT	Daniel	Absent
123	SAINT-LOUP EN COMMINGES	BOUZIGUES	Denis	Présent
124	SAINT-MARCET	MILLET	Chantal	Présente
125	SAINT-PÉ-DELBOSC	FORTASSIN	Jean-Pierre	Présent
126	SAINT-PLANCARD	FONTANEAU	Marie-Hélène	Présente
127	SALHERM	DE GAULEJAC	Michel	Présent
128	SAMAN	LACROIX	Julien	Présent
129	SAMOUILLAN	DANGLA	Jean-Paul	Suppléé par Jean MAURUC
130	SARRECAVE	BOUBEE	Evelyne	Présente
131	SARREMEZAN	ENEL	Catherine	Présente
132	SAUX ET POMARÈDE	SANSONETTO	Evelyne	Présente
133	SAVARTHÈS	GILLY	Martine	Présente
134	SÉDEILHAC	CASTERAN	Philippe	Absent
135	TERREBASSE	FERRERE	Jean	Présent
136	VALENTINE	NADALET	Marie	Présente
137	VILLENEUVE DE RIVIÈRE	SUBRA	Émilie	Absente
138	VILLENEUVE DE RIVIÈRE	HERY	Patrick	Absente
139	VILLENEUVE DE RIVIÈRE	VERDIER	Nadine	Présente
140	VILLENEUVE-LÉCUSSAN	BATMALE	Lionel	Absent

Secrétaire de séance : Alain FRECHOU

Délibération n° 2024-108

OPÉRATION PROGRAMMÉE D'AMÉLIORATION DE L'HABITAT – RENOUVELLEMENT URBAIN (OPAH-RU) DE LA VILLE DE SAINT-GAUDENS – DEMANDE DE SUBVENTIONS ADRESSE CONCERNÉE PAR LES TRAVAUX : 17 PLACE DU FOIRAIL

Monsieur le Vice-Président Alain FRECHOU présente le rapport suivant :

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la convention Opération de Revitalisation du Territoire signée par l'État, l'ANAH représentée par le Conseil Départemental de la Haute-Garonne, le Conseil Régional Occitanie, le Conseil Départemental de la Haute-Garonne, la Communauté de Communes Cœur & Coteaux Comminges et la ville de Saint-Gaudens, en date du 6 mai 2021, notamment son article 4 qui prévoit les engagements des partenaires financeurs à mobiliser leurs ressources humaines et financières pour assurer la mise en œuvre du programme,

Vu la convention Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat – Renouvellement Urbain (OPAH-RU), signée par l'ANAH, le Conseil Départemental de la Haute-Garonne, la Communauté de Communes Cœur & Coteaux Comminges et la ville de Saint-Gaudens, le 14 juin 2022,

Vu le règlement d'attribution des aides spécifiques de l'OPAH-RU de la ville de Saint-Gaudens approuvé par le conseil communautaire du 14 avril 2022 et par le conseil municipal du 18 juillet 2022, modifié par délibération du conseil municipal le 8 février 2024 et par délibération du conseil communautaire le 11 avril 2024,

Vu le budget de la Communauté de Communes Cœur & Coteaux du Comminges voté par le conseil communautaire le 11 avril 2024,

Dans le cadre de l'Opération de Revitalisation du Territoire (ORT) et de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat – Renouvellement Urbain (OPAH-RU) de la ville de Saint-Gaudens, il est prévu des aides de l'Agence Nationale de l'Habitat, du Conseil Départemental de la Haute-Garonne. L'OPAH-RU de la ville de Saint-Gaudens prévoit un abondement de ces aides par la commune de Saint-Gaudens et par la communauté de communes. En parallèle du régime d'aides de l'OPAH-RU, la ville de Saint-Gaudens a souhaité instaurer un régime d'aides spécifiques adapté à la demande sur la commune. Ces aides ont vocation à soutenir financièrement les propriétaires occupants, les propriétaires bailleurs ainsi que les copropriétés dans leur démarche de rénovation des logements situés dans le cœur historique de la ville de Saint-Gaudens. Les logements concernés sont uniquement ceux situés dans un périmètre défini dans la convention OPAH-RU figurant à la page 14 de ladite convention.

Le prestataire Urbanis aide les propriétaires à monter leur dossier de demande de subventions.

Le montant de l'aide financière tient compte de la consistance des travaux, de leur conformité à la convention OPAH-RU, au régime d'aides de l'ANAH ainsi qu'au règlement d'attribution des aides spécifiques en vigueur lors du dépôt du dossier de demande de subventions, du plan de financement établi par les propriétaires et des devis des entreprises.

Monsieur Julien JOUCLA, en sa qualité de représentant de la SCI JJSA, est propriétaire de l'immeuble situé au n°17 place du Foirail. Cet immeuble, comprend un local commercial en rez-de-chaussée ainsi qu'un logement de type T5 au 1^{er} étage. Ce logement est destiné à être mis en location.

Le logement est très dégradé, il nécessite des travaux lourds et des travaux de rénovation énergétique.

Le montant total des dépenses éligibles est de 37 598,18 €. Le dossier de demande de subvention de Monsieur Julien JOUCLA, représentant de la SCI JJSA a déjà été soumis à l'avis de la commission ANAH pour décider d'accorder les montants suivants :

ANAH	Conseil Départemental
18 919,18 €	3 500 €

Monsieur Julien JOUCLA, en sa qualité de représentant de la SCI JJSa, demande à la ville et à la communauté de communes pour chacune en ce qui les concerne, un abondement des aides de l'ANAH et du Conseil Départemental réparti comme suit :

Ville de Saint-Gaudens	Communauté de Communes
3 760 €	3 760 €

En complément de cet abondement, la SCI JJSa est éligible à l'aide spécifique #18 relative aux propriétaires bailleurs qui acquièrent un logement vacant depuis plus de 5 ans pour le louer avec un projet de rénovation complète. A ce titre, la participation demandée à la ville et à la Communauté de Communes est la suivante :

Ville de Saint-Gaudens	Communauté de Communes
2 500 €	2 500 €

Monsieur Julien JOUCLA, représentant de la SCI JJSa demande donc une subvention d'un montant total à la ville et à la Communauté de Communes réparti comme suit :

Ville de Saint-Gaudens	Communauté de Communes
6 260 €	6 260 €

Le montant total des subventions demandées par la SCI JJSa, tout partenaire confondu, s'élève donc à 34 939 €. Le reste à charge est estimé à 4 878 €.

Vu la convention OPAH-RU de la ville de Saint-Gaudens,

Vu l'article 2.2 du règlement d'attribution des aides spécifiques indiquant le processus de validation des dossiers de demande d'aides spécifiques,

Vu le dossier de la SCI JJSa, représentée par Monsieur JOUCLA, prévoyant des travaux lourds et de rénovation énergétique,

Vu l'avis favorable de la commission ANAH du 18 août 2023,

Vu l'avis favorable de la commission urbanisme municipale du 29 février 2024,

Vu l'avis favorable de la commission mixte d'attribution des aides spécifiques qui s'est réunie le 6 mars 2024,

Vu l'avis de la commission finances communautaire du 25 avril 2024,

Le dossier peut être consulté auprès du chargé de mission Opération de Revitalisation du Territoire, en charge de la commission mixte d'attribution des aides spécifiques, au siège de la Communauté de Communes Cœur & Coteaux Comminges.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire DÉCIDE :

- **D'ACCORDER** une subvention de 6 260 € à la SCI JSA
- **D'AUTORISER** Madame la Présidente à signer tout document nécessaire à la réalisation de la présente délibération

- **DE PRÉCISER** que le règlement de la subvention interviendra conformément à la convention OPAH-RU et au règlement d'attribution des aides spécifiques en vigueur
- **D'INDIQUER** que le montant de la subvention pourra être réajusté en fonction du coût définitif de l'opération, dans la limite de 80% de financement public
- **DE DIRE** que la dépense en résultant sera imputée au chapitre 204, article 20422 de l'exercice considéré

POUR : 118

CONTRE : //

ABSTENTION : //

ADOPTÉE

Fait et délibéré le 29 avril 2024.

Pour extrait conforme,

La Présidente,
Magali GASTO OUSTRIC



La Présidente,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte ;
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois suivant sa publication.



CŒUR & COTEAUX
COMMINGES
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

N°2024-109

Objet : OPAH RU de la ville de Saint-Gaudens – Demande subventions – 44 bis rue la République

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-neuf avril, les conseillers communautaires de la Communauté de Communes Cœur et Coteaux Comminges, dûment convoqués, se sont réunis en Conseil Communautaire, à Villeneuve de Rivière, sous la Présidence de Magali GASTO OUSTRIC, Présidente.

Conseillers communautaires		EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
En exercice	140	
Présents	97	Date de la convocation : 16 avril 2024
Procurations	21	
Votants	118	

Présents / Excusés / Absents / Procurations / Suppléances

	Commune	Nom	Prénom	
1	AGASSAC	ANE	Serge	Présent
2	ALAN	BEAUSOR	Francis	Présent
3	AMBAX	MIQUEL	Daniel	Présent
4	ANAN	BRIOL	Laurent	Présent
5	ASPRET-SARRAT	NOGUES	Lydie	Présent
6	AULON	DURROUX	Jean-Claude	Présent
7	AURIGNAC	LOSEGO	Jean-Michel	Présent
8	AURIGNAC	DARNISE	Laurence	Procuration à JM LOSEGO
9	AUSSON	BARRAU	Yves-Pierre	Absent
10	BACHAS	BRINI	Bouziane	Absent
11	BALESTA	DASQUE	Jean-Charles	Présent
12	BENQUE	LASSERRE	Jean-Claude	Présent
13	BLAJAN	CASTEX	Jean-Bernard	Absent
14	BOISSÈDE	FRECHOU	Alain	Présent
15	BORDES DE RIVIÈRE	CAPERAN-LORENZI	Geneviève	Absente
16	BOUDRAC	CLARENS	Gilles	Absent
17	BOULOGNE SUR GESSE	BOUBEE	Alain	Présent
18	BOULOGNE SUR GESSE	CAUBET	Fabienne	Présente
19	BOULOGNE SUR GESSE	ADOUE	Jérôme	Présent
20	BOUSSAN	BOUBE	Patrick	Présent
21	BOUZIN	PASSAMENT	Alain	Absent
22	CARDEILHAC	BOYER	Raymond	Présent
23	CASSAGNABÈRE-TOURNAS	VIGNES	Philippe	Présent
24	CASTELGAILLARD	DUCCLOS	Robert	Présent
25	CASTERA VIGNOLLES	POUZOL	Thierry	Procuration à Julien LACROIX
26	CAZAC	PRIault	Françoise	Absente
27	CAZARIL-TAMBOURÈS	LEFRANC	Gérard	Absent
28	CAZENEUVE-MONTAUT	TESSER	Christian	Présent
29	CHARLAS	DUCCLOS	Jean-Pierre	Présent
30	CIADOUX	TOUBERT	Thierry	Présent

31	CLARAC	MANENT-MANENT	Jean-Paul	Procuration à Alain BARUTAUT
32	COUEILLES	FABARON	Bernard	Présent
33	CUGURON	SANTAMARIA	Christine	Présente
34	EOUX	REY	Monique	Présente
35	ESCANECRABE	ARSEGUET	Jean-Claude	Présent
36	ESPARRON	MASSARIN	André	Suppléé par Jean-Claude LAJOUS
37	ESTANCARBON	SOUPENE	Daniel	Présent
38	FABAS	DAMIENS	Gérald	Présent
39	FRANQUEVIELLE	NICOLAS	Virginie	Absente
40	FRONTIGNAN-SAVÈS	SALLES	Thierry	Présent
41	GENSAC DE BOULOGNE	SABATHE	Daniel	Présent
42	GOUDEX	MANAVIT	Laurent	Procuration à Thierry PLANTE
43	LABARTHE-INARD	ALBENQUE	Jacques	Suppléé par G FRANCO
44	LABARTHE-RIVIERE	VOUGNY	Claire	Présente
45	LABARTHE-RIVIERE	DAVAND	Sébastien	Présent
46	LABASTIDE-PAUMÈS	BRUMAS	Catherine	Présente
47	LALOURET-LAFFITEAU	LAFFORGUE	Jean-Claude	Suppléé par Martine RIEU
48	LANDORTHE	CORTINAS	Lucienne	Présente
49	LANDORTHE	RAMOS	Jacqueline	Procuration à Lucienne CORTINAS
50	LARCAN	FOURMENT	Henri	Présent
51	LARROQUE	RENON	Jean-Louis	Procuration à Jean-Pierre DUCLOS
52	LATOUE	BOSC	Pierre	Présent
53	LE CUIING	DUPUY	David	Présent
54	LECUSSAN	MALET	Bernard	Présent
55	LES TOURREILLES	SARRAQUIGNE	Denis	Présent
56	LESPITEAU	DUPUY	Jérôme	Présent
57	LESPUGUE	FOIX	Jean-François	Présent
58	LIEOUX	BARUTAUT	Alain	Présent
59	LILHAC	SIOUTAC	Gilbert	Présent
60	L'ISLE EN DODON	WELTER	Lionel	Présent
61	L'ISLE EN DODON	GAUTHIER	Chrystelle	Procuration à Lionnel WELTER
62	L'ISLE EN DODON	MONFERRAN	Michel	Absent
63	LODES	BERREBI	Véronique	Présente
64	LOUDET	ATHIEL	Hervé	Suppléé par Nicolas BRESSE
65	MARTISSERRE	TOULON	Maryse	Présente
66	MAUVEZIN	PLANTE	Thierry	Présent
67	MIRAMBEAU	DE MARCHI	Josiane	Absente
68	MIRAMONT DE COMMINGES	VIGNEAUX	Laure	Présente
69	MOLAS	MEDOUS	Joëlle	Présente
70	MONDILHAN	GASPARD	Joseph	Présent
71	MONTBERNARD	COUMES	Pascal	Présent
72	MONTESQUIEU-GUITTAUT	ALVIN	Philippe	Présent
73	MONTGAILLARD SUR SAVE	CHAINET	Julien	Absent
74	MONTMAURIN	AMIEL	Gabriel	Présent
75	MONTOULIEU SAINT-BERNARD	SORS	Camille	Présent
76	MONTRÉJEAU	MIQUEL	Eric	Procuration à Martine TARISSAN
77	MONTRÉJEAU	DUMOULIN	Maryse	Présente
78	MONTRÉJEAU	BRILLAUD	Philippe	Présent
79	MONTRÉJEAU	TARISSAN	Martine	Présente
80	MONTRÉJEAU	CAPOMASI	Michel	Absent
81	NÉNIGAN	CRESPIN	Damien	Absent
82	NIZAN SUR GESSE	SOLLE	Mathieu	Présent
83	PÉGUILHAN	LAURENTIES-BARRERE	Céline	Excusée
84	PEYRISSAS	LOUBEYRE	Guy	Présent
85	PEYROUZET	LAGRANGE	Philippe	Présent
86	POINTIS-INARD	TREINQUE	Didier	Présent
87	PONLAT-TAILLEBOURG	FOURTIES	Gilles	Présent

88	PUYMAURIN	BIASON	Valentin	Présent
89	RÉGADES	GASTO	Marlène	Présente
90	RIEUCAZE	CAZAUX	Jean-François	Absent
91	RIOLAS	DUPRAT	Michel	Présent
92	SAINT-ANDRE	CASTETS	David	Procuration à Gilbert SIOUTAC
93	SAINT-ELIX SEGLAN	SUSPENE	Nicolas	Présent
94	SAINT-FERRÉOL	BOUAS	Thierry	Absent
95	SAINT-FRAJOU	DAVEZAC	Alain	Présent
96	SAINT-GAUDENS	DUCLOS	Jean-Yves	Présent
97	SAINT-GAUDENS	GASTO OUSTRIC	Magali	Présente
98	SAINT-GAUDENS	SOUYRI	Jean-Luc	Présent
99	SAINT-GAUDENS	RAULET	Isabelle	Présente
100	SAINT-GAUDENS	HEUILLET	Eric	Procuration à Elisabeth ROUEDE
101	SAINT-GAUDENS	CAZES	Josette	Présente
102	SAINT-GAUDENS	PINET	Alain	Procuration à Didier LACOUZATTE
103	SAINT-GAUDENS	RIERA	Evelyne	Procuration à Josette CAZES
104	SAINT-GAUDENS	GUILLEMIN	Joël	Procuration à Vincent PUYMEGE
105	SAINT-GAUDENS	BITEAU	Marie-Pierre	Procuration à Jean-Luc SOUYRI
106	SAINT-GAUDENS	SAFORCADA	Pierre	Procuration à Manuel ISASI
107	SAINT-GAUDENS	MALET	Béatrice	Procuration à Evelyne SANSONETTO
108	SAINT-GAUDENS	AGNES	Jean-François	Présent
109	SAINT-GAUDENS	NAVARRÉ	Annie	Procuration à Véronique BERREBI
110	SAINT-GAUDENS	PUYMEGE	Vincent	Présent
111	SAINT-GAUDENS	RICOUL	Céline	Présente
112	SAINT-GAUDENS	ISASI	Manuel	Présent
113	SAINT-GAUDENS	ANTUNES	Arminda	Procuration à Isabelle RAULET
114	SAINT-GAUDENS	LACOUZATTE	Didier	Présent
115	SAINT-GAUDENS	FINI	Laura	Procuration à Jean-François AGNES
116	SAINT-GAUDENS	CAMPO-CASTILLO	Benoît	Procuration à Jean-Yves DUCLOS
117	SAINT-GAUDENS	LOUIS	Yves	Présent
118	SAINT-GAUDENS	FAUVERNIER	Annabelle	Présente
119	SAINT-GAUDENS	IMBERT	Frédéric	Présent
120	SAINT-IGNAN	ROUEDE	Elisabeth	Présente
121	SAINT-LARY-BOUJEAN	FARRE	Régis	Procuration à Evelyne BOUBEE
122	SAINT-LAURENT-SUR-SAVE	PITOUT	Daniel	Absent
123	SAINT-LOUP EN COMMINGES	BOUZIGUES	Denis	Présent
124	SAINT-MARCET	MILLET	Chantal	Présente
125	SAINT-PÉ-DELBOSC	FORTASSIN	Jean-Pierre	Présent
126	SAINT-PLANCARD	FONTANEAU	Marie-Hélène	Présente
127	SALHERM	DE GAULEJAC	Michel	Présent
128	SAMAN	LACROIX	Julien	Présent
129	SAMOUILLAN	DANGLA	Jean-Paul	Suppléé par Jean MAURUC
130	SARRECAVE	BOUBEE	Evelyne	Présente
131	SARREMEZAN	ENEL	Catherine	Présente
132	SAUX ET POMARÈDE	SANSONETTO	Evelyne	Présente
133	SAVARTHÈS	GILLY	Martine	Présente
134	SÉDEILHAC	CASTERAN	Philippe	Absent
135	TERREBASSE	FERRERE	Jean	Présent
136	VALENTINE	NADALET	Marie	Présente
137	VILLENEUVE DE RIVIÈRE	SUBRA	Émilie	Absente
138	VILLENEUVE DE RIVIÈRE	HERY	Patrick	Absente
139	VILLENEUVE DE RIVIÈRE	VERDIER	Nadine	Présente
140	VILLENEUVE-LÉCUSSAN	BATMALE	Lionel	Absent

Secrétaire de séance : Alain FRECHOU

Délibération n° 2024-109

**OPÉRATION PROGRAMMÉE D'AMÉLIORATION DE L'HABITAT – RENOUVELLEMENT URBAIN (OPAH-RU) DE LA VILLE DE SAINT-GAUDENS – DEMANDE DE SUBVENTIONS
ADRESSE CONCERNÉE PAR LES TRAVAUX : 44 BIS RUE DE LA RÉPUBLIQUE**

Monsieur le Vice-Président Alain FRECHOU présente le rapport suivant :

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la convention Opération de Revitalisation du Territoire signée par l'État, l'ANAH représentée par le Conseil Départemental de la Haute-Garonne, le Conseil Régional Occitanie, le Conseil Départemental de la Haute-Garonne, la Communauté de Communes Cœur & Coteaux Comminges et la ville de Saint-Gaudens, en date du 6 mai 2021, notamment son article 4 qui prévoit les engagements des partenaires financeurs à mobiliser leurs ressources humaines et financières pour assurer la mise en œuvre du programme,

Vu la convention Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat – Renouvellement Urbain (OPAH-RU), signée par l'ANAH, le Conseil Départemental de la Haute-Garonne, la Communauté de Communes Cœur & Coteaux Comminges et la ville de Saint-Gaudens, le 14 juin 2022,

Vu le règlement d'attribution des aides spécifiques de l'OPAH-RU de la ville de Saint-Gaudens approuvé par le conseil communautaire du 14 avril 2022 et par le conseil municipal du 18 juillet 2022, modifié par délibération du conseil municipal le 8 février 2024 et par délibération du conseil communautaire le 11 avril 2024,

Vu le budget de la Communauté de Communes Cœur & Coteaux du Comminges voté par le conseil communautaire le 11 avril 2024,

Dans le cadre de l'Opération de Revitalisation du Territoire (ORT) et de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat – Renouvellement Urbain (OPAH-RU) de la ville de Saint-Gaudens, il est prévu des aides de l'Agence Nationale de l'Habitat, du Conseil Départemental de la Haute-Garonne. L'OPAH-RU de la ville de Saint-Gaudens prévoit un abondement de ces aides par la commune de Saint-Gaudens et par la communauté de communes. En parallèle du régime d'aides de l'OPAH-RU, la ville de Saint-Gaudens a souhaité instaurer un régime d'aides spécifiques adapté à la demande sur la commune. Ces aides ont vocation à soutenir financièrement les propriétaires occupants, les propriétaires bailleurs ainsi que les copropriétés dans leur démarche de rénovation des logements situés dans le cœur historique de la ville de Saint-Gaudens. Les logements concernés sont uniquement ceux situés dans un périmètre défini dans la convention OPAH-RU figurant à la page 14 de ladite convention.

Le prestataire Urbanis aide les propriétaires à monter leur dossier de demande de subventions.

Le montant de l'aide financière tient compte de la consistance des travaux, de leur conformité à la convention OPAH-RU, au régime d'aides de l'ANAH ainsi qu'au règlement d'attribution des aides spécifiques en vigueur lors du dépôt du dossier de demande de subventions, du plan de financement établi par les propriétaires et des devis des entreprises.

Monsieur Théo JOUANNEAU, est propriétaire du logement situé au n°44 bis rue de la République. Ce logement d'une surface de 73 m² et de type T3, est occupé par Monsieur JOUANNEAU.

Les travaux prévus pour ce logement sont liés à l'amélioration de la performance énergétique.

Le montant total des dépenses éligibles s'élève à 21 815,40 €. Le dossier de demande de subvention de Monsieur Théo JOUANNEAU a déjà été soumis à l'avis de la commission départementale de l'ANAH pour décider d'accorder une subvention de 16 362 €.

Monsieur Théo JOUANNEAU demande à la ville et à la communauté de communes pour chacune en ce qui les concerne, un abondement des aides de l'ANAH et du Conseil Départemental réparti comme suit :

Ville de Saint-Gaudens	Communauté de Communes
1 091 €	1 091 €

Le montant total des subventions demandées par Monsieur JOUANNEAU, tout partenaire confondu, s'élève donc à 18 544 €. Le reste à charge du propriétaire est estimé à 4 472 €.

Vu la convention OPAH-RU de la ville de Saint-Gaudens,

Vu l'article 2.2 du règlement d'attribution des aides spécifiques indiquant le processus de validation des dossiers de demande d'aides spécifiques,

Vu le dossier de Monsieur JOUANNEAU prévoyant des travaux d'amélioration de la performance énergétique,

Vu l'avis favorable de la commission ANAH du 11 décembre 2023,

Vu l'avis favorable de la commission urbanisme municipale du 29 février 2024,

Vu l'avis favorable de la commission mixte d'attribution des aides spécifiques qui s'est réunie le 6 mars 2024,

Vu l'avis de la commission finances communautaire du 25 avril 2024,

Le dossier peut être consulté auprès du chargé de mission Opération de Revitalisation du Territoire, en charge de la commission mixte d'attribution des aides spécifiques, au siège de la Communauté de Communes Cœur & Coteaux Comminges.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire DÉCIDE :

- **D'ACCORDER** une subvention de 1 091 € à Monsieur JOUANNEAU
- **D'AUTORISER** Madame la Présidente à signer tout document nécessaire à la réalisation de la présente délibération
- **DE PRÉCISER** que le règlement de la subvention interviendra conformément à la convention OPAH-RU en vigueur
- **D'INDIQUER** que le montant de la subvention pourra être réajusté en fonction du coût définitif de l'opération, dans la limite de 80% de financement public
- **DE DIRE** que la dépense en résultant sera imputée au chapitre 204, article 20422 de l'exercice considéré

POUR : 118

CONTRE : //

ABSTENTION : //

ADOPTÉE

Fait et délibéré le 29 avril 2024.

Pour extrait conforme,

La Présidente,
Magali GASTO OUSTRIC

La Présidente,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte ;
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois suivant sa publication.





CŒUR & COTEAUX
COMMINGES
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

N°2024-110

Objet : Opération façades de la ville de Saint-Gaudens – Demande subvention – 84 rue Victor Hugo

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-neuf avril, les conseillers communautaires de la Communauté de Communes Cœur et Coteaux Comminges, dûment convoqués, se sont réunis en Conseil Communautaire, à Villeneuve de Rivière, sous la Présidence de Magali GASTO OUSTRIC, Présidente.

Conseillers communautaires		EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
En exercice	140	
Présents	97	Date de la convocation : 16 avril 2024
Procurations	21	
Votants	118	

Présents / Excusés / Absents / Procurations / Suppléances

	Commune	Nom	Prénom	
1	AGASSAC	ANE	Serge	Présent
2	ALAN	BEAUSOR	Francis	Présent
3	AMBAX	MIQUEL	Daniel	Présent
4	ANAN	BRIOL	Laurent	Présent
5	ASPRET-SARRAT	NOGUES	Lydie	Présent
6	AULON	DURROUX	Jean-Claude	Présent
7	AURIGNAC	LOSEGO	Jean-Michel	Présent
8	AURIGNAC	DARNISE	Laurence	Procuration à JM LOSEGO
9	AUSSON	BARRAU	Yves-Pierre	Absent
10	BACHAS	BRINI	Bouziane	Absent
11	BALESTA	DASQUE	Jean-Charles	Présent
12	BENQUE	LASSERRE	Jean-Claude	Présent
13	BLAJAN	CASTEX	Jean-Bernard	Absent
14	BOISSÈDE	FRECHOU	Alain	Présent
15	BORDES DE RIVIÈRE	CAPERAN-LORENZI	Geneviève	Absente
16	BOUDRAC	CLARENS	Gilles	Absent
17	BOULOGNE SUR GESSE	BOUBEE	Alain	Présent
18	BOULOGNE SUR GESSE	CAUBET	Fabienne	Présente
19	BOULOGNE SUR GESSE	ADOUE	Jérôme	Présent
20	BOUSSAN	BOUBE	Patrick	Présent
21	BOUZIN	PASSAMENT	Alain	Absent
22	CARDEILHAC	BOYER	Raymond	Présent
23	CASSAGNABÈRE-TOURNAS	VIGNES	Philippe	Présent
24	CASTELGAILLARD	DUCLOS	Robert	Présent
25	CASTERA VIGNOLLES	POUZOL	Thierry	Procuration à Julien LACROIX
26	CAZAC	PRIAULT	Françoise	Absente
27	CAZARIL-TAMBOURÈS	LEFRANC	Gérard	Absent
28	CAZENEUVE-MONTAUT	TESSER	Christian	Présent
29	CHARLAS	DUCLOS	Jean-Pierre	Présent
30	CIADOUX	TOUBERT	Thierry	Présent

31	CLARAC	MANENT-MANENT	Jean-Paul	Procuration à Alain BARUTAUT
32	COUEILLES	FABARON	Bernard	Présent
33	CUGURON	SANTAMARIA	Christine	Présente
34	EOUX	REY	Monique	Présente
35	ESCANECRABE	ARSEGUET	Jean-Claude	Présent
36	ESPARRON	MASSARIN	André	Suppléé par Jean-Claude LAJOUS
37	ESTANCARBON	SOUPENE	Daniel	Présent
38	FABAS	DAMIENS	Gérald	Présent
39	FRANQUEVIELLE	NICOLAS	Virginie	Absente
40	FRONTIGNAN-SAVÈS	SALLES	Thierry	Présent
41	GENSAC DE BOULOGNE	SABATHE	Daniel	Présent
42	GOUDEX	MANAVIT	Laurent	Procuration à Thierry PLANTE
43	LABARTHE-INARD	ALBENQUE	Jacques	Suppléé par G FRANCO
44	LABARTHE-RIVIERE	VOUGNY	Claire	Présente
45	LABARTHE-RIVIERE	DAVAND	Sébastien	Présent
46	LABASTIDE-PAUMÈS	BRUMAS	Catherine	Présente
47	LALOURET-LAFFITEAU	LAFFORGUE	Jean-Claude	Suppléé par Martine RIEU
48	LANDORTHE	CORTINAS	Lucienne	Présente
49	LANDORTHE	RAMOS	Jacqueline	Procuration à Lucienne CORTINAS
50	LARCAN	FOURMENT	Henri	Présent
51	LARROQUE	RENON	Jean-Louis	Procuration à Jean-Pierre DUCLOS
52	LATOUE	BOSC	Pierre	Présent
53	LE CUING	DUPUY	David	Présent
54	LECUSSAN	MALET	Bernard	Présent
55	LES TOURREILLES	SARRAQUIGNE	Denis	Présent
56	LESPITEAU	DUPUY	Jérôme	Présent
57	LESPUGUE	FOIX	Jean-François	Présent
58	LIEOUX	BARUTAUT	Alain	Présent
59	LILHAC	SIOUTAC	Gilbert	Présent
60	L'ISLE EN DODON	WELTER	Lionel	Présent
61	L'ISLE EN DODON	GAUTHIER	Chrystelle	Procuration à Lionnel WELTER
62	L'ISLE EN DODON	MONFERRAN	Michel	Absent
63	LODES	BERREBI	Véronique	Présente
64	LOUDET	ATHIEL	Hervé	Suppléé par Nicolas BRESSE
65	MARTISSERRE	TOULON	Maryse	Présente
66	MAUVEZIN	PLANTE	Thierry	Présent
67	MIRAMBEAU	DE MARCHI	Josiane	Absente
68	MIRAMONT DE COMMINGES	VIGNEAUX	Laure	Présente
69	MOLAS	MEDOUS	Joëlle	Présente
70	MONDILHAN	GASPARD	Joseph	Présent
71	MONTBERNARD	COUMES	Pascal	Présent
72	MONTESQUIEU-GUITTAUT	ALVIN	Phillippe	Présent
73	MONTGAILLARD SUR SAVE	CHAINET	Julien	Absent
74	MONTMAURIN	AMIEL	Gabriel	Présent
75	MONTOULIEU SAINT-BERNARD	SORS	Camille	Présent
76	MONTRÉJEAU	MIQUEL	Eric	Procuration à Martine TARISSAN
77	MONTRÉJEAU	DUMOULIN	Maryse	Présente
78	MONTRÉJEAU	BRILAUD	Phillippe	Présent
79	MONTRÉJEAU	TARISSAN	Martine	Présente
80	MONTRÉJEAU	CAPOMASI	Michel	Absent
81	NÉNIGAN	CRESPIN	Damien	Absent
82	NIZAN SUR GESSE	SOLLE	Mathieu	Présent
83	PÉGUILHAN	LAURENTIES-BARRERE	Céline	Excusée
84	PEYRISSAS	LOUBEYRE	Guy	Présent
85	PEYROUZET	LAGRANGE	Philippe	Présent
86	POINTIS-INARD	TREINQUE	Didier	Présent
87	PONLAT-TAILLEBOURG	FOURTIÉS	Gilles	Présent

88	PUYMAURIN	BIASON	Valentin	Présent
89	RÉGADES	GASTO	Marlène	Présente
90	RIEUCAZE	CAZAUX	Jean-François	Absent
91	RIOLAS	DUPRAT	Michel	Présent
92	SAINT-ANDRE	CASTETS	David	Procuration à Gilbert SIOUTAC
93	SAINT-ELIX SEGLAN	SUSPENE	Nicolas	Présent
94	SAINT-FERRÉOL	BOUAS	Thierry	Absent
95	SAINT-FRAJOU	DAVEZAC	Alain	Présent
96	SAINT-GAUDENS	DUCLOS	Jean-Yves	Présent
97	SAINT-GAUDENS	GASTO OUSTRIC	Magali	Présente
98	SAINT-GAUDENS	SOUYRI	Jean-Luc	Présent
99	SAINT-GAUDENS	RAULET	Isabelle	Présente
100	SAINT-GAUDENS	HEUILLET	Eric	Procuration à Elisabeth ROUEDE
101	SAINT-GAUDENS	CAZES	Josette	Présente
102	SAINT-GAUDENS	PINET	Alain	Procuration à Didier LACOUZATTE
103	SAINT-GAUDENS	RIERA	Evelyne	Procuration à Josette CAZES
104	SAINT-GAUDENS	GUILLERMIN	Joël	Procuration à Vincent PUYMEGE
105	SAINT-GAUDENS	BITEAU	Marie-Pierre	Procuration à Jean-Luc SOUYRI
106	SAINT-GAUDENS	SAFORCADA	Pierre	Procuration à Manuel ISASI
107	SAINT-GAUDENS	MALET	Béatrice	Procuration à Evelyne SANSONETTO
108	SAINT-GAUDENS	AGNES	Jean-François	Présent
109	SAINT-GAUDENS	NAVARRÉ	Annie	Procuration à Véronique BERREBI
110	SAINT-GAUDENS	PUYMEGE	Vincent	Présent
111	SAINT-GAUDENS	RICOUL	Céline	Présente
112	SAINT-GAUDENS	ISASI	Manuel	Présent
113	SAINT-GAUDENS	ANTUNES	Arminda	Procuration à Isabelle RAULET
114	SAINT-GAUDENS	LACOUZATTE	Didier	Présent
115	SAINT-GAUDENS	FINI	Laura	Procuration à Jean-François AGNES
116	SAINT-GAUDENS	CAMPO-CASTILLO	Benoît	Procuration à Jean-Yves DUCLOS
117	SAINT-GAUDENS	LOUIS	Yves	Présent
118	SAINT-GAUDENS	FAUVERNIER	Annabelle	Présente
119	SAINT-GAUDENS	IMBERT	Frédéric	Présent
120	SAINT-IGNAN	ROUEDE	Elisabeth	Présente
121	SAINT-LARY-BOUJEAN	FARRE	Régis	Procuration à Evelyne BOUBEE
122	SAINT-LAURENT-SUR-SAVE	PITOUT	Daniel	Absent
123	SAINT-LOUP EN COMMINGES	BOUZIGUES	Denis	Présent
124	SAINT-MARCEY	MILLET	Chantal	Présente
125	SAINT-PÉ-DELBOSC	FORTASSIN	Jean-Pierre	Présent
126	SAINT-PLANCARD	FONTANEAU	Marie-Hélène	Présente
127	SALHERM	DE GAULEJAC	Michel	Présent
128	SAMAN	LACROIX	Julien	Présent
129	SAMOUILLAN	DANGLA	Jean-Paul	Suppléé par Jean MAURUC
130	SARRECAVE	BOUBEE	Evelyne	Présente
131	SARREMEZAN	ENEL	Catherine	Présente
132	SAUX ET POMARÈDE	SANSONETTO	Evelyne	Présente
133	SAVARTHÈS	GILLY	Martine	Présente
134	SÉDEILHAC	CASTERAN	Philippe	Absent
135	TERREBASSE	FERRERE	Jean	Présent
136	VALENTINE	NADALET	Marie	Présente
137	VILLENEUVE DE RIVIÈRE	SUBRA	Émilie	Absente
138	VILLENEUVE DE RIVIÈRE	HERY	Patrick	Absente
139	VILLENEUVE DE RIVIÈRE	VERDIER	Nadine	Présente
140	VILLENEUVE-LÉCUSSAN	BATMALE	Lionel	Absent

Secrétaire de séance : Alain FRECHOU

Délibération n° 2024-110

**OPÉRATION FAÇADES DE LA VILLE DE SAINT-GAUDENS – PLACE JEAN JAURÈS ET SES ABORDS
DEMANDE DE SUBVENTION
ADRESSE CONCERNÉE PAR LES TRAVAUX : 84 RUE VICTOR HUGO**

Monsieur le Vice-Président Alain FRECHOU présente le rapport suivant :

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la convention Opération de Revitalisation du Territoire signée par l'État, l'ANAH représentée par le Conseil Départemental de la Haute-Garonne, le Conseil Régional Occitanie, le Conseil Départemental de la Haute-Garonne, la Communauté de Communes Cœur & Coteaux Comminges et la ville de Saint-Gaudens, en date du 6 mai 2021, notamment son article 4 qui prévoit les engagements des partenaires financeurs à mobiliser leurs ressources humaines et financières pour assurer la mise en œuvre du programme,

Vu la convention Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat – Renouvellement Urbain (OPAH-RU), signée par l'ANAH, le Conseil Départemental de la Haute-Garonne, la Communauté de Communes Cœur & Coteaux Comminges et la ville de Saint-Gaudens, le 14 juin 2022,

Vu le règlement relatif à l'accompagnement financier de la rénovation des façades de la place Jean Jaurès et de ses abords, approuvé par le conseil municipal de Saint-Gaudens le 17 février 2022, modifié par délibération du conseil municipal le 8 février 2024,

Vu le règlement d'attribution des aides spécifiques de l'OPAH-RU de la ville de Saint-Gaudens approuvé par le conseil communautaire du 14 avril 2022 et par le conseil municipal du 18 juillet 2022, modifié par délibération du conseil municipal le 8 février 2024 et par délibération du conseil communautaire le 11 avril 2024,

Vu le budget de la Communauté de Communes Cœur & Coteaux du Comminges voté par le conseil communautaire le 11 avril 2024,

Dans le cadre de l'Opération de Revitalisation du Territoire (ORT) et de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat – Renouvellement Urbain (OPAH-RU) de la ville de Saint-Gaudens, il est prévu des aides à la rénovation des façades des immeubles situés sur la place Jean Jaurès et ses abords. Les façades concernées sont uniquement celles qui sont visibles depuis l'espace public.

Afin d'accompagner au mieux les propriétaires, la ville a engagé un architecte-conseil qui joue le rôle d'intermédiaire entre les propriétaires et l'Architecte des Bâtiments de France.

Le montant de l'aide financière tient compte de la consistance des travaux, de leur conformité au règlement d'attribution des aides spécifiques, du plan de financement établi par le propriétaire et des devis des entreprises.

L'opération façades de la ville de Saint-Gaudens (aide #14 figurant dans le règlement d'attribution des aides spécifiques) permet aux propriétaires de bénéficier d'une subvention à hauteur de 80% du montant TTC des travaux. Ces aides sont attribuées par la commune de Saint-Gaudens et la Communauté de Communes Cœur & Coteaux Comminges. La Région Occitanie verse à la ville jusqu'à 15% du montant des travaux dans la limite de 200 000 € par an pour l'ensemble des opérations.

Les taux de participation de la ville et de la Communauté de Communes sont répartis comme suit :

	Participation de la Ville de Saint-Gaudens	Participation de la Communauté de Communes
Montant des dépenses éligibles	65% du montant TTC des travaux (y compris 15% de la Région Occitanie)	15% du montant TTC des travaux

Monsieur BACHERES en sa qualité de représentant de la SAS 84VH, est propriétaire de l'immeuble situé au n°84 rue Victor Hugo et souhaite réaliser des travaux de rénovation de la façade de ce bâtiment. Il envisage les travaux suivants : le piquage, la reprise d'enduits, la reprise des encadrements de fenêtre et les peintures sur menuiseries.

Le montant total subventionnable est de 20 826 € HT et 22 908,60 € TTC. Ce montant comprend les travaux cités ci-dessus ainsi que les échafaudages et les équipements spécifiques.

La SAS 84VH représentée par Monsieur BACHERES sollicite une subvention de la Ville et de la Communauté de Communes répartie comme suit :

Ville	Communauté de Communes
14 890,59 €	3 436,29 €

Vu l'article 2.2 du règlement d'attribution des aides spécifiques indiquant le processus de validation des dossiers de demande d'aides spécifiques,

Vu le dossier de la SAS 84VH concernant l'immeuble situé au n°84 rue Victor Hugo,

Vu l'avis favorable de la commission urbanisme municipale,

Vu l'avis favorable de la commission mixte d'attribution des aides spécifiques qui s'est réunie le 6 mars 2024,

Vu l'avis de la commission finances du 25 avril 2024,

Le dossier peut être consulté auprès du chargé de mission Opération de Revitalisation du Territoire, en charge de la commission mixte d'attribution des aides spécifiques, au siège de la Communauté de Communes Cœur & Coteaux Comminges.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire DÉCIDE :

- **D'ACCORDER** une subvention de 3 436,29 € à la SAS 84VH
- **D'AUTORISER** Madame la Présidente à signer tout document nécessaire à la réalisation de la présente délibération
- **DE PRÉCISER** que le règlement de la subvention interviendra conformément au règlement d'attribution des aides spécifiques en vigueur
- **D'INDIQUER** que le montant de la subvention pourra être réajusté en fonction du coût définitif de l'opération, dans la limite de 80% de financement public
- **DE DIRE** que la dépense en résultant sera imputée au chapitre 204, article 20422 de l'exercice considéré

POUR : 118

CONTRE : //

ABSTENTION : //

ADOPTÉE

Fait et délibéré le 29 avril 2024.

Pour extrait conforme,

La Présidente,
Magali GASTO OUSTRIC

La Présidente,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte ;
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois suivant sa publication.



Envoyé en préfecture le 30/04/2024

Reçu en préfecture le 30/04/2024

Publié le 30/04/2024

ID : 031-200072643-20240429-2024110-DE





CŒUR & COTEAUX
COMMINGES
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

N°2024-111

Objet : Opération façades de la ville de Saint-Gaudens – Demande subvention – 20 rue Thiers

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-neuf avril, les conseillers communautaires de la Communauté de Communes Cœur et Coteaux Comminges, dûment convoqués, se sont réunis en Conseil Communautaire, à Villeneuve de Rivière, sous la Présidence de Magali GASTO OUSTRIC, Présidente.

Conseillers communautaires		EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
En exercice	140	
Présents	97	Date de la convocation : 16 avril 2024
Procurations	21	
Votants	118	

Présents / Excusés / Absents / Procurations / Suppléances

	Commune	Nom	Prénom	
1	AGASSAC	ANE	Serge	Présent
2	ALAN	BEAUSOR	Francis	Présent
3	AMBAX	MIQUEL	Daniel	Présent
4	ANAN	BRIOL	Laurent	Présent
5	ASPRET-SARRAT	NOGUES	Lydie	Présent
6	AULON	DURROUX	Jean-Claude	Présent
7	AURIGNAC	LOSEGO	Jean-Michel	Présent
8	AURIGNAC	DARNISE	Laurence	Procuration à JM LOSEGO
9	AUSSON	BARRAU	Yves-Pierre	Absent
10	BACHAS	BRINI	Bouziane	Absent
11	BALESTA	DASQUE	Jean-Charles	Présent
12	BENQUE	LASSERRE	Jean-Claude	Présent
13	BLAJAN	CASTEX	Jean-Bernard	Absent
14	BOISSÈDE	FRECHOU	Alain	Présent
15	BORDES DE RIVIÈRE	CAPERAN-LORENZI	Geneviève	Absente
16	BOUDRAC	CLARENS	Gilles	Absent
17	BOULOGNE SUR GESSE	BOUBEE	Alain	Présent
18	BOULOGNE SUR GESSE	CAUBET	Fabienne	Présente
19	BOULOGNE SUR GESSE	ADOUE	Jérôme	Présent
20	BOUSSAN	BOUBE	Patrick	Présent
21	BOUZIN	PASSAMENT	Alain	Absent
22	CARDEILHAC	BOYER	Raymond	Présent
23	CASSAGNABÈRE-TOURNAS	VIGNES	Philippe	Présent
24	CASTELGAILLARD	DUCLOS	Robert	Présent
25	CASTERA VIGNOLLES	POUZOL	Thierry	Procuration à Julien LACROIX
26	CAZAC	PRIault	Françoise	Absente
27	CAZARIL-TAMBOURÈS	LEFRANC	Gérard	Absent
28	CAZENEUVE-MONTAUT	TESSER	Christian	Présent
29	CHARLAS	DUCLOS	Jean-Pierre	Présent
30	CIADOUX	TOUBERT	Thierry	Présent

31	CLARAC	MANENT-MANENT	Jean-Paul	Procuration à Alain BARUTAUT
32	COUEILLES	FABARON	Bernard	Présent
33	CUGURON	SANTAMARIA	Christine	Présente
34	EOUX	REY	Monique	Présente
35	ESCANECRABE	ARSEGUET	Jean-Claude	Présent
36	ESPARRON	MASSARIN	André	Suppléé par Jean-Claude LAJOUS
37	ESTANCARBON	SOUPENE	Daniel	Présent
38	FABAS	DAMIENS	Gérald	Présent
39	FRANQUEVIELLE	NICOLAS	Virginie	Absente
40	FRONTIGNAN-SAVÈS	SALLES	Thierry	Présent
41	GENSAC DE BOULOGNE	SABATHE	Daniel	Présent
42	GOUDEX	MANAVIT	Laurent	Procuration à Thierry PLANTE
43	LABARTHE-INARD	ALBENQUE	Jacques	Suppléé par G FRANCO
44	LABARTHE-RIVIERE	VOUGNY	Claire	Présente
45	LABARTHE-RIVIERE	DAVAND	Sébastien	Présent
46	LABASTIDE-PAUMÈS	BRUMAS	Catherine	Présente
47	LALOURET-LAFFITEAU	LAFFORGUE	Jean-Claude	Suppléé par Martine RIEU
48	LANDORTHE	CORTINAS	Lucienne	Présente
49	LANDORTHE	RAMOS	Jacqueline	Procuration à Lucienne CORTINAS
50	LARCAN	FOURMENT	Henri	Présent
51	LARROQUE	RENON	Jean-Louis	Procuration à Jean-Pierre DUCLOS
52	LATOUE	BOSC	Pierre	Présent
53	LE CUING	DUPUY	David	Présent
54	LECUSSAN	MALET	Bernard	Présent
55	LES TOURREILLES	SARRAQUIGNE	Denis	Présent
56	LESPITEAU	DUPUY	Jérôme	Présent
57	LESPUGUE	FOIX	Jean-François	Présent
58	LIEOUX	BARUTAUT	Alain	Présent
59	LILHAC	SIOUTAC	Gilbert	Présent
60	L'ISLE EN DODON	WELTER	Lionel	Présent
61	L'ISLE EN DODON	GAUTHIER	Chrystelle	Procuration à Lionel WELTER
62	L'ISLE EN DODON	MONFERRAN	Michel	Absent
63	LODES	BERREBI	Véronique	Présente
64	LOUDET	ATHIEL	Hervé	Suppléé par Nicolas BRESSE
65	MARTISSERRE	TOULON	Maryse	Présente
66	MAUVEZIN	PLANTE	Thierry	Présent
67	MIRAMBEAU	DE MARCHI	Josiane	Absente
68	MIRAMONT DE COMMINGES	VIGNEAUX	Laure	Présente
69	MOLAS	MEDOUS	Joëlle	Présente
70	MONDILHAN	GASPARD	Joseph	Présent
71	MONTBERNARD	COUMES	Pascal	Présent
72	MONTESQUIEU-GUITTAUT	ALVIN	Philippe	Présent
73	MONTGAILLARD SUR SAVE	CHAINET	Julien	Absent
74	MONTMAURIN	AMIEL	Gabriel	Présent
75	MONTOULIEU SAINT-BERNARD	SORS	Camille	Présent
76	MONTRÉJEAU	MIQUEL	Eric	Procuration à Martine TARISSAN
77	MONTRÉJEAU	DUMOULIN	Maryse	Présente
78	MONTRÉJEAU	BRILAUD	Philippe	Présent
79	MONTRÉJEAU	TARISSAN	Martine	Présente
80	MONTRÉJEAU	CAPOMASI	Michel	Absent
81	NÉNIGAN	CRESPIN	Damien	Absent
82	NIZAN SUR GESSE	SOLLE	Mathieu	Présent
83	PÉGUILHAN	LAURENTIES-BARRERE	Céline	Excusée
84	PEYRISSAS	LOUBEYRE	Guy	Présent
85	PEYROUZET	LAGRANGE	Philippe	Présent
86	POINTIS-INARD	TREINQUE	Didier	Présent
87	PONLAT-TAILLEBOURG	FOURTIES	Gilles	Présent

88	PUYMAURIN	BIASON	Valentin	Présent
89	RÉGADES	GASTO	Marlène	Présente
90	RIEUCAZE	CAZAUX	Jean-François	Absent
91	RIOLAS	DUPRAT	Michel	Présent
92	SAINT-ANDRE	CASTETS	David	Procuration à Gilbert SIOUTAC
93	SAINT-ELIX SEGLAN	SUSPENE	Nicolas	Présent
94	SAINT-FERRÉOL	BOUAS	Thierry	Absent
95	SAINT-FRAJOU	DAVEZAC	Alain	Présent
96	SAINT-GAUDENS	DUCLOS	Jean-Yves	Présent
97	SAINT-GAUDENS	GASTO OUSTRIC	Magali	Présente
98	SAINT-GAUDENS	SOUYRI	Jean-Luc	Présent
99	SAINT-GAUDENS	RAULET	Isabelle	Présente
100	SAINT-GAUDENS	HEUILLET	Eric	Procuration à Elisabeth ROUEDE
101	SAINT-GAUDENS	CAZES	Josette	Présente
102	SAINT-GAUDENS	PINET	Alain	Procuration à Didier LACOUZATTE
103	SAINT-GAUDENS	RIERA	Evelyne	Procuration à Josette CAZES
104	SAINT-GAUDENS	GUILLERMIN	Joël	Procuration à Vincent PUYMEGE
105	SAINT-GAUDENS	BITEAU	Marie-Pierre	Procuration à Jean-Luc SOUYRI
106	SAINT-GAUDENS	SAFORCADA	Pierre	Procuration à Manuel ISASI
107	SAINT-GAUDENS	MALET	Béatrice	Procuration à Evelyne SANSONETTO
108	SAINT-GAUDENS	AGNES	Jean-François	Présent
109	SAINT-GAUDENS	NAVARRÉ	Annie	Procuration à Véronique BERREBI
110	SAINT-GAUDENS	PUYMEGE	Vincent	Présent
111	SAINT-GAUDENS	RICOUL	Céline	Présente
112	SAINT-GAUDENS	ISASI	Manuel	Présent
113	SAINT-GAUDENS	ANTUNES	Arminda	Procuration à Isabelle RAULET
114	SAINT-GAUDENS	LACOUZATTE	Didier	Présent
115	SAINT-GAUDENS	FINI	Laura	Procuration à Jean-François AGNES
116	SAINT-GAUDENS	CAMPO-CASTILLO	Benoît	Procuration à Jean-Yves DUCLOS
117	SAINT-GAUDENS	LOUIS	Yves	Présent
118	SAINT-GAUDENS	FAUVERNIER	Annabelle	Présente
119	SAINT-GAUDENS	IMBERT	Frédéric	Présent
120	SAINT-IGNAN	ROUEDE	Elisabeth	Présente
121	SAINT-LARY-BOUJEAN	FARRE	Régis	Procuration à Evelyne BOUBEE
122	SAINT-LAURENT-SUR-SAVE	PITOUT	Daniel	Absent
123	SAINT-LOUP EN COMMINGES	BOUZIGUES	Denis	Présent
124	SAINT-MARCET	MILLET	Chantal	Présente
125	SAINT-PÉ-DELBOSC	FORTASSIN	Jean-Pierre	Présent
126	SAINT-PLANCARD	FONTANEAU	Marie-Hélène	Présente
127	SALHERM	DE GAULEJAC	Michel	Présent
128	SAMAN	LACROIX	Julien	Présent
129	SAMOUILLAN	DANGLA	Jean-Paul	Suppléé par Jean MAURUC
130	SARRECAVE	BOUBEE	Evelyne	Présente
131	SARREMEZAN	ENEL	Catherine	Présente
132	SAUX ET POMARÈDE	SANSONETTO	Evelyne	Présente
133	SAVARTHÈS	GILLY	Martine	Présente
134	SÉDEILHAC	CASTERAN	Phillippe	Absent
135	TERREBASSE	FERRERE	Jean	Présent
136	VALENTINE	NADALET	Marie	Présente
137	VILLENEUVE DE RIVIÈRE	SUBRA	Émilie	Absente
138	VILLENEUVE DE RIVIÈRE	HERY	Patrick	Absente
139	VILLENEUVE DE RIVIÈRE	VERDIER	Nadine	Présente
140	VILLENEUVE-LÉCUSSAN	BATMALE	Lionel	Absent

Secrétaire de séance : Alain FRECHOU

Délibération n° 2024-111

**OPÉRATION FAÇADES DE LA VILLE DE SAINT-GAUDENS – PLACE JEAN JAURÈS ET SES ABORDS
DEMANDE DE SUBVENTION
ADRESSE CONCERNÉE PAR LES TRAVAUX : 20 RUE THIERS**

Monsieur le Vice-Président Alain FRECHOU présente le rapport suivant :

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la convention Opération de Revitalisation du Territoire signée par l'État, l'ANAH représentée par le Conseil Départemental de la Haute-Garonne, le Conseil Régional Occitanie, le Conseil Départemental de la Haute-Garonne, la Communauté de Communes Cœur & Coteaux Comminges et la ville de Saint-Gaudens, en date du 6 mai 2021, notamment son article 4 qui prévoit les engagements des partenaires financeurs à mobiliser leurs ressources humaines et financières pour assurer la mise en œuvre du programme,

Vu la convention Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat – Renouvellement Urbain (OPAH-RU), signée par l'ANAH, le Conseil Départemental de la Haute-Garonne, la Communauté de Communes Cœur & Coteaux Comminges et la ville de Saint-Gaudens, signée le 14 juin 2022,

Vu le règlement relatif à l'accompagnement financier de la rénovation des façades de la place Jean Jaurès et de ses abords, approuvé par le conseil municipal de Saint-Gaudens le 17 février 2022, modifié par délibération du conseil municipal le 8 février 2024,

Vu le règlement d'attribution des aides spécifiques de l'OPAH-RU de la ville de Saint-Gaudens approuvé par le conseil communautaire du 14 avril 2022 et par le conseil municipal du 18 juillet 2022, modifié par délibération du conseil municipal le 8 février 2024 et par délibération du conseil communautaire le 11 avril 2024,

Vu le budget de la Communauté de Communes Cœur & Coteaux du Comminges voté par le conseil communautaire le 11 avril 2024,

Dans le cadre de l'Opération de Revitalisation du Territoire (ORT) et de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat – Renouvellement Urbain (OPAH-RU) de la ville de Saint-Gaudens, il est prévu des aides à la rénovation des façades des immeubles situés sur la place Jean Jaurès et ses abords. Les façades concernées sont uniquement celles qui sont visibles depuis l'espace public.

Afin d'accompagner au mieux les propriétaires, la ville a engagé un architecte-conseil qui joue le rôle d'intermédiaire entre les propriétaires et l'Architecte des Bâtiments de France.

Le montant de l'aide financière tient compte de la consistance des travaux, de leur conformité au règlement d'attribution des aides spécifiques, du plan de financement établi par le propriétaire et des devis des entreprises.

L'opération façades de la ville de Saint-Gaudens (aide #14 figurant dans le règlement d'attribution des aides spécifiques) permet aux propriétaires de bénéficier d'une subvention à hauteur de 80% du montant TTC des travaux. Ces aides sont attribuées par la commune de Saint-Gaudens et la Communauté de Communes Cœur & Coteaux Comminges. La Région Occitanie verse à la ville jusqu'à 15% du montant des travaux dans la limite de 200 000 € par an pour l'ensemble des opérations.

Les taux de participation de la ville et de la Communauté de Communes sont répartis comme suit :

	Participation de la Ville de Saint-Gaudens	Participation de la Communauté de Communes
Montant des dépenses éligibles	65% du montant TTC des travaux (y compris 15% de la Région Occitanie)	15% du montant TTC des travaux

La SCI MARSO, propriétaire de l'immeuble situé au 20 rue Thiers, souhaite rénover la façade de cet immeuble et prévoit les travaux suivants : piquage, enduits, encadrement de fenêtre et les peintures sur menuiseries.

Les travaux subventionnables comprennent les échafaudages et les travaux d'intérêt architectural pour un montant total subventionnable de 9 400 € HT et 10 190 € TTC.

La SCI MARSO demande une subvention de la Ville et de la Communauté de Communes répartie de la manière suivante :

Dépenses éligibles	Total aides mobilisables	Ville	Communauté de Communes
10 190 € TTC	8 152 €	6 623,50 €	1 528,50 €

Vu l'article 2.2 du règlement d'attribution des aides spécifiques indiquant le processus de validation des dossiers de demande d'aides spécifiques,

Vu le dossier de la SCI MARSO concernant l'immeuble situé au n°20 rue Thiers,

Vu l'avis favorable de la commission urbanisme municipale du 24 janvier 2024,

Vu l'avis favorable de la commission mixte d'attribution des aides spécifiques qui s'est réunie le 31 janvier 2024,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 8 février 2024 approuvant l'attribution de cette subvention,

Vu l'avis de la commission finances du 25 avril 2024,

Le dossier peut être consulté auprès du chargé de mission Opération de Revitalisation du Territoire, en charge de la commission mixte d'attribution des aides spécifiques, au siège de la Communauté de Communes Cœur & Coteaux Comminges.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire DÉCIDE :

- **D'ACCORDER** une subvention de 1 528,50 € à la SCI MARSO
- **D'AUTORISER** Madame la Présidente à signer tout document nécessaire à la réalisation de la présente délibération
- **DE PRÉCISER** que le règlement de la subvention interviendra conformément au règlement d'attribution des aides spécifiques en vigueur
- **D'INDIQUER** que le montant de la subvention pourra être réajusté en fonction du coût définitif de l'opération, dans la limite de 80% de financement public
- **DE DIRE** que la dépense en résultant sera imputée au chapitre 204, article 20422 de l'exercice considéré

POUR : 118

CONTRE : //

ABSTENTION : //

ADOPTÉE

Fait et délibéré le 29 avril 2024.

Pour extrait conforme,

La Présidente,
Magali GASTO OUSTRIC



La Présidente,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte ;
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois suivant sa publication.

Envoyé en préfecture le 30/04/2024

Reçu en préfecture le 30/04/2024

Publié le 30/04/2024

ID : 031-200072643-20240429-2024111-DE





CŒUR & COTEAUX
COMMINGES
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

N°2024-112

Objet : Opération façades de la ville de Saint-Gaudens – Demande subvention – 65 rue Victor Hugo

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-neuf avril, les conseillers communautaires de la Communauté de Communes Cœur et Coteaux Comminges, dûment convoqués, se sont réunis en Conseil Communautaire, à Villeneuve de Rivière, sous la Présidence de Magali GASTO OUSTRIC, Présidente.

Conseillers communautaires		EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
En exercice	140	
Présents	97	Date de la convocation : 16 avril 2024
Procurations	21	
Votants	118	

Présents / Excusés / Absents / Procurations / Suppléances

	Commune	Nom	Prénom	
1	AGASSAC	ANE	Serge	Présent
2	ALAN	BEAUSOR	Francis	Présent
3	AMBAX	MIQUEL	Daniel	Présent
4	ANAN	BRIOL	Laurent	Présent
5	ASPRET-SARRAT	NOGUES	Lydie	Présent
6	AULON	DURROUX	Jean-Claude	Présent
7	AURIGNAC	LOSEGO	Jean-Michel	Présent
8	AURIGNAC	DARNISE	Laurence	Procuration à JM LOSEGO
9	AUSSON	BARRAU	Yves-Pierre	Absent
10	BACHAS	BRINI	Bouziane	Absent
11	BALESTA	DASQUE	Jean-Charles	Présent
12	BENQUE	LASSERRE	Jean-Claude	Présent
13	BLAJAN	CASTEX	Jean-Bernard	Absent
14	BOISSÈDE	FRECHOU	Alain	Présent
15	BORDES DE RIVIÈRE	CAPERAN-LORENZI	Geneviève	Absente
16	BOUDRAC	CLARENS	Gilles	Absent
17	BOULOGNE SUR GESSE	BOUBEE	Alain	Présent
18	BOULOGNE SUR GESSE	CAUBET	Fabienne	Présente
19	BOULOGNE SUR GESSE	ADOUE	Jérôme	Présent
20	BOUSSAN	BOUBE	Patrick	Présent
21	BOUZIN	PASSAMENT	Alain	Absent
22	CARDEILHAC	BOYER	Raymond	Présent
23	CASSAGNABÈRE-TOURNAS	VIGNES	Philippe	Présent
24	CASTELGAILLARD	DUCLOS	Robert	Présent
25	CASTERA VIGNOLLES	POUZOL	Thierry	Procuration à Julien LACROIX
26	CAZAC	PRIAULT	Françoise	Absente
27	CAZARIL-TAMBOURÈS	LEFRANC	Gérard	Absent
28	CAZENEUVE-MONTAUT	TESSER	Christian	Présent
29	CHARLAS	DUCLOS	Jean-Pierre	Présent
30	CIADOUX	TOUBERT	Thierry	Présent

31	CLARAC	MANENT-MANENT	Jean-Paul	Procuration à Alain BARUTAUT
32	COUEILLES	FABARON	Bernard	Présent
33	CUGURON	SANTAMARIA	Christine	Présente
34	EOUX	REY	Monique	Présente
35	ESCANECRABE	ARSEGUET	Jean-Claude	Présent
36	ESPARRON	MASSARIN	André	Suppléé par Jean-Claude LAJOUS
37	ESTANCARBON	SOUPENE	Daniel	Présent
38	FABAS	DAMIENS	Gérald	Présent
39	FRANQUEVIELLE	NICOLAS	Virginie	Absente
40	FRONTIGNAN-SAVÈS	SALLES	Thierry	Présent
41	GENSAC DE BOULOGNE	SABATHE	Daniel	Présent
42	GOUDEX	MANAVIT	Laurent	Procuration à Thierry PLANTE
43	LABARTHE-INARD	ALBENQUE	Jacques	Suppléé par G FRANCO
44	LABARTHE-RIVIERE	VOUGNY	Claire	Présente
45	LABARTHE-RIVIERE	DAVAND	Sébastien	Présent
46	LABASTIDE-PAUMÈS	BRUMAS	Catherine	Présente
47	LALOURET-LAFFITEAU	LAFFORGUE	Jean-Claude	Suppléé par Martine RIEU
48	LANDORTHE	CORTINAS	Lucienne	Présente
49	LANDORTHE	RAMOS	Jacqueline	Procuration à Lucienne CORTINAS
50	LARCAN	FOURMENT	Henri	Présent
51	LARROQUE	RENON	Jean-Louis	Procuration à Jean-Pierre DUCLOS
52	LATOUE	BOSC	Pierre	Présent
53	LE CUIING	DUPUY	David	Présent
54	LECUSSAN	MALET	Bernard	Présent
55	LES TOURREILLES	SARRAQUIGNE	Denis	Présent
56	LESPITEAU	DUPUY	Jérôme	Présent
57	LESPUGUE	FOIX	Jean-François	Présent
58	LIEOUX	BARUTAUT	Alain	Présent
59	LILHAC	SIOUTAC	Gilbert	Présent
60	L'ISLE EN DODON	WELTER	Lionel	Présent
61	L'ISLE EN DODON	GAUTHIER	Chrystelle	Procuration à Lionnel WELTER
62	L'ISLE EN DODON	MONFERRAN	Michel	Absent
63	LODES	BERREBI	Véronique	Présente
64	LOUDET	ATHIEL	Hervé	Suppléé par Nicolas BRESSE
65	MARTISSERRE	TOULON	Maryse	Présente
66	MAUVEZIN	PLANTE	Thierry	Présent
67	MIRAMBEAU	DE MARCHI	Josiane	Absente
68	MIRAMONT DE COMMINGES	VIGNEAUX	Laure	Présente
69	MOLAS	MEDOUS	Joëlle	Présente
70	MONDILHAN	GASPARD	Joseph	Présent
71	MONTBERNARD	COUMES	Pascal	Présent
72	MONTESQUIEU-GUITTAUT	ALVIN	Philippe	Présent
73	MONTGAILLARD SUR SAVE	CHAINET	Julien	Absent
74	MONTMAURIN	AMIEL	Gabriel	Présent
75	MONTOULIEU SAINT-BERNARD	SORS	Camille	Présent
76	MONTRÉJEAU	MIQUEL	Eric	Procuration à Martine TARISSAN
77	MONTRÉJEAU	DUMOULIN	Maryse	Présente
78	MONTRÉJEAU	BRILAUD	Philippe	Présent
79	MONTRÉJEAU	TARISSAN	Martine	Présente
80	MONTRÉJEAU	CAPOMASI	Michel	Absent
81	NÉNIGAN	CRESPIN	Damien	Absent
82	NIZAN SUR GESSE	SOLLE	Mathieu	Présent
83	PÉGUILHAN	LAURENTIES-BARRERE	Céline	Excusée
84	PEYRISSAS	LOUBEYRE	Guy	Présent
85	PEYROUZET	LAGRANGE	Philippe	Présent
86	POINTIS-INARD	TREINQUE	Didier	Présent
87	PONLAT-TAILLEBOURG	FOURTIES	Gilles	Présent

88	PUYMAURIN	BIASON	Valentin	Présent
89	RÉGADES	GASTO	Marlène	Présente
90	RIEUCAZE	CAZAUX	Jean-François	Absent
91	RIOLAS	DUPRAT	Michel	Présent
92	SAINT-ANDRE	CASTETS	David	Procuration à Gilbert SIOUTAC
93	SAINT-ELIX SEGLAN	SUSPENE	Nicolas	Présent
94	SAINT-FERRÉOL	BOUAS	Thierry	Absent
95	SAINT-FRAJOU	DAVEZAC	Alain	Présent
96	SAINT-GAUDENS	DUCLOS	Jean-Yves	Présent
97	SAINT-GAUDENS	GASTO OUSTRIC	Magali	Présente
98	SAINT-GAUDENS	SOUYRI	Jean-Luc	Présent
99	SAINT-GAUDENS	RAULET	Isabelle	Présente
100	SAINT-GAUDENS	HEUILLET	Eric	Procuration à Elisabeth ROUEDE
101	SAINT-GAUDENS	CAZES	Josette	Présente
102	SAINT-GAUDENS	PINET	Alain	Procuration à Didier LACOUZATTE
103	SAINT-GAUDENS	RIERA	Evelyne	Procuration à Josette CAZES
104	SAINT-GAUDENS	GUILLERMIN	Joël	Procuration à Vincent PUYMEGE
105	SAINT-GAUDENS	BITEAU	Marie-Pierre	Procuration à Jean-Luc SOUYRI
106	SAINT-GAUDENS	SAFORCADA	Pierre	Procuration à Manuel ISASI
107	SAINT-GAUDENS	MALET	Béatrice	Procuration à Evelyne SANSONETTO
108	SAINT-GAUDENS	AGNES	Jean-François	Présent
109	SAINT-GAUDENS	NAVARRÉ	Annie	Procuration à Véronique BERREBI
110	SAINT-GAUDENS	PUYMEGE	Vincent	Présent
111	SAINT-GAUDENS	RICOUL	Céline	Présente
112	SAINT-GAUDENS	ISASI	Manuel	Présent
113	SAINT-GAUDENS	ANTUNES	Arminda	Procuration à Isabelle RAULET
114	SAINT-GAUDENS	LACOUZATTE	Didier	Présent
115	SAINT-GAUDENS	FINI	Laura	Procuration à Jean-François AGNES
116	SAINT-GAUDENS	CAMPO-CASTILLO	Benoît	Procuration à Jean-Yves DUCLOS
117	SAINT-GAUDENS	LOUIS	Yves	Présent
118	SAINT-GAUDENS	FAUVERNIER	Annabelle	Présente
119	SAINT-GAUDENS	IMBERT	Frédéric	Présent
120	SAINT-IGNAN	ROUEDE	Elisabeth	Présente
121	SAINT-LARY-BOUJEAN	FARRE	Régis	Procuration à Evelyne BOUBEE
122	SAINT-LAURENT-SUR-SAVE	PITOUT	Daniel	Absent
123	SAINT-LOUP EN COMMINGES	BOUZIGUES	Denis	Présent
124	SAINT-MARCELT	MILLET	Chantal	Présente
125	SAINT-PÉ-DELBOSC	FORTASSIN	Jean-Pierre	Présent
126	SAINT-PLANCARD	FONTANEAU	Marie-Hélène	Présente
127	SALHERM	DE GAULEJAC	Michel	Présent
128	SAMAN	LACROIX	Julien	Présent
129	SAMOUILLAN	DANGLA	Jean-Paul	Suppléé par Jean MAURUC
130	SARRECAVE	BOUBEE	Evelyne	Présente
131	SARREMEZAN	ENEL	Catherine	Présente
132	SAUX ET POMARÈDE	SANSONETTO	Evelyne	Présente
133	SAVARTHÈS	GILLY	Martine	Présente
134	SÉDEILHAC	CASTERAN	Philippe	Absent
135	TERREBASSE	FERRERE	Jean	Présent
136	VALENTINE	NADALET	Marie	Présente
137	VILLENEUVE DE RIVIÈRE	SUBRA	Émilie	Absente
138	VILLENEUVE DE RIVIÈRE	HERY	Patrick	Absente
139	VILLENEUVE DE RIVIÈRE	VERDIER	Nadine	Présente
140	VILLENEUVE-LÉCUSSAN	BATMALE	Lionel	Absent

Secrétaire de séance : Alain FRECHOU

Délibération n° 2024-112

**OPÉRATION FAÇADES DE LA VILLE DE SAINT-GAUDENS – PLACE JEAN JAURÈS ET SES ABORDS
DEMANDE DE SUBVENTION
ADRESSE CONCERNÉE PAR LES TRAVAUX : 65 RUE VICTOR HUGO**

Monsieur le Vice-Président Alain FRECHOU présente le rapport suivant :

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la convention Opération de Revitalisation du Territoire signée par l'État, l'ANAH représentée par le Conseil Départemental de la Haute-Garonne, le Conseil Régional Occitanie, le Conseil Départemental de la Haute-Garonne, la Communauté de Communes Cœur & Coteaux Comminges et la ville de Saint-Gaudens, en date du 6 mai 2021, notamment son article 4 qui prévoit les engagements des partenaires financeurs à mobiliser leurs ressources humaines et financières pour assurer la mise en œuvre du programme,

Vu la convention Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat – Renouvellement Urbain (OPAH-RU), signée par l'ANAH, le Conseil Départemental de la Haute-Garonne, la Communauté de Communes Cœur & Coteaux Comminges et la ville de Saint-Gaudens, signée le 14 juin 2022,

Vu le règlement relatif à l'accompagnement financier de la rénovation des façades de la place Jean Jaurès et de ses abords, approuvé par le conseil municipal de Saint-Gaudens le 17 février 2022, modifié par délibération du conseil municipal le 8 février 2024,

Vu le règlement d'attribution des aides spécifiques de l'OPAH-RU de la ville de Saint-Gaudens approuvé par le conseil communautaire du 14 avril 2022 et par le conseil municipal du 18 juillet 2022, modifié par délibération du conseil municipal le 8 février 2024 et par délibération du conseil communautaire le 11 avril 2024,

Vu le budget de la Communauté de Communes Cœur & Coteaux du Comminges voté par le conseil communautaire le 11 avril 2024,

Dans le cadre de l'Opération de Revitalisation du Territoire (ORT) et de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat – Renouvellement Urbain (OPAH-RU) de la ville de Saint-Gaudens, il est prévu des aides à la rénovation des façades des immeubles situés sur la place Jean Jaurès et ses abords. Les façades concernées sont uniquement celles qui sont visibles depuis l'espace public.

Afin d'accompagner au mieux les propriétaires, la ville a engagé un architecte-conseil qui joue le rôle d'intermédiaire entre les propriétaires et l'Architecte des Bâtiments de France.

Le montant de l'aide financière tient compte de la consistance des travaux, de leur conformité au règlement d'attribution des aides spécifiques, du plan de financement établi par le propriétaire et des devis des entreprises.

L'opération façades de la ville de Saint-Gaudens (aide #14 figurant dans le règlement d'attribution des aides spécifiques) permet aux propriétaires de bénéficier d'une subvention à hauteur de 80% du montant TTC des travaux. Ces aides sont attribuées par la commune de Saint-Gaudens et la Communauté de Communes Cœur & Coteaux Comminges. La Région Occitanie verse à la ville jusqu'à 15% du montant des travaux dans la limite de 200 000 € par an pour l'ensemble des opérations.

Les taux de participation de la ville et de la Communauté de Communes sont répartis comme suit :

	Participation de la Ville de Saint-Gaudens	Participation de la Communauté de Communes
Montant des dépenses éligibles	65% du montant TTC des travaux (y compris 15% de la Région Occitanie)	15% du montant TTC des travaux

Madame Marie Joelle JAOUEN est propriétaire de l'immeuble situé au n°65 rue Victor Hugo. Les travaux prévus sur la façade de ce bâtiment sont les suivants : ravalements, enduits, encadrement de fenêtre.

Les travaux subventionnables comprennent les échafaudages, le ravalement et la reprise des encadrements pour un montant total de 10 190 € HT et de 11 209 € TTC.

Madame JAOUEN sollicite la Ville et la Communauté de Communes pour l'attribution d'une subvention répartie comme suit :

Montant des dépenses éligibles	Total des aides mobilisables	Ville	Communauté de Communes
11 209 € TTC	8 967,20 €	7 285,85 €	1 681,35 €

Vu l'article 2.2 du règlement d'attribution des aides spécifiques indiquant le processus de validation des dossiers de demande d'aides spécifiques,

Vu le dossier de Madame Marie Joelle JAOUEN concernant l'immeuble situé au n°65 rue Victor Hugo,

Vu l'avis favorable de la commission urbanisme municipale du 24 janvier 2024,

Vu l'avis favorable de la commission mixte d'attribution des aides spécifiques qui s'est réunie le 31 janvier 2024,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 8 février 2024 approuvant l'attribution de cette subvention,

Vu l'avis de la commission finances du 25 avril 2024,

Le dossier peut être consulté auprès du chargé de mission Opération de Revitalisation du Territoire, en charge de la commission mixte d'attribution des aides spécifiques, au siège de la Communauté de Communes Cœur & Coteaux Comminges.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire DÉCIDE :

- **D'ACCORDER** une subvention de 1 681,35 € à Madame Marie Joelle JAOUEN
- **D'AUTORISER** Madame la Présidente à signer tout document nécessaire à la réalisation de la présente délibération
- **DE PRÉCISER** que le règlement de la subvention interviendra conformément au règlement d'attribution des aides spécifiques en vigueur
- **D'INDIQUER** que le montant de la subvention pourra être réajusté en fonction du coût définitif de l'opération, dans la limite de 80% de financement public
- **DE DIRE** que la dépense en résultant sera imputée au chapitre 204, article 20422 de l'exercice considéré

POUR : 118

CONTRE : //

ABSTENTION : //

ADOPTÉE

Fait et délibéré le 29 avril 2024.

Pour extrait conforme,

La Présidente,
Magali GASTO OUSTRIC

La Présidente,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte ;
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois suivant sa publication.



Envoyé en préfecture le 30/04/2024

Reçu en préfecture le 30/04/2024

Publié le 30/04/2024

ID : 031-200072643-20240429-2024112-DE





CŒUR & COTEAUX
COMMINGES
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

N°2024-113

Objet : Opération façades de la ville de Saint-Gaudens – Demande subvention – 9 rue Thiers

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-neuf avril, les conseillers communautaires de la Communauté de Communes Cœur et Coteaux Comminges, dûment convoqués, se sont réunis en Conseil Communautaire, à Villeneuve de Rivière, sous la Présidence de Magali GASTO OUSTRIC, Présidente.

Conseillers communautaires		EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
En exercice	140	
Présents	97	Date de la convocation : 16 avril 2024
Procurations	21	
Votants	118	

Présents / Excusés / Absents / Procurations / Suppléances

	Commune	Nom	Prénom	
1	AGASSAC	ANE	Serge	Présent
2	ALAN	BEAUSOR	Francis	Présent
3	AMBAX	MIQUEL	Daniel	Présent
4	ANAN	BRIOL	Laurent	Présent
5	ASPRET-SARRAT	NOGUES	Lydie	Présent
6	AULON	DURROUX	Jean-Claude	Présent
7	AURIGNAC	LOSEGO	Jean-Michel	Présent
8	AURIGNAC	DARNISE	Laurence	Procuration à JM LOSEGO
9	AUSSON	BARRAU	Yves-Pierre	Absent
10	BACHAS	BRINI	Bouziane	Absent
11	BALESTA	DASQUE	Jean-Charles	Présent
12	BENQUE	LASSERRE	Jean-Claude	Présent
13	BLAJAN	CASTEX	Jean-Bernard	Absent
14	BOISSÈDE	FRECHOU	Alain	Présent
15	BORDES DE RIVIÈRE	CAPERAN-LORENZI	Geneviève	Absente
16	BOUDRAC	CLARENS	Gilles	Absent
17	BOULOGNE SUR GESSE	BOUBEE	Alain	Présent
18	BOULOGNE SUR GESSE	CAUBET	Fabienne	Présente
19	BOULOGNE SUR GESSE	ADOUE	Jérôme	Présent
20	BOUSSAN	BOUBE	Patrick	Présent
21	BOUZIN	PASSAMENT	Alain	Absent
22	CARDEILHAC	BOYER	Raymond	Présent
23	CASSAGNABÈRE-TOURNAS	VIGNES	Philippe	Présent
24	CASTELGAILLARD	DUCLOS	Robert	Présent
25	CASTERA VIGNOLLES	POUZOL	Thierry	Procuration à Julien LACROIX
26	CAZAC	PRIAULT	Françoise	Absente
27	CAZARIL-TAMBOURÈS	LEFRANC	Gérard	Absent
28	CAZENEUVE-MONTAUT	TESSER	Christian	Présent
29	CHARLAS	DUCLOS	Jean-Pierre	Présent
30	CIADOUX	TOUBERT	Thierry	Présent

31	CLARAC	MANENT-MANENT	Jean-Paul	Procuration à Alain BARUTAUT
32	COUEILLES	FABARON	Bernard	Présent
33	CUGURON	SANTAMARIA	Christine	Présente
34	EOUX	REY	Monique	Présente
35	ESCANECRABE	ARSEGUET	Jean-Claude	Présent
36	ESPARRON	MASSARIN	André	Suppléé par Jean-Claude LAJOUS
37	ESTANCARBON	SOUPENE	Daniel	Présent
38	FABAS	DAMIENS	Gérald	Présent
39	FRANQUEVIELLE	NICOLAS	Virginie	Absente
40	FRONTIGNAN-SAVÈS	SALLES	Thierry	Présent
41	GENSAC DE BOULOGNE	SABATHE	Daniel	Présent
42	GOUDEX	MANAVIT	Laurent	Procuration à Thierry PLANTE
43	LABARTHE-INARD	ALBENQUE	Jacques	Suppléé par G FRANCO
44	LABARTHE-RIVIERE	VOUGNY	Claire	Présente
45	LABARTHE-RIVIERE	DAVAND	Sébastien	Présent
46	LABASTIDE-PAUMÈS	BRUMAS	Catherine	Présente
47	LALOURET-LAFFITEAU	LAFFORGUE	Jean-Claude	Suppléé par Martine RIEU
48	LANDORTHE	CORTINAS	Lucienne	Présente
49	LANDORTHE	RAMOS	Jacqueline	Procuration à Lucienne CORTINAS
50	LARCAN	FOURMENT	Henri	Présent
51	LARROQUE	RENON	Jean-Louis	Procuration à Jean-Pierre DUCLOS
52	LATOUE	BOSC	Pierre	Présent
53	LE CUING	DUPUY	David	Présent
54	LECUSSAN	MALET	Bernard	Présent
55	LES TOURREILLES	SARRAQUIGNE	Denis	Présent
56	LESPITEAU	DUPUY	Jérôme	Présent
57	LESPUGUE	FOIX	Jean-François	Présent
58	LIEUX	BARUTAUT	Alain	Présent
59	LILHAC	SIOUTAC	Gilbert	Présent
60	L'ISLE EN DODON	WELTER	Lionel	Présent
61	L'ISLE EN DODON	GAUTHIER	Chrystelle	Procuration à Lionel WELTER
62	L'ISLE EN DODON	MONFERRAN	Michel	Absent
63	LODES	BERREBI	Véronique	Présente
64	LOUDET	ATHIEL	Hervé	Suppléé par Nicolas BRESSE
65	MARTISSERRE	TOULON	Maryse	Présente
66	MAUVEZIN	PLANTE	Thierry	Présent
67	MIRAMBEAU	DE MARCHI	Josiane	Absente
68	MIRAMONT DE COMMINGES	VIGNEAUX	Laure	Présente
69	MOLAS	MEDOUS	Joëlle	Présente
70	MONDILHAN	GASPARD	Joseph	Présent
71	MONTBERNARD	COUMES	Pascal	Présent
72	MONTESQUIEU-GUITTAUT	ALVIN	Phillippe	Présent
73	MONTGAILLARD SUR SAVE	CHAINET	Julien	Absent
74	MONTMAURIN	AMIEL	Gabriel	Présent
75	MONTOULIEU SAINT-BERNARD	SORS	Camille	Présent
76	MONTRÉJEAU	MIQUEL	Eric	Procuration à Martine TARISSAN
77	MONTRÉJEAU	DUMOULIN	Maryse	Présente
78	MONTRÉJEAU	BRILAUD	Phillippe	Présent
79	MONTRÉJEAU	TARISSAN	Martine	Présente
80	MONTRÉJEAU	CAPOMASI	Michel	Absent
81	NÉNIGAN	CRESPIN	Damien	Absent
82	NIZAN SUR GESSE	SOLLE	Mathieu	Présent
83	PÉGUILHAN	LAURENTIES-BARRERE	Céline	Excusée
84	PEYRISSAS	LOUBEYRE	Guy	Présent
85	PEYROUZET	LAGRANGE	Phillippe	Présent
86	POINTIS-INARD	TREINQUE	Didier	Présent
87	PONLAT-TAILLEBOURG	FOURTIES	Gilles	Présent

88	PUYMAURIN	BIASON	Valentin	Présent
89	RÉGADES	GASTO	Marlène	Présente
90	RIEUCAZE	CAZAUX	Jean-François	Absent
91	RIOLAS	DUPRAT	Michel	Présent
92	SAINT-ANDRE	CASTETS	David	Procuration à Gilbert SIOUTAC
93	SAINT-ELIX SEGLAN	SUSPENE	Nicolas	Présent
94	SAINT-FERRÉOL	BOUAS	Thierry	Absent
95	SAINT-FRAJOU	DAVEZAC	Alain	Présent
96	SAINT-GAUDENS	DUCLOS	Jean-Yves	Présent
97	SAINT-GAUDENS	GASTO OUSTRIC	Magali	Présente
98	SAINT-GAUDENS	SOUYRI	Jean-Luc	Présent
99	SAINT-GAUDENS	RAULET	Isabelle	Présente
100	SAINT-GAUDENS	HEUILLET	Eric	Procuration à Ellsabeth ROUEDE
101	SAINT-GAUDENS	CAZES	Josette	Présente
102	SAINT-GAUDENS	PINET	Alain	Procuration à Didier LACOUZATTE
103	SAINT-GAUDENS	RIERA	Evelyne	Procuration à Josette CAZES
104	SAINT-GAUDENS	GUILLERMIN	Joël	Procuration à Vincent PUYMEGE
105	SAINT-GAUDENS	BITEAU	Marie-Pierre	Procuration à Jean-Luc SOUYRI
106	SAINT-GAUDENS	SAFORCADA	Pierre	Procuration à Manuel ISASI
107	SAINT-GAUDENS	MALET	Béatrice	Procuration à Evelyne SANSONETTO
108	SAINT-GAUDENS	AGNES	Jean-François	Présent
109	SAINT-GAUDENS	NAVARRÉ	Annie	Procuration à Véronique BERREBI
110	SAINT-GAUDENS	PUYMEGE	Vincent	Présent
111	SAINT-GAUDENS	RICOUL	Céline	Présente
112	SAINT-GAUDENS	ISASI	Manuel	Présent
113	SAINT-GAUDENS	ANTUNES	Arminda	Procuration à Isabelle RAULET
114	SAINT-GAUDENS	LACOUZATTE	Didier	Présent
115	SAINT-GAUDENS	FINI	Laura	Procuration à Jean-François AGNES
116	SAINT-GAUDENS	CAMPO-CASTILLO	Benoît	Procuration à Jean-Yves DUCLOS
117	SAINT-GAUDENS	LOUIS	Yves	Présent
118	SAINT-GAUDENS	FAUVERNIER	Annabelle	Présente
119	SAINT-GAUDENS	IMBERT	Frédéric	Présent
120	SAINT-IGNAN	ROUEDE	Elisabeth	Présente
121	SAINT-LARY-BOUJEAN	FARRE	Régis	Procuration à Evelyne BOUBEE
122	SAINT-LAURENT-SUR-SAVE	PITOUT	Daniel	Absent
123	SAINT-LOUP EN COMMINGES	BOUZIGUES	Denis	Présent
124	SAINT-MARCEY	MILLET	Chantal	Présente
125	SAINT-PÉ-DELBOSC	FORTASSIN	Jean-Pierre	Présent
126	SAINT-PLANCARD	FONTANEAU	Marie-Hélène	Présente
127	SALHERM	DE GAULEJAC	Michel	Présent
128	SAMAN	LACROIX	Julien	Présent
129	SAMOUILLAN	DANGLA	Jean-Paul	Suppléé par Jean MAURUC
130	SARRECAVE	BOUBEE	Evelyne	Présente
131	SARREMEZAN	ENEL	Catherine	Présente
132	SAUX ET POMARÈDE	SANSONETTO	Evelyne	Présente
133	SAVARTHÈS	GILLY	Martine	Présente
134	SÉDEILHAC	CASTERAN	Philippe	Absent
135	TERREBASSE	FERRERE	Jean	Présent
136	VALENTINE	NADALET	Marie	Présente
137	VILLENEUVE DE RIVIÈRE	SUBRA	Émilie	Absente
138	VILLENEUVE DE RIVIÈRE	HERY	Patrick	Absente
139	VILLENEUVE DE RIVIÈRE	VERDIER	Nadine	Présente
140	VILLENEUVE-LÉCUSSAN	BATMALE	Lionel	Absent

Secrétaire de séance : Alain FRECHOU

Délibération n° 2024-113

**OPÉRATION FAÇADES DE LA VILLE DE SAINT-GAUDENS – PLACE JEAN JAURÈS ET SES ABORDS
DEMANDE DE SUBVENTION
ADRESSE CONCERNÉE PAR LES TRAVAUX : 9 RUE THIERS**

Monsieur le Vice-Président Alain FRECHOU présente le rapport suivant :

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la convention Opération de Revitalisation du Territoire signée par l'État, l'ANAH représentée par le Conseil Départemental de la Haute-Garonne, le Conseil Régional Occitanie, le Conseil Départemental de la Haute-Garonne, la Communauté de Communes Cœur & Coteaux Comminges et la ville de Saint-Gaudens, en date du 6 mai 2021, notamment son article 4 qui prévoit les engagements des partenaires financeurs à mobiliser leurs ressources humaines et financières pour assurer la mise en œuvre du programme,

Vu la convention Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat – Renouvellement Urbain (OPAH-RU), signée par l'ANAH, le Conseil Départemental de la Haute-Garonne, la Communauté de Communes Cœur & Coteaux Comminges et la ville de Saint-Gaudens, le 14 juin 2022,

Vu le règlement relatif à l'accompagnement financier de la rénovation des façades de la place Jean Jaurès et de ses abords, approuvé par le conseil municipal de Saint-Gaudens le 17 février 2022, modifié par délibération du conseil municipal le 8 février 2024,

Vu le règlement d'attribution des aides spécifiques de l'OPAH-RU de la ville de Saint-Gaudens approuvé par le conseil communautaire du 14 avril 2022 et par le conseil municipal du 18 juillet 2022, modifié par délibération du conseil municipal le 8 février 2024 et par délibération du conseil communautaire le 11 avril 2024,

Vu le budget de la Communauté de Communes Cœur & Coteaux du Comminges voté par le conseil communautaire le 11 avril 2024,

Dans le cadre de l'Opération de Revitalisation du Territoire (ORT) et de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat – Renouvellement Urbain (OPAH-RU) de la ville de Saint-Gaudens, il est prévu des aides à la rénovation des façades des immeubles situés sur la place Jean Jaurès et ses abords. Les façades concernées sont uniquement celles qui sont visibles depuis l'espace public.

Afin d'accompagner au mieux les propriétaires, la ville a engagé un architecte-conseil qui joue le rôle d'intermédiaire entre les propriétaires et l'Architecte des Bâtiments de France.

Le montant de l'aide financière tient compte de la consistance des travaux, de leur conformité au règlement d'attribution des aides spécifiques, du plan de financement établi par le propriétaire et des devis des entreprises.

L'opération façades de la ville de Saint-Gaudens (aide #14 figurant dans le règlement d'attribution des aides spécifiques) permet aux propriétaires de bénéficier d'une subvention à hauteur de 80% du montant TTC des travaux. Ces aides sont attribuées par la commune de Saint-Gaudens et la Communauté de Communes Cœur & Coteaux Comminges. La Région Occitanie verse à la ville jusqu'à 15% du montant des travaux dans la limite de 200 000 € par an pour l'ensemble des opérations.

Les taux de participation de la ville et de la Communauté de Communes sont répartis comme suit :

	Participation de la Ville de Saint-Gaudens	Participation de la Communauté de Communes
Montant des dépenses éligibles	65% du montant TTC des travaux (y compris 15% de la Région Occitanie)	15% du montant TTC des travaux

Monsieur LIU, propriétaire de l'immeuble situé au n°9 rue Thiers, souhaite réaliser des travaux de rénovation de la façade de ce bâtiment. Il envisage les travaux suivants : un piquage et une reprise d'enduits, une reprise des encadrements de fenêtre et des peintures sur menuiseries.

Les travaux subventionnables comprennent les échafaudages, les travaux d'intérêt architectural, le ravalement et la peinture pour un montant total de 4 568 € HT et 5 024,80 € TTC.

Monsieur LIU demande une subvention de la ville et de la Communauté de Communes répartie de la manière suivante :

Montant des dépenses éligibles	Montant total des aides mobilisables	Ville de Saint-Gaudens	CC Cœur & Coteaux du Comminges
5 024,80 € TTC	4 019,84 €	3 266,12 €	753,72 €

Vu l'article 2.2 du règlement d'attribution des aides spécifiques indiquant le processus de validation des dossiers de demande d'aides spécifiques,

Vu le dossier de Monsieur Ming LIU concernant l'immeuble situé au n°9 rue Thiers,

Vu l'avis favorable de la commission urbanisme municipale du 24 janvier 2024,

Vu l'avis favorable de la commission mixte d'attribution des aides spécifiques qui s'est réunie le 31 janvier 2024,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 8 février 2024 approuvant l'attribution de cette subvention,

Vu l'avis de la commission finances du 25 avril 2024,

Le dossier peut être consulté auprès du chargé de mission Opération de Revitalisation du Territoire, en charge de la commission mixte d'attribution des aides spécifiques, au siège de la Communauté de Communes Cœur & Coteaux Comminges.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire DÉCIDE :

- **D'ACCORDER** une subvention de 753,72 € à Monsieur Ming LIU
- **D'AUTORISER** Madame la Présidente à signer tout document nécessaire à la réalisation de la présente délibération
- **DE PRÉCISER** que le règlement de la subvention interviendra conformément au règlement d'attribution des aides spécifiques en vigueur
- **D'INDIQUER** que le montant de la subvention pourra être réajusté en fonction du coût définitif de l'opération, dans la limite de 80% de financement public
- **DE DIRE** que la dépense en résultant sera imputée au chapitre 204, article 20422 de l'exercice considéré

POUR : 118

CONTRE : //

ABSTENTION : //

ADOPTÉE

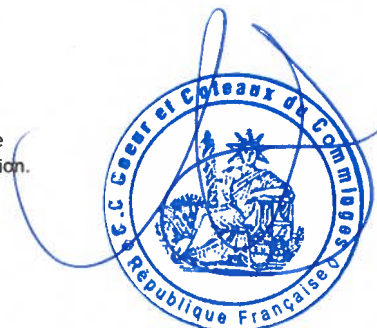
Fait et délibéré le 29 avril 2024.

Pour extrait conforme,

La Présidente,
Magali GASTO OUSTRIC

La Présidente,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte ;
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois suivant sa publication.





**CŒUR & COTEAUX
COMMINGES**
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

N°2024-114

Objet : Vente d'un bâtiment à la SCI YSY à Saint-Gaudens

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-neuf avril, les conseillers communautaires de la Communauté de Communes Cœur et Coteaux Comminges, dûment convoqués, se sont réunis en Conseil Communautaire, à Villeneuve de Rivière, sous la Présidence de Magali GASTO OUSTRIC, Présidente.

Conseillers communautaires		EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
En exercice	140	
Présents	97	Date de la convocation : 16 avril 2024
Procurations	21	
Votants	118	

Présents / Excusés / Absents / Procurations / Suppléances

	Commune	Nom	Prénom	
1	AGASSAC	ANE	Serge	Présent
2	ALAN	BEAUSOR	Francis	Présent
3	AMBAX	MIQUEL	Daniel	Présent
4	ANAN	BRIOL	Laurent	Présent
5	ASPRET-SARRAT	NOGUES	Lydie	Présent
6	AULON	DURROUX	Jean-Claude	Présent
7	AURIGNAC	LOSEGO	Jean-Michel	Présent
8	AURIGNAC	DARNISE	Laurence	Procuration à JM LOSEGO
9	AUSSON	BARRAU	Yves-Pierre	Absent
10	BACHAS	BRINI	Bouziane	Absent
11	BALESTA	DASQUE	Jean-Charles	Présent
12	BENQUE	LASSERRE	Jean-Claude	Présent
13	BLAJAN	CASTEX	Jean-Bernard	Absent
14	BOISSÈDE	FRECHOU	Alain	Présent
15	BORDES DE RIVIÈRE	CAPERAN-LORENZI	Geneviève	Absente
16	BOUDRAC	CLARENS	Gilles	Absent
17	BOULOGNE SUR GESSE	BOUBEE	Alain	Présent
18	BOULOGNE SUR GESSE	CAUBET	Fabienne	Présente
19	BOULOGNE SUR GESSE	ADOUE	Jérôme	Présent
20	BOUSSAN	BOUBE	Patrick	Présent
21	BOUZIN	PASSAMENT	Alain	Absent
22	CARDEILHAC	BOYER	Raymond	Présent
23	CASSAGNABÈRE-TOURNAS	VIGNES	Philippe	Présent
24	CASTELGAILLARD	DUCCLOS	Robert	Présent
25	CASTERA VIGNOLLES	POUZOL	Thierry	Procuration à Julien LACROIX
26	CAZAC	PRIAULT	Françoise	Absente
27	CAZARIL-TAMBOURÈS	LEFRANC	Gérard	Absent
28	CAZENEUVE-MONTAUT	TESSER	Christian	Présent
29	CHARLAS	DUCCLOS	Jean-Pierre	Présent
30	CIADOUX	TOUBERT	Thierry	Présent

31	CLARAC	MANENT-MANENT	Jean-Paul	Procuration à Alain BARUTAUT
32	COUEILLES	FABARON	Bernard	Présent
33	CUGURON	SANTAMARIA	Christine	Présente
34	EOUX	REY	Monique	Présente
35	ESCANECRABE	ARSEGUET	Jean-Claude	Présent
36	ESPARRON	MASSARIN	André	Suppléé par Jean-Claude LAJOUS
37	ESTANCARBON	SOUPENE	Daniel	Présent
38	FABAS	DAMIENS	Gérald	Présent
39	FRANQUEVIELLE	NICOLAS	Virginie	Absente
40	FRONTIGNAN-SAVÈS	SALLES	Thierry	Présent
41	GENSAC DE BOULOGNE	SABATHE	Daniel	Présent
42	GOUDEX	MANAVIT	Laurent	Procuration à Thierry PLANTE
43	LABARTHE-INARD	ALBENQUE	Jacques	Suppléé par G FRANCO
44	LABARTHE-RIVIERE	VOUGNY	Claire	Présente
45	LABARTHE-RIVIERE	DAVAND	Sébastien	Présent
46	LABASTIDE-PAUMÈS	BRUMAS	Catherine	Présente
47	LALOURET-LAFFITEAU	LAFFORGUE	Jean-Claude	Suppléé par Martine RIEU
48	LANDORTHE	CORTINAS	Lucienne	Présente
49	LANDORTHE	RAMOS	Jacqueline	Procuration à Lucienne CORTINAS
50	LARCAN	FOURMENT	Henri	Présent
51	LARROQUE	RENON	Jean-Louis	Procuration à Jean-Pierre DUCLOS
52	LATOUE	BOSC	Pierre	Présent
53	LE CUING	DUPUY	David	Présent
54	LECUSSAN	MALET	Bernard	Présent
55	LES TOURREILLES	SARRAQUIGNE	Denis	Présent
56	LESPITEAU	DUPUY	Jérôme	Présent
57	LESPUGUE	FOIX	Jean-François	Présent
58	LIEOUX	BARUTAUT	Alain	Présent
59	LILHAC	SIOUTAC	Gilbert	Présent
60	L'ISLE EN DODON	WELTER	Lionel	Présent
61	L'ISLE EN DODON	GAUTHIER	Chrystelle	Procuration à Lionel WELTER
62	L'ISLE EN DODON	MONFERRAN	Michel	Absent
63	LODES	BERREBI	Véronique	Présente
64	LOUDET	ATHIEL	Hervé	Suppléé par Nicolas BRESSE
65	MARTISSERRE	TOULON	Maryse	Présente
66	MAUVEZIN	PLANTE	Thierry	Présent
67	MIRAMBEAU	DE MARCHI	Josiane	Absente
68	MIRAMONT DE COMMINGES	VIGNEAUX	Laure	Présente
69	MOLAS	MEDOUS	Joëlle	Présente
70	MONDILHAN	GASPARD	Joseph	Présent
71	MONTBERNARD	COUMES	Pascal	Présent
72	MONTESQUIEU-GUITTAUT	ALVIN	Philippe	Présent
73	MONTGAILLARD SUR SAVE	CHAINET	Julien	Absent
74	MONTMAURIN	AMIEL	Gabriel	Présent
75	MONTOULIEU SAINT-BERNARD	SORS	Camille	Présent
76	MONTRÉJEAU	MIQUEL	Eric	Procuration à Martine TARISSAN
77	MONTRÉJEAU	DUMOULIN	Maryse	Présente
78	MONTRÉJEAU	BRILAUD	Philippe	Présent
79	MONTRÉJEAU	TARISSAN	Martine	Présente
80	MONTRÉJEAU	CAPOMASI	Michel	Absent
81	NÉNIGAN	CRESPIN	Damien	Absent
82	NIZAN SUR GESSE	SOLLE	Mathieu	Présent
83	PÉGUILHAN	LAURENTIES-BARRERE	Céline	Excusée
84	PEYRISSAS	LOUBEYRE	Guy	Présent
85	PEYROUZET	LAGRANGE	Philippe	Présent
86	POINTIS-INARD	TREINQUE	Didier	Présent
87	PONLAT-TAILLEBOURG	FOURTIES	Gilles	Présent

88	PUYMAURIN	BIASON	Valentin	Présent
89	RÉGADES	GASTO	Marlène	Présente
90	RIEUCAZE	CAZAUX	Jean-François	Absent
91	RIOLAS	DUPRAT	Michel	Présent
92	SAINT-ANDRE	CASTETS	David	Procuration à Gilbert SIOUTAC
93	SAINT-ELIX SEGLAN	SUSPENE	Nicolas	Présent
94	SAINT-FERRÉOL	BOUAS	Thierry	Absent
95	SAINT-FRAJOU	DAVEZAC	Alain	Présent
96	SAINT-GAUDENS	DUCLOS	Jean-Yves	Présent
97	SAINT-GAUDENS	GASTO OUSTRIC	Magali	Présente
98	SAINT-GAUDENS	SOUYRI	Jean-Luc	Présent
99	SAINT-GAUDENS	RAULET	Isabelle	Présente
100	SAINT-GAUDENS	HEUILLET	Eric	Procuration à Elisabeth ROUEDE
101	SAINT-GAUDENS	CAZES	Josette	Présente
102	SAINT-GAUDENS	PINET	Alain	Procuration à Didier LACOUZATTE
103	SAINT-GAUDENS	RIERA	Evelyne	Procuration à Josette CAZES
104	SAINT-GAUDENS	GUILLERMIN	Joël	Procuration à Vincent PUYMEGE
105	SAINT-GAUDENS	BITEAU	Marie-Pierre	Procuration à Jean-Luc SOUYRI
106	SAINT-GAUDENS	SAFORCADA	Pierre	Procuration à Manuel ISASI
107	SAINT-GAUDENS	MALET	Béatrice	Procuration à Evelyne SANSONETTO
108	SAINT-GAUDENS	AGNES	Jean-François	Présent
109	SAINT-GAUDENS	NAVARRÉ	Annie	Procuration à Véronique BERREBI
110	SAINT-GAUDENS	PUYMEGE	Vincent	Présent
111	SAINT-GAUDENS	RICOUL	Céline	Présente
112	SAINT-GAUDENS	ISASI	Manuel	Présent
113	SAINT-GAUDENS	ANTUNES	Arminda	Procuration à Isabelle RAULET
114	SAINT-GAUDENS	LACOUZATTE	Didier	Présent
115	SAINT-GAUDENS	FINI	Laura	Procuration à Jean-François AGNES
116	SAINT-GAUDENS	CAMPO-CASTILLO	Benoît	Procuration à Jean-Yves DUCLOS
117	SAINT-GAUDENS	LOUIS	Yves	Présent
118	SAINT-GAUDENS	FAUVERNIER	Annabelle	Présente
119	SAINT-GAUDENS	IMBERT	Frédéric	Présent
120	SAINT-IGNAN	ROUEDE	Elisabeth	Présente
121	SAINT-LARY-BOUJEAN	FARRE	Régis	Procuration à Evelyne BOUBEE
122	SAINT-LAURENT-SUR-SAVE	PITOUT	Daniel	Absent
123	SAINT-LOUP EN COMMINGES	BOUZIGUES	Denis	Présent
124	SAINT-MARCEY	MILLET	Chantal	Présente
125	SAINT-PÉ-DELBOSC	FORTASSIN	Jean-Pierre	Présent
126	SAINT-PLANCARD	FONTANEAU	Marie-Hélène	Présente
127	SALHERM	DE GAULEJAC	Michel	Présent
128	SAMAN	LACROIX	Julien	Présent
129	SAMOUILLAN	DANGLA	Jean-Paul	Suppléé par Jean MAURUC
130	SARRECAVE	BOUBEE	Evelyne	Présente
131	SARREMEZAN	ENEL	Catherine	Présente
132	SAUX ET POMARÈDE	SANSONETTO	Evelyne	Présente
133	SAVARTHÈS	GILLY	Martine	Présente
134	SÉDEILHAC	CASTERAN	Philippe	Absent
135	TERREBASSE	FERRERE	Jean	Présent
136	VALENTINE	NADALET	Marie	Présente
137	VILLENEUVE DE RIVIÈRE	SUBRA	Émilie	Absente
138	VILLENEUVE DE RIVIÈRE	HERY	Patrick	Absente
139	VILLENEUVE DE RIVIÈRE	VERDIER	Nadine	Présente
140	VILLENEUVE-LÉCUSSAN	BATMALE	Lionel	Absent

Secrétaire de séance : Alain FRECHOU

Délibération n° 2024-114

VENTE BÂTIMENT A LA SCI YSY À SAINT-GAUDENS

Madame la Présidente présente le rapport suivant :

Une délibération du conseil communautaire du 13 mars 2023 avait approuvé la vente de la parcelle cadastrée BH115 (31800 SAINT-GAUDENS) et du bâtiment qu'elle contient.

En effet, cette parcelle abritant à ce jour un centre d'hébergement d'urgence, est située en zone UX et à proximité immédiate de l'abattoir.

Il apparaît toutefois que le bâtiment construit sur la parcelle voisine cadastrée BH73, et appartenant à la SCI YSY, empiète largement sur la parcelle BH115 acquise à la commune de Saint-Gaudens. Aussi, et afin de pouvoir vendre le bâtiment construit sur la parcelle BH115, il est nécessaire de régulariser au préalable la situation.

Un plan de division et de bornage a été établi par un géomètre-expert. La parcelle BH115 sera ainsi divisée en deux parcelles. Celle à destination de la SCI YSY sera d'une contenance de 174 m² et intégrera la partie dudit bâtiment.

L'avis des domaines a été sollicité.

Vu la commission finances en date du 25 avril 2024,

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire DÉCIDE :

- **D'APPROUVER** la cession à la SCI YSY d'une partie de la parcelle cadastrée BH n°115 et du bâtiment construit pour partie sur la parcelle BH73 et pour partie sur la parcelle BH115, pour un montant de 1 € ;
- **DE PRÉCISER** que les frais d'acte notarié et autres frais liés à la conclusion de l'acte seront à la charge de la communauté de communes ;
- **D'AUTORISER** Madame la Présidente ou son représentant à signer tout contrat ou avant-contrat relatif à la vente susvisée

POUR : 118

CONTRE : //

ABSTENTION : //

Fait et délibéré le 29 avril 2024.

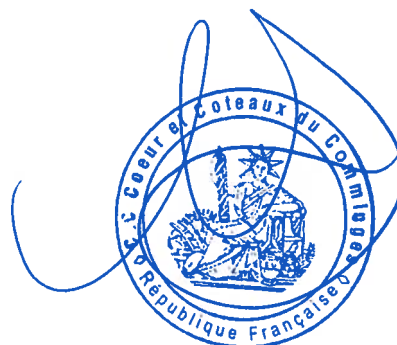
ADOPTÉE

Pour extrait conforme,

La Présidente,
Magali GASTO OUSTRIC

La Présidente,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte ;
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois suivant sa publication.





CŒUR & COTEAUX
COMMINGES
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

N°2024-115

Objet : Vente d'un bâtiment sis 330 bd Leconte de Lisle à Saint-Gaudens

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-neuf avril, les conseillers communautaires de la Communauté de Communes Cœur et Coteaux Comminges, dûment convoqués, se sont réunis en Conseil Communautaire, à Villeneuve de Rivière, sous la Présidence de Magali GASTO OUSTRIC, Présidente.

Conseillers communautaires		EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
En exercice	140	
Présents	97	Date de la convocation : 16 avril 2024
Procurations	21	
Votants	118	

Présents / Excusés / Absents / Procurations / Suppléances

	Commune	Nom	Prénom	
1	AGASSAC	ANE	Serge	Présent
2	ALAN	BEAUSOR	Francis	Présent
3	AMBAX	MIQUEL	Daniel	Présent
4	ANAN	BRIOL	Laurent	Présent
5	ASPRET-SARRAT	NOGUES	Lydie	Présent
6	AULON	DURROUX	Jean-Claude	Présent
7	AURIGNAC	LOSEGO	Jean-Michel	Présent
8	AURIGNAC	DARNISE	Laurence	Procuration à JM LOSEGO
9	AUSSON	BARRAU	Yves-Pierre	Absent
10	BACHAS	BRINI	Bouziane	Absent
11	BALESTA	DASQUE	Jean-Charles	Présent
12	BENQUE	LASSERRE	Jean-Claude	Présent
13	BLAJAN	CASTEX	Jean-Bernard	Absent
14	BOISSÈDE	FRECHOU	Alain	Présent
15	BORDES DE RIVIÈRE	CAPERAN-LORENZI	Geneviève	Absente
16	BOUDRAC	CLARENS	Gilles	Absent
17	BOULOGNE SUR GESSE	BOUBEE	Alain	Présent
18	BOULOGNE SUR GESSE	CAUBET	Fabienne	Présente
19	BOULOGNE SUR GESSE	ADOUE	Jérôme	Présent
20	BOUSSAN	BOUBE	Patrick	Présent
21	BOUZIN	PASSAMENT	Alain	Absent
22	CARDEILHAC	BOYER	Raymond	Présent
23	CASSAGNABÈRE-TOURNAS	VIGNES	Philippe	Présent
24	CASTELGAILLARD	DUCCLOS	Robert	Présent
25	CASTERA VIGNOLLES	POUZOL	Thierry	Procuration à Julien LACROIX
26	CAZAC	PRIault	Françoise	Absente
27	CAZARIL-TAMBOURÈS	LEFRANC	Gérard	Absent
28	CAZENEUVE-MONTAUT	TESSER	Christian	Présent
29	CHARLAS	DUCCLOS	Jean-Pierre	Présent
30	CIADOUX	TOUBERT	Thierry	Présent

31	CLARAC	MANENT-MANENT	Jean-Paul	Procuration à Alain BARUTAUT
32	COUEILLES	FABARON	Bernard	Présent
33	CUGURON	SANTAMARIA	Christine	Présente
34	EOUX	REY	Monique	Présente
35	ESCANECRABE	ARSEGUET	Jean-Claude	Présent
36	ESPARRON	MASSARIN	André	Suppléé par Jean-Claude LAJOUS
37	ESTANCARBON	SOUPENE	Daniel	Présent
38	FABAS	DAMIENS	Gérald	Présent
39	FRANQUEVIELLE	NICOLAS	Virginie	Absente
40	FRONTIGNAN-SAVÈS	SALLES	Thierry	Présent
41	GENSAC DE BOULOGNE	SABATHE	Daniel	Présent
42	GOUDEX	MANAVIT	Laurent	Procuration à Thierry PLANTE
43	LABARTHE-INARD	ALBENQUE	Jacques	Suppléé par G FRANCO
44	LABARTHE-RIVIERE	VOUGNY	Claire	Présente
45	LABARTHE-RIVIERE	DAVAND	Sébastien	Présent
46	LABASTIDE-PAUMÈS	BRUMAS	Catherine	Présente
47	LALOURET-LAFFITEAU	LAFFORGUE	Jean-Claude	Suppléé par Martine RIEU
48	LANDORTHE	CORTINAS	Lucienne	Présente
49	LANDORTHE	RAMOS	Jacqueline	Procuration à Lucienne CORTINAS
50	LARCAN	FOURMENT	Henri	Présent
51	LARROQUE	RENON	Jean-Louis	Procuration à Jean-Pierre DUCLOS
52	LATOUE	BOSC	Pierre	Présent
53	LE CUING	DUPUY	David	Présent
54	LECUSSAN	MALET	Bernard	Présent
55	LES TOURREILLES	SARRAQUIGNE	Denis	Présent
56	LESPITEAU	DUPUY	Jérôme	Présent
57	LESPUGUE	FOIX	Jean-François	Présent
58	LIEOUX	BARUTAUT	Alain	Présent
59	LILHAC	SIOUTAC	Gilbert	Présent
60	L'ISLE EN DODON	WELTER	Lionel	Présent
61	L'ISLE EN DODON	GAUTHIER	Chrystelle	Procuration à Lionnel WELTER
62	L'ISLE EN DODON	MONFERRAN	Michel	Absent
63	LODES	BERREBI	Véronique	Présente
64	LOUDET	ATHIEL	Hervé	Suppléé par Nicolas BRESSE
65	MARTISSERRE	TOULON	Maryse	Présente
66	MAUVEZIN	PLANTE	Thierry	Présent
67	MIRAMBEAU	DE MARCHI	Josiane	Absente
68	MIRAMONT DE COMMINGES	VIGNEAUX	Laure	Présente
69	MOLAS	MEDOUS	Joëlle	Présente
70	MONDILHAN	GASPARD	Joseph	Présent
71	MONTBERNARD	COUMES	Pascal	Présent
72	MONTESQUIEU-GUITTAUT	ALVIN	Philippe	Présent
73	MONTGAILLARD SUR SAVE	CHAINET	Julien	Absent
74	MONTMAURIN	AMIEL	Gabriel	Présent
75	MONTOLIEU SAINT-BERNARD	SORS	Camille	Présent
76	MONTRÉJEAU	MIQUEL	Eric	Procuration à Martine TARISSAN
77	MONTRÉJEAU	DUMOULIN	Maryse	Présente
78	MONTRÉJEAU	BRILAUD	Philippe	Présent
79	MONTRÉJEAU	TARISSAN	Martine	Présente
80	MONTRÉJEAU	CAPOMASI	Michel	Absent
81	NÉNIGAN	CRESPIN	Damien	Absent
82	NIZAN SUR GESSE	SOLLE	Mathieu	Présent
83	PÉGUILHAN	LAURENTIES-BARRERE	Céline	Excusée
84	PEYRISSAS	LOUBEYRE	Guy	Présent
85	PEYROUZET	LAGRANGE	Philippe	Présent
86	POINTIS-INARD	TREINQUE	Didier	Présent
87	PONLAT-TAILLEBOURG	FOURTIES	Gilles	Présent

88	PUYMAURIN	BIASON	Valentin	Présent
89	RÉGADES	GASTO	Marlène	Présente
90	RIEUCAZE	CAZAUX	Jean-François	Absent
91	RIOLAS	DUPRAT	Michel	Présent
92	SAINT-ANDRE	CASTETS	David	Procuration à Gilbert SIOUTAC
93	SAINT-ELIX SEGLAN	SUSPENE	Nicolas	Présent
94	SAINT-FERRÉOL	BOUAS	Thierry	Absent
95	SAINT-FRAJOU	DAVEZAC	Alain	Présent
96	SAINT-GAUDENS	DUCLOS	Jean-Yves	Présent
97	SAINT-GAUDENS	GASTO OUSTRIC	Magali	Présente
98	SAINT-GAUDENS	SOUYRI	Jean-Luc	Présent
99	SAINT-GAUDENS	RAULET	Isabelle	Présente
100	SAINT-GAUDENS	HEUILLET	Eric	Procuration à Elisabeth ROUEDE
101	SAINT-GAUDENS	CAZES	Josette	Présente
102	SAINT-GAUDENS	PINET	Alain	Procuration à Didier LACOUZATTE
103	SAINT-GAUDENS	RIERA	Evelyne	Procuration à Josette CAZES
104	SAINT-GAUDENS	GUILLERMIN	Joël	Procuration à Vincent PUYMEGE
105	SAINT-GAUDENS	BITEAU	Marie-Pierre	Procuration à Jean-Luc SOUYRI
106	SAINT-GAUDENS	SAFORCADA	Pierre	Procuration à Manuel ISASI
107	SAINT-GAUDENS	MALET	Béatrice	Procuration à Evelyne SANSONETTO
108	SAINT-GAUDENS	AGNES	Jean-François	Présent
109	SAINT-GAUDENS	NAVARRÉ	Annie	Procuration à Véronique BERREBI
110	SAINT-GAUDENS	PUYMEGE	Vincent	Présent
111	SAINT-GAUDENS	RICOUL	Céline	Présente
112	SAINT-GAUDENS	ISASI	Manuel	Présent
113	SAINT-GAUDENS	ANTUNES	Arminda	Procuration à Isabelle RAULET
114	SAINT-GAUDENS	LACOUZATTE	Didier	Présent
115	SAINT-GAUDENS	FINI	Laura	Procuration à Jean-François AGNES
116	SAINT-GAUDENS	CAMPO-CASTILLO	Benoît	Procuration à Jean-Yves DUCLOS
117	SAINT-GAUDENS	LOUIS	Yves	Présent
118	SAINT-GAUDENS	FAUVERNIER	Annabelle	Présente
119	SAINT-GAUDENS	IMBERT	Frédéric	Présent
120	SAINT-IGNAN	ROUEDE	Elisabeth	Présente
121	SAINT-LARY-BOUJEAN	FARRE	Régis	Procuration à Evelyne BOUBEE
122	SAINT-LAURENT-SUR-SAVE	PITOUT	Daniel	Absent
123	SAINT-LOUP EN COMMINGES	BOUZIGUES	Denis	Présent
124	SAINT-MARCEY	MILLET	Chantal	Présente
125	SAINT-PÉ-DELBOSC	FORTASSIN	Jean-Pierre	Présent
126	SAINT-PLANCARD	FONTANEAU	Marie-Hélène	Présente
127	SALHERM	DE GAULEJAC	Michel	Présent
128	SAMAN	LACROIX	Julien	Présent
129	SAMOUILLAN	DANGLA	Jean-Paul	Suppléé par Jean MAURUC
130	SARRECAVE	BOUBEE	Evelyne	Présente
131	SARREMEZAN	ENEL	Catherine	Présente
132	SAUX ET POMARÈDE	SANSONETTO	Evelyne	Présente
133	SAVARTHÈS	GILLY	Martine	Présente
134	SÉDEILHAC	CASTERAN	Phillippe	Absent
135	TERREBASSE	FERRERE	Jean	Présent
136	VALENTINE	NADALET	Marie	Présente
137	VILLENEUVE DE RIVIÈRE	SUBRA	Émilie	Absente
138	VILLENEUVE DE RIVIÈRE	HERY	Patrick	Absente
139	VILLENEUVE DE RIVIÈRE	VERDIER	Nadine	Présente
140	VILLENEUVE-LÉCUSSAN	BATMALE	Lionel	Absent

Secrétaire de séance : Alain FRECHOU

Délibération n° 2024-115

VENTE BÂTIMENT SIS 330 BD LECONTE DE LISLE À SAINT-GAUDENS

Madame la Présidente présente le rapport suivant :

Une délibération du conseil communautaire du 13 mars 2023 avait approuvé la vente de la parcelle cadastrée BH115 (31800 SAINT-GAUDENS) et du bâtiment qu'elle contient à la société JUCLA pour un montant de 107 000€ net.

En effet, le bâtiment construit sur cette parcelle abritant à ce jour un centre d'hébergement d'urgence, est situé en zone UX à proximité immédiate de l'abattoir.

L'entreprise JUCLA, ayant pour projet de s'étendre, avait émis la volonté d'acquérir le bâtiment construit sur la parcelle décrite ci-dessus.

L'avis des domaines a été sollicité.

Un plan de division et de bornage a été établi par un géomètre-expert. La parcelle BH115 sera divisée en deux parcelles. Celle à destination de l'entreprise JUCLA sera d'une contenance de 1181 m² et intégrera le bâtiment sis 330 Boulevard Leconte de Lisle à Saint-Gaudens.

Vu la commission finances en date du 25 avril 2024,

- **Après en avoir délibéré, le conseil communautaire DÉCIDE :**

- **D'APPROUVER** la cession à la société JUCLA d'une partie de la parcelle cadastrée BH n°115 et du bâtiment qu'elle contient, pour un montant de 107 000 € net (pas d'assujettissement à la TVA),
- **DE PRÉCISER** que les frais d'acte notarié seront à la charge de l'acquéreur,
- **D'AUTORISER** Madame la Présidente ou son représentant à signer tout contrat ou avant-contrat relatif à la vente susvisée.

POUR : 118

CONTRE : //

ABSTENTION : //

ADOPTÉE

Fait et délibéré le 29 avril 2024.

Pour extrait conforme,

La Présidente,
Magali GASTO OUSTRIC



La Présidente,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte ;
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois suivant sa publication.



CŒUR & COTEAUX
COMMINGES
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

N°2024-116

Objet : Location espace buvette-restauration piscine intercommunale d'Aurignac – Saison 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-neuf avril, les conseillers communautaires de la Communauté de Communes Cœur et Coteaux Comminges, dûment convoqués, se sont réunis en Conseil Communautaire, à Villeneuve de Rivière, sous la Présidence de Magali GASTO OUSTRIC, Présidente.

Conseillers communautaires		EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
En exercice	140	
Présents	98	Date de la convocation : 16 avril 2024
Procurations	22	
Votants	120	

Présents / Excusés / Absents / Procurations / Suppléances

	Commune	Nom	Prénom	
1	AGASSAC	ANE	Serge	Présent
2	ALAN	BEAUSOR	Francis	Présent
3	AMBAX	MIQUEL	Daniel	Présent
4	ANAN	BRIOL	Laurent	Présent
5	ASPRET-SARRAT	NOGUES	Lydie	Présent
6	AULON	DURROUX	Jean-Claude	Présent
7	AURIGNAC	LOSEGO	Jean-Michel	Présent
8	AURIGNAC	DARNISE	Laurence	Procuration à JM LOSEGO
9	AUSSON	BARRAU	Yves-Pierre	Absent
10	BACHAS	BRINI	Bouziane	Absent
11	BALESTA	DASQUE	Jean-Charles	Présent
12	BENQUE	LASSERRE	Jean-Claude	Présent
13	BLAJAN	CASTEX	Jean-Bernard	Absent
14	BOISSÈDE	FRECHOU	Alain	Présent
15	BORDES DE RIVIÈRE	CAPERAN-LORENZI	Geneviève	Absente
16	BOUDRAC	CLARENS	Gilles	Procuration à Virginie NICOLAS
17	BOULOGNE SUR GESSE	BOUBEE	Alain	Présent
18	BOULOGNE SUR GESSE	CAUBET	Fabienne	Présente
19	BOULOGNE SUR GESSE	ADOUE	Jérôme	Présent
20	BOUSSAN	BOUBE	Patrick	Présent
21	BOUZIN	PASSAMENT	Alain	Absent
22	CARDEILHAC	BOYER	Raymond	Présent
23	CASSAGNABÈRE-TOURNAS	VIGNES	Philippe	Présent
24	CASTELGAILLARD	DUCCLOS	Robert	Présent
25	CASTERA VIGNOLLES	POUZOL	Thierry	Procuration à Julien LACROIX
26	CAZAC	PRIAULT	Françoise	Absente
27	CAZARIL-TAMBOURÈS	LEFRANC	Gérard	Absent
28	CAZENEUVE-MONTAUT	TESSER	Christian	Présent
29	CHARLAS	DUCCLOS	Jean-Pierre	Présent
30	CIADOUX	TOUBERT	Thierry	Présent

31	CLARAC	MANENT-MANENT	Jean-Paul	Procuration à Alain BARUTAUT
32	COUEILLES	FABARON	Bernard	Présent
33	CUGURON	SANTAMARIA	Christine	Présente
34	EOUX	REY	Monique	Présente
35	ESCANECRABE	ARSEGUET	Jean-Claude	Présent
36	ESPARRON	MASSARIN	André	Suppléé par Jean-Claude LAJOUS
37	ESTANCARBON	SOUPENE	Daniel	Présent
38	FABAS	DAMIENS	Gérald	Présent
39	FRANQUEVIELLE	NICOLAS	Virginie	Présente
40	FRONTIGNAN-SAVÈS	SALLES	Thierry	Présent
41	GENSAC DE BOULOGNE	SABATHE	Daniel	Présent
42	GOUDEX	MANAVIT	Laurent	Procuration à Thierry PLANTE
43	LABARTHE-INARD	ALBENQUE	Jacques	Suppléé par G FRANCO
44	LABARTHE-RIVIERE	VOUGNY	Claire	Présente
45	LABARTHE-RIVIERE	DAVAND	Sébastien	Présent
46	LABASTIDE-PAUMÈS	BRUMAS	Catherine	Présente
47	LALOURET-LAFFITEAU	LAFFORGUE	Jean-Claude	Suppléé par Martine RIEU
48	LANDORTHE	CORTINAS	Lucienne	Présente
49	LANDORTHE	RAMOS	Jacqueline	Procuration à Lucienne CORTINAS
50	LARCAN	FOURMENT	Henri	Présent
51	LARROQUE	RENON	Jean-Louis	Procuration à Jean-Pierre DUCLOS
52	LATOUE	BOSC	Pierre	Présent
53	LE CUIING	DUPUY	David	Présent
54	LECUSSAN	MALET	Bernard	Présent
55	LES TOURREILLES	SARRAQUIGNE	Denis	Présent
56	LESPITEAU	DUPUY	Jérôme	Présent
57	LESPUGUE	FOIX	Jean-François	Présent
58	LIEOUX	BARUTAUT	Alain	Présent
59	LILHAC	SIOUTAC	Gilbert	Présent
60	L'ISLE EN DODON	WELTER	Lionel	Présent
61	L'ISLE EN DODON	GAUTHIER	Chrystelle	Procuration à Lionnel WELTER
62	L'ISLE EN DODON	MONFERRAN	Michel	Absent
63	LODES	BERREBI	Véronique	Présente
64	LOUDET	ATHIEL	Hervé	Suppléé par Nicolas BRESSE
65	MARTISSERRE	TOULON	Maryse	Présente
66	MAUVEZIN	PLANTE	Thierry	Présent
67	MIRAMBEAU	DE MARCHI	Josiane	Absente
68	MIRAMONT DE COMMINGES	VIGNEAUX	Laure	Présente
69	MOLAS	MEDOUS	Joëlle	Présente
70	MONDILHAN	GASPARD	Joseph	Présent
71	MONTBERNARD	COUMES	Pascal	Présent
72	MONTESQUIEU-GUITTAUT	ALVIN	Philippe	Présent
73	MONTGAILLARD SUR SAVE	CHAINET	Julien	Absent
74	MONTMAURIN	AMIEL	Gabriel	Présent
75	MONTOULIEU SAINT-BERNARD	SORS	Camille	Présent
76	MONTRÉJEAU	MIQUEL	Eric	Procuration à Martine TARISSAN
77	MONTRÉJEAU	DUMOULIN	Maryse	Présente
78	MONTRÉJEAU	BRILAUD	Philippe	Présent
79	MONTRÉJEAU	TARISSAN	Martine	Présente
80	MONTRÉJEAU	CAPOMASI	Michel	Absent
81	NÉNIGAN	CRESPIN	Damien	Absent
82	NIZAN SUR GESSE	SOLLE	Mathieu	Présent
83	PÉGUILHAN	LAURENTIES-BARRERE	Céline	Excusée
84	PEYRISSAS	LOUBEYRE	Guy	Présent
85	PEYROUZET	LAGRANGE	Philippe	Présent
86	POINTIS-INARD	TREINQUE	Didier	Présent
87	PONLAT-TAILLEBOURG	FOURTIES	Gilles	Présent

88	PUYMAURIN	BIASON	Valentin	Présent
89	RÉGADES	GASTO	Marlène	Présente
90	RIEUCAZE	CAZAUX	Jean-François	Absent
91	RIOLAS	DUPRAT	Michel	Présent
92	SAINT-ANDRE	CASTETS	David	Procuration à Gilbert SIOUTAC
93	SAINT-ELIX SEGLAN	SUSPENE	Nicolas	Présent
94	SAINT-FERRÉOL	BOUAS	Thierry	Absent
95	SAINT-FRAIOU	DAVEZAC	Alain	Présent
96	SAINT-GAUDENS	DUCLOS	Jean-Yves	Présent
97	SAINT-GAUDENS	GASTO OUSTRIC	Magali	Présente
98	SAINT-GAUDENS	SOUYRI	Jean-Luc	Présent
99	SAINT-GAUDENS	RAULET	Isabelle	Présente
100	SAINT-GAUDENS	HEUILLET	Eric	Procuration à Elisabeth ROUEDE
101	SAINT-GAUDENS	CAZES	Josette	Présente
102	SAINT-GAUDENS	PINET	Alain	Procuration à Didier LACOUZATTE
103	SAINT-GAUDENS	RIERA	Evelyne	Procuration à Josette CAZES
104	SAINT-GAUDENS	GUILLERMIN	Joël	Procuration à Vincent PUYMEGE
105	SAINT-GAUDENS	BITEAU	Marie-Pierre	Procuration à Jean-Luc SOUYRI
106	SAINT-GAUDENS	SAFORCADA	Pierre	Procuration à Manuel ISASI
107	SAINT-GAUDENS	MALET	Béatrice	Procuration à Evelyne SANSONETTO
108	SAINT-GAUDENS	AGNES	Jean-François	Présent
109	SAINT-GAUDENS	NAVARRÉ	Annie	Procuration à Véronique BERREBI
110	SAINT-GAUDENS	PUYMEGE	Vincent	Présent
111	SAINT-GAUDENS	RICOUL	Céline	Présente
112	SAINT-GAUDENS	ISASI	Manuel	Présent
113	SAINT-GAUDENS	ANTUNES	Arminda	Procuration à Isabelle RAULET
114	SAINT-GAUDENS	LACOUZATTE	Didier	Présent
115	SAINT-GAUDENS	FINI	Laura	Procuration à Jean-François AGNES
116	SAINT-GAUDENS	CAMPO-CASTILLO	Benoît	Procuration à Jean-Yves DUCLOS
117	SAINT-GAUDENS	LOUIS	Yves	Présent
118	SAINT-GAUDENS	FAUVERNIER	Annabelle	Présente
119	SAINT-GAUDENS	IMBERT	Frédéric	Présent
120	SAINT-IGNAN	ROUEDE	Elisabeth	Présente
121	SAINT-LARY-BOUJEAN	FARRE	Régis	Procuration à Evelyne BOUBEE
122	SAINT-LAURENT-SUR-SAVE	PITOUT	Daniel	Absent
123	SAINT-LOUP EN COMMINGES	BOUZIGUES	Denis	Présent
124	SAINT-MARCEY	MILLET	Chantal	Présente
125	SAINT-PÉ-DELBOSC	FORTASSIN	Jean-Pierre	Présent
126	SAINT-PLANCARD	FONTANEAU	Marie-Hélène	Présente
127	SALHERM	DE GAULEJAC	Michel	Présent
128	SAMAN	LACROIX	Julien	Présent
129	SAMOUILLAN	DANGLA	Jean-Paul	Suppléé par Jean MAURUC
130	SARRECAVE	BOUBEE	Evelyne	Présente
131	SARREMEZAN	ENEL	Catherine	Présente
132	SAUX ET POMARÈDE	SANSONETTO	Evelyne	Présente
133	SAVARTHÈS	GILLY	Martine	Présente
134	SÉDEILHAC	CASTERAN	Philippe	Absent
135	TERREBASSE	FERRERE	Jean	Présent
136	VALENTINE	NADALET	Marie	Présente
137	VILLENEUVE DE RIVIÈRE	SUBRA	Émilie	Absente
138	VILLENEUVE DE RIVIÈRE	HERY	Patrick	Absente
139	VILLENEUVE DE RIVIÈRE	VERDIER	Nadine	Présente
140	VILLENEUVE-LÉCUSSAN	BATMALE	Lionel	Absent

Secrétaire de séance : Alain FRECHOU

Délibération n° 2024-116

**LOCATION ESPACE BUVETTE-RESTAURATION PISCINE INTERCOMMUNALE D'AURIGNAC
SAISON 2024**

Madame la Vice-Présidente Claire VOUGNY présente le rapport suivant :

Comme l'an passé, la Communauté de Communes Cœur et Coteaux Comminges reste gestionnaire de la piscine intercommunale d'Aurignac.

Vu l'appel à candidature lancé le 5 février 2024 et dont la date limite de dépôt des dossiers était fixée au 1^{er} mars 2024 à 12 h 00,

Vu les candidatures réceptionnées,

La candidature de Madame Natacha CHEURLIN – 270, avenue Edouard Lardet à AURIGNAC a été retenue.

Il a été proposé que la location prévue pour la saison estivale du 01 juin au 01 septembre 2023 (uniquement les weekends pour le mois de juin) soit formalisée selon les dispositions reprises dans la convention annexée au présent projet, pour un montant de 300 € pour la période.

Vu l'avis de la Commission Finances du 25 avril 2024,

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire DÉCIDE :

- **DE CONFIRMER** l'attribution de la location de l'espace buvette-restauration à Madame Natacha CHEURLIN pour la période du 1^{ER} juin 2024 au 1^{ER} septembre 2024 inclus,
- **D'APPROUVER** les conditions financières de la location de cet espace pour 300 € pour la période,
- **DE DIRE** que les modalités de location de cet espace sont reprises dans la convention ci-annexée,
- **D'AUTORISER** Madame la Présidente à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

POUR : 120

CONTRE : //

ABSTENTION : //

Fait et délibéré le 29 avril 2024.

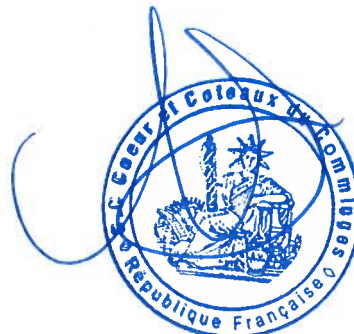
ADOPTÉE

Pour extrait conforme,

La Présidente,
Magali GASTO OUSTRIC

La Présidente,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte ;
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois suivant sa publication.





CŒUR & COTEAUX
COMMINGES
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

**CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC
POUR L'EXPLOITATION DE L'ESPACE BUVETTE-RESTAURATION
DE LA PISCINE INTERCOMMUNALE D'AURIGNAC SAISON 2024**

Entre

La communauté de communes Cœur et Coteaux du Comminges, ayant son siège à 4 rue de la République, 31800 SAINT GAUDENS représentée par

Madame Magali GASTO OUSTRIC, Présidente de la communauté de communes Cœur et Coteaux du Comminges, dûment habilité à cet effet en vertu de la délibération du Conseil communautaire n°.....- ... en date du XXXXXX,

Dénommée ci-après « la Communauté » ou « le Propriétaire »,

D'une part,

Et

XXXXXXXXXXXX

Résidant à

XXXXXXXXXXXXXXXX

Dénommés ci-après « l'Occupant »,

D'autre part,

Ensemble dénommées « les Parties »

Préambule :

Dans le cadre de la saison estivale 2024, la Communauté a souhaité confier l'exploitation et la gestion de l'espace buvette-restauration de la piscine intercommunale d'Aurignac à un professionnel moyennant la conclusion d'une convention d'occupation du domaine public.

Dans cette perspective, la Communauté a lancé un appel à candidatures mis en ligne sur son site.

La Communauté a décidé de conclure la convention avec XXXXXXXXXXXX

C'est dans ce cadre, qu'il convient de fixer les modalités de l'occupation temporaire que la Communauté entend consentir l'occupant susvisé, exploitant de la buvette de la piscine.

Ceci étant rappelé, il est convenu et arrêté ce qui suit :

Article 1 : Objet de la convention d'occupation

La présente convention a pour objet de définir les relations contractuelles entre la Communauté et XXXXXXXXXXXX, exploitant de la buvette de la piscine intercommunale d'Aurignac et de préciser les modalités d'occupation par l'Occupant de l'espace buvette-restauration de la piscine.

Article 2 : Désignation des locaux

2.1- Localisation des lieux

La piscine intercommunale d'Aurignac est située 100 route de Boussens à Aurignac (31420).

En tant que située au sein de l'équipement l'accès à la buvette est réservé aux usagers de la piscine et aux personnes extérieures lors des soirées organisées, et ne pourra se faire qu'après acquittement des droits d'entrée.

2.2.- Description des locaux et du matériel mis à disposition

L'Occupant est autorisé à utiliser le local buvette-restauration susmentionné décrit comme suit :

Un espace composé d'une buvette de 30m² environ et d'une terrasse en dure de 32 m² environ.

Cet espace buvette-restauration est équipé comme suit :

- 30 chaises et 10 tables

- 1 frigo+ 1 congélateur

- 1 four micro-ondes

- 1 chambre réfrigérante

L'ensemble est en état de fonctionnement.

Article 3 : Domanialité publique

La présente convention est conclue sous le régime de l'occupation temporaire du domaine public, précaire et révocable.

En conséquence, l'Occupant, exploitant de la buvette, ne pourra en aucun cas se prévaloir d'une quelconque réglementation susceptible de lui conférer un droit au maintien dans les lieux et à l'occupation.

L'Occupant est autorisé à percevoir et conserver les recettes tirées de l'exploitation de l'espace buvette-restauration pendant la durée de la présente convention.

Article 4 : Durée du contrat

Le présent contrat est conclu pour la saison d'été 2024 soit :

- Juin : Les samedis et dimanches à partir du 1^{er} juin
- Juillet : Sur la période du 6 au 31 juillet
- Août : Sur la période du 1^{er} au 31 août
- Septembre : Le 1^{er}

Il prendra fin de plein droit à cette date sans qu'il ne soit besoin d'autre formalité.

Article 5 : Redevance d'occupation

L'occupation du local donne lieu au paiement d'une redevance de 300 € TTC pour la période.

L'Occupant règlera les droits, redevances et impôts relatifs à l'ouverture de l'exploitation d'une restauration rapide (Buvette).

Le versement de la redevance s'effectuera par chèque ou virement bancaire à l'attention du Trésor Public de la communauté de communes Cœur et Coteaux du Comminges en 2 versements selon le calendrier suivant :

· 150 €, le 31 juillet

· 150 €, le 31 août

Article 6 : Intuitu personae

L'autorisation étant accordée à titre strictement personnel, toute cession partielle ou totale des présentes, sous quelques modalités que ce soit, est strictement interdite.

L'Occupant occupera personnellement les lieux mis à sa disposition.

En conséquence, l'Occupant ne pourra ni céder la présente convention ni sous-louer les locaux.

Article 7 : Destination

Le local susvisé devra être utilisé uniquement à usage de restauration rapide et en conformité avec les règlements en vigueur dans le secteur considéré.

Tout changement d'affectation ou toute utilisation différente même provisoire, entraînera, sauf accord des Parties, la résiliation automatique de la convention.

Article 8 : Etat des lieux - Inventaire

Lors de la prise d'effet de la présente convention ainsi qu'à la libération des lieux, la Communauté établira, en présence de l'Occupant, un état des lieux contradictoire des locaux et du matériel mis à disposition.

A l'expiration du contrat ou à la suite d'une résiliation, quel qu'en soit le motif, les locaux et terrasse seront restitués en bon état de propreté et d'entretien, et le matériel sera restitué en état de fonctionnement.

A défaut, les réparations et les travaux d'entretien nécessaires incomberont à l'Occupant ; ils seront réalisés sous le contrôle des services techniques de la personne publique et le recouvrement des sommes sera effectué par la Trésorerie de la communauté.

Article 9 : Entretien - Réparations

L'Occupant jouira des lieux paisiblement sans y faire de dégradations.

Il les maintiendra en bon état de propreté et d'entretien.

Il devra maintenir au quotidien la propreté de la buvette et de ses abords et assurer l'évacuation régulière des débris générés par son activité et par les consommations des clients de la buvette. Il disposera notamment d'un temps de nettoyage d'une heure après la fin du service.

Il effectuera les éventuelles réparations dites locatives et devra rendre les lieux en bon état desdites réparations à l'expiration de la convention ; sans pouvoir prétendre à une réduction de sa redevance.

Ces réparations seront effectuées avec avis des services de la Communauté.

L'entretien de la terrasse et des écoulements sont à la charge de l'Occupant.

L'Occupant ne devra pas modifier la distribution des lieux ni percer de murs.

Les droits et obligations des Parties sont réglés conformément aux dispositions de l'article 606 du Code civil pour tout ce qui n'est pas prévu à la présente convention.

La société sera également responsable de toutes les réparations normalement à la charge de la Communauté mais qui seraient nécessitées soit par défaut d'exécution des réparations dont elle a la charge, soit par des dégradations résultant de son fait, du fait de son personnel.

Pendant toute la durée de l'occupation, l'Occupant laissera les agents de la Communauté, ou toutes personnes mandatées par elle, visiter les lieux mis à disposition à tout moment pour s'assurer de leur état.

Article 10 : Plages d'ouverture – Horaires d'ouverture

L'Occupant ouvrira la restauration rapide au public de la piscine durant toute la durée du contrat selon les modalités précisées à l'article 4, sauf dérogation accordée par la Communauté.

Les horaires d'ouverture de la buvette sont les suivants :

- du lundi au dimanche de 11 h à 19 h

Des nocturnes pourront être organisées sur accord exprès de la communauté et selon les autorisations données dans le cadre du contexte sanitaire.

Durant toute la période de location, il est rappelé que l'occupant s'engage à ses frais à mettre en œuvre tous les protocoles sanitaires imposés par l'exercice de son activité.

L'Occupant devra supporter, sans pouvoir prétendre à une réduction de sa redevance ni aucune indemnité quelconque, toute fermeture ou réduction d'horaires de l'établissement décidée par la personne publique pour quelque cause que ce soit.

Dans le cas où, sans autorisation, l'Occupant viendrait à suspendre son exploitation durant la période de fonctionnement de la piscine, le contrat serait résilié de plein droit sans indemnité, sans qu'il ne soit besoin de condition expresse ni d'aucune mise en demeure, et sans préjudice de toute action en dommages et intérêts qui pourrait être entreprise par la Communauté.

Article 11- Conditions particulières d'exploitation

11-1- Appareils sonores

Les appareils sonores : radio, télévision, platine ou autres sont formellement interdits, sauf autorisation expresse de la Communauté.

11-2- Affichage des prix

Les prix pratiqués seront affichés aux abords de la buvette de façon à pouvoir être facilement consultés par les usagers.

11.3- Respect de la réglementation

L'Occupant fera son affaire personnelle de l'obtention des autorisations nécessaires à l'exercice de son activité.

L'Occupant devra respecter les lois et règlements de police relatifs à l'hygiène et à la sécurité. Il fera son affaire personnelle notamment de :

- maîtriser la chaîne du froid (surveillance des températures lors des transports et du stockage),
- respecter les dates limites de consommation des denrées,
- s'assurer de la qualité de ses produits

Conformément à l'article L 3335-4 du Code de la santé publique, seules les boissons de 1^{ère} catégorie (non alcoolisées) peuvent être vendues dans l'enceinte de l'équipement sportif.

L'Occupant devra se conformer notamment au règlement intérieur de la piscine annexé au présent contrat et au POSS; ces deux documents pouvant être modifiés à tout moment en cas de besoin, les modifications intervenues seront alors d'application immédiate.

L'Occupant veillera à ne pas entraver ou perturber le fonctionnement de l'équipement par son activité.

L'Occupant s'engage à :

- veiller à ce que le personnel intervenant pour son compte possède les qualifications professionnelles et assurances requises ;
- veiller à ce que celui-ci soit régulièrement employé en respect de la législation du travail.

11.4 Information relative au chiffre d'affaires

L'exploitant remettra les données relatives au chiffre d'affaires de la saison au propriétaire précisant le détail des activités (fournitures, salariés, charges) par mois et assurant la distinction entre l'activité ordinaire et les soirées organisées (ceci pour les charges et les recettes).

Le défaut de communication de ces documents pourra entraîner une pénalité forfaitaire de 100€.

Article 12 : Responsabilités - Assurances

L'Occupant s'engage à souscrire une police de type « Dommages » garantissant ses biens mobiliers, matériels, marchandises et, d'une manière générale, tous biens garnissant les lieux dont il pourrait être détenteur à un titre quelconque, contre tous risques susceptibles de les détériorer, et notamment les risques d'incendie, d'explosion, de dégâts des eaux, vols, bris de glace, y compris les détériorations à la suite de vol, les risques locatifs, et le recours des voisins et des tiers, pouvant résulter de sa qualité d'Occupant.

L'Occupant souscrira également une police de type « Responsabilité Civile » garantissant les conséquences pécuniaires de ladite responsabilité qu'il peut encourir à raison des dommages corporels, matériels et immatériels, consécutifs ou non, causés à ses personnels ou aux tiers.

Il renonce, et s'engage à obtenir de ses assureurs qu'ils renoncent à tout recours, qu'ils seraient fondés à exercer à l'encontre du Propriétaire et de ses assureurs en cas de réalisation de l'un des évènements envisagés ci-dessus.

Il déclarera tout sinistre qui surviendrait à l'immeuble loué, dans les deux jours, aux compagnies d'assurances intéressées et confirmera cette déclaration au Propriétaire dans les quarante-huit heures suivantes, le tout par lettres recommandée avec demande d'accusé de réception.

Il devra, s'il y a lieu, acquitter toutes primes y afférentes ainsi que les éventuelles surprimes en raison de leur activité ou de produits employés par eux.

Il transmettra au Propriétaire les attestations correspondantes aux polices susvisées et avisera le Propriétaire immédiatement de toute suspension des polices souscrites.

Le non-respect des obligations d'assurance entraînera la résiliation de plein droit de la présente convention.

La Communauté ne sera en aucun cas responsable des sinistres, vols ou accident liés à l'activité de restauration.

Article 13 : Résiliation

La Communauté peut résilier le présent contrat sans préavis en cas d'inobservation par l'Occupant de l'une ou l'autre de ses obligations contractuelles.

Le présent contrat est précaire et révocable.

La Communauté peut le résilier à tout moment pour un motif d'intérêt général.

Toutes résiliations à l'initiative de la Communauté ne pourront donner lieu au profit de l'Occupant à aucune indemnité ni remboursement de la redevance d'occupation payée d'avance.

L'Occupant peut résilier la convention en respect d'un délai de préavis de 3 semaines, par lettre recommandée avec avis de réception ; étant précisé que cette demande ne pourra donner lieu à aucune indemnité.

La redevance d'occupation restera acquise à la Communauté sans préjudice du droit pour cette dernière de poursuivre le recouvrement de toutes sommes qui pourraient lui être dues.

Article 14 : Litiges

Tout litige survenant à propos de l'interprétation ou de l'exécution de ce contrat qui n'aurait pu faire l'objet d'un règlement amiable sera soumis au Tribunal Administratif de Toulouse.

Fait en 2 exemplaires à Saint-Gaudens, le/...../.....

Pour l'Occupant

Pour le Propriétaire

La Présidente

Magali GASTO OUSTRIC



CŒUR & COTEAUX
COMMINGES
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

N°2024-117

Objet : Motion de soutien contre la baisse de la Dotation Globale Horaire (DGH) au lycée Paul Mathou de Gourdan-Polignan

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-neuf avril, les conseillers communautaires de la Communauté de Communes Cœur et Coteaux Comminges, dûment convoqués, se sont réunis en Conseil Communautaire, à Villeneuve de Rivière, sous la Présidence de Magali GASTO OUSTRIC, Présidente.

Conseillers communautaires		EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
En exercice	140	
Présents	98	Date de la convocation : 16 avril 2024
Procurations	22	
Votants	120	

Présents / Excusés / Absents / Procurations / Suppléances

	Commune	Nom	Prénom	
1	AGASSAC	ANE	Serge	Présent
2	ALAN	BEAUSOR	Francis	Présent
3	AMBAX	MIQUEL	Daniel	Présent
4	ANAN	BRIOL	Laurent	Présent
5	ASPRET-SARRAT	NOGUES	Lydie	Présent
6	AULON	DURROUX	Jean-Claude	Présent
7	AURIGNAC	LOSEGO	Jean-Michel	Présent
8	AURIGNAC	DARNISE	Laurence	Procuration à JM LOSEGO
9	AUSSON	BARRAU	Yves-Pierre	Absent
10	BACHAS	BRINI	Bouziane	Absent
11	BALESTA	DASQUE	Jean-Charles	Présent
12	BENQUE	LASSERRE	Jean-Claude	Présent
13	BLAJAN	CASTEX	Jean-Bernard	Absent
14	BOISSÈDE	FRECHOU	Alain	Présent
15	BORDES DE RIVIÈRE	CAPERAN-LORENZI	Geneviève	Absente
16	BOUDRAC	CLARENS	Gilles	Procuration à Virginie NICOLAS
17	BOULOGNE SUR GESSE	BOUBEE	Alain	Présent
18	BOULOGNE SUR GESSE	CAUBET	Fabienne	Présente
19	BOULOGNE SUR GESSE	ADOUE	Jérôme	Présent
20	BOUSSAN	BOUBE	Patrick	Présent
21	BOUZIN	PASSAMENT	Alain	Absent
22	CARDEILHAC	BOYER	Raymond	Présent
23	CASSAGNABÈRE-TOURNAS	VIGNES	Philippe	Présent
24	CASTELGAILLARD	DUCLOS	Robert	Présent
25	CASTERA VIGNOLLES	POUZOL	Thierry	Procuration à Julien LACROIX
26	CAZAC	PRIAULT	Françoise	Absente
27	CAZARIL-TAMBOURÈS	LEFRANC	Gérard	Absent
28	CAZENEUVE-MONTAUT	TESSER	Christian	Présent
29	CHARLAS	DUCLOS	Jean-Pierre	Présent

30	CIADOUX	TOUBERT	Thierry	Présent
31	CLARAC	MANENT-MANENT	Jean-Paul	Procuration à Alain BARUTAUT
32	COUEILLES	FABARON	Bernard	Présent
33	CUGURON	SANTAMARIA	Christine	Présente
34	EOUX	REY	Monique	Présente
35	ESCANECRABE	ARSEGUET	Jean-Claude	Présent
36	ESPARRON	MASSARIN	André	Suppléé par Jean-Claude LAJOUS
37	ESTANCARBON	SOUPENE	Daniel	Présent
38	FABAS	DAMIENS	Gérald	Présent
39	FRANQUEVIELLE	NICOLAS	Virginie	Présente
40	FRONTIGNAN-SAVÈS	SALLES	Thierry	Présent
41	GENSAC DE BOULOGNE	SABATHE	Daniel	Présent
42	GOUDEX	MANAVIT	Laurent	Procuration à Thierry PLANTE
43	LABARTHE-INARD	ALBENQUE	Jacques	Suppléé par G FRANCO
44	LABARTHE-RIVIERE	VOUGNY	Claire	Présente
45	LABARTHE-RIVIERE	DAVAND	Sébastien	Présent
46	LABASTIDE-PAUMÈS	BRUMAS	Catherine	Présente
47	LALOURET-LAFFITEAU	LAFFORGUE	Jean-Claude	Suppléé par Martine RIEU
48	LANDORTHE	CORTINAS	Lucienne	Présente
49	LANDORTHE	RAMOS	Jacqueline	Procuration à Lucienne CORTINAS
50	LARCAN	FOURMENT	Henri	Présent
51	LARROQUE	RENON	Jean-Louis	Procuration à Jean-Pierre DUCLOS
52	LATOUE	BOSC	Pierre	Présent
53	LE CUING	DUPUY	David	Présent
54	LECUSSAN	MALET	Bernard	Présent
55	LES TOURREILLES	SARRAQUIGNE	Denis	Présent
56	LESPITEAU	DUPUY	Jérôme	Présent
57	LESPUGUE	FOIX	Jean-François	Présent
58	LIEUX	BARUTAUT	Alain	Présent
59	LILHAC	SIOUTAC	Gilbert	Présent
60	L'ISLE EN DODON	WELTER	Lionel	Présent
61	L'ISLE EN DODON	GAUTHIER	Chrystelle	Procuration à Lionnel WELTER
62	L'ISLE EN DODON	MONFERRAN	Michel	Absent
63	LODES	BERREBI	Véronique	Présente
64	LOUDET	ATHIEL	Hervé	Suppléé par Nicolas BRESSE
65	MARTISSERRE	TOULON	Maryse	Présente
66	MAUVEZIN	PLANTE	Thierry	Présent
67	MIRAMBEAU	DE MARCHI	Josiane	Absente
68	MIRAMONT DE COMMINGES	VIGNEAUX	Laure	Présente
69	MOLAS	MEDOUS	Joëlle	Présente
70	MONDILHAN	GASPARD	Joseph	Présent
71	MONTBERNARD	COUMES	Pascal	Présent
72	MONTESQUIEU-GUITTAUT	ALVIN	Philippe	Présent
73	MONTGAILLARD SUR SAVE	CHAINET	Julien	Absent
74	MONTMAURIN	AMIEL	Gabriel	Présent
75	MONTOULIEU SAINT-BERNARD	SORS	Camille	Présent
76	MONTRÉJEAU	MIQUEL	Eric	Procuration à Martine TARISSAN
77	MONTRÉJEAU	DUMOULIN	Maryse	Présente
78	MONTRÉJEAU	BRILAUD	Philippe	Présent
79	MONTRÉJEAU	TARISSAN	Martine	Présente
80	MONTRÉJEAU	CAPOMASI	Michel	Absent
81	NÉNIGAN	CRESPIN	Damien	Absent
82	NIZAN SUR GESSE	SOLLE	Mathieu	Présent
83	PÉGUILHAN	LAURENTIES-BARRERE	Céline	Excusée
84	PEYRISSAS	LOUBEYRE	Guy	Présent
85	PEYROUZET	LAGRANGE	Philippe	Présent
86	POINTIS-INARD	TREINQUE	Didier	Présent

87	PONLAT-TAILLEBOURG	FOURTIES	Gilles	Présent
88	PUYMAURIN	BIASON	Valentin	Présent
89	RÉGADES	GASTO	Marlène	Présente
90	RIEUCAZE	CAZAUX	Jean-François	Absent
91	RIOLAS	DUPRAT	Michel	Présent
92	SAINT-ANDRE	CASTETS	David	Procuration à Gilbert SIOUTAC
93	SAINT-ELIX SEGLAN	SUSPENE	Nicolas	Présent
94	SAINT-FERRÉOL	BOUAS	Thierry	Absent
95	SAINT-FRAJOU	DAVEZAC	Alain	Présent
96	SAINT-GAUDENS	DUCLOS	Jean-Yves	Présent
97	SAINT-GAUDENS	GASTO OUSTRIC	Magali	Présente
98	SAINT-GAUDENS	SOUYRI	Jean-Luc	Présent
99	SAINT-GAUDENS	RAULET	Isabelle	Présente
100	SAINT-GAUDENS	HEUILLET	Eric	Procuration à Elisabeth ROUEDE
101	SAINT-GAUDENS	CAZES	Josette	Présente
102	SAINT-GAUDENS	PINET	Alain	Procuration à Didier LACOUZATTE
103	SAINT-GAUDENS	RIERA	Evelyne	Procuration à Josette CAZES
104	SAINT-GAUDENS	GUILLERMIN	Joël	Procuration à Vincent PUYMEGE
105	SAINT-GAUDENS	BITEAU	Marie-Pierre	Procuration à Jean-Luc SOUYRI
106	SAINT-GAUDENS	SAFORCADA	Pierre	Procuration à Manuel ISASI
107	SAINT-GAUDENS	MALET	Béatrice	Procuration à Evelyne SANSONETTO
108	SAINT-GAUDENS	AGNES	Jean-François	Présent
109	SAINT-GAUDENS	NAVARRÉ	Annie	Procuration à Véronique BERREBI
110	SAINT-GAUDENS	PUYMEGE	Vincent	Présent
111	SAINT-GAUDENS	RICOUL	Céline	Présente
112	SAINT-GAUDENS	ISASI	Manuel	Présent
113	SAINT-GAUDENS	ANTUNES	Arminda	Procuration à Isabelle RAULET
114	SAINT-GAUDENS	LACOUZATTE	Didier	Présent
115	SAINT-GAUDENS	FINI	Laura	Procuration à Jean-François AGNES
116	SAINT-GAUDENS	CAMPO-CASTILLO	Benoît	Procuration à Jean-Yves DUCLOS
117	SAINT-GAUDENS	LOUIS	Yves	Présent
118	SAINT-GAUDENS	FAUVERNIER	Annabelle	Présente
119	SAINT-GAUDENS	IMBERT	Frédéric	Présent
120	SAINT-IGNAN	ROUEDE	Elisabeth	Présente
121	SAINT-LARY-BOUJEAN	FARRE	Régis	Procuration à Evelyne BOUBEE
122	SAINT-LAURENT-SUR-SAVE	PITOUT	Daniel	Absent
123	SAINT-LOUP EN COMMINGES	BOUZIGUES	Denis	Présent
124	SAINT-MARCET	MILLET	Chantal	Présente
125	SAINT-PÉ-DELBOSC	FORTASSIN	Jean-Pierre	Présent
126	SAINT-PLANCARD	FONTANEAU	Marie-Hélène	Présente
127	SALHERM	DE GAULEJAC	Michel	Présent
128	SAMAN	LACROIX	Julien	Présent
129	SAMOUILLAN	DANGLA	Jean-Paul	Suppléé par Jean MAURUC
130	SARRECAVE	BOUBEE	Evelyne	Présente
131	SARREMEZAN	ENEL	Catherine	Présente
132	SAUX ET POMARÈDE	SANSONETTO	Evelyne	Présente
133	SAVARTHÈS	GILLY	Martine	Présente
134	SÉDEILHAC	CASTERAN	Philippe	Absent
135	TERREBASSE	FERRERE	Jean	Présent
136	VALENTINE	NADALET	Marie	Présente
137	VILLENEUVE DE RIVIÈRE	SUBRA	Émilie	Absente
138	VILLENEUVE DE RIVIÈRE	HERY	Patrick	Absente
139	VILLENEUVE DE RIVIÈRE	VERDIER	Nadine	Présente
140	VILLENEUVE-LÉCUSSAN	BATMALE	Lionel	Absent

Secrétaire de séance : Alain FRECHOU

Délibération n° 2024-117**MOTION DE SOUTIEN CONTRE LA BAISSÉ DE LA DOTATION GLOBALE HORAIRE (DGH)
AU LYCÉE PAUL MATHOU DE GOURDAN POLIGNAN**

Monsieur le Vice-Président Jean-Claude DURROUX informe que Madame la Présidente a été alertée par les enseignants du lycée Paul-Mathou de Gourdan-Polignan suite à une décision du DASEN (Rectorat) de diminuer de manière significative la DGH, ce qui a pour conséquence la suppression de 2 postes et demi d'enseignants ainsi que la fermeture de 2 Enseignements De Spécialité (EDS) en classes de 1^{ère} et de Terminale.

Or, une offre conséquente et diversifiée en EDS est primordiale pour la vie d'un lycée, a fortiori en zone de revitalisation rurale. En effet, une réduction de cette offre reviendrait à appauvrir davantage encore notre territoire au profit des zones urbaines, toujours mieux dotées.

À cette notification vient par ailleurs s'ajouter une carte scolaire restreinte, reposant sur les deux seuls collèges de Montréjeau et Boulogne-sur-Gesse, qui va devenir, à terme, non viable.

Si aucune mesure n'est prise pour inverser la tendance, c'est la pérennité même du lycée qui va se trouver menacée.

Notre collectivité, ainsi que les collectivités voisines, œuvre au quotidien pour faire du Comminges un territoire attractif, dynamique et résolument tourné vers l'avenir. Des entreprises nouvelles voient le jour, un mouvement de retour vers les territoires moins urbains, offrant une autre qualité de vie est en marche, inéluctablement et nous œuvrons chaque jour pour l'accentuer. Or, notre démarche n'a de sens que si elle s'appuie sur une offre de formation riche et variée qui commence par un tissu scolaire (collèges et lycées) pluriel et performant.

Il n'est pas concevable que les enfants du monde rural ne bénéficient pas des mêmes chances de réussite que ceux des secteurs urbains et c'est pour cette raison précise que :

- **Le conseil communautaire SOUTIENT pleinement le lycée de Gourdan-Polignan dans sa démarche vis-à-vis de la Région et du Rectorat.**

POUR : 120

CONTRE : //

ABSTENTION : //

ADOPTÉE

Fait et délibéré le 29 avril 2024.

Pour extrait conforme,

La Présidente,
Magali GASTO QUSTRIC

La Présidente,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte ;
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois suivant sa publication.

